



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 15 mars 2021

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Bruno Bernard, Président	(p. 7)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 7)
Propos introductif	(p. 7)
Constataion du quorum	(p.7 ; 94)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 8)
Interventions préalables	(p. 8)
Procédure d'urgence relative aux dossiers n° 2021-0560 - Adoption du principe de l'examen en urgence	(p. 16)
Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant le Boulevard périphérique nord de Lyon - exercices 2014 et suivants	(p. 69)
Comptes rendus des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 et n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Période du 1 ^{er} décembre 2020 au 31 janvier 2021 - (dossier n° 2021-0467)	(p. 70)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1 ^{er} janvier et le 27 janvier 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - (dossier n° 2021-0468)	(p. 70)
- en matière d'indemnisation de sinistres (acceptation ou refus passés entre le 1 ^{er} octobre 2020 et le 31 janvier 2021 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - (dossier n° 2021-0469)	(p. 70)
Annexe 1 : Résultats des votes	(p. 180)
Amendements sur l'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026 (dossier n° 2021-0470) :	
Annexe 2 : Amendements présentés par le groupe Inventer la Métropole de demain	(p. 220)
Annexe 3 : Amendements présentés par le groupe Synergies Métropole	(p. 229)
Annexe 4 : Amendements présentés par le groupe Progressistes et républicains	(p. 232)
Annexe 5 : Amendements présentés par les groupes Progressistes et républicains, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain et la Métropole pour tous	(p. 240)
Annexe 6 : Amendement présenté par les groupes Les écologistes, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés et Métropole en commun	(p. 241)
Annexe 7 : Résultats du scrutin public sur appel nominal sur l'amendement n° 12 au dossier n° 2021-0470	(p. 243)
Annexe 8 : Résultats du scrutin public sur appel nominal sur le dossier n° 2021-0470	(p. 251)
Annexe 9 : Amendement présenté par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile sur le dispositif d'aide financière à l'acquisition de vélos (dossier n° 2021-0472)	(p. 259)
Annexe 10 : Amendement présenté par les groupes Progressistes et républicains, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain et Métropole pour tous sur la lutte contre la précarité des étudiants (dossier n° 2021-0560)	(p. 260)
Annexe 11 : Pacte de cohérence métropolitain - Approbation - Période 2021-2026 - Documents projetés lors de la présentation par madame la Vice-Présidente Geoffroy - Dossier n° 2021-0506	(p. 262)
Annexe 12 : Amendement présenté par le groupe Communiste et républicain sur le pacte de cohérence métropolitain (dossier n° 2021-0506)	(p. 266)
Annexe 13 : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Vallon des hôpitaux - déclaration de projet et levée de réserves à la suite de l'enquête publique unique - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Déclaration d'indemnité au fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) - Mise en œuvre de la compensation environnementale - Documents projetés lors de la présentation par madame la Vice-Présidente Vessiller - Dossier n° 2021-0533	(p. 267)

Vœu déposé par les groupes Les écologistes, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, Communiste et républicain, Métropole insoumise résiliente solidaire et Métropole en commun, contre le Projet Hercule de réorganisation d'EDF ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2021-0561

* interventions (p. 174)

* annexe 14 (p. 270)

Question orale déposée par le groupe Communiste et républicain relative à l'avenir de l'hôpital Henry Gabrielle

* interventions (p. 177)

* annexe 15 (p. 272)

Les textes des délibérations n° 2021-0467 à 2021-0561 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 66 (Mars 2021).

N° 2021-0467	Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 et n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Période du 1er décembre 2020 au 31 janvier 2021 -	(p. 70)
N° 2021-0468	Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1er janvier et le 27 janvier 2021, en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 -	(p. 70)
N° 2021-0469	Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière d'indemnisation de sinistres (acceptation ou refus) passés entre le 1er octobre 2020 et le 31 janvier 2021, en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 -	(p. 70)
N° 2021-0470	Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026 -	(p. 16)
N° 2021-0471	Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFEm) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions - Abrogation partielle de la délibération du Conseil n° 2020-0133 du 27 juillet 2020 -	(p. 44)
N° 2021-0472	Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos - Attribution d'aides pour l'année 2021 - Individualisation d'autorisation de programme pour les dispositifs 2020 et 2021 -	(p. 44)
N° 2021-0473	Label Autopartage de la Métropole de Lyon - Approbation des évolutions du label -	(p. 47)
N° 2021-0474	Lyon 3° - Contrat de délégation de service public d'exploitation du parc de stationnement gare Part-Dieu - Société Lyon Parc Auto (LPA) - Avenant n° 10 - Modification de la grille tarifaire -	(p. 71)
N° 2021-0475	Aménagements de voirie connexes à diverses opérations du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) : tramways T6 nord, T9 et T10 - Principe du transfert de la maîtrise d'ouvrage au SYTRAL -	(p. 71)
N° 2021-0476	Projet d'amélioration de l'accessibilité du bassin de mobilité autour de Pont de Chéruy-Crémieu (nord Isère) - Convention de financement partenarial de l'étude d'opportunité et de préfaisabilité - Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Avenant au contrat métropolitain du 21 janvier 2019 - Individualisation initiale de l'autorisation de programme -	(p. 80)
N° 2021-0477	Vernaison - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à l'euro symbolique d'une emprise située rue Port Puys -	(p. 71)
N° 2021-0478	Lyon 4° - Déclassement du domaine de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise située 5 chemin du Vallon -	(p. 71)
N° 2021-0479	Saint Priest - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise non cadastrée et d'une parcelle situées rue Monseigneur Ancel -	(p. 71)
N° 2021-0480	Décines Charpieu - Voirie de proximité - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Echange sans soulte de parcelles situées 34 chemin de la Berthaudière -	(p. 71)
N° 2021-0481	Socle européen des droits sociaux (SEDS) - Engagements de la Métropole de Lyon -	(p. 65)
N° 2021-0482	Création d'une nouvelle aide en direction des jeunes en situation de précarité -	(p. 49)
N° 2021-0483	Attribution de subventions de fonctionnement 2021 pour les organismes oeuvrant à l'accompagnement vers l'emploi et l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) -	(p. 63)
N° 2021-0484	Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion hors insertion par l'activité économique en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2021 -	(p. 64)

N° 2021-0485	<i>Développer l'insertion par l'activité économique - Programmation annuelle des actions d'insertion par l'activité économique 2021 - Attribution de subventions de fonctionnement aux différentes structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et à l'association Synerg'IAE 69 pour son programme d'actions 2021 -</i>	(p. 64)
N° 2021-0486	<i>Insertion - Fonds Social Européen (FSE) - Approbation de l'augmentation de la subvention globale et ajustement des objectifs quantitatifs par voie d'avenant n° 3 pour la période 2017-2021 -</i>	(p. 72)
N° 2021-0487	<i>Développer l'insertion par l'activité - Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) avec l'État pour l'année 2021 - Cofinancement des contrats aidés et de l'aide au poste -</i>	(p. 72)
N° 2021-0488	<i>Création d'activité en économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, aux associations Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP), Le Centsept, Rhône développement initiative (RDI), Anciela, la MIETE et au Centre culturel oecuménique (CCO) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2021 -</i>	(p. 72)
N° 2021-0489	<i>Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2021 -</i>	(p. 95)
N° 2021-0490	<i>Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 17ème édition du Forum des interconnectés à Lyon au mois de mars 2021 et pour son programme d'action 2021 relatif à la promotion du numérique -</i>	(p. 72)
N° 2021-0491	<i>Comité d'itinéraire véloroute V50 - La Voie bleue - Avenant 2021 à la convention de partenariat 2018-2020 -</i>	(p. 72)
N° 2021-0492	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 11 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 73)
N° 2021-0493	<i>Organisation du prix de la jeune recherche - Edition 2021 -</i>	(p. 73)
N° 2021-0494	<i>Solaize - Lyon Vallée de la Chimie - Plateforme de mobilité - Secteur des ronds-points Campus Solaize - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 72)
N° 2021-0495	<i>Approbation du protocole relatif à la prise en charge médicosociale des enfants victimes lors d'un féminicide ou d'un homicide au sein du couple parental -</i>	(p. 99)
N° 2021-0496	<i>Prévention et protection de l'enfance - Convention établie entre le Préfet du Rhône et le Président de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'appui à l'évaluation de la situation des personnes se présentant comme mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille -</i>	(p. 100)
N° 2021-0497	<i>Santé protection maternelle et infantile (SPMI) - Signature du nouveau schéma des services aux familles (SSF) pour le Département du Rhône et la Métropole de Lyon - Années 2021-2025 -</i>	(p. 73)
N° 2021-0498	<i>Gestion de la demande de logement social et information des demandeurs - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion du fichier commun du Rhône (AFCR) pour son programme d'actions 2021 -</i>	(p. 73)
N° 2021-0499	<i>La Biennale de la danse - Attribution de subvention à l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Edition 2021 -</i>	(p. 74)
N° 2021-0500	<i>Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2021 - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'édition 2021 -</i>	(p. 109)
N° 2021-0501	<i>Sport - Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif Métropole vacances sportives printemps 2021 -</i>	(p. 74)
N° 2021-0502	<i>Sport - Clubs sportifs de bassins de vie - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2020-2021 -</i>	(p. 112)
N° 2021-0503	<i>Sport - Clubs sportifs amateurs de haut niveau - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2020-2021 -</i>	(p. 74)
N° 2021-0504	<i>Sport - Clubs sportifs d'élite amateur - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2020-2021 -</i>	(p. 74)
N° 2021-0505	<i>Végétalisation et désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 113)
N° 2021-0506	<i>Pacte de cohérence métropolitain - Approbation - Période 2021-2026 -</i>	(p. 118)
N° 2021-0507	<i>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Taux 2021 -</i>	(p. 137)
N° 2021-0508	<i>Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties - Taux 2021 -</i>	(p. 74)

N° 2021-0509	<i>Cotisation foncière des entreprises (CFE) - Taux 2021 -</i>	(p. 74)
N° 2021-0510	<i>Approbation de la garantie annuelle émise par l'Agence France locale (AFL) - Année 2021 -</i>	(p. 74)
N° 2021-0511	<i>Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Cession des parts de capital social par les actionnaires minoritaires à la Métropole de Lyon -</i>	(p. 75)
N° 2021-0512	<i>Ressources humaines - Versement d'une subvention exceptionnelle à la fondation des Hospices civils de Lyon (HCL) alimentée par les dons de congés des agents de la Métropole de Lyon dans le cadre de la crise sanitaire -</i>	(p. 67)
N° 2021-0513	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents de conseils de développement pour son programme d'actions - Régularisation année 2020 -</i>	(p. 75)
N° 2021-0514	<i>Rapport de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Année 2020 -</i>	(p. 75)
N° 2021-0515	<i>Lyon 9° - Ecully - Champagne au Mont d'Or - Concession de service public de chauffage urbain - Réseau centre ouest - Désignation du délégataire - Approbation de la convention -</i>	(p. 75)
N° 2021-0516	<i>Association Acoucté - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2021 -</i>	(p. 76)
N° 2021-0517	<i>Lutte contre la pollution de l'air - Attribution d'une subvention à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) pour son programme d'actions 2021 -</i>	(p. 76)
N° 2021-0518	<i>Lutte contre la pollution de l'air - Approbation de 2 conventions avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de financer les actions zones à faibles émissions (ZFE) et prime air bois (PAB) -</i>	(p. 76)
N° 2021-0519	<i>Champ captant de Crépieux Charmy - Suivi des opérations d'abaissement de la retenue de l'aménagement hydroélectrique de Verbois en Suisse - Avenant à la convention d'expertise entre la Métropole de Lyon, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et l'expert judiciaire -</i>	(p. 146)
N° 2021-0520	<i>Charly - Francheville - Givors - Grigny - Jonage - Lyon 3° - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Saint Priest - Solaize - Tassin la Demi Lune - Dispositif d'aide financière pour accompagner la mise en conformité des installations privatives et non privatives d'assainissement collectif et non collectif - Délibération modifiant l'annexe à la délibération n° 2018-2820 du 25 juin 2018 -</i>	(p. 76)
N° 2021-0521	<i>Givors - Réhabilitation et mise en conformité des réseaux d'assainissement en centre-ville - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 76)
N° 2021-0522	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Eau potable - Réhabilitation de la station de pompage des Ardelets - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 76)
N° 2021-0523	<i>Villeurbanne - Assainissement - Renouvellement des collecteurs - Phase 2 - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 76)
N° 2021-0524	<i>Rillieux la Pape - Rillieux La Pape - Renouvellement et restructuration des réseaux de la Ville Nouvelle - Individualisation partielle de l'autorisation de programme -</i>	(p. 76)
N° 2021-0525	<i>Saint Priest - Points noirs zonage assainissement - Travaux rue Pierre Sépard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 77)
N° 2021-0526	<i>Champagne au Mont d'Or - Convention de cession, à titre gratuit, d'une canalisation de gaz abandonnée du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) à la Métropole de Lyon -</i>	(p. 77)
N° 2021-0527	<i>Dispositif d'aide pour le développement du compostage - Distribution de composteurs individuels -</i>	(p. 148)
N° 2021-0528	<i>Première phase de déploiement de points d'apport volontaire biodéchets sur plusieurs territoires pilotes - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 149)
N° 2021-0529	<i>Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés - Avis du Conseil de la Métropole de Lyon sur l'abrogation des arrêtés n° 2016-01-28-R-0072 et n° 2020-01-31-R-0119 et sur l'adoption d'un nouveau règlement -</i>	(p. 77)
N° 2021-0530	<i>Lyon 1er - Lyon 5° - Commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon (quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul) et de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des pentes de la Croix Rousse - Sites patrimoniaux remarquables (SPR) - Désignation de représentants -</i>	(p. 151)

N° 2021-0531	<i>Corbas - Ecully - Feyzin - La Mulatière - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Saint Fons - Saint Priest - Solaize - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Approbation de la procédure de modification n° 2 -</i>	(p. 77)
N° 2021-0532	<i>Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Modification n° 3 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation préalable -</i>	(p. 152)
N° 2021-0533	<i>Saint Genis Laval - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Déclaration de projet et levée de réserves à la suite de l'enquête publique unique - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Déclaration d'indemnité au fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) - Mise en oeuvre de la compensation environnementale -</i>	(p. 163)
N° 2021-0534	<i>Saint Genis Laval - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Convention avec la société Enedis -</i>	(p. 77)
N° 2021-0535	<i>Rillieux la Pape - Projet d'aménagement du quartier Ostérode - Substitution de la société par actions simplifiée (SAS) Ostérode Rillieux Aménagement à la société D2P - Avenant n° 1 au traité de concession - Avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 167)
N° 2021-0536	<i>Bron - Plan de sauvegarde du quartier Bron Terraillon - Avenant n° 4 à la convention-cadre 2012-2016 -</i>	(p. 80)
N° 2021-0537	<i>Bron - Habitat - Autorisation donnée à l'association Le Mas de déposer une demande de déclaration préalable de travaux sur la parcelle cadastrée F 1094 située au 15 rue de l'Armistice dans le cadre de la création d'un centre d'hébergement d'urgence -</i>	(p. 78)
N° 2021-0538	<i>Caluire et Cuire - Habitat - Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et au Promoteur SLC Pitance de déposer une demande de permis de démolir et de construire sur les parcelles cadastrées BE 107 et BE 478 situées 46 rue Coste, dans le cadre de la réalisation du programme de logements intégrant 12 nouveaux logements sociaux -</i>	(p. 78)
N° 2021-0539	<i>Villeurbanne - Habitat - Autorisation donnée à l'association Le Mas de déposer une demande de permis de construire précaire afin de réaliser la construction d'un village mobile dans le cadre de la mise à disposition de parcelles métropolitaines situées 2 rue du Souvenir Français et 193 avenue Léon Blum -</i>	(p. 78)
N° 2021-0540	<i>Animations de l'été 2021 - Dispositif d'attribution de subventions à des associations pour la mise en place d'actions d'animation à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) pour la période du 28 juin au 27 août 2021 -</i>	(p. 168)
N° 2021-0541	<i>ECORENO'V - Subventions en faveur de la rénovation énergétique performante des logements et immeubles d'habitation privés et sociaux - Évolutions des règlements des aides -</i>	(p. 170)
N° 2021-0542	<i>Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 262 rue des Rémondrières appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Specificq'Immobilier ou à toute société à elle substituée -</i>	(p. 78)
N° 2021-0543	<i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 7 avenue de Verdun et appartenant à la Ville d'Irigny -</i>	(p. 78)
N° 2021-0544	<i>Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées chemin de la Sapinière et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) SOFIREL -</i>	(p. 78)
N° 2021-0545	<i>Rillieux la Pape - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu, situées 28 rue de la République et appartenant aux copropriétaires de la Résidence Bocage -</i>	(p. 78)
N° 2021-0546	<i>Saint Genis les Ollières - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Georges Kayser et appartenant à l'Association syndicale du lotissement (ASL) Le Parc des Bruyères -</i>	(p. 78)
N° 2021-0547	<i>Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 4 parcelles de terrain nu situées 23 à 27 rue de la Poste et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Villeurbanne La Poste ou à toute société à elle substituée -</i>	(p. 78)
N° 2021-0548	<i>Corbas - Vénissieux - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, de 6 parcelles de terrains nus, situées lieu-dit Le Carreau rue André Ampère -</i>	(p. 78)
N° 2021-0549	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement formant le lot n° 114 situé 6 C rue Paul Mistral -</i>	(p. 78)
N° 2021-0550	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant respectivement les lots n° 911 et 893, situés 40 rue George Sand -</i>	(p. 78)

N° 2021-0551	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant respectivement les lots n° 799 et 781, situés 37 rue George Sand -</i>	(p. 78)
N° 2021-0552	<i>Saint Priest - Réserve foncière - Compensations écologiques - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu cadastrée AN 15, située lieu-dit Les Fontaines à Saint Priest et appartenant à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) -</i>	(p. 78)
N° 2021-0553	<i>Lyon 3° - Equipement public - Revente à la Ville de Lyon, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, des lots de copropriété n° 1 et 12 à usage de logement et garage situés 142-144 rue Antoine Charial -</i>	(p. 78)
N° 2021-0554	<i>Villeurbanne - Equipement public - Revente, à la Ville de Villeurbanne, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, du lot de copropriété n° 6 à usage de local commercial situé 88 rue Hippolyte Kahn -</i>	(p. 79)
N° 2021-0555	<i>Caluire et Cuire - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, de l'immeuble situé 105 Grande rue de Saint-Clair -</i>	(p. 79)
N° 2021-0556	<i>Lyon 4° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un immeuble situé 46 rue de Cuire -</i>	(p. 79)
N° 2021-0557	<i>Charly - Équipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage au profit de la Métropole de Lyon, d'une canalisation publique d'eau potable, sous un terrain privé, situé chemin des Pépinières et appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement (ASL) Les Pépinières - Approbation d'une convention -</i>	(p. 79)
N° 2021-0558	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part- Dieu ouest - Transfert, à titre onéreux, de la Société Le Crédit Lyonnais (LCL) des locaux situés au 1 place Charles Béraudier - Approbation du protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 79)
N° 2021-0559	<i>Lyon 5° - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude d'implantation de 2 coffrets électriques ECP-3D en saillis dans la cour intérieure de l'ensemble immobilier Le Palais de justice historique de Lyon situé 35 rue Saint Jean, au profit de la société Enedis -</i>	(p. 79)
N° 2021-0560	<i>Lutte contre la précarité des étudiants - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la communauté d'universités et établissements (COMUE) de Lyon dans le cadre du soutien à une meilleure inclusion numérique des étudiants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p.82 ; 94)
N° 2021-0561	<i>Voëu présenté par les groupes Les écologistes, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, Communiste et républicain, Métropole insoumise résiliente solidaire et Métropole en commun</i>	(p. 174)

Présidence de monsieur Bruno Bernard
Président

Le lundi 15 mars 2021 à 9 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 26 février 2021 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de monsieur Bruno Bernard, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes, bonjour à tous. Je vous propose de désigner monsieur Nicolas Barla pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'opposition, il est désigné. Il est présent ainsi que moi-même et les Présidents de groupes à l'Hôtel de la Métropole pour ceux qui ont souhaité être présents.

(Monsieur Nicolas Barla est désigné).

Propos introductifs

M. LE PRÉSIDENT : Avec la loi d'état d'urgence sanitaire du 17 octobre 2020, nous continuons à nous réunir en visioconférence.

Je vous rappelle que vos micros doivent être coupés pour que nous puissions débattre sereinement et, pour les prises de parole, de les demander dans le tchat qui a vocation à ne servir qu'à cela.

Constatation du quorum

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons vérifié, avec nos services, l'identité des présents et nous allons vérifier le quorum par un premier vote.

Comme lors des Conseils précédents, lorsqu'il y a un vote unique, nous aurons 30 secondes pour voter, lorsqu'il y a des dossiers groupés pour les votes, de deux à cinq, il y aura une minute.

Nous annoncerons le résultat des votes au fur et à mesure du Conseil. Merci de respecter les temps de parole prévus à la Conférence des Présidents. Nous partons pour un Conseil qui devrait durer deux jours, qui est assez fourni donc merci de bien respecter ces temps de parole.

Le quorum, je le rappelle, est fixé à un tiers du Conseil, soit 50 élus présents et un élu peut être porteur de deux pouvoirs. J'ouvre donc le premier vote pour vérifier le quorum.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le scrutin est clos.

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Eder, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibaud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval), Mmes Petiot (pouvoir à Mme Hemain), Arthaud (pouvoir à Mme Burriland), M. Barge (pouvoir à M. Sellès), Mme Benahmed (pouvoir à Mme Augey), MM. Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à M. Da Passano), Mmes Bouagga (pouvoir à Mme Dehan), Borbon (pouvoir à M. Pelaez), M. Bréaud (pouvoir à Mme Bramet-Reynaud), Mme Brossaud (pouvoir à M. Vieira), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burillon (pouvoir à M. Brumm), Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), MM. Charmot (pouvoir à M. Cohen), Chihi (pouvoir à Mme Etienne), Mmes Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), Crespy (pouvoir à Mme Dupuy), Creuze (pouvoir à Mme Lagarde), MM. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), David (pouvoir à Mme Cardona), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Doucet (pouvoir à M. Badouard, à Mme Brunel Vieira, puis à M. Godinot), Mmes Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), Dupuy (pouvoir à M. Smati), Fontanges (pouvoir à Mme Fontaine), Fournillon (pouvoir à M. Pillon), Georgel (pouvoir à Mme Popoff), MM. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Subaï), Groult (pouvoir à M. Legendre puis à M. Boumertit), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Le Faou (pouvoir à M. Corazzol), Legendre (pouvoir à M. Diop), Marion (pouvoir à M. Vieira), Marguin (pouvoir à Mme Croizier), Monot (pouvoir à Mme Dubot), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Popoff (pouvoir à Mme Georgel), MM. Portier (pouvoir à M. Blanchard), Ray (pouvoir à Mme Subaï), Mme Roch (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), M. Rudigoz (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Runel (pouvoir à M. Longueval), Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue), MM. Thevenieau (pouvoir à M. Artigny), Uhlrich (pouvoir à M. Cochet), Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Dubot).

Interventions préalables

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots d'introduction pour ce Conseil très très fourni, comme je l'ai dit, qui montre que nous accélérons le rythme, toujours dans le cadre d'une urgence climatique, environnementale, économique et sociale, toujours en pleine période de Covid que nous vivons malheureusement depuis trop longtemps.

Ce Conseil va pouvoir affirmer nos préoccupations sociales, nous allons poursuivre les aides apportées aux étudiants qui ont démarré il y a plus d'un an, sous la présidence de David Kimelfeld, lors du premier confinement où depuis la compétence de la Métropole de Lyon est appelée au-delà de ce que nous avons la responsabilité de faire. Ce sont des aides alimentaires, des aides pour les produits hygiéniques, des aides pour réduire la fracture numérique pour les étudiants qui ont été faites, qui ont été renouvelées. Nous avons ajouté l'aide au soutien psychologique au mois de novembre dernier et nous allons voter à nouveau 250 000 € d'aide à l'achat de clés 4G par exemple, pour réduire la fracture numérique des étudiants les plus précaires.

Ce sont aussi des mesures faites avec le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise). Nous avons voté, il y a quelques jours, la possibilité de résilier des abonnements et nous allons voter au mois de mai au SYTRAL la baisse de l'abonnement de 32,50 € à 25 € pour les étudiants et à 10 € pour les étudiants boursiers.

À ce Conseil, c'est aussi un dossier important, celui du revenu de solidarité jeunes. Il y a près d'un jeune sur cinq qui vit sous le seuil de pauvreté aujourd'hui et nous voyons, malheureusement, malgré l'engagement de l'État qui s'améliore sur ce sujet, notamment avec le dispositif garantie jeunes qui va être accéléré, que pour l'instant, il ne touche que trop peu de jeunes. C'est moins de 10 % de jeunes qui sont éligibles à ce dispositif, qui sont aujourd'hui touchés, donc le multiplier par deux est une bonne chose mais ne suffira pas.

Il ne faut pas opposer aujourd'hui la politique nécessaire de l'État, en termes d'insertion de la jeunesse, en termes d'apprentissage, qui s'améliore je l'ai dit, et les solutions que nous apportons qui sont des solutions de secours pour des jeunes dans la grande précarité, pour qu'ils ne tombent pas dans l'extrême précarité. C'est le sens de ce revenu de solidarité, un budget de 10 M€, avec un dispositif qui a été concerté avec la jeunesse, avec les acteurs de l'insertion, de la pauvreté, pour être le plus efficace possible et nous l'évaluerons naturellement d'ici un an pour voir quel effet il a. Nous espérons toucher 2 000 jeunes dans l'année, là où la garantie jeunes par exemple touche 1 500 jeunes sur le territoire et c'est bien un complément de ce qui existe et non pas un dispositif concurrentiel.

Nous allons renforcer notre engagement dans le socle européen des droits sociaux qui énumère 20 principes fondamentaux. En 2019, la Métropole avait adhéré à cinq de ces principes. Nous adhérons à six principes nouveaux et passons à 11, ce qui fait de nous, je crois, la collectivité européenne ou une des collectivités européennes les plus engagées sur ce sujet.

C'est aussi en termes d'urbanisme, de relance économique du territoire, énormément de dossiers qui vont être votés aujourd'hui. Nous avons voté la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) à 3,6 milliards d'euros il y a peu, avec 650 M€ déjà engagés pour l'année 2021. Nous aurons à ce Conseil, par exemple, des dossiers sur le Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval, où nous prévoyons 1 500 logements avec l'arrivée du métro en 2023. Nous avons aussi la révision n° 2 du PLU-H (plan local de l'urbanisme et de l'habitat) avec, par

exemple, l'installation de l'académie de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) qui est un sujet important. Cette académie est mondiale, c'est important pour la France, pour la Métropole de Lyon et pour la Ville de Lyon, qu'elle puisse s'installer ici et nous sommes heureux de modifier le PLU-H pour cela.

Nous avons aussi le dispositif ECORENO'V qui est affiné. Il est affiné pour favoriser les opérations qui mettent des matériaux biosourcés pour tenir compte de l'environnement et il est affiné pour aider davantage les ménages les plus précaires, les propriétaires les plus précaires. Cela fait partie des dossiers importants également de ce Conseil.

Il y aura le pacte métropolitain qui a été travaillé avec les communes, dans les CTM (Conférence territoriale des Maires) avec les Maires, qui a fait l'objet de dizaines d'échanges et je remercie la Vice-Présidente Hélène Geoffroy d'avoir mené ce travail. Ce sont, par exemple, des enveloppes de voirie de proximité qui sont attribuées aux communes sur des règles claires et simples liées à la population au kilomètre carré de voirie et non pas à l'étiquette politique des Maires de nos 59 communes. Ce sont les premières enveloppes territoriales, une nouveauté, 82 M€ pour des projets de territoires, expérimentation qui, j'espère, sera pertinente, nous le saurons dans les années qui viennent.

Et puis, beaucoup de sujets environnementaux, la végétalisation de cours de collèges, le lancement d'une politique plus volontaire pour gérer les biodéchets ; ce sont 20 000 habitants qui pourront avoir des composteurs individuels dans les pavillons, ce sont les premiers points d'apport volontaire de biodéchets avec une première expérimentation et un déploiement de 170 points dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon.

Nous avons également la question des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cela fait maintenant 10 ans que nous sommes en procédure juridique sur ce dossier. Il est complexe, nous avons voulu le traiter, ne pas mettre la poussière sous le tapis et limiter les risques juridiques, notamment, puisque nous avons actuellement près de 400 M€ de litiges en cours au Tribunal et que l'on ne peut pas continuer à assumer ce risque.

Et puis, un des premiers dossiers que l'on va avoir est celui sur la zone à faibles émissions (ZFE). La lutte contre la pollution est une priorité absolue de cet Exécutif. La pollution touche d'abord les plus fragiles, les personnes âgées, les personnes qui ont des difficultés respiratoires, aussi les plus démunis qui vivent à côté des axes les plus pollués, le périphérique par exemple, et il est important d'agir.

L'État a été condamné pour inaction sur ce sujet. Nous avons la responsabilité d'agir, les actions à mener sont multiples, il y a l'isolation des bâtiments, j'en ai parlé il y a quelques instants, il y a la prime air bois, il y a énormément de dispositifs mais il y a aussi la pollution liée aux déplacements et aux véhicules qu'il faut réduire et, depuis le début de ce mandat, nous travaillons à offrir des alternatives à la voiture individuelle.

C'est un plan de mandat au SYTRAL de 2,5 milliards qui a été doublé pour, par exemple, faire près de 25 km de tramway qui vont permettre de desservir des quartiers prioritaires de la ville, je pense au Mas du Taureau à Vaulx en Velin, à Carnot-Parmentier à Saint Fons ou encore à Villeurbanne Saint-Jean. C'est une tarification TCL (transports en commun lyonnais) qui offre la gratuité pour 130 000 habitants le plus précaires depuis le 1^{er} janvier.

C'est aussi à la Métropole une politique de développement forte du vélo, de l'autopartage, nous allons voter notre label d'autopartage et nous espérons, si la crise sanitaire le permet, que, dès le mois de septembre, il y ait un nouvel opérateur sur l'agglomération avec une nouvelle offre d'autopartage. C'est un travail sur le covoiturage qui sera un des premiers dossiers à mener par le nouvel établissement public du SYTRAL dès l'année prochaine avec nos territoires voisins pour trouver des solutions, développer des parcs-relais, des navettes bus, des voies réservées pour le covoiturage pour permettre aux habitants de la Métropole et au-delà de se déplacer mieux et autrement qu'en voiture individuelle.

J'espère que ce sera également le développement d'un RER (réseau express régional) à la lyonnaise, dès que la Région mènera ce combat, nous serons à ses côtés car c'est une solution pertinente et efficace pour développer les alternatives à la voiture et pour cette ZFE, nous lançons une large concertation qui va durer toute l'année, avec des études qui sont en cours, qui vont être ajoutées, des études pour évaluer l'impact social de nos décisions, des études pour évaluer l'impact sur la pollution de cette future ZFE ou encore pour évaluer le trafic. C'est un objectif naturellement de permettre à toutes et tous de continuer à se déplacer dans la Métropole de Lyon tout en diminuant fortement la pollution.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire pour introduire ce Conseil et nous avons des demandes de paroles nombreuses, introductives, et je donne la parole tout d'abord au groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le président. Chers collègues, voilà les droites à l'offensive ! Notre majorité Europe Écologie-Les Verts/Lyon en commun/Gauche unie, renommée "Les écolos et l'extrême Gauche", c'est, pour l'opposition, les 10 plaies d'Égypte et il aura suffi d'une affaire de viande dans les cantines scolaires pour que les fléaux s'abattent sur nos concitoyens. L'opposition attaque parce que la majorité met en œuvre son programme :

- régie publique de l'eau,
- mesures de gratuité dans les transports en commun pour les plus vulnérables,
- mise en œuvre du plan vélo, concertations pour les lignes de tramway qui désenclavent les quartiers populaires,
- encadrement des loyers, lutte contre la spéculation immobilière,
- rupture avec l'ère Collomb, notamment en matière d'accueil des mineurs étrangers, en témoigne le traitement du squat Maurice Scève.

Oui nous changeons d'ère.

Malgré le contexte économique difficile dû à la crise Covid, la majorité est cohérente, efficace, nous mettons en œuvre le programme soumis aux citoyens au printemps dernier. Sur ce Conseil, nous montrons qu'on peut allier exigence environnementale et égalité sociale avec la zone à faibles émissions et que la Métropole accompagne les plus vulnérables et les jeunes avec le revenu de solidarité jeunesse et la délibération sur l'urgence étudiante.

Plus que jamais, nous mettons en œuvre, à l'échelle du territoire, un programme de résilience pour faire face au changement climatique et qui n'oublie personne. La Métropole attractive a laissé la place à la Métropole humaniste. Pendant que le macronisme estime l'extrême droite trop molle et fait de l'entrave à la recherche à l'université, cette majorité écologiste ancrée à gauche avance sur les tous les grands sujets qui font le quotidien des Grand Lyonnais. Soyons solidaires et fraternels. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pelaez.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui de délibérer sur près de 90 sujets dont beaucoup vont avoir un impact majeur dans la vie de nos concitoyens :

- le renforcement de la ZFE,
- l'expérimentation d'un nouveau dispositif technique appelé RSJ (revenu de solidarité jeunes) en référence au RSA (revenu de solidarité active) jeunes,
- le pacte de cohérence métropolitain,
- l'instauration d'un taux unique de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pourtant, les débats sur ces sujets d'importance capitale risquent d'être noyés par leur nombre. De même, près d'un tiers de l'ordre du jour volumineux du Conseil traite de sujets relevant des affaires courantes et n'ayant pas leur place en Conseil.

Très clairement, nous nous interrogeons sur la clarté et la lisibilité des débats dans ce qui s'annonce être un Conseil fleuve de 2 jours. Votre gestion de notre collectivité et de ses instances nous fait finalement penser à celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec sa séance plénière unique de deux jours par trimestre. Mais ce qui peut s'entendre dans une collectivité de 13 départements ne se justifie pas sur un territoire de proximité comme le nôtre.

Ce parallèle avec la Région d'ailleurs n'est pas sans fondement. Car au fond, lorsqu'on regarde les demandes de prise de parole du groupe majoritaire et de ses partenaires au niveau local, mais qui sont rivaux au niveau régional, on se doute qu'il ne sera souvent pas tant question durant ces deux jours des enjeux métropolitains, que des élections régionales, voire présidentielles.

Mais au final, tout cela n'est pas bien grave car, s'il y a quelque chose que vous avez particulièrement réussi depuis le début de votre mandat, c'est bien de vider nos Conseils métropolitains de leur substance car, avec deux jours de débat prévus, nous pourrions nous poser la question : "mais l'Exécutif agit-il tant et si bien qu'il faut multiplier la durée des Conseils par rapport aux précédents mandats ?" Non, il y a simplement eu une diminution drastique du nombre de nos réunions en Conseil, gonflant artificiellement nos ordres du jour.

Entre examens en catimini dans le huis clos de la Commission permanente de délibérations d'importance capitale, comme la perte de 7 M€ dans une opération rue Bugeaud, pour ne citer qu'un exemple tout récent, et la multiplication des dossiers sans grande importance à notre ordre du jour en Conseil, depuis le début de votre Présidence, c'est le grand flou.

Vous avez également vidé le Conseil de sa substance démocratique en faisant le choix d'opposer à nos interventions votre silence quasi systématique. Et quand vous daignez nous répondre, c'est bien souvent avec mépris, sans considération pour les populations dont nous nous faisons les porte-paroles de leurs questionnements légitimes. Vous êtes pourtant, monsieur le Président, le Président de tous les Grand Lyonnais.

Au fond, on pourrait croire que vous estimez que ce n'est pas de votre niveau que de vous plier à cet exercice démocratique. Peut-être êtes-vous tellement convaincu de détenir LA vérité, l'absolue vérité et que vous n'avez donc pas à vous justifier. Il est vrai que, pour répondre aux questions, vous semblez préférer vous épancher bien davantage en Conférence de presse que devant votre opposition.

Je regardais ainsi, il y a quelques jours, votre dossier de presse sur le RSJ, le revenu social jeunes, et notais que tous ces dossiers sont systématiquement plus étoffés, et spécialement écrits pour les journalistes, que les délibérations soumises au vote des élus. Peu vous importe finalement que nos débats soient potentiellement inaudibles, vous avez derrière vous les moyens de la collectivité et donc la possibilité de communiquer en feuilletonnant vos annonces, sans le filtre de l'opposition.

Vous vouliez rénover la démocratie, je suis désolé mais je pense que pour l'instant c'est raté, car c'est une nouvelle fois les questions de votre gouvernance qui posent problème. Finalement, malgré votre vœu pieux pendant toute la campagne électorale de vous présenter comme des politiques différents qui allaient faire de la politique différemment, de vous présenter comme les représentants du bien, on s'aperçoit maintenant, après bientôt un an, que vous êtes au final plus politiciens et plus politicards que la plupart des plus politiciens et des plus politicards dont vous vouliez illusoirement vous démarquer.

On voit bien que vous n'avez aucune envie de rechercher le débat constructif et encore moins le consensus. Pourtant, compte tenu des conditions dans lesquelles a eu lieu notre élection, des conditions liées à la crise sanitaire, au confinement et tout ce que cela a engendré, on aurait pu penser que le sens des responsabilités dans ces conditions exceptionnelles, aurait dû vous pousser à rechercher, encore davantage qu'on devrait le faire en situation normale, c'est-à-dire le dialogue avec votre opposition, avec ceux qui ne pensent pas totalement comme vous et d'essayer, ne serait-ce qu'essayer, de tendre vers le consensus. Mais que nenni, rien de tout cela, *nada, nothing*, vous y allez à l'arrache, à la massue, bien souvent dans la précipitation en n'hésitant pas à faire uniquement des coups de com' comme on le voit avec le dispositif technique prétendu être un revenu social d'activité jeunes, qui n'a strictement rien à voir avec le RSA jeunes, que vous avez pourtant vendu à vos électeurs et aux autres groupes de la majorité ou que ce soit avec votre manière de mettre en place la ZFE tout à fait antisociale.

Vous passez à chaque fois en force parce que finalement votre seul objectif c'est d'aller très vite avant les élections régionales, puis les élections présidentielles, pour poser vos marqueurs politiques à des fins électoralistes, ces fameux marqueurs politiques sur lesquels vous voulez vous appuyer pour votre campagne des élections régionales et présidentielles.

Vous avez pour le coup parfaitement réussi, non seulement à tendre les relations avec votre opposition mais, en très bon politicien que vous êtes, à faire avaler des couleuvres aux autres groupes de votre majorité même si, gênés, ceux-ci évidemment vont tout à l'heure, on vient de l'entendre, me dire que cela n'est pas vrai et qu'ils vont tenter de se justifier sur vos postures dogmatiques qui se révèlent être antisociales.

Monsieur le Président, j'en finis, refaites du Conseil métropolitain le lieu du débat démocratique de notre collectivité et non pas un Conseil qui ne vaut rien. Et si possible, évitons que notre instance soit dévoyée pour servir de répétition générale à la campagne des Régionales. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Progressistes et républicains, monsieur Kimelfeld.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a un an, le Président de la République, dans une forme de concorde nationale, appelait à soutenir notre économie et notre pays "quoi qu'il en coûte", au moment où la première vague de l'épidémie de Covid-19 battait son plein.

Certains ont bien entendu le message, très bien même. Et en vous observant depuis huit mois, monsieur le Président, je note que, d'une certaine manière, vous avez repris ce "quoi qu'il en coûte" comme un mantra dans l'action que vous menez pour mettre en œuvre votre politique.

Le climat, quoi qu'il en coûte. Quoi qu'il en coûte, vous cherchez à imposer un modèle, vous déclinez un programme sans prendre en compte un principe fondamental pour un Président de Métropole, le principe de réalité. Au lieu de trouver un juste équilibre entre ce qui relève des mesures impératives de la transition écologique, et ce qui relève de l'incitation, de la confiance dans la responsabilité individuelle de chacun à construire un avenir plus durable, vous cherchez à contraindre, interdire, limiter. Mais la transition écologique ne fonctionnera que si elle est voulue, acceptée, qu'il y a une large adhésion à vos idées.

Quoi qu'il en coûte, en matière de démocratie locale et de gouvernance, puisque, contrairement à ce dont nous pouvions nous attendre, vous nous surprenez chaque jour dans votre capacité à renier l'existence de vos oppositions, de la contradiction et d'une démocratie plus large que la démocratie interne d'Europe Écologie-Les Verts.

Quoi qu'il en coûte, en oubliant de prendre ses responsabilités en matière de sécurité et de tranquillité publique, avec l'abandon du soutien de la Métropole au projet de centre de supervision urbain, le rejet de notre proposition de police métropolitaine, notamment dans les transports en commun et aux abords des collèges, au mépris là aussi d'une réalité qui fait de tristes actualités ces derniers jours. Votre silence sur ce sujet en dit long.

Quoi qu'il en coûte, y compris sur votre agenda de Président de la Métropole, puisqu'à longueur d'entretiens dans la presse, chacun commence à comprendre que ce qui vous préoccupe le plus n'est pas la prochaine génération, mais la prochaine élection.

Quoi qu'il en coûte, ou plutôt quoi qu'il en exclut ! Et nous le verrons lorsque vous nous présenterez l'élargissement de la zone à faibles émissions aux véhicules particuliers les plus polluants ou même lorsque vous décidez une baisse de la subvention à notre Agence de développement économique, l'ADERLY (Agence pour le développement économique de la région lyonnaise), en pleine crise économique et alors que le plan de relance se décline dans les territoires afin de passer un message clair, celui que les entreprises qui ne sont pas locales ou qui ne vivent pas, ne mangent pas et ne boivent pas transition écologique chaque jour ne sont plus les bienvenues, de même que les emplois pour les Grand Lyonnais qui vont avec.

Vous nous avez d'ailleurs expliqué pendant votre campagne que ce mandat était "le dernier pour le climat". D'une certaine manière, nous sommes d'accord, il y a urgence à agir et après, chers collègues, que fait-on ? Nous vous invitons à passer plus de temps à envoyer des signes positifs aux Grand Lyonnais et aux agents de la Métropole. Nous vous invitons aussi à dessiner une vision d'avenir à 10 ou 20 ans, et non à donner des gages aux uns et aux autres ou à construire des politiques publiques qui manquent de concertation, de précisions et de transparence, afin de pouvoir rentrer dans un calendrier des prochaines échéances électorales.

Nous vous invitons à passer plus de temps à dialoguer avec la Région pour apporter des réponses concrètes au quotidien des Grand Lyonnais plutôt que de parler de la Région uniquement pour imposer une stratégie électorale éventuellement à vos partenaires.

Je vous ai indiqué, lors de la dernière Commission permanente, que vous aviez une opposition constructive, qui sait reconnaître quand les choses avancent dans le bon sens, et nous le montrerons monsieur Kohlhaas, même si cela vous fait rire derrière votre masque, encore aujourd'hui par nos votes positifs sur de nombreux dossiers, comme nous l'avons fait en Commission permanente mais ce qui ne nous empêche pas de critiquer quand nous jugeons la critique extrêmement importante.

Vous avez aussi une opposition qui est exigeante, et cette exigence, monsieur le Président, nous vous invitons à la respecter et à faire en sorte que l'ensemble de votre Exécutif écologiste en fasse de même. La condescendance et la morgue ne sont pas de bons principes de gouvernance. Nous espérons donc participer à un Conseil de la Métropole qui fera l'objet de réponses précises, d'une véritable transparence et dorénavant, d'une démocratie respectueuse d'une opposition qui se veut constructive. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, chers collègues, "Qu'est-ce qui se passe à la Métropole aujourd'hui ?" Ce sont les paroles relayées de Maires étonnés, consternés et pour certains d'ailleurs dépités. Et là, nous sommes dans la démocratie du quotidien et, à notre tour, nous vous invitons à envoyer des signes positifs aux communes, aux Maires et aux habitants de la périphérie. Pourquoi ?

Des chantiers d'aménagement de sécurité sur des voiries en cours sont arrêtés net, sans information préalable des Maires concernés. Les chantiers ont donc cessé. Vont-ils redémarrer et dans quelles conditions ? Nous ne le savons pas. Vont-ils être arrêtés définitivement ? Nous ne le savons pas. Quel responsable politique de l'Exécutif va le dire aux habitants, en assumant les responsabilités de la Métropole ? Nous ne le savons toujours pas.

Et quand les explications de votre Exécutif arrivent, elles sont pour le moins synthétiques, je cite : "Nous remettons tout à plat et nous revoyons tous les chantiers, y compris ceux en cours, à l'aune de nos choix politiques."

Les explications sont surprenantes, oui, parallèlement à d'autres informations qui nous parviennent et qui invoquent, elles, le manque de budget et la nécessité de gratter les fonds de tiroir.

Leçon à tirer : les engagements pris ne sont pas tenus. Et s'il fallait vous alerter encore plus, des chantiers décidés sous le mandat précédent sont bloqués ou ne démarrent pas. Faut-il tout renégocier ? Avec de nouvelles conditions, vos nouvelles conditions ? Et dans quel mode de relation ? Sous influence ou pas ?

Monsieur le Président, ces décisions ne sont pas comprises et pas acceptables et je n'ai pas inclus dans les exemples où l'on voit poindre le blocage de foncier, d'autres exemples qui font l'objet de pétitions de riverains suite à des décisions d'aménagement manquant singulièrement de concertation. Ils ont une sérieuse tendance d'ailleurs à s'accumuler au moment où vous parlez d'une place et d'un rôle nouveau du citoyen sous votre mandature. Et vraiment, ce ne sont pas les agents qui sont concernés par notre intervention d'aujourd'hui. Ils font de leur mieux, ils font ce qu'ils peuvent.

Vous l'entendez, monsieur le Président, il s'agit de la vie des communes dans leur quotidien, de la présence et de la crédibilité de la Métropole dans les communes, et de l'opinion, de la consternation et de la colère des Maires et des habitants qui ont été informés par les Maires et Conseillers municipaux des décisions prises, et non tenues, et ils ne comprennent plus la Métropole d'aujourd'hui. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, ce Conseil va être long et pour cause, il met en débat des rapports d'une grande importance qui auront des conséquences sur l'organisation même de notre Métropole et de la vie de nos habitants.

On peut les voir de deux façons. D'une part, ils portent la marque de vos choix politiques et cela permet un vrai débat sur nos visions de la société. D'autre part, ils commencent la déstructuration des valeurs essentielles d'une organisation sociale apaisée.

Passons rapidement sur le pacte métropolitain qui va lier la Métropole et les communes. Les relations avec les communes furent votre premier échec. Au départ, on pensait que c'était un manque de connaissance de l'institution, un manque d'expérience des modes de fonctionnement, mais on a vite compris que c'était plutôt une volonté de mettre à mal tout ce qui vous contraint, tout ce qui s'oppose. Alors finalement, que va-t-il se passer ? Le pacte sera adopté car vous avez la majorité, mais contre l'avis majoritaire des communes puisque vous ne donnez pas suite aux demandes d'amendements. Alors, on mettra le pacte dans un joli tiroir de bureau et nous allons finalement agir comme aujourd'hui avec vigilance et négociation point par point.

Deux autres rapports marquent aussi vos méthodes et vos choix politiques. Nous avons travaillé tous ensemble la zone à faibles émissions initiée sous David Kimelfeld, au-delà de nos différences politiques, pour mettre en place un outil de lutte contre les pollutions de la circulation. Pour ma part, j'avais même demandé à étendre la zone sur l'ensemble de la commune de Caluire et Cuire. Le Maire de Tassin la Demi Lune demandait l'extension au territoire de sa commune et je pourrais citer d'autres exemples d'élus de notre sensibilité engagés pour la ZFE. La volonté était partagée, transpartisane et même en accord avec les élus écologistes qui participaient déjà à l'Exécutif. Tout cela est balayé par une volonté doctrinaire.

Sous votre présidence, la zone à faibles émissions devient une zone à haute exclusion. Dehors les pauvres, dehors les habitants étrangers de la Métropole. En fait, vous êtes en train de casser tout le travail d'acceptation sociale et finalement, c'est l'engagement en faveur d'une écologie populaire que vous êtes en train de détruire.

Dernière décision en date : votre étude lancée par la Métropole pour avoir des parkings où l'on ne pourra pas stationner ! Cela, il fallait l'inventer !

Dans un autre domaine, la mise en place d'un RSA jeunes marque votre incompetence totale dans le domaine de l'insertion économique par le travail. Déjà vous recyclez les vieilles formules socialistes. Plutôt que de lutter contre la paupérisation des jeunes sans emploi, non diplômés, en rupture de la société, vous préférez cacher la réalité par la prestation sociale. Mais on ne vit pas avec 400 €, on survit même difficilement. Ce qui est nécessaire pour ces jeunes, c'est leur développement personnel pour s'insérer par la formation, par l'emploi en allant, en cas de besoin, un soutien psychologique, médical ou autre. Vous choisissez la facilité de la dépense sociale, mais ce qui est grave, ce sont les faux espoirs que vous allez créer chez ces jeunes.

Et ce qui marque aussi votre vision de la société, ce sont les rapports qui n'existent pas. Où sont les rapports pour lutter contre la violence qui gangrène la Métropole du Grand Lyon ? On frappe des enseignants dans des collèges dont on a la charge et vous répondez quoi ? Des parvis d'entrées sans stationnement ni circulation de voiture !

On lutte dans nos communes contre de la guérilla urbaine et vous répondez quoi ? Création de pistes cyclables !

Vous voyez se développer le chaos, vous constatez la détresse sociale, vous assistez à un effondrement économique de certains quartiers et vous nous annoncez quoi ? La plantation d'arbres.

Vous avez refusé toutes nos propositions en matière de sécurité : un plan de sécurisation des collèges : refusé ; une aide à l'investissement pour les équipements pour les polices municipales : refusé ; un soutien au développement de la vidéo-protection des bâtiments et des voiries : refusé.

Des élus EELV (Europe Écologie-Les Verts) de Lyon traitent les policiers de violeurs en puissance, le premier magistrat de Lyon défile devant une pancarte insultante vis-à-vis de la police. Votre attitude n'est pas seulement irresponsable, mais d'une responsabilité coupable. Ce ne sont pas seulement vos choix politiques que nous contestons. En voulant imposer votre idéologie comme une vérité révélée, vous créez la dérive vers une société que nous ne voulons pas. Nous défendrons une autre vision de la Métropole de Lyon. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Les écologistes, monsieur Badouard.

M. le Conseiller BADOUARD : Monsieur le Président, chers collègues, bonjour, je vous remercie pour toutes ces interventions mesurées, comme souvent. On sent ici l'esprit constructif de certains pour le bien-être des habitantes et habitants de la Métropole.

Vous nous parlez de sujets d'importance sur lesquels je vais revenir mais, de manière générale et en guise de préalable, permettez-moi de remarquer que vous savez parler certes, mais malheureusement sur certains points, cela s'arrête là. Là aussi, j'y reviendrai.

Vous nous parlez de gouvernance. Nous assumons, même si vous avez du mal à le vivre, un changement de culture vers plus d'ouverture et de dialogue, et nous nous efforçons de le mener à tous les niveaux. En cela, je vous remercie d'avoir soulevé ce sujet.

Pour le pacte métropolitain, le dialogue mis en place par la Vice-Présidente a été unanimement salué par les Maires. Nous avons ouvert des groupes de travail à l'opposition, par exemple sur la précarité étudiante, on en reparlera plus tard. Nous avons ouvert au dialogue la construction sur la ZFE. Vous rappelez souvent la non-ouverture au public de la Commission permanente, vous en parlez si bien que c'est à se demander pourquoi vous ne l'avez pas fait, quand vous en aviez la possibilité. Et cette Commission permanente est désormais ouverte à l'opposition, vous avez les informations, ce n'est plus dans le secret comme auparavant.

Évoquons aussi le règlement intérieur, désormais plus ouvert et transparent. Cette démarche d'ouverture, nous la retrouvons dans notre attention portée aux communes. Qu'elles soient de droite, de gauche, elles peuvent compter sur le soutien de la Métropole, pas de discrimination suivant la couleur politique ou "à la tête du Maire".

Vous voyez où je veux en venir : à ceux qui, impunément et en riant, s'arrogent le droit d'arroser allègrement "à coup de post-its" et d'argent public, les copains, et ceux qui servent leurs intérêts électoraux. Vous nous parlez de gouvernance mais ne faisons pas qu'en parler, agissons enfin.

Agir, c'est sortir de cette Droite qui soutient un ancien Président de la République condamné pour corruption et trafic d'influence. Agir, c'est sortir de cette Droite qui, localement, s'inspire du modèle Fillon en matière de mélange des genres et de sur-rémunération de son conjoint. Agir, c'est encore sortir de cette Droite qui, au niveau régional, utilise l'argent de la collectivité à des fins électorales.

Vous nous parlez de gouvernance. Nous y mettons les moyens et de l'énergie car nous savons que la transition écologique et solidaire ne se fera qu'avec toutes et tous. Il y a urgence, nous nous y employons. Sur ce sujet, vous parlez, nous agissons.

Vous nous parlez également de sécurité. Ce sujet est très important pour nous. Nous refusons et nous condamnons toute forme de violence. Quand éclatent des incidents, notre responsabilité en tant qu'élus de la République est d'y mettre un terme, de permettre le retour au calme, d'apaiser les esprits. La crise sanitaire attise les tensions, il ne faut pas jeter de l'huile sur le feu et diviser, il faut apaiser et rassembler.

Sur ces enjeux, au-delà de l'urgence, nous sommes convaincus que l'apaisement se construit d'abord par la prévention, afin de permettre à chacune et chacun d'avoir accès aux droits et à la dignité. C'est par exemple le dispositif Métropole vacances sportives que nous étendons, c'est l'encadrement des loyers, c'est le revenu de solidarité jeunes.

Vous nous parlez de sécurité, les habitants de la Métropole étaient-ils plus en sécurité avant juin 2020 ? Auparavant, jamais aucun incident ? Jamais aucun rodéo ni pétard ? Jamais aucun trafic ? Je vous rappelle aussi que la sécurité n'est pas une compétence métropolitaine et que de nombreux Maires sont ici concernés par ces difficultés quotidiennes, des Maires de tous bords. Il est simplement malhonnête de tenter de faire porter le chapeau à un seul Maire, à une collectivité dont ce n'est pas la compétence.

Vous nous parlez de sécurité, continuons : qui a supprimé la police de proximité alors qu'elle faisait ses preuves ? Nicolas Sarkozy. Qui a supprimé 10 000 postes de fonctionnaires ? Nicolas Sarkozy, avec monsieur Wauquiez dans son Gouvernement. Dès notre arrivée, nous avons demandé des renforts, nous les avons obtenus. Ne nous parlez pas d'angélisme quand votre parti a tout fait pour qu'on en arrive à cette situation.

Protéger ses habitantes et habitants, c'est une politique globale et c'est avant tout ne pas fermer les yeux sur les enjeux de notre temps, au premier duquel le dérèglement climatique qui entraîne déjà sur les routes des millions de réfugiés chaque année.

Protéger ses habitants, c'est regarder droit dans les yeux et agir face aux discriminations envers la moitié de l'humanité, les femmes.

Protéger ses habitants, c'est apporter son aide envers toutes les personnes précaires, celles qui ne sont pas nées sous la bonne étoile.

Il y a urgence et le chemin est encore long, mais on avance et on ne perd pas de temps comme le montrent les dossiers majeurs proposés au vote, à l'occasion de ce Conseil.

Le virage de la transition écologique et solidaire est pris. À vous de voir, chers collègues, si vous voulez le prendre avec nous, ou si vous préférez rester au bord du chemin. À vous de voir, chers collègues, de quel côté de l'histoire vous voulez être, celui de la lucidité et de la responsabilité, ou celui du déni et du renoncement, dévastateur.

Je suis d'accord, cela demande du courage, du courage d'admettre que l'on s'est trompé, que l'on s'est égaré. Mais vous pouvez aussi continuer à créer et à entretenir des polémiques pitoyables et stériles comme celles des cantines. On vous laisse juge de l'opportunité des enjeux de notre temps, des vrais besoins de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour toutes ces interventions. Oui, nous voulons aller vite monsieur Pelaez, aller vite non pas par rapport à un calendrier d'élections régionales, présidentielles ou je ne sais pas quelles sont les suivantes, mais aller vite simplement parce qu'il y a urgence, il y a urgence environnementale, économique et sociale et oui, nous voulons aller vite et le plus vite possible pour agir et nous l'assumons.

Alors, je ne sais pas monsieur Grivel de quels chantiers vous me parlez qui sont arrêtés mais on va naturellement regarder, d'ailleurs nous avons échangé avec l'ensemble de votre groupe ou quasiment, il y a deux semaines, et vous ne m'avez pas évoqué ce sujet donc, y compris dans les échanges constructifs, c'est toujours compliqué d'être interpellé sans donner aucun exemple précis en Conseil. Je ne suis pas capable de vous répondre mais je ne doute pas que nous échangerons pour pouvoir le faire.

Et puis, je vais quand même dire quelques mots sur la sécurité parce que c'est un sujet qui concerne tout le monde et je ne suis jamais à l'aise quand on a affaire à un sujet politique ou électoral. Toute dégradation de bien public comme de bien privé, toute agression, qu'elle soit verbale ou physique, toute menace envers les Maires, envers les forces de l'ordre ou envers les citoyens sont inacceptables. Tous les Maires font des efforts supplémentaires pour lutter contre l'insécurité. Les Maires élus en 2014 mettent plus de moyens, c'est le cas je crois de monsieur Vincendet à Rillieux, de madame Geoffroy à Vaulx en Velin. Les nouveaux Maires élus en 2020, monsieur Doucet à Lyon, monsieur Van Styvendael à Villeurbanne ou monsieur Bréaud à Bron mettent des moyens supplémentaires et donc, quelle que soit leur étiquette politique, tout le monde partage cette volonté d'avoir des villes plus sûres.

Cela reste néanmoins, malgré ces efforts municipaux, une responsabilité régaliennne de l'État. Nous avons obtenu, avec le Maire de Lyon, avec tous les parlementaires présents, de tous bords politiques, au ministère de l'Intérieur, quand nous y sommes allés, d'avoir 300 policiers supplémentaires sur la zone police de Lyon, 100 policiers supplémentaires par an pendant trois ans et le déploiement commence, je crois notamment à Rillieux et à Vaulx en Velin.

Le rôle de la Métropole, notre compétence, ce n'est pas la sécurité. Nous pouvons agir à travers la rénovation urbaine, à travers l'aménagement de l'espace public ou à travers la prévention et d'ailleurs nous avons voté il y a peu la création de postes d'éducateurs de rues, même si tout le monde ne les a pas votés.

Et puis, il y a d'autres paramètres très compliqués sur lesquels on peut travailler ensemble. La question des réseaux de drogue dans nos quartiers est une question majeure, cela fait des années que nous sommes en échec, que nous sommes en échec en termes de prévention de consommation de la drogue, et en termes de répression, avec des moyens de police, des moyens de justice qui n'y arrivent pas. Tout le monde le sait, je crois que quasiment tout le monde l'a compris, qu'il faut revoir la réglementation et moi, je suis prêt à ce que l'on lance un travail ensemble sur ce sujet qui sera beaucoup plus constructif que, dès qu'il y a un fait divers, reprocher à une collectivité qu'elle n'agirait pas assez. Je ne pense pas que l'on puisse avancer comme ça.

Il y a deux méthodes finalement : celle que j'applique, c'est le cas notamment au SYTRAL où nous venons de signer la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance dans les transports en commun, une démarche partenariale avec le Préfet, avec les services de police, de justice, le Rectorat, nos délégués et les communes. Nous sommes passés de sept à 32 actions avec, par exemple, la sensibilisation des jeunes à la lutte contre le harcèlement sexiste, les rappels à la loi faits par les Maires, les marches exploratoires des femmes ou encore le déploiement de caméras dans toutes les rames de métro.

Et dès mon arrivée, alors que cette convention était signée simplement par les quatre plus grandes villes de la Métropole, toutes de gauche d'ailleurs, j'ai associé les neuf plus grandes villes et ajouté cinq villes de droite pour travailler sur ces sujets. Je n'en ai pas fait un plan médiatique, c'est simple, c'est concret et nous travaillons tous ensemble.

Et puis, il y a une deuxième méthode : celle de Laurent Wauquiez qui réunit tous les Maires de Droite du territoire ou, en tout cas, ceux qui pouvaient être disponibles, sans aucun Maire de Gauche, pour interpeller la Métropole qui ne verserait pas d'aide à la sécurité, ce qui est vrai. Et c'est quand même assez particulier, cette interpellation, où on voit que la Région verse des aides directes aux communes, ce qui n'est pas notre cas, pour la sécurité mais également pour des équipements sportifs ou d'autres équipements, et c'est une très bonne chose, et plus la Région versera à notre territoire, quand elle versera autant que la Haute-Loire, soit 12 fois plus par habitant pour la Métropole que ce qui est fait à la Haute-Loire, je ne pourrai que me féliciter sur ces sujets.

Et donc je le dis, sur ce sujet, il faut travailler ensemble mais jamais la Métropole de Lyon n'a financé les communes sur des questions de sécurité, ni les prédécesseurs, monsieur Kimelfeld ou monsieur Collomb, ni d'ailleurs quand la Droite était dans l'Exécutif, avec Gérard Collomb lors du premier mandat ou sous Raymond Barre. Donc chacun a ses compétences, c'est un sujet important. Moi je souhaite que l'on puisse travailler ensemble sur ce sujet, comme sur les autres, et je souhaite que nos débats d'aujourd'hui et de demain soient sereins, et c'est bien parti, et constructifs, il n'est jamais trop tard.

Procédure d'urgence

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons à notre ordre du jour. Le premier point est de valider la procédure d'urgence pour le dossier n° 2021-0560 relatif à la lutte contre la précarité des étudiants. Je mets donc ce principe d'urgence aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

(L'examen en urgence est accepté. Le projet sera examiné au cours de la séance).

N° 2021-0470 - déplacements et voirie - Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction mobilités -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0470 qui concerne la ZFE. Nous avons déjà commencé un peu le débat. La parole est au Vice-Président monsieur Kohlhaas.

M. le Vice-Président KOHLHAAS, rapporteur : Merci monsieur le Président. Je vais donc vous présenter cette délibération, une première pour ce mandat, sur la zone à faibles émissions mobilités.

Je crois qu'il y a un certain consensus pour dire qu'aujourd'hui, les questions de pollution sont un enjeu de santé publique. Alors bien sûr, la pollution, ce ne sont pas que les véhicules routiers et, bien évidemment, il y a d'autres dispositifs et la Métropole a mis en œuvre des dispositifs depuis un certain nombre d'années sur les pollutions liées à l'industrie, liées à l'agriculture, même si c'est moins pertinent sur la Métropole, et sur le chauffage urbain bien évidemment.

Là aujourd'hui, nous traitons de la pollution des véhicules routiers. On parle souvent, à travers des études, du nombre de morts qui serait liées en France à la pollution, une première étude avait parlé de 48 000, la dernière parle même de 100 000 morts par an prématurées liées à la pollution. Au-delà de ce décompte morbide, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que la pollution est un enjeu de santé publique, au-delà des morts il y a des dizaines de milliers d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes qui sont malades, qui souffrent de maladies respiratoires, voire qui développent des cancers. Cela coûte, au-delà du désastre humain, très cher en nombre de jours d'arrêt de travail, en consultation, en soin, etc. Et cela avait été chiffré à plusieurs milliards d'euros par an juste pour notre Métropole, pour tous ses habitants. Donc c'est un enjeu de santé publique.

Dans ce cadre-là, c'est aussi un enjeu juridique. Le Conseil d'État a condamné la France pour non-respect des normes de polluants, la Cour européenne de justice a condamné la France pour la même raison, l'amende que décidera la Cour européenne de justice risque de peser très lourd sur les finances de l'État et un certain nombre de citoyens ou de collectifs ont assigné l'État et des collectivités locales comme notre Métropole en justice parce que, dans certaines écoles de la Métropole, dans certaines crèches de la Métropole, les seuils de pollution sont trop élevés.

Face à ce contentieux, le Gouvernement a souhaité accélérer la mise en place de zones à faibles émissions mobilités au travers de la loi d'orientation des mobilités et, en ce moment même, le Gouvernement et un certain nombre de députés de la majorité gouvernementale essaient d'approfondir, d'amplifier les dispositifs au travers d'amendements à la loi CCC (convention citoyenne sur le climat) qui est en débat actuellement au Parlement.

Notre objectif, présenté très clairement pendant la campagne électorale, va dans le sens de ce que nous souhaitons tous et de ce qu'a exprimé l'État à travers la mise en place de cette loi orientation mobilités. C'est l'amplification des zones à faibles émissions existantes et, en particulier de la nôtre votée en 2019 sous le précédent mandat. Nous avons trois sujets, un sujet sur les périmètres, et nous y reviendrons, un sujet sur les calendriers et enfin, un énorme sujet sur les dispositifs d'accompagnement.

Mais ce que nous souhaitons à travers cette délibération que nous votons aujourd'hui, c'est lancer un processus de concertation le plus large possible, je devrais même dire de coconstruction pour aboutir l'année prochaine à la délibération qui fixera l'ensemble des dispositifs. Depuis six mois, nous travaillons à l'élaboration de cette délibération et au passage, je voudrais quand même remercier les services et en particulier Virginie, Sébastien et Benoît que j'ai beaucoup pressurisés pour que l'on arrive à cette délibération et sans lesquels nous n'en serions pas là. Nous avons mis en place un groupe de travail sur cette ZFE, associant tous les groupes politiques de la Métropole, nous avons rencontré tous les élus des territoires qui le souhaitaient au travers des Conférences territoriales des Maires, nous avons en bilatéral ou collectivement rencontré énormément de professionnels et d'organisations professionnelles, des constructeurs de véhicules routiers jusqu'aux utilisateurs bien évidemment. Nous avons commencé à rencontrer toutes les autres collectivités autour de nous, au travers bien sûr du Syndicat du SCOT (schéma de cohérence territoriale), le SEPAL (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise), mais aussi au sein du SMTAML, le Syndicat mixte des transports de l'aire métropolitaine lyonnaise pour ce qui est des transports collectifs mais aussi avec l'ensemble des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) du Rhône au travers du futur établissement public SYTRAL et nous continuerons bien sûr cette concertation.

Parallèlement, nous avons lancé des études pour nous aider à construire ces dispositifs, pour nous aider aux décisions, des études en premier lieu sur les conséquences sociales de la mise en place de cette ZFE, sur les conséquences économiques et enfin, des modélisations sur les conséquences sur la qualité de l'air.

Hormis trois incontournables qui sont la volonté d'amplifier la ZFE qui avait été mise en place en 2019, la volonté affichée de sortir du diesel sur un périmètre central en 2026 et la volonté assurée de mener cette concertation pendant un an et de coconstruire tous ces dispositifs, hormis ces trois incontournables, tout est à coconstruire d'ici la délibération de 2022.

Les périmètres en premier lieu, oui effectivement, les périmètres sont à discuter, sont à coconstruire et ils le seront avec l'ensemble des Maires et des élus locaux bien évidemment, monsieur Cochet vous faisiez référence aux souhaits de Caluire ou d'autres communes d'entrer dans le périmètre, nous allons en discuter et nous sommes ouverts effectivement à ce que nous construisions ensemble plusieurs périmètres, un périmètre central qui aura un calendrier plus resserré et un périmètre sans doute plus large avec un calendrier plus lâche et donc nous devons construire ensemble aussi plusieurs calendriers.

Si nous avons fixé un objectif de sortie du diesel en 2026 sur le périmètre central, il nous reste à construire toutes les marches pour arriver à 2026 et ensuite, sur un périmètre plus large, nous aurons sans doute à construire un calendrier plus lâche.

Et enfin, et c'est peut-être là-dessus que je veux m'appesantir le plus longtemps, le plus important, nous souhaitons coconstruire tous les dispositifs d'accompagnement. Je ne vais pas revenir sur les alternatives à la voiture individuelle que sont les transports collectifs ou un tout petit peu, c'est vrai que je ne vais pas vous représenter le plan de mandat du SYTRAL qui a déjà été attribué et les différentes mesures que nous avons mises en place mais nous travaillons encore à d'autres mesures. Il en a été question tout à l'heure avec la question du RER métropolitain mais aussi des parkings relais et nous y reviendrons sans doute dans le débat.

Je ne vais pas revenir non plus sur les modes actifs que Fabien Bagnon a déjà présentés à plusieurs reprises et qu'il représentera, tous les dispositifs, bien sûr le réseau express vélo mais aussi le réseau structurant mais aussi toutes les mesures d'accompagnement pour le stationnement sécurisé ou pour la location de vélos en longue durée ou pour les essais gratuits de vélos à assistance électrique, bref je ne vais pas tous les citer.

Nous travaillons aussi dans ces dispositifs d'accompagnement au covoiturage qui s'adresse en particulier au secteur périurbain et donc nous travaillons avec les EPCI, les intercommunalités autour de la Métropole sur ce sujet-là. Vous avez vu qu'on expérimentait mais qu'on va sans doute mettre en place d'autres voies réservées au covoiturage et aussi des dispositifs d'accompagnement.

Je voudrais parler un peu plus d'autopartage parce qu'il me semble que c'est une solution sur laquelle nous devrions fortement approfondir puisqu'aujourd'hui, beaucoup de nos concitoyens ont une voiture en propriété alors que, pour les trajets du quotidien, ils pourraient se déplacer autrement. Une majorité des déplacements qui se font sur la Métropole et qui font moins de 3 km sont faits aujourd'hui en voiture. Mais évidemment, ils en ont besoin ponctuellement pour aller faire des courses, pour aller à la déchèterie, pour aller visiter de la famille dans un département voisin ou une intercommunalité voisine et donc du coup, comme ils ont cette voiture en propriété, ils l'utilisent au quotidien.

Notre objectif, qui est aussi de réduire le nombre de véhicules qui circulent, c'est de leur proposer une alternative pour qu'ils puissent utiliser les transports en commun ou les modes actifs pour leurs déplacements du quotidien et avoir, en proximité, un véhicule disponible pour leurs besoins, une, deux, trois, quatre, cinq, 10 fois par mois plutôt que d'utiliser la voiture tous les jours.

Ce n'est pas du tout l'autopartage que nous connaissons actuellement qui concerne très peu de véhicules et qui touche une clientèle plutôt avec un certain moyen puisque cela coûte cher. Non, nous souhaitons vraiment mettre en place un service d'autopartage dans tous les territoires, dans toutes les communes et qui soit abordable pour les plus démunis.

Mais nous avons aussi d'autres dispositifs d'accompagnement à travailler et à coconstruire ensemble, d'abord celui de l'avitaillement parce que les énergies autres que l'essence et le diesel ne sont pas si disponibles que cela. On parlera des bornes électriques mais aussi des stations GNV (gaz naturel pour véhicules) et sans doute plus tard des stations hydrogènes et donc c'est un vrai sujet, y compris un sujet de foncier à gérer pour préparer tout cela.

Autre dispositif d'accompagnement, celui qui concerne la logistique. C'est un sujet extrêmement important et j'ai été assez surpris de découvrir que nous avons sur la Métropole un quasi-vide, un quasi-néant sur ce que l'on est en train d'essayer de construire, un schéma logistique des biens et des services. Je crois que nos concitoyens ont clairement exprimé et vivent au quotidien l'anarchie qu'est devenue la logistique dans tout le territoire national mais en particulier sur la Métropole et donc, nous avons à réglementer tout cela, à organiser tout cela pour assurer cette ZFE.

Et bien sûr, dans tous les dispositifs que nous aurons à coconstruire, je le dis bien, on ne va pas les décider aujourd'hui puisqu'on lance la concertation pour un an, il serait vraiment dommage de décider avant d'avoir mené la concertation, il y aura aussi le dispositif des dérogations parce qu'il y aura sans doute des personnes qui ne pourront pas se passer d'un véhicule pour différentes raisons, je pense par exemple à ceux qui ont des horaires décalés et qui n'ont pas de desserte en transports en commun ou des déplacements qui sont trop longs pour les modes actifs. Bref, nous aurons tous ensemble à discuter de tout cela.

Et bien sûr, je ne l'ai pas cité, et j'y reviendrai dans le débat, celui de l'accompagnement d'une certaine partie de la population, non négligeable, qui doit garder un véhicule et qui peut acquérir un véhicule propre. Cet accompagnement, qui peut être une aide financière ou une aide technique, ce n'est pas obligatoire, pour le changement ou pour la transformation du véhicule, le principe du rétrofit dont vous allez sans doute beaucoup parler.

Oui cela aussi, nous aurons à le coconstruire puisque le dispositif actuel mis en place pour les professionnels, que ce soit d'ailleurs en Île de France ou dans la Métropole de Lyon est assez peu opérant et donc, plutôt que de construire un dispositif peu opérant et qui coûte très cher à la collectivité, nous souhaitons prendre maille avec les citoyens et avec les professionnels pour être le plus pertinent possible.

Donc je vous le dis, cette délibération fixe les principes, lance la concertation, il y aura deux étapes, une première étape début 2022 pour l'exclusion des véhicules les plus polluants du périmètre actuel de la ZFE, et je veux saluer en cela Anne Reveyrand, que je vois à l'écran, qui, lors du débat sur la ZFE de 2019 qui ne s'adressait qu'aux véhicules professionnels, avait dit en séance qu'effectivement, on aurait rapidement à amplifier cette ZFE votée en 2019 pour l'étendre aux particuliers, elle était visionnaire, elle avait raison donc oui, nous allons exclure du périmètre actuel de la ZFE, dès 2022, les véhicules les plus polluants, c'est-à-dire ceux qui sont Crit'Air 5 ou plus.

Et puis, il y a une deuxième partie de cette délibération qui lance le processus pour une année de débat, de concertation, avec les élus locaux, avec les professionnels, pour information avec les professionnels, nous avons commencé depuis quatre mois, ils sont très proactifs, très participatifs puisque nous avons fait une première plénière où ils étaient plus de 100 représentants d'organisations professionnelles, chambres consulaires, syndicats, etc. et nous avons mis en place cinq ateliers où ils sont entre 50 et 100 à participer à chaque atelier.

Nous aurons cette concertation et nous la continuerons avec les professionnels et enfin, nous allons lancer bien sûr une concertation avec l'ensemble de la population et pour cela, nous avons fait appel à la Commission nationale du débat public pour qu'elle garantisse la neutralité et l'efficacité de cette concertation et ce n'est qu'à l'issue de ces années de travail en commun, de cette coconstruction que nous adopterons les périmètres, les calendriers et les dispositifs d'accompagnement qui nous permettront de mettre en œuvre cette ZFE mobilités. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vous rappelle que 15 amendements ont été déposés. Je demanderai donc aux groupes qui les ont déposés d'en dire un mot dans leur intervention et je donne la parole aux groupes où tout le monde, je crois, souhaite intervenir, en commençant par la Métropole pour tous.

M. le Conseiller DOGANEL : Merci monsieur le Président. Chers collègues, la pollution de l'air est la première préoccupation environnementale des Français ainsi que celle de 83 % des citoyens rhônalpins qui ont exprimé leur

inquiétude quant à la qualité de l'air qu'ils respirent. Nous sommes tous ici d'accord pour dire qu'il faut agir pour améliorer la qualité de l'air et répondre aux attentes et inquiétudes des citoyens métropolitains, mais nous ne sommes pas d'accord sur la méthode.

Nous ne sommes pas encore tout à fait sûrs des premiers effets et conséquences de cette délibération sur nos concitoyens : leur permettre de mieux respirer ou les asphyxier dans un quotidien où ils peineront à trouver une alternative pratique et en adéquation avec leur moyen pour aller au travail, faire leur course ou emmener leurs enfants à l'école ?

De nombreux éléments ont été mis en place lors du précédent mandat pour répondre à la problématique de la pollution de l'air, comme :

- l'adoption du plan climat énergie territorial, un cadre permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'agir pour l'adaptation au changement climatique,
- l'intégration d'un volet spécifique "air" au plan Oxygène,
- une collaboration intensive avec ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, afin de suivre les données relatives à la qualité de l'air et d'anticiper les politiques que nous souhaitons mettre en place,
- ou encore le développement de la mobilité durable au gaz naturel au sein du parc de véhicules de la Métropole avec, notamment, l'achat de bennes à ordures ménagères et des véhicules légers au GNV,
- et enfin, dans le cadre des actions du plan Oxygène, l'étude et la mise en œuvre d'une zone à faibles émissions (ZFE) avec une concertation lancée début 2018, suivie d'une consultation des communes et du public.

Concernant la ZFE, les études menées par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes ont montré que les catégories de véhicules à cibler prioritairement sont les poids lourds et les véhicules utilitaires légers de transport de marchandises. En effet, ces catégories de véhicules spécialisés dans le transport de marchandises sont responsables de 51 % des émissions routières d'oxydes d'azote.

Cependant, la délibération actuelle ne vise pas seulement les professionnels mais également les particuliers avec, en perspective, une interdiction en 2022 de tous les véhicules Crit'Air 5 et non classés et, entre 2023 et 2026, tous les véhicules Crit'Air 2 à 4.

On nous demande de voter dès aujourd'hui une délibération dont l'objectif est la sortie du diesel pour tous, avec l'interdiction des véhicules Crit'Air 5 dans moins d'un an et Crit'Air 2 à 4 d'ici 2026 (des points non-discutables et non-négociables d'après le Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas en commission déplacements), sans donner aux Conseillers un semblant d'idées sur les mesures d'accompagnement et dérogations possibles afin d'aider nos concitoyens à s'adapter.

Monsieur le Président, vous êtes censé prendre en compte les préoccupations de l'ensemble de nos concitoyens et pas seulement de votre électorat. Vous n'êtes pas seulement le Président des vélotafteurs, vous êtes aussi le Président des milliers de concitoyens, agents et salariés qui n'ont pas le luxe de vivre à dix minutes à vélo de leur lieu de travail ou de l'école de leurs enfants. Il s'agit ici des ménages pour qui la voiture est une nécessité et qui n'ont absolument pas les moyens, dans les mois à venir, en particulier en temps de crise sanitaire, économique et sociale, de dépenser plus de 10, 15 ou 20 000 € pour changer de véhicule comme vous souhaiteriez leur imposer.

Monsieur Kohlhaas, auriez-vous oublié que vous êtes le Vice-Président en charge des déplacements, intermodalités et de la logistique urbaine ? On a l'impression que cette ZFE est un moyen de repousser en périphérie les ménages les plus modestes. Où sont vos propositions pour permettre à tous de se déplacer ? Quand est-ce que vous allez avoir une vraie vision d'ensemble de la logistique et des déplacements dans notre Métropole ? Quelle est l'alternative que l'on propose ? Où est l'intermodalité dans cet écosystème punitif ? Est-ce que l'on se pose la question de comment on peut pacifier les déplacements des artisans, des familles, des étudiants si on n'a pas de justice sociale ?

Monsieur le Président, il nous est difficile de voter pour une délibération en l'état qui, sous couvert de préoccupation environnementale, mènerait à l'exclusion de plusieurs dizaines de milliers de nos concitoyens métropolitains. De nombreux amendements, que nous soutiendrons, ont été déposés pour permettre d'aboutir à une ZFE socialement plus juste.

Nous aurions aimé que le respect des principes d'équilibre et d'équité, qui avaient guidé initialement le projet de ZFE lors du précédent mandat, reste au cœur de cette délibération pour mieux accompagner les publics ciblés dans cette phase de transition. Nous regrettons que ce ne soit pas le cas. Nous en appelons, concernant les votes de ce dossier et de ses amendements, à la liberté de conscience qui habite les femmes et hommes de Gauche de votre majorité qui, nous l'espérons, l'emportera sur les obligations politiciennes, qui seraient grandement pénalisantes pour les plus fragiles de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Métropole en commun, monsieur Azcué.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président Kohlhaas, chers collègues, cette délibération cadre sur le renforcement de la zone à faibles émissions appelle en premier lieu un constat sur la situation climatique, énergétique et sociale qui rend cette délibération essentielle.

Le changement climatique est commencé, il est irrémédiable. Du fait même des conditions physiques, les émissions de ces 30 dernières années auront des effets jusqu'en 2050. Il s'agit donc de sauver les meubles, sans quoi nous aurons rendu la planète inhabitable pour l'homme. Le changement climatique est commencé mais déjà la biodiversité s'est effondrée, la fonte des glaciers, des calottes polaires et du permafrost inquiète les scientifiques, nous vivons déjà des conditions météorologiques extrêmes.

Les effets sur la santé sont déjà là, au moins 48 000 décès prématurés liés à la pollution de l'air, des décès liés à des vagues de chaleurs, invasion du moustique et augmentation des maladies qu'il propage, baisse des rendements agricoles qui entraîne des famines dans les pays en voie de développement. Côté climatique, nous sommes donc au pied du mur mais, pour autant, c'est le *business as usual* qui prédomine. La voiture individuelle représente 25 % des émissions, nos concitoyens y sont fortement attachés. Dès lors, on voit poindre les éléments du débat. Nous devons lutter contre le réchauffement climatique mais le prix au niveau individuel passe notamment par une contrainte sur nos déplacements. Il faut changer de culture. Le véhicule individuel ne peut plus être la norme sociale ultra majoritaire.

La question énergétique, quant à elle, condition de notre puissance d'agir, risque à très court terme de nous contraindre de force là où la prise de conscience du réchauffement climatique devrait nous permettre d'organiser, de planifier. En effet, selon l'agence internationale de l'énergie, nous avons atteint le pic de production de pétrole conventionnel entre 2006 et 2008 et nous allons atteindre le pic pétrolier toute production, c'est-à-dire y compris les pétroles de schiste américains et les sables bitumineux du Canada, autour de l'année 2025.

La prévision qui datait du monde d'avant la pandémie, certains analystes n'hésitent pas aujourd'hui à dire que nous sommes finalement actuellement en train de vivre ce pic de production. Quoi qu'il en soit, la décennie 2030 sera celle du stress pétrolier, autour de 20 % de pétrole en moins semble-t-il, qui aura des conséquences complexes sur nos modes de production et sur nos vies quotidiennes. Le pétrole étant aujourd'hui l'énergie d'excellence pour le transport, le véhicule thermique tel que nous le connaissons vit peut être sa dernière décennie.

De gré ou de force, nous serons contraints. Reste désormais le paysage social : 10 millions de pauvres, 10 % d'enfants qui vivent dans des foyers pauvres, 6 millions de chômeurs. Avec la pandémie, nous atteignons les 2 millions de foyers au RSA. Bref, la pauvreté est endémique, nous l'avons déjà dit ici, dans la sixième puissance économique mondiale. Les plus pauvres de nos concitoyens sont également celles et ceux qui n'ont pas de véhicules, qui dépendent des transports en commun. On ne peut que se féliciter du travail réalisé par cette nouvelle majorité pour rendre l'accès aux transports gratuits pour les populations les plus fragilisées.

Je voudrais insister ici sur la situation des classes moyennes, pour qui la contrainte d'une modification des habitudes de déplacements sera la plus difficile : pas assez riche pour changer de véhicules, pas assez pauvre pour bénéficier de mesures de gratuité sur les transports. L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) nous annonce en 2019, en pleine crise des Gilets jaunes, que le pouvoir d'achat des classes moyennes a baissé, et ce dans tous les pays occidentaux, pendant que les revenus des 10 % les plus riches poursuivaient leur croissance.

J'en arrive à l'objet de cette délibération. De gré ou de force, nous serons contraints sur nos déplacements. La zone à faibles émissions, pour le groupe Métropole en commun, c'est l'outil de pilotage et de planification qui nous permettra de faire bifurquer nos modes de déplacements. À nous de faire désormais le nécessaire pour que cette bifurcation soit socialement acceptable.

Au-delà des aides qui seront apportées par l'État, le groupe Métropole en commun compte sur les différentes phases de concertation pour produire de l'innovation sociale sur le territoire. En cela, la garantie de la Commission nationale du débat public permettra de montrer le sérieux de la concertation et nous avons toute confiance dans le travail et le dialogue que la Vice-Présidente Boffet mettra en œuvre.

Au-delà, monsieur le Président, chers collègues, notre groupe portera dans les discussions trois sujets au regard de cet accompagnement social :

- la création d'une régie publique du dernier kilomètre permettant à chacun et chacune de pouvoir être accompagné vers un transport en commun quand des personnes en sont très éloignées,
- la poursuite de la gratuité dans les transports en commun avec une visée de mise en gratuité la plus large possible,
- et que l'ensemble des mesures d'accompagnement social issues de la concertation soient mises au débat dans la construction de la future délibération.

Reste une philosophie globale, celle de la démotorisation et nous pensons que les mesures d'accompagnement, hors situation spécifiques à déterminer, ne doivent pas aller au remplacement d'une voiture polluante vers une voiture moins polluante mais à moins de voitures globalement. C'est un changement de paradigme complet qui doit s'accompagner au plus vite de la revitalisation des centres bourgs et des quartiers, de sorte à ce que chacun, chacune puisse faire ses courses, accéder à des loisirs, voire travailler dans un rayon de 15 minutes à pied, à vélo de son domicile. C'est cette Métropole du quart d'heure qu'il faut construire et non un modèle basé sur la maison individuelle très éloignée du travail, impliquant de forts mouvements pendulaires et où l'on fait ses courses dans une grande surface à l'autre bout de la ville.

J'achève. De gré ou de force, nous serons contraints alors prenons notre destin en main et faisons en sorte que nos enfants puissent vivre dans un monde désirable. Monsieur le Président, sur ce sujet si structurant pour les années à venir, le groupe Métropole en commun vous soutient. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise résiliente solidaire, monsieur Legendre.

M. le Conseiller LEGENDRE : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, au début des années 1970, autour de son ouvrage intitulé "La convivialité", Ivan Illitch popularisait l'idée selon laquelle l'automobiliste irait finalement moins vite que le cycliste, en prenant en compte non seulement le temps de déplacement mais aussi le temps de travail nécessaire pour l'achat et l'entretien du véhicule, le modèle de la voiture individuelle deviendrait contre-productif. Cinquante ans plus tard, nous partageons plus encore ce constat.

Depuis des décennies, nous avons organisé l'aménagement du territoire autour de la voiture individuelle. Synonyme de liberté, l'ensemble de notre vie s'est articulée pour beaucoup d'entre nous autour de ce moyen de transport pour se rendre au travail, pour les activités des enfants, pour aller faire ses courses dans les grands centres commerciaux, pour partir en week-end, pour les vacances, pour habiter dans un environnement où le prix du mètre carré d'immobilier est moins cher. Pour toutes ces raisons, les choix individuels se sont orientés vers la possession d'une voiture, souvent pour chaque membre du ménage et ils se sont orientés parce qu'on les a orientés dans une course à la consommation et à l'individualisme, rouage nécessaire à la société d'accumulation dans laquelle nous vivons.

Nous subissons depuis bien longtemps les nuisances liées à ces choix d'aménagement du territoire. On ne compte plus, par exemple, les articles citant les heures perdues dans les embouteillages, 142 heures pour les Grand Lyonnais en 2019, soit 40 minutes par jour. On peut aussi évoquer le coût économique pour un ménage pour acheter, entretenir, assurer et alimenter en énergie son véhicule, de l'ordre de 5 à 6 000 € par an en moyenne. À comparer à l'abonnement annuel des TCL, on peut s'étonner que la part modale n'ait pas évolué plus vite sur les transports en commun mais nous y reviendrons.

La qualité de l'air enfin, objet de cette délibération, est aussi une des externalités négatives de cette organisation de la société que les constructeurs automobiles ne paieront jamais.

Et si, malgré tous ces effets indésirables, les habitantes et les habitants continuent d'utiliser encore leur véhicule individuel, c'est qu'il reste encore beaucoup de leviers à actionner pour changer les modes de déplacement. L'usage est parfois devenu une contrainte forcée du fait de l'achat d'un logement éloigné de son emploi comme exemple le plus significatif parmi bien d'autres. Aussi, pour beaucoup de nos citoyens, cette délibération sera vécue comme une violence de plus, une injonction contradictoire avec le cadre géographique et économique dans lequel on leur a demandé d'évoluer. Ainsi, le cadrage de la zone à faibles émissions de notre Métropole proposé par cette délibération est un enjeu immense pour le quotidien des habitantes et des habitants, non seulement pour celles et ceux du territoire de la Métropole mais pour toutes celles et tous ceux résidant dans l'aire urbaine métropolitaine jusqu'à la Tour du Pin en Isère et Ambérieu en Bugey dans l'Ain.

Le nombre de véhicules concernés est colossal. Rien que sur le territoire de la Métropole, on parle de 75 % du parc existant à changer ou abandonner d'ici 2026, soit au minimum 250 000 véhicules en fonction du périmètre. Pour réussir un chantier d'une telle ampleur, il va falloir créer une dynamique positive qui emmène tous les habitants du territoire, les faire adhérer à l'objectif par compréhension de l'intérêt de la mesure, trouver la voie du bénéfice individuel et collectif pour déclencher le passage à l'action de chacune et de chacun. Mais aujourd'hui, tel qu'est rédigé le texte, les conditions ne nous semblent pas réunies pour cela et nous avons plusieurs réserves dans cette délibération que nous ne pourrions pas voter.

D'abord, la concertation est restreinte aux moyens d'accompagnement et au périmètre mais nous pensons que c'est sur le calendrier qu'il fallait concerter pour impulser une démarche réellement démocratique. Or, le calendrier sera figé dans la délibération et la concertation sera vécue comme une frustration de devoir débattre d'un sujet dont les conclusions sont déjà figées. Sur la concertation toujours, nous sommes circonspects du montant annoncé. Seulement 150 000 € sur le budget de cette délibération sont fléchés pour la concertation contre 700 000 € pour les études. Cela nous paraît faible et pas à la hauteur de l'enjeu, il va falloir aller chercher les citoyennes et les citoyens dans une période de crise sanitaire qui s'éternise et qui nous use toutes et tous.

Ensuite, sur la finalité de la ZFE, nous alertons sur les risques de dérive vers une société de contrôle où les caméras partout dans l'espace public viendront suivre les plaques d'immatriculation et les déplacements individuels. Comment nous prémunir des effets pervers de ces dispositifs automatiques de surveillance ?

Et enfin, le montant des aides pour les foyers les plus précaires et pour les travailleurs contraints dans leurs déplacements n'est pas indiqué. Il est renvoyé ultérieurement à une délibération en 2022 après la concertation, dont acte. Compte tenu des volumes engagés et du coût d'achat d'un véhicule Crit'Air 1, les montants de soutien devront être importants et viendront impacter fortement nos budgets institutionnels.

Une ZFE écologique aura à cœur de favoriser l'abandon d'un véhicule par un changement de mode de déplacement au quotidien plutôt que son remplacement par un véhicule neuf. Or, le calendrier proposé n'est pas en cohérence avec d'autres mesures comme le déploiement d'un réseau de transports en commun régulier et efficace, au moins sur le périmètre Lyon-Villeurbanne. Faut-il rappeler que beaucoup des habitants de Lyon et Villeurbanne n'utilisent pas les transports en commun pour des problèmes d'offre, de durée et de sécurité ? C'est l'étude de déplacement de l'aire urbaine de 2015 qui montre que notre réseau de transports en commun a encore beaucoup d'efforts à faire s'il veut se poser comme une alternative crédible à la voiture individuelle.

Nous avons largement concerté nos militants, sympathisants, professionnels, universitaires pour nous forger un avis sur cette délibération. Le principal enseignement tiré est simple : les gens trouvent écologiquement aberrant de mettre à la casse des véhicules en bon état de marche et que ce soit pour des raisons économiques ou écologiques, les gens sont attachés à entretenir leur véhicule jusqu'à sa fin de vie et le second enseignement est que les gens sont prêts à abandonner leur voiture si, et seulement si, l'autopartage devient massif, simple d'accès et bon marché, voilà le début d'un chemin positif à engager dès que possible.

Au lieu d'embarquer tout le monde, cette délibération présente un risque de braquer une partie de la population et ne permettra pas d'atteindre l'objectif de réduction des pollutions que nous partageons. Pour toutes ces raisons, nous ne sommes pas convaincus par l'opportunité de cette délibération. Nous la trouvons déséquilibrée et nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Millet pour le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, pour ce dossier qui génère de nombreux débats, le plus important est sans doute notre capacité collective à organiser le débat public, dans toutes ses dimensions, sanitaires, environnementales, économiques, sociales, urbaines.

Permettez-nous de prendre du recul en nous interrogeant d'abord sur ce qui fait que notre collectivité doit prendre des décisions sur un enjeu de santé publique mondial connu depuis longtemps. Nous le savons, c'est l'inaction des Gouvernements successifs, qui n'ont pas orienté les investissements industriels à la hauteur des enjeux pourtant connus pour transformer les mobilités, que ce soit la part modale de la voiture ou le type de motorisation.

Pourtant c'était possible. À la fin des années 1970, on découvre le trou dans la couche d'ozone, dont les enjeux environnementaux et de santé publique sont énormes. Il n'a fallu qu'une dizaine d'années pour que les États agissent avec le protocole de Montréal qui interdit, en 1987, les CFC (chlorofluorocarbure) dans les aérosols, puis le bromure de méthyle en 1992. L'industrie s'est adaptée, personne ne considérant les consommateurs comme responsables. En 2000, les quantités de polluants commencent à diminuer dans l'atmosphère et les modèles prévoient un retour à la situation précédente pour la couche d'ozone dans quelques années.

Pourquoi, pour la pollution de l'air par les transports, n'avons-nous pas eu de telles décisions fortes sur l'industrie et, notamment, sur les normes imposées aux véhicules ? Il a fallu, on le sait, le scandale du diesel pour que de vraies normes sur les émissions réelles en situation réelle sur des véhicules du parc soient enfin imposées. Et nous avons donc depuis, enfin, des études fiables sur les pollutions qui montrent d'ailleurs leur caractère multicritères, avec les pollutions de combustion, poussières et azote, mais aussi les pollutions de frottement. C'est pourquoi nous dénonçons, pour notre part, les condamnations par l'Union européenne des pays qui ne respectent pas les niveaux de pollution de l'air, alors que cette même Union européenne n'a pas imposé aux industriels les normes qui permettraient de les respecter.

Prenons connaissance, au contraire, des propositions de la CGT Renault pour des véhicules propres populaires, qui insistent sur l'idée de la mixité nécessaire des solutions, l'électrique ne pouvant pas être la réponse à tout, tout comme probablement l'hydrogène dans le futur, et que l'hybride laisse une place au moteur thermique pour lequel la puissance publique doit imposer des normes d'émission beaucoup plus faibles. Ils affirment que la sortie du moteur thermique est probablement une impasse.

Écoutons les 700 licenciés de Bosch Rodez, victimes des restructurations d'un groupe qui choisit avec violence de sortir du diesel et de France, au passage. Ils montrent les énormes progrès des émissions du diesel, dont les

émissions d'azote ont été divisées par 10 entre la norme Euro 5 et l'Euro 6d en cours, et affirment qu'il peut encore progresser. Les décisions industrielles ne devraient pas être prises pour les intérêts privés des grands actionnaires.

Mais venons-en au fond de la délibération et, d'abord, de l'enjeu démocratique. Notre première hésitation est liée au contexte de la décision, avec la pandémie et les règles sanitaires qui rendent très difficile une vraie concertation publique. Certes, la mise en œuvre en deux phases donne une année pour cette concertation, mais nous voyons tous que le débat est lancé et qu'il est difficile quand la pandémie semble s'accélérer encore une fois. Pourtant, ce n'est pas un dossier simple et il y a besoin de débat, avec les contradictions et les différences de point de vue nécessaires.

La démarche ZFE s'appuie sur des études de mortalité estimée, dans l'étude de Santé publique France, à 48 000 décès prématurés de neuf mois en moyenne. Mais il s'agit d'une comparaison avec une situation idéale où nous aurions tous en France la qualité de l'air la meilleure, en gros celle qu'on va chercher en vacances à Montgenèvre ou Font-Romeu. Ce n'est évidemment pas réaliste et la même étude de Santé publique France estime, par exemple, à 17 712 décès prématurés de quatre mois si nous respectons les normes de l'OMS, et encore moins si on prend comme repère la norme de la directive européenne.

Et comme nous sommes dans un monde médiatique dirigé par le buzz, des articles évoquent pourtant encore plus de morts. Le journal Le Monde évoquait récemment 100 000 morts, faisant référence à une présentation scientifique unique, bien loin des démarches de validation que permet par exemple le travail du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Cette étude ne porte que sur les émissions de poussières et donc est, de manière surprenante, plutôt favorable au diesel qu'à l'essence. C'est la limite de toutes les études qui utilisent uniquement le niveau de PM₁₀ et de PM_{2.5} comme indicateur de pollution permettant d'évaluer le risque relatif associé, ce qui ne permet pas, dans ces études, de différencier essence et diesel pour les estimations de mortalité prématurée.

Permettez-nous de montrer l'importance des mots dans le débat public. On peut résumer de manière pédagogique le rapport de Santé publique France, que je vous invite à lire en détail, de la manière suivante : "L'amélioration de la qualité de l'air a contribué à une hausse de l'espérance de vie qui aurait pu être plus importante de neuf mois en moyenne, pour 48 000 personnes en France, s'il n'y avait aucune pollution anthropique."

Je ne peux, sur ce point, que rappeler que l'ancien Vice-Président Thierry Philip, à l'initiative de la ZFE existante et dont vous savez qu'il est un cancérologue réputé spécialiste, notamment de santé environnementale, avait rappelé à plusieurs reprises que nous avons une espérance de vie nettement en progrès et que cette mortalité prématurée estimée venait seulement réduire ces gains d'espérance de vie.

Rappelons aussi que nos enfants respirent un air de bien meilleure qualité à Lyon que ce que nous respirions à leur âge. Il y a une bien mauvaise raison, la désindustrialisation mais aussi de bonnes raisons, les améliorations de nombreux sites industriels. Je pourrais vous parler de l'usine Carbone Savoie de Vénissieux qui était le site plus polluant aux HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) du sud-est de la France et est devenu un site exemplaire au plan environnemental, mais aussi de nos chaufferies urbaines. Et il y a bien sûr l'amélioration du parc de véhicules, qui émettent en 2020 beaucoup moins de polluants qu'il y a 20 ans.

Voilà ce qui rend le débat public nécessaire et, comme toujours quand le débat concerne des habitudes individuelles, un débat public contradictoire, qui n'oppose pas les bons citoyens vertueux aux méchants ignorants ou irresponsables. On ne peut considérer l'utilisation d'un véhicule Crit'Air 2 comme une incivilité ou un délit. Pour accompagner les citoyens à l'évolution de leur mobilité, il faut les associer en tant que citoyens dans le débat public.

Notre deuxième hésitation porte sur l'impact social de la ZFE car, pour beaucoup de salariés modestes pour qui changer un véhicule est un défi, le fait est que les plus riches n'ont pas de difficultés à acquérir un véhicule qui sera autorisé mais qui est inaccessible à la majorité.

Il suffit de regarder l'évolution du parc par commune. À Albi, Charbonnières, Collonges, Saint Didier ou Tassin, entre autres, le nombre de véhicules Crit'Air 2 a déjà commencé à baisser en 2020, au profit des Crit'Air1, donc des SUV hybrides chers. Mais dans la Métropole globalement, ce nombre de Crit'Air 2 continuait à augmenter en 2020.

Soyons clairs, ce sont bien les milieux populaires qui ont le plus besoin d'amélioration de la qualité de l'air et qui, rejetés du cœur de l'agglomération, ont le plus besoin de déplacements quotidiens pour leur travail ! D'autant qu'ils cumulent le plus souvent tous les facteurs de mortalité, et notamment ceux liés aux conditions de travail. Car si la pollution de l'air fait perdre neuf mois d'espérance de vie en moyenne, les conditions de travail font qu'un ouvrier perd six ans d'espérance de vie. L'Union européenne, évidemment, se contrefout de ces inégalités pourtant criantes et, malheureusement, les verriers de Givors ont échoué à faire reconnaître juridiquement les conséquences de leur conditions de travail.

Donc nous soutenons, au nom des quartiers populaires, les politiques publiques d'amélioration de la qualité de l'air, notamment à proximité des infrastructures de transport ou des sites industriels. Mais, comme dans toute action de santé publique comme pour les vaccins, il y a un bilan coûts/avantages à prendre en compte. Il n'est pas possible de se trouver dans une situation où des dizaines de milliers d'habitants se retrouveraient interdits de véhicules, ou confrontés à des milliers de PV (procès-verbaux). Nous pensons que c'est une position partagée par la majorité métropolitaine.

Notre ambition est bien d'accompagner les habitants vers une évolution des mobilités, avec la réduction de la part modale de la voiture, donc la réduction du nombre de véhicules et de kilomètres parcourus, mais aussi du niveau de pollution du parc.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller MILLET : Sauf que le défi est immense. Une fois prises en compte l'évolution naturelle du parc et son accélération par l'annonce de la ZFE, nous ne voyons pas comment éviter de se retrouver avec des dizaines de milliers de véhicules interdits, le plus souvent de ménages modestes.

Nous avons évoqué la possibilité de dérogations sur critères de revenus, et nous avons bien noté qu'elle est présente dans la délibération, mais tout le monde comprend bien qu'un mécanisme de dérogation ne peut être que l'exception et non la règle. Autrement dit, si un tiers des propriétaires de Crit'Air 2 auront naturellement adapté leur véhicule et si nous arrivons à accompagner 100 000 autres à changer de mobilité, ce qui serait déjà énorme, il resterait encore plus de 100 000 personnes qui se retrouveraient devant l'interdiction ou la sanction, dont plus de la moitié dans la Ville de Lyon elle-même...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Millet, merci vraiment de conclure, cela fait neuf minutes.

M. le Conseiller MILLET : Je conclus... dont on peut douter que son Maire accepterait, en janvier 2026, d'écrire à 50 000 habitants pour leur interdire le stationnement de leur véhicule.

Nous pensons que, dans cette situation, délibérer sur une règle Crit'Air 2 en 2026 est prématuré et que, si on peut affirmer l'objectif, il faut avoir le résultat des études de mise en œuvre pour se prononcer sur l'ambition qui permettra une ZFE juste socialement. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie et je m'excuse du dépassement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Geourjon.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, nous sommes favorables à une extension de la ZFE. J'avais d'ailleurs été, il y a trois ans de cela, un des rares élus métropolitains à demander, à terme, une extension de la ZFE. À l'inverse, nous refusons votre méthode et estimons, qu'en l'état, votre délibération aura un impact environnemental négatif, amplifiera l'exclusion sociale et portera atteinte au dynamisme économique de la Métropole de Lyon.

Monsieur le Président, si cette délibération était adoptée en l'état, elle ne ferait qu'accroître les fractures démocratiques, sociales et économiques dans notre Métropole. Fracture démocratique d'abord car la révision de la ZFE n'était pas inscrite dans votre programme électoral, encore moins l'interdiction du diesel d'ici 2026. Durant la campagne, vous indiquiez sans plus de détails qu'il fallait réduire la place de la voiture en ville en proposant des alternatives. Ce n'est qu'au lendemain de votre élection que vous annoncez vouloir faire des propositions sur un renforcement de la ZFE, renforcement qui deviendra par communiqué de presse du 12 novembre un objectif de sortie du diesel d'ici à 2026.

Vous avez néanmoins raison sur un aspect : il faut continuer à agir. La réduction de la pollution atmosphérique est bien un enjeu de santé publique. Mais comme monsieur Millet, je pense que la stratégie de la peur n'est jamais satisfaisante.

Depuis 2000, la pollution sur la Métropole de Lyon a significativement baissé. Cette amélioration est le résultat d'une politique volontariste de la Métropole, des industriels, de l'État et d'une prise de conscience de nos concitoyens. La pollution atmosphérique demeure encore trop importante et reste dangereuse, nous sommes d'accord. Nous devons donc aller plus loin et travailler pour avoir un air de qualité sur la Métropole de Lyon et au-delà.

La circulation automobile est responsable d'environ un tiers de cette pollution. La ZFE est donc une des solutions à apporter au problème de l'air. Mais elle n'est pas LA solution. Laisser croire le contraire de manière délibérée serait démagogique.

Monsieur le Président, si votre ambition avait été sincèrement la qualité de l'air, vous auriez fixé un objectif de réduction de l'ensemble des polluants atmosphériques sur notre Métropole. Cet objectif serait devenu un indicateur suivi annuellement qui aurait pu permettre de mesurer l'efficacité des politiques métropolitaines. Vous n'en avez rien fait.

En 2026, nous n'aurons donc aucun élément nous permettant d'évaluer concrètement l'efficacité environnementale des mesures que vous nous proposez d'adopter. En réalité votre seul objectif est d'interdire les Crit'Air 5, 4, 3 et 2 d'ici 2026, soit quelques mois avant les élections. Disons les choses clairement, votre objectif est politique et électoraliste, ce qui ne constitue en aucune manière une politique en faveur de notre environnement, encore moins un plan de lutte contre la pollution.

C'est également un objectif d'affichage politique qui transpire dans le calendrier que vous avez décidé pour les véhicules Crit'Air 5, 4 et 3. En effet, la mise en place des exclusions ne devance que de quatre à six mois les échéances fixées par la loi "Climat et résilience". D'ailleurs, un membre de votre Exécutif, dont je tairai le nom par courtoisie, indiquait début mars, lors d'une réunion en CTM, que le choix de ce calendrier était purement un choix de communication, choix de communication que vous faites au détriment des Grand Lyonnais car ces quelques mois de préparation que vous ôtez aux Grand Lyonnais sont pourtant essentiels pour leur permettre de trouver des nouvelles solutions de mobilité.

Monsieur le Président, pour nous la ZFE est un outil pertinent, vous n'avez pas le droit de la détourner pour des objectifs électoralistes.

Si cette délibération est votée en l'état, d'ici fin 2025, vous aurez imposé le renouvellement accéléré de 601 235 voitures, soit 80 % des véhicules actuellement immatriculés sur la Métropole de Lyon (chiffres au 1^{er} janvier 2020). Monsieur le Président, pour nous la ZFE ne doit pas être une source d'obsolescence réglementaire !

Analysons plus en détail votre calendrier, vous souhaitez interdire, dès 2022, les véhicules Crit'Air 5 et au-delà. Ceux-ci représentent, au niveau de la Métropole, moins de 5 % des véhicules. C'est donc une faible réduction du parc automobile et donc de la pollution induite mais ceci représente un coût social très important et cela a été rappelé il y a quelques minutes par des groupes de la majorité. Ces véhicules anciens sont souvent détenus par des foyers modestes, voire très modestes qui sont dépendants de l'usage de leur véhicule. Il en est de même, mais dans une moindre proportion, pour les véhicules Crit'Air 4 et 3.

En commission, votre majorité a indiqué que l'on trouvait des véhicules Crit'Air 1 d'occasion pour moins de 5 000 € et donc que ce renouvellement était abordable. Monsieur le Président, 5 000 € c'est une somme pour chaque Grand Lyonnais, mais c'est une barrière insurmontable pour les foyers les plus modestes, surtout en quelques mois.

Monsieur le Président, vous entêter dans ce calendrier très serré, c'est exclure une partie de la population du droit au déplacement. Je note d'ailleurs que certains groupes de votre majorité ne voteront pas cette délibération car ils partagent notre opinion. Votre calendrier resserré, je dirais même insoutenable, pourrait aboutir malheureusement à un nouvel épisode des Gilets jaunes.

Monsieur le Président, pour nous la ZFE ne doit pas être une source d'exclusion sociale ! Nous ne partageons pas votre volonté d'un entre soi confortable. C'est pour cela qu'au vu du faible nombre de véhicules Crit'Air 5 mais du fort impact social de leur interdiction, l'échéance de 2022 doit être repoussée au 1^{er} janvier 2023 pour les véhicules Crit'Air 5, tel que proposé dans la loi "Climat et résilience". C'est là l'objet de notre amendement n° 1.

L'interdiction des véhicules Crit'Air 4 et 3 concerne potentiellement 240 886 véhicules immatriculés dans la Métropole de Lyon. Ce type de véhicules représente une part importante du volume de transactions sur le marché du véhicule d'occasion. Les citoyens ayant acheté ces véhicules Crit'Air 4 et 3 ces derniers mois doivent pouvoir amortir ces acquisitions. Aussi, le calendrier d'interdiction progressive pour les véhicules Crit'Air 4 et 3 doit suivre là aussi l'échéancier proposé par la loi "Climat et résilience", à savoir :

- 1^{er} janvier 2024 pour les véhicules Crit'Air 4,
- 1^{er} janvier 2025 pour les véhicules Crit'Air 3.

C'est là l'objet de notre amendement n° 2.

Enfin, concernant les véhicules Crit'Air 2, vous souhaitez leur interdiction en 2025. Ce renouvellement imposé concernerait y compris un véhicule neuf Crit'Air 2, qui aurait pu être acheté par exemple la semaine dernière au garage Renault de Gerland. Devoir changer ce véhicule neuf quatre ans après, est-ce une bonne chose pour l'environnement ? Nous combattons tous l'obsolescence programmée de nos équipements numériques ou de l'électroménager et votre majorité verte vient d'inventer l'obsolescence réglementaire.

C'est pour cela que notre amendement n° 3 a pour vocation de fixer un objectif 2026 pour des véhicules neufs qui seraient achetés après notre Conseil tout en lissant dans le temps le retrait des véhicules Crit'Air 2 déjà en circulation.

Cet amendement permet aux propriétaires de véhicule d'amortir financièrement, socialement et écologiquement leur véhicule et de préparer leur renouvellement ou leur passage à une autre solution de mobilité. Nous soutenons l'amendement n° 13 déposé par le groupe Les Progressistes demandant une information personnelle de chaque Grand Lyonnais suite au vote de cette délibération.

Plus globalement, votre projet de délibération va aboutir à une fracture territoriale et aura des conséquences économiques très négatives.

Historiquement, Lyon a toujours été une terre d'échanges. Le dynamisme économique, mais aussi culturel, éducatif ou sportif de la Métropole de Lyon aujourd'hui est le fruit des Grand Lyonnais mais aussi des habitants des territoires limitrophes. Aussi la mise en place d'une ZFE ne peut être une action isolée de la Métropole sans un travail partenarial avec les collectivités locales voisines.

Un focus sur l'économie montre que chaque jour, 150 000 actifs n'habitent pas la Métropole de Lyon viennent y travailler. À l'inverse, 50 000 Grand Lyonnais vont travailler dans un territoire limitrophe. Près de 75 % de ces navetteurs utilisent leur voiture quotidiennement pour ces déplacements. Au-delà des déplacements domicile-travail, beaucoup de clients, des commerçants et restaurateurs de la Métropole habitent dans les communes limitrophes, il en est de même pour les spectateurs des événements culturels, de nos associations culturelles ou sportives.

Nous demandons qu'un travail partenarial soit conduit avec les collectivités locales voisines et particulièrement au sein du Pôle métropolitain et du Syndicat mixte des transports de l'aire métropolitaine lyonnaise. L'objectif est d'arriver à des mesures communes de lutte contre la pollution atmosphérique, de développer des transports à cette échelle et d'adopter une stratégie forte de lutte contre l'étalement urbain. C'est l'occasion de reparler d'un dossier qui m'est cher : le réseau express métropolitain ou RER à la Lyonnaise.

C'est l'objet de l'amendement que nous présentons conjointement avec les groupes Les Progressistes, Métropole pour tous et Synergies.

Monsieur le Président, pour nous, la ZFE ne doit pas aboutir à isoler la Métropole derrière des barricades. Nous refusons que la Métropole soit transformée en village vert comme d'intransigeants Gaulois !

L'amplification de la ZFE va fortement impacter les habitants et acteurs économiques de la Métropole de Lyon. Pour qu'une telle ZFE puisse être supportable par tous, il est indispensable que la Métropole mette en place au préalable les mesures d'accompagnement ainsi que les alternatives de mobilité. Certaines mesures sont citées dans la délibération mais sans aucune information sur leur niveau et leur budget. Nous sommes d'autant plus inquiets que dans les plans pluriannuels d'investissement du SYTRAL ou de la Métropole, aucun des deux ne fait mention de la ZFE en termes budgétaires.

L'effectivité de ces mesures d'accompagnement est indispensable à la soutenabilité sociale et économique de la ZFE. Il est donc de la responsabilité de l'Exécutif de faire les choix politiques permettant de mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre rapidement cet objectif de résultat sur les mesures d'accompagnement, mesures d'accompagnement qui doivent être, encore une fois, je le répète, effectives avant la mise en œuvre des restrictions d'accès pour les véhicules.

C'est l'objet de notre amendement n° 5 et nous soutiendrons les amendements n° 7 et 8 du groupe Synergies ainsi que les amendements n° 9, 10, 11 et 12 du groupe Les progressistes.

L'amplification à marche forcée de la ZFE va fortement impacter, je le disais, les habitants et acteurs économiques de la Métropole de Lyon. Dans ce contexte, il est indispensable que la Métropole soit exemplaire dans le respect de l'ensemble des critères de la ZFE au niveau de sa propre flotte de véhicules utilitaires, de service et de fonction.

Malgré trois demandes successives, la dernière ayant été adressée directement à vous, monsieur le Président, nous n'avons pas à ce jour la liste des véhicules métropolitains, nous ne pouvons donc mesurer ni l'ampleur de la tâche ni l'impact financier de ce renouvellement. Avez-vous budgété dans la PPI de la Métropole ces investissements automobiles ? Nous proposons, et c'est l'objet de l'amendement n° 4, que la Métropole pilote une mutualisation avec les communes et les établissements publics du territoire métropolitain afin d'optimiser les coûts pour nos collectivités.

Au-delà de cela, pour réduire l'impact environnemental du renouvellement de 80 % des véhicules, nous demandons que la Métropole soutienne la mise en place d'une filière industrielle de retrofit afin de changer la motorisation du

véhicule plutôt que de changer le véhicule lui-même, notamment par un passage en motorisation électrique. Nous sommes à ce niveau-là satisfaits, qu'au moins sur ce point, vous nous ayez, semble-t-il, entendus et vous rejoignez la démarche rétrofit.

Dernier point concernant le futur périmètre de la ZFE, la pollution atmosphérique est concentrée au niveau des axes autoroutiers, aussi il nous paraît indispensable que la future ZFE intègre au minima les axes M6/M7 et le boulevard Laurent Bonnevey. Il est plus efficace sur un plan environnemental de retenir un périmètre géographique plus large d'une ZFE moins restrictive. La pollution atmosphérique n'obéit pas aux limites administratives de la ZFE.

En conclusion, monsieur le Président, comme tous les Grand Lyonnais, nous voulons un air de qualité au niveau du territoire métropolitain. Pour atteindre cet objectif de santé publique et de préservation de la planète, le pragmatisme est plus efficace que le dogmatisme et la communication. Nous regrettons que cette délibération en l'état se contente d'afficher un objectif politique et non un objectif de résultat, sans mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux, concret et financier.

Nous voulions un plan d'actions contre la pollution de l'air, une version 2.0 du plan Oxygène lancé en 2016. Vous ne nous proposez qu'un objectif électoral. Pour une transparence démocratique, nous demandons un vote nominatif. Les élus du groupe Inventer la Métropole de demain voteront contre cette délibération. Je vous remercie.

(VOIR amendements du groupe Inventer la Métropole de demain - annexe n° 2 page 220)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je rappelle à toutes et tous qu'il serait bien de respecter les temps de parole parce que cela fait 15 minutes au lieu de 13 et je passe la parole au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller KIMELFELD : Merci monsieur le Président, c'est pour cela que j'ai demandé 15 minutes en fait.

Monsieur le Président, chers collègues, "Notre rôle, depuis le début, a été de trouver une position d'équilibre qui nous permet en même temps d'entamer un dispositif ambitieux et de ne pas dégrader, premièrement, l'équilibre économique de nos entreprises et, deuxièmement, l'équilibre des plus modestes dans notre Métropole." Ces mots, ce sont les miens, mais cela aurait pu être ceux de tous les groupes politiques de l'ancienne mandature, le 28 janvier 2019, lorsque nous avons de manière consensuelle créé la zone à faibles émissions interdisant aux véhicules professionnels de Crit'Air 4, 5 et non-classés de circuler en cœur de la Métropole. Nous avançons tous ensemble, majorité et opposition comprise.

Nous entamions alors un chantier ambitieux, avec la mise en place de la ZFE la plus restrictive de France à horizon 2021, dans un souci d'amélioration de la qualité de l'air et d'avancées concrètes dans le combat contre le dérèglement climatique.

Avec cette ZFE visant les véhicules professionnels les plus polluants, avec l'adoption du PCAET (plan climat air énergie territorial), le développement des transports en commun, le passage à 70 km/h sur le périphérique en mars 2019, la construction de nouvelles pistes cyclables, l'augmentation importante du budget dédié à ECORENO'V porté déjà par Béatrice Vessiller, déjà Vice-Présidente aux côtés de Gérard Collomb depuis 2014, nous avons notamment permis à 50 % des habitants habituellement soumis à la pollution à l'oxyde d'azote de ne plus l'être et d'améliorer plus largement la qualité de l'air dans la Métropole, comme en attestent les chiffres actuels.

Nous avons été pionniers, collectivement, dans la mise en place de cet outil, en concertation avec les professionnels, les citoyens et les communes, avec une adoption à l'unanimité des voix de cette mesure forte et je voudrais remercier Bertrand Artigny, alors Président du groupe des Verts dans ma majorité, de son action sur cette délibération avec le souci partagé d'avancer pour le combat climatique.

Mais vous l'aurez noté, et certains dans cette assemblée peuvent en attester, nous avons toujours eu le souci de concilier transition écologique et justice sociale, de prendre en compte les plus précaires et les plus modestes, y compris de notre classe moyenne dans les décisions prises en matière de transition écologique.

Pourra-t-on en dire autant de cette amplification de la ZFE ? À écouter les premières interventions, je n'en suis pas certain même si j'ai le sentiment que, plus on va avancer dans le débat, plus les interventions des groupes politiques vont vous être, en tout cas je l'espère, favorables.

J'ai évidemment aussi en mémoire les propos de mes anciens et actuels collègues réélus et aujourd'hui membres de votre majorité. Le discours de Pierre-Alain Millet résonne notamment encore dans ces murs, attaquant ardemment la Commission européenne pour, je cite, "son usage systématique de l'écologie punitive", rappelant "qu'au milieu du XIX^e siècle, il n'y avait aucune particule, ni micro, ni nano, ni pico" et que l'espérance de vie était pourtant de 40 ans ; alertant, aussi je cite, "ceux qui en rajoutent dans le catastrophisme et demandent l'extension aux véhicules individuels qu'ils devraient faire attention à ne pas retrouver les carrefours de leur commune pleins

de Gilets jaunes". Monsieur Millet n'avait cependant pas tort sur les risques encourus en mettant en place des mesures précipitées, non-accompagnées et illisibles.

Je me souviens de madame Reveyrand, oui monsieur Kohlhaas, madame Reveyrand était visionnaire, qui alertait à l'époque sur le délai très court de consultation des communes, des citoyens et de leurs représentants, alors que nous avons dédié un an à cela quand vous laisserez a fortiori trois mois de répit aux propriétaires de véhicules Crit'Air 5 et non-classés pour changer leur véhicule ou leur mode de déplacement. Je reprends cette alerte à mon compte pour cette ZFE amplifiée.

Ces alertes, elles étaient légitimes mais nous avons pris la mesure de l'impact de la ZFE sur les entreprises et sur leurs salariés et avons engagé des outils et moyens d'accompagnement financier forts pour éviter des drames économiques tout en avançant dans la transition écologique.

Aujourd'hui, vous proposez de débiter dans quelques mois l'élargissement de ce dispositif aux véhicules particuliers Crit'Air 5 et +, sans mesure d'accompagnement à ce jour ni dérogation connue. Concrètement, ce sont des milliers de foyers, presque 30 000, qui sont souvent les plus modestes au vu des véhicules concernés, qui ne pourront plus entrer dans le périmètre de la ZFE d'ici neuf mois.

Si nous partageons l'impérieuse nécessité de réduire la pollution de l'air, comme nous l'avons engagé, et pas uniquement en s'attaquant à la voiture individuelle, nous ne pouvons accepter une mesure qui frappera les plus modestes, sans accompagnement, ces agents et salariés du territoire métropolitain qui travaillent chaque jour sur le périmètre visé et qui n'ont pas nécessairement d'alternative aujourd'hui à la voiture individuelle. Car monsieur Kohlhaas, ce ne sont pas comme vous l'avez dit en conférence de presse "des gens addicts à la voiture" qu'il faudrait soigner ou au mieux dresser. Non, ce sont des gens qui ont besoin de leur véhicule pour aller travailler en attendant, pour certains, cinq ou six ans la solution alternative de transports en commun. Vous n'êtes pas responsable de ces retards en offre de transports en commun, mais aujourd'hui responsable des conséquences, il vous faut assumer, je l'évoquais tout à l'heure en propos introductif, ce principe de réalité.

L'impératif climatique ne pourra être accepté par nos concitoyens seulement si nous avons le souci de la justice et de l'équité sociale et territoriale.

Notre groupe propose donc un amendement afin que la délibération indique clairement que le renforcement de la ZFE s'accompagnera d'aides financières afin d'en limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des ménages et de prendre en compte la situation financière et professionnelle des Grand Lyonnais confrontés à cette mesure. C'est l'amendement n° 12 dans la gestion de séance et nous demanderons, si vous en êtes d'accord et si, en tout cas dans le respect du règlement intérieur, nous pouvons demander sur cet amendement, un vote nominal.

Au-delà de nos collègues de l'opposition, nous appelons très clairement les groupes de la majorité, écologistes comme socialistes, communistes et insoumis, à ne pas renier leurs convictions et leurs électeurs, en votant cet amendement.

Nous appelons aussi les Maires, par ailleurs Conseillers métropolitains, à prendre leurs responsabilités en ne contribuant pas à creuser des inégalités territoriales et sociales déjà très présentes dans les communes les plus défavorisées du territoire.

Madame la Maire de Vaux en Velin, chère Hélène Geoffroy, madame la Maire de Vénissieux, chère Michèle Picard, monsieur le Maire de Villeurbanne, cher Cédric Van Styvendael, et je m'adresse ici à tous les Maires ou élus municipaux présents, que direz-vous à vos administrés dans les mois à venir, quand ils vous demanderont comment vous les accompagnerez pour trouver une solution de mobilité ou pour changer leur véhicule ?

Monsieur le Président, derrière les mesures que vous prenez dans ce Conseil, il y a des hommes et des femmes qui, chaque jour, concrètement, vont être confrontés à des difficultés que vous êtes, aujourd'hui, dans l'incapacité de résoudre dans la rapidité mais surtout, et c'est plus gênant sans doute, incapable d'entendre. Vous avez évoqué, comme une réponse implacable, les solutions de transport en commun mais ce sont des solutions, je le disais tout à l'heure, à cinq ou six ans, et vous n'êtes pour rien dans ces délais, pas au jour où les interdictions prendront effet et puis, avec un grand détachement qui commence, peut-être, à être votre marque de fabrique, vous avez, lors de votre conférence de presse, indiqué de façon, j'allais dire tout à fait laconique, "Nous trouverons des solutions". Alors je vais vous donner des exemples concrets et vous pourrez si vous acceptez, nous donner ou évoquer des solutions concrètes à ces cas précis.

Par exemple, madame Z, infirmière à l'hôpital de la Croix-Rousse qui vit à Trévoux, hors Métropole. Elle commence sa journée de travail à 6 heures. Pour arriver à l'heure, madame Z a acheté il y a deux ans une Renault Clio d'occasion à 1 500 € sur Le Bon Coin. 1 500 €, c'est aussi ce qu'elle gagne à peu près par mois, sans les quelques primes, monsieur Kohlhaas le sait, il a été, comme moi, infirmier. C'est un diesel et cette voiture a été immatriculée en 2000. C'est donc un Crit'Air 5.

Dans neuf mois, madame Z ne pourra plus entrer à Lyon avec sa voiture, ni même arriver à l'heure au travail. Le premier bus de Trévoux part à 6 heures 30, elle doit le prendre jusqu'à Saint Germain au Mont d'Or ou prendre un autre bus pour rejoindre le métro A à Bellecour, puis le métro C d'Hôtel de Ville jusqu'à la Croix-Rousse.

Un autre exemple : madame X, 55 ans, agent d'entretien au collège Charles Sénard à Caluire et Cuire. Elle commence donc le travail tôt. Madame X, que connaît bien monsieur Gascon, son Maire, vit à Saint Priest village. Pour aller au travail, elle doit faire au moins 1 heure 20 de transports en commun (T2, métro A, métro C). Allers-retour, elle fait 3 heures de transports en commun dans la journée.

Elle a donc décidé d'acheter un Renault Scénic 2005 d'occasion, environ 3 500 €, soit presque deux mois de salaire pour elle, qui lui permet aussi de transporter ses petits-enfants lorsque cela est nécessaire. Son véhicule Crit'Air 4 sera interdit à une date encore inconnue, entre 2023 et 2026, vraisemblablement d'ici deux ans. Dans deux ans, elle ne sait pas réellement ce qu'elle fera.

Un dernier exemple pour la route, si je puis dire : celui de monsieur T, 47 ans, marié, avec deux enfants, qui vit à Lyon. Il est ouvrier dans le bâtiment et doit donc se déplacer dans toute la Métropole en fonction de ses chantiers. Avec sa femme, qui a perdu son emploi à cause de la crise économique, ils viennent de changer de voiture début 2020. Ils ont acheté un Dacia Duster diesel pour un peu plus de 10 000 € avec un prêt sur plusieurs années. Même si son véhicule date de 2020, il s'agit d'un Crit'Air 2. Il ne pourra donc plus le conduire d'ici 2026 mais il continuera toujours à payer son prêt.

Tous ces gens-là sont potentiellement des exclus de votre politique. Ils sont des exclus de la vision de la Métropole que vous prônez. Ils font partie des près de 75 % des ménages qui, d'ici 2026, ne pourront plus utiliser leur véhicule dans cette Métropole et qui, à la lecture de ce rapport et des plans d'investissements de la Métropole et du SYTRAL, n'auront pas d'alternative à la voiture ni d'aide financière conséquente pour les accompagner dans le changement de véhicule.

En janvier, j'alertais sur le risque de développer la vision d'une Métropole "pour quelques-uns". Une fois de plus, même s'il est encore temps de changer la donne en soutenant nos amendements et les amendements d'un certain nombre de groupes, qui les ont évoqués avant moi et qui les évoquerons peut-être ensuite, le risque est présent. En réalité, vous avez le choix d'adopter collectivement deux attitudes, telles que les décrivait le sociologue Max Weber dans son ouvrage "Le savant et le politique" : éthique de convictions ou éthique de responsabilité.

Autrement dit, le militant, celui qui peut se donner bonne conscience et appliquer une idéologie qu'il connaît sur le bout des doigts, qui va avant tout être guidé par une éthique de conviction, il va, dans une forme de langage quasi-religieux, remplir son devoir et imposer sa vision, sans se préoccuper des conséquences de ce comportement, puisque toute fin justifie les moyens.

Ou il y a le politique, celui qui veut vraiment changer le monde, qui va prendre en compte toutes les réalités de ce monde, la diversité de ses habitants, et qui sera lui, avant tout, animé pour une éthique de responsabilité. La responsabilité de prendre en compte le principe de réalité, d'être souple, de s'adapter aux évolutions socio-économiques de notre société, d'anticiper et d'être préoccupé par les conséquences de ses actes.

Monsieur le Président, vous êtes LE Président, vous devez être LE politique, celui qui arrive à convaincre ses élus, en particulier Europe Écologie-Les Verts et, au-delà, les militants de votre parti qu'il faut que vous endossiez, sur cette délibération en particulier, le costume du Président, celui de l'éthique de responsabilité

La crise économique et sociale que nous traversons est forte, elle risque de prendre de l'ampleur dans les mois à venir. Ne contribuons pas aujourd'hui à creuser plus encore les inégalités sociales et territoriales de notre pays. Investissons pour accompagner les Grand Lyonnais dans cette transition, accompagnons-les et informons-les comme il se doit.

Nous en appelons à la responsabilité de chacun, l'engagement de cette collectivité à ce qu'un accompagnement financier soit mis en place pour les particuliers concernés, en fonction de leur situation professionnelle et personnelle, j'ai évoqué ce premier amendement tout à l'heure.

Plusieurs de nos amendements vont dans ce sens avec :

- la demande d'inscrire dans ce rapport l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'investissement pour la création et le renforcement de parkings-relais en cœur et aux portes de notre Métropole (amendement n° 11),
- la demande d'engagement d'études portant sur l'impact social et sur le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes et des travailleurs habitant dans et en dehors de la Métropole, comme a pu le faire Londres, avec la nécessité qu'elles soient présentées en Conseil d'ici cette fin d'année (amendements n° 9 et 10),

- l'engagement de la collectivité à ce que chaque Grand Lyonnais reçoive un courrier, cela a été évoqué tout à l'heure par Louis Pelaez, l'informant qu'il ne pourra plus utiliser son véhicule personnel (amendement n° 13),

- un amendement conjoint avec les groupes Synergies, Inventer la Métropole de demain et Métropole pour Tous visant à élargir la concertation aux territoires voisins de la Métropole et j'ai évoqué tout à l'heure dans mon propos l'amendement n° 12 pour lequel nous demandons un vote nominal.

Souvenons-nous de ce que notre pays a vécu depuis 2017, de cette gronde des invisibles, de ceux qui parfois estiment ne pas être assez entendus, qui demain découvriront peut-être dans la presse cette mesure votée aujourd'hui. Nous ne sommes jamais à l'abri d'une colère forte. Et cette fois, ce ne seront pas des décisions gouvernementales qui créeront les Gilets jaunes mais bien votre obstination à ne pas prendre en compte la justice sociale et la réalité de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Chers collègues, nous pouvons encore changer la donne, nous pouvons éviter de faire de la zone à faibles émissions de cette Métropole, une zone de forte exclusion et éviter que la transition écologique vienne s'opposer à la question sociale. Nous ne pouvons pas accepter une mesure qui frappera la majorité des habitants, en particulier ceux qui vivent difficilement des revenus de leur travail. J'en appelle à l'éthique de responsabilité de chacun. Je vous remercie de votre attention.

(VOIR amendements du groupe Progressistes et républicains - annexe n° 3 page 229)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, merci de me passer la parole. Je précise d'ailleurs que notre temps d'intervention sera un peu plus long que d'habitude parce qu'il comprend la présentation de nos amendements, tels que cela a été convenu.

Monsieur le Président, chers collègues, beaucoup vient d'être dit et votre projet de délibération est dense et, selon nous, tout en évitant de parler de l'essentiel. C'est un vrai exercice d'équilibrisme, reconnaissons là une vraie forme de prouesse de votre part.

L'impact sanitaire et environnemental de la pollution de l'air est connu et reconnu et, bien sûr, nous partageons, en conséquence, toute l'urgence à agir. Toutes vos tentatives en matière de discours alarmistes pour justifier des choix mal calibrés ne peuvent donc que faire "flop" dans cette assemblée et nous voulons l'expliquer. Tout le monde partage, nous le disons, vos préoccupations en matière de protection de la santé et de l'environnement et de lutte contre le dérèglement climatique.

Je n'entrerai pas dans le débat, et pourtant il y aurait beaucoup à dire, sur l'impact écologique global, au niveau mondial, des véhicules que l'on nous présente aujourd'hui comme "propres", notamment les véhicules électriques. Cela reviendrait à s'interroger sur la pertinence de cette classification Crit'Air, qui a l'avantage d'exister, à défaut d'être totalement cohérente, et de manière globale, il faut le dire de temps en temps, nous exportons notre pollution dans les pays producteurs et producteurs de matières premières. Oui, disons-le entre nous, la transition écologique a aussi un caractère et un volet moral.

Je n'entrerai pas non plus dans le débat sur les atouts et inconvénients respectifs de l'essence et du diesel. De toute façon, ce dernier a déjà perdu le combat en raison de son taux bien supérieur d'émissions d'oxydes d'azote, les fameux NO_x qui font des ravages en termes de troubles respiratoires, et quand bien même le diesel aurait moins de monoxyde de carbone, moins de dioxyde de carbone, et moins de particules fines que l'essence et cela renvoie à l'exemple du groupe précédent sur la personne qui venait d'acheter son véhicule Dacia.

Le problème essentiel tient à l'objectif que vous voulez graver dans le marbre pour l'exclusion, dès 2026, des véhicules Crit'Air 2, qui représentent à eux seuls plus de 40 % du parc automobile sur la Métropole en 2020. Rappelons pour résumer que le Crit'Air 2 correspond à tous les véhicules essence norme Euro 4, soit peu ou prou immatriculés entre 2006 et 2010 inclus, et tous les véhicules diesel norme Euro 5 ou 6, ceux qui ont été achetés depuis 2011. C'est la grande masse des véhicules utilitaires et des véhicules familiaux, avec beaucoup de modèles diesel sur cette typologie de véhicules de type berline, monospace ou break.

Rappelons également que, depuis 2019 et encore plus depuis l'entrée en vigueur de la ZFE au 1^{er} janvier 2020, nous avons incité les professionnels à convertir leurs véhicules en interdisant l'entrée des poids lourds et véhicules utilitaires légers classés Crit'Air 4, 5 et + au 1^{er} janvier 2020, et Crit'Air 3 depuis le 1^{er} janvier 2021. Or, vers quelle catégorie Crit'Air s'est engagé massivement, en termes de renouvellement, le parc de poids lourds et véhicules utilitaires ? Eh bien vers le Crit'Air 2 ! On va donc à nouveau demander aux artisans, aux PME (petites et moyennes entreprises) de renouveler le véhicule qu'ils viennent de changer, cela n'a pas de sens.

En réalité, je n'ai aucun doute sur le fait que vous avez parfaitement conscience que le cap, que vous fixez pour 2026, est impossible à tenir au regard des capacités actuelles et à venir, quelles que soient nos ambitions en termes de développement des alternatives, notamment en matière de déplacements, les perspectives en matière d'innovation technologique et que sais-je encore.

Pour parler d'ambition en matière de facilités intermodales justement, ou plutôt de non-ambition, j'aimerais dire un mot sur les parkings-relais. Ce sont les grands oubliés des PPI de la Métropole et du SYTRAL. On évoque deux nouveaux parkings-relais sous-dimensionnés, non financés. On voit donc très mal comment vous comptez faciliter massivement le report modal de la voiture individuelle sur les transports en commun à l'entrée de notre Métropole.

Ce cap, qui bien sûr, vous l'entendez, n'a rien de réaliste, c'est l'affichage de vos bonnes intentions et vous savez celles dont l'enfer est pavé. En inscrivant vos bonnes intentions dans le marbre de nos délibérations, vous voulez non seulement un chèque en blanc de la part du Conseil de la Métropole, en fixant un objectif sans nous préciser comment vous comptez réellement l'atteindre, mais vous mettez aussi toute la collectivité et nos habitants au pied d'un mur impossible à franchir, tant sur le plan économique que sur le plan social.

Et je vous rappelle que vous avez fait campagne sur deux piliers qui font de votre politique actuelle la transition écologique et la justice sociale. Eh bien, vous devez boiter sérieusement sur le plan social !

Deux choix seront alors devant vous, qui détermineront si vous êtes définitivement dogmatique ou véritablement pragmatique :

- soit vous faites un gros trou dans le mur et vous l'abattez en prévoyant un système de dérogations tellement étendues en 2026 que vous videz l'objectif d'interdiction des Crit'Air 2 et + de sa substance et vous générez de l'instabilité et de l'illisibilité pour l'usager. Dans ce cas, vous faites collectivement prendre le risque du défaut de crédibilité et du montage d'une usine à gaz inextricable,

- soit vous maintenez ce cap coûte que coûte et vous foncez dans le mur, qui existe toujours, tête baissée, sans vouloir voir le coût économique énorme que représente la conversion massive et précipitée des véhicules Crit'Air 2, avec une marche restant à franchir, très haute et trop haute, même en tenant compte du taux de renouvellement naturel du parc automobile d'ici 2026 et d'une politique ambitieuse en matière de report modal, plus de 200 000 véhicules sur la Métropole de Lyon, et sans considérer les véhicules des 150 000 personnes qui habitent hors Métropole mais viennent travailler tous les jours sur notre territoire métropolitain et les exemples pris par le groupe précédent seront très significatifs à cet égard.

Si vous retenez ce deuxième choix, vous avez deux options :

- ou bien vous portez atteinte de façon démesurée au pouvoir d'achat de nos concitoyens en les contraignant à changer de véhicule avant l'heure, en les menaçant de façon injuste d'exclusion du périmètre ZFE. Vous faites alors collectivement prendre le risque de l'explosion sociale sur fond de fracture territoriale qui s'accroît, les groupes avant nous ont parlé de "Gilets jaunes",

- ou bien vous portez atteinte de façon démesurée à l'équilibre financier de notre collectivité en débloquant des enveloppes pour accompagner cette conversion à marche forcée. Vous parlez pudiquement d'aides financières et d'appels à projet sans autre précision. Je vous laisse faire le calcul vous-même mais on parle là de centaines de millions d'euros, même en mettant des conditions de ressources. Dans ce cas, vous nous faites collectivement prendre le risque d'un siphonage des capacités financières ou d'un endettement insoutenable de la Métropole pour de nombreuses années.

Potentiellement d'ailleurs, et théoriquement, vous pouvez combiner les deux !

Alors, quel est votre choix face à ce mur ? Avez-vous trouvé une échelle magique pour le franchir, que vous n'auriez pas mentionnée dans le texte du projet de délibération ?

Plusieurs groupes vous ont soumis des amendements que vous seriez bien inspiré de ne pas rejeter d'un revers de main tant ils pourraient vous permettre de ne pas vous prendre le mur en pleine face. Avec trois autres groupes, nous avons cosigné un amendement qui a pour vocation de s'assurer que les territoires limitrophes à la Métropole seront bien associés à la concertation, car ils vont eux aussi être impactés par nos décisions.

En ce qui concerne le groupe Synergies, nous défendons trois amendements, que je vous présente en synthèse.

Le premier amendement, le numéro 6, vous propose de saisir la CNDP (Commission nationale du débat public) pour l'organisation d'un véritable débat public sur l'étape 2 de l'amplification de la ZFE et pas simplement d'en rester à la désignation d'un garant.

Pour le deuxième amendement, le numéro 7, il concerne la convergence des calendriers, et cela est un point important, entre l'amplification de la ZFE et le déploiement des alternatives fiables à la voiture individuelle et des solutions opérationnelles favorisant le report modal. Il ne suffit pas de diaboliser la voiture individuelle, il faut en tout cas prévoir d'autres solutions (transports en commun, modes actifs, parkings relais, autopartage, covoiturage et même, en plus, on n'en parle plus, BHNS -bus à haut niveau de service- et vous avez refusé le fluvial.).

Cela constitue, bien sûr, un enjeu majeur pour l'acceptabilité sociale du dispositif et son efficacité qui passera notamment par la réduction de la part modale de la voiture dans les déplacements du quotidien. Il est ainsi proposé que le Conseil de la Métropole soit régulièrement et précisément informé afin de s'assurer en toute transparence de cette convergence des calendriers.

Enfin, le troisième amendement, le numéro 8, rappelle que la définition et la mise en œuvre des alternatives à la voiture individuelle et les mesures d'accompagnement, notamment sur le plan financier, et du dispositif de dérogations sont essentielles à la réussite de l'amplification de la ZFE dans les années à venir. Nous proposons de modifier le délibéré pour introduire une notion de conditionnalité afin de mieux prendre en compte ces impératifs.

Monsieur le Président, votre projet d'amplification de la ZFE aurait donc pu être plus pragmatique, plus adapté aux réalités des familles et des entreprises, donc avec un calendrier plus pragmatique, tout en étant ambitieux et à la hauteur des enjeux sanitaires et climatiques à court terme.

En conclusion, je crains qu'en confondant une nouvelle fois vitesse et précipitation, vous n'ayez pas vu venir un mur aux contradictions inextricables auxquelles votre projet de délibération ne répond pas. Nous vous demandons également un vote nominal et je vous remercie.

(*VOIR amendements du groupe Synergies Métropole - annexe n° 4 page 232*)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président et chers collègues, la réduction de la pollution de l'air est l'une des priorités de notre mandat. Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés soutient le principe et les objectifs de l'amplification de la zone à faibles émissions existante à ce jour. Et, puisque j'ai été citée à deux reprises, je souhaite préciser que je ne renie aucun des propos que j'ai pu tenir dans cette assemblée dans le mandat précédent. Je tiens à rappeler et à saluer ici l'action de Thierry Philip, éminent cancérologue et Vice-Président socialiste dans la précédente mandature. Persuadé du bien-fondé d'un tel dispositif, il a mis en place la ZFE que nous connaissons aujourd'hui et nous pouvons l'en remercier.

Ces derniers mois, tous les groupes politiques, de la majorité comme de l'opposition, ont été consultés pour faire évoluer et amender le présent texte qui vous est présenté. Certaines de nos demandes ont été transcrites dans le texte, d'autres dans la méthode. Sur ce dernier point, nous saluons la décision prise de procéder par étape comme nous l'avions suggéré : d'abord une délibération cadre, puis une délibération précise en 2022, quand nous aurons les résultats des études, du débat public et que nous serons en mesure de lister les mesures d'accompagnement à la transition. Car une politique publique n'a de sens et de pertinence que si elle est applicable et réaliste. À défaut, elle ne resterait qu'une lettre d'intentions. Cette seconde délibération sera donc d'une importance capitale et nous y serons très attentifs.

Notre première préoccupation reste d'améliorer les conditions de vie environnementales de tous sur le périmètre de la Métropole. Je m'attarderai sur la question des publics précaires. Lors de la création d'une ZFE, la prise en compte des enjeux sociaux est généralement le dernier volet des thématiques abordées par les études et évaluations *ex ante*. L'effort est avant tout tourné vers la prise en compte des effets de la ZFE sur la qualité de l'air et les bénéfices sur la santé humaine apportés. Ensuite, les évaluations considèrent les impacts sur les transports, en termes d'activité économique.

Pour ce qui est de l'impact sanitaire, les personnes défavorisées sont plus vulnérables, on le sait, face aux conséquences de la pollution de l'air. En effet, le statut socioéconomique est un déterminant important de l'état de santé des individus. La combinaison de mauvaises conditions de logement, ce sont les publics les plus précaires résidant notamment aux abords de grands axes routiers qui souffrent le plus de la pollution automobile, je l'ai déjà dit dans cette assemblée, mais aussi le régime alimentaire de faible qualité de ces personnes, un accès réduit aux soins de santé et un niveau élevé de stress provoquent une vulnérabilité accrue aux risques environnementaux, dont la pollution de l'air. Ainsi, l'étude Barnes menée au Royaume-Uni en 2019 a montré que la pollution de l'air avait deux fois plus d'impact sur la fonction pulmonaire chez les personnes à faibles revenus.

Les impacts sociaux, eux, sont souvent analysés comme des effets secondaires. Seule la ZFE de Londres a fait l'objet avant sa mise en place d'une étude d'impact sur les inégalités, par obligation réglementaire. Cette étude conclut que si les groupes cibles, dont les publics modestes, les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, etc., profitent particulièrement des bénéfices sanitaires attendus en termes

d'amélioration de la qualité de l'air, en revanche, les coûts de mise en place de la ZFE, qui peuvent se traduire par un investissement pour un véhicule aux normes, ou par un allongement de la durée de trajet pour éviter les zones pour se déplacer, seraient plus supportés par ces groupes cibles que par le reste de la population. C'est pour nous une leçon. Conseil en mobilités, déploiement d'alternatives crédibles et valorisantes devront donc s'adresser au premier chef aux publics précaires.

Un autre point reste essentiel, au-delà des consultations réglementaires, il est majeur de prendre le temps de consulter la société, d'organiser le débat, de donner à chacun la possibilité d'exprimer ses doutes et ses craintes, de coconstruire de l'innovation, de vaincre les réticences au regard notamment du renouvellement naturel du parc et de la baisse importante et inexorable des achats de véhicules diesel, 70 % de véhicules diesel en 2012, 30 % en 2020.

Pour élaborer des mesures d'accompagnement qui prennent en compte tous les besoins et construire les mesures les plus justes, au regard des critères sociaux, ce débat est important, pour proposer également des dérogations face à certaines situations individuelles comme, par exemple, les personnes travaillant en horaires décalés ou sur un lieu de travail non desservi par les transports en commun. Il s'agit de donner aux citoyens une vision pleine et entière de ce que seront les mobilités de demain au sein de la Métropole.

Un troisième point que je souhaite évoquer ici est l'impérieuse nécessité d'une coordination avec les Maires et nous sommes rassurés de voir que des Conférences territoriales des Maires sont consacrées à ce sujet, tant pour échanger sur les publics touchés, sur ceux les plus concernés de par leurs revenus modestes, leur population qu'ils sont les premiers à bien connaître, que sur les alternatives à la voiture individuelle comme, par exemple, l'instauration d'un service de *free-floating* sur le territoire de Villeurbanne, ce n'est qu'un exemple. C'est avec les Maires que l'on construira cette ZFE, son applicabilité et son contrôle, puisque les polices municipales seront mobilisées pour le contrôle sur stationnement, complémentaire et en attendant la mise en œuvre de contrôles automatiques en circulation.

Ce qui m'amène au périmètre de cette ZFE, notre ZFE. C'est bien l'aire métropolitaine qu'il nous faut prendre en compte et pas seulement le territoire de la Métropole. Les études en cours permettront d'affiner les usages, les trajets domicile-travail, le bassin de vie dans son ensemble car notre Métropole n'est pas une île au milieu de nulle part fonctionnant en autarcie, où l'on voit aussi que les bénéfices sont plus étendus qu'au périmètre de l'actuelle ZFE.

In fine, le calendrier prévu reste important et l'amendement que nous vous proposons permet d'être plus clair sur cette question comme sur notre volonté d'accompagner les publics précaires, et de proposer une préfiguration du travail d'envergure à venir pour préciser toutes les mesures à mettre en place pour une ZFE effective et efficace. Cet amendement n° 15 présenté par les groupes Les écologistes, La Gauche sociale et écologique et apparentés et la Métropole en commun tient compte du double calendrier engagé dans cette délibération.

La première étape interdit en 2022 la circulation de véhicules Crit'Air 5 et non-classés, qui ont à ce jour plus de 20 ans. Il précise que cette première étape ne pourra entrer en vigueur qu'après que des mesures d'accompagnement pour les plus bas revenus sans alternatives pour leurs déplacements du quotidien, aient été décidées par le Conseil de Métropole. Ces mesures doivent donc être annoncées suffisamment tôt pour que ces ménages puissent en bénéficier. Cet amendement renforce la dimension sociale de la délibération. Que de souci des partis Centristes et de Droite subitement, pour la justice sociale, c'est beau !

Et pour terminer sur une note d'humour, tout cela pour une vitesse moyenne de 6 km/h, soit celle d'un marcheur, selon la théorie de Ivan Illich qui prend en compte le temps moyen passé à travailler pour acquérir une automobile et faire face à tous ses frais en y ajoutant le temps de conduite du véhicule.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, vigilant à l'inclusion de tous les publics selon ses valeurs, votera favorablement cette première délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller CHARMOT : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé des habitants de la Métropole de Lyon fait partie des priorités de nos actions. Au regard de cet engagement sous le mandat précédent, nous avons soutenu la mise en vigueur de la zone à faibles émissions (ZFE) au 1^{er} janvier 2020.

À titre d'exemples, Philippe Cochet, Maire de Caluire et Cuire avait sollicité, dès cette date, la prise en compte du territoire complet de sa commune. Jérémie Bréaud, Maire de Bron, se félicite de l'intégration pour sa commune du secteur situé à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent Bonnefoy. D'autres Maires membres du groupe sollicitent aussi l'extension du périmètre de la ZFE au territoire de leur commune. À ce propos, depuis 2018, Tassin

la Demi Lune a manifesté son engagement en faveur de mesures d'amélioration de l'environnement et de lutte contre la pollution, souhaitant d'ailleurs entrer dans le périmètre de la ZFE.

Tous les dispositifs visant l'amélioration de la qualité de l'air, tels que le plan Oxygène, la ZFE, le plan climat air énergie territorial ont ensemble une vertu que nous ne contestons pas. L'objectif de ramener l'ensemble de la population sous les seuils réglementaires et sanitaires d'exposition aux NO_x revêt une dimension de santé publique bien comprise.

Depuis janvier 2020, les véhicules destinés au transport des marchandises et véhicules professionnels ayant des vignettes Crit'Air 4, 5 ou non-classés ne peuvent ni circuler, ni stationner à l'intérieur de la zone. Depuis le 1^{er} janvier 2021, cette interdiction s'étend aux mêmes véhicules Crit'Air 3.

Ce choix de se limiter aux véhicules professionnels était une volonté politique de procéder à des restrictions échelonnées permettant à la fois à la Métropole :

- d'accompagner les propriétaires concernés par les restrictions, y compris financièrement, pour le changement de véhicules,
- de donner de la lisibilité à long terme sur les évolutions futures et permettre ainsi l'anticipation,
- de permettre la mise en place de nouvelles organisations de dessertes pour proposer des alternatives aux professionnels,
- de faire des bilans d'étapes sur l'incidence des restrictions.

La nouvelle proposition de votre majorité écologiste, communiste, socialiste, extrême Gauche rompt avec cette vision d'équilibre acceptée par tous pour imposer une vision doctrinaire coupée de la réalité de la vie des habitants du Grand Lyon.

Premièrement, vous imposez l'interdiction de tous les véhicules en vignettes Crit'Air 5 dès 2022, en avance sur le délai législatif.

Deuxièmement, vous imposez l'interdiction des vignettes Crit'Air 4, 3 et 2 d'ici 2026, c'est-à-dire interdire totalement le diesel sur un périmètre élargi de la Métropole.

Cela nous paraît dangereux, en particulier pour ses conséquences sociales et économiques, car cette mesure va essentiellement contraindre les classes populaires et les classes moyennes et bousculera de manière trop forte nos habitudes sans alternative possible. Sur le seul Crit'Air 2, c'est 40 % du parc en janvier 2026. On ne sera pas en mesure d'accompagner les changements de mobilité.

Il y a bon nombre de personnes qui résident à l'extérieur de la Métropole, à des 20, 30 kilomètres, qui, tous les matins, arrivent à notre porte. La ZFE n'est qu'une partie d'un ensemble de solutions nécessaires pour rendre les déplacements de ces personnes vers l'agglomération moins polluants.

Le développement des modes actifs, souhaitable au demeurant, n'est ni une alternative ni une réponse appropriée partout, un réseau express vélo pas plus. Abandonner sa voiture n'est pas toujours possible. Vous citez la distance de 3 km qui représenterait la grande majorité des déplacements en voiture comme si c'était très simple de faire autrement. Mais en aller-retour, c'est 6 km à pied, ce qui n'est pas anodin dans une journée.

Troisièmement, vous imposez les interdictions non seulement aux professionnels mais aussi aux particuliers. Sur la volonté de faire muter le parc de véhicules utilitaires et particuliers vers des véhicules propres, l'objectif est louable. Il s'agit de disposer d'un parc automobile moins émissif de polluants dans les zones les plus à risques. Toutes les perspectives aujourd'hui sur l'évolution des types de véhicule montrent que nous avons une désertification du parc. Les ménages adhèrent et saisissent les opportunités. Oui, mais pas dans n'importe quelles conditions. Oui, les ménages sont conscients des enjeux en matière de dépollution du parc automobile. Seulement, sous l'effet de la crise sanitaire et de la crise économique, les priorités ne seront pas au changement du véhicule avec un budget réduit face à un coût d'achat de 25 000 € à 30 000 € pour un véhicule propre, même pas de type "familial".

De fait, avec le calendrier à marche forcée de cette mutation du parc roulant qui n'autorisera, à échéance 2026, que les vignettes Crit'Air 0 ou 1 dans le cœur de l'agglomération, le risque est élevé de mettre en grande difficulté les ménages, pas seulement les plus modestes, pour assurer financièrement cette injonction de l'Exécutif métropolitain.

C'est notamment vrai là où plus des deux tiers des déplacements se font en voiture pour se rendre au travail. Vos décisions vont imposer à plus de 300 000 propriétaires à changer leur véhicule dans un délai restreint sans qu'ils puissent y parvenir. En réalité, vous créez un modèle de société qui condamne les plus modestes parce qu'ils sont captifs et que vous ne pourrez pas les accompagner réellement ni maintenant ni dans la durée.

Avec cette modification à grande vitesse du parc, qui n'est pas anticipée, nous allons nous retrouver avec une hausse des émissions de NO_x, en zone périurbaine et bien au-delà du périphérique. Là encore, ce n'est pas que sur les types de véhicules qu'il faudra travailler, mais sur les flux globaux et la manière dont nous nous organisons pour la mobilité. La question du trafic poids lourds est également un sujet à traiter, notamment lorsqu'il passe en cœur de ville comme sur Tassin la Demi Lune.

Alors les véhicules polluants ne seront peut-être plus dans Lyon, mais dans nos communes. Il y a là un problème d'équité. Il était demandé, au moment du débat sur la création de la ZFE, d'avoir une étude d'impact sur l'activité économique des très petites entreprises, des artisans-commerçants de la première couronne. Ces éléments ne semblent pas à ce jour encore traités. Cette étude est pourtant déterminante.

Les mesures plus globales et structurantes autour de la mobilité sont plus importantes, plus prégnantes et plus marquantes que la seule ZFE. Tout cela est une question d'équilibre et de cohérence, et signifie qu'il faut développer des lignes fortes de transports. Cette cohérence, nous ne la trouvons pas dans les intentions de l'Exécutif métropolitain.

La Métropole doit mettre à disposition et formuler plus concrètement des moyens d'accompagnement des ménages, pas seulement les plus modestes, ainsi que les petites entreprises par des aides financières suffisantes pour leur permettre cette conversion. D'ailleurs, nous n'avons pas connaissance de ligne financière dans la PPI pour accompagner la transformation du parc imposé par la ZFE.

Pour les véhicules des professionnels, il n'existe rien en critère 0 et très peu en critère 1, en tout cas à des prix du double du prix actuel. Toute dépense supplémentaire auprès des artisans sera répercutée au consommateur. Donc on va renchérir le prix des services.

Sur le volet déplacements en transports en commun, votre calendrier d'évolution de la ZFE est inversement proportionné au développement de l'offre de mobilité du SYTRAL. À ce propos, un grand plan métro est une priorité à nos yeux, dans lequel le métro E a toute sa légitimité pour desservir l'ouest lyonnais en connexion avec le cœur de l'agglomération, autant que d'autres territoires, sans mise en concurrence entre eux.

Est-ce qu'il y aurait des bons métropolitains et des mauvais métropolitains ? Des communes dites populaires où l'on fait converger tous les services, tous les moyens et celles qui ne le sont pas, ou pas assez pour obtenir une équité de traitement lorsque l'on parle de santé publique, de qualité de l'air et de mobilité.

Votre majorité ne cherche pas à aider les territoires à développer des offres alternatives. Votre majorité ne souhaite pas aider les propriétaires à changer de véhicules. En définitive, vous prenez la question de la santé publique comme alibi. La volonté réelle est de diminuer drastiquement le nombre de voitures surtout dans l'hyper-centre et d'empêcher les habitants de la périphérie de s'y rendre en voiture par une remise en cause de la liberté fondamentale d'aller et venir. "Chacun chez soi", voilà le vrai crédo de cette majorité !

Nous regrettons d'ailleurs le soutien de certains élus socialistes qui abandonnent les couches populaires de notre population sur l'autel des accords politiques partisans. D'une adhésion *a priori* de nos concitoyens à participer à un effort commun en faveur d'une meilleure qualité de l'air, vous allez leur rendre le projet de ZFE insoutenable et l'ambiance sociale irrespirable.

Nous nous opposons à cette vision d'une société fragmentée et nous voterons contre ce projet d'évolution de la ZFE tel qu'il est proposé. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est aux écologistes, madame Brunel Vieira.

Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, la délibération que nous allons voter, constitue une avancée importante dans la lutte contre la pollution de l'air dans notre agglomération et marquera l'avenir de notre territoire pour les prochaines années. C'est aujourd'hui que nous imprimons une trajectoire ambitieuse, courageuse au dispositif de ZFE afin de réduire les effets de la pollution, qui fragilisent la santé des plus vulnérables, avec pour aboutissement absurde, mais absurde, des situations récurrentes lors des pics de pollution où nous préférons interdire à nos enfants leurs cours d'école, leurs activités sportives, plutôt que de réduire l'utilisation de la voiture ! Greenpeace alerte depuis plus d'un an sur la situation des écoles et des crèches de Lyon et des communes adjacentes où près de 53 % d'entre elles sont touchées par des niveaux de pollution trop élevés. C'est un peu décalé après de parler de liberté quand on voit cela !

Rappelons que l'État français a fait l'objet d'une mise en demeure, suite à un arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne d'octobre 2019, pour avoir dépassé de manière systématique et persistante la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote depuis le 1^{er} janvier 2010.

Et si l'on observe une amélioration de la qualité de l'air depuis une vingtaine d'années dans notre agglomération, les niveaux de pollution restent trop élevés, vous le savez, au-dessus des normes européennes, vous le savez, et les pics de pollution se multiplient, vous le savez également. Cet état de fait a des conséquences directes sur la santé humaine, on l'a évoqué, avec des maladies chroniques et cardio-vasculaires et qui seraient responsables de 48 000, 67 000, voire jusqu'à 100 000 décès prématurés selon les études.

Bien évidemment, nous le savons également, la circulation automobile n'est pas la seule responsable de la pollution de l'air, une action globale est nécessaire, nous en sommes conscients, des efforts sont indispensables sur les secteurs de l'industrie, du chauffage ou de l'agriculture, pour ne citer qu'eux.

Mais le dernier rapport 2020 d'ATMO Rhône-Alpes rappelle, je le cite : "L'année 2020 démontre que des politiques plus ambitieuses sur le long terme avec l'implication de tous pour réduire les émissions polluantes ont des répercussions notables et immédiates sur la qualité de l'air". C'est donc le chemin que nous voulons emprunter, celui d'un changement structurel dans nos mobilités, plus respectueux de l'environnement, plus respectueux de la santé humaine, qui donne une plus grande place aux mobilités douces.

Ce changement, nous voulons l'opérer, pour ce qui est de la circulation automobile, via la ZFE, la zone à faibles émissions, un dispositif qui, rappelons-le, a été voté, sous l'ancien mandat, à l'unanimité des groupes politiques qui siégeaient dans cette assemblée. Première étape nécessaire même si ses ambitions étaient faibles, on se plaisait d'ailleurs à parler à l'époque, rappelez-vous, de "zone à faibles ambitions".

Car le dispositif actuel, qui ne concerne que les véhicules professionnels 4 et 5, même s'il est saluable en soi, est insuffisant au regard de la situation d'urgence sanitaire et environnementale, en particulier de tous ceux et toutes celles qui habitent à proximité des grandes artères de circulation et qui sont les plus touchés par cette pollution. L'urgence d'agir est aussi réglementaire et je dirai financière. Outre la question indirecte sur la santé, il y en a un très direct, celui qui menace l'État d'une astreinte de 10 M€ par semestre de retard pour non-respect des valeurs limites autorisées pour les dioxydes d'azote et les particules fines.

La ZFE est en effet une obligation légale depuis la loi LOM (loi d'orientation des mobilités) 2019, qui concerne 11 métropoles dont celle de Lyon. L'État n'a plus le choix d'agir contre la pollution de l'air, certains parlent comme si c'était encore un choix, il devrait de toute façon imposer, pour 2025, l'interdiction des véhicules particuliers Crit'Air 5, 4 et 3.

Alors mes chers collègues, en tant qu'élus nous devons anticiper, et en tant que majorité écologiste, nous devons être exemplaires.

Cette amplification de la ZFE, nous la proposons en deux étapes :

- une première que nous actons par le vote de cette délibération : la fin des véhicules particuliers Crit'Air 5 et non-classés, c'est-à-dire les plus polluants,
- une seconde, plus ambitieuse, qui vise l'interdiction progressive des Crit'Air 4, puis 3, puis 2, entre 2023 et 2026 sur un périmètre central qui reste donc à définir.

Cette deuxième étape, on l'a évoqué, nécessite un temps de concertation, de dialogue, de discussion avec la population et l'ensemble des acteurs impliqués quant aux modalités d'application (l'accompagnement, le calendrier, le périmètre, les dérogations) lesquelles feront l'objet d'une seconde délibération en 2022.

On sait bien que ce changement majeur dans les modes de transport est un gros chantier, qu'il ne sera pas facile puisque la voiture a conquis les mœurs depuis les années 1960-1970, symbole de liberté et de réussite sociale. Elle s'avère aujourd'hui moins pertinente, pour les milieux urbains où les alternatives sont nombreuses et possibles, source de pollution, impact sanitaire, on l'a évoqué, mais aussi pollution sonore avec une sur-occupation de l'espace public au détriment des autres modes de déplacement.

La délibération que nous votons ce jour acte également un horizon clair de sortie du diesel sur le périmètre central en 2026. Rappelons que, concernant le trafic routier, d'après le rapport d'ATMO Rhône-Alpes, le diesel serait responsable de 96 % des émissions de dioxyde d'azote dans notre agglomération. D'ailleurs, de plus en plus de villes européennes prévoient d'interdire dans les prochaines années les véhicules diesel, comme Paris en 2024, voire l'ont déjà fait, comme Copenhague et Oslo.

Contrairement à ce que certains laissent entendre, il ne s'agit pas d'un dispositif antisocial, d'abord parce que les premiers touchés par la pollution de l'air sont justement les populations les plus précaires, celles qui n'ont d'autres choix que de vivre à côté des grands axes routiers, ensuite parce que des aides financières, ou techniques, on l'a évoqué, à l'acquisition de véhicules propres sous condition de ressources, seront proposées. C'est, notamment, l'objet de l'amendement n° 15 qu'évoquait madame Reveyrand et que nous soutenons bien évidemment.

Cependant, nous avons conscience que beaucoup de foyers n'ont pas les moyens immédiats de changer de véhicule et surtout, que personne ne doit se retrouver sans solution de déplacement.

C'est pourquoi nous mettrons à la concertation toutes les possibilités en termes de mesures d'accompagnement afin de cibler les publics les plus en difficulté mais aussi de balayer collectivement tous les cas possibles pour lesquels nous estimerons nécessaire de mettre en place des dérogations qu'elles soient temporaires, temporelles ou permanentes, temporelles on l'a évoqué : notamment sur les horaires décalés, tôt le matin ou tard le soir.

De nombreuses pistes de mesures complémentaires sont évoquées : l'offre de conseil en mobilité et le guichet unique, le développement du covoiturage, de l'auto partage ainsi que des modes actifs, le REV (réseau express vélo), la prime achat vélo, les réflexions autour d'une logistique urbaine mutualisée et décarbonée, les solutions de type rétrofit, ou encore le développement d'infrastructures alternatives telle que le GNV, l'hydrogène, l'électrique, etc. Parallèlement, nous avons déjà anticipé un développement massif des transports en commun en doublant ses capacités d'investissement.

Nous savons les inquiétudes légitimes que l'amplification de ce dispositif peut générer et c'est pourquoi nous faisons le choix du dialogue, de l'écoute et de la concertation. Monsieur Kohlhaas l'a rappelé, c'est mené avec les élus dans le cadre du groupe de travail, dans le cadre de la CTM, avec les Maires, avec les élus des territoires voisins, avec les acteurs économiques, avec les citoyens, avec les associations et je tiens vraiment à souligner le travail que fait monsieur Kohlhaas et son équipe, qui est titanesque, extraordinaire et je salue également madame Boffet dont on sait que la charge sur la concertation sera importante et très ambitieuse également.

En conclusion, nous fixons un cap ambitieux pour notre territoire tout en souhaitant accompagner du mieux possible la population. Ce que nous proposons, mes chers collègues, ce n'est pas uniquement une zone à faibles émissions de polluants, c'est une zone à fortes ambitions pour le bien-être de nos citoyens. Nous ne sommes pas opposés, nous sommes favorables à un vote nominal pour cette délibération, cela ne pose pas de problème. Nous sommes un peu moins favorables sur celui par amendement car nous savons que vous râlez déjà que cela dure deux jours, du coup cela risque de rallonger curieusement. Je vous remercie.

(VOIR amendement des groupes Progressistes et républicains, Synergies-Métropole, Inventer la Métropole de demain et la Métropole pour tous - annexe n° 5 page 240)

(VOIR amendement du groupe Les écologistes - annexe n° 6 page 241)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président, monsieur Kohlhaas.

M. le Vice-Président KOHLHAAS : Mesdames, messieurs, excusez-moi, vous avez dit beaucoup de choses. Je vais essayer de répondre le plus rapidement possible, mais vous avez vraiment dit beaucoup de choses et en même temps, je vous donnerai mes éléments sur les amendements.

D'abord, rapidement au groupe la Métropole pour tous, oui, on peut dire tout dans une assemblée, mais c'est dommage de dire n'importe quoi. Vous avez parlé des nombreux dispositifs mis en place sous le précédent mandat. Je vais y revenir d'ailleurs, en réponse à monsieur Kimelfeld, sur l'opérationnalité et l'efficacité de ces dispositifs.

Au groupe la Métropole en commun, vous avez complètement raison. Je l'ai dit à plusieurs reprises déjà dans mes interventions, nous avons réellement à opérer un changement de culture et je suis complètement d'accord avec ce que vous avez dit. Nous allons, nous sommes déjà contraints, contraints d'agir et, même si cela fait un peu peur à quelques frileux, je pense que nous devons prendre les choses en main.

Au groupe Métropole insoumise résiliente solidaire, je regrette la prise de position. Je pense que nous sommes d'accord sur la volonté, et j'y reviendrai, d'accompagner tous et en particulier, bien sûr, les plus défavorisés et de construire ensemble nos dispositifs et je voulais faire une petite précision à cette occasion, mais que je reprendrai peut-être plus tard, le renouvellement des véhicules naturel, sans aucun dispositif, est de l'ordre de 6 % à 7 % par an. Cela veut dire qu'un tiers des véhicules seront déjà renouvelés au moment où interviendra la première mesure en 2026 et donc, c'est important de donner un signal fort aujourd'hui pour que les gens sachent où ils vont aller et peut-être pas comme dans le précédent mandat où les professionnels ne savaient que les deux premières années, mais ne savaient pas ce qui allait arriver derrière.

Sur les questionnements du groupe Communiste et républicain, je partage complètement la responsabilité de l'État et "des Gouvernements successifs" depuis de nombreuses années sur la prégnance du diesel dans notre pays qui n'est pas le cas du tout des autres pays européens. Oui, il existe des véhicules propres populaires et j'ai même presque envie de dire, mais je le dirai tout à l'heure, qu'aujourd'hui, un véhicule Dacia GPL Crit'Air 1 coûte moins cher qu'un véhicule diesel exactement équivalent de Dacia. Tous les véhicules essence depuis 2011 sont Crit'Air 1, je l'ai dit pour tous les véhicules GPL, et la gamme Dacia qui fait des véhicules populaires "à partir des Renault" sont tous Crit'Air 1 parce que tous les véhicules GPL sont Crit'Air 1. Cela veut dire qu'aujourd'hui, on trouve des

véhicules neufs Crit'Air 1 à moins de 10 000 € et des véhicules d'occasion Crit'Air 1 à moins de 5 000 €, sans aller jusqu'au Crit'Air 0.

Au groupe Inventer la Métropole de demain, comme je l'ai dit dans mon introduction, oui, il y a d'autres causes de pollution que la mobilité routière. J'en ai parlé et il y a d'autres dispositifs qui existent, mais aujourd'hui nous débattons d'un dispositif qui s'appelle la zone à faibles émissions mobilité. C'est le cadre réglementaire. Je suis un petit peu déçu du procédé utilisé. Je crois que c'est difficile de tordre les chiffres pour leur faire dire n'importe quoi. Alors, sur ce qui vous angoisse tous, et en particulier monsieur Geourjon, les véhicules Crit'Air 5 + en 2022, sachez qu'en 2019, il y avait sur la totalité de la Métropole, 46 000 véhicules Crit'Air 5 + immatriculés, je ne dis pas en circulation. Un nombre non négligeable devait être pour ces vieux, très vieux véhicules, au fond du jardin. Il n'était plus que 28 000 un an plus tard. Ils sont donc moins de 20 000 déjà en 2021. Ils seront sans doute moins de 10 000 en 2022.

Donc, on ne peut pas faire dire n'importe quoi. On ne va pas créer une grosse crise sociale sur les quelques milliers de véhicules qui seront encore en circulation Crit'Air 5 + début 2022. Et, de toute façon, nous allons effectivement les accompagner pour que ce ne soit pas, comme vous l'avez dit monsieur Geourjon, une "catastrophe sociale". D'ailleurs, c'est assez surprenant puisque vous proposez un amendement qui consiste à repousser de quelques mois. Si quelques mois suffisent, c'est que ce n'était pas une catastrophe sociale. Si c'est une catastrophe, il nous faut beaucoup d'années pour l'éviter. Non, soyons sérieux, quelques mois ne servent à rien et c'est d'ailleurs ma réponse à ce décalage dans le temps à cet amendement.

Par ailleurs, dans vos amendements, vous nous proposez notamment d'adopter immédiatement l'échéancier dans cette première délibération. Comme je l'ai explicité, notre objectif est de lancer un processus de concertation et de produire une délibération en 2022 qui adoptera les périmètres, les échéanciers, les calendriers et les dispositifs d'accompagnement. Je vous croyais attachés à la concertation, je trouverais dommage qu'on adopte la solution de la concertation avant d'avoir commencé la concertation. Donc, vous nous permettrez de maintenir l'idée, et c'est votre amendement n° 2, d'attendre la fin de la concertation pour adopter cet échéancier.

Vous nous proposez de traiter spécialement les véhicules qui ont été achetés récemment et qui sont Crit'Air 2. C'est un sujet intéressant. Il nous semble qu'effectivement il y a là un vrai travail à mener dans le cadre de la concertation, non pas pour adopter tout de suite un article de cette délibération qui serait spécifique à cette sous-catégorie de sous-véhicules, mais bien pour y réfléchir et, avec les professionnels et avec les particuliers, trouver les mesures pour répondre à ces véhicules qui auront été achetés entre 2017 et 2021 en étant Crit'Air 2 et qui auraient moins de 9 ans en 2026. Quel dispositif ? Peut-être sans doute celui des dérogations serait le plus adapté plutôt que de faire une règle générale. Il est, à mon avis, préférable de faire quelques dérogations à une règle plutôt que de faire une règle générale qui instaure une dérogation maximum.

Vous aviez aussi proposé, dans vos amendements, qu'on mutualise avec les acteurs publics et les collectivités publiques autour du territoire. C'est une très bonne idée, mais cela existe déjà. Le SYTRAL, lui-même, mutualise pour les achats de bus au sein de l'UGAP (Union des groupements d'achats publics) et l'UGAP est aujourd'hui une solution pour mutualiser les achats des collectivités quels qu'ils soient. Alors, peut-être qu'il faudra trouver une deuxième structure en plus de l'UGAP, pourquoi pas, mais il nous semble que déjà il y a en a une qui existe. Voyons ce qu'elle peut faire et si jamais elle n'est pas suffisante, alors pourquoi pas créer une autre structure, mais il est trop tôt pour l'inclure comme un amendement à cette délibération.

Et enfin, votre groupe propose aussi un amendement pour chiffrer les investissements. Alors, je voudrais vous dire et "écrire" dans la délibération déjà un plan d'actions et d'investissement. Vous redire, parce qu'il y a peut-être eu une incompréhension, qu'il y a une ligne ZFE qui a été inscrite à la PPI qui, de mémoire, a été évaluée à 11,7 M€, qu'effectivement, elle sera sans doute réévaluée en fonction des dispositifs que nous allons coconstruire dans l'année qui vient, mais c'est difficile d'évaluer les dispositifs que nous allons coconstruire avant même de les avoir coconstruits. Donc, je vous propose qu'effectivement, si nous décidons collectivement, tous ensemble, dans la délibération de 2022, d'aller très loin dans les dispositifs, et il y en a certains auxquels je crois et qui vont sans doute coûter de l'argent, pas obligatoirement en investissements d'ailleurs, peut-être un peu en fonctionnement aussi, du coup, on fera à ce moment-là, soit une revoyure si c'est de l'investissement à la PPI, soit dans le budget, nous le mettrons en fonctionnement, mais il est trop tôt aujourd'hui pour le dire.

Juste une information pour monsieur Geourjon, oui la note sur l'état des véhicules de la Métropole et des services de la Métropole et des services dépendants nous est parvenue très récemment. On l'a demandé aux services dès votre premier courrier. Cela prend un petit peu de temps. Je suis désolé. On a aussi des services qui sont bien sous pression déjà, pour certains, en effectifs un peu limités, puis après, avec les quelques conséquences du Covid ou d'autres choses. Donc, moi je l'ai visée ce matin donc, elle devrait vous parvenir dans la journée.

Le groupe Progressistes et républicains a parlé de "zones à forte exclusion". J'ai eu l'impression, le sentiment, monsieur Kimelfeld, que vous, vous rentriez dans une zone à fort opportunisme et, même par moment, j'ai regretté des accents qui m'ont rappelé un certain populisme. Vous avez parlé effectivement de l'unanimité du vote de la ZFE 2019 sur les véhicules professionnels. Comme l'avait dit à l'époque, et madame Brunel Vieira l'a rappelé, mon

collègue Pierre Hémon, c'était une zone à faible ambition. Mais au-delà de la faible ambition, moi ce qui m'importe, c'est le constat *a posteriori*. C'était surtout une zone à faible efficacité avec un dispositif qui a été peu opérant.

Vous avez mis en place un dispositif d'aide que vous nous demandez de réécrire aujourd'hui. Force est de constater qu'il n'a servi à rien ou à quasiment rien. Vous avez proposé d'aider tous les professionnels qui voulaient acheter un véhicule Crit'Air 0 neuf en rajoutant 5 000 € de subvention de la Métropole aux 6 000 € proposés par l'État. Résultat ? En un an et demi, la Métropole aura dépensé 75 000 €. C'est quand même très faible par rapport à l'enjeu et pour en avoir discuté avec les artisans, les commerçants, les professionnels, c'est insuffisant puisque 11 000 € de subventions quand le véhicule coûte minimum 30 000-35 000 € ; il reste quand même un effort fort à faire pour avoir un véhicule Crit'Air 0 neuf quand on n'a pas les moyens et, inversement, peut-être que d'autres dispositifs pourraient être plus pertinents pour les professionnels, nous y croyons.

Et puis, ce n'est pas votre habitude pourtant d'être peu efficaces sur les dispositifs puisqu'en parallèle, vous aviez été même trop efficaces dans le dispositif sur l'accompagnement, la prime à l'acquisition des vélos à assistance électrique. Vous aviez prévu 100 000 € dans un premier temps, puis 300 000 €, enfin en rajoutant 200 000 € aux premiers 100 000 €. Vous avez été débordés, nous avons tous été débordés puisque nous avons fait 30 fois plus et nous atteignons bientôt les 10 M€ de budget sur ce dispositif. Donc, quand vous voulez des dispositifs qui sont efficaces, vous en êtes capables, au risque d'ailleurs de mettre un peu en difficulté les finances de la collectivité.

Nous avons choisi, contrairement à ce que proposent vos amendements, de prendre le temps vraiment, de construire les dispositifs avec les particuliers, avec les professionnels, avec tous, pour essayer de trouver les dispositifs les plus adaptés par rapport aux besoins et d'éviter qu'on distribue beaucoup trop d'argent à des gens qui n'en ont pas obligatoirement besoin. J'y répondrai d'ailleurs à travers d'autres interventions tout à l'heure sur la volonté de cibler en particulier les personnes en difficulté.

Je re-pointe rapidement vos amendements. Si mes souvenirs sont bons, c'est les numéros 9 et 10, les études sur les Grand Lyonnais et les habitants des territoires voisins. C'est déjà le cas, nous avons rencontré déjà beaucoup de territoires voisins. Nous ne pensons pas que le Pôle métropolitain soit le lieu le plus pertinent pour rencontrer les territoires voisins puisqu'il ne représente pas tous les territoires voisins, loin de là. Donc, nous sommes plus ambitieux et, en plus, nous avons une obligation réglementaire d'associer les territoires voisins dans notre concertation avec la consultation des personnes publiques associées. Donc je pense que ces deux amendements sont peu utiles et nous en reparlerons dans le groupe de travail, mais nous souhaitons avoir une concertation de tous les territoires et de toutes les collectivités autour de nous bien plus ambitieuses que ce que vous proposez.

Sur l'amendement n° 11, vous parlez des parcs-relais. Ah ça c'est un vrai sujet ! Nous ne croyons pas comme vous, et comme il est écrit dans l'amendement, que la solution soit les parcs-relais en cœur de Métropole. Non, justement, et en particulier par rapport à cette ZFE mais même, en particulier par rapport à l'organisation de la mobilité en général, les parcs-relais doivent se faire en priorité à l'extérieur de la Métropole et pas en cœur de la Métropole. On voit bien comment ceux qui sont en cœur de Métropole dysfonctionnent aujourd'hui.

Sachez quand même que sur les sur 13 ou 14 parcs-relais de la Métropole existants aujourd'hui, les gens qui viennent en voiture prendre les lignes fortes de transport en commun représentent 2 % des déplacements tout compris, ceux qui vont dans les parcs-relais, ceux qui se garent en stationnement autour ou ceux qui font de la dépose-minute : 2 %. Donc on doit se poser des questions effectivement et là, monsieur Geourjon et d'autres, je crois qu'on a plusieurs projets très consensuels autour du RER métropolitain depuis longtemps. Je pense que ce serait la bonne solution de construire les parcs-relais le plus en amont possible de la Métropole sur des lignes fortes qui sortiront de cette Métropole et nous y reviendrons bien évidemment.

Vous avez aussi, si je ne m'abuse, l'amendement n° 12, les aides financières. Je l'ai dit déjà, nous ne souhaitons pas bloquer les choses dans cette délibération, mais bien les coconstruire ensemble, mais nous ne sommes pas fermés à ce qu'il y ait un accompagnement par des aides financières à la transformation de véhicules, rétrofit, ou à l'acquisition de véhicules propres, en redisant en écho de ce que disait monsieur Pierre-Alain Millet tout à l'heure, il y a des véhicules propres, des véhicules Crit'Air 1, qui sont aujourd'hui tout à fait accessibles.

L'amendement n° 13, vous nous demandez d'écrire à tous les propriétaires de véhicules par courrier, sans doute d'ailleurs, réglementairement on devrait même le faire en recommandé, pour les prévenir trois mois avant. Il nous semble que c'est un dispositif un petit peu lourd, un petit peu complexe, d'autant plus que le dispositif s'adresse à des gens qui habitent au-delà de la Métropole. Et donc, oui, nous avons une volonté d'informer largement, peut-être pour un coût un peu moindre et une mobilisation un peu inférieure des services que de faire un courrier à chacun, mais oui il y aura une grande campagne d'information systématiquement chaque année pour informer du passage de la marche suivante bien évidemment.

Sur votre amendement collectif, mais qui était aussi présenté par vous, je l'ai dit, nous avons déjà concerté les collectivités autour et nous voulons aller au-delà du Pôle métropolitain. Nous avons déjà travaillé avec le SMT (Syndicat mixte des transports) et nous voulons concerter tous les EPCI.

J'en arrive au groupe Synergies Métropole. Non, contrairement à ce que vous avez dit, le dispositif mis en place en 2019 n'a pas permis aux professionnels d'acquérir majoritairement des Crit'Air 2 puisque la plupart des professionnels n'ont pas changé de véhicule à la mise en place de la ZFE 2019. Vous pouvez aller leur demander, l'efficacité du dispositif a été très très inférieure à ce qu'il ambitionnait d'être, même si déjà, à l'époque, madame Reveyrand, d'autres, monsieur Hémon, je l'ai cité, avaient fait cette remarque.

Oui, nous travaillons avec les professionnels et globalement, ils sont très proactifs parce que je pense qu'ils ont tous compris l'enjeu sociétal et le sens de l'Histoire à changer le parc de véhicules et vous seriez surpris en six mois, moi j'ai rencontré des gens qui m'ont permis de comprendre des choses que je n'imaginai même pas. On m'avait d'abord dit que plein de choses étaient impossibles parce que les véhicules n'existaient pas en propre, etc. En fait, Renault Trucks, entre autres, mais plein d'autres, fabriquent déjà beaucoup d'alternatives. Et après-demain, je vais inaugurer un chantier avec un engin de travaux publics extrêmement complexe de l'entreprise Coiro qui est déjà au GNV. Dans quelques jours, le Président va inaugurer un chantier avec une pelle mécanique électrique. Nous avons visité la semaine dernière des bennes à ordures ménagères électriques à Transpolis, un camion béton GNV + électrique. Tout cela existe déjà sur le marché et les professionnels sont prêts.

Ils ont même, pour un certain nombre, déjà fait les démarches et nous les accompagnons et cela se passe plutôt bien. Et nous ne les accompagnons pas nécessairement avec des subventions parce que ce que les professionnels attendent, c'est plus aujourd'hui un accès aux emprunts puisqu'ils ont un temps de retour sur investissement et donc, un temps d'emprunt à prévoir et pour l'instant, leur blocage c'est plutôt que les banques ne veulent pas leur prêter l'argent parce qu'ils ont un niveau d'endettement, en particulier aggravé par l'effet du Covid, qui est trop élevé.

J'ai le sentiment que vous disiez que le pragmatisme c'était de ne pas bouger et de ne pas avancer. Nous croyons, au contraire, que le pragmatisme c'est vraiment d'être ambitieux vu la situation dans laquelle nous sommes. Je crois que c'est vous qui avez dit que nous avons refusé le fluvial dans votre intervention. J'en profite pour faire une précision. Méfiez-vous de ce qu'écrivent certains médias parfois, surtout quand ils n'ont pas interviewé réellement les personnes qu'ils pensent avoir interviewées. Vous pouvez regarder encore en *replay* un extrait du JT (journal télévisé) du 20 heures de France 2 de ce week-end où il y a un excellent reportage sur les navettes fluviales, à Nantes notamment, et où il est clairement dit, sans qu'ils nous aient interviewés non plus, l'inverse, c'est-à-dire que Lyon avait un projet de navette fluviale. Donc, soyez assurés que nous n'avons pas refusé le fluvial, qu'il n'y avait pas de projet pour l'instant et que nous réfléchissons, mais que nous travaillons à une évolution de la réglementation qui sera nécessaire à pouvoir monter un projet.

Pour le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, madame Reveyrand, j'en profite pour saluer votre ancien collègue métropolitain, mais qui était aussi mon ancien collègue à la Région, Thierry Philip et avec lequel j'ai gardé contact. Oui, notre objectif principal est effectivement de prendre en compte les enjeux sociaux. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a un renouvellement naturel des véhicules. Il était nécessaire de donner un message pour que ceux qui renouvellent naturellement entendent bien les choses clairement, ce qui n'était pas le cas lors de la précédente délibération. En revanche, pour toutes les personnes pour lesquelles cela va être difficile, nous souhaitons et nous voulons les accompagner et prendre en compte les enjeux sociaux. Et nos dispositifs, j'en suis complètement d'accord, c'est le principe de l'amendement n° 15 qui reprend d'ailleurs, pour l'essentiel, les quelques petites mesures intéressantes dans les amendements autres que nous vous proposons bien sûr d'adopter, des dispositifs qui doivent, en premier lieu, s'adresser aux plus défavorisés.

Pour le Rassemblement de la droite et du centre et de la société civile, j'ai cru comprendre dans le début de l'intervention que vous étiez d'accord avec le procédé que nous proposons de discuter ensemble, de coconstruire ensemble les périmètres. Vous avez parlé de Caluire, de Tassin, d'autres. Oui, c'est ce que nous souhaitons faire et nous sommes tout à fait ouverts à ce que, contrairement d'ailleurs à 2019, Tassin rentre dans le périmètre central de la ZFE tout de suite si elle le souhaite, il n'y a aucun problème, mais nous souhaitons le faire avec l'ensemble des Maires de chaque commune et les élus de chaque commune et donc, cela va se faire pendant l'année et vos démarches seront tout à fait entendues.

Vous avez parlé de la dé-dieselisation. Oui, vous avez raison, il y a une prise de conscience des ménages, mais aussi des constructeurs et, pour que les constructeurs aillent un peu plus vite dans la prise de conscience, il était nécessaire, et c'était un des objets de cette délibération, de dire : "attention, on fixe une *deadline*, c'est 2026". C'est un début. On arrête simplement de promettre qu'on va le faire un jour, on le dit. Et je le redis, il y a aujourd'hui beaucoup de véhicules Crit'Air 1 moins chers que les diesels à l'achat comme à l'exploitation.

Vous avez parlé de la liberté fondamentale de se déplacer en voiture. Alors, je voudrais vous dire que la voiture aujourd'hui occupe plus de 80 % de l'espace public des déplacements, alors qu'elle représente bien moins de 50 % des déplacements dans l'ensemble de la Métropole de Lyon. Je voudrais vous dire aussi que, sur 510 000 foyers dans la Métropole, 170 000, un tiers, ont zéro voiture. Et comme un fait exprès, et là je rejoins ce que disait le groupe Les écologistes, ce sont les mêmes personnes qui sont touchées par la pollution majoritairement, les plus vulnérables, et qui en plus cumulent, eux, de ne pas avoir de voiture et de ne pas avoir justement la liberté fondamentale de se déplacer en voiture, comme vous disiez, et pour lesquels on avait même un petit peu oublié

ces dernières années de déployer des lignes fortes de transport collectif et que le plan de mandat du SYTRAL, voté récemment, essaie de rattraper.

Je le redis : 170 000 foyers, un tiers des foyers, ont zéro voiture. Sur les autres foyers, il y a aussi beaucoup de personnes qui ne peuvent pas se déplacer en voiture puisqu'avec une voiture par foyer, on est obligatoirement captif d'une personne de son foyer pour se déplacer en voiture, d'où l'importance de développer des alternatives et les mesures d'accompagnement de cette ZFE permettront de rendre plus de liberté de mobilité à ces gens qui n'ont pas de voiture.

Je crois que j'ai presque tout dit. Pour conclure, notre objectif c'est vraiment de commencer, on a déjà un peu commencé, mais de commencer, à partir des jours qui viennent, à coconstruire le dispositif qui permettra d'accompagner chacun et, en particulier les publics en difficulté, au changement de culture qui est nécessaire pour qu'on diminue la pollution et qu'on améliore la qualité de l'air. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien à toutes et à tous. Nous avons eu plus de deux heures d'échanges. Chacun et chacune a pu s'exprimer. Il y a parfois un peu d'inexactitude ou quelque procès d'intention, mais il y a surtout beaucoup de propositions constructives des différents groupes pour arriver à avancer sur une ZFE efficace et juste en termes d'impact social et économique. Je préfère voir le côté positif des interventions. Naturellement, tout le monde souhaite lutter contre la pollution, comme tout le monde souhaite protéger le climat ou protéger l'environnement. Mais une nouvelle fois, et on le voit dans tous nos débats nationaux, il y a l'Exécutif qui souhaite avancer vite et réellement et un certain nombre de groupes qui avancent des raisons pour soit avancer moins vite, soit pour ne pas faire. C'est souvent les sujets qu'on a, dès qu'on parle de ces enjeux, malheureusement encore trop souvent.

Il y a, et je m'en félicite aussi, une volonté, j'ai cru comprendre de l'ensemble des groupes, que cette ZFE se fasse dans la justice sociale. Et donc, c'est très bien. D'abord, la ZFE, je rappelle quand même que c'est une mesure de l'État, qui le fait à travers une loi. On a quand même deux groupes proches de La République en marche et donc, probablement du Gouvernement, à la Métropole de Lyon. Pour l'instant, ce que prévoit l'État, en termes d'aide, c'est très faible puisque c'est simplement l'achat aux véhicules individuels, ce qui est une bonne chose, mais en termes d'accompagnement des politiques publiques et des collectivités, que ce soit pour le développement des transports en commun, pour l'achat de flotte pour les mairies, pour les différentes collectivités, pour l'instant, on peut dire que les choses sont un peu faibles. Donc, j'invite ceux qui parlent à ce Gouvernement à le convaincre d'aller plus loin.

Puis, moi je pense, comme monsieur Kimelfeld, à madame Z, madame X, monsieur T et beaucoup d'autres qui vont avoir en effet des difficultés et qui ont déjà des difficultés. L'objectif de notre concertation c'est de trouver des solutions pour que chaque personne puisse continuer à aller travailler naturellement tous les jours et ces solutions, elles peuvent être des transports en commun, mais ils n'existent pas toujours. Donc, cela peut être d'autres éléments, cela peut être des dérogations, tous les sujets sont ouverts. Mais d'ores et déjà, nous étions encore en pic de pollution les 26 et 27 février, il y a donc deux semaines, et ce jour-là, le Préfet a interdit, et c'est une bonne chose, tous les véhicules de Crit'Air 5, 4 et 3. Donc, fin février, un certain nombre de véhicules important déjà ne pouvaient pas déjà se déplacer.

Et ces pics de pollution vont se multiplier puisque les seuils d'alerte ont été abaissés. C'est cela déjà la réalité des choses. Donc on peut se dire : "qu'est-ce qui va se passer dans quatre ans ?", mais on est déjà là avec des impacts sociaux qui ne sont pas accompagnés et nous avons la responsabilité de trouver des solutions. Donc, place à cette concertation. Très souvent, vous nous dites qu'on va trop vite, qu'on ne concerte pas. Et là, vous nous dites, bien qu'on concerte pendant près d'un an, qu'on n'a pas mis les résultats de la concertation dans la délibération et donc, que vous ne pouvez pas la voter. Bon, écoutez, à l'impossible nul n'est tenu et chacun va pouvoir s'exprimer. Il y a deux demandes de vote au scrutin public : une sur la délibération globale approuvée par de nombreux groupes, nous allons voter dessus, et une deuxième sur l'amendement n° 12 qui a été faite par monsieur Kimelfeld. Donc, nous allons mettre au vote d'ores et déjà le principe de demande de vote au scrutin public, ces deux demandes, pour voir comment nous continuons la procédure de vote.

Donc, le premier vote pour la délibération est ouvert. C'est pour le scrutin public sur la délibération globale.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous allons maintenant mettre au vote la demande de scrutin public sur l'amendement n° 12. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos et je fais une suspension de séance de cinq minutes afin d'avoir les résultats de ces votes et de voir comment nous continuons la procédure de vote. Nous nous retrouvons à 12 h 35.

(La séance est suspendue à 12 h 30 et reprend à 12 h 36).

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons. Pour les deux demandes de scrutin public, elles ont été acceptées avec 87 voix pour pour la première et 65 pour pour la seconde. Donc, nous allons passer au vote des amendements. Il y a en tout 15 amendements : un, le numéro 15, qui a été accepté par le Vice-Président monsieur Kohlhaas et 14 que l'Exécutif ne prend pas. Et nous allons maintenant passer au vote amendement par amendement, en commençant par l'amendement n° 1. Je vous rappelle que tous les amendements sont numérotés en haut à droite et que le premier concerne le report du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} janvier 2023 de l'interdiction des Crit'Air 5. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous allons passer à l'amendement n° 2 qui veut aligner le calendrier d'interdiction progressive pour les véhicules Crit'Air 4 et 3 sur l'échéancier proposé par la loi. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous continuons avec les amendements du groupe Inventer la Métropole de demain, avec le numéro 3 qui veut prendre en compte l'âge des véhicules Crit'Air 2 dans les restrictions d'accès applicables en 2026. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons à l'amendement n° 4 du groupe Inventer la Métropole de demain qui concerne la mutualisation d'achat de véhicules. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons à l'amendement n° 5 du groupe Inventer la Métropole de demain qui porte sur la présentation d'un plan d'investissement. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons aux trois amendements du groupe Synergies Métropole et donc à l'amendement n° 6 qui porte sur la saisine de la CNDP. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons à l'amendement n° 7, toujours du groupe Synergies Métropole, et qui porte sur un reporting annuel. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons à l'amendement n° 8 du groupe Synergies Métropole sur les fixations de conditions supplémentaires à la sortie du diesel en 2026. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons à l'amendement n° 9 du groupe Progressistes et républicains qui porte sur l'évaluation de l'impact social. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons à l'amendement n° 10 du groupe Progressistes et républicains qui porte sur l'évolution de l'impact sur le pouvoir d'achat. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Voilà l'amendement n° 11, toujours du groupe Progressistes et républicains, qui porte sur les parkings-relais. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons à l'amendement n° 12 du groupe Progressistes et républicains sur le développement de l'accompagnement financier des particuliers. Le vote est à scrutin public. Monsieur Barla merci de faire procéder au vote.

(Il est procédé à un vote à scrutin public sur appel nominal).

M. le Conseiller GALLIANO : Excusez-moi. Alain Galliano. Est-ce que je peux vérifier ce que j'ai voté. J'ai un doute.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Galliano, quel est votre vote ? On va le rectifier si nécessaire.

M. le Conseiller GALLIANO : Je ne sais pas. J'ai voté pour.

M. LE PRÉSIDENT : Eh bien, vous avez voté pour. C'est très bien.

M. le Conseiller BARLA : Effectivement, vous avez voté pour.

M. le Conseiller GALLIANO : Ah bon, d'accord, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Tout va bien. Est-ce qu'on peut clôturer le vote ? Madame Chadier vote pour. Elle nous le confirme, y compris par téléphone, donc nous prenons ce vote pour.

Nous clôturons le vote. Tout le monde a voté ? Y a-t-il quelqu'un qui n'a pas pu voter qui est connecté ? Nous allons arrêter là, d'autant plus qu'une majorité s'est déjà dégagée depuis un certain temps et que nous y sommes depuis plus d'une demi-heure sur ce vote demandé et naturellement légitime. C'est important cette étape démocratique.

(VOIR résultats du vote - annexe n° 7 page 243)

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons pouvoir reprendre le vote de la suite des amendements. Nous allons mettre au vote l'amendement n° 13 du groupe Progressistes et républicains qui porte sur l'information par écrit des propriétaires de véhicules. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons à l'amendement n° 14 qui est porté par quatre groupes, Progressistes et républicains, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain et la Métropole pour tous. Il concerne les élargissements de la concertation. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons au vote du dernier amendement, le numéro 15. Il est porté par trois groupes, Les écologistes, les Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés et la Métropole en commun. Il concerne la mise à disposition de solutions financières avant l'interdiction des Crit'Air 5. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous allons naturellement proclamer les résultats de ces 15 votes avant de passer au vote sur la délibération.

J'en profite pour vous donner les résultats de l'approbation du principe d'urgence pour la délibération n° 2021-0560. Cela a été adopté avec 131 voix pour et une qui n'a pas pris part au vote. Est-ce qu'on a les résultats des premiers amendements déjà ? Nous avons probablement besoin de deux ou trois minutes avant de poursuivre.

M. le Conseiller BARLA : On a les résultats du vote sur l'amendement n° 12. Il y a eu 150 votants dont 4 abstentions, ce qui nous fait 146 suffrages exprimés. Il y a eu 65 pour et 81 contre. Du coup, l'amendement est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT : Pour les autres amendements :

- l'amendement n° 1 a été rejeté avec 58 voix pour et 80 contre,
- l'amendement n° 2 a été rejeté avec 60 voix pour et 83 contre,
- l'amendement n° 3 a été rejeté avec 62 voix pour et 75 contre,
- l'amendement n° 4 a été rejeté avec 35 voix pour et 104 contre,

- l'amendement n° 5 a été rejeté avec 32 voix pour et 109 contre,
- l'amendement n° 6 a été rejeté avec 34 voix pour et 106 contre,
- l'amendement n° 7 a été rejeté avec 39 voix pour et 103 contre,
- l'amendement n° 8 a été rejeté avec 61 voix pour et 81 contre,
- l'amendement n° 9 a été rejeté avec 63 voix pour et 82 contre,
- l'amendement n° 10 a été rejeté avec 61 voix pour et 82 contre,
- l'amendement n° 11 a été rejeté avec 59 voix pour et 83 contre,
- l'amendement n° 12, les résultats ont été donnés, il a été rejeté,
- l'amendement n° 13 a été rejeté avec 25 voix pour et 78 contre,
- l'amendement n° 14 a été rejeté avec 61 voix pour et 77 contre,
- l'amendement n° 15 a été adopté avec 83 voix pour et 39 contre.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder au vote sur la délibération modifiée par l'amendement n° 15. Il s'agit à nouveau d'un vote public. Monsieur Barla merci de faire procéder au vote.

(Il est procédé à un vote à scrutin public sur appel nominal).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je crois savoir que la délibération a été adoptée, mais on va vous donner les résultats précis. Nous allons suspendre la séance jusqu'à 14 heures 15 où nous reprendrons jusqu'à 18 heures et naturellement, nous reprenons demain matin à 9 heures 30, probablement aussi jusqu'à la fin d'après-midi puisque nous avons déjà un timing un petit peu en retard par rapport à ce que nous avons prévu suite à cet ajout de temps sur les modalités de vote.

Bon appétit à toutes et tous et nous reprenons à 14 heures 15.

(La séance est suspendue à 13 heures 32 et reprend à 14 heures 15).

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, il est 14 heures 15 et donc nous reprenons la séance. Je vous donne le résultat de la délibération précédente et unique délibération que nous avons pu étudier ce matin, n° 2021-0470 sur la ZFE. La délibération a été approuvée avec 77 voix pour, 53 voix contre et 20 abstentions.

(VOIR résultats du vote - annexe n° 8 page 251)

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KOHLHAAS.

N° 2021-0471 - déplacements et voirie - Plan Oxygène - Zone à faibles émissions mobilité (ZFE_m) de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions d'investissement aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions - Abrogation partielle de la délibération du Conseil n° 2020-0133 du 27 juillet 2020 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur de ce dossier. L'avis de la commission est favorable. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je vais donc mettre directement aux voix le dossier n° 2021-0471. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0472 - déplacements et voirie - Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos - Attribution d'aides pour l'année 2021 - Individualisation d'autorisation de programme pour les dispositifs 2020 et 2021 - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0472. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BAGNON, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter le dispositif d'incitation financière à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) pour l'année 2021 qui

constitue une des mesures d'accompagnement de la mise en place de la future ZFE dont nous venons de débattre longuement.

Comme vous le savez, l'aide avait été portée, en juin 2020, à 500 € dans le cadre du déconfinement pour éviter une saturation du réseau automobile et encourager les métropolitains à se tourner vers le vélo. De ce point de vue, l'objectif est totalement rempli. L'aide a rencontré un vif succès et plus de 19 000 personnes ont ainsi pu s'équiper en vélos, confirmant l'engouement sans précédent des habitants de la Métropole pour ce mode de déplacement. Ainsi, malgré le renforcement de 1,5 M€ voté en juillet 2020, le dispositif ne permet pas de répondre au traitement de tous ces dossiers. De ce fait, il est proposé d'allouer un budget de 8,611 M€ pour pouvoir honorer l'ensemble des demandes de 2020.

Pour 2021, nous avons souhaité réajuster le dispositif pour répondre à des impératifs de justice sociale. Le montant octroyé est toujours égal à 50 % du prix d'achat, mais dans la limite d'un plafond de 100 € ou 500 € en fonction du revenu fiscal de référence et du nombre de parts fiscales du demandeur. Le seuil de revenu a été aligné sur celui de l'aide de l'État de 200 € qui lui est cumulable. Les personnes aux plus faibles revenus pourront ainsi percevoir une aide maximale de 700 €. Nous vous proposons d'allouer un budget initial de 1,5 M€ à ce dispositif d'incitation financière pour 2021.

Comme en 2020, trois types de vélos, achetés neufs ou d'occasion, sont éligibles : les vélos cargos familiaux, les vélos pour personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et les vélos pliants et assistance électrique. Enfin, pour pouvoir être éligible à l'aide, le prix d'achat des vélos pliants et des vélos à assistance électrique a été plafonné à 3 000 €.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Il y a trois demandes d'intervention et un amendement déposé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile qui le présentera lors de son intervention. Je donne la parole au groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller LEGENDRE : Intervention retirée monsieur le Président. Nous nous associons à la prise de parole portée par Les écologistes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, monsieur Quiniou.

M. le Conseiller QUINIOU : Merci monsieur le Président, cela a l'air de fonctionner cette fois. Monsieur le Président, chers collègues, en juillet dernier, nous votions, et favorablement pour notre groupe, pour ce dispositif d'aide à l'acquisition de vélos que l'on pourrait qualifier de "spéciaux", de "non classiques", en tout cas d'onéreux. Sur ce point, nous rappelions que parfois, un simple bon vélo pour faire ses trajets domicile-travail peut coûter plus qu'un vélo électrique, ce qui nous interroge sur le choix de certains types de vélos entrant dans le cadre de cette aide. Pourquoi aider à l'achat d'un VAE à 1 000 € qui n'a aucune qualité et qui dégoûtera peut-être même son usager et ne pas aider à l'achat d'un vrai vélo de vélotaf bien équipé, également à 1 000 € ?

En juillet dernier, l'augmentation du budget passait de 350 000 € à 1,5 M€, monsieur Bagnon l'a rappelé, permettant ainsi de maintenir le nombre de bénéficiaires aux alentours de 3 500. Mais voilà, avec 500 € d'aide, le nombre de demandes a explosé. Notre collectivité n'a même plus la capacité de traiter les demandes tant au niveau financier que d'un point de vue ressources humaines. Il faut embaucher, il faut trouver des budgets et là aussi, 8 M€ à trouver. Pour 2020, seuls 2 400 dossiers traités sur presque 20 000. L'aide moyenne est donc de 467 €. Tout le monde est au plafond, c'est-à-dire que tout le monde achète des vélos très chers.

Pour stopper l'hémorragie, il faut donc trouver les moyens de limiter les dépenses. Votre proposition aujourd'hui est de ne proposer l'aide de 500 € qu'aux ménages les plus modestes, en limitant à 100 € les autres tranches fiscales. Ainsi, on donne l'image de toujours soutenir, mais en soutenant beaucoup moins car les chiffres sont limpides, ceux qui achètent des vélos subventionnés et donc souvent onéreux, ce sont ceux qui le peuvent, donc pas les revenus modestes.

Alors, que voulez-vous ? Si vous voulez qu'il y ait plus de vélos et que les personnes abandonnent leur voiture, il faut conserver une aide avec un effet de levier important. Nous sommes prêts à vous suivre sur la modulation en fonction des revenus, mais pas d'autant que ce que vous proposez. C'est pourquoi nous proposons un amendement où l'aide maximale ne se déclencherait, pour la tranche deux, qu'avec 25 % de participation sur le prix du vélo. Si vous souhaitez que la belle dynamique, certes coûteuse, d'équipement de vélos électriques des Grand Lyonnais cesse, sans modifier cette délibération, vous êtes sur la bonne piste.

Concernant les vélos utilitaires et familiaux qui sont, eux, assurément pour un usage destiné à abandonner sa voiture, ce qui est loin d'être le cas pour tous les achats de vélos à assistance électrique, nous en avons subventionnés seulement une quarantaine pour l'instant. Ils mériteraient toute notre attention et mériteraient d'être aidés au maximum pour toutes et tous, quels que soient les revenus.

Comme je l'avais déjà mentionné lors de la délibération de juillet, si cette mesure devait continuer, nous souhaiterions qu'une réflexion puisse être faite sur des produits subventionnés qui profitent à une économie locale de la production et pas seulement de la revente principalement de produits asiatiques. L'idéal serait la création d'un vélo fabriqué dans la région. Nous avons des fleurons historiques, valorisons-les.

Enfin, monsieur le Président, que notre collectivité, au travers d'une campagne de communication incisive, voire même une politique d'information offensive, montre le coût réel du déplacement automobile pour l'utilisateur car quoiqu'il arrive, financièrement, il y a bien plus à gagner à se déplacer à vélo que les 500 € maximum que nous proposons. Et, personnellement et bien sincèrement, je gage que si tous en avaient conscience, beaucoup s'équiperaient de bons vélos efficaces et performants avec le plus grand des plaisirs et sans aucune aide. Merci.

(VOIR amendement - annexe n° 9 page 259)

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère DELAUNAY : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, je m'exprime ici pour les cinq groupes de la majorité : Les écologistes, les Socialistes, la gauche sociale et écologiste et apparentés, Communiste et républicain, la Métropole insoumise résiliente solidaire et la Métropole en commun.

Le dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos, objet de cette délibération, a rencontré un succès au-delà de nos espérances. Mis en place par le précédent Exécutif, son enveloppe financière avait été renforcée dans le contexte de la crise Covid, avec un montant de 350 000 € pour l'année 2020, le vélo s'affirmant alors comme une alternative aux transports en commun dont un grand nombre de nos concitoyens et concitoyennes se détournent. Sa mise en place coïncidait aussi, il faut bien le dire, avec un mouvement de plus grande ampleur, celui d'une prise de conscience grandissante sur la nécessité d'aller vers des mobilités plus douces et plus respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement, notamment par l'usage du vélo.

Dès notre arrivée aux responsabilités à l'été 2020, constatant le grand succès de ce dispositif et soucieux de le soutenir plus amplement, nous avons voté en sa faveur une rallonge budgétaire de 1,5 M€. C'était l'une de nos toutes premières délibérations, qui allait d'ailleurs dans le sens de nos engagements de campagne. Ce succès ne s'est pas démenti depuis : 17 000 dossiers sont aujourd'hui dans l'attente d'une instruction par les services de la Métropole. C'est pourquoi la délibération dont il est ici question propose la mobilisation de 8,6 M€ en faveur du dispositif, au titre de l'année 2020, et de 1,5 M€ initiaux au titre de l'année 2021, qui pourraient être complétés par la suite. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de cet engagement financier sans précédent en faveur de l'usage du vélo car davantage de vélos, c'est sûrement moins de voitures dans la ville.

Cet engagement est d'autant plus indispensable que nous venons de voter l'amplification d'un autre dispositif, la zone à faibles émissions, pour lutter plus efficacement contre un fléau des grandes métropoles, celui de la pollution de l'air et de ses impacts sanitaires. Nous le savons bien, le développement des mobilités actives, dont le vélo, est une solution particulièrement efficace pour répondre à cet enjeu de la qualité de l'air et de l'apaisement de nos villes. Par le vote de cette délibération et le soutien accru à ce dispositif d'aide à l'acquisition, nous anticipons sans attendre l'amplification future de la ZFE.

Comme vous l'aurez compris, les mesures d'accompagnement au changement de mobilité que nous mettrons en place dans le cadre de la ZFE viseront en premier lieu et tout particulièrement les plus modestes et démunis d'entre nous, qui sont aussi les plus contraints dans leurs déplacements. C'est pourquoi nous proposons, dès à présent, une réorientation socialement plus juste de cette aide à l'acquisition de vélos. À l'exception des vélos destinés aux personnes en situation de handicap ou encore aux personnes à mobilité réduite, elle ne sera désormais plus accessible qu'aux personnes faisant l'acquisition de vélos à assistance électrique ou pliables dont le prix n'excède pas 3 000 €.

Surtout, nous faisons aujourd'hui le choix de recentrer cette aide financière en la destinant prioritairement à ceux d'entre nous qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire aux plus précaires. Ainsi, les foyers dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 13 488 € (le seuil utilisé par l'État pour le versement de sa prime) pourront bénéficier d'une aide financière de 50 % du prix d'achat toutes taxes comprises, dans la limite d'un plafond de 500 €. Cette mesure, nous le croyons, est socialement plus juste puisque jusque-là, les foyers les plus précaires étaient sous-représentés dans le public bénéficiaire de cette aide avec seulement 15 % de ménages non-imposables, quand ils représentent 40 à 50% de la population en réalité. C'est pourquoi nous voterons contre l'amendement déposé par le groupe Rassemblement de la droite qui ne permettrait pas une réorientation sociale du dispositif. Ces nouvelles modalités permettront aussi de viser une meilleure répartition géographique de l'aide sur les différentes communes du territoire.

Aussi, rappelons que cette aide ne disparaîtra pas pour les foyers dont le revenu fiscal de référence serait supérieur à 13 489 €, au contraire de la prime de l'État, mais elle sera désormais limitée à un plafond de 100 €. Le nouveau dispositif propose donc une aide socialement plus juste et qui reste ouverte à toutes et tous, d'autant plus qu'elle reste cumulable avec celle que certaines communes du territoire ont mise en place. Cent euros, nous le croyons,

reste tout de même un montant non négligeable et déclencheur pour les foyers modestes et aussi pour les foyers les plus aisés.

Chers collègues, vous l'aurez compris, la majorité métropolitaine votera donc en faveur de cette délibération qui propose une réorientation de l'aide à l'acquisition de vélos, socialement plus juste car ciblant en priorité les plus précaires d'entre nous, tout en restant ouverte à l'ensemble de la population, elle préfigure toute une série de mesures d'accompagnement que nous mettrons en place dans le cadre de la ZFE car c'est bien le sens de la politique que nous mènerons : garantir des alternatives de mobilité décarbonée à toutes et tous et particulièrement aux plus précaires d'entre nous. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président Bagnon.

M. le Vice-Président BAGNON : Merci. Je vais répondre à monsieur Quiniou. Déjà, merci pour son intérêt pour la question de la promotion de l'usage du vélo sur la Métropole. Je souhaite quand même préciser les raisons pour lesquelles nous proposons de rejeter cet amendement, même si Florence Delaunay nous a donné un certain nombre d'éléments. Cet amendement détourne l'objectif d'un niveau d'aide différencié selon les niveaux de revenus du demandeur. Vous proposez 25 % d'aide au-delà d'un certain seuil de revenu plutôt que 50 %. En affichage, le niveau d'aide est donc différent. Néanmoins, si on considère le prix moyen des vélos achetés en 2020, qui était largement plus de 2 000 €, l'aide versée serait donc toujours en moyenne autour de 500 €. Nous proposons donc de rejeter votre amendement car nous souhaitons accompagner, comme cela a été dit, tout le monde et en particulier les personnes aux plus faibles revenus qui doivent faire l'objet d'un accompagnement plus important et c'est bien ce que propose cette délibération.

Enfin, vous semblez estimer qu'une aide à hauteur de 100 € est trop peu incitative pour passer à l'acte d'achat. Nous tenons à vous rappeler que les communes sont totalement libres de compléter cette aide avec le versement d'une subvention communale et je pense notamment aux communes d'Écully et de Grigny qui ont fait le choix d'aider leurs habitants en ce sens.

Je retiens, ceci dit, votre proposition en termes de communication sur les coûts inhérents à l'usage de la voiture individuelle et, concernant la révision de ce dispositif dans l'objectif de couvrir les années restantes sur le mandat, c'est-à-dire de 2022 à 2026, je vous indique qu'un groupe de travail sera constitué pour y réfléchir ensemble. Voilà ce que je pouvais vous indiquer. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets ce rapport aux voix. Non, pardon, je mets d'abord l'amendement aux voix. Donc, là nous votons sur l'amendement déposé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Je vous donne les résultats du vote précédent sur la délibération n° 2021-0471 sur le plan Oxygène. La délibération a été adoptée avec 104 voix pour et 1 voix contre.

Avant de voter la délibération, on va attendre les résultats de l'amendement.

L'amendement a été rejeté avec 80 voix contre et 42 voix pour. Je mets donc le rapport n° 2021-0472 aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote).

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

N° 2021-0473 - déplacements et voirie - Label Autopartage de la Métropole de Lyon - Approbation des évolutions du label - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bagnon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0473 sur le label d'autopartage. Monsieur Bagnon, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BAGNON, rapporteur : Merci. Chers collègues, nous vous proposons aujourd'hui de faire évoluer certaines dispositions du label Autopartage de la Métropole approuvé en 2015 et révisé en 2019. L'objectif de cette évolution est de tenir compte des dispositions de la LOM et de nos nouvelles orientations politiques. Les évolutions proposées sont les suivantes :

- la mise en cohérence de l'articulation du label avec les autorisations communales dans le cadre du *free floating*,
- la précision des modalités et formats de partage des données afin d'intégrer l'autopartage dans les services d'information multimodaux tels que Onlymoov et dans les outils de pilotage et de contrôle de l'usage du domaine public,
- le déploiement de l'autopartage sur le périmètre de la ZFE *a minima*,
- l'incitation des opérateurs à promouvoir une culture d'entreprise socialement durable et responsable.

Cette évolution couplée à la prochaine amplification de la ZFE donne un cadre clair aux acteurs du secteur pour développer une activité économique qui contribue à la transition écologique de notre territoire. Comme l'a indiqué le Président, des discussions sont actuellement en cours avec plusieurs groupes industriels et nous espérons pouvoir lancer des nouveaux services d'autopartage dès la rentrée de septembre 2021.

Ces évolutions se feront en cohérence avec les communes et j'ai d'ailleurs prévu de réunir début avril les Maires et les adjoints concernés sur ce sujet.

Pour conclure, le changement d'échelle de l'offre d'autopartage est tout à fait déterminant dans l'évolution des pratiques de mobilité que nous souhaitons accélérer sur ce mandat. En outre, et comme l'a dit tout à l'heure Laurent Legendre, c'est également un outil d'accompagnement particulièrement adapté pour la mise en place de la zone à faibles émissions sur la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Il y a deux demandes d'intervention. Pour le groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Geourjon.

M. le Conseiller PELAEZ : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour Les écologistes, j'ai une intervention, je crois de madame Giromagny.

Mme la Conseillère GIROMAGNY : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, le principe d'un renforcement de la zone à faibles émissions métropolitaine, que nous avons voté ce matin, s'impose pour protéger les Grand Lyonnais des désagréments sanitaires que sont la pollution de l'air, la pollution sonore, mais aussi du point de vue de l'urgence climatique. Contre les usages excessifs du tout-voiture depuis plusieurs décennies, nous devons accompagner le nécessaire développement d'alternatives à la possession d'un véhicule individuel qui, souvent, passe la plus grande partie de son temps à se dégrader sur une place de parking.

Pourtant, sa fonction première est bien d'assurer le déplacement et c'est là sa "valeur ajoutée" au fonctionnement de notre société. Nombre d'entre nous ont compris que l'important est d'accéder à l'outil "véhicule" lorsqu'il en a un besoin avéré quelques heures par mois et non de s'encombrer à grands frais d'un engin roulant, source de nombreux désagréments.

La réponse aux besoins de déplacements passe par l'organisation d'une mixité des mobilités. Le label Autopartage y contribue et la délibération que nous votons ici va apporter les évolutions qui vous ont été présentées. La modification proposée dans l'article 5 permettra d'imposer aux opérateurs candidats à la labellisation une implantation de leur service sur un périmètre géographique couvrant *a minima* le périmètre de la ZFE.

Avec le groupe Les écologistes, je voudrais insister sur l'importance de mettre en place des solutions alternatives à la voiture individuelle, notamment par l'offre d'autopartage sur l'ensemble de l'agglomération car nous avons besoin de complémentarité dans nos solutions de déplacements, besoin de réduire le nombre de voitures présentes sur l'agglomération et besoin de pouvoir utiliser les transports collectifs au quotidien et la souplesse de l'autopartage pour un besoin plus spécifique.

Dans son déploiement actuel, l'offre en autopartage reste trop concentrée sur l'hyper-centre, là où tram, bus, métro sont en mesure de répondre aux besoins. L'évolution de cet article 5 est donc une première étape nécessaire pour que l'offre d'autopartage soit déployée plus harmonieusement sur l'ensemble des communes concernées par la ZFE, au centre comme aux périphéries.

Nous réfléchissons aussi à étendre la portée et la flotte de l'offre parapublique d'autopartage que constitue Citiz (qui, je vous le rappelle, est portée par la société d'économie mixte Lyon parc auto), donc à étendre notamment à destination des périphéries.

En effet, étendre à la première couronne permettrait de relier les centres de périphérie à périphérie, en lien sur des lignes de bus existantes, sur les parcs-relais, aiderait assurément les familles à se défaire de leur seconde voiture et, au passage, allégerait les contraintes sur leur budget.

À l'échelle de la Métropole, nous devons optimiser notre flotte, faire plus de kilomètres avec moins de véhicules. Avec le renforcement des transports en commun et le déploiement de nouvelles lignes, avec la création du réseau express vélo et l'incitation à l'usage du vélo, par le déploiement du covoiturage et de l'autopartage aussi, et je viens de le dire, en tenant compte des périphéries, nous travaillons dès à présent à des alternatives crédibles contribuant à des mobilités plus respectueuses de l'environnement.

Nous ne supprimerons ni les pollens ni les sables du Sahara mais nous en limiterons l'impact tout en assurant à tous les Grand Lyonnais un accès au véhicule dont ils ont besoin pour se déplacer lorsqu'ils ne peuvent le faire à pied.

Chers collègues, vous l'aurez donc compris, nous voterons pour cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc cette délibération n° 2021-0473 aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BAGNON.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0472 qui concernait l'incitation financière à l'achat de vélos. Elle a été adoptée avec 110 voix pour et 7 voix contre.

N° 2021-0482 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Création d'une nouvelle aide en direction des jeunes en situation de précarité - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Hemain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0482 qui porte sur le revenu de solidarité jeunes. Madame Hemain, vous avez la parole pour nous présenter le dossier.

Mme la Vice-Présidente HEMAIN, rapporteur : Merci monsieur le Président. Mesdames et messieurs, chers collègues, c'est avec une grande fierté que j'ai l'honneur de porter cette délibération sur le revenu de solidarité jeunes. Quand, en juillet dernier, le Président m'a fait confiance pour porter les politiques, les questions d'insertion et de lutte contre la pauvreté, je savais que la question de la pauvreté des jeunes allait être au cœur de mon mandat.

J'ai rencontré un certain nombre d'acteurs, je suis allée sur le terrain pour me rendre compte de cette situation, qui n'est pas nouvelle, de la pauvreté et de la précarité des jeunes. Nos demandes incessantes au Gouvernement, notamment pour mettre en place un revenu de solidarité pour les jeunes dès 18 ans et refuser cette assignation de considérer les jeunes comme majeurs civilement à 18 ans, mais majeurs socialement à 25, sont restées sans réponse. Le Gouvernement, qui explique partout vouloir donner plus d'autonomie, de pouvoir d'expérimenter aux collectivités locales, a refusé, dès cet été, notre proposition qui aurait permis de structurer une aide unique englobant l'ensemble des aides existantes et garantissant à chaque jeune un filet de sécurité et un accompagnement. Face à ce refus incompréhensible, nous avons donc enclenché avec les services, dont je tiens à remercier l'engagement, ce chantier du revenu de solidarité jeunes.

Plus de 100 structures et associations ont participé à la concertation que nous avons lancée dès le mois de septembre et qui a permis d'aboutir à la délibération que nous allons vous présenter.

Cette délibération est la première. Elle sera suivie par deux délibérations techniques qui seront débattues dans les prochaines Commissions permanentes. Tous les acteurs de l'insertion des jeunes, à commencer par les missions locales, comme les acteurs du monde de la pauvreté, de la jeunesse, de la protection de l'enfance notamment, ont répondu présents et tous soulignent le besoin de cette aide et se réjouissent que la Métropole porte enfin une politique publique sur les jeunes en situation de pauvreté.

La délibération d'aujourd'hui, chers collègues, a pour but de fixer un cadre général au revenu de solidarité jeunes pour les jeunes Grand Lyonnais et Grand Lyonnaises en situation de précarité et sans soutien familial. Il sera opérationnel dès le mois de juin.

Concrètement, le RSJ a été pensé autour de trois volets : une allocation, un accompagnement, des actions spécifiques pour lever les freins à l'insertion. Le montant de l'aide est de 400 € par mois pour les jeunes qui n'ont pas de ressources et de 300 € pour celles et ceux qui ont un revenu d'activité inférieur à 400 €. L'objectif est de

pallier les angles morts des dispositifs existants et non pas d'être en concurrence avec eux, d'où le choix de ne pas avoir mis les étudiants et les étudiantes, en concertation avec les organisations étudiantes, puisque des aides existent, notamment les bourses. Le sujet que notre Exécutif porte est la revalorisation des bourses étudiantes et des aides d'urgence plutôt que de créer une aide supplémentaire.

La garantie jeunes est un dispositif qui fonctionne sur notre territoire, mais qui a une durée limitée et des critères d'accès limités. Ainsi, le revenu de solidarité jeunes pourra être un sas pour des jeunes très éloignés de l'emploi, en précarité et qui n'ont pas les codes du monde du travail pour se remobiliser, être accompagnés dans ce dispositif d'insertion.

La situation de la pauvreté est très grave : 22,6 % des jeunes vivent au-dessous du seuil de pauvreté dans notre territoire. C'est plus de sept points par rapport au reste de la population. La Métropole a décidé de prendre sa part, d'assumer ses responsabilités en créant ce dispositif. Il s'agit bien d'une aide complémentaire, d'un deuxième filet de sécurité pour les jeunes en précarité non éligibles aux aides existantes, c'est-à-dire aux jeunes qui n'ont le droit à rien alors que nous devons leur donner les moyens pour mener une vie digne.

Je voudrais terminer par un extrait des récits de vie que nous avons recueilli lors de la concertation auprès des jeunes. Le témoignage de ce jeune, de Laurent, nous montre qu'il n'est plus possible de rester les bras croisés. "Cela faisait un an que c'était moi et moi seul à juste essayer de survivre parce que pas de ressources, pas de logement. Donc, la seule solution était d'essayer de survivre. C'est horrible à dire, mais c'est cela la rue. Et quand je discute de cela avec des gens, je dis souvent qu'en fait, il y a deux solutions, c'est soit au bout de quelques mois, on craque complètement et on finit dans la drogue, dans tout cela, et on lâche mentalement, soit on a quelque chose qui arrive à tenir."

Merci de votre attention, en espérant que cette délibération, au regard de l'urgence de la situation, permettra de rassembler l'ensemble des groupes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande d'intervention de chacun des groupes. Je donne la parole tout d'abord au groupe Métropole pour tous.

M. le Conseiller CHAMBON : Monsieur le Président, merci. Comme convenu, nous prendrons deux petites minutes supplémentaires sur ce sujet que nous vous restituerons avec plaisir sur les autres interventions.

Mesdames, messieurs, la délibération à venir est l'occasion de faire un point sur la situation incontestablement préoccupante d'une partie de la jeunesse de notre Métropole. Il devient effectivement urgent de leur apporter un soutien pour les aider à préparer sereinement leur avenir et prioritairement leur insertion professionnelle. Les mesures restrictives récentes (couvre-feu, confinement et autres) n'ont fait qu'amplifier cette situation avec, notamment, la disparition de nombreux emplois dits précaires. L'enjeu pour notre collectivité est donc bien de favoriser l'autonomie de cette frange de la jeunesse, dans ce contexte de crise économique et sociale les exposant plus que jamais à la paupérisation.

Malheureusement, le projet de délibération que vous nous proposez aujourd'hui n'y répond absolument pas. Vouloir créer un RSA jeunes au rabais n'est que le recyclage de vieilles recettes qui n'ont jamais fonctionné. Il n'est en fait qu'un, et je cite : "avatar d'une vision ultra-libérale de la société" comme le soulignent si justement les Économistes atterrés.

C'est dans cette logique que David Cayla, membre des Économistes atterrés et maître de conférences à l'université d'Angers, nous invite à la prudence sur la généralisation du RSA jeunes car la tranche d'âge 18-25 ans n'est pas uniforme et revêt des réalités bien différentes, comme le démontre d'ailleurs si justement la monographie de l'Agence d'urbanisme que vous avez pu nous transmettre. C'est pourquoi, dans la ligne de réflexion des Atterrés, nous nous opposons à la mise en œuvre d'un tel dispositif.

En effet, la Métropole de Lyon compte 168 300 jeunes âgés de 18 à 24 ans, chiffre de 2017, soit 12 % de la population. 20 560 sont sans emploi, ni études, ni formation, 36 720 étudiants sont boursiers et 85 % d'entre eux disposent de moins de 400 € par mois. Sont éligibles à votre mesure les jeunes de 18 à 24 ans sortis du système éducatif à faibles ressources (moins de 400 € par mois) et ne disposant pas de soutien financier des parents. Ils pourront visiblement bénéficier d'une aide allant de 300 à 400 €. Au final, vous proposez un dispositif qui va toucher, selon vos estimations, environ 2 000 jeunes, soit moins de 4 % des jeunes qui seraient potentiellement éligibles à votre aide, le tout pour un coût d'environ 10 M€.

Votre délibération se résume à cinq pages sans aucune information factuelle pour nous élus. Nous ne savons pas comment cette aide va être réellement mise en œuvre sur les territoires et comment vous allez mobiliser les acteurs concernés. Nous ne savons pas quelles structures ont accepté de participer à votre démarche et comment vous allez mobiliser les services sociaux de la Métropole (Maison de la Métropole, éducateurs spécialisés, etc.). Nous ne savons pas comment vous allez évaluer ce dispositif et quels seront les critères de résultats retenus.

Nous ne comprenons pas, monsieur le Président, comment vous avez pu accepter de présenter avec votre majorité une délibération aussi peu documentée alors que nous engageons tout de même 10 M€. Nous avons le sentiment que cette délibération a été préparée, et n'y voyez aucune malice là-dedans, dans la précipitation pour satisfaire et rassurer une partie de votre majorité qui reste, peut-être, orpheline de mesures sociales progressistes.

Monsieur le Président, nous tirons la sonnette d'alarme. C'est un véritable filet d'insécurité pour les jeunes de la Métropole que vous nous proposez en les tirant vers le bas sans un véritable accompagnement humain vers l'émancipation. Avec votre aide, vous allez les conforter dans une vulnérabilité économique.

Ainsi et c'est un comble, sur notre Métropole, seulement 34 % des jeunes bénéficiaires de la garantie jeunes sont issus des quartiers en politique de la ville (QPV) alors qu'ils étaient les premiers ciblés par cette mesure. Ne pensez-vous pas que ce sont d'abord ces publics qui doivent prioritairement être concernés par un accompagnement ?

Pire encore, dans la même monographie de l'Agence d'urbanisme, on découvre que seulement 26 % des jeunes bénéficiaires du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) sont issus des QPV. Or, ce sont ces publics qui nécessitent précisément le plus d'accompagnement car, sur ces territoires, ces jeunes pour lesquels la méritocratie de l'école républicaine n'est plus qu'un mirage, sans emploi, ni formation, sont majoritaires et vous décidez de créer un dispositif nouveau alors que ceux existants ne répondent déjà pas à leurs objectifs.

Enfin, je vous rappelle qu'en 2016, l'objectif du législateur en créant le PACEA des jeunes en lien avec les missions locales était de permettre une plus grande lisibilité en mettant fin à l'empilement des dispositifs. Cela devait ainsi permettre aux missions locales de centrer leur action sur la construction des parcours des jeunes selon leurs besoins. À l'inverse, votre dispositif ne fait que rajouter une couche dans le millefeuille déjà épais et contribue à rendre illisible l'objectif de simplification.

Durant mon parcours d'entrepreneur, je me suis rendu compte que ces jeunes-là étaient souvent les plus désireux d'une ascension sociale, à condition de leur fournir les codes. Ces jeunes issus de ces quartiers populaires sont notre avenir. Ils incarnent la beauté du métissage et de la société multiculturelle. Ils sont eux aussi la Métropole. Nous devons plus que jamais être à leurs côtés dans cette période.

À notre jeunesse désireuse, il faut d'abord lui offrir des études de qualité, car la majorité des moins de 25 ans sont des étudiants. C'est pourquoi nous devons concentrer nos aides sur les jeunes boursiers issus des QPV et veiller à ce que la garantie jeunes bénéficie aux publics les plus concernés et avoir une attention particulière pour les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance.

Et si l'on veut vraiment accompagner le reste de la jeunesse dans son émancipation, il faut lui offrir des conditions de vie dignes et lui permettre de vivre dans des logements décentes à faible coût et revoir à la hausse le montant des bourses. Cela serait bien plus efficace qu'une allocation illisible, inadaptée et inefficace sans contrepartie. Nous avons une véritable différence sur le modèle de société que nous voulons offrir à notre jeunesse, la vôtre, qui s'inscrit dans une conception de charité, de guichet, du chèque en blanc et la nôtre, celle de l'émancipation par le savoir, la justice sociale et l'équité.

Vous comprendrez pourquoi notre groupe votera contre ce dispositif qui, au final, ne répond pas à la réalité sociale de notre jeunesse et parce que nous estimons également ne pas avoir été élus pour voter afin de se donner bonne conscience. Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Métropole en commun.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci monsieur le Président. Je vous signale que je vais dépasser un tout petit peu mon temps de parole mais que, globalement, nous retirerons d'autant sur d'autres délibérations. Je vous remercie.

Chers collègues, nous avons dans nos engagements ce que d'aucun appelle un "RSA jeunes". Nous voici donc aujourd'hui pour lancer une nouvelle aide en direction des jeunes en grande précarité et j'anticipe dès maintenant les critiques comme "vous n'aidez que 2 000 jeunes et ce n'est pas suffisant" ou "les étudiants ne sont pas concernés". Oui, ce n'est pas assez, mais j'y reviendrai à la fin de mon propos.

Il nous a fallu travailler avec la contrainte de ne pas pouvoir renverser la table de toutes les aides existantes. Malgré tout le respect que je vous dois, les services de la Métropole et nous-mêmes, les premières moutures n'étaient pas à la hauteur de l'ambition. Aussi, avec mes collègues Séverine Hemain et Lucie Vacher avons-nous lancé une concertation en deux volets : l'une avec les structures, associations qui travaillent avec des jeunes, et pas seulement des jeunes précaires, en intégrant par exemple les syndicats étudiants, l'autre en faisant un travail d'écoute auprès de jeunes en grande difficulté pour leur demander, entre autres, pourquoi ils ne peuvent accéder aux aides existantes ou ne veulent même pas les demander.

C'est bien le résultat de la concertation qui a abouti à ce dispositif innovant dont je veux souligner quelques grands principes élaborés collectivement. Pour tous les travailleurs sociaux qui aident les jeunes et en particulier les missions locales, cette aide sera une solution de recours quand tout le reste ne marche pas. Pas de concurrence avec les dispositifs existants. Il s'agit d'une aide qui permet un véritable suivi tout en étant la plus simple à mettre en place pour les référents : un diagnostic social sérieux mais rapide, une aide qui s'enclenche juste après, un dossier à constituer qui ne se rapproche pas d'une usine à gaz kafkaïenne dont la France a le secret. Il s'agit d'une aide qui, certes, ne couvre que 24 mois, mais c'est le double de l'actuelle garantie jeunes, et qui fonctionne comme un droit de tirage.

Beaucoup de jeunes passent par diverses aides ou connaissent des ruptures de quelques mois pendant lesquels les aides existantes ne peuvent s'appliquer. Le RSJ pourra intervenir dans ces ruptures sans recommencer le dossier de zéro et donnera au référent, qui suit au long cours le jeune, une solution simple qui pare à la situation. Même si les missions locales seront en première ligne bien évidemment, d'autres structures pourront instruire des dossiers RSJ et des associations se sont déjà portées candidates comme, par exemple, une qui suit des jeunes en sortie de prison. Nous ne savions pas si elles seraient nombreuses à postuler, or c'est le cas et c'est le fruit là aussi de nos échanges et de la volonté de tous de tester cette aide.

Vendredi dernier, nous avons lancé un groupe de travail avec des jeunes dans la cible du RSJ pour travailler au suivi de ce dispositif. Ceux qui suivent ces jeunes savent combien il est difficile de les faire participer à des discussions. Nous tablions sur une dizaine de jeunes pour démarrer. Ils étaient plus de 25 et se sont quasiment tous portés volontaires pour suivre avec nous ce suivi du RSJ. Ils ont encore confiance dans la Métropole pour les aider et nous ne pouvons les décevoir.

Aider cette jeunesse qui a du mal à se faire une place dans une société dont la majorité est âgée est une évidence. Acquérir son autonomie quand on est seul et quand sa famille ne peut vous soutenir financièrement est très difficile. Ce n'est pas à la Métropole toute seule de mettre les moyens pour aider tous les jeunes, mais bien l'État qui doit enfin mettre en place le RSA jeunes dans tous les départements et dans tous ces dispositifs particuliers que sont ces jeunes dans leur grande diversité. Dans une société où les jeunes sont très minoritaires, il serait précieux de les aider mieux, et pour les groupes dont les représentants citent les Économistes atterrés très partialement et partiellement, je ne peux que vous renvoyer vers le livre qu'ils viennent de produire titré "La dette publique, précis d'économie citoyenne" et de songer à toutes les solutions, y compris en remettant au pot par l'impôt, et non tel Harpagon assis sur sa cassette proclamer encore "non à l'assistanat". Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise résiliente solidaire. Je profite de l'attente pour rappeler à tous de porter leur masque dans la salle s'il vous plaît. Est-ce que le groupe Métropole insoumise résiliente et solidaire est avec nous ?

M. le Conseiller BOUMERTIT : Je suis avec vous. Idir Boumertit.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez la parole.

M. le Conseiller BOUMERTIT : Monsieur le Président, chers collègues, "Rien n'est trop difficile pour la jeunesse". C'est par cette citation de Socrate que j'ouvre très volontairement le propos de la France Insoumise s'agissant de la délibération présentée par l'Exécutif métropolitain pour la création d'une aide nouvelle en direction des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité. C'est un marqueur politique de notre mandature.

La manière dont la première mouture du dispositif a été construite par la Métropole est exemplaire. En effet, l'ensemble des ressources institutionnelles et associatives a été rencontré pour définir une aide qui vienne véritablement compléter l'existant. Techniquement, la proposition est solide. Elle s'appuie sur l'expérience et le savoir-faire des structures associatives d'insertion dont nous saluons l'engagement et la persévérance en cette période difficile. Elle établit un partenariat dans la durée avec ce monde des opérateurs de l'économie d'insertion, qui aura un rôle central dans sa mise en œuvre.

Oui, car cette aide nouvelle est un premier message à la jeunesse, qui pour nous est synonyme d'opportunité, de potentialité, de projet, en somme de vie. Il s'agit d'un tournant par rapport à ceux qui sont constamment dans la crainte ou le procès en assistanat à nos jeunes. Il s'agit d'un acte de soutien, de confiance, de considération et de dignité pour tous nos jeunes, car ces jeunes sont ceux de la crise, du chômage, du délitement du lien social et national, d'une promesse républicaine qui a de plus en plus de mal à être tenue.

Ce dispositif doit être regardé comme une brique dans la structuration d'une politique globale pour la jeunesse, politique dont nous souhaitons un suivi évaluatif permanent par nos services et leurs partenaires. Mais pour plus de vigilance citoyenne et participative, nous proposons qu'une instance évaluative citoyenne indépendante s'appuyant sur le conseil de développement, par exemple, soit mise en place pour rendre une fois par an ses conclusions et propositions sur notre politique globale en direction de la jeunesse.

Dans le même esprit citoyen, nous proposons, par ailleurs, qu'une fois par an, un débat spécifique soit organisé entre les élus et la jeunesse, peut-être dans le cadre d'un grand événement des assises de la jeunesse métropolitaine. Ce serait une façon de maintenir tout au long du mandat un échange-débat avec cette force vive de notre Métropole que nous nous devons d'accompagner et d'orienter vers des actions positives.

Oui, car il y a, selon nous, un fort malentendu entre notre jeunesse et le reste de la société. Il s'agit de rétablir la communication et un lien de considération, qui sont souvent battus en brèche dans la réalité. Aujourd'hui, il s'agit de "faire la courte échelle" aux jeunes filles et garçons que notre société du travail n'accueille pas toujours à bras ouverts, surtout quand ils ou elles sont originaux ou ont été cabossés par la vie.

Comme toujours, la jeunesse nous met au défi de croire en elle. Elle interroge notre confiance en sa capacité à construire l'avenir de notre société. La qualité d'humanité de notre projet républicain nous enjoint d'y donner suite, en nous mobilisant pour un véritable droit de revenu de solidarité jeunesse.

Vous l'avez dit dans la presse et ailleurs, monsieur le Président, cette expérimentation de notre collectivité doit en être une préfiguration en direction de l'État. C'est à lui d'établir ce droit auquel, nous l'espérons, nous aurons contribué à l'émergence par notre audace et la relation de considération que nous avons pour tous nos jeunes.

Nous rajoutons enfin que, s'agissant de la jeunesse, la société civile devrait aussi être sollicitée pour prendre sa part. C'est pourquoi nous proposons que l'association du monde de l'entreprise et de l'immobilier soit plus forte encore pour dynamiser l'offre de solutions et donc de sorties positives pour nos jeunes.

Enfin, chers collègues, nous devons nous soucier de tous nos jeunes. C'est cela la promesse républicaine. Quels que soient son origine sociale et son parcours, chacun et chacune de nos jeunes peut être une pépite pour notre pays. Aimons nos jeunes.

La culture ordinaire dominante de la méfiance vis-à-vis de cette catégorie doit absolument et radicalement changer chez le citoyen, le chef d'entreprise ou l'élu. De nombreux jeunes, notamment ceux issus de milieux populaires, manquent de moyens financiers pour réaliser de manière sereine leur inclusion au monde du travail, mais ils peuvent manquer tout autant de réseau relationnel, ce qu'on appelle le capital social. Le devoir civique et la conscience éclairée de la cohésion et du devenir de notre société doivent nous amener à essayer de donner suite aux attentes de ces jeunes ou, à défaut, à être relais pour ouvrir les portes de nouvelles solutions ou de nouveaux chemins.

Au même titre que la transition écologique ou la solidarité dynamique, la jeunesse est pour nous un marqueur de ce que nous aurons modifié fondamentalement le sens de nos politiques publiques, vers plus d'inclusion et d'innovation humaine. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste et républicain, madame Arthaud.

Mme la Conseillère ARTHAUD : Monsieur le Président, chers collègues, les jeunes entre 18 et 24 ans représentent 12 % de la population de la Métropole. Ils sont, depuis de nombreuses années, plus exposés à la précarité que le reste de la population. Dans la Métropole, c'est un jeune sur cinq qui vit sous le seuil de pauvreté, un jeune sur six qui est privé d'emploi.

La crise économique actuelle est sans précédent depuis plusieurs décennies et les jeunes y sont particulièrement exposés. La pauvreté des moins de 25 ans n'est pas un fait nouveau et le confinement l'a amplifiée. Plus souvent, ce sont des contrats temporaires, en périodes d'essai et les jeunes sont plus durement exposés au travail ubérisé. Ils sont les premiers à perdre leur emploi. Ils ont une épargne plus faible ou souvent pas du tout et sont donc plus vulnérables à une perte de revenu. Sous le prétexte du manque d'expérience, les postes proposés aux jeunes sont souvent très peu payés, instables et, la plupart du temps, à travers des dispositifs spéciaux réservés à la jeunesse. De fait, les jeunes servent de variable d'ajustement sur le marché du travail capitaliste lorsqu'ils sont en situation d'emploi. À côté de ces emplois précaires, d'autres formes d'emplois sont dissimulées. C'est, par exemple, le cas des stages non rémunérés ou sous-payés, des apprentissages ou des services civiques.

Nationalement, 13 organisations de jeunesse se sont réunies pour demander, d'une seule et même voix, l'ouverture du RSA pour les moins de 25 ans. Loin d'être suffisant, le RSA peut être un filet de sécurité dont tous les jeunes sont aujourd'hui, malheureusement, privés. Son obtention étant conditionnée au fait d'avoir occupé l'équivalent de deux ans d'un emploi à temps plein, des milliers de jeunes, pourtant sans ressource, sont privés de ce minima social. Les organisations de jeunesse demandent la modification de la loi pour que les moins de 25 ans puissent bénéficier des mêmes conditions d'obtention du RSA que leurs aînés.

Mais nous connaissons bien le Gouvernement qui, jusqu'à présent, n'a pas fait grand cas des jeunes dans ses politiques publiques, sauf pour leur imposer un service national universel. Alors que l'Exécutif affirme que la jeunesse est une de ses priorités, aucun ministère dédié n'a été créé.

Face à l'inaction et au mépris du Gouvernement pour les jeunes et les précaires, avec cette délibération que nous discutons aujourd'hui, la Métropole prend ses responsabilités et agit en créant une nouvelle aide en direction des jeunes en situation de précarité.

Ce dispositif permet, d'une part, de coordonner les acteurs et dispositifs de la Métropole déjà existants, favorisant ainsi l'accès au droit commun. Nous connaissons les difficultés, notamment pour les jeunes et les précaires, à accéder à ce droit commun et reconnaissons l'enjeu de ce dispositif à ce sujet.

Ce dispositif permet, d'autre part, de venir dans les interstices entre les différents dispositifs déjà existants comme "filet de sécurité" pour les jeunes qui ne répondent pas aux critères des aides. Ce sera une aide financière de 300 à 400 € selon les situations, renouvelable pendant 24 mois et cette aide financière sera couplée d'un accompagnement renforcé visant à autonomiser les jeunes dans une perspective de long terme, notamment avec un travail mené sur l'insertion professionnelle.

Ce sera une aide certaine pour de nombreux jeunes qui peinent à trouver un logement, à se nourrir, à se soigner. Nous attendons, cependant, avec impatience un premier bilan de cette aide, qui permettra de réinterroger les critères d'éligibilité à ce dispositif.

Cette délibération est tout de même un premier pas vers une politique pour l'émancipation de la jeunesse qui pourrait alors inclure des revendications portées par plusieurs organisations de jeunesse.

Nous souscrivons à la mise en place de cette nouvelle aide en direction des jeunes en situation de précarité qui va d'abord permettre aux acteurs et dispositifs existants de se mettre en lien et, ainsi, de mieux accompagner chaque jeune vers son insertion dans la société *via* le travail.

Nous voterons donc favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pelaez.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un fait souvent oublié, mais la Métropole de Lyon n'est pas que l'héritière de l'ancienne Communauté urbaine. Elle est aussi l'émanation des compétences départementales sur le territoire des 59 communes métropolitaines.

Cette situation, unique en France, nous permet d'avoir une cohérence et une vision globale sur nos politiques : de l'économie au social, du développement à l'insertion, de la création de richesse à sa redistribution.

La première étape de création de la collectivité et d'intégration de ses compétences est désormais terminée. Beaucoup reste encore à faire, mais cette nouvelle collectivité a déjà permis de développer des dispositifs innovants sous le précédent mandat, même si au départ certains de ces dispositifs étaient gouvernementaux comme la garantie jeunes.

Vous souhaitez donc rajouter un dispositif supplémentaire au maquis des dispositifs à destination de la jeunesse, près d'une vingtaine, le revenu de solidarité jeunesse. Mais qu'est-ce que le RSJ ? Au-delà des contours très brouillons et flous de la délibération présentée par madame la Vice-Présidente en commission, il est plus simple de commencer par rappeler ce qu'il n'est pas : le RSJ n'est pas un RSA jeunes et encore moins celui que vous avez tellement vendu pendant la campagne électorale.

De ce qui nous a été expliqué, nous comprenons que ce dispositif technique est une forme de garantie jeunes plus souple, plus ouverte, un complément à certains manques de la garantie jeunes qui, je le rappelle, est un dispositif gouvernemental mis en place en 2013 et qui est porté par les missions locales.

On reconnaît ici quelques-unes des 29 propositions pour élargir le dispositif de garantie jeunes présentes dans le rapport de janvier dernier du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse. Rien d'étonnant donc étant donné les liens entre votre Cabinet et cette structure.

Je le répète, il ne s'agit bien ici que d'un dispositif de plus, un dispositif technique et non pas ni un RSA jeunes, ni un nouveau droit.

On s'aperçoit, je l'ai dit tout à l'heure, non seulement en lisant la délibération brouillon et en ayant écouté la présentation lors de la commission, qu'une fois de plus, vous vous êtes précipité avec la volonté d'aller très vite, trop vite et il n'y a pas besoin de réfléchir très longtemps pour comprendre que c'est uniquement afin de poser une fois de plus, et cela a été dit tout à l'heure, un marqueur politique supplémentaire en vue des élections régionales et présidentielles en vous présentant sous une forme d'opposition forte vis-à-vis de ce Gouvernement.

Depuis votre élection, vous mettez en scène un bras de fer supposé avec le Gouvernement à base de rhétorique volontariste et de grandes déclarations du type : "Si l'État ne prend pas ses responsabilités avec le RSA jeunes, nous, nous le ferons nous-mêmes". Et c'est bien ce qui pose particulièrement problème sur votre stratégie politique car au fond, c'est surtout cela, car sur ce type de dispositif, nous aurions pu travailler avec vous sans difficulté, réfléchir avec vous, travailler concrètement et de manière pragmatique pour être efficaces avec vous, efficaces !

Nous aurions pu même, je le crois, parvenir à un consensus sur ce type de dispositif, mais, une nouvelle fois, ce n'était pas votre choix. Votre choix est un choix politique, électoraliste et pas celui de rechercher le consensus et l'efficacité. Si nous avions pu travailler ensemble sur ce dispositif technique, nous aurions essayé de lever les réserves que nous avons et de lever les flous sur un certain nombre d'éléments purement techniques. Nous aurions pu essayer de construire une vraie méthode pour, comme vous l'aviez dit pendant la présentation en commission, éviter les trous dans la raquette des dispositifs existants et faire en sorte qu'il y ait un véritable filet de sécurité pour les jeunes en situation de précarité dans l'attente de les rediriger vers des dispositifs de droit commun.

Nous aurions pu travailler à construire une méthode pour aller vers les jeunes les plus en précarité, inconnus des structures d'accompagnement, et ne pas principalement concerner que les jeunes qui sont déjà un minimum encordés contre le mur de la précarité car déjà connus des structures d'accompagnement. Nous aurions pu ainsi tenter de faire en sorte de sortir des simples paroles et des bons sentiments dont sont farcis la délibération car, comme je l'ai déjà dit en commission, cela fait plus de 20 ans, même près de 30 ans qu'on parle d'éviter les trous dans la raquette ou qu'on parle d'aller vers les publics les plus en difficulté sans jamais véritablement y être parvenus.

Alors oui, si nous avions pu travailler ensemble, normalement, si vous aviez souhaité essayer de tendre vers un consensus, nous aurions pu de manière pragmatique et volontariste, pour être efficaces, essayer de travailler sur la méthode absente dans votre délibération car le "comment" est totalement absent de votre délibération.

Votre objectif était de faire un coup politique en faisant des annonces et en le présentant dans les médias locaux comme nationaux comme un RSA jeunes, celui que le Gouvernement ne souhaite pas mettre en place et pour lequel vous souhaitez aller à l'affrontement pour les prochaines élections, cela jusqu'à votre conférence de presse de jeudi dernier où vous avez, finalement, dévoiler publiquement le terme de RSJ avec une très belle opération de communication.

Que cette ambiguïté était délibérée ou non et je pense, pour ma part, qu'elle a été délibérée, une bonne part du pays pense désormais que la Métropole de Lyon va expérimenter le RSA jeunes alors que l'on sait tous ici que ce n'est pas vrai.

Pour le prix d'une garantie jeunes bis, vous vous payer un RSA jeunes dans la tête de nos concitoyens. À part les jeunes concernés, peu de personnes feront la démarche de regarder ce que contient réellement le dispositif et cela vous le savez bien, mais à force de communiquer là-dessus pendant la campagne et depuis votre élection, vous avez créé une attente chez notre jeunesse.

Que vont penser les jeunes qui vont s'apercevoir que très très peu de jeunes vont être concernés, et je ne reprendrai pas les chiffres donnés par monsieur Chambon, que les critères d'éligibilité sont flous et peu lisibles, que sur les 10 M€, 7 M€ sont dédiés potentiellement aux allocations financières et seulement 3 M€ sur l'accompagnement et aux actions spécifiques d'accompagnement à l'insertion. Que vont penser les étudiants lorsqu'ils comprendront qu'ils ne sont pas éligibles ? Que ce revenu n'est pas pour eux ? Quand, en commission, on nous dit qu'avec ce budget, les étudiants ne sont pas intégrés dans le dispositif, désillusion et rejet de la parole politique dont vous aurez la responsabilité.

Nous répétons, même si le dispositif n'est pas révolutionnaire dans sa démarche et sa philosophie, il n'est pas dénué d'intérêt pour autant. Il aurait été pourtant plus clair et surtout plus honnête de présenter ce dispositif pour ce qu'il est : un complément intéressant à la garantie jeunes de l'État plutôt que de se servir du sujet de la précarité de la jeunesse pour poser un marqueur politique à destination de l'électorat, avec en ligne de mire les élections régionales et présidentielles.

Pour toutes ces raisons, nous ne cautionnerons pas cette manœuvre politique et ainsi nous ne prendrons pas part au vote car effectivement il n'est pas question pour nous de voter contre car notre jeunesse est effectivement dans une situation de vulnérabilité et en tant que collectivité, nous avons la responsabilité de mieux agir efficacement, mais pas comme cela. Et l'abstention ne serait pas une position claire. Nous préférons, dans ces conditions, ne pas prendre part au vote et ne pas participer à ce qui peut ressembler à une mise en scène d'une séquence politique avant des échéances électorales. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Progressistes et républicains, monsieur Kimelfeld.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération importante que nous étudions aujourd'hui. C'est pour ainsi dire la première nouvelle véritable mesure sociale de votre mandat.

Nous rejoignons évidemment le constat qui est dressé, pendant la campagne électorale déjà, nous soulignons que près de 22 % des jeunes de 15 à 29 ans vivaient sous le seuil de pauvreté. C'était avant la crise sanitaire et c'était déjà près de deux points de plus que la moyenne nationale pour cette classe d'âge. Parmi ces jeunes, il apparaissait qu'une grande partie, environ 30 %, avait préalablement relevé de la protection de l'enfance.

Or, pour répondre à cela, vous proposez 10 M€ par an pour 2 000 jeunes, soit 400 € par mois maximum, à renouveler tous les trois mois dans le cadre d'une évaluation trimestrielle, pendant deux ans. Nous entendons très bien que ce dispositif sera proposé en dernier recours, après épuisement de toutes les autres possibilités, qu'il pourra remplacer la garantie jeunes pour ces jeunes qui seraient arrivés au bout de celle-ci, mais cela nous semble bien insuffisant au regard des enjeux.

De plus, le revenu de solidarité jeunes et l'organisation que vous proposez sont tellement proches de la garantie jeunes que nous avons beaucoup de mal à percevoir la différence de cible entre ces deux accompagnements : des jeunes en situation de précarité, ni en emploi, ni en formation, ni en études, suivis par des missions locales.

Le revenu de solidarité jeunes va osciller, si nous avons bien compris et la délibération et le débat en commission, entre 300 € et 400 € quand la garantie jeunes est de 497 € me semble-t-il.

Au-delà de la garantie jeunes, il existe toute une panoplie de dispositifs proposés par l'État pour l'insertion et l'emploi des jeunes, particulièrement depuis la montée en puissance du plan "un jeune, une solution" mis en place par le Gouvernement ces derniers mois, vous l'avez souligné tout à l'heure dans votre propos introductif. Je pense, cela n'engage pas mon groupe là, cela n'engage que moi, que le Gouvernement, sans doute, aurait été inspiré, peut-être, à participer à cette expérimentation.

Il faut le rappeler, le meilleur moyen de réinsérer un jeune dans la société c'est de le réinsérer par l'emploi, par l'engagement. L'accompagnement financier est bien sûr une nécessité car nous avons tous conscience que, pour certains, et ces jeunes en particulier visés, le chemin sera long tant le parcours fût et reste douloureux. Mais il faut se donner les moyens de s'assurer que cet accompagnement sera, dans tous les cas, un tremplin vers l'insertion professionnelle qui puisse lui permettre surtout de s'émanciper et, en quelque sorte, de se relever.

Nous aimerions donc comprendre davantage la coordination et les complémentarités qui pourront se mettre en place avec les dispositifs existants plus propices à l'insertion puisque là encore, vous dressez le bon constat : oui, il y a des jeunes qui passent entre les mailles du filet de ces différentes prestations pour différentes raisons, nombreuses. Vous proposez votre solution avec ce dispositif, mais à aucun moment, vous ne tracez un chemin. Comment allez-vous cibler, repérer, aller vers ces jeunes qui sont aujourd'hui totalement en dehors des radars ? Comment allez-vous lutter contre le non-recours ? Le principal enjeu est là, c'est celui de ces jeunes en déshérence, qui ne connaissent pas les missions locales, que les associations ne voient pas et qui ne connaissent par leurs droits.

Par ailleurs, les modalités que vous présentez n'aideront pas à lutter contre cela. Vous proposez en effet une revoyure trimestrielle, donc huit rendez-vous maximum sur 24 mois. Cela nous semble être très léger ou en tout cas pas suffisamment renforcé au regard du public visé qui a besoin d'un accompagnement renforcé pour retourner vers l'emploi, vers une formation. Si vous laissez un jeune vivant dans ces circonstances seul pendant trois mois, vous maximisez les chances de le perdre.

Nous souhaiterions, également, en savoir davantage sur les moyens de suivi pour ce que vous avez appelé ce "fil rouge" que vous entendez mettre en place pour réduire les ruptures dont nous avons du mal aujourd'hui à percevoir les contours.

Si vous souhaitez faire reposer l'intégralité de ce suivi sur les missions locales déjà débordées et manquant de moyens, nous risquons très rapidement d'en voir les limites. Vous signalez que des associations pourront éventuellement instruire des dossiers, mais dans ces cas-là, lesquelles ? Sous quelles conditions ? Avec quels moyens ? Quelles subventions ? Quel accompagnement ?

Nous serons, par ailleurs, vigilants à ce que ce dispositif ne se transforme pas en une nouvelle usine à gaz et je sais ici, avec toute la bonne volonté de celles et ceux qui y travaillent au quotidien, notre capacité à quelquefois complexifier un certain nombre de dispositifs. Cela a été évoqué tout à l'heure sur la version 1 de la ZFE par monsieur Kohlhaas.

Nous voyons mal la méthode que vous utilisez pour vérifier qu'un jeune ne dispose pas de ressources familiales. Comment allez-vous établir ce critère ? Est-ce que des jeunes qui vivraient tout ou une partie du temps chez leurs parents seraient considérés comme aidés par leur famille ? Un jeune qui recevrait une aide en nature d'un proche

pourrait-il intégrer ce dispositif ? Pour que chacun puisse s'en saisir et limiter le non-recours, il paraît essentiel de sortir du flou et d'établir des règles extrêmement claires.

Enfin, nous sommes heureux de voir que des comités locaux seront mis en place par Conférence territoriale des Maires afin de suivre et d'évaluer cette politique. Nous ne referons pas, rassurez-vous, les débats du règlement intérieur, mais c'est une raison de plus pour regretter que les Conseillers métropolitains des territoires concernés n'y soient pas conviés plus régulièrement. Ils ne pourront donc pas participer à l'évaluation régulière de ce nouveau dispositif alors que la collectivité pour laquelle ils sont élus l'aura, en tout cas je l'espère, créé et financé.

Monsieur le Président, nous le voyons, beaucoup de questions restent encore en suspens à deux mois de son entrée en vigueur le 1^{er} juin. Si l'objectif est simplement d'avoir un argument politique entre le 1^{er} et le 20 juin, c'est regrettable. Cet outil, très intéressant, ne doit pas devenir un simple moyen d'affichage politique. Ici, et je crois que c'est partagé par le plus grand nombre, seul l'intérêt des jeunes et uniquement l'intérêt des jeunes doit compter.

Malgré ces quelques réserves, nous voterons pour ce dispositif parce que, dans la période actuelle, chaque aide, même si elle concerne au final seulement quelques jeunes, est la bienvenue. Vous le savez, vous nous trouverez à vos côtés à chaque fois que nous pourrons améliorer les conditions de vie des plus fragiles, mais nous serons attentifs à ce que sa mise en place se déroule dans les meilleures conditions et que cet outil expérimental évolue dans le bon sens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies Métropole.

M. le Conseiller PILLON : Monsieur le Président, chers collègues, je ne sais pas si ce nouveau dispositif de revenu de solidarité jeunes est un marqueur politique comme je l'ai entendu, mais en tout cas, c'est un dispositif qui a attiré notre attention et une attention toute particulière. Je crois qu'il s'inscrit dans une approche louable de dignité de la personne et de l'humanité.

Nous avons bien compris, au travers de ce qui a été dit, qu'il s'attache à offrir des solutions à une partie de la jeunesse, mais à une partie seulement de la jeunesse qui est en marge de la société avec un objectif qui est quand même de les ramener vers la vie sociale et le marché de l'emploi. Effectivement, les 18-25 ans souffrent de plein fouet je dirais de la crise actuelle. La souplesse et l'adaptation concernant le versement de la somme est, par ailleurs, intéressant, est innovant, même s'il aurait mérité quelques aménagements.

Malgré tout, nous regrettons que, sur un sujet qui soit aussi sensible et aussi important, vous n'ayez pas souhaité travailler en concertation avec les communes et avec les acteurs locaux, notamment au travers des comités territoriaux d'insertion, alors que vous travaillez sur ce thème depuis plusieurs mois et que le suivi sera réalisé au niveau des Conférences territoriales des Maires.

Le dispositif est caractérisé par une affirmation des droits mettant peu en évidence les devoirs des ayants-droits, et surtout par un cadre opérationnel insuffisamment abouti comme on a pu le voir au travers des différentes interventions et comme on a pu le constater aussi lors des différentes commissions. Or, un tel dispositif ne peut atteindre son objectif que si l'accompagnement des jeunes en est la priorité.

Or, la délibération est loin de nous rassurer sur ce point essentiel puisque le travail d'amont avec les structures qui en assureront l'instruction et assureront également le suivi du parcours du jeune, je cite ce qui est écrit dans les différentes présentations : "suivi administratif, mobilisation de leurs ressources et orientation vers des étapes d'accompagnement", est à peine engagé ou est engagé, mais est loin d'être finalisé. Nous n'avons par exemple pas connaissance du diagnostic social qui est pourtant le référentiel de l'entrée dans le dispositif.

Alors oui, les principes sont là et je crois qu'on y adhère tous, mais encore faut-il que les moyens soient à la hauteur des ambitions. Or, nous ne sommes pas du tout sûrs que les Maisons de la Métropole, les missions locales et les "structures d'accueil des publics jeunes" comme c'est évoqué en une appellation bien générique sans que nous ne sachions à qui vous pensez, aient les moyens des ambitions.

Y aura-t-il des ressources supplémentaires dans les Maisons de la Métropole alors que nous souffrons déjà d'un manque cruel de moyens pour faire face à l'activité régulière ? Comment les missions locales pourront-elles absorber cette activité supplémentaire alors qu'aussi elles sont très chargées ? N'oublions pas aussi que les communes abondent à 25 % dans les budgets des missions locales. Est-ce que nous avons prévu, dans le cadre des 3 M€ sur les 10 M€, d'aider et de financer en fait ces structures et de leur apporter les moyens humains qui permettront de l'accompagnement.

Je crois qu'effectivement que ce qui est fondamental dans ce type de dispositif, c'est l'accompagnement. David Kimelfeld évoquait très justement le fait qu'un accompagnement tous les trois mois c'est bien insuffisant. Ces jeunes ont besoin d'accompagnement de proximité et il ne faudrait surtout pas que ce nouveau dispositif ne devienne finalement qu'une distribution d'aide financière, ce que l'on a souvent connu dans d'autres époques à la Métropole,

parce qu'on a oublié que social ne veut pas dire économique et que, si on ne ramène pas les jeunes vers le monde de l'économie, en fait on a loupé le bon coche.

Et là, mon inquiétude, notre inquiétude, c'est que le travail n'ait pas été suffisamment mûri et que la délibération reste une délibération de principe. Je pense qu'il y avait urgence à y aller. Je pense qu'on n'était pas à deux mois et qu'on aurait pu avoir une concertation beaucoup plus large, en tout cas qui inclut effectivement les élus et les locaux pour arriver à quelque chose qui fasse plus consensus sur un sujet où on aurait dû avoir consensus, le mode de travail a emmené à une division. Je crois que c'est dommage pour la jeunesse, c'est dommage pour nos jeunes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés a la parole.

Mme la Conseillère SECHAUD : Merci. Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, notre système de protection sociale français est souvent cité comme un modèle, en ce qu'il serait un amortisseur des coups portés par des crises économiques, permettant aux entreprises qui en seraient victimes de maintenir tout ou partie de leur activité et de garder leurs salariés, assurant à la population une vie digne grâce à des aides compensatoires de leurs baisses ou pertes de revenus et à un accompagnement des plus fragiles.

Si les crises économiques et les difficultés sociales qu'elles engendrent n'épargnent aucune tranche d'âge, nous observons toutefois que celles et ceux que l'on répertorie dans la catégorie "jeunes 18-25 ans" ressentent les secousses plus que les autres tranches d'âge. Qu'ils soient qualifiés et s'engagent à proposer leurs compétences professionnelles sur le marché du travail ou qu'ils aient interrompu leur formation, voire décroché du système scolaire et se retrouvent démunis, sans perspective, elles et ils sont souvent très exposés à la précarité.

Le Coronavirus s'est, pour ainsi dire, installé partout dans le monde et singulièrement en France il y a un an, provoquant des drames humains. Ses conséquences ébranlent l'ensemble de notre organisation sociétale, qu'elle soit sanitaire, culturelle, éducative, sociale, économique. Elles fragilisent les personnes, leur santé bien sûr, leurs conditions de vie aussi. La brutalité avec laquelle la crise sanitaire frappe tous les âges et, plus particulièrement, les personnes en situation économique et sociale fragile accentue les inégalités. Elles enferment les plus précaires dans l'isolement, celles et ceux qui, ne répondant pas aux critères d'éligibilité des dispositifs existants, perdent définitivement pied.

Nous ne pouvons passer notre chemin, rester indifférents à ces situations humaines, qui font perdre toute dignité à celles et ceux qui les vivent et qui nous ferait perdre la nôtre si nous ne portions pas assistance à ces personnes en danger. Le revenu de solidarité jeunes dont les Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés soutiennent l'instauration par la Métropole de Lyon répond donc à un devoir, un devoir de sauvetage des jeunes en situation de grande précarité ! Mais il répond aussi à un besoin identifié par plus d'une centaine d'acteurs qui ont été consultés et interrogés en quatre mois, qu'ils soient partenaires institutionnels ou associatifs, structures d'insertion, de solidarité et de jeunesse, les jeunes en situation de grande précarité eux-mêmes.

Les jeunes de 18 à 24 ans dans la Métropole de Lyon sont, vous l'avez rappelé, au nombre de 168 399, soit 12 % de la population. Et un jeune sur cinq vit en-dessous du seuil de la pauvreté. Ne serait-il pas honteux d'accepter cette réalité sans rien faire ? C'est pourquoi la Métropole de Lyon veut aller chercher les oubliés des dispositifs, ceux en marge des critères d'éligibilité, pour que ces jeunes invisibles, momentanément en rupture, dissimulés dans les angles morts des dispositifs ne soient plus condamnés à errer. La Métropole de Lyon s'est donc fixée comme devoir de donner la possibilité à ces jeunes de se reconstruire. En cela, les jeunes éligibles au revenu de solidarité jeunes qu'iront chercher les acteurs de terrain permettront aussi à notre société de se regarder en face.

L'adhésion des socialistes au revenu de solidarité jeunes ne délégitime en rien les dispositifs existants dont la garantie jeunes que nous avons portée au niveau européen et mise en place en France dès 2013 lorsque nous étions au Gouvernement. Ce dispositif a vocation à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sans formation, sans étude vers la formation et l'emploi et s'assortit d'une allocation financée par l'Union européenne et l'État, dont le forfait est calculé pour assurer l'autonomie des jeunes et leur faciliter les démarches.

Les missions locales, qui ont la mise en œuvre de la garantie jeunes, savent, malgré l'assouplissement récent des conditions d'accès au dispositif, combien ce dispositif comme tous les autres, récemment "un jeune, un emploi", échappent à un tout autre public. En effet, désormais cumulable avec un service civique, le RSA ou la prime d'activité, la garantie jeunes s'est élargie, mutant sensiblement en bénéficiant aux jeunes qui sont certes en situation de précarité, mais sans perte de repères.

Loin d'empiler un nouveau dispositif sur les autres existants, le revenu de solidarité jeunes sera bien l'unique, au contraire, à s'adresser aux jeunes qui n'avaient droit à rien jusqu'à ce jour et à leur tendre l'ultime filet de sécurité. Nous, élus, devrions toutes et tous nous réjouir de ce dispositif inédit, conçu au niveau local, que nous voulons dans un premier temps expérimentation, de lutte contre le non-recours, auquel le plus haut sommet de l'État s'intéresse. Ne vient-il pas en effet de passer une commande à France urbaine pour étudier un cadre minimum des interventions envers les jeunes des métropoles ?

Ici, dans la Métropole de Lyon, nous voulons agir pour une métropole humaine et digne, et être opératifs ! Nous savons toutes et tous par les éducateurs de rue, les éducateurs de prévention que nous côtoyons dans nos circonscriptions, par les agents des CCAS (centres communaux d'action sociale) de nos communes, par les conseillers des missions locales, par les équipes de nos centres sociaux avec lesquels nous travaillons, que des jeunes vivent des situations humaines indignes, en dehors de tout dispositif. Ils sont tout juste aidés ponctuellement par le fonds d'aide aux jeunes parfois.

Nous voulons refuser à ces jeunes qu'ils soient des condamnés de la vie. En créant le revenu de solidarité jeunes à l'échelle de la Métropole, c'est justement l'échelon des communes, les élus locaux et toutes les compétences sociales de terrain que nous pouvons mobiliser, les missions de lutte contre le décrochage scolaire aussi, pour nous interroger ensemble sur les moyens de repérer et d'entrer en contact avec ces jeunes qui naviguent hors de portée de nos radars communément activés. Il est arrivé le temps d'entrer autrement dans les quartiers en politique de la ville et d'y inventer de nouvelles approches de contact.

Que permettra le revenu de solidarité jeunes à ces jeunes lorsque nous les aurons repérés ? Il leur permettra, dans un premier temps, de ne pas sombrer définitivement dans une précarité financière, de les sécuriser, notamment de sécuriser leur parcours d'hébergement et de logement, de les stabiliser. Il leur assurera ensuite la régularité d'un accompagnement, leur fil rouge. Dans un troisième temps, il leur fournira un sas vers le droit commun, agira en tremplin vers un autre dispositif d'accompagnement comme la garantie jeunes, par exemple. Et c'est tout le travail social, la coordination des accompagnements et l'information entre les acteurs qui s'en trouveront améliorés. C'est parce que le revenu de solidarité jeunes est pensé en complémentarité avec les autres dispositifs existants, et non comme une feuille de plus dans un millefeuille de dispositifs, qu'il s'avère indispensable.

Enfin, et je conclurai mon intervention par ce point, le revenu de solidarité jeunes n'est pas un blanc-seing donné aux jeunes en situation de rupture, comme j'ai pu entendre certains élus s'en offusquer qui voudraient qu'un jeune abattu par une situation familiale, économique, psychologique dramatique, se relève seul dans l'indifférence de ses aînés.

Le revenu de solidarité jeunes sera déployé au plus vite, d'ici trois mois l'aide financière sera versée, mais six mois après avoir été lancé, il sera aussi évalué par une instance de pilotage, si bien qu'en 2022, soit à sa date anniversaire, les retours des jeunes eux-mêmes et de professionnels permettront de consolider le dispositif, de l'adapter, ses critères d'éligibilité également.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

Mme la Conseillère SECHAUD : C'est là tout le sens à donner à une expérimentation et c'est bien parce que le revenu de solidarité jeunes est une expérimentation que l'enveloppe budgétaire a été fixée à 10 M€, ce qui permet d'envisager 2 000 jeunes bénéficiaires en année pleine. En adultes que nous sommes, n'est-ce pas notre responsabilité de restituer à ces 2 000 premiers jeunes la jeunesse qui leur a été volée ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller PETIT : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, en introduction de mon propos, je voudrais revenir sur l'hyper-communication dont vous avez fait preuve depuis huit jours sur le sujet. Rarement on a vu un Exécutif aussi peu considérer le Conseil de la Métropole, pour annoncer partout cette mesure, alors qu'elle n'a pas encore été discutée ici. Cet épisode montre bien ce qu'est devenu le Conseil, avec ces interventions à rallonge, souvent par des groupes politiques qui disent exactement la même chose sur les mêmes sujets. Au point que pour faire passer vos messages et éviter le Conseil, vous vous affranchissez du débat démocratique, en communiquant directement via les médias, avant même le vote du texte, médias qui ne prennent même plus la peine d'attendre le Conseil pour rapporter les opinions de vos contradicteurs.

Où sont passés vos belles intentions de campagne ? "Concertation, consultation, coconstruction", et j'en passe. J'espère que celles et ceux qui nous regardent actuellement sur YouTube se rendent compte à quel point ils sont manipulés par votre communication.

Pour revenir au sujet, il y a plusieurs façons de l'appréhender et nous aurons donc sur celui-ci une lecture à la fois théorique et locale, et une autre macro-économique et nationale.

Parlons d'abord local. Cette aide a tout pour plaire à la Gauche, qui y voit le prolongement du RSA vers les jeunes sous une forme lyonnaise, alors que l'État, lui, a clairement dit qu'il n'en était pas question.

La délibération a ceci d'intéressant que ses rédacteurs se sont creusé les méninges pour trouver des arguments valables à l'instauration de cette aide. Arguments valables, car il fallait bien justifier cette mesure qui était annoncée dans votre programme. Donc, on cherche de bonnes raisons. On fait quand même un diagnostic auprès de l'Agence d'urbanisme. On vérifie que l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) confirme bien

que certains jeunes sont en difficulté, en parlant très souvent au conditionnel d'ailleurs, comme si ce n'était pas le cas. On continue en arguant d'une démarche de concertation, alors que les missions locales ont été quasi forcées d'adhérer à la démarche puisqu'elles travaillent sur le même public depuis longtemps. On a, bien sûr, consulté tous les services de la Métropole, qui évidemment, n'allaient pas dire le contraire de ce que leur dictait leur direction. Pour arriver à la conclusion que oui, l'Exécutif pouvait bien lancer cette mesure. Voilà pour la forme.

Pour le fond, vous ne serez pas surpris de nous entendre nous opposer à cette mesure, tant elle nous ressort les vieilles recettes de l'assistanat, assistanat qui a montré ses limites par le passé et que vous persistez à défendre malgré son inefficacité démontrée. Il est ainsi affligeant de lire dans la délibération, je cite : "Afin de favoriser l'accès au dispositif, notamment pour les jeunes en situation d'errance, un engagement sur l'honneur du jeune ne pouvant fournir certaines pièces pourra permettre de se substituer aux pièces manquantes". On ne sait plus comment qualifier une telle irresponsabilité de votre part : candeur, naïveté, effet d'aubaine et, bien sûr, absence prévisible de maîtrise des budgets de cette opération, car rien ne nous dit, et certainement pas les études que vous avez commandées, qu'il n'y aura pas plus de 2 000 personnes concernées.

Vous voulez aider la jeunesse en situation de précarité : intention louable mais ni le montant ni les modalités de fonctionnement de ce revenu jeunes ne les sortiront de leur situation. Et ce n'est pas en multipliant les guichets que vous résoudrez les problèmes de pauvreté.

Le public que vous visez, en grande difficulté, mérite qu'on l'aide, mais nous ne pouvons pas accepter qu'il n'y ait pas de contrepartie. Un programme d'actions fortes et organisées par la Métropole pourrait être mis en place, qui comprendrait plusieurs mesures pour ces jeunes, par exemple : évaluer leur niveau de formation, les accompagner dans une remise à niveau scolaire minimum si nécessaire, les obliger à s'engager dans l'apprentissage d'un métier, de maîtriser la langue française pour ceux qui ne la parlent pas bien, de leur donner les codes du savoir-être de base dans l'entreprise, qui est un point bloquant qui est souvent remonté par les missions locales justement comme étant un frein au recrutement. Bref, les tirer vers le haut en leur offrant des perspectives et améliorer leur taux d'emploi. Tout ce que votre texte ne propose pas en somme.

Par ailleurs, cette mesure vient complexifier le maquis des aides diverses et variées qui existent déjà. On peut citer la garantie jeunes, qui peut espérer s'appliquer à 200 000 jeunes de 16 à 26 ans cette année, à condition d'être dans un parcours de formation, pour un montant de 497 € par mois.

Durant la commission développement économique, la notion de dignité a aussi été évoquée comme argument à cette mise en place. Nous pensons, nous, que la dignité des hommes passe par le fait de vivre de son travail, par le fait de contribuer par ses impôts au bon fonctionnement de la société. À ce titre, les contribuables et entreprises qui alimentent les caisses de la Métropole font preuve d'une grande dignité, eux qui ne réclament jamais rien au moment de payer.

Une nouvelle forme de soumission des individus aux aides publiques se met en place pour reprendre les termes de Jean-Philippe Delsol, un ancien élu caluirard du Grand Lyon et actuel Président de l'Institut de recherches économiques et fiscales. C'est un cercle vicieux, car plus la collectivité donne (au sens large), plus elle doit prendre pour le financer. Et cela finit par appauvrir la société toute entière par des sommes à rembourser trop lourdes. Et vivre dans la dépendance nuit à l'autonomie et à la responsabilité.

Cela m'amène à parler des conséquences macro-économiques de votre politique budgétaire. Car nous parlons depuis tout à l'heure des inégalités de situations liées aux revenus, mais nous pourrions aussi parler des conséquences de votre politique sur le patrimoine. La France est le pays du monde qui a le montant le plus élevé des dépenses sociales, soit 742 milliards d'euros rapportés à sa population. Notre pays représente moins de 1 % de la population mondiale et entre 10 % et 15 % des dépenses sociales mondiales, vous entendez bien "mondiales".

Cet écart s'explique par les appréciations de calcul différentes selon les économistes classés à gauche qui pensent que c'est 10 % et ceux à droite qui pensent que c'est 15 %.

On ne peut pas dire "nous sommes la Métropole, et nous ne représentons pas grand-chose là-dedans". Ce n'est pas vrai. Toutes les décisions que nous prenons sont prises en compte dans les calculs des taux d'imposition, de fiscalité, de redistribution. Nous sommes aussi responsables que l'État, à notre niveau, des deniers publics.

Votre nouvelle aide sera une dépense de fonctionnement, et je suis stupéfait que pas un seul orateur qui m'a précédé n'en ait parlé, ce qui prouve bien que cela n'intéresse pas grand monde, ces dépenses de fonctionnement, comme les très nombreuses subventions associatives que vous nous faites voter depuis le début du mandat, qui viendront alourdir ce poste au détriment de l'investissement qui seul, pourrait nous donner l'inflexion positive dont nous avons tant besoin.

On voit bien que vous avez abandonné l'idée d'investir massivement, puisque les programmes de voirie stagnent malgré leur mauvais état, que le développement du métro est repoussé à plus tard, que les programmes PPI annoncés aux Maires sont hyper légers, et que vous dilapidez l'argent du contribuable dans des opérations immobilières hasardeuses, vous voyez de quoi je veux parler.

Pour financer cette politique redistributive, vous avez choisi le recours massif à la dette. Cette politique a donc ses conséquences de court terme puisqu'elle va diminuer nos capacités d'investissement, mais aussi de plus long terme. Et en faisant cela, votre Exécutif participe à ce que l'on appelle la création monétaire puisque la dette est une forme de création monétaire. Cette masse monétaire que vous contribuez à créer à votre niveau fait gonfler artificiellement le prix des actifs, tels que l'immobilier, les actions, ou la valorisation des entreprises, ce que l'on appelle aussi des bulles, qui exploseront ou pas.

Pour contenir les capacités de remboursement des collectivités, entreprises et État, les banques centrales maintiennent artificiellement des taux bas. Conclusion : les deux catégories principales touchées par cette politique de la dette sont les jeunes, à cause des actifs inaccessibles, et les épargnants à cause des taux bas.

Vous prétendez défendre la jeunesse, mais vous l'empêchez ainsi de se constituer un patrimoine car les actifs sont aujourd'hui trop chers et inaccessibles. Vous allez me dire qu'on ne parle pas de la même jeunesse, mais c'est bien là une différence de vision de la société entre vous et nous. La jeunesse, quelle qu'elle soit, doit pouvoir espérer s'enrichir sur tous les plans, humains, sociétaux et financiers.

Pour conclure, notre groupe ne peut souscrire à votre vision de la société, cette aide étant une des pièces du puzzle de votre projet politique. Nous portons des valeurs d'émancipation par le travail, vous portez des valeurs d'assistanat permanent. Notre groupe votera contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Doucet.

M. le Conseiller DOUCET : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente Séverine Hemain, mes chers collègues, nous avons à nous prononcer aujourd'hui sur une mesure de soutien financier en faveur des jeunes de 18 à 24 ans qui sont en situation de précarité.

L'expérience que nous pouvons avoir, chacun de nous, sur la situation très difficile de ce public est confirmée par les études scientifiques. Le taux de pauvreté des jeunes, qui ne vivent plus chez leurs parents et qui ne sont pas en couple, a fortement augmenté entre 2002 et 2018 ; un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté ! Le taux de chômage sur ces tranches d'âge dépassait les 20 % à la fin de l'année 2020. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène restreint, mais bien d'une réalité qui touche un grand nombre de nos concitoyens.

La crise sanitaire et économique que nous traversons n'a malheureusement pas arrangé cette situation. On peut même dire qu'elle touche plus particulièrement ce public qui pouvait notamment trouver du travail dans de multiples secteurs aujourd'hui à l'arrêt.

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte particulier qui appelle des solutions nouvelles et exceptionnelles. De nombreuses mesures de soutien ont été prises par l'État qui auraient été jugées impossibles il y a quelques années. Les collectivités, comme la Métropole de Lyon, peuvent aujourd'hui vouloir s'emparer à leur tour de cette volonté d'aider, autant que faire se peut, nos concitoyens et plus particulièrement ceux qui débutent dans leur vie professionnelle.

De son côté, la Ville de Lyon accompagne ces publics par différents moyens. Je citerai les mouvements d'Éducation populaire, l'augmentation du nombre de places pour les jobs d'été, l'aide alimentaire pour les étudiants, les projets d'appel à projets initiatives étudiantes pour lequel nous comptons doubler notre participation cette année. Pour aller plus loin, la Ville de Lyon travaille à un dispositif que nous appelons "bouclier social" qui permettrait d'assurer une sorte de minimum permettant aux personnes en précarité de continuer à vivre à leur domicile. Ce dispositif pourrait aussi bénéficier aux jeunes sans ressources grâce à une automatisation de certains soutiens.

Donner une chance de plus aux nouvelles générations n'est-il pas le plus enthousiasmant des messages ? Il est de notre devoir de leur tendre la main en proposant un dispositif concret qui s'adresse à tous ces publics en précarité. Il faut oser, mes chers collègues, et montrer à ces publics que nous leur faisons confiance. Ces jeunes sont aussi notre avenir. Donnons-leur les moyens de passer un cap difficile, de faire vivre leurs rêves, de ne pas renoncer, d'aller de l'avant. La jeunesse, c'est aussi l'initiative, cette puissance d'innovation doit être préservée comme une dimension infiniment précieuse.

Je n'ignore pas qu'il existe déjà un certain nombre de dispositions mais, à l'évidence, elles ne remplissent pas suffisamment leurs objectifs. Apparemment, une réflexion est en cours à l'échelon national sur l'élargissement de la garantie jeunes. Cependant, la cible des bénéficiaires demeure bien trop restreinte pour toucher massivement son public. Nous nous devons d'être à l'écoute de ce malaise social.

Dès l'été 2020, soucieux des conditions de vie de notre jeunesse et profondément convaincus qu'elle méritait une attention toute particulière, nous avons donc, par la voix du Président de la Métropole, demandé au Gouvernement la possibilité d'expérimenter sur notre territoire le RSA jeunes. Cela n'a pas été possible, je ne reviens pas sur cet épisode. C'est la raison pour laquelle il fallait prendre nos responsabilités et décider une mesure forte pour répondre à la situation inédite dans laquelle se trouve une partie des nouvelles générations.

Aussi, nous sommes fiers de proposer aujourd'hui la création et l'expérimentation d'un revenu de solidarité jeunes. Cet engagement de campagne est tenu en seulement neuf mois et montre notre détermination à prendre en compte les enjeux sociaux.

De cette mesure, je retiens les points suivants :

- le RSJ se traduira par une aide financière de 300 à 400 € mensuels pour les 18-24 ans, sous conditions, et qui servira de filet de sécurité contre la grande précarité des jeunes en rupture de parcours,
- le RSJ sera un dispositif d'accompagnement adapté à chaque jeune pour maximiser le retour vers le droit commun et l'insertion socio-professionnelle, par une amplification des dispositifs existants,
- le rôle des associations qui accompagnent les jeunes dans leur insertion sera déterminant pour instruire les dossiers, en particulier pour tout ce qui touche aux conditions d'éligibilité,
- l'aide sera limitée dans le temps,
- le RSJ mobilisera dès cette année 10 M€, pour 2 000 jeunes environ,
- le RSJ est une expérimentation unique en France. Il est le résultat d'une concertation avec les acteurs de la jeunesse et en tant qu'expérimentation, il sera évalué et ajusté.

C'est donc avec une grande fierté que le groupe Les écologistes votera aujourd'hui l'objet de cette délibération. Je tiens à saluer le travail accompli par madame la Vice-Présidente Séverine Hemain et les services qui l'ont accompagnée. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci à tous pour ces interventions. Tous les groupes ont pu s'exprimer, excepté le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, mais peut-être est-ce un oubli, tout le monde partage l'urgence de la situation et la situation difficile des jeunes et globalement, l'état des lieux.

M. le Conseiller COCHET : Gaël Petit est intervenu au nom du groupe.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, je disais sur l'urgence de la précarité des jeunes, tous les groupes ont insisté dessus et ce n'était pas le sens de votre intervention, mais ce qui n'est pas grave d'ailleurs par ailleurs.

Sur l'état des lieux, monsieur Chambon a insisté pour dire qu'il y avait beaucoup de dispositifs nationaux et qu'ils n'étaient pas parfaits. Monsieur Pelaez nous a expliqué que les trous dans la raquette existaient depuis 20 ans pour reprendre son expression. Donc, l'état des lieux est partagé. Donc, la question est de savoir si on fait quelque chose ou pas et le choix qu'a fait cet Exécutif, c'est d'agir. J'aurais aimé qu'on aille plus vite. On va pouvoir verser ces premières aides au mois de juin, un peu moins d'un an après notre arrivée.

Mais sur un sujet aussi complexe, il fallait trouver le bon dispositif, et je vais le dire en toute humilité, je ne suis pas sûr d'ailleurs que ce soit totalement le bon dispositif. Mais nous avons écouté pendant quatre mois et concerté énormément, alors peut-être pas assez avec les élus ici présents, mais en tout cas beaucoup avec les acteurs du terrain, ceux de l'insertion, ceux de la pauvreté, ceux de la jeunesse. Et cela a été explicité par madame Boffet et par madame Sechaud, c'est un travail énorme qui a été fait pour savoir comment dimensionner cette aide pour qu'elle puisse être utile et efficace.

Alors, ce n'est pas une aide concurrente aux autres, cela a été dit, c'est vraiment une aide d'urgence et c'est comme cela qu'il faut le comprendre quand il n'y a pas d'autres solutions. Nous avons besoin d'un dispositif pour ceux qui sont trop éloignés pour pouvoir aller sur des dispositifs existants parce qu'ils n'ont pas de quoi se loger, parce qu'ils n'ont pas de quoi se nourrir, ceux, et il y en a malheureusement de plus en plus parmi les jeunes, qui dorment à la rue, des étudiants boursiers qui finissent leurs études et qui cherchent derrière un travail et qui ont une période où ils n'ont plus rien, ceux qui sont peut-être parfois après la garantie jeunes et qui échouent puisque malheureusement, malgré la qualité de nos missions locales et malgré un dispositif qui fonctionne bien, 70 % de réussite sur le territoire, il y a aussi des échecs, ceux qui sortent du parcours d'aide à l'enfance à 21 ans où des fois il n'y a pas de solution, nous avons besoin d'un dispositif pour aider et c'est un dispositif de survie. Aujourd'hui, il n'est pas question de faire concurrence avec le reste, bien au contraire. Le but, c'est de remettre ces jeunes dans les dispositifs existants.

Mais, par pitié, n'allez pas croire qu'il y ait des jeunes qui ont envie de vivre, plutôt de survivre d'ailleurs pour employer les bons mots, avec 400 € par mois et qui voudraient faire cela toute leur vie plutôt que de trouver un emploi. Tous les jeunes veulent travailler, tous les jeunes veulent s'insérer et ce dispositif de secours, nous allons

l'évaluer. Les évaluations pourront naturellement être faites en commission thématique et cette expérimentation a le mérite d'exister et je remercie la Vice-Présidente Séverine Hemain d'être arrivée aussi rapidement à ce dispositif.

Je mets ce dossier aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente HEMAIN.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat sur la délibération n° 2021-0473 sur le label d'Autopartage. Elle a été votée à l'unanimité avec 141 voix pour.

N° 2021-0483 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution de subventions de fonctionnement 2021 pour les organismes oeuvrant à l'accompagnement vers l'emploi et l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Hemain a été désignée comme rapporteur de ce dossier numéro 2021-0483. L'avis de la commission est favorable. Il y a une demande d'intervention du groupe Inventer la Métropole de demain.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, dans la délibération soumise au vote, vous nous rappelez les chiffres terribles liés à l'augmentation de la précarité dans notre Métropole suite à la crise sanitaire. Parmi ceux-ci, vous rappelez l'augmentation du nombre de foyers bénéficiaires du RSA avec + 10 % de bénéficiaires en novembre 2020.

Pourtant, dans le même temps, entre 2020 et 2021, vous n'augmentez l'enveloppe dédiée à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA que de 4 % ; + 10 % de bénéficiaires, 4 % pour des actions d'accompagnement. On passe en effet d'une subvention de 6,5 M€ pour 11 102 places d'accompagnement en 2020 à une subvention d'à peine un peu plus de 6,8 M€ en 2021 pour 11 551 places d'accompagnement.

Si le travail sur la volumétrie des places d'accompagnement ne fait pas à elle seule une politique d'insertion, on le sait bien, nous estimons que c'est maintenant qu'il "faut mettre le paquet" sur nos politiques d'insertion pour éviter que la précarisation de ces populations ne perdure trop longtemps et entraîne un décrochage social. Il serait alors beaucoup plus compliqué d'aller chercher ces populations pour les soutenir et leur proposer un parcours adapté, là aussi on le sait bien.

Nous attendons donc les contours de votre nouveau programme "Rebondir vers l'emploi" pour en savoir plus sur vos interventions en matière de politique d'insertion, nous sommes impatients. Nous restons comme toujours disponibles pour échanger sur ce sujet avant peut-être que vous n'ayez fait la communication à la presse. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Hemain.

Mme la Vice-Présidente HEMAIN : Merci monsieur le Président. Aujourd'hui, les chiffres explosent avec l'impact de la crise sanitaire et il reste de nombreuses incertitudes sur l'emploi quand les aides d'État s'arrêteront. En décembre 2020, le nombre de bénéficiaires du RSA s'élevait à près de 44 000 bénéficiaires, soit une hausse d'environ 10 % en un an sur la Métropole.

Je tiens à rappeler ici que le RSA est en effet synonyme de solidarité, celle de la Nation envers ceux qui connaissent des grandes précarités. Il traduit le droit fondamental de tous les citoyens et de toutes les citoyennes à disposer de ressources suffisantes pour vivre conformément à la dignité humaine, droit énoncé dans le préambule de la Constitution française de 1946. Cette solidarité leur permet malheureusement aujourd'hui à peine de survivre. Comment se loger et se nourrir décemment avec 560 € par mois ? Je pense avant tout à ces personnes qui tombent dans la pauvreté et qui subissent la précarité quotidiennement.

Nous devons tout faire pour leur offrir un accompagnement de qualité afin d'aider ces personnes à retourner vers l'emploi. Nous savons que plus l'accompagnement est adapté, plus les personnes pourront sortir vite de la pauvreté. Cette délibération, chers collègues, présente une offre élaborée en lien avec les besoins des territoires et vise à répondre aux besoins des publics les plus touchés par la crise et/ou pour lesquels le droit commun apporte peu de réponse. Une autre offre complémentaire sera proposée dans une prochaine Commission permanente pour favoriser une sortie rapide du RSA des personnes nouvellement entrées.

Je tiens à remercier l'ensemble des associations et des entreprises avec lesquelles nous travaillons au quotidien pour trouver des solutions, innover dans les dispositifs et *in fine*, redonner de la dignité et de la confiance en soi à ces personnes qui n'ont pas choisi d'être au RSA. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets cette délibération au vote. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, M. François THEVENIEAU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Alynéa, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération numéro 2021-0482 sur le revenu de solidarité jeunes. Elle a été adoptée avec 94 voix pour et 31 voix contre.

N° 2021-0484 - Attribution de subventions de fonctionnement pour les actions d'insertion hors insertion par l'activité économique en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Programme d'actions 2021 - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Hemain comme rapporteur du dossier numéro 2021-0484. L'avis de la commission est favorable. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets le rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, M. François THEVENIEAU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Alynéa, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0485 - Développer l'insertion par l'activité économique - Programmation annuelle des actions d'insertion par l'activité économique 2021 - Attribution de subventions de fonctionnement aux différentes structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) et à l'association Synerg'IAE 69 pour son programme d'actions 2021 - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Hemain comme rapporteur du dossier numéro 2021-0485. L'avis de la commission est favorable. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets donc ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

M. LE PRÉSIDENT : Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, Mme Fatiha BENAHMED, compte tenu de son activité professionnelle au sein de l'association Armée du Salut, Mme Séverine HEMAIN, M. Mohamed CHIHI, Mmes Michèle EDERY et Séverine FONTANGES, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association MEDIALYS, ainsi que Mme Hélène GEOFFROY, Présidente de l'association MEDIALYS, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0481 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Socle européen des droits sociaux (SEDS) - Engagements de la Métropole de Lyon - Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dromain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0481. Madame Dromain, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DROMAIN, rapporteur : Bonjour à tous. Il s'agit dans cette délibération d'adopter des nouveaux principes dans le Socle européen des droits sociaux. Je suis ravie de vous présenter cette délibération, d'autant que cela fait quand même plaisir que l'on parle d'Europe sans qu'il s'agisse d'argent. Donc, on va parler d'Europe et de social et c'est une bonne nouvelle !

Qu'est-ce que le Socle européen des droits sociaux ? C'est un document qui date de 2017 et qui a été élaboré par les trois institutions européennes, donc la Commission, le Conseil et le Parlement. La Métropole s'est déjà engagée sur cinq droits sociaux au sein des 20 que compte ce socle et, comme l'a précisé le Président ce matin, nous serions, à l'issue de ce vote, certainement la collectivité qui s'engage sur le plus de socles au sein de cet ensemble puisque nous allons en rajouter six.

Donc, les cinq socles sur lesquels la précédente mandature s'était engagée en 2019 sont :

- l'égalité entre les hommes et les femmes
- le soutien actif à l'emploi,
- l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée,
- l'accueil et l'aide à l'enfance et le logement,
- et l'assistance aux sans-abri.

Et donc, nous vous proposons de rajouter à ces cinq socles les six suivants :

- l'égalité des chances,
- un revenu minimum,
- les soins de santé,
- l'inclusion des personnes handicapées,
- les soins de longue durée,
- et l'accès aux services essentiels.

C'est un engagement qui n'est pas symbolique, qui suppose des actions véritables. C'est pour cela aussi qu'on ne signe pas les 20 parce qu'on ne veut pas s'engager sur des choses qui ne seraient pas concrètes et immédiates. Notre engagement se concrétisera en outre dans différentes manifestations en rapport avec l'Europe, notamment le Sommet social européen qui est prévu les 7 et 8 mai prochains à Porto qui aura ce thème comme principal ordre du jour, et sera ensuite utilisé aussi à des fins de communication.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a deux demandes de prise de parole. La parole est au groupe La Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération appelle à l'engagement de la Métropole pour le Socle européen des droits sociaux. Rappelons ici que ce texte a été ratifié en 2017 par notre très libéral Président Macron. C'est l'Europe qui protège tout en organisant le dumping social et fiscal. Le fameux "en même temps".

Dans les faits, ce texte, sans contrainte, consacre une série de vœux pieux et des poncifs néolibéraux comme la flexibilité nécessaire pour les employeurs et les indemnités chômage qui auraient un effet dissuasif pour le retour à l'emploi. C'est d'ailleurs l'occasion pour notre groupe de dénoncer la réforme honteuse de l'assurance chômage (aucun syndicat n'a signé, c'est dire !) qui prévoit une baisse de près de 40 % de leurs allocations pour certains en pleine crise Covid. Toujours schizophrène, et sans surprise, en plein stress sur l'accueil des malades de la Covid par manque de lits à l'hôpital, le Gouvernement poursuivait sa politique de fermeture de lits. Le "en même temps" se fracasse sur le mur de la réalité.

Revenons sur le texte, moins disant que la charte des droits fondamentaux des travailleurs signée en 1989 et que la plupart des constitutions nationales, espérons, en tout cas c'est notre souhait désormais, qu'il ne fasse pas l'objet de politiques publiques européennes. Vous l'aurez compris monsieur le Président, sur cette délibération, le groupe s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole renouvelle son engagement de 2019 dans le SEDS, cadre stratégique pour une politique sociale de l'Union européenne (UE). Nous nous engageons sur 11 principes de notre compétence. Comme le dit la délibération, cette réaffirmation fait de nous un "partenaire robuste et crédible" pour coconstruire la politique sociale de l'Union européenne et être ainsi bien positionnés pour la mobilisation de fonds européens. Plus brutalement, nous tentons d'obtenir de ce dispositif le maximum de moyens pour les priorités de notre collectivité. C'est ainsi que cela fonctionne, nous ne nous y opposerons pas.

Il n'empêche que ce prétendu Socle européen des droits sociaux annoncé en 2015 par Jean-Claude Juncker, alors Président de la Commission européenne, et adopté en novembre 2017 par le Parlement européen, est amer. Au même moment, l'UE et notamment la Commission, vont imposer au peuple grec une cure austéritaire destructrice et spolier ce pays de ces biens publics livrés aux profits des capitalistes et autres oligarques. Et ce n'est pas à la City mais aux peuples, et d'abord au peuple britannique, que l'UE veut faire payer le Brexit.

Le SEDS, il faut le dire, n'a aucun caractère contraignant, alors qu'on sait la capacité de contrainte de l'UE pour imposer ses directives aux États et aux peuples. Il confirme pour nous le caractère "pompier pyromane" de l'Union européenne et sa très grande perversité politique.

La solidarité n'a jamais été au cœur de la construction européenne, outil du patronat et du capital dès les prémices de sa création avec le Comité des forges puis la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier). L'UE est là pour le patronat et le profit, et les traités successifs, dont le TCE (traité constitutionnel européen) imposé aux Français, malgré le "non" de 2005, ont gravé dans le marbre la concurrence libre et non faussée, l'interdiction des déficits publics, la fin des services publics et l'asservissement à l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord). Le SEDS ne pèse pas lourd face à cela.

L'UE concentrait, en 2019, 10 millions de pauvres en plus depuis 10 ans et la crise actuelle n'a fait qu'aggraver la situation. Des centaines de milliards de dollars de dividendes sont distribués chaque année dans l'UE. Autant elle se montre avare en dépenses sociales, autant elle est généreuse avec les banques privées et la fiscalité des entreprises. La BCE (Banque centrale européenne) a versé 3 000 milliards d'euros aux banques et aux marchés financiers sans aucune contrepartie depuis 2010. L'évasion et l'optimisation fiscale représentent 1 000 milliards d'euros chaque année. Elles coûtent 2 000 € par an et par Français. De très nombreux salariés, par exemple ceux de Bridgestone, pourraient témoigner des conséquences sur leur vie des délocalisations et de la mise en concurrence des travailleurs.

Un vrai socle social supposerait l'interdiction des délocalisations, la mise en place d'un système garantissant une égalité complète entre détachés et locaux, une harmonisation sociale par le haut en instaurant la clause de la Nation la plus favorisée. Mais les pouvoirs exorbitants et l'opacité de la Commission européenne et de la BCE rendent difficile, pour les peuples, de peser sur cette structure qui prive les peuples de leur souveraineté en les éloignant des lieux de pouvoir et de décision. Comment s'étonner de la crise politique et démocratique qui s'affiche dans la montée de l'extrême Droite et une abstention croissante !

La pandémie a contraint l'UE et les Gouvernements à s'affranchir quelque peu du pacte de stabilité, mais nous savons bien à qui ils veulent, au final, faire payer la crise.

Et puis, puisqu'on parle de l'UE, parlons vaccins. Des prouesses technologiques ont été réalisées. Pourtant, nous n'arrivons pas en France, complètement dépendants de l'UE sur cette question, à vacciner la population au rythme nécessaire pour faire reculer rapidement la Covid. La Commission européenne a pourtant conclu plusieurs contrats de vaccins. Mais l'opacité des conditions dans lesquelles ces contrats se sont conclus, concernant le coût des vaccins comme les délais de livraison, est scandaleuse et la Commission résiste aux demandes d'informations qui ne sont distillées qu'au compte-goutte. La vaccination reste dominée, dans l'UE, par les profits. Nous nous battons pour une égalité d'accès de la population à la vaccination et, dans cet objectif, la levée des brevets sur les vaccins anti-Covid.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

Mme la Conseillère BURRICAND : Plus de 100 pays demandent à l'Organisation mondiale du commerce que n'importe quel pays puisse produire les vaccins sans se soucier des brevets. L'UE et le Gouvernement français s'opposent à cette proposition depuis des mois. Il faut pourtant faire passer les vies humaines avant les intérêts de Big Pharma. Nous avons lancé, avec 200 organisations, la campagne européenne "Pas de profit sur la pandémie !" pour obliger la Commission européenne à lever les brevets sur les vaccins anti-Covid.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Burricand, merci de conclure.

Mme la Conseillère BURRICAND : Il y a urgence à mutualiser toutes les technologies validées et lever les brevets. Ce serait une décision juste socialement qui, en faisant reculer rapidement la pandémie, éviterait l'aggravation des

difficultés pour la population et dégagerait ainsi des moyens pour la solidarité. Il faut placer le curseur au bon niveau !

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets donc ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DROMAIN.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat des délibérations précédentes :

- la délibération n° 2021-0483 a été adoptée avec 135 voix pour et 1 voix contre,
- la délibération n° 2021-0484 a été adoptée à l'unanimité avec 137 voix pour,
- la délibération n° 2021-0485 a été adoptée à l'unanimité avec 137 voix pour.

N° 2021-0512 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Ressources humaines - Versement d'une subvention exceptionnelle à la fondation des Hospices civils de Lyon (HCL) alimentée par les dons de congés des agents de la Métropole de Lyon dans le cadre de la crise sanitaire - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction administration et développement RH -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Khelifi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0512. Madame Khelifi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente KHELIFI, rapporteur : Merci monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération, que j'ai le plaisir de présenter, porte sur le versement d'une subvention exceptionnelle à la fondation des HCL alimentée par les dons de congés de nos agents dans le cadre de la crise sanitaire. Cette crise sanitaire a pointé le rôle important des solidarités et aujourd'hui, nous en avons la démonstration à travers cette action interne à notre collectivité. En effet, la fondation rappelait, dans sa campagne annuelle d'appel aux dons, que la crise sanitaire rendait nécessaire le soutien aux équipes médicales et soignantes lourdement éprouvées.

Pour répondre à la problématique d'une accumulation importante de congés que les agents auraient pu prendre après le confinement et au moment où la collectivité devait accompagner la reprise de l'ensemble des activités sur le territoire métropolitain, il a été décidé, selon le dispositif réglementaire, de permettre aux agents de notre collectivité de faire don d'une partie de leurs congés ou RTT (réduction du temps de travail) à la fondation des HCL. Cette proposition relevait d'une logique de solidarité avec les personnels soignants en première ligne durant la crise.

Toujours sur une base réglementaire, ces dons ont été monétisés et ont donné lieu à des montants journaliers forfaitaires par catégorie et par jour. Ainsi, 284 agents ont fait un don, renonçant ainsi à une partie de leurs congés 2020, pour près de 1 000 jours de congés recueillis, nous permettant aujourd'hui de verser à la fondation des HCL la somme de 91 800 € sous la forme d'une subvention.

Et, en votre nom monsieur le Président et en mon nom, je tiens à saluer la solidarité des agents de la Métropole de Lyon et à les remercier d'avoir répondu présents à cette action de solidarité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons quatre demandes d'intervention. La parole est au groupe Métropole en commun.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci monsieur le Président. Je prends la parole tout simplement pour remercier les agentes et agents de la Métropole de Lyon pour leur don de congés qui se transforme en subvention aux HCL.

Notre service public de la santé est en grand danger. Là où il faudrait des ouvertures de lit, une revalorisation des salaires, la formation de nouveaux professionnels le plus vite possible, une coordination par le dialogue de toutes les instances de santé, et non des préfets de santé inefficaces appelés ARS (Agences régionales de santé), nous nous enfermons et l'État refuse de mettre un sou de plus dans les hôpitaux. Le Covid est qualifié de maladie nosocomiale sans que cela ne choque personne.

Merci de nouveau pour tous les efforts et l'engagement sans faille de tous nos agentes et agents de la Métropole dans la crise sanitaire et encore maintenant et un merci pour leur solidarité envers leurs collègues de la santé. Si

les services publics souffrent à tort d'une mauvaise image, c'est par ceux qui souhaitent les faire disparaître. Battons-nous pour eux, n'oublions pas pourquoi nous applaudissons à 20 heures il y a un an. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère ARTHAUD : Oui, simplement une explication de vote, je vous remercie. Cette délibération nous demande de nous prononcer sur le versement d'une subvention à la fondation des HCL, hôpitaux publics, alimentée par les dons de congés des agents de la Métropole. Le groupe des élus Communistes et républicains votera contre cette délibération.

Nous avons, depuis de nombreuses années, dénoncé le désengagement de l'État dans le financement de l'hôpital public. S'il n'est pas du tout question de ne pas reconnaître le travail effectué par les agents des HCL ni de s'opposer à une solidarité entre agents de la collectivité territoriale et de la fonction hospitalière, nous pensons que c'est à l'État de financer l'hôpital public et de traiter, dans le respect du droit administratif, l'ensemble des agents.

Grand nombre d'agents ont continué à faire fonctionner les besoins collectifs, notamment les agents de la Métropole. Donc, plutôt que compter sur la solidarité des agents, nous préférons nous battre contre le gel et pour une revalorisation du point d'indice pour les trois fonctions publiques. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PICOT : monsieur le Président, mes chers collègues, nous verserons notre intervention au procès-verbal directement.

(Le texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Séances - Conseil de la Métropole - Présentations - 21/06/2021).

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Picot. La parole est au groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère DUBOIS-BERTRAND : monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, presque un an jour pour jour après le début du premier confinement, il n'est pas nécessaire que je vous reparle du contexte particulièrement difficile que nous avons traversé.

Je veux plutôt souligner et saluer les formidables initiatives de solidarité qui se sont développées dans cette grave crise sanitaire. Malgré le contexte, des milliers de citoyennes et de citoyens se sont mobilisés pour s'entraider : les coursiers solidaires ont livré des produits de première nécessité aux plus vulnérables, d'autres ont prêté leur appartement au personnel soignant, des associations se sont créées pour soutenir les étudiants, d'autres encore sont allés aider des paysans. Je ne pourrai pas citer toutes ces initiatives et cela montre les formidables capacités d'entraide et de solidarité qu'a notre société.

La délibération que nous allons voter montre une autre initiative de solidarité, au sein même de notre collectivité et portée par les agents.

Nous savons que cette période a été et reste toujours difficile pour l'ensemble des agents de la Métropole, toujours mobilisés pour défendre nos services publics. Pourtant, 284 agents ont fait le choix de donner, sans aucune contrepartie, une partie de leurs jours de congés. L'ensemble de ces dons a permis de dégager une subvention de 91 800 € versée à la fondation des Hospices civils de Lyon. Au nom de l'ensemble du groupe je tiens à les remercier.

Ces dons permettront de soutenir des projets qui répondent aux trois objectifs suivants : améliorer l'accueil et le confort à l'hôpital, accélérer les projets de recherche et d'innovation, accompagner les malades et leurs proches au-delà des traitements.

Je souhaite pour terminer, au nom de l'ensemble des membres du groupe Les écologistes, saluer et remercier à nouveau le travail mené par l'ensemble des agents de la Métropole, surtout dans la période que nous traversons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je m'associe naturellement à ces remerciements auprès de nos agents et en particulier aux 284 qui ont participé à cette action. Je pense d'ailleurs que tous les groupes qui ne sont pas intervenus le font également et remercient l'ensemble de ces agents.

Je mets cette délibération aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente KHELIFI.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de la délibération n° 2021-0481 qui concernait le Socle européen des droits sociaux. Elle a été adoptée avec 136 voix pour.

**Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale
des comptes (CRC) d'Auvergne- Rhône-Alpes concernant le boulevard périphérique
nord de Lyon - exercices 2014 et suivants**

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) pour les exercices 2014 et suivants. Il n'y avait pas eu de demande d'intervention, mais Gérard Collomb nous a fait part de sa volonté d'intervenir trois minutes. Donc, je lui donne la parole trois minutes pour ce rapport.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, chers collègues, chacun et chacune d'entre vous a, sans doute, lu le rapport de la Chambre régionale des comptes. Je voudrais ici rappeler quelques éléments de contexte.

Nous étions donc confrontés, pour l'ensemble des tunnels de Lyon, à un changement de réglementation à la suite de la catastrophe du Mont Blanc. Et donc, nous étions dans l'obligation de refaire à la fois le tunnel de Fourvière, le tunnel de la Croix-Rousse et le BPNL et de procéder à des travaux de sécurité importants.

Nous avons commencé par le tunnel de la Croix-Rousse, entre 2010 et 2013, et nous étions, pour ce tunnel, dans une opération menée avec le groupe Vinci pour 282 M€. Nous avons entrepris également les travaux nécessaires sous le tunnel de Fourvière pour 40 M€, dont 20 M€ financés par la Communauté urbaine de Lyon. Et enfin, nous devons refaire l'ouvrage le plus complexe, le BPNL.

À l'époque, la question s'est posée de savoir ce que nous choissions comme mode opératoire. Je ne suis pas très favorable au PPP (partenariat public-privé), on l'a vu par exemple pour la réalisation du Grand stade au Grand Montout. Beaucoup de collectivités ont choisi des PPP. Moi, je n'en avais pas choisi. Mais, pour le tunnel sous le BPNL, pour les travaux en sécurité, nous avons choisi ce qu'on appelle un contrat de partenariats. À l'époque, un certain nombre, parce que justement c'était une forme de PPP, était contre. Je regardais votre intervention monsieur le Président, et vous nous aviez proposé, à l'époque, de garder OpenLy qui avait la délégation de service public sous forme de régie intéressée pour pouvoir gérer l'ouvrage -c'était le groupe Vinci- et vous nous proposiez, pour la réalisation des travaux, de lancer un marché public.

Pourquoi avons-nous choisi la forme de partenariat ? Tout simplement parce que nous voulions à la fois conserver la maîtrise des recettes et des tarifs de péage, que nous voulions réaliser les travaux de mise en sécurité alors que nous devions maintenir l'exploitation et que, si nous avions d'un côté ceux qui exploitaient et de l'autre côté, ceux qui faisaient les travaux, cela risquait d'être extrêmement compliqué.

En effet, ils avaient des intérêts contraires, celui qui faisait les travaux devait avoir un maximum de temps pour faire ces travaux, mais en même temps, vu que nous avons aussi des travaux sur tous les autres tunnels, il fallait évidemment pouvoir maintenir une liaison entre l'est et l'ouest de l'agglomération, d'où la nécessité de faire ces travaux la nuit et pendant le moins de jours possibles. Alors, les résultats ont été positifs puisque ces travaux se sont effectués au coût prévu au départ, sans que nous ayons de difficulté et tous les risques qui, par exemple, pouvaient être évoqués par la Chambre régionale des comptes ne se sont pas produits.

Reste simplement un point qui aujourd'hui fait difficulté et que vous mentionnez d'ailleurs dans votre réponse à la Chambre régionale des comptes. C'est celui de la fin de la capacité de pouvoir avoir les recettes qui correspondent aux travaux qui ont été faits. Vous nous dites, dans votre réponse que, dans les prochaines années, nous ne pourrions plus percevoir de péage parce que nous avons choisi cette formule. C'est vrai, sauf que le code de la voirie routière, qui impose cette nécessité de faire cesser le péage, n'est pas valable pour les DSP (délégation de service public) et qu'à l'époque, le contrat de partenariat était contemporain de la mise en forme de ce code de la voirie routière. Donc, je pense que la Chambre régionale des comptes attire notre attention sur un point important.

Nous avons évidemment jusqu'en 2030 pour pouvoir régler ce problème, mais il faudra que nous puissions le régler parce qu'évidemment, les travaux d'entretien pour un ouvrage comme le BPNL sont extrêmement importants. Dix kilomètres à devoir entretenir...

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller COLLOMB : avec un passage sous-fluvial, c'est évidemment quelque chose d'extrêmement important et qui entraînerait, pour la Métropole de Lyon, des dépenses tout à fait considérables. Voilà, merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Comme vous, je ne partage pas l'intérêt pour les partenariats public-privé. C'est le choix quand même qui avait été fait finalement à l'époque. Je conseille aux élus de lire le rapport de la Chambre régionale des comptes. Monsieur Collomb, vous y avez fait écho. Sans rentrer trop dans les détails et refaire le débat qui, je crois, a eu lieu en 2012, et je faisais à l'époque partie de la commission qui travaillait sur ces tunnels et les travaux, un chiffre très simple : il y a eu 110 M€ de travaux et le coût d'avoir voulu lier le contrat de délégation de fonctionnement du BPNL avec les travaux a entraîné un surcoût de 46 M€ d'après la Chambre régionale des comptes pour courir des risques qui, à mon avis, n'étaient pas si importants que cela, mais nous étions déjà en désaccord en 2012. Donc, chacun se fera son avis. Mais il est vrai que les travaux se sont bien passés. Il faut quand même souligner la réalité de la qualité des travaux effectués.

Je vous demande de nous donner acte de cette communication de rapport et je déclare le vote ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Acte est donné.

M. LE PRÉSIDENT : Pour la délibération précédente, la numéro 2021-0512 qui concernait la subvention aux HCL, elle a été adoptée avec 134 voix pour et 4 voix contre.

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du conseil

N° 2021-0467 - Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2020-4119 du 20 janvier 2020 et n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Période du 1er décembre 2020 au 31 janvier 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction assemblées, affaires juridiques et assurances -

N° 2021-0468 - Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1er janvier et le 27 janvier 2021, en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique -

N° 2021-0469 - Compte-rendu des décisions prises par le Président en matière d'indemnisation de sinistres (acceptation ou refus) passés entre le 1er octobre 2020 et le 31 janvier 2021, en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2020-0005 du 2 juillet 2020 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction assemblées, affaires juridiques et assurances -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte :

- des décisions prises sur la période du 1er décembre 2020 au 31 janvier 2021, en vertu de la délégation d'attribution accordée au Président et qui font l'objet du dossier n° 2021-0467 pour ce qui concerne les décisions diverses,

- des décisions prises sur la période du 1er janvier au 27 janvier 2021, en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres, et qui font l'objet du dossier n° 2021-0468,

- des décisions prises sur la période du 1er octobre 2020 au 31 janvier 2021, en matière d'indemnisation de sinistres, et qui font l'objet du dossier n° 2021-0469.

Je mets ces dossiers aux voix pour attester de leur communication au Conseil. Je déclare le vote ouvert. Il y a trois votes à faire.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2021-0474 - Lyon 3° - Contrat de délégation de service public d'exploitation du parc de stationnement gare Part-Dieu - Société Lyon Parc Auto (LPA) - Avenant n° 10 - Modification de la grille tarifaire - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Kohlhaas comme rapporteur du dossier numéro 2021-0474. L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, Mmes Sonia ZDOROVITZOFF et Sandrine RUNEL, déléguées de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la SEM LPA, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0475 - Aménagements de voirie connexes à diverses opérations du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) : tramways T6 nord, T9 et T10 - Principe du transfert de la maîtrise d'ouvrage au SYTRAL - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2021-0477 - Vernaison - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession à l'euro symbolique d'une emprise située rue Port Puys - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° 2021-0478 - Lyon 4° - Déclassement du domaine de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise située 5 chemin du Vallon - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° 2021-0479 - Saint Priest - Plan de cession - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise non cadastrée et d'une parcelle situées rue Monseigneur Ancel - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

N° 2021-0480 - Décines Charpieu - Voirie de proximité - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain - Echange sans soulte de parcelles situées 34 chemin de la Berthaudière - Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Bagnon comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0475 et 2021-0477 à 2020-0480. L'avis de la commission est favorable pour ces cinq rapports.

Le vote est ouvert pour ces cinq rapports.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2021-0487 - Développer l'insertion par l'activité - Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) avec l'État pour l'année 2021 - Cofinancement des contrats aidés et de l'aide au poste - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Hemain comme rapporteur du dossier numéro 2021-0487. L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, Mme Fatiha BENAHMED, compte tenu de son activité professionnelle au sein de l'association Armée du Salut, Mme Séverine HEMAIN, M. Mohamed CHIHI, Mmes Michèle EDERY et Séverine FONTANGES, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association MEDIALYS, ainsi que Mme Hélène GEOFFROY, Présidente de l'association MEDIALYS, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0488 - Création d'activité en économie sociale et solidaire (ESS) - Attribution de subventions aux structures coopératives d'activité et d'emploi (CAE), aux incubateurs, aux associations Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP), Le Centsept, Rhône développement initiative (RDI), Anciela, la MIETE et au Centre culturel œcuménique (CCO) pour leurs programmes d'actions pour l'année 2021 - Délégation Développement responsable - Direction insertion et emploi -

N° 2021-0490 - Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 17ème édition du Forum des interconnectés à Lyon au mois de mars 2021 et pour son programme d'action 2021 relatif à la promotion du numérique - Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales -

N° 2021-0494 - Solaize - Lyon Vallée de la Chimie - Plateforme de mobilité - Secteur des ronds-points Campus Solaize - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0488, 2021-0490 et 2020-0494. L'avis de la commission est favorable pour ces trois rapports que nous mettons aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité, Mme Caroline LAGARDE, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Centre culturel œcuménique (CCO) de Villeurbanne, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2021-0488 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0486 - Insertion - Fonds Social Européen (FSE) - Approbation de l'augmentation de la subvention globale et ajustement des objectifs quantitatifs par voie d'avenant n° 3 pour la période 2017-2021 - Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales -

N° 2021-0491 - Comité d'itinéraire véloroute V50 - La Voie bleue - Avenant 2021 à la convention de partenariat 2018-2020 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales -

N° 2021-0492 - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 11 projets de solidarité internationale - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dromain comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0486, 2021-0491 et 2021-0492. L'avis de la commission est favorable. Je mets aux voix ces trois rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0493 - Organisation du prix de la jeune recherche - Edition 2021 - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2021-0493. L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2021-0497 - Santé protection maternelle et infantile (SPMI) - Signature du nouveau schéma des services aux familles (SSF) pour le Département du Rhône et la Métropole de Lyon - Années 2021-2025 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction santé et PMI -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Vacher comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0497. L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0498 - Gestion de la demande de logement social et information des demandeurs - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion du fichier commun du Rhône (AFCR) pour son programme d'actions 2021 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Runel comme rapporteur du dossier numéro 2021-0498. L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité, M. Renaud PAYRE et Mme Séverine HEMAIN, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône, n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2021-0499 - La Biennale de la danse - Attribution de subvention à l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Edition 2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller Marion comme rapporteur du dossier numéro 2021-0499. L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0501 - Sport - Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif Métropole vacances sportives printemps 2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

N° 2021-0503 - Sport - Clubs sportifs amateurs de haut niveau - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2020-2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

N° 2021-0504 - Sport - Clubs sportifs d'élite amateur - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2020-2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Ben Itah comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0501, 2021-0503 et 2020-0504. L'avis de la commission est favorable sur ces trois rapports. Je mets donc ces trois rapports aux voix.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2021-0508 - Taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties - Taux 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° 2021-0509 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) - Taux 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° 2021-0510 - Approbation de la garantie annuelle émise par l'Agence France locale (AFL) - Année 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

N° 2021-0511 - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Cession des parts de capital social par les actionnaires minoritaires à la Métropole de Lyon - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Artigny comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0508 à 2021-0511. L'avis de la commission est favorable. Je mets aux voix ces rapports. Il y a donc quatre votes à effectuer.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés, M. Grégory DOUCET, Président de la SPL Lyon Confluence, ainsi que MM. Jean-Charles KOHLHAAS, Renaud PAYRE Mme Laurence CROIZIER, MM. Christophe MARGUIN et Valentin LUNGENSTRASS, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPL Lyon Confluence, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2021-0511 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0513 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents de conseils de développement pour son programme d'actions - Régularisation année 2020 - Direction générale - Direction prospective et dialogue public -

N° 2021-0514 - Rapport de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Année 2020 - Direction générale - Direction prospective et dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Boffet comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0513 et 2021-0514. L'avis de la commission est favorable pour ces deux rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2021-0515 - Lyon 9° - Ecully - Champagne au Mont d'Or - Concession de service public de chauffage urbain - Réseau centre ouest - Désignation du délégataire - Approbation de la convention - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro comme rapporteur du dossier numéro 2021-0515. L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0516 - Association Acoucté - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

N° 2021-0517 - Lutte contre la pollution de l'air - Attribution d'une subvention à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) pour son programme d'actions 2021 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

N° 2021-0518 - Lutte contre la pollution de l'air - Approbation de 2 conventions avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de financer les actions zones à faibles émissions (ZFE) et prime air bois (PAB) - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Athanaze comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0516 à 2021-0518. L'avis de la commission est favorable sur ces trois rapports.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés à l'unanimité,

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0520 - Charly - Francheville - Givors - Grigny - Jonage - Lyon 3° - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Saint Priest - Solaize - Tassin la Demi Lune - Dispositif d'aide financière pour accompagner la mise en conformité des installations privatives et non privatives d'assainissement collectif et non collectif - Délibération modifiant l'annexe à la délibération n° 2018-2820 du 25 juin 2018 - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° 2021-0521 - Givors - Réhabilitation et mise en conformité des réseaux d'assainissement en centre-ville - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° 2021-0522 - Saint Didier au Mont d'Or - Eau potable - Réhabilitation de la station de pompage des Ardelets - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° 2021-0523 - Villeurbanne - Assainissement - Renouvellement des collecteurs - Phase 2 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° 2021-0524 - Rillieux la Pape - Rillieux La Pape - Renouvellement et restructuration des réseaux de la Ville Nouvelle - Individualisation partielle de l'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° 2021-0525 - Saint Priest - Points noirs zonage assainissement - Travaux rue Pierre Sémard - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

N° 2021-0526 - Champagne au Mont d'Or - Convention de cession, à titre gratuit, d'une canalisation de gaz abandonnée du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) à la Métropole de Lyon - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Groperrin comme rapporteur des dossiers numéros 2021-052 à 2021-0526. L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0529 - Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés - Avis du Conseil de la Métropole de Lyon sur l'abrogation des arrêtés n° 2016-01-28-R-0072 et n° 2020-01-31-R-0119 et sur l'adoption d'un nouveau règlement - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Petiot comme rapporteur du dossier numéro 2021-0529. Les avis de la commission ainsi que du conseil d'exploitation de la régie Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole sont tous les deux favorables. Je mets donc aux voix ce rapport.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2021-0531 - Corbas - Ecully - Feyzin - La Mulatière - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Saint Fons - Saint Priest - Solaize - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Approbation de la procédure de modification n° 2 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales -

N° 2021-0534 - Saint Genis Laval - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Convention avec la société Enedis - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

N° 2021-0537 - Bron - Habitat - Autorisation donnée à l'association Le Mas de déposer une demande de déclaration préalable de travaux sur la parcelle cadastrée F 1094 située au 15 rue de l'Armistice dans le cadre de la création d'un centre d'hébergement d'urgence - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction patrimoine et moyens généraux -

N° 2021-0538 - Caluire et Cuire - Habitat - Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et au Promoteur SLC Pitance de déposer une demande de permis de démolir et de construire sur les parcelles cadastrées BE 107 et BE 478 situées 46 rue Coste, dans le cadre de la réalisation du programme de logements intégrant 12 nouveaux logements sociaux - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction patrimoine et moyens généraux -

N° 2021-0539 - Villeurbanne - Habitat - Autorisation donnée à l'association Le Mas de déposer une demande de permis de construire précaire afin de réaliser la construction d'un village mobile dans le cadre de la mise à disposition de parcelles métropolitaines situées 2 rue du Souvenir Français et 193 avenue Léon Blum - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction patrimoine et moyens généraux -

N° 2021-0542 - Genay - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain nu située 262 rue des Rémondrières appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) Specificq'Immobilier ou à toute société à elle substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0543 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 7 avenue de Verdun et appartenant à la Ville d'Irigny - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0544 - Meyzieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu situées chemin de la Sapinière et appartenant à la société par actions simplifiée (SAS) SOFIREL - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0545 - Rillieux la Pape - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu, situées 28 rue de la République et appartenant aux copropriétaires de la Résidence Bocage - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0546 - Saint Genis les Ollières - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Georges Kayser et appartenant à l'Association syndicale du lotissement (ASL) Le Parc des Bruyères - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0547 - Villeurbanne - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 4 parcelles de terrain nu situées 23 à 27 rue de la Poste et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Villeurbanne La Poste ou à toute société à elle substituée - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0548 - Corbas - Vénissieux - Réserve foncière - Acquisition, à titre onéreux, de 6 parcelles de terrains nus, situées lieu-dit Le Carreau rue André Ampère - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0549 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement formant le lot n° 114 situé 6 C rue Paul Mistral - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0550 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant respectivement les lots n° 911 et 893, situés 40 rue George Sand - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0551 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest - Acquisition, à titre onéreux, d'un logement et d'une cave formant respectivement les lots n° 799 et 781, situés 37 rue George Sand - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0552 - Saint Priest - Réserve foncière - Compensations écologiques - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu cadastrée AN 15, située lieu-dit Les Fontaines à Saint Priest et appartenant à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0553 - Lyon 3° - Equipement public - Revente à la Ville de Lyon, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, des lots de copropriété n° 1 et 12 à usage de logement et garage situés 142-144 rue Antoine Charial - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0554 - Villeurbanne - Equipement public - Revente, à la Ville de Villeurbanne, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, du lot de copropriété n° 6 à usage de local commercial situé 88 rue Hippolyte Kahn - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0555 - Caluire et Cuire - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, de l'immeuble situé 105 Grande rue de Saint-Clair - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0556 - Lyon 4° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, d'un immeuble situé 46 rue de Cuire - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0557 - Charly - Équipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage au profit de la Métropole de Lyon, d'une canalisation publique d'eau potable, sous un terrain privé, situé chemin des Pépinières et appartenant à l'Association syndicale libre du lotissement (ASL) Les Pépinières - Approbation d'une convention - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0558 - Lyon 3° - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part- Dieu ouest - Transfert, à titre onéreux, de la Société Le Crédit Lyonnais (LCL) des locaux situés au 1 place Charles Béraudier - Approbation du protocole d'accord transactionnel - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

N° 2021-0559 - Lyon 5° - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude d'implantation de 2 coffrets électriques ECP-3D en saillis dans la cour intérieure de l'ensemble immobilier Le Palais de justice historique de Lyon situé 35 rue Saint Jean, au profit de la société Enedis - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2021-0531, 2021-0534, 2021-0537 à

2021-0539 et 2021-0542 à 2021-0559. L'avis de la commission est favorable sur tous ces dossiers. Nous allons procéder aux votes en plusieurs fois. Le vote est ouvert pour une première série de cinq dossiers, n° 2021-0531, 2021-0534 et 2021-0537 à 2021-0539.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons aux rapports numéros 2021-0542 à 2021-0546. Il y a à nouveaux cinq votes à effectuer. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons à une nouvelle série sur les rapports numéros 2021-0547 à 2021-0551. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous passons aux rapports numéros 2021-0552 à 2021-0556, une nouvelle série de cinq rapports à voter. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous votons maintenant les rapports numéros 2021-0557 à 2021-0559. Il y a donc trois votes à effectuer. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adoptés,

- MM. François THEVENIEAU, Renaud PAYRE, Mme Yasmine BOUAGGA, M. Mathieu AZCUÉ et Mmes Nathalie FRIER, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° 2021-0538, 2021-0555 et 2021-0556 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- Mme Dominique NACHURY, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat (GLH), n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° 2021-0555 et 2021-0556 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

- M. Jérémy CAMUS, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2021-0552 (*article 28 du règlement intérieur du Conseil*) ;

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0536 - Bron - Plan de sauvegarde du quartier Bron Terrailon - Avenant n° 4 à la convention-cadre 2012-2016 - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Payre comme rapporteur du dossier numéro 2021-0536. L'avis de la commission est favorable.

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2021-0476 - déplacements et voirie - Projet d'amélioration de l'accessibilité du bassin de mobilité autour de Pont de Chéruy-Crémieu (nord Isère) - Convention de financement partenarial de l'étude d'opportunité et de préféabilité - Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Avenant au contrat métropolitain du 21 janvier 2019 - Individualisation initiale de l'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction mobilités -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0476. L'avis de la commission est favorable. Il y a deux demandes d'intervention, tout d'abord le groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération pourrait être une bonne nouvelle, dans la suite du CPER et des études lancées sur la meilleure solution de mobilité pour la liaison Lyon-Meyzieu-Crémieu avec la réutilisation de l'ancienne ligne du chemin de fer de l'est lyonnais dans la prolongation du T3.

Ces études ne portaient que sur la solution la plus adaptée et soutenable et nous espérons qu'elles ouvriront la possibilité d'une réalisation rapide qui s'inscrirait dans une démarche plus globale d'un véritable réseau express métropolitain, dont on peut deviner certaines liaisons, mais dont nous n'avons pas aujourd'hui de vision globale.

Or, la liaison vers le bassin Pont de Chéruy-Crémieu concerne 50 000 habitants qui sont une des origines des 100 000 véhicules qui entrent dans l'agglomération chaque jour. Une solution de transports en commun performante est donc une contribution forte à la réduction de la part modale de la voiture dans la Métropole et il faut être à la hauteur de ce besoin.

Les études auraient évoqué autant les solutions bus et tram, mais le potentiel de voyageurs est estimé à 5 000 par jour, l'association ParFer considérant que ce chiffre est sous-estimé, avec des enjeux évidents de temps de transport et, donc, de nombre d'arrêts et des éventuelles ruptures de charge.

Nous restons attentifs car nous nous souvenons de l'abandon de la ligne SNCF Lyon-Trévoux par le Gouvernement, en 2011, avec la colère des élus locaux, et des études engagées ensuite par la Région qui avaient conduit, en 2018, le CPER à l'abandon de cette ligne au profit de bus, décision confirmée par le Conseil de Métropole, en janvier 2020, que nous avons été bien seuls à dénoncer.

Il serait utile, monsieur le Président, de faire le point sur les échanges entre la Métropole, la SNCF et la Région sur l'avenir des différentes lignes rail de la Métropole et le cadre dans lequel pourrait enfin se concrétiser le projet essentiel de RER à la lyonnaise. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Vieira.

M. le Conseiller VIEIRA : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, il y a 20 ans, le 21 février 2001, le Département du Rhône et le SYTRAL signaient un accord pour transformer une partie de l'emprise du CFEL, le chemin de fer de l'est lyonnais, en une ligne de tramway.

Aujourd'hui le T3 est une ligne structurante majeure du réseau TCL, fréquentée par plus de 52 000 voyageurs par jour et, disons-le, c'est un véritable succès qui a permis d'améliorer les mobilités alternatives à la voiture dans l'est lyonnais. Cette ligne est tellement attractive qu'à son terminus est, et Christophe Quiniou pourra lui-même en témoigner, le parc-relais de Meyzieu-Les Panettes est soumis à une très forte pression et 60 % de ses utilisateurs viennent de l'extérieur de l'agglomération. J'en profite d'ailleurs pour rappeler à monsieur Grivel que les parcs-relais voitures dont il a parlé tout à l'heure sont loin d'être la panacée car ils ne font qu'entraîner l'étalement urbain. Jean-Charles Kohlhaas l'avait également évoqué.

Face à cette situation, des associations et des élus réclament depuis de nombreuses années le prolongement du T3 vers Pont de Chéruy puis Crémieu, où l'emprise du CFEL est encore très bien conservée. La réalisation d'une ligne en site propre sur cet axe est désormais identifiée par tous les acteurs. L'État l'a inscrite dans la directive territoriale d'aménagement, la Région dans le schéma de cohérence territoriale et le SYTRAL dans son plan de déplacements urbains.

Pourtant, si des études en ce sens avaient été menées par le Département de l'Isère jusqu'en 2013, tout s'était ensuite arrêté au grand désarroi des habitantes et habitants de ces territoires, mais également au détrimement de l'est de la Métropole qui subit les nuisances inhérentes à la venue de nombreux véhicules sur son territoire.

En février 2020, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de relancer ce projet et nous nous en félicitons. Nous aurions préféré qu'elle le fasse avant, mais sûrement Laurent Wauquiez était-il trop occupé en Haute-Loire à financer l'installation de panneaux bleus ou la destruction de terres agricoles. Mais peu importe, l'essentiel est que de nouvelles études pour ce projet aient été inscrites dans le contrat de plan État-Région en 2019. La Métropole finance un tiers du coût des études qui ont, je le précise, déjà été lancées et, par cette délibération, nous actons l'inscription dans notre budget de la somme correspondante et autorisons le Président à signer la convention afférente. C'est donc logiquement que le groupe Les écologistes votera cette délibération.

Sur la base des premières études techniques, un comité de pilotage s'est d'ores et déjà réuni en décembre dernier, avec notamment la Région, la Métropole, le SYTRAL, les communautés de communes et les villes concernées. À cette occasion, le Vice-Président Jean-Charles Kohlhaas et moi-même avons réaffirmé l'ambition de la Métropole et du SYTRAL de privilégier la création d'une liaison ferrée ; une liaison ferrée qui permettrait, sans rupture de charge et c'est essentiel, de bâtir une offre cadencée, lisible et attractive.

Nous le disons clairement, sur ce projet comme d'ailleurs sur le Lyon-Trévoux, nous pensons qu'un BHNS, un bus à haut niveau de service, n'est pas à la hauteur : moins confortable, moins efficace et imposant une correspondance à Meyzieu. Évidemment, nous ne prolongerons pas l'ensemble des tramways T3 à Pont de Chérucy, cela n'aurait pas de sens et la fréquentation ne s'y prête pas. Mais à l'image du tram-train de l'ouest lyonnais, qui permet à un habitant de Sain Bel de se rendre à Gorge de Loup, et sur lequel nous avons également des ambitions, nous en reparlerons à l'avenir, nous rêvons d'un tram-train de l'est lyonnais qui permettra à un habitant de Pont de Chérucy de se rendre à Part-Dieu en moins d'une heure sans engorger de véhicules les parcs-relais de l'est lyonnais. Ce serait un pas de plus vers la création d'un RER métropolitain, dont je sais que nous sommes nombreux dans cette assemblée à partager l'objectif, et monsieur Millet l'a rappelé.

Monsieur le Président l'a dit en introduction, nous avons hâte de pouvoir entamer des discussions avec la Région sur le sujet de la tarification unique et, en attendant, nous serons toujours à ses côtés lorsqu'elle mettra en route des projets de relance des transports ferrés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0560 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Lutte contre la précarité des étudiants - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la communauté d'universités et établissements (COMUE) de Lyon dans le cadre du soutien à une meilleure inclusion numérique des étudiants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0560.

Nous sommes à peu près à la moitié de notre ordre du jour. Il nous reste maximum une heure puisque nous arrêtons au plus tard à 18 heures. Il ne sera pas possible de passer les deux prochaines délibérations. Donc, pour optimiser le temps, on va passer celle où il y a le plus de temps de parole. On reporte la délibération numéro 2021-0489 à demain matin et on termine avec la délibération numéro 2021-0560 sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la COMUE pour la lutte contre la précarité des étudiants.

L'avis de la commission est favorable. Il y a des amendements qui ont été déposés. Je remercie le Vice-Président Longueval du travail effectué avec tous les groupes que je remercie également, pour ceux qui ont participé. Madame Baume, vous avez la parole.

(VOIR amendements - annexe n° 10 page 260)

Mme la Vice-Présidente BAUME, rapporteur : Je vais rapidement vous redire, puisqu'il a largement été question des étudiantes et des étudiants sur un autre dossier, que la crise sanitaire a mis en exergue les difficultés

grandissantes de ces femmes et de ces hommes-là ainsi que la dégradation de leur quotidien, y compris les non-boursiers.

Puisque vous avez toutes et tous lu la délibération, vous voyez qu'il y a cinq actions proposées :

- la poursuite d'une action qui avait été mise en œuvre, en tout cas démarré, au précédent mandat lors du premier confinement relative à l'inclusion numérique,
- un engagement de la Métropole en tant qu'employeur autour de 1 000 stages et 500 emplois saisonniers ainsi que du plaidoyer vers l'ensemble des organisations socio-économiques du territoire pour prendre leur part dans l'accueil de jeunes,
- ensuite, un accueil d'associations étudiantes au sein de la Maison des étudiants pour la distribution d'aide alimentaire, qui a déjà fait écho à d'autres échanges,
- un soutien psychologique au travers de l'Institut régional Jean Bergeret
- et enfin, le passage du bus Info santé centre social sur les campus dès ces mois. Cela a déjà commencé. Si vous suiviez Twitter, il vient d'y avoir un tweet à ce sujet.

Je vous remercie pour votre écoute et la parole est aux groupes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a je crois neuf demandes de temps de parole et deux amendements déposés. Je donne la parole au groupe Métropole pour tous.

M. le Conseiller CHAMBON : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, merci. Monsieur le Président, permettez-moi de faire un trait d'union entre le sujet évoqué tout à l'heure sur le RSA jeunes et celui de la précarité étudiante et je voudrais vous faire savoir, parce que nous nous faisons un devoir d'être objectifs, que nous reconnaissons votre préoccupation des jeunes issus de l'aide sociale, que cette préoccupation est remarquable et qu'elle mérite d'être soulignée.

Ceci étant, revenons sur les étudiants. Si le sujet de la précarité étudiante n'était pas aussi prégnant, nous aurions pu, avec une once d'humour vous remercier, ainsi que le Vice-Président monsieur Longueval, de nous avoir permis de comprendre tout le sens de la célèbre phrase de Clémenceau : "pour enterrer un problème, on crée une commission".

D'une part, la gravité du sujet nous l'interdit et, d'autre part, notre objectivité, toujours présente, ne nous autorise pas à dire que vous l'avez enterré, mais simplement traité à votre façon, avec votre interprétation de l'urgence. C'est donc dans ces conditions que vous nous présentez une délibération qui a le mérite d'exister, mais qui n'est en rien le reflet du travail et de la richesse des propositions émanant de l'ensemble des groupes politiques ayant travaillé sur le sujet.

Concernant les transports, bien que n'étant qu'une toute petite marche gravie, au regard de votre engagement sur la gratuité des transports pour tous, nous ne pouvons que saluer l'effort conséquent sur la baisse de l'abonnement pour les étudiants et souhaitons que la facilitation quant au remboursement des abonnements non utilisés soit bien efficiente.

Concernant les 250 000 € versés à la COMUE pour l'équipement numérique des élèves, nous ne pouvons qu'abonder, tout en réprouvant le système de répartition choisi, qui n'est pas, de notre point de vue, en corrélation avec la diversité des profils sociaux des divers établissements concernés. Je m'explique. Nous estimons malheureusement et les statistiques nous le prouvent, que des élèves en difficulté financière qui font l'EM (École de management) Lyon sont beaucoup moins présents que ceux qui sont à Lyon 1 ou à Lyon 2. Or, aujourd'hui, ces 250 000 € sont répartis en fonction du nombre d'élèves, ce qui, de notre point de vue, n'est pas très logique. Nous sommes également très inquiets quant à la date à laquelle les étudiants percevront réellement le bénéfice de ce budget : nous sommes fin mars bientôt et l'année universitaire se termine en mai.

Concernant le fonds exceptionnel pour les impayés de loyers et charges, dont acte quant au renouvellement. Sur ce point, beaucoup de scepticisme sur les modes de communication qui permettront de lutter efficacement contre "le nonaccès aux droits". À ce titre, nous avons sollicité le Vice-Président, monsieur Longueval, pour connaître clairement le solde des dépenses de ce fonds 2020. Il nous a répondu ce vendredi soir et nous l'en remercions. Cependant, cette réponse alambiquée n'est pas vraiment satisfaisante. Alors, monsieur le Président, nous vous renouvelons nos questions : combien d'étudiants ont bénéficié du fonds d'urgence des impayés de loyers sur le budget 2020 ? Quel est le montant moyen perçu pour chacun des étudiants concernés ? Et quel est le montant non utilisé sur les 1,3 M€ prévus à cette époque. On nous a répondu qu'à ce jour on était incapable de le dire. Cela me paraît extrêmement étrange.

Concernant l'aide à la santé, monsieur le Président, comment, avec une majorité plutôt "jeune et branchée", osez-vous nous ressortir le coup de la "camionnette info santé" digne des mauvaises opérations marketing des années 1980 et, de surcroît, une seule est prévue pour couvrir tout l'ensemble des établissements. Permettez-nous donc de penser que, sur ce point, il s'agit d'un mauvais recyclage qui n'est pas digne de figurer au sein d'une délibération en 2021.

Nous avons, d'autre part, rencontré, hors du champ du groupe de travail, de nombreux étudiants et associations. De ces rencontres sont ressorties de très nombreuses suggestions, parfois concordantes avec celles des divers groupes politique, parfois discordantes et parfois nouvelles. Nous en avons retenues deux qui, de notre point de vue, font synthèse et sont le préalable à toutes les actions présentes et à venir :

- 1° - revoir les modes de communication entre les collectivités, les instances universitaires et les étudiants,
- 2° - pérenniser les actions présentes et à venir.

Les deux amendements, déposés conjointement par quatre groupes, ne doivent pas être pensés par les majorités comme une posture politique, mais simplement comme le fruit de l'écoute des principaux intéressés, les étudiants.

De même que nous accepterons de voter cette délibération, non sans une certaine frustration au regard de ce qui aurait pu être fait, parce qu'elle a le mérite d'être la première pierre face à un problème qui date et qui n'est pas prêt de se terminer, nous espérons que les femmes et les hommes de votre majorité sauront, eux aussi, mettre de côté, le temps d'un vote, les éventuelles dualités idéologiques pour valider favorablement les deux amendements qui leur ont été soumis, dans le seul intérêt des étudiants.

Chers collègues, on compte sur vous ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président. Chers collègues, voici désormais une année que nous vivons sous le règne pandémique. Nous sommes toutes et tous affectés, des proches qui sont décédés, des amis restaurateurs ou petits commerçants qui n'ont plus d'activité depuis de longs mois ou qui ont déjà fait faillite, des professionnels de santé épuisés par une activité hospitalière d'une extrême intensité.

Nous sommes toutes et tous affectés par cette crise, mais de manière protéiforme, car la crise Covid a révélé et amplifié les fragilités de nos sociétés, des fragilités structurelles, des fragilités sociales. Des fragilités structurelles liées à la destruction méthodique des services publics et, en particulier, le service public de la santé depuis 1995. Nous avons également été sidérés de découvrir que le pays n'était plus en mesure de produire des médicaments, des masques. Qui aurait dit que le pays de Pasteur aurait été incapable de produire un vaccin il y a 20 ans ? Mais aussi des fragilités sociales liées à l'augmentation progressive des inégalités depuis les années 1980. La pandémie ne fait qu'accélérer ce phénomène.

La pauvreté, c'est une matérialité crue : le mal logement en premier lieu, 12 millions de Français sont en difficulté pour garder leur logement, la moitié survit dans des passoires thermiques. C'est dans ce contexte qu'émerge la précarité étudiante en tant que problème public depuis l'automne dernier. Pourtant, en 2019, le monde d'avant, 20 % des étudiants vivaient sous le seuil de pauvreté, un sur quatre était obligé de travailler en marge de sa scolarité pour se loger, se nourrir, se soigner. Le fait d'exercer un job étudiant majorait déjà l'échec à l'université, en particulier dans le premier cycle. Déjà à la fin des années 2000, une enquête sociologique annonçait que plus de 40 000 étudiants, en majorité des filles, se prostituaient. Ce que nous a révélé la pandémie, c'est ce que nous cachions sous le tapis et qui est insupportable. Avoir 20 ans et aller dans une banque alimentaire. Avoir 20 ans et aucune vie sociale, reclus derrière un écran dans un logement souvent indécemment.

Face à ce constat, l'ensemble des acteurs est mobilisé, pour que la situation s'améliore. Et l'on peut remercier ici monsieur le Vice-Président Longueval qui a mené avec brio un groupe de travail avec l'ensemble des groupes et qui poursuit le travail sur la précarité étudiante.

En matière de transport, la baisse du coût des abonnements pour les étudiants boursiers est une excellente nouvelle. Vous savez notre attachement à la gratuité des transports en commun.

En matière de santé, les institutions universitaires font leur part en augmentant le nombre de consultations en santé mentale mais également en santé génésique, en particulier en gynécologie.

En matière d'aide alimentaire, les associations, les élus, organisent des collectes solidaires et je veux souligner ici l'engagement de toutes et tous sur l'ensemble du territoire en faveur des plus jeunes.

En matière de culture, les bibliothèques et les acteurs culturels prennent le relais et organisent des actions spécifiques. Comme toujours, la culture est une respiration.

En somme, partout la solidarité s'organise. Et la Métropole répond présente en poursuivant les aides aux étudiants pour l'inclusion numérique ou la santé. La question des étudiants sans droits ni titre, les plus précaires, est une question de fond et de long terme et nous vous remercions, monsieur le Président, d'avoir échangé avec le Préfet sur ce sujet pour faire avancer le traitement des dossiers.

Restent des actions de fond aux niveaux régional et national, et là, le groupe Métropole en commun en appelle aux pouvoirs publics et en particulier la mise en œuvre du revenu de solidarité pour tous les jeunes. On en a parlé lors de la délibération sur le RSJ. Pour le moment, l'État est aux abonnés absents. Notre majorité est tournée vers l'action et le soutien aux étudiants et à toute la communauté éducative. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous donne les résultats des votes précédents avant de continuer les débats. Tous les rapports qui ont été soumis aux voix sans demande d'intervention ont été adoptés à la majorité des suffrages exprimés. Les résultats détaillés seront naturellement dans le compte-rendu.

Il a été donné acte au rapport de la Chambre régionale des comptes et les délibérations numéros 2021-0467, 2021-0468 et 2021-0469 ont toutes été adoptées.

Je continue les débats avec le groupe Communiste et républicain, madame Picard.

Mme la Vice-Présidente PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, avant de rentrer dans le vif du sujet de cette délibération, il faut rappeler les incertitudes qui pèsent sur la COMUE après le retrait de plusieurs universités. Un conseil d'administration a dû être désigné par tirage au sort. Ce n'est pas le sujet de cette délibération, mais il faudra bien revenir sur nos relations avec cette Université de Lyon qui n'est pas encore faite.

La situation étudiante se dégrade. Les mots "pauvreté" et "précarité" lui sont désormais couramment associés. Nous ne devons, en aucun cas, nous y résigner. Les psychologues, les professeurs, les associations ainsi que les syndicats alertent depuis des mois sur la souffrance étudiante qui s'est accentuée depuis le début de la crise sanitaire. Isolés dans des logements minuscules, sous une pression et un travail intenses, parfois en grande précarité financière, les étudiants et étudiantes sont à bout.

Dans une prise de conscience collective, la mobilisation s'organise comme ces familles apportant spontanément des paniers garnis au pied des cités U ou les associations organisant des distributions alimentaires. L'État, les collectivités mettent en action des mesures d'urgence, chacun à son niveau.

Sans m'éloigner du sujet, j'aimerais faire une parenthèse et rappeler que, si les étudiants vont aussi mal, la pandémie n'en est pas l'unique cause. Dans les universités, comme à l'hôpital, la crise sanitaire est révélatrice d'une situation de sous-investissement chronique, fragilisant tout le service public, dont celui de l'enseignement supérieur qui fonctionnait déjà en mode dégradé avant la crise.

La question de la subsistance des étudiants est une bataille des syndicats et des organisations politiques de la jeunesse depuis des décennies. Une proposition de loi pour une véritable "rémunération étudiante" était déjà discutée à l'Assemblée nationale en 1950, portée par des Communistes et des Socialistes. Un projet, au croisement des solidarités salariales et de la démocratisation scolaire, issu des revendications syndicales portées par l'UNEF (Union nationale des étudiants de France) et la CGT (Confédération générale du travail). Cette aspiration continue d'exister aujourd'hui dans les milieux étudiants.

Mais dans l'immédiat, les bourses et les APL (aide personnalisée au logement) doivent être revalorisées, mais aussi étendues à davantage de bénéficiaires pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Pour vivre, de nombreux étudiants doivent cumuler des petits contrats dont ils sont aujourd'hui privés.

Dans la lutte contre la précarité des étudiants, la Métropole de Lyon agit, concrètement, sur plusieurs champs : l'inclusion numérique, l'insertion professionnelle, la santé psychologique et physique et l'aide alimentaire. Sur le logement, la Métropole demande l'application d'un principe de tolérance pour les retards de paiement des loyers. Il est rappelé l'existence d'un fonds de solidarité logement et un fonds exceptionnel complémentaire pour les impayés de loyers et de charges auxquels les étudiants sont éligibles.

Il me semble important de rappeler que la dignité et la santé sont des droits fondamentaux pour chaque être humain. Permettez-moi de revenir sur l'opération autour de la précarité menstruelle que nous avons engagée à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, et qui prend tout son sens auprès des étudiantes, par le biais du bus info-santé-social de la Métropole. Il s'agit d'une équipe qui se déplace sur les différents campus, pour informer la population étudiante sur les droits et les questions de santé, pour distribuer des produits d'hygiène.

Une étudiante sur trois indique avoir des difficultés à acheter des protections hygiéniques. Près de deux millions de femmes en France vivent la précarité menstruelle. Pendant la période de leurs règles, elles sont exclues de toute vie sociale ou fabriquent des protections de fortune qu'elles utilisent avec des risques d'infection. Les règles,

dans la vie d'une femme, ont un coût : environ 4 000 € pour l'achat des protections, mais qui peut s'élever jusqu'à 8 000 € en moyenne, si on prend en compte tous les coûts induits (les médicaments antidouleur, les jours non travaillés, etc.).

La Métropole s'engage dans ce combat, au côté de l'association "Règles élémentaires", dans l'opération "Changer les règles". Il s'agit d'abord d'une collecte de produits d'hygiène menstruelle mais, au-delà, c'est le sujet des règles dans son ensemble qu'il faut sortir du tabou. Parler du corps de la femme pose toujours un problème. Et pourtant, parler des règles, c'est juste parler d'une réalité physiologique vécue par 50 % de la population. C'est, effectivement, une spécificité de la femme d'avoir ses règles. En parler, c'est un pas supplémentaire pour qu'elle soit enfin acceptée dans sa globalité.

Il y a là un réel enjeu d'aller à la rencontre des plus jeunes, des collégiennes, mais aussi et surtout des collégiens. C'est à cet âge que se jouent les questions de respect, d'interconnaissance de l'autre. En abordant ce sujet, nous participerons à la levée des tabous, des idées reçues et des préjugés. Cela permettra de parler plus globalement des différences entre les filles et les garçons, d'ouvrir la discussion sur le corps, la sexualité, etc.

Cette collecte métropolitaine va, je l'espère, rendre plus visible ce sujet pendant quelques mois sur notre territoire métropolitain. Elle a débuté ce 8 mars et se prolongera jusqu'au 28 mai, Journée mondiale de l'hygiène menstruelle. Quarante points de collecte sont installés et, pour une partie, dans les Maisons de la Métropole. Nous avons également fait appel aux Maires des 59 communes pour leur proposer d'installer une boîte dans leur mairie. Un certain nombre ont répondu présents, et je veux ici les remercier.

Les dons seront redistribués, au fur et à mesure, aux associations du territoire, notamment à celles qui luttent contre la précarité, la Croix-Rouge, les Restos du Cœur et d'autres ainsi que des associations étudiantes comme GAELIS (Groupement des associations et élus étudiants, indépendant et solidaire) et, bien entendu, via le bus info-santé.

En attendant la gratuité des protections pour les étudiantes annoncée par le Gouvernement, à partir de septembre prochain, l'opération "Changer les règles" permettra de pallier les besoins. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous donne le résultat du rapport numéro 2021-0476 : adopté à l'unanimité avec 136 voix pour. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pelaez.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur le constat, désormais bien connu de tous, notre jeunesse est dans une situation critique de vulnérabilité. En tant que collectivité, nous avons la responsabilité d'agir, à notre niveau, pour prendre en compte ces besoins.

C'est, dans cette idée, que j'avais proposé, au nom de mon groupe Inventer la Métropole de demain, la création d'un groupe de travail sur la précarité étudiante en amont du Conseil métropolitain du 25 janvier dernier, proposition acceptée par tous les groupes politiques et c'était tant mieux.

Nous nous sommes alors mis au travail pour trouver des solutions par des mesures d'urgence pour notre jeunesse. Nous nous sommes pleinement investis dans ce dernier et avons été source de nombreuses propositions, portées parfois collectivement avec d'autres groupes minoritaires.

Alors, certes, on pourrait regretter la méthode avec laquelle a été menée ce groupe de travail : une situation où l'on semble vouloir gagner du temps en multipliant les auditions pendant trois semaines sans discuter des propositions des groupes, alors qu'il aurait été possible de mener de front les auditions et un temps de débat sur le fond de nos propositions.

On pourrait, également, discuter du fait que la dernière séance du groupe de travail n'ait pas été tant un temps d'échange sur le fond qu'une explication du Vice-Président sur pourquoi telle ou telle mesure serait retenue ou non par l'Exécutif.

On pourrait, enfin, regretter que la première réponse apportée à notre contribution commune de groupes centristes ait été plutôt discourtoise avec une conférence de presse du Président chez GAELIS, reprenant nos propositions sur le volet transports. Preuve s'il fallait encore le démontrer de la pertinence de nos propositions, mais également qu'une bonne idée ne souffrira jamais d'un problème de reconnaissance de paternité.

De l'impression générale, en somme, que ce groupe n'ait pas tant été un groupe de travail qu'un groupe d'information pour occuper les Conseillers métropolitains que nous sommes dans l'attente que l'Exécutif tente de se rattraper politiquement sur le sujet de la précarité de notre jeunesse, sujet sur lequel vous étiez complètement passé à côté de l'enjeu.

Mais le fond est là : nous pouvons être capables de travailler ensemble et notre groupe se réjouit, malgré tout, d'avoir été à l'origine de cette démarche. Car oui, monsieur le Président, nous ne sommes pas dans une opposition

stérile de principe, nous aussi pouvons mettre à profit notre expérience et notre point de vue au service des politiques métropolitaines.

Si votre opposition, malgré ses différences, a su se mettre d'accord *a minima* sur le fond, pourquoi ne pourrait-il pas en être autant avec une majorité comme la vôtre qui prône sans cesse la concertation et la coconstruction ? Car au fond, la délibération que vous nous proposez nous donne l'impression que vous nous avez un peu écoutés, mais pas entendus.

Car si une action immédiate était urgente, elle a pourtant tardé et demeure insuffisante. Force est de constater que par cette délibération, aucune nouvelle mesure n'est prise. Vous passez toute la délibération à vous justifier de ce qui a déjà été fait, par vous et par les acteurs de terrains. Et vous le faites d'ailleurs assez bien dans la continuité du groupe de travail où monsieur le Vice-Président a bien passé trois séances à dire que ce groupe de travail, il n'en avait pas voulu, que c'était une demande des groupes politiques.

Alors vous tentez de justifier l'absence de nouvelles mesures, nous avons *a minima* obtenu la relance du dispositif d'inclusion numérique des étudiants et du fonds de garantie des impayés de loyers, c'est déjà bien, deux dispositifs pourtant déjà lancés pendant le premier confinement, sous le mandat précédent.

Des avancées également du côté des transports et du SYTRAL où comme je l'ai dit plus tôt, vous avez repris certaines de nos propositions, notamment concernant la résiliation anticipée des abonnements et c'est tant mieux. Quant aux remboursements des mois de janvier et février 2021, nous regrettons qu'ils ne soient réservés qu'aux seuls étudiants boursiers.

Toutes les autres propositions, de l'opposition comme de votre majorité, sont, pour l'heure, restées lettre morte. Chers collègues des différents groupes de la majorité, êtes-vous satisfaits de cette délibération qui ne reprend aucune des propositions de vos contributions respectives ? Pensez-vous que l'action de la Métropole est bien suffisante pour notre jeunesse ?

Par cette délibération, vous ne consacrez que 250 000 € de crédits supplémentaires aux étudiants, 1,50 € par étudiant de notre Métropole en somme, hors aides SYTRAL. Même si nous nous sommes efforcés dans nos contributions de ne pas faire de propositions démagogiques, infaisables ou ne relevant pas de la compétence de la Métropole, force est de constater que le soutien aux étudiants est faible.

Alors, certes, les moyens financiers ne font pas tout et beaucoup existe déjà. Le rôle de la Métropole ne doit pas être de multiplier les doublons mais de prendre la tête de pont de l'organisation du soutien aux étudiants, coordonner les actions et utiliser sa force de frappe communicationnelle, et vous savez vous en servir, pour médiatiser et faire vivre les initiatives. Et cela fonctionne ! Regardez le nombre d'acteurs de la société civile, des entreprises qui se sont mobilisées pour accomplir leur part suite aux annonces de la Métropole.

Même si vous estimez avoir tout bien fait, qu'il n'y a pas besoin d'en faire plus, il faut déjà faire connaître les dispositifs existants. Il y a le "faire" et le "faire-savoir". C'est là le sens de notre premier amendement porté conjointement avec les autres groupes centristes de notre assemblée.

À titre d'exemple, avant nos alertes, l'information n'était plus disponible pour déposer un dossier au titre du fonds d'impayés des loyers sur la plateforme Toodego. C'était aux bailleurs privés de faire le lien avec les locataires. On comprend tout de suite pourquoi ça ne pouvait pas fonctionner.

Pour que ce groupe de travail ne demeure pas un coup d'épée dans l'eau, il est indispensable de faire un suivi régulier des avancées et c'est là le sens de notre deuxième amendement commun.

Monsieur le Président, nous vous exhortons à prendre en considération ce que les Conseillers métropolitains ont à vous apporter, qu'ils soient dans votre opposition ou même dans votre majorité car sur ce sujet, comme sur bien d'autres, nous pensons que nous avons mieux à offrir aux Grand Lyonnais que nos divisions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller CORAZZOL : Monsieur le Président, mes chers collègues, je dirais "tout ça pour ça !" Pratiquement deux mois ont passé depuis le dépôt de notre vœu commun avec Synergies, ainsi que la demande de création du groupe de travail par plusieurs autres groupes politiques. Les quelques mesures que vous proposez ont sûrement une utilité, nous vous rejoignons d'ailleurs sur certaines d'entre elles, mais elles sont clairement insuffisantes au regard des enjeux.

S'agissant du logement, vous nous avez promis, le 25 février, une communication amplifiée autour du fonds d'urgence pour les impayés de loyers et de charges que la majorité précédente avait mis en place en juin 2020. Cela fait trois semaines et nous attendons toujours et nous constatons même que le formulaire de demande sur

Toodego a disparu. Il serait peut-être temps de se saisir de l'urgence. Dans à peu près deux mois, l'année universitaire aura touché à son terme pour la plupart des étudiants.

Sur les transports, les mesures de court et de moyen termes annoncées par le Président du SYTRAL vont dans le bon sens. Nous aurions tout de même souhaité que l'abonnement Vélo'v soit inclus gratuitement dans l'offre TCL pour les jeunes, afin d'en encourager la pratique et de faciliter leur mobilité.

En matière d'alimentation, vous jugez en faire déjà assez ou plutôt, vous considérez que les associations en font déjà assez et qu'il n'est donc pas nécessaire d'en rajouter. Quelle étrange conception de l'action publique, monsieur le Vice-président, que de considérer comme suffisant que des centaines d'étudiants soient obligés de faire la queue dans des distributions organisées avec courage et pugnacité par d'autres étudiants bénévoles.

Sur la mise à disposition de locaux pour faciliter les cours en présentiel, vous nous dites que cela n'est pas un sujet. Sur les campagnes d'information par SMS (*short message service*) pour faciliter l'accès aux droits, vous nous dites que c'est trop compliqué. Sur l'accompagnement psychologique, vous semblez considérer que ce qui est en place est suffisant, sur la seule base que le dispositif méconnu de l'ARHM (Association recherche handicap et santé mentale) a encore de la capacité.

Enfin, l'aide à l'inclusion numérique, qui est pourtant la seule véritable décision prise par cette délibération, nous paraît bien insuffisante et notamment le plafond fixé à 250 € incluant à la fois l'achat du matériel et l'autorisation de la connexion. Je sais bien que la Fnac ou Darty de la Part-Dieu à côté de l'Hôtel de Métropole sont fermés, mais sachez que vous aurez du mal à trouver un ordinateur en dessous de 400 €. Or, je ne suis pas certain qu'un étudiant, qui a du mal à trouver quelques euros pour se nourrir, puisse se permettre de compléter cette aide à hauteur de 100 € ou de 200 €. En avril 2020, pour rappel, lorsque la majorité précédente a enclenché cette aide, le plafond avait été fixé à 400 € pour l'équipement, majoré de 100 € pour la connexion à internet.

En définitive, sur le fond, à part de l'autosatisfaction, vous n'apportez pas grande chose.

Enfin, la méthode a été tout aussi accablante que le fond. Après avoir attendu une semaine de présentation, deux semaines d'auditions pour enfin étudier le début du commencement d'une proposition, nous avons eu le droit à une séance de lecture des décisions prises par le Président du groupe de travail. Quel sens du débat !

Bien sûr, grands seigneurs, vous nous avez laissé la possibilité de réagir et de commenter, mais comme tout était déjà décidé et que nos remarques étaient aussi entendues qu'un discours dans un film muet, nous avons été une nouvelle fois les spectateurs de votre incapacité à écouter et à débattre avec l'opposition.

Alors que de notre côté, avec le groupe Synergies et Métropole pour tous, puis avec le groupe Inventer la Métropole de demain, nous avons fait le choix de présenter une contribution autour de 12 propositions fortes ! Vous n'avez d'ailleurs même pas eu la courtoisie démocratique d'attendre un semblant de discussion au sein du groupe de travail transpartisan pour annoncer vos mesures concernant les transports.

Nous voterons donc cette délibération qui accompagne très modestement les étudiants dans une situation de précarité mais regrettons la faible réponse apportée à leurs préoccupations et à leurs besoins. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à Synergies Métropole, madame Asti-Lapperrière.

Mme la Conseillère ASTI-LAPERRIÈRE : Monsieur le Président et chers collègues, le groupe Synergies votera favorablement ce rapport en faveur de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à la Communauté d'universités et établissements de Lyon, dans le cadre du soutien à une meilleure inclusion numérique des étudiants.

Cette subvention va abonder le fonds d'urgence équipements informatiques et accès internet des étudiants pour lutter contre la fracture numérique, dans la continuité de la subvention de 500 000 € déjà votée par le Conseil de la Métropole en avril 2020, sur proposition du précédent Exécutif au moment du premier confinement. Cette première enveloppe avait été entièrement consommée en quelques mois et avait bénéficié à près de 2 000 étudiants par l'intermédiaire de 12 établissements.

Nous nous réjouissons que cette deuxième subvention, nécessaire mais non suffisante à notre avis, soit devenu une évidence grâce au groupe de travail transpartisan sur la précarité étudiante qui s'est réuni à quatre reprises en février. Pour rappel, ce groupe de travail est né à la suite du dépôt d'un vœu par les deux groupes Synergies Métropole et Progressistes et républicains lors du Conseil du 25 janvier dernier, suivi d'une demande du groupe Inventer la Métropole de demain, le groupe La Métropole pour tous s'étant également engagé.

Je ne reviendrai pas sur le temps qui a été nécessaire pour percevoir l'urgence à agir face à la détresse des étudiantes et des étudiants de notre territoire. Nous nous réjouissons que vous ayez finalement entendu, en partie,

nos propositions et nos appels incessants à passer à l'action au plus vite, par exemple en réunissant le comité syndical du SYTRAL afin d'adopter des mesures tarifaires pour les étudiants et, maintenant, en proposant ce dossier sur la précarité numérique en procédure d'urgence à notre Conseil.

Donc, nos coûts de pression répétés n'ont pas été vains. Il était temps car, comme je l'avais rappelé lors de notre dernière Commission permanente, en période de crise face à l'urgence, on se retrousse les manches et on n'ergote pas. Nous étions, dès l'origine, en mesure de faire davantage et plus vite pour épauler et accompagner cette génération qui se sent encore en grande partie sacrifiée sur l'autel de la crise. Il s'agissait, au-delà des simples discours, de répondre par des mesures rapides et tangibles pour améliorer leurs conditions de vie et leur redonner espoir. Votre réponse n'est pas tout à fait à la hauteur et plutôt tardive mais elle a, au moins et finalement, le mérite d'exister.

Nous cosignons, avec trois autres groupes, deux amendements au projet de délibération qui devraient faire consensus tant ils coulent de source. Nous proposons à notre assemblée de les adopter. Le premier concerne l'enjeu de l'accès aux droits et dispositifs existants qui ont été au cœur des échanges au sein du groupe de travail sur la précarité étudiante. C'est pourquoi nous proposons l'ajout d'une mention explicite d'une communication rapide *via* les écoles et universités et auprès de l'ensemble des étudiants de la Métropole à propos du fonds de solidarité logement et du fonds exceptionnel complémentaire pour les impayés de loyers et de charges auxquels les étudiants sont éligibles.

Le second tient au suivi de la situation des étudiantes et étudiants et des mesures déjà engagées ou qui restent à définir en matière de lutte contre la précarité étudiante. L'évaluation des politiques publiques constitue un enjeu qui dépasse les clivages politiques et partisans. Nous souhaitons que le groupe de travail sur la précarité étudiante au sein duquel l'ensemble des groupes politiques du Conseil de la Métropole sont représentés, se transforme en véritable comité de suivi réuni *a minima* deux fois par an pour un audit de progrès. Il permettra donc de faire un point régulier et détaillé sur la mise en œuvre et l'avancée de chacune des mesures décidées par la Métropole de Lyon et ses partenaires sur tous les volets concernés : santé, alimentation, logement, déplacements, emploi-insertion, etc., et, bien sûr, les éventuels aménagements nécessaires.

Ces deux amendements répondent à deux remarques majeures qui sont exprimées par les étudiantes, les étudiants et leurs représentants :

- le besoin d'information claire et directe sur l'existant sans avoir à s'adresser à une multiplicité d'interlocuteurs,
- la nécessité de suivre la situation étudiante sur le moyen et le long termes et qu'un acteur public joue le coordinateur sur ce sujet, rôle que la Métropole peut tout à fait assumer et assurer.

Nous espérons vivement que ces amendements seront adoptés à l'unanimité de notre Conseil. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, madame Runel.

Mme la Conseillère RUNEL : Merci monsieur le Président. Chers collègues, la crise sanitaire que nous affrontons depuis maintenant plus d'un an entraîne une crise économique et sociale dont la jeunesse semble payer le plus lourd tribut. Le plus souvent, les crises révèlent et aggravent les failles existantes de nos sociétés, plus qu'elles ne les créent. C'est bien le cas pour la situation des étudiants que nous ne découvrons pas. Elle constitue une tendance lourde depuis des années et que la crise a accentuée et non suscitée.

À l'aube d'un énième épisode de confinement, force est de constater que la promesse du retour des jours heureux s'est bien éloignée. En effet, si aujourd'hui plus de 30 % des jeunes vivent sous le seuil de bas revenu en France, le caractère endémique de la pauvreté des plus jeunes nous impose d'apporter des solutions d'extrême urgence, mais pas que ; il faut, et il est de notre devoir d'agir sur du long terme pour améliorer structurellement la situation des étudiants.

Privés de cours, privés de relations sociales et bien souvent privés d'emplois, les près de 175 000 étudiants installés dans la Métropole de Lyon vivent, depuis la dernière rentrée universitaire, une situation bien dramatique à tout point de vue. Les étudiants vivent une période où viennent se cumuler les plus grandes difficultés, se creuser les inégalités, un moment au cours duquel le destin social de l'individu se fige. Parfois perçue comme l'âge des possibles de l'insouciance, la jeunesse apparaît aujourd'hui comme un temps où les distinctions sociales s'ancrent de plus en plus dans la durée.

Alors que faire ? Face à la gravité de la situation, l'heure n'est plus au climat des réponses étatiques dont nous observons les limites depuis des décennies. Le travail engagé par la Métropole de Lyon, et porté par son Vice-Président Jean-Michel Longueval, a eu le mérite d'investir une méthode de travail et de concertation et de s'y tenir, malgré souvent des pressions et polémiques stériles dont nous finissons par avoir l'habitude. En associant

l'ensemble des groupes politiques à la réflexion, le Vice-Président a choisi la transparence et la clarté, tant le sujet nous l'impose.

À travers la mise en place d'auditions de différents acteurs, nos réflexions ont pu évoluer, en nous appuyant sur l'expertise des premiers concernés. J'en profite à nouveau pour remercier le Recteur, les Présidents d'université ainsi que les représentants des étudiants qui nous ont consacré de leur temps afin de coconstruire des réponses adaptées. Nous sommes convaincus que les solutions ne pourront être exclusivement normatives et nationales mais pilotées à partir des territoires en intégrant, sans les dénaturer, les politiques et initiatives existantes. Cette logique de la coopération fait justement la force de notre Métropole.

Car si nous prenons le temps d'analyser en profondeur la situation que vivent les étudiants les plus précaires, nous retrouvons encore une fois les décisions les plus injustes du Gouvernement. Première réforme des APL en janvier 2018 avec une baisse de 5 € par mois dont certains, ici présents, disaient que 5 € en moins n'empêchait pas de vivre. Trois ans après, un nouveau mode de calcul qui, depuis le 1^{er} janvier 2021, fait perdre des revenus aux étudiants ayant une activité professionnelle récente.

Nous le savons, les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité économique augmentent les difficultés à trouver un stage ou un emploi saisonnier. Cela renforce la fragilité d'un certain nombre d'étudiants du fait notamment de l'isolement ou de l'éloignement de leurs proches. C'est pour cette raison qu'a été mise en place une cellule d'écoute et de soutien psychologique par le biais de l'Institut régional Jean Bergeret, pour éviter que la détresse psychologique des étudiants se transforme en drames humains et familiaux. Pour autant, il ne serait pas honnête de ne pas faire état des mesures exceptionnelles apportées par l'État en faveur des étudiants dont le repas du CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) à 1 €.

La Métropole, par cette délibération, vient compléter le soutien aux étudiants les plus en difficultés : aides pour lutter contre la précarité numérique, mise à disposition de stages ou de jobs saisonniers, soutien psychologique, mais ce n'est pas tout, d'autres dispositifs initiés par la Métropole comme les tarifs de solidarité pour les étudiants mis à jour par le SYTRAL, le revenu de solidarité jeunes qui, même s'il ne concerne pas directement les étudiants, pourra venir les soutenir dans l'attente d'un premier emploi.

Ainsi, la Métropole poursuit son engagement en faveur des plus précaires, aux côtés des villes qui la composent. Nous avons, monsieur le Président, conscience de l'urgence à agir, d'engager des transformations durables à hauteur des besoins. La crise sanitaire a remis la situation des jeunes au premier rang des priorités et nous nous félicitons que la Métropole y prenne toute sa part.

Je terminerai, monsieur le Président, en citant un ancien Président, François Mitterrand, qui disait, il me semblerait juste de l'écouter : "Si la jeunesse n'a pas toujours raison, la société qui la méconnaît et qui la frappe a toujours tort". Le groupe socialiste votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère POUZERGUE : Monsieur le Président, chers collègues, je dois tout d'abord vous préciser que j'interviens à la place de madame Sarselli qui est retenue professionnellement et qui a participé aux différents groupes de travail.

Notre groupe votera favorablement cette délibération qui prévoit une mesure de soutien à une meilleure inclusion numérique des étudiants, de même que nous avons pris acte favorablement de votre décision au SYTRAL de mesures exceptionnelles pour les étudiants ayant un abonnement jeune annuel lors d'un comité syndical extraordinaire début mars.

Nous savons tous que la Métropole de Lyon ne dispose pas de la compétence directe, pour autant, à travers ses actions de droit commun, elle intervient déjà en faveur de la vie étudiante. Mais cela n'empêche pas la volonté politique d'aller plus loin et d'engager des actions concrétisant cette volonté.

Notre groupe a évidemment participé à cette réflexion collective sur la situation des étudiants lors des réunions du groupe de travail. Et nous vous avons rédigé une contribution reprenant les domaines d'intervention qui nous semblaient être prioritaires. Face aux difficultés des étudiants, chaque collectivité, chaque institution, chaque partenaire a pris ses responsabilités et a engagé des actions. Toutefois, dès notre première réunion, nous avons insisté sur la nécessité que les mesures à prendre soient complémentaires aux actions des autres institutions, notamment celles de l'État et celles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du plan d'aide en faveur des étudiants du 23 février 2021. De même, les universités, les associations d'étudiants ont très vite été dans l'action pour accompagner les étudiants les plus fragiles.

Lors de nos échanges avec le Rectorat, le CROUS, les Présidents d'université et les représentants des associations, nous avons pu mesurer les réelles difficultés et donc mieux cerner les thèmes d'intervention dont la Métropole devait se saisir : logement, transport, numérique et vie sociale.

À côté des associations, des institutions et des collectivités, je voudrais souligner l'importance des initiatives locales dans nos communes, qu'elles soient publiques ou privées. Habitants, entreprises se sont montrés solidaires des étudiants et chacun à son niveau a agi pour les soutenir. Je fais référence aux citoyens qui ont organisé des collectes alimentaires, aux restaurateurs qui ont proposé des repas complets et équilibrés ainsi qu'aux associations caritatives communales qui se sont mobilisées.

La crise sanitaire que connaît notre pays depuis bientôt un an a impacté l'organisation des enseignements du supérieur par un recours important de l'enseignement à distance, ce qui a évidemment créé des difficultés d'apprentissage mais aussi et surtout a accentué la grande solitude de nombreux étudiants. Cette mesure concernant le numérique est donc essentielle.

Notre groupe avait également insisté sur la nécessité d'assurer aux étudiants des aides à la connexion internet *via* des clés 4G pour leur permettre le suivi des apprentissages en distanciel dans de bonnes conditions. Si les étudiants peuvent aujourd'hui retourner à l'université, sous conditions évidemment, ils sont encore nombreux à suivre leurs cours à distance. Nous espérons que vous réfléchissez à une action complémentaire en ce sens. Nous savons également que d'autres aides sont engagées, 1 000 stages et 500 emplois saisonniers proposés par la Métropole et la volonté de faire perdurer le soutien à la Fondation handicap et santé mentale. Cela va dans le sens de notre contribution et nous accueillons vraiment favorablement ces décisions.

Monsieur le Président, la crise sanitaire se poursuit. Nous parlons de troisième vague et le manque de vaccins ne nous permet pas d'espérer une amélioration rapide. Il faut donc inscrire les mesures dans la durée et toujours en complémentarité avec les autres acteurs. De plus, et notre contribution allait aussi dans ce sens, il faut très vite anticiper l'après-crise. Nous sommes tous conscients que les conséquences sociales et psychologiques se feront encore sentir bien après la sortie de crise. Les étudiants devront vivre le "après". Les décisions d'aujourd'hui, nous l'espérons, ne seront pas les seules que nous serons amenés à prendre.

Nous avons fait des propositions sur des domaines essentiels tels que la culture et le logement. Sur ce sujet dernier, notre volonté de territoires intergénérationnels, portée par les communes périphériques de la Ville de Lyon afin de proposer du logement étudiant intergénérationnel permettrait l'accès au logement pour les étudiants tout en maintenant le lien social entre les différentes générations, cette crise ayant aggravé les situations d'isolement de nos aînés.

Je sais, monsieur le Président, et malheureusement je l'ai entendu lors des réunions du groupe de travail, ces actions ne vous semblent pas des actions suffisamment massives. Elles restent soi-disant trop ponctuelles par rapport aux besoins. Je ne suis pas d'accord. Mettre en lien les générations alors que notre pays subit une telle crise est essentiel. Et beaucoup d'étudiants se sentant seuls et ne voulant pas vivre seuls, trouveraient là une réponse, de plus rapide à mettre en place. Nous espérons donc que ce rapport ne sera pas un solde de tout compte pour les étudiants. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, madame Brunel Vieira.

Mme la Conseillère BRUNEL VIEIRA : Comme je sens que vous avez besoin d'un petit réveil, mes chers collègues, et je m'adresse particulièrement à messieurs les Présidents des groupes de l'opposition -il s'agit de beaucoup de messieurs-, il y a des sujets pour lesquels le jeu politique est particulièrement mal venu. Il y a des sujets pour lesquels, nous écologistes, supportons assez mal l'instrumentalisation et les procès mal intentionnés, et la précarité étudiante en est un.

Nous avons toutes et tous partagé une inquiétude quant à la situation de nos étudiantes et de nos étudiants. L'arrêt des cours en présentiel, la restriction des possibilités d'emplois complémentaires, le manque de lien social ont conduit à une situation extrêmement inquiétante, tant au niveau de leur santé physique et mentale que de leur niveau de vie général. Aussi, dès le mois de novembre, nous avons voté un ensemble de dispositifs d'urgence dont les subventions aux associations de distributions alimentaires en lien avec le milieu étudiant, les dispositifs de soutien psychologique ou encore la reconduction des aides à l'acquisition de matériels informatiques.

Courant février, plusieurs groupes de l'opposition ont adressé par courrier un certain nombre de mesures. Certaines n'intégraient ni les actions déjà mises en œuvre ni les besoins actualisés. Aussi, dans une optique de construction collective, il a été privilégié plutôt la proposition de mise en place d'un groupe de travail avec auditions des acteurs de la vie étudiante, proposition du groupe Inventer la Métropole de demain, rendons à César. Cette proposition ayant été retenue par l'ensemble des groupes, quatre séances de travail ont été programmées sous la direction de monsieur le Vice-Président Jean-Michel Longueval et en présence de madame la Vice-Présidente Lucie Vacher et monsieur le Vice-Président Pascal Blanchard.

Alors que nous déroulions le programme tel que prévu, vous, en particulier monsieur Chambon, monsieur Kimelfeld, dommage il est déjà parti, et monsieur Grivel, vous vous êtes alors livrés à ce qu'on pourrait qualifier de chantage politique : l'exigence d'un examen immédiat de l'ensemble de vos propositions alors que les auditions avaient justement pour objectif de vous permettre de confirmer ou non la pertinence de ces dernières. Mais vous avez préféré snober monsieur le Recteur, snober madame la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2, snober le Directeur général du CROUS de Lyon et snober madame la Directrice du service de santé universitaire Lumière Lyon 2.

Dommage, vous auriez pu vous apercevoir que certaines de vos propositions, comme déplacer les cours au Centre des congrès ou encore proposer de contacter les 175 000 étudiants, ne correspondaient pas à un besoin ou étaient peu réalistes. Vous avez daigné néanmoins faire acte de présence lors de l'audition avec les organisations étudiantes, forcément pour des élus concernés par la précarité étudiante, votre absence aurait été un comble. Contre bon cœur, vous avez préféré bonne presse.

Malgré ces péripéties politiciennes, nous avons poursuivi le travail avec et sans vous. Nous sommes arrivés à cette délibération qui nous permettra de poursuivre notre soutien envers le milieu étudiant, sur plusieurs volets : soutien psychologique, inclusion numérique, insertion professionnelle avec notamment l'offre de stages, dont on a parlé, et d'emplois saisonniers, complétant aussi les dispositifs déjà en cours comme le fonds de solidarité pour les impayés de loyers ou encore le soutien aux associations de distribution alimentaire et la baisse de l'abonnement TCL qui a été évoqué.

L'ensemble de ces mesures ont un point commun, la volonté de ne pas être dans une surenchère stérile mais dans une aide ciblée, efficace et efficiente. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au Vice-Président, monsieur Longueval, notamment sur les amendements.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Permettez-moi, monsieur le Président, de reprendre quand même quelques éléments du groupe de travail, si vous le voulez bien, peut-être en démarrant, cela vous étonnera et cela en étonnera certains, je voulais dire que j'étais parfaitement d'accord avec l'intervention de la représentante de madame Sarselli, qui a participé au groupe, parce que je l'ai trouvée équilibrée, modérée et sensée, et je partage, notamment, les éléments sur le logement intergénérationnel et sur le fait de la complémentarité et de ne pas vouloir penser que la Métropole est au centre du monde sur toutes les compétences. C'est tout à fait juste.

Je me permettrai de vous livrer l'intégralité par exemple des budgets de l'État sur la question de la précarité étudiante, et par exemple sur le repas à 1 € qui répond quand même fondamentalement à la question de la précarité alimentaire, et vous verrez que la compensation de l'État sur les repas à 1 €, elle existe, je ne suis pas forcément le premier soutien du Gouvernement mais, en tout cas, elle représente des sommes majeures.

Je voudrais dire sur cette commission et je le dis, pour monsieur Pelaez, je vous laisse le droit d'intervenir sur ce que vous voulez mais ne parlez pas en mon nom. Je ne comprends pas pourquoi vous dites que je n'ai pas voulu et que je n'ai pas arrêté de répéter que, c'est faux ! Il faut arrêter le discours politique au moment où vous commencez à attaquer la probité de vos collègues. J'ai animé ce groupe de travail parce que vous l'avez demandé, parce que le Président me l'a demandé, cela me paraît légitime et positif. Vous ne pouvez pas dire que j'ai passé mon temps à dire que je n'en voulais pas, c'est faux !

Ce groupe de travail a bien fonctionné, il a été vite parce qu'on a eu le Conseil du 25 janvier et il a été réuni quatre jeudis de 16 à 18 heures, il a pris une méthode et je ne reviendrai pas sur les propos de madame Brunel Vieira qui sont justes, sur lesquels effectivement on s'est déterminé petit à petit. Et je voudrais dire que tout n'est pas dans cette délibération et beaucoup de propositions sont reprises dans le cadre normal du fonctionnement des services et, d'ailleurs, beaucoup de propositions sont en route. Je voudrais aussi vous dire que le Président et la Métropole n'ont pas attendu ce groupe de travail pour voter des délibérations puisque déjà vous avez cité la délibération du précédent Exécutif à 500 000 €. Je vous rappelle qu'on a délibéré 260 000 € sur la précarité alimentaire, y compris pour les étudiants qui en profitent grandement et je vous rappelle qu'on a eu deux délibérations d'urgence sur le dispositif Bergeret avec le Vice-Président Pascal Blanchard pour 80 000 €. Cela, c'était avant fin 2020 et début 2021.

Je ne voudrais pas tout reprendre. La question de la mobilité SYTRAL, cela relève du SYTRAL, c'est tout à fait important. Les efforts sont considérables avec un abonnement à 10 €, y compris pour, non pas que pour les boursiers, mais aussi pour les étudiants précaires qui sont aidés par le CROUS. Je voudrais dire aussi que, quand le SYTRAL a fait voter des gratuités pour la précarité, il y a des groupes qui ne l'ont pas voté alors qu'aujourd'hui, ils nous demandent de faire des efforts sur la gratuité des étudiants, allez comprendre ! Mais cela, c'est autre chose.

Je voudrais dire aussi que les étudiants interpellent la question ferroviaire. Je vous dis, par exemple, que demain il y a un conseil d'administration à Lyon 3° où l'Université Lyon 3 va voter une aide pour les étudiants qui habitent à plus de 20 km parce que les tarifs ferroviaires pour venir ici, dans la Métropole, sont coûteux. Ils vont mettre

80 000 € sur des étudiants qui n'habitent pas loin de la Métropole mais pas à la Métropole et qui viennent à l'Université en train. Donc, beaucoup d'acteurs agissent.

Je ne vais pas tout reprendre, la mobilité SYTRAL, j'en ai parlé, la question de la mobilisation des entreprises a été indiquée par beaucoup de monde et, aujourd'hui, nos développeurs économiques, *via* la direction du développement responsable, sont à l'œuvre. La question des 1 000 stages et des 500 jobs étudiants a été dite, la question du bus info-santé, la première journée a eu lieu aujourd'hui. Ce n'est pas un bus qui se trimballe avec tout le monde à l'intérieur, ce sont des stands qui sont dehors et là, ils étaient sur le restaurant du CROUS de la rue Pasteur sur Lyon 2-Lyon 3, avec beaucoup d'intervenants ensemble, notamment les travailleurs sociaux parce qu'il faut aussi que ce soit les travailleurs sociaux qui répondent aux questions des étudiants. Même si on forme des étudiants pour faire de l'écoute, cela ne remplace pas une formation de psychologues ou de travailleurs sociaux. Donc, il y a encore des sessions qui vont se faire, en sortant des restaurants du CROUS.

Je voudrais aussi citer des opérations comme les 10 000 vélos où il y a la moitié de ces 10 000 vélos qui sont dédiés aux étudiants. Je pense qu'une proposition comme la cartographie sur Toodego a été reprise, que les efforts de communication sont en cours dans les services parce que vous avez raison de le dire, et le site lyoncampus.com de la Maison des étudiants partagée avec la Ville de Lyon est au travail pour renforcer la communication avec les établissements, même si elle fonctionnait plutôt déjà pas mal. Je voudrais, en termes de complémentarité, vous renvoyer aussi aux mesures de l'État qui sont conséquentes, je n'y reviens pas, et je voudrais aussi vous dire, quoi qu'on en dise sur la question des calendriers électoraux, la Région a également voté un plan d'actions sur lesquelles il y a un minimum de coordinations à avoir parce que nous devons être complémentaires et ne pas se courir après et être le premier à voter des mesures.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Longueval, merci d'arriver à la conclusion et notamment aux amendements pour qu'on respecte le timing de 18 heures.

M. le Vice-Président LONGUEVAL : Oui, merci, je finis quand même parce que j'y ai passé quatre jeudis, monsieur le Président. Je voudrais vous dire aussi que les établissements d'enseignement, eux-mêmes, font beaucoup de mesures. Le monde économique, vous l'avez dit, mais également toutes les associations puisque beaucoup d'initiatives sont soutenues par des habitants.

Je conclurai avec deux ou trois points. Il y a une étude aujourd'hui avec le schéma de développement universitaire qu'on a travaillé en 2020 sur "mieux qualifier la précarité étudiante". Je voudrais reprendre aussi les sollicitations au Préfet pour la question des délais des obtentions de titres de séjour pour les étudiants étrangers et vous dire aussi qu'il nous faut explorer la question du logement intergénérationnel, c'est tout à fait majeur.

Sur les amendements, je vais faire vite, monsieur le Président, je n'y suis pas favorable pour les deux, d'une part pour le FUI (Fonds unique interministériel), le travail est déjà lancé. Je réponds d'ailleurs à monsieur Chambon que, pour l'instant, il a raison, peu d'étudiants font appel au FUI ou au FSL (fonds de solidarité logement). Donc, il faut renforcer l'effort de communication sur le FUI et le FSL, c'est en cours avec les services, et je pense qu'il n'y a pas besoin de l'écrire dans la délibération. De fait, c'est plutôt un travail des services.

Si vous avez lu le message que je vous ai envoyé, je vous ai parlé de 1 000 dossiers à 1 000 €, ce qui fait 1 M€ sur 1,3 M€ qui ont été engagés et on va revoter pour 2021 mais la part des étudiants est faible. Donc oui, il faut travailler cette communication, on s'y emploie et je vous ai aussi répondu que la CAF (Caisse d'allocations familiales) avait beaucoup travaillé sur ces questions-là. Donc, cela pour moi, c'est un travail normal des services.

Je vous le dis aussi, dans tous les CA (conseil d'administration) où je suis allé depuis le groupe de travail, j'ai fait la promotion du FUI à la COMUE, je l'ai fait au CA de l'ENS (École normale supérieure), je l'ai fait au CA de l'École centrale et je l'ai fait dernièrement au CA du CROUS. À chaque fois, j'ai pris la parole pour dire qu'il fallait rappeler à leurs étudiants la question du fonds d'urgence des impayés et du FSL parce que les étudiants font aussi assez peu appel au FSL.

Quant au deuxième amendement, je n'aurai pas de problème à vous faire état de l'avancée des travaux en commission parce que c'est le rôle des commissions que d'informer les élus. Je ne me priverai pas aussi de vous réunir à la demande pour vous faire le point mais l'expérience que j'ai eue de ce groupe de travail avec, notamment, les éléments de madame Brunel Vieira ne me font pas préconiser un comité de suivi régulier parce que je pense que c'est l'action qui prime et je m'y emploie, croyez-moi, tous les jours. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup monsieur Longueval pour votre engagement, votre efficacité et vos propos. Je remercie aussi madame Pouzergue d'avoir rappelé que c'était quand même un rôle de l'État de s'occuper des étudiants et que nous allions au-delà de nos compétences depuis maintenant près d'un an avec l'équipe précédente et nous n'avons cessé de continuer à le faire depuis le mois de juillet.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, si je n'ai pas la parole maintenant, je répondrai demain sur un propos qui n'est pas acceptable et qui est à la limite de l'honnêteté, parce que cela nous permet en tout cas d'intervenir.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Grivel, ce qui n'est pas acceptable, c'est de m'interrompre.

M. le Conseiller GRIVEL : Je répondrai demain.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons été sereins jusqu'à présent, continuons à l'être.

Donc cela fait maintenant près d'un an que la Métropole agit au-delà de ses compétences, c'est normal et c'est une bonne chose. Cela a été dit, la Région, un an après, le 23 février 2021, vient de faire des annonces dans les médias pour expliquer qu'elle voulait intervenir pour les étudiants. C'est une très bonne chose. Une nouvelle fois, nous sommes à la disposition de la Région, à la disposition d'ailleurs de toutes les collectivités de cette région pour voir comment ensemble on peut être actif. Pour l'instant, au-delà de l'annonce, rien n'a été enclenché.

Et puis, je rappelle quand même que la vraie question sur la précarité, ce sont les bourses, c'est la responsabilité de l'État, à travers les bourses, de toucher plus d'étudiants et de les réévaluer, c'est quand même la priorité, cela a été fait mais je souligne à mon tour les mesures d'urgence quand même de l'État qui ont été prises avec le repas à 1 € qui répond quand même globalement à la plupart des problèmes alimentaires des étudiants ou encore à l'annonce qui a été faite de mettre à disposition, à partir de septembre, des protections menstruelles dans les universités gratuitement.

Pour la communication, j'ai noté les propositions des différents groupes. Naturellement, il faut améliorer la communication. Je note que la plateforme Toodego fonctionne. Je ne sais pas s'il y a eu un souci mais pour l'avoir testée, il y a quelques minutes, le dispositif fonctionne, et je partage ce qui a été dit par madame Pouzergue et monsieur Longueval de l'intérêt du logement intergénérationnel et nous avons tout intérêt d'ailleurs à travailler avec la Région sur ce sujet.

Monsieur Grivel, vous vouliez la parole une minute. Je vous la donne.

M. le Conseiller GRIVEL : Oui, je prendrai moins de temps, merci, cela m'évitera de revenir en décalé demain matin. Les propos que nous avons entendus, je voulais le dire à madame Brunel Vieira, enfin je voulais la féliciter : vous faites vraiment des progrès mais à une rapidité extraordinaire.

La première chose, c'est que vous êtes tombée très très vite dans la politisation complètement inutile et c'est ce que vous venez de faire, bel exemple, bel exercice en tout cas, c'est presque un exercice d'école.

Puis le deuxième propos, c'est que franchement, vu le travail que nous avons fait et on a apporté ça dans un groupe de travail qui n'était pas prévu au départ, avec ce propos agressif, je vous dis simplement que vous avez été prise de vitesse et que vous masquez simplement votre propre carence. C'est ce que je voulais vous dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Grivel, si à chaque fois, qu'il y a des propos tenus par un groupe, un autre groupe intervient pour critiquer ces propos qui étaient, pour moi, très mesurés, c'est vrai que nos Conseils vont être très longs.

Je passe au vote des deux amendements. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. On va avoir le résultat dans quelques instants avant de pouvoir voter la délibération. Je vous rappelle que nous reprenons demain matin à 9 heures 30, que les débats ont été riches et sereins. Tout le monde a pu s'exprimer et j'espère que ce sera la même chose demain où nous devrions finir dans l'après-midi mais plutôt en fin d'après-midi qu'en début, vu tous les dossiers qu'il nous reste à traiter.

Peut-on me donner les résultats de ces deux amendements ?

Voici les résultats des amendements : le premier a eu 62 voix pour et 80 voix contre, donc il a été rejeté et c'est exactement le même vote pour le second.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc la délibération aux voix qui est inchangée. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Au vu des débats, je ne doute pas que la délibération sera approuvée et nous vous le confirmerons demain matin lorsque nous reprendrons les débats à 9 heures 30. Je vous souhaite une bonne fin de journée à toutes et à tous, à demain.

(La séance est suspendue à 18 heures et reprend le mardi 16 mars 2021 à 9 heures 30).

Constatation du quorum

M. LE PRÉSIDENT : Bonjour à toutes et à tous, je vous propose de reprendre notre ordre du jour. Nous allons, conformément à notre règlement intérieur, faire procéder à une vérification du quorum par un premier vote. Merci d'ouvrir le vote. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Le quorum est atteint.

N° 2021-0560 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Lutte contre la précarité des étudiants - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la communauté d'universités et établissements (COMUE) de Lyon dans le cadre du soutien à une meilleure inclusion numérique des étudiants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0560 concernant la subvention exceptionnelle à la COMUE, la dernière délibération d'hier. Elle a été adoptée avec 138 voix pour.

Adopté, M. Jean-Michel LONGUEVAL, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Université de Lyon - Communauté d'universités et établissements (COMUE), n'ayant pas pris part au vote du dossier *(article 28 du règlement intérieur du Conseil)*.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BAUME.

N° 2021-0489 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0489. L'avis de la commission est favorable. Nous avons cinq demandes d'intervention. Je donne la parole au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Collomb.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, d'abord bonjour. Bonjour mes chers collègues, c'est sans doute, avec ce dossier, l'un des dossiers les plus importants de cette première partie de notre Conseil métropolitain. Hier, pendant toute l'après-midi, nous avons parlé RSA pour les jeunes les plus en difficulté, aide aux étudiants en situation de précarité, c'est bien. Mais il y a tous les autres qui, parce qu'il y a la crise du Covid et que cela a des effets sur l'activité économique, nous parlent à la fois de la nécessité de trouver un stage dans une entreprise ou parlent de la difficulté à trouver un emploi après leurs études. Bref, c'est tout l'accès au marché du travail qui aujourd'hui les préoccupe.

Or, avec ce dossier, c'est bien de l'emploi dans notre agglomération dont nous parlons. Le rapport réalisé par l'ADERLY est de ce point de vue très éclairant : 10 000 emplois directs créés depuis 10 ans par l'ADERLY. En général, et en particulier pour les investissements étrangers, il s'agit d'emplois de haute valeur ajoutée parce qu'on ne vient pas d'un autre pays européen, d'Asie ou d'Amérique du Nord dans notre agglomération si on n'a pas un projet qui entend s'appuyer sur l'excellence lyonnaise.

C'est déjà en soi quelque chose d'extrêmement positif parce que cela tire notre agglomération vers le haut. Mais ce qui l'est tout autant, c'est que ces emplois-là ont un effet second et qu'ils permettent, comme le montre l'analyse de l'ADERLY, de créer d'autres emplois qui, eux, concernent toutes les couches de la société.

Ce que j'ai trouvé intéressant dans le rapport, c'est lorsqu'on analyse que 33 % concernent des ouvriers, des employés et que ce taux atteint 66 si l'on regarde les artisans, les commerçants et les professions intermédiaires. L'ADERLY, ce n'est donc pas quelque chose de décalé, qui ne concernerait que les élites, mais c'est quelque chose qui concerne tout notre marché du travail.

On ne peut donc traiter par le dédain, comme je l'ai parfois entendu, l'apport de ces investissements à Lyon. Quand certains disent "il faut en finir avec la course aux chiffres", eh bien à mon avis non, et surtout dans cette période.

Car aujourd'hui, le Covid est en train de bousculer les équilibres et nous voyons bien que, si les mesures prises par le Gouvernement ont, d'une certaine manière, gelé l'emploi, si lorsque vous parlez avec le Président du Tribunal de commerce, il vous dit qu'aujourd'hui, il ne voit pas plus de dossiers qu'en 2019, on sait que c'est là une situation provisoire et que, dans quelque temps, lorsqu'on reviendra à l'économie réelle, si l'industrie dans notre agglomération aura à peu près résisté, toute une série de secteurs va être en grande difficulté.

Et donc plus qu'hier, il va falloir se battre pour l'emploi, pour la création d'emplois endogènes, soutenir nos universités, nos centres de formation, nos startup, nos PME (petites et moyennes entreprises) mais aussi se battre pour l'emploi exogène, celui que va justement chercher l'ADERLY.

Quand, au beau milieu de la crise, 72 entreprises viennent s'installer à Lyon, alors moi je dis chapeau ! Oui, il va falloir accompagner plus que jamais notre tissu économique et ceci d'autant plus que cette période voit un bousculement des équilibres et que des firmes vont se repositionner. Il faut donc faire attention que les entreprises françaises, les grosses, qui sont installées à Lyon, n'aillent pas s'installer dans d'autres régions qu'elles jugeraient plus ambitieuses quant au développement économique. Il faut faire attention à ce que les grosses entreprises étrangères qui se sont installées, je pense par exemple à Boehringer Ingelheim, développent encore leurs activités demain à Lyon, que l'on n'assiste pas un mouvement de repli.

Oui, notre Métropole doit être plus que jamais en soutien au monde économique et en particulier à l'ADERLY.

Aussi, monsieur le Président, j'insiste ! Quand vous diminuez les subventions de 5 %, alors qu'on le sait bien, la Chambre de commerce est elle-même en grande difficulté du fait des réformes qui ont été faites au niveau national, alors, je crois que c'est un mauvais signal que vous donnez et j'espère que vous allez le corriger parce que je sais que vous, vous êtes attentif à ce genre de choses et que vous savez que l'emploi est capital pour notre agglomération, pour les habitants de notre agglomération.

Lorsqu'on évoque des chiffres, ce sont certes des chiffres, mais derrière ces chiffres, il y a des personnes, des personnes qui aujourd'hui sont dans une grande angoisse pour savoir de quoi sera fait leur avenir. Et puisqu'on parlait des jeunes, ce sont en particulier ces jeunes qui s'interrogent pour savoir si, à la fin de leurs études, ils trouveront un boulot et qui aujourd'hui quelquefois multiplient d'ailleurs les diplômes parce qu'ils savent qu'ils ne peuvent pas rentrer sur le marché du travail. Alors priorité à l'emploi, priorité à l'ADERLY.

Et en plus, monsieur le Président, les gens qui viennent s'installer, ce sont plutôt des gens qui pensent au monde d'après, qui s'intéressent aux clean tech, qui s'intéressent aux sciences du vivant, qui s'intéressent au numérique durable. Bref, des gens qui sont plutôt en accord avec ce que vous-même vous pouvez penser. Alors, aidez-les à s'installer et c'est comme cela que l'on continuera à avoir une Métropole qui soit sur une dynamique forte.

Il ne faut pas reculer, il faut avancer. Il ne faut pas aller vers la décroissance, il faut aller vers un nouveau modèle de croissance. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller GALLIANO : Merci monsieur le Président. Chers collègues bonjour, nous le savons tous, la crise sanitaire a entraîné d'importantes conséquences sur la vie économique de notre pays. Notre Métropole n'est évidemment pas épargnée par ce phénomène. Un chômage qui augmente (+ 8 % dans le département du Rhône entre le troisième trimestre 2019 et le troisième trimestre 2020 selon l'INSEE), une économie à l'arrêt, des entreprises inquiètes pour leur avenir, des restaurants qui craignent de ne jamais rouvrir.

Évidemment, il n'est pas ici question de pointer du doigt un responsable ou de désigner telle ou telle politique comme étant la cause de tous nos maux. Mais en tant qu'élus locaux, notre responsabilité est de s'assurer que notre territoire met tout en œuvre pour soutenir nos entreprises et saisir toutes les opportunités pour profiter de la relance économique.

Pour le premier point, nous assumons pleinement d'avoir mobilisé toute la force de frappe de la Métropole lors du premier confinement, il y a un an, avec un plan d'urgence de 100 M€ qui a permis à bon nombre de petites entreprises de tenir le choc.

Pour le second point, c'est désormais vous qui êtes en responsabilité et qui devez mettre en œuvre cette relance.

C'est pour cela que les signaux envoyés par cette délibération nous interpellent et nous inquiètent particulièrement. Vous décidez, de manière idéologique, de baisser de 5 % la subvention de l'ADERLY pour 2021, une agence qui a pourtant fait ses preuves dans le développement économique de la Métropole de Lyon. En 10 ans, l'Agence a contribué à la création de 10 000 emplois nets avec l'implantation de 574 entreprises qui sont actives encore sur notre territoire.

Dans l'aire métropolitaine de Lyon-Saint Étienne, on estime qu'elle est responsable de 11 % des créations nettes d'emplois. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Le projet de budget présenté en annexe ne fait que renforcer nos inquiétudes. Les nouvelles orientations que vous demandez à l'ADERLY et la baisse de sa subvention ont pour conséquences directes :

- une baisse de 10 % du budget pour tous les projets dans l'économie de la santé, alors que Lyon est une place reconnue dans ce domaine,
- une baisse d'environ 30 % pour les projets dans le numérique,
- une baisse de 4 % du budget dédié à l'accompagnement et aux implantations d'entreprises.

Alors oui, par contre le budget dédié aux projets environnementaux et aux mobilités augmente de 100 000 €. Mais il est regrettable que cela se fasse au détriment d'autres secteurs essentiels.

Monsieur le Président, il ne faut pas ajouter du doute à la peur. Pour un chef d'entreprise, comme pour ses salariés, il n'y a rien de pire que le flou que vous proposez. Vous ne pouvez pas, devant le public, tenter de passer pour un écologiste pragmatique sur l'économie et de l'autre, abîmer nos outils de développement économique.

Nos entrepreneurs, les "startupper" comme nos restaurants ou nos hôteliers ont besoin d'être rassurés sur vos intentions.

Monsieur le Président, nous voterons donc pour cette délibération, mais avec de nombreuses réserves. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole, madame Asti-Lapperrière.

Mme la Conseillère ASTI-LAPPERRIÈRE : Bonjour à tous. Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, par ce projet de délibération, vous nous proposez d'attribuer une subvention de 3,4 M€ à l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise, pour son programme d'actions 2021.

Depuis 1974, et plus encore depuis 20 ans, et comme le prévoit ses statuts, l'ADERLY poursuit une stratégie d'attractivité et de rayonnement qui a porté ses fruits, avec des implantations d'entreprises, notamment à capitaux étrangers, et des créations d'emplois, ainsi qu'un positionnement renforcé de Lyon sur la scène mondiale, en particulier sur le plan du tourisme d'affaires et d'agrément.

Sur ces seules 10 dernières années, les chiffres ont été rappelés, l'ADERLY a contribué à la création d'environ 10 000 emplois directs, au sein de 574 entreprises qu'elle a accompagnées, et au soutien de 35 000 emplois. Donc l'ADERLY porte deux programmes importants sur notre territoire :

- il y a INVEST IN, avec une vocation de détection de projets, de prospection, d'accompagnement d'investissements, créateur d'emplois et de richesses pour notre agglomération et notre région,
- et il y a ONLYLYON, qui promeut Lyon à l'international dans ses dimensions économiques, culturelles, sportives, universitaires et touristiques et vise à accroître sa visibilité et sa notoriété, en particulier auprès des décideurs économiques internationaux.

Dans un contexte mondial qui ne cesse d'évoluer, l'association a réfléchi à de nouveaux angles d'évaluation de sa contribution au développement économique du territoire, au travers notamment de la réalisation d'un bilan de son impact territorial sur la dernière décennie.

L'outil ADERLY est donc efficace, il n'est pas hors sol. Il est vrai que la stratégie d'attractivité comporte aussi des externalités négatives, mais nous ne pouvons pas donner le sentiment que l'outil n'aurait pas répondu à la mission qui lui était assignée. Donc faisons attention à ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain !

En tant que principal contributeur, la Métropole a bien sûr son mot à dire sur ses orientations, qui peuvent évoluer en fonction des enjeux et des impératifs écologiques, économiques et sociaux qui sont devant nous.

Vous avez souhaité engager fin 2020 un audit approfondi sur la gestion de l'association, son organisation, son fonctionnement, sa performance et, je cite, sa "capacité à répondre aux attentes du nouvel Exécutif de la Métropole", jolie manière de dire que vous entendez que l'ADERLY se plie à vos objectifs politiques, quel que soit l'avis des autres contributeurs et membres du conseil d'administration.

Vous préparez en fait une révision profonde de la stratégie et des missions de l'ADERLY. Pour vous assurer que cette révision corresponde à vos attentes, vous proposez de découper la subvention en deux versements, dont le second n'interviendrait qu'à l'automne 2021, revenant à le mettre sous conditions. Est-ce donc que vous avez des inquiétudes sur la capacité de l'ADERLY à s'adapter à vos orientations ? Ou alors que vous ne savez pas encore

précisément ce que vous attendez de l'ADERLY ? Cela ne semblait vraiment pas clair à l'écoute des échanges en commission développement économique.

Ce qui est le plus étonnant peut-être, c'est que vous nous proposez de diminuer la subvention globale de 5 %, alors même que la mission d'audit n'est pas terminée, et que vous n'en connaissez donc pas encore les conclusions. Or, derrière l'association, il y a des salariés, qu'il ne s'agirait pas de léser, il y a aussi des actions en cours qu'il s'agirait de ne pas compromettre. En conséquence, nous nous abstenons sur ce dossier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COCHET : Je vous remercie. Monsieur le Président, ce sera une explication de vote, simplement bien sûr pour affirmer notre soutien au développement économique sur le territoire de la Métropole de Lyon et nous insistons bien sur la totalité du territoire de la Métropole de Lyon. Il faut éviter le tropisme Lyon-Villeurbanne. Je rappelle qu'il y a 59 communes au niveau de la Métropole. Ce que nous souhaitons, c'est que les orientations à venir permettent justement de mettre en avant les différents territoires de la Métropole qui le méritent parce que les atouts ne sont pas uniquement concentrés sur les deux principales communes de la Métropole de Lyon, donc nous voterons bien évidemment ce rapport avec plaisir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Camus.

M. le Vice-Président CAMUS : Monsieur le Président, chers collègues, je tiens tout d'abord, à travers mon intervention, à la fois à préciser clairement l'objet de cette délibération et répondre aux interpellations des différents groupes qui viennent de s'exprimer sur le sujet.

Il est utile de rappeler qu'il s'agit bien ici de confirmer, oui je dis bien "confirmer" la participation de la Métropole au programme d'activité de 2021 de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (dite ADERLY). Il s'agit bien ici de voter l'attribution d'une subvention de fonctionnement de près de 3,4 M€ et qui représentera 58 % du budget prévisionnel 2021 de l'association.

La baisse de 5 % du budget, évoquée à plusieurs reprises comme une source d'inquiétude, n'a pourtant rien de surprenant dans le contexte sanitaire actuel pour une structure portée en grande partie vers l'international. En effet, la crise du Covid empêche depuis un an et empêchera encore cette année les nombreux déplacements et les nombreuses actions que les équipes de l'ADERLY avaient pour habitude de réaliser à l'étranger dans le cadre de leurs missions de prospection internationale. Il ne faut rien voir d'idéologique, rien voir d'autre dans cette baisse de 5 % qu'une baisse des besoins même de l'association dans ce contexte particulier et exceptionnel.

Passée cette remise en contexte, je tiens également, à travers mon intervention, à rappeler que l'ADERLY est un acteur important du développement économique de notre territoire. C'est pour cette raison que nous avons décidé, en lien étroit avec la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Lyon, autre principal financeur de l'association, d'engager, via le cabinet Deloitte, une mission d'audit permettant de réaliser effectivement une évaluation de la performance de l'activité de l'association et également une évaluation de la capacité de l'association effectivement à répondre aux attentes de la nouvelle majorité métropolitaine.

C'est une démarche d'analyse tout à fait classique du fonctionnement d'une association financée à plus de 50 % par notre collectivité mais c'est aussi, selon nous, une démarche de transparence avec l'ensemble des nouveaux élus métropolitains.

Les conclusions et les préconisations de cette mission d'audit seront connues à la fin du premier semestre et feront l'objet d'échanges, bien évidemment avec la CCI et avec l'ADERLY, afin de définir les axes de transformation et les améliorations à prendre en compte pour l'organisation de l'association.

Oui, l'ADERLY est un outil important du développement économique de notre territoire et ses missions doivent aujourd'hui s'inscrire pleinement dans la stratégie de développement économique de notre majorité. En 2021, les actions menées par l'ADERLY, au titre du programme INVEST IN, seront orientées autour de plusieurs priorités :

- une priorité de prospection sur les filières répondant aux besoins des habitants et sur le redéploiement productif, monsieur Collomb, pourvoyeur effectivement d'emplois, et améliorant globalement la résilience de notre territoire,
- une priorité de détection et d'accompagnement des projets d'investissement tenant davantage compte des notions transversales de trajectoire bas carbone, d'impact social, d'inclusion, de coopération entre acteurs et de biodiversité,
- et encore un renforcement du caractère collectif des décisions et choix d'implantation par une meilleure association des parties prenantes des territoires (collectivités, monde économique, experts sectoriels).

Concernant le programme ONLYLYON, outre le maintien de la marque territoriale, plusieurs priorités sont d'ores et déjà proposées pour 2021 :

- jouer à plein le rôle de soutien aux acteurs socio-économiques touchés par la crise, en contribuant au plan de relance du secteur touristique et événementiel,

- mais également contribuer à la transition en valorisant, à l'international, les réussites et les innovations des nouvelles orientations et en renforçant, en local, l'adhésion de tous les acteurs socio-économiques à la dynamique et à la transition du territoire.

Vous l'aurez compris, l'ADERLY a aujourd'hui toute sa place au cœur de la relance de l'activité des acteurs économiques de notre territoire, mais également toute sa place au cœur de la nouvelle ambition métropolitaine : accélérer la transition écologique de l'économie tout en maintenant et créant des emplois de tous niveaux et non-délocalisables. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté, Mmes Hélène DROMAIN, Camille AUGÉY, MM. David KIMELFELD et Pascal BLACHE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'ADERLY, n'ayant pas pris part au vote du dossier *(article 28 du règlement intérieur du Conseil)*.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je me permets d'ajouter quelques mots. Je ne pouvais pas participer au débat précédent en tant que co-Président de l'ADERLY, madame Baume non plus en tant que membre de l'ADERLY ne pouvait pas intervenir donc Jérémy Camus a rappelé dans quelles conditions était attribuée cette subvention de baisse des dépenses et il ne fallait en voir autre chose que cela.

Je rebondis sur les propos de monsieur Cochet qui parlait de coopération entre les territoires et de la nécessité que l'ADERLY étende les implantations, je la partage pleinement à l'intérieur de la Métropole de Lyon et au-delà et d'ailleurs, nous avons échangé avec les cinq Présidents du Pôle métropolitain à ce sujet, notamment Gaël Perdriau puisque Saint Étienne Métropole fait partie de l'ADERLY et je peux vous dire que je ne cesse de rencontrer les entrepreneurs de ce territoire, ceux qui ont prévu de s'implanter, Safran à Feyzin, ça va être décalé d'un an ou deux avec la crise du Covid mais nous avons confirmé cette implantation importante pour le territoire, Sanofi à Neuville et j'ai multiplié les rencontres avec les entrepreneurs, que ce soit Boehringer, j'ai vu Iveco bus dernièrement, Diatech, Kem One, Lenoir métallerie. Je vois cette semaine Utopia, Adecco France, Babolat, PMP ou encore Blédina.

Je tiens aussi à dire que nous sommes intervenus pour qu'au centre d'infectiologie de Domylyon sur biopôle, les startups installées, qui devaient partir au 31 mars faute de locaux puisque le bail n'avait pas été renouvelé par l'équipe précédente, nous avons dû résoudre ce problème en quelques semaines pour leur permettre de rester trois ans de plus.

Tout cela pour vous dire que nous sommes pleinement impliqués avec Émeline Baume sur ces questions et que naturellement, nous sommes très intéressés par les questions économiques, d'entreprises, et que nous aurons l'occasion d'en parler tout au long du mandat.

N° 2021-0495 - développement solidaire et action sociale - Approbation du protocole relatif à la prise en charge médicosociale des enfants victimes lors d'un féminicide ou d'un homicide au sein du couple parental - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction prévention et protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vacher a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0495. L'avis de la commission est favorable. J'ai une intervention du groupe Communiste et républicain.

Mme la Vice-Présidente PICARD : Bonjour à tous. Monsieur le Président, mesdames, messieurs, lors d'un féminicide ou d'un homicide au sein du couple parental, l'enfant se retrouve, d'une manière ou d'une autre, victime de ce qu'il aura vu, entendu, vécu, subi. Avec ce protocole, nous sommes dans une volonté de prise en charge immédiate de cet enfant et dans une approche multi partenariale. Nous prenons concrètement en considération son statut de victime.

En 2019, en France, sur 173 personnes tuées par leur partenaire (ou ex-partenaire de vie), 146 victimes sont des femmes, soit 84 % et 27 victimes sont des hommes, soit 16 %. Les enfants sont aussi victimes de morts violentes : 25 enfants tués par l'un des parents, dans le cadre des violences dans le couple. À la suite des féminicides-homicides conjugaux, 111 enfants sont devenus orphelins de père, de mère ou des deux parents. Cinquante-cinq enfants étaient présents au moment des faits, dont 16 directement témoins des scènes de crime. Dans sept cas, c'est l'un des enfants qui a donné l'alerte. Les enfants sont bien des co-victimes de ces crimes et l'un des enjeux de la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment, est de reconnaître la souffrance de ces enfants, et de les protéger.

Au-delà de ces situations les plus extrêmes, les enfants exposés aux violences conjugales constituent une réalité massive, estimée à 4 millions. Longtemps minoré, l'impact traumatique des violences conjugales sur l'enfant est désormais connu, avec ses effets sur le développement affectif et social des enfants, leur santé, leur sécurité et leur comportement. Plus de la moitié des enfants co-victimes des violences d'un couple connaissent des troubles post-traumatiques. Un foyer violent génère un système de terreur et perpétue un environnement social inégalitaire. Pendant la période du premier confinement, nous avons pu mesurer à quel point nous n'avions pas toutes et tous le même droit à la sécurité. Alors que le foyer devrait être un lieu de bienveillance, des femmes, des enfants étaient confinés, voire prisonniers, dans un lieu de danger.

Les dispositions législatives évoluent dans un mouvement positif. Malgré ces lois, malgré le développement d'une conscience collective, les victimes restent soumises à l'incertitude d'une réponse qui peut, dans l'idéal, protéger efficacement mais qui, parfois, reste insuffisante. En 2019, parmi les 146 victimes de leur partenaire, 60 d'entre elles avaient déjà été victimes de violences et 38 avaient signalé ces faits.

Ces chiffres interpellent et poussent à une réflexion globale, dans une dimension nationale, sur les différents dispositifs dédiés aux situations de violences conjugales et leurs connexions. Peut-être faut-il mieux orchestrer la réception et le traitement des plaintes, les enquêtes, les décisions de justice. Nous devons être plus performants concernant le parcours des femmes. Leur mise à l'abri en hébergement d'urgence doit être immédiate et sans condition. L'accès à un logement pérenne doit suivre, avec un accompagnement pour reconstruire une cellule familiale sécurisée et sécurisante, pour elles et leurs enfants. Il y a urgence à développer l'offre et la gratuité des soins, avec une attention particulière pour la psycho traumatologie. Il nous faut également questionner la formation des multiples professionnels, qui constituent un maillage et un filet de protection autour de chacune des situations personnelles.

Libérer la parole autour des violences intrafamiliales, c'est être en capacité de développer une culture de l'écoute des victimes. La méconnaissance de certains principes dans l'écoute des victimes, notamment des enfants, peut altérer durablement leur capacité à se reconstruire. C'est aussi une des raisons pour lesquelles nous approuvons pleinement le protocole qui nous est proposé et qui garantit, dans les premières heures du féminicide-homicide, un espace de protection de l'enfant, un temps d'évaluation et de prise en charge de l'ensemble des conséquences psychologiques, médicales et sociales de l'acte sur sa personne et ses conditions de vie. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien madame Picard. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0489 sur l'ADERLY. Elle a été adoptée avec 123 voix pour et 2 voix contre.

N° 2021-0496 - développement solidaire et action sociale - Prévention et protection de l'enfance - Convention établie entre le Préfet du Rhône et le Président de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'appui à l'évaluation de la situation des personnes se présentant comme mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction prévention et protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vacher a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0496. Madame Vacher, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VACHER, rapporteur : Merci monsieur le Président. Je vais faire une présentation assez rapide parce que, si vous le voulez bien, je prendrai le temps de répondre après les interventions.

Chers collègues, en 2017 et 2018, de nombreuses arrivées de mineurs non accompagnés (MNA) sur le territoire ont mis à mal le dispositif de protection de l'enfance. Je tiens, tout d'abord, à saluer le travail des services de la protection de l'enfance et, notamment de la MEOMIE (mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers), qui ont su traverser cette période.

Je salue également les mesures prises par le précédent Exécutif sous la présidence de monsieur Kimelfeld, avec la création de nombreuses places de mise à l'abri, d'hébergement et d'accueil de jour, alors que les mineurs non accompagnés avaient été auparavant laissés pour compte.

Je remercie à cette occasion l'engagement des associations de protection de l'enfance qui se sont mobilisées dans un temps relativement court et qui continuent de se mobiliser pour un accueil digne des mineurs non accompagnés.

Enfin, je voudrais rendre hommage à la solidarité des nombreux collectifs et associations qui ont pris et prennent encore le relais le temps que la collectivité s'organise. La situation est actuellement stabilisée. Le taux d'occupation des places de mise à l'abri se situe autour de 85 % et celui des places pérennes autour de 92 %.

Tout jeune reconnu mineur est mis à l'abri puis intègre le dispositif de protection de l'enfance sans rupture. Des places restent néanmoins à déployer, les associations se confrontent à des difficultés de trouver du foncier.

Désormais, l'enjeu s'est déplacé auprès des jeunes majeurs, ex-mineurs non accompagnés puisque nombre de celles et de ceux arrivés en 2017 et 2018 atteignent aujourd'hui l'âge de la majorité.

La Métropole continue le plus souvent son accompagnement au moyen de contrat jeune majeur et ce, jusqu'aux 21 ans maximum, comprenant un volet d'hébergement et un volet d'accompagnement social. Nous devons relever le défi de l'hébergement de ces jeunes qui sont actuellement en trop grand nombre à l'hôtel. En outre, ils sont accompagnés dans des démarches d'accès à l'autonomie qui passe nécessairement par des démarches de régularisation.

Nous sommes en lien avec la Préfecture également sur ce sujet, le Président a récemment interpellé le Préfet à propos des délais trop importants d'instruction, des demandes de titres de séjour de l'ordre de deux à trois ans, délais qui impactent le travail d'accès au droit commun et les démarches d'insertion de ces jeunes.

J'en viens à l'objet de la délibération, à savoir l'évaluation de minorité. Pour être reconnu mineur non accompagné et, par conséquent, être confié à la protection de l'enfance, il faut avoir moins de 18 ans, ne pas être de nationalité française et ne pas avoir de représentant légal sur le territoire français. Derrière une apparente simplicité, l'évaluation de minorité et d'isolement est d'une grande complexité. La présente délibération concerne une convention entre l'État et la Métropole sur l'appui à l'évaluation de minorité. Cette aide permet de préciser à la Métropole si un jeune, qui se présente comme privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille, a précédemment fait une demande similaire auprès d'un autre département ou a engagé des démarches de demande de visa ou de titre de séjour.

Sur la Métropole de Lyon, cet appui à l'évaluation de minorité a été mis en place en mai 2019. La convention fait suite à une demande de régularisation de l'État avec les départements. Elle ne va pas avoir de conséquences sur les pratiques actuelles de la Métropole, notamment le centre de mise à l'abri et d'évaluation de Forum réfugiés n'est pas destinataire des informations de la Préfecture concernant d'éventuelles demandes de titre de séjour au titre de la protection de l'enfance dans un autre département ou démarches de visa au titre de séjour antérieures.

L'évaluation et la mise à l'abri ne sont donc pas impactées par le dispositif d'aide à l'évaluation de minorité. En outre, ce dispositif ne revêt pas de caractère obligatoire pour les jeunes et nous serons très vigilants au respect de ce principe.

Nous travaillons depuis le début de la mandature sur le processus d'évaluation de minorité. Nous savons que l'enjeu est important pour les jeunes. Les évaluations sont parfois contestées. Des associations s'en font le relais et/ou le Juge des enfants est saisi. Cet état de fait, et notamment la complexité de la situation des jeunes, le temps que le Juge statue (ils sont le plus souvent hébergés ou dans des squats) justifie notre volonté d'affiner les évaluations.

Je réunirai ainsi un groupe de travail très prochainement, composé des Juges des enfants, des représentants du Barreau de Lyon, du milieu associatif et des services de protection de l'enfance pour faire un état des lieux sur le processus d'évaluation de minorité et travailler à son amélioration. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il y a de nombreuses demandes d'intervention. Je commence par le groupe Métropole en commun, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Merci beaucoup. Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, ce projet de délibération devait initialement passer en Commission permanente, c'est-à-dire

sans débat ni vote public. Le groupe la Métropole en Commun a demandé son passage devant le Conseil métropolitain car ce rapport est tout sauf anodin et d'ailleurs, notre groupe ne votera pas ce projet de délibération et ceci au nom de deux principes.

Le premier principe est reconnu par les articles 2 et 20 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant, il s'agit de l'inconditionnalité de la protection de l'enfance. Le second est reconnu par les articles 34 et 72 de la Constitution française, il s'agit de la libre administration des collectivités territoriales.

Mes chers collègues, je commencerai par le premier principe. Conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant précédemment citée, notre code de l'action sociale et des familles reconnaît l'aide sociale à l'enfance comme un régime ouvert à tous les enfants sans condition de nationalité, ni d'origine ethnique et sociale.

À ce titre, les mineurs non accompagnés relèvent de cette prise en charge de droit commun. Pourtant, depuis le passage de monsieur Collomb au ministère de l'Intérieur, et dans la droite ligne de la politique qu'il menait quand il était Président de cette assemblée, loi, décrets et arrêtés se sont enchaînés depuis 2018, conduisant les mineurs non accompagnés à passer du droit commun de la protection de l'enfance au droit d'exception qu'est le droit des étrangers.

Et c'est bien dans ce cadre-là qu'il faut considérer la "proposition" qui nous est faite par l'État de bénéficier d'un dispositif d'appui à l'évaluation de la minorité et de signer une convention-type entre Président de Département ou de Métropole et Préfet de Département. Ce dispositif n'est rien d'autre qu'un moyen d'envoyer vers les préfectures toutes les jeunes personnes isolées nouvellement arrivées sur le sol français afin que leurs empreintes soient enregistrées, leur visage photographié et leurs données personnelles collectées et traitées. Il s'agit ni plus ni moins d'un fichage, un fichage en passe d'être rendu obligatoire, madame la Vice-Présidente, je vous renvoie aux rapports réalisés par deux Députés La Rem (La République en marche) et Les Républicains et dont les conclusions ont été rendues ces derniers jours.

Aussi monsieur le Président, même si votre prédécesseur David Kimelfeld avait accepté de contribuer à ce fichage en ayant signé la convention et désigné par arrêté des agents de notre collectivité comme interlocuteurs de la Préfecture, nous vous demandons de ne pas recourir au dispositif d'évaluation de la minorité proposé par l'État et de ne pas signer avec monsieur le Préfet du Rhône la convention jointe à ce projet de délibération.

Le projet de délibération mentionne, en outre, que le refus d'entrer dans le dispositif d'appui à l'évaluation de la minorité pourrait coûter à la Métropole, avec une dotation de l'État qui pourrait passer de 500 à 100 € par jeune évalué. C'est ici que nous convoquons le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales. Les communes, les départements, les régions s'administrent librement par des conseils d'élus et, depuis la révision constitutionnelle de 2003, disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences.

Mes chers collègues, il se trouve que la protection de l'enfance, dont dépendent encore à ce jour les MNA, est une compétence des Présidents de départements depuis les lois de décentralisation de 1982-1983, complétées par les lois de 1986 et 1989. Depuis la création de notre collectivité en janvier 2015, la protection de l'enfance est sur notre territoire une compétence du Président de la Métropole.

Constitutionnellement, nous ne pouvons pas accepter que l'État interfère dans l'exercice d'une compétence qu'il nous a déléguée ni accepter le chantage financier auquel il voudrait honteusement nous soumettre. C'est d'ailleurs sur cette base que plusieurs Présidents de départements, 13 exactement, ont refusé de signer la convention type jointe à ce projet de délibération.

Je conclus. Parce que nous ne sommes pas le guichet d'une politique gouvernementale mais une assemblée libre dans l'exécution de ses compétences et l'organisation de ses services, parce que nous sommes attachés au principe d'une protection de l'enfance inconditionnelle, nous rejetons le projet de délibération qui nous est soumis ce matin. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller GROULT : Bonjour monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne, madame Perrin-Gilbert vient de le dire, un sujet sur lequel notre majorité s'est déjà fortement engagée, celui des mineurs non accompagnés, ex-mineurs isolés étrangers. J'avais déjà eu l'occasion de le dire, sur ce sujet nous mettons en mouvement des situations figées par les Exécutifs précédents. Ce n'est jamais quelque chose de facile. Prendre le parti de faire évoluer la situation, c'est prendre le parti du courage politique, celui de ne pas dire mais de faire, celui du courage politique de se placer face à la critique absolument nécessaire et que j'encourage de l'ensemble des acteurs plutôt que de défausser notre responsabilité.

Prendre le parti de faire évoluer la situation donc, c'est de se placer dans un "on aurait pu faire mieux" et nous pouvons encore faire mieux c'est sûr. Nous sommes déjà fiers d'être arrivés sur certaines pièces de ce puzzle complexe à mettre en place des dispositifs inédits sur le territoire national tels que la mise à l'abri de jeunes majeurs. Précisément, nous continuons d'explorer, nous recherchons et nous comptons poursuivre cette action au sein de la majorité.

Alors la pièce de ce puzzle complexe, qui fait l'objet de la délibération d'aujourd'hui, est dessinée par ce que ces jeunes femmes et ces jeunes hommes relèvent juridiquement de la protection de l'enfance et donc directement de la compétence de notre collectivité. La question de leur accompagnement est donc essentielle, tant pour s'assurer de leur mise à l'abri, que leurs droits soient respectés, que pour les aider à s'intégrer dans une société pas toujours des plus accueillantes.

L'évaluation, madame la Vice-Présidente l'a dit, est une pierre angulaire de cette approche. L'accompagnement à cette évaluation, et à ce moment précis qui peut littéralement faire basculer le destin de ces jeunes, demande des moyens et ceux-ci ne sont pas toujours à la hauteur des besoins. Ils se sont même dégradés sous le précédent Exécutif lorsque l'accompagnement et l'évaluation ont été délégués de la MEOMIE vers l'association Forum réfugiés. Une DSP (délégation de service public), rappelons-le, opérée après la grève des agents métropolitains, toujours attachés à pouvoir exercer leur mission de service public dans de bonnes conditions.

Cette DSP a-t-elle permis d'améliorer cette évaluation ? Nous ne le pensons pas. L'opérateur actuel Forum réfugiés agit dans un espace de contraintes de plus en plus serré et de plus en plus resserré, ayant même dû faire recours à des contractuels qui n'ont pas forcément tout l'outillage et l'exercice des compétences nécessaires pour effectuer cette évaluation dans toute sa complexité.

N'oublions jamais, mes chers collègues, que nos modes de développement se sont construits sur une exploitation et une oblitération des modes de développement des populations qui viennent jusqu'à nous aujourd'hui. Vous le savez, je viens de la solidarité internationale et il nous faut donc agir sur deux justices sociales, celle de changer nos modes de développement, nos modes de faire société, j'avais l'habitude de dire "la solidarité internationale commence par avoir un mode de développement qui ne concerne pas trois planètes mais une planète" et nous avons, si j'ose dire, une responsabilité, ne serait-ce que même un minimum de pudeur, une impression de dignité de nos sociétés d'accueillir dans les meilleures conditions toutes ces personnes qui se présentent à nous compte tenu de l'exploitation de l'oblitération des modes de développement des populations sur lesquels repose notre société pour notre mode de développement ici.

Alors, une partie des moyens pour pouvoir exercer cette mission d'évaluation est garantie par l'État. Plus exactement, l'État subventionne le parcours d'évaluation de chaque mineur non accompagné à hauteur de 500 €. Cela ne suffit pas bien souvent à couvrir les frais engagés pour l'accompagnement et l'hébergement de ces jeunes durant cette évaluation de la minorité, pas de mise à disposition de personnel spécialisé non contractuel en nombre suffisant, pas d'augmentation du nombre de permanences qui éviteraient l'allongement des délais d'attente, pas de procédure physique et humaine pour remplacer la froideur des procédures internet.

Comment alors percevoir ce que nous nommons sans crainte "un chantage aux subventions" effectué par l'État dans cette convention ? Obéissez ou subissez en somme ! Et les collectifs de défense des droits de l'enfance et des migrants de nous prévenir. Cette convention annonce un énième fichage généralisé. Qui peut alors aujourd'hui nous garantir que l'État n'utilisera pas ces outils, que cette convention et que la loi de monsieur Collomb pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif mettent à sa portée ? Comment avoir confiance alors que, nous l'avons souvent dit, les idées d'extrême Droite, que nous avons longuement évoquées devant cette assemblée en décembre dernier, continuent de progresser dans toutes les sphères de la société ? Et surtout, qui va devoir supporter ces risques ?

Nous devons donc choisir entre le risque couru par la Métropole de perdre des moyens d'action importants et le risque couru par ces jeunes femmes et hommes de tout perdre. Existe-t-il un bon choix ?

Face à cette délibération de chantage de la part de l'État, nous entendons les alertes, nous les relayons ici publiquement pour marquer et faire état de l'extrême vigilance qui sera la nôtre. Elle est partagée par notre majorité et madame la Vice-Présidente nous a assurés que nous serions particulièrement vigilants sur les modalités d'exercice de cette convention.

Nous voterons donc pour cette délibération ou nous nous abstenons, selon chacune de nos sensibilités mais je vous le dis chers collègues, nous ne sommes pas dans un film de Sergio Leone où certains ont le pistolet et d'autres creusent. Je vous le dit calmement et solennellement, n'en déplaise à l'État qui se défait sur les collectivités, tout en les asphyxiant de moyens. Nous serons les gardiens de cette souveraineté, de cette souveraineté de notre collectivité, alertes, prudents et vigilants et ce que cette assemblée fait, elle peut le défaire. Comptez sur nous pour l'alerter dès les premières dérives et pour exiger la suspension de cette convention le cas échéant. Nous y engageons notre responsabilité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pelaez.

M. le Conseiller PELAEZ : Monsieur le Président, nous allons retirer notre intervention. C'est un sujet qui ne mérite pas, en tout cas pour lequel il faut éviter les polémiques stériles. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains, monsieur Kimelfeld.

M. le Conseiller KIMELFELD : Monsieur le Président... (*bruits de résonnance*). Je voulais donner de l'importance à mon propos et je trouvais que la résonnance était bien meilleure mais je vais faire avec beaucoup d'humilité parce que c'est un sujet sur lequel il faut parler avec beaucoup d'humilité.

D'abord, je voudrais remercier madame Vacher de son intervention et de reconnaître finalement ce qui s'est fait avant. C'est une grande différence d'ailleurs entre ce qui se passe ici et ce qui se passe à la Ville de Lyon. On a quelquefois l'impression qu'entre l'empereur Claude et Grégory Doucet, rien ne s'est fait. Ici, et c'est à mettre à votre actif monsieur le Président, eh bien on reconnaît les choses qui se sont faites avant et c'est, au-delà d'être agréable, extrêmement efficace et je voulais vous en remercier.

Je voulais remercier Nathalie Perrin-Gilbert de sa position constante sur ce sujet, quelle que soit la majorité, qu'elle en fasse ou pas partie et c'est une forme aussi de fidélité à ses idées et à ses valeurs, on n'est pas d'accord mais, en tout cas, elle poursuit ce chemin. J'avoue que je n'ai pas bien compris le propos de monsieur Florestan Groult, j'y reviendrai peut-être tout à l'heure.

Je ne vais pas vous faire l'historique des mineurs non accompagnés mais peut-être prendre un temps assez rapide pour expliquer quand même d'où l'on vient, quand on constate, pour certains, que peu de choses ont été faites ou pas assez de choses ont été faites.

D'abord, cette compétence a été prise par la Métropole en 2015. Je rappelle que, jusqu'à 2015, et ce n'est pas faire injure au Président du Conseil départemental, monsieur Guilloteau, peu de choses avaient été faites, avaient été envisagées sur cette question des mineurs non accompagnés pour deux raisons, d'abord sans doute une sensibilité peu exercée sur le sujet mais aussi des chiffres qui ne méritaient pas, peut-être, d'y porter une attention extrêmement forte.

Et puis ensuite, cette Métropole prend cette compétence en 2015 et, de 2015 à 2017, finalement peu de choses se passent pour plusieurs raisons, d'abord effectivement une politique qui n'existait pas et donc il n'y avait pas à prendre la continuité de cette politique mais à l'inventer, sans doute mais, encore une fois, je n'accablerai en aucun cas Gérard Collomb, une sensibilité moindre sur cette question-là mais, en même temps aussi, un moment important où on rassemble l'ensemble des compétences, des sujets extrêmement nombreux et peut-être, et il faut lui donner crédit, un sujet qui reste, j'allais dire dans un coin ou sur le coin de la table tellement les sujets sont nombreux et donc, peu d'investissements et puis, en 2017, il faut le reconnaître aussi, une explosion des chiffres, des chiffres qui se multiplient par trois, soudainement, d'un coup, pas en un an, ce n'est pas une version assez lente, c'est entre les mois de juin et septembre, une explosion et une multiplication par trois des chiffres.

Et il est, à ce moment-là, urgent d'agir et que faisons-nous ? Eh bien nous agissons rapidement, je crois, je dirai les regrets que j'ai eus sur cette question-là après. Nous agissons rapidement, d'abord en renforçant de manière urgente les personnels de la MEOMIE et monsieur Florestan Groult, je vous invite à aller discuter avec les personnels de la MEOMIE avant de lancer un certain nombre de slogans autour des personnels qui géraient cet accueil et cette évaluation, comme l'on dit, des mineurs non accompagnés. Allez discuter avec ces personnels qui étaient surchargés mais qui respectaient à la lettre les critères d'évaluation, ils ne se sont jamais écartés de ces critères d'évaluation et c'est l'occasion pour moi, une nouvelle fois ici, de leur rendre un hommage, des gens extrêmement pressurisés et nous avons renforcé cette MEOMIE.

Et puis nous avons, bien sûr, et j'ai bien noté que vous n'étiez pas d'accord avec cela, oui on a fait une DSP. On a fait une DSP effectivement avec Forum réfugiés qui n'est pas l'association la plus bancaire pour s'occuper de ces questions-là, qui n'est pas l'association réputée pour ne pas être bienveillante avec "ces publics" et donc nous avons fait cette DSP pour renforcer l'évaluation, l'accueil mais aussi, monsieur Groult, la mise à l'abri qui nous oblige, dans cette loi, à mettre à l'abri les huit jours qui suivent cette évaluation. Cela nous a permis de renforcer cette capacité d'accueil. Bien évidemment, cela nous a permis aussi de faire en sorte que les MEOMIE, que les personnels de la Métropole, que les agents de la Métropole ne soient plus sous la même pression qu'ils l'étaient jusqu'à septembre 2017, même jusqu'à fin 2017.

Et puis, moi j'ai souhaité associer l'ensemble des Conseillers métropolitains et je voudrais ici rappeler que nous avons très rapidement, en septembre 2017, mis autour de la table l'ensemble des acteurs et des actrices autour de ces questions-là des mineurs non accompagnés. Quelques groupes politiques qui ne souhaitaient pas peut-être être confrontés à cette réalité n'ont pas souhaité travailler avec nous mais beaucoup de groupes ont travaillé, y compris des groupes de l'opposition, des groupes de notre majorité. Alors vous m'excuserez, opposition, majorité,

comme cela a beaucoup bougé, j'allais dire j'ai eu dans l'opposition Sandrine Runel mais celle-ci était dans notre majorité, elle m'en excusera et je voudrais ici la remercier de son implication. André Gachet, qui vous a soutenu pendant cette campagne, était présent dans ces groupes de travail et nous avons pu mettre en route, multiplier, et vous l'avez dit madame Vacher, les accueils de jour, il était important de multiplier ces accueils de jour, il était important de multiplier les places pour sortir ces jeunes de l'hôtel parce que, tout le monde le sait, l'hôtel n'est pas satisfaisant et donc nous avons fait en sorte de créer, je crois, au bout du compte, 800 ou 900 places d'hébergement hors hôtel pour pouvoir favoriser un bon accompagnement de ces mineurs non accompagnés.

Un seul regret dans ce sujet-là, c'est de ne pas avoir été assez vite et un regret, j'allais dire encore plus amplifié par la gestion ensuite du Covid. On s'est aperçu au moment du Covid que, finalement, des sujets dont on nous expliquait qu'ils étaient longs, qu'il fallait des procédures, qu'il fallait des appels d'offres, qu'il fallait un certain nombre de déroulés qui prenaient du temps, eh bien on s'est aperçu que, dans le Covid, on pouvait faire presque comme cela, monsieur le Président, prendre un certain nombre de mesures et les appliquer immédiatement.

Le seul regret j'ai eu c'est d'avoir écouté, même s'il a été très bienveillant, le Préfet qui, à l'époque me disait "pour la DSP, il y a des délais, pour les accueils de jour, il y a des appels d'offres, pour créer les places, il y a des appels d'offres" et d'avoir perdu, parce qu'il en allait bien évidemment du quotidien de ces jeunes qui ont des parcours extrêmement compliqué, une réponse concrète et c'est peut-être le seul regret que j'ai, c'est de ne pas m'être soustrait à ces règles édictées par le Préfet, avec tout le respect que je lui dois.

Pour finir simplement, peut-être une petite alerte : attention que la question des mineurs non accompagnés ne vienne pas occulter la question plus large de la protection de l'enfance. Je crois qu'il est nécessaire de continuer à amplifier les aides sur ce sujet-là. Je sais que vous avez continué et accéléré, notamment les investissements de l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille), c'est absolument nécessaire, cela n'avait pas été fait pendant des années et des années et, bien avant 2015, rien n'avait été fait sur l'IDEF. Il est absolument nécessaire de continuer ces investissements et de l'aider au fonctionnement.

Et je voudrais simplement terminer en rendant un hommage appuyé au personnel de l'IDEF et, en particulier, à son Directeur qui anime une structure extrêmement nécessaire pour notre Métropole dans des conditions extrêmement difficiles. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole, madame Fournillon.

Mme la Conseillère COIN: Ce n'est pas madame Fournillon, c'est madame Coin, je prends sa place. Bonjour, monsieur le Président, chers collègues, nous sommes saisis d'un sujet que l'on sait sensible et complexe, celui des mineurs non accompagnés, par le biais de ce projet de délibération qui vise à autoriser la signature d'une convention établie entre l'État et la Métropole dans le cadre de l'appui à l'évaluation de la minorité (AEM). Ce dispositif, créé par un décret de janvier 2019, semble être la moins pire des solutions pour une évaluation de la minorité et de l'isolement fondée sur des entretiens et un faisceau d'indices.

On peut s'en féliciter, malgré ses limites et ses anfractuosités, car nous parlons bien là de jeunes gens en souffrance, souvent déracinés malgré eux, privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, auxquels la France se doit bien de tendre la main pour respecter sa tradition d'accueil, sans naïveté et aussi sans peur infondée.

Cette évaluation de l'âge, basée sur une approche sociale, a été mise en œuvre depuis une circulaire de mai 2013, elle-même consacrée par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. On sait en effet combien les évaluations médicales, en particulier les examens radiologiques osseux, ont été contestées à la fois sur le plan éthique et sur celui de la fiabilité scientifique, étant donné que la marge d'erreur est d'au moins 18 mois.

La convention entre l'État et la Métropole qu'il convient d'adopter découle directement d'un arrêté du 28 octobre dernier qui modifie le cadre de la participation forfaitaire de l'État à la phase de mise à l'abri et d'évaluation par les départements, et en l'occurrence la Métropole, des personnes se déclarant mineures et isolées. L'arrêté entérine le principe d'une aide différenciée selon qu'on signe ou non cette convention. Il serait bien entendu regrettable que nous ne bénéficions pas de l'accompagnement financier maximal de l'État en la matière, c'est pourquoi les élus de Synergies sont favorables à cette délibération.

Je n'en dirai pas beaucoup plus au sujet du dispositif d'aide à l'évaluation de la minorité, si ce n'est que l'arrêté du 23 octobre 2020 est effectivement contraignant pour le CMAE (centre de mise à l'abri et d'évaluation) et la MEOMIE puisque, pour bénéficier de la participation forfaitaire de l'État de 500 € par personne évaluée, la Métropole doit, outre le fait de signer la convention évoquée, attester que sont remplies plusieurs conditions cumulatives, entre autres confirmer ne pas avoir connaissance d'une évaluation sociale antérieure de la personne se disant mineure non accompagnée par un autre département et donc consulter le fichier biométrique dit "fichier des MNA", mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur et qui n'est pas sans être contesté.

Je profite de ce dossier pour rappeler qu'en matière d'accueil des mineurs non accompagnés, beaucoup repose sur leur hébergement et leur accompagnement jusqu'à leur majorité, mais aussi au-delà, pour leur bonne intégration et leur émancipation. Le précédent Exécutif avait pris le taureau par les cornes face à une situation dégradée, pour tenter de rattraper le retard et éviter progressivement les hébergements en hôtel, sans encadrement régulier.

Je me réjouis que la dernière commission développement solidaire ait été l'occasion d'un point de situation avec les chiffres les plus récents, comme nous l'avions réclamé. Je me félicite également que finalement ce dossier passe en Conseil car il est opportun que l'ensemble des Conseillères et Conseillers métropolitains disposent du même niveau d'information sur un sujet majeur, sensible et complexe, qui interroge notre société.

Si le nombre de jeunes évalués, comme celui des mineurs non accompagnés pris en charge après évaluation chaque année est en baisse depuis deux ans, après une explosion entre 2016 et 2018, notons que le chiffre global reste important, avec près de 1 200 mineurs non accompagnés sur la Métropole au 31 décembre 2020 et que nous ne sommes pas demain à l'abri de nouveaux troubles géopolitiques qui conduiraient de nouveaux jeunes à chercher en masse un refuge sur notre territoire.

Par ailleurs, des efforts importants restent à fournir sur la prise en charge de l'accompagnement des mineurs non accompagnés lorsqu'ils deviennent majeurs. Nous avons notamment appris en commission que ceux-ci étaient encore très largement logés en hôtel, dans des conditions de suivi qui ne sont pas favorables à leur bonne intégration à la société. L'ouverture à ce public du dispositif d'accompagnement de jour ne permet qu'en partie de pallier ce problème puisqu'il ne compte que 200 places, alors que plus de 1 000 majeurs sont suivis par l'aide sociale à l'enfance sur notre territoire. Nous avons donc collectivement du pain sur la planche. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère CREDOZ : Monsieur le Président, chers collègues, l'article 20-1 de la convention internationale des droits de l'enfant dispose que "Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciale de l'État."

Au titre de la loi relative à la protection de l'enfance, l'accueil et l'hébergement de ces jeunes relèvent des départements, qui doivent tout mettre en œuvre pour les accueillir dans des conditions dignes *a minima* jusqu'à leur majorité.

Un mineur isolé étranger, ou désormais connu sous le nom de mineur non accompagné, est un jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé de ses représentants légaux sur le sol français. De cette minorité découle une incapacité juridique, et de l'absence de représentant légal une situation d'isolement et un besoin de protection.

Il n'existe pas de statut juridique propre aux jeunes étrangers en errance. Ces derniers se trouvent donc à un croisement, relevant à la fois du droit des étrangers et, au titre de l'enfance en danger, du dispositif français de protection de l'enfance qui ne pose aucune condition de nationalité. Cette dualité imprègne l'ensemble des enjeux liés à la problématique des mineurs isolés.

Les raisons de la migration sont multiples et peuvent s'entrecroiser : crainte de persécution, situation de conflits, maltraitance, "mission" confiée par la famille, tentative pour retrouver un proche ayant déjà émigré ou pour fuir la misère, et rechercher une vie meilleure.

Depuis déjà plusieurs années, les questions de l'accueil et de la prise en charge de ces jeunes s'imposent aux collectivités. Au Conseil général d'abord avec la mise en place de la MEOMIE puis, depuis 2015, à la Métropole de Lyon. Le nombre de prises en charge de mineurs non accompagnés est important sur le territoire de la Métropole et augmente rapidement. De 600 en 2016, il est passé à 1 700 en 2018, 1 000 en 2019. Même si 2020 a connu une baisse des arrivées, notamment liée à la crise sanitaire et à la fermeture des frontières, nous savons qu'en 2021, la tendance à la hausse devrait reprendre.

Ainsi, les moyens affectés sont conséquents, parce que l'enjeu est de taille pour notre collectivité.

Aussi, la délibération qui est présentée aujourd'hui et qui finalement, n'a pour objet que de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires, nous permettra de continuer à disposer de moyens financiers nécessaires à la réalisation d'évaluations de qualité.

Pour autant, la signature d'une convention avec le Préfet du Rhône ne doit pas voir notre collectivité abandonner sa liberté d'agir comme ses principes d'hospitalité et de solidarité. La plupart des jeunes sont âgés de plus de 15 ans. Un sur deux est reconnu mineur sur notre territoire. 55 % en 2017, 58 % en 2018, 49 % en 2019 et seulement 29 % en 2020. C'est décidément une année bien noire à bien des égards.

Ces jeunes suivent des parcours migratoires similaires à ceux des adultes. Ainsi, les nationalités les plus représentées d'une année sur l'autre reflètent les tendances générales des flux migratoires vers la France. L'arrivée en France d'un mineur par voie terrestre ou maritime est souvent précédée d'un périple épuisant, tant physiquement que moralement. Le voyage a parfois duré plusieurs mois, dans des conditions extrêmement difficiles.

De ce fait, monsieur le Président, nous avons l'obligation, morale plus que réglementaire, d'assurer l'accueil de ces jeunes, l'évaluation de leur situation dans des délais raisonnables et de leur proposer un accompagnement digne et adapté. Notre groupe tenait ainsi à partager dans ce Conseil quelques garde-fous sur lesquels il nous faudra être vigilants. Les délais d'attente pour une évaluation sociale concourent souvent à prolonger la déscolarisation de ces jeunes. De la même manière, le bilan santé est également souvent lacunaire, et trop tardif, alors que les soins accordés à la personne déclarée mineure doivent permettre de répondre à l'un de ses besoins fondamentaux : la santé et le soin.

Nous serons également particulièrement attentifs aux conditions matérielles d'accueil, parfois dans des résidences hôtelières, avec des moyens humains qui laissent peu de place à l'encadrement. Il s'agit en effet de garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, d'assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences, de rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et d'investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Vous savez pouvoir compter sur notre mobilisation et notre attention sur ces sujets, et travailler aux côtés de madame la Vice-Présidente pour garantir l'effectivité de ces droits et de ces dispositifs. Notre groupe votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, madame Bouagga.

Mme la Conseillère BOUAGGA : Je vous remercie. Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, cette délibération nous amène à traiter d'un sujet qui nous tient particulièrement à cœur, celui des MNA, les mineurs non accompagnés, dont notre collectivité a la charge au titre de la protection de l'enfance.

Je voudrais, en premier lieu, saluer le travail conséquent effectué par la MEOMIE et le Forum réfugiés Cosi, qui se chargent de l'accueil d'urgence et de l'évaluation de ces jeunes au sein d'un centre situé rue Neyret à Lyon 1er, dans le cadre d'une convention avec la Métropole signée en 2018. Notre collectivité rencontrait alors des difficultés importantes : le nombre de jeunes se présentant aux services avait triplé en deux ans et nous ne remplissions pas nos obligations d'accueil.

La situation, il faut le dire, s'est grandement améliorée depuis, par la création de places nouvelles d'hébergement et d'accueil de jour. Nous remercions les communes qui ont facilité l'ouverture de lieux, et en appelons à la solidarité des autres communes car, faute de foncier disponible, certains jeunes restent en hébergement hôtelier.

Néanmoins, pour les jeunes évalués mineurs, nous assurons désormais nos obligations de protection, en application de la convention internationale des droits de l'enfant. Ce sont 2 300 jeunes que nous accompagnons par les services de protection de l'enfance et les structures agréées, qui assurent leur scolarisation et leur accès à l'autonomie, trois fois plus qu'en 2016, ce qui est en cohérence avec les données nationales.

La délibération qui nous est présentée aujourd'hui concerne la signature d'une convention avec le Préfet de Région, pour le dispositif dit "AEM" déjà en place depuis 2019, à la suite d'un décret visant à harmoniser au niveau national les pratiques d'évaluation et éviter les doublons. Ce décret avait fait l'objet de vives inquiétudes du monde associatif, de la Gauche, également des écologistes, en raison de l'implication d'une logique de contrôle de l'identité (prise d'empreintes) dans le dispositif de protection de l'enfance. Le Conseil d'État, en 2020, a jugé que le décret ne portait pas atteinte à l'intérêt supérieur de l'enfant, tant que l'identification en Préfecture n'est pas une condition à la mise à l'abri, l'accueil provisoire d'urgence demeure inconditionnel, que l'évaluation ne se fonde pas uniquement sur des fichiers de visa et de titre de séjour, mais sur un faisceau d'indices, et qu'enfin l'identification n'est pas utilisée à des fins répressives. Depuis 2019, la présentation des jeunes en Préfecture est facultative et ne pose pas de difficultés. Ce dispositif, dans la pratique, ne fragilise pas l'accès des jeunes à leurs droits fondamentaux, d'autant que la vérification d'identité par les autorités préfectorales est nécessaire à l'ouverture du droit au séjour à leur majorité. Une nouvelle réglementation exige désormais qu'une convention lie la Métropole et la Préfecture pour que l'État prenne en charge financièrement l'étape de l'évaluation, d'où la délibération qui vous est présentée ici.

Cette délibération permet de sécuriser la contribution financière de l'État au dispositif d'évaluation. Pour autant, la présentation initiale des jeunes en Préfecture demeure facultative, la Métropole n'est pas obligée d'y recourir et le jeune n'est pas obligé de s'y rendre.

Cette délibération est l'occasion d'aborder la question de l'évaluation de minorité, déterminante, et au cœur de vifs débats au niveau national depuis plusieurs années, en raison des fortes disparités, d'évaluations dites "à la tête du client", ou pire, avec des examens du développement pubertaire, indignes et humiliants (interdits en 2016) et des

tests osseux dont la fiabilité est mise en question par le corps médical. La circulaire Taubira de 2013 prévoit à l'inverse une évaluation pluridisciplinaire, basée sur un entretien socio-éducatif et l'observation du jeune au cours d'une période de mise à l'abri de cinq jours. Les tests osseux ne peuvent plus être utilisés que sur demande du juge, jamais sur demande de la Métropole, et nous écologistes, avons porté au Sénat la proposition de leur interdiction totale.

L'évaluation de l'âge des jeunes est un exercice difficile et, par définition, il ne s'agit pas de science exacte. Ces jeunes ont vécu un parcours traumatique, à la fois dans les circonstances de leur départ (conflits politiques, ruptures familiales, etc.) et dans leur trajet migratoire (violences, racket, perte de compagnons de voyage par épuisement, noyade ou autre). Ils et elles sont arrivés en France épuisés, les traits tirés, paraissant parfois bien plus âgés que leur âge réel. Adolescents et adolescentes, leurs histoires de vie n'ont pas toujours la cohérence attendue par l'administration. Leurs premiers besoins sont de se reposer, de manger, d'être protégés de prédateurs qui les menacent. Ces jeunes vulnérables sont reçus par des évaluateurs et évaluatrices compétents, engagés dans leur travail, mais aussi soumis à une "fatigue compassionnelle" face à la répétition des situations de détresse. Les associations et collectifs citoyens ont souligné des dysfonctionnements. C'est pourquoi un groupe de travail est mis en place, avec la Métropole, les Juges des enfants, le Barreau de Lyon et le milieu associatif.

Pour les jeunes évalués majeurs, la situation est particulièrement complexe. Ils relèvent du droit commun de l'hébergement d'urgence, assuré par l'État, mais ces jeunes peuvent être ultérieurement reconnus mineurs par le Juge des enfants. Dans l'intervalle, ils sont dans une faille de protection et, jusqu'à récemment, seule la remarquable mobilisation solidaire d'habitantes et habitants, qui les accompagnent, les hébergent, les aident dans leurs démarches, leur apportait un secours pourtant indispensable.

Notre collectivité fait à présent preuve d'un réel volontarisme pour prendre en charge les mineurs non accompagnés et, plus largement, les personnes en migration, conformément aux engagements pris au sein de l'Association nationale des villes et territoires accueillants. Notre collectivité s'est ainsi engagée au-delà de ses compétences : elle a mis à l'abri tous les jeunes évalués majeurs le temps de l'état d'urgence sanitaire, elle a ouvert un lieu d'hébergement d'urgence pour 50 jeunes dans l'attente d'une décision du Juge des enfants. Ce centre, c'est La Station, portée par l'association Le Mas, qui assure des conditions d'hébergement dignes et un accompagnement social.

Nous avons désormais à poursuivre le travail avec l'État, pour qu'il s'engage davantage dans la prise en charge de ces "majeurs" (jeunes mineurs ou majeurs) qui se retrouvent trop souvent dans des situations de détresse sociale, voire de mise en danger. À Paris, un centre de 40 places a été ouvert récemment, dans un lieu mis à disposition par la ville et dont le fonctionnement est financé par l'État, par la DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement). Ce partage des responsabilités est une heureuse évolution qui dessine des possibilités de partenariat sur notre territoire.

C'est aussi l'engagement de la Métropole en faveur de l'ensemble des mineurs relevant de la protection de l'enfance qu'il faut saluer. Nous venons de voter la création d'un dispositif de prise en charge d'urgence des enfants par l'aide sociale à l'enfance dans le cadre d'un meurtre au sein du couple parental. La mise en place de ce protocole était une nécessité, pour prendre en charge rapidement des enfants victimes d'un traumatisme indicible.

Chers collègues, vous l'aurez donc compris, le groupe Les écologistes votera pour cette délibération et s'engage fortement dans la protection de l'enfance, pour garantir les droits fondamentaux des enfants et des jeunes dans leur avancée vers l'autonomie. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame la Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente VACHER : Merci monsieur le Président, merci pour les différentes interventions. Chers collègues, je vous le rappelle, cela a déjà été dit, dans la pratique, la Métropole a déjà mis en place cet appui d'évaluation de la minorité depuis mai 2019. Les jeunes ne sont pas obligés de se rendre au rendez-vous en Préfecture. Cela n'a pas de conséquences sur leur mise à l'abri et sur l'évaluation qui est réalisée. Dans les faits d'ailleurs, ils sont très peu à s'y rendre.

Je l'ai dit à un certain nombre d'élus, et je le redis ici, si les modalités venaient à changer, nous pourrions questionner notre inscription dans le dispositif.

Je renouvelle ici également notre volonté d'un accueil digne des mineurs non accompagnés et d'un accompagnement vers une insertion réussie. Et je précise bien de tous les mineurs non accompagnés reconnus, nous ne souhaitons pas nous désengager de la prise en charge, par exemple des 10 % environ de mineurs non accompagnés qui auraient commis un acte de délinquance puisque l'actualité, et notamment le rapport parlementaire de mars 2020, souligne qu'un certain nombre de mineurs non accompagnés ont commis des actes de délinquance à hauteur de 10 %.

Nous observons sur le territoire de la Métropole, comme au niveau national, une augmentation de jeunes mineurs non accompagnés inscrits dans des réseaux de délinquance, souvent aussi sous poly-addiction et qui refuse toute prise en charge. Nous soutenons, dans la droite ligne de l'ordonnance de 1945, que ces mineurs délinquants sont avant tout des mineurs à protéger. Le sujet est national, un groupe de travail piloté conjointement par la Préfecture et la Métropole est mis en place. Il réunit le Procureur, la protection judiciaire de la jeunesse, la Ville de Lyon ainsi que des acteurs de la santé. Nous cherchons donc des solutions pour ces jeunes.

Lors de la première séance, nous échangerons avec des chercheurs de l'association Trajectoires afin d'avoir un état des lieux, des pistes de solutions aussi seront trouvées.

Il me paraît pertinent de considérer la situation des mineurs non accompagnés de manière globale, tout d'abord parce que la question de la régularisation de ces jeunes est incontournable. Aussi parce qu'il serait complexe que la décentralisation de la politique de protection de l'enfance rime avec la création d'inégalités telles où un jeune pourrait être reconnu mineur ici et majeur là et vice et versa.

Nous nous inscrivons pleinement dans les principes de la protection de l'enfance, l'accueil inconditionnel est respecté et l'évaluation est le résultat d'un faisceau d'indices. En outre, l'évaluation de la minorité n'est pas une science exacte, comme l'a rappelé madame Bouagga. Si nous refusons d'inviter un jeune évalué majeur à retenter sa chance dans un autre département, nous incitons l'État à s'engager auprès des jeunes qui saisissent le Juge des enfants afin qu'ils puissent contester leur évaluation de minorité dans de bonnes conditions.

Nous avons pris un engagement fort en cette période de crise sanitaire par la mise à l'abri systématique des jeunes évalués majeurs depuis le second confinement, alors que leur hébergement relève des compétences de l'État. Ce sont plus de 50 jeunes par mois qui ont trouvé un peu de répit. Je tiens ici à remercier l'engagement des services.

En outre, nous engageons un travail, cela a été dit, avec le Juge des enfants, les représentants du Barreau de Lyon, les services de la protection de l'enfance et associations engagées auprès de jeunes migrants afin d'affiner les évaluations et donc de réduire le nombre de saisines du Juge par les jeunes. C'est bien avec pragmatisme que nous conventionnons l'appui à l'évaluation de minorité. Nous nous inscrivons dans une logique de coopération, tout en souhaitant faire évoluer le dispositif existant, l'objectif fondamental étant bien d'améliorer le parcours de ces jeunes et la réponse institutionnelle qui est donnée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup pour toutes ces interventions. Merci madame la Vice-Présidente pour la clarté de vos propos. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VACHER.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0495 sur le protocole relatif à la prise en charge des enfants victimes de féminicide ou homicide. Elle a été adoptée à l'unanimité avec 135 voix, je vous en remercie.

N° 2021-0500 - éducation, culture, patrimoine et sport - Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2021 - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'édition 2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Van Styvendael a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0500. L'avis de la commission est favorable. Nous avons deux demandes d'intervention. Je donne la parole au groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PICOT : Merci monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président, chers collègues, "toute culture naît du mélange, de la rencontre, de chocs". Cette définition du poète mexicain Octavio Paz sied parfaitement aux Nuits de Fourvière. Dans un cadre exceptionnel et unique en son genre, ce festival nous offre, chaque année, une programmation éclectique et populaire. Théâtre, musique, danse, opéra, cirque, ouvert à toutes les formes du spectacle vivant, il nous permet chaque été de prendre un plaisir particulier à apprécier les œuvres qu'il nous propose.

L'apport de ce festival à la création, aussi bien locale qu'internationale, n'est plus à démontrer. Il participe chaque année à la production d'œuvres avec des acteurs du monde entier, en favorisant à la fois la découverte de pépites émergentes, mais aussi d'artistes internationaux. Cette effervescence contribue à faire de la Métropole de Lyon

une place culturelle majeure, bien au-delà de ses frontières. Il met en valeur le site archéologique de Fourvière et fait revivre ses deux théâtres.

Il contribue à la vitalité culturelle de notre Métropole avec un fort objectif d'inclusion. Parmi d'autres offres, je veux souligner l'académie des Nuits, née lors de l'édition 2019, qui a marqué un groupe de collégiens de Saint Fons et enorgueilli leurs parents, comme en témoigne la vidéo retraçant l'aventure. Devant son succès, elle sera cette année ouverte à deux groupes de collégiens de zone REP + (réseau d'éducation prioritaire).

Enfin, il est vertueux dans son économie, avec des ressources propres qui se sont fortement développées, des partenaires fidèles, de faibles frais de gestion et des retombées économiques importantes pour les entreprises du territoire et l'emploi. Je me félicite donc de voir reconduite la subvention en 2021, tellement capitale cette année au vu des conditions sanitaires imposées pour les festivals.

Nous espérons, et notre groupe sera particulièrement vigilant sur cette question, que la Métropole saura préserver les futures subventions de ces grands événements qui rythment la vie artistique de notre Métropole. La décision prise par votre homologue de la Ville de Lyon et de son adjointe à la culture nous inquiète. Amputer la subvention de l'Opéra alors que ce dernier, sous la direction de Serge Dorny, a fait un travail remarquable pour démocratiser cet art, tout en maintenant l'excellence de ses productions, récompensées par plusieurs distinctions internationales, ne peut être approuvé.

Réduire les subventions de telles maisons, c'est assurément porter un coup à la création et à la politique d'ouverture à tous les publics. Quel signal donné cette année aux acteurs culturels, qui déploient énergie et créativité pour continuer à exister, pour nourrir notre besoin essentiel de culture et dont les plus précaires en viennent à occuper opéras et théâtres pour demander plus d'aides !

Nous sommes attachés à ces grandes institutions, aux grands événements qui sont, comme les Nuits de Fourvière, signataires de notre convention de coopération culturelle et construisent ainsi, depuis des années, des ponts avec les publics éloignés. L'année 2020 a été très douloureuse pour le monde de la culture et évidemment pour les Nuits qui n'ont pu se tenir, une première depuis 1946 !

Je souhaite saluer ici le travail réalisé par Dominique Delorme et ses équipes pour nous permettre de retrouver le festival en 2021, certes selon les dernières mesures annoncées avec des jauges réduites, mais avec une telle joie et impatience que les coussins jailliront à coup sûr avec force pour fêter, deux mois durant, sa 75^{ème} édition, si d'ici là les conditions sanitaires le permettent bien sûr.

Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, vous l'aurez compris, notre groupe votera avec beaucoup d'enthousiasme pour cette délibération et souhaite que la Métropole maintienne un soutien puissant à cet événement qui participe au rayonnement culturel de notre territoire et à la promotion de la diversité culturelle. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, madame Lagarde.

Mme la Conseillère LAGARDE : Mesdames et messieurs, chers collègues, comme il est rappelé dans la délibération, le festival des Nuits de Fourvière est soutenu par la Métropole car il a indéniablement une dimension culturelle forte sur notre territoire et bien au-delà, grâce à une programmation pluridisciplinaire, à l'aide à la création aussi et à la coproduction de certains spectacles.

Le festival des Nuits, c'est aussi l'accueil durant une semaine de groupes de collégiens, de la médiation, des places offertes au dispositif Culture pour tous, des échanges avec des établissements d'enseignement artistique, des partenariats avec des institutions culturelles. Madame Picot en a fait aussi un joli portrait puisqu'elle le connaissait très bien.

L'année 2020 a été très éprouvante pour le milieu de la culture qui a vu un arrêt complet de son activité. Aussi le festival ayant été annulé, le budget de départ a logiquement pu être revu à la baisse, mais la Métropole a maintenu les trois acomptes de sa subvention 2020 pour couvrir les frais déjà engagés. Ainsi, le solde de la subvention auquel ont renoncé la régie des Nuits de Fourvière et son conseil d'administration bénéficiera à l'accompagnement de la filière culturelle sur la Métropole. Nous remercions la régie pour cette marque de solidarité au secteur culturel en peine.

La bonne nouvelle c'est que oui, le festival devrait se tenir cette année, et nous sommes heureux de son retour. On croise les doigts. Même si les conditions vont être difficiles, avec une plus petite jauge et de nombreuses contraintes, le festival des Nuits de Fourvière reste un grand festival très attendu. Rappelons que son modèle économique permet au festival de s'autofinancer à plus de 70 % à travers du mécénat, des partenariats, des soirées organisées au village des Nuits et une limitation de ses frais de fonctionnement. Mais restons vigilants sur les

conséquences possibles dues aux restrictions. J'en profite d'ailleurs pour remercier toute l'équipe des Nuits, ainsi que tous les techniciens fidèles d'année en année qui vont devoir s'adapter dans ce contexte exceptionnel.

À travers cette délibération également, je tiens aussi à saluer la ténacité du monde culturel qui continue malgré tout de préparer une réouverture puis une fermeture, puis encore une réouverture et une fermeture, etc., et qui réinvente sans cesse des formes compatibles avec ce virus, sans être entendus.

Nous, les écologistes, comme tous les autres groupes de la majorité, soutenons et compatissons aux difficultés des salles, des théâtres, des arts de la rue, des festivals, indépendants ou subventionnés, des autrices et auteurs, des intermittentes et intermittents du spectacle qui essaient d'avancer sans public ou avec les poches vides, sans être entendus.

Vous critiquez, madame Picot, le choix courageux de nos collègues de la Ville de Lyon de diminuer la subvention de l'Opéra. Je tiens à vous rappeler le chiffre : les 500 000 € que vous évoquez représentent à peine 3 % de la subvention allouée à l'Opéra. Cette légère diminution à une institution très solide et qui, en raison du Covid, n'a sûrement pas pu mener tous ses projets, permettra de dégager des moyens financiers supplémentaires pour soutenir les petits acteurs de la culture qui sont en grande difficulté.

Nous voyons la culture telle qu'elle est : un bien précieux, un bien de première nécessité. C'est pourquoi, malgré le contexte budgétaire difficile, le choix a été fait de maintenir le budget à la culture pour soutenir tous ses acteurs fortement impactés.

Nous soutenons les revendications des occupations des différents lieux culturels, comme par exemple le TNP (théâtre national populaire) de Villeurbanne, puisque je suis de Villeurbanne, occupé depuis vendredi, pour faire réagir l'État, les citoyennes et les citoyens, nous toutes et tous qui faisons société grâce à la culture, aux cultures, qui nous ravissent, ou nous bousculent. Serons-nous entendus cette fois ?

Le Gouvernement pourra-t-il décréter que la culture est un bien de première nécessité, enfin ?

Bien sûr, nous voterons cette délibération avec plaisir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Chambon pour une explication de vote.

M. le Conseiller CHAMBON : Merci monsieur le Président de nous accorder cela, en dernière minute. J'ai bien entendu que la culture était le graal et que, quand on était élu, il fallait toujours en dire du bien, mais je n'en dirai pas de mal. Simplement, depuis plusieurs séances, on s'abstient sur certaines délibérations concernant les grands organismes culturels financés par la Métropole. Je vais vous en donner la raison. D'ailleurs, je félicite la personne qui a pris la décision de réduire le budget de l'Opéra pour le placer sur d'autres petites structures qui le méritent amplement elles aussi.

Non, ce qui nous gêne le plus, c'est que, dans les budgets qui sont présentés par ces grandes structures, figurent systématiquement des masses salariales et n'apparaît jamais le chômage partiel. Alors, il y a deux solutions, soit les gens qui les dirigent sont incompétents, ce qui m'étonnerait, soit c'est une omission et elle est très embêtante parce que, quelque part, c'est un peu flouer notre collectivité. C'est donc pour cette raison que, une fois de plus, nous nous abstiendrons sur ce vote.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au Vice-Président, monsieur Van Styvendael.

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : Merci monsieur le Président. Il faudra que monsieur Chambon me précise les aspects de sa remarque sur le chômage partiel, si c'est le chômage partiel qui est lié à la crise Covid, c'est notamment ce qui nous a conduit dans un dialogue de gestion en totale transparence avec les Nuits de Fourvière à ne pas verser les 10 % restants de la subvention qui était due au regard des aides qu'ils avaient pu obtenir pendant cette phase de crise. Mais peut-être que j'ai mal compris votre intervention et je me tiens à votre disposition pour un échange à ce sujet.

Je vais peut-être revenir très rapidement sur les différentes interventions. Même si je comprends l'inquiétude légitime de Myriam Picot, je vous invite à ne pas fusionner les deux Conseils, celui de la Ville de Lyon et celui de la Métropole puisque, déjà cela risque deux jours, on risquerait d'y passer la semaine et cela me semble un peu compliqué et ne vous inquiétez pas, nous aurons l'occasion de venir vous présenter, avant l'été, la position qui est celle de la Métropole et celle que nous vous proposons en matière de culture, en matière d'objectivation des aides, de l'accompagnement et d'orientations que nous souhaitons voir engagées avec l'ensemble des équipements que soutient la Métropole, mais j'ai compris que son appel était plutôt une vigilance à ce que les choses se fassent dans un dialogue avec l'ensemble des acteurs et nous aurons, y compris l'occasion d'avoir un échange à ce sujet en commission culture et éducation, que Myriam Picot ne s'inquiète pas.

Puis, le deuxième point, c'est que je note quand même que les différentes interventions soutiennent l'action des équipes des Nuits de Fourvière et je veux, avec l'ensemble du conseil d'administration des Nuits de Fourvière aussi,

m'associer à cela parce que c'est vrai que Dominique Delorme et ses équipes restent extrêmement mobilisés et dans un contexte incertain, sont en train de nous préparer, nous l'espérons, une belle édition des Nuits de Fourvière qui justifie que la Métropole reste aux côtés fortement de cet événement culturel, même si la Métropole ne s'interdit pas, à l'avenir, de discuter, de regarder dans quelles conditions ce soutien se mettra en place pour, à la fois lui permettre de continuer à être un événement qui rayonne, mais aussi à rayonner sur l'ensemble de la Métropole. Voilà la nature des discussions que nous avons engagées et que nous allons poursuivre dans les semaines qui viennent avec les Nuits de Fourvière.

Et puis peut-être pour finir, sur la position aujourd'hui de la Métropole par rapport à la culture, je crois qu'avec le Président de la Métropole, nous partageons une forme de grande responsabilité concernant les contraintes sanitaires, mais nous disons qu'il est temps aujourd'hui de donner des perspectives, des perspectives de réouverture claires, des protocoles qui sont déjà aujourd'hui rendus possibles dans différentes institutions dont nous assurons la gouvernance, que ce soit dans les musées ou dans d'autres institutions, sont parfaitement prêts et nous avons besoin maintenant d'un horizon puisqu'on ne rouvrira pas du jour au lendemain les lieux de spectacles comme cela, cela demande du temps pour que les équipes se préparent et si ces perspectives ne sont pas données, cela va mettre le secteur de la culture en grande difficulté. Voilà en tout cas les positions que nous défendons aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur le Vice-Président. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0496 qui concernait les MNA. Elle a été adoptée avec 126 voix pour et 2 voix contre.

N° 2021-0502 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sport - Clubs sportifs de bassins de vie - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2020-2021 - Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Ben Itah a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0502. Avis favorable de la commission. Nous avons une intervention du groupe Inventer la Métropole de demain, madame Borbon.

Mme la Conseillère BORBON : Bonjour, merci. Monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui par cette délibération d'accompagner 98 clubs sportifs de bassin de vie au titre de la saison 2020-2021. Ces clubs, indispensables à nos territoires, jouent un rôle en matière de lien social et contribuent activement à l'objectif de "vivre ensemble". Dans la crise que nous traversons, la cohésion sociale sera un enjeu majeur.

Si nous nous penchons un peu plus longuement et plus en détail sur les attributions, nous pouvons constater que le montant des subventions demeure identique à l'année précédente, à l'exception cependant des clubs favorisant la pratique du sport féminin et du handisport.

Pour ces derniers, vous avez fait le choix d'augmenter le soutien financier de la Métropole comme, par exemple pour l'association la Passerelle ou l'AL Vénissieux Parilly basket. Nous soutenons ces choix et défendons le fait que le sport et les lieux où il se pratique doivent être inclusifs et équitables. Cependant, ce choix n'est pas exprimé clairement dans la délibération et nous le regrettons.

Nous apprenons également que les propositions de subventions pour la saison 2020-2021 sont en baisse de 8 % par rapport à l'année précédente. Elles sont en baisse non pas par une volonté de "serrer la vis" financièrement de la part de la Métropole, mais parce qu'il semblerait qu'entre les nouveaux clubs soutenus et ceux passés en division supérieur, neuf clubs qui bénéficiaient d'une subvention en 2020 n'ont pas renouvelé leur demande. Pourquoi ? Ces clubs sont-ils en difficultés ?

En commission, il a été exprimé en réponse à ces interrogations que ces clubs auraient été dans l'incapacité de faire la demande. Que fait la Métropole pour accompagner dans ce contexte particulier lié à la crise sanitaire les clubs amateurs qui rencontrent une véritable crise de moyens et du bénévolat ? Il nous paraît nécessaire d'adopter une démarche proactive et d'aller directement à la rencontre de tous les clubs.

Le reliquat de 8 % de l'enveloppe pourrait être redistribué aux clubs en difficultés. C'est une des options que nous vous proposons. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur le Vice-Président Ben Itah, souhaitez-vous répondre ?

M. le Vice-Président BEN ITAH : Oui, merci monsieur le Président. Chers collègues, je tenais à vous faire savoir que nos clubs sportifs connaissent aujourd'hui une situation extrêmement difficile en raison de la crise sanitaire et de l'impossibilité pour un grand nombre de disciplines de pouvoir pratiquer le sport. Le nombre de licenciés pour l'année 2021-2021 n'a pas été aussi élevé que pour les autres années. Il existe parfois une demande de remboursement des licences.

Pour soutenir ces clubs, nous avons donc fait le choix de maintenir notre soutien financier, bien que les activités soient réduites. Ainsi, ce sont plus de 850 000 € de soutien financier que les clubs du territoire vont recevoir.

Il convient de préciser, comme vous l'avez signalé madame Borbon, que parmi les clubs sportifs soutenus par la Métropole, certains sont exclusivement féminins, je pense au Caluire football féminin, à l'ASVEL Villeurbanne basket féminin, Saint Genis, Oullins, Sainte Foy féminin basket et j'en passe.

Pour cette saison sportive, compte tenu du contexte sanitaire particulièrement impactant pour les clubs sportifs (perte de recettes, obligation de remboursement du coût des licences dans certains cas), il est proposé des montants de subventions identiques à l'année dernière. Toutefois, comme vous l'avez fait remarquer, une attention particulière a été portée aux clubs handisport ayant déposé une demande de subvention auprès de la Métropole. Une hausse du soutien est aussi proposée et soumise au vote du Conseil métropolitain.

Je voulais rajouter qu'effectivement, dans ce passage du sport de haut niveau, évidemment d'une année sur l'autre, il y a des différences. Je vous assure que les services de la Métropole sont extrêmement compétents et attentifs envers les sportifs. Ils relancent certains clubs n'ayant pas déposé de dossiers de subvention, ce qui est assez rare dans une institution et je tenais à les remercier.

Notre effort par rapport au sport amateur est intense. Nous allons continuer à le développer. Nous viendrons vous présenter un certain nombre de délibérations ou d'appels à projets complémentaires qui apporteront des financements supplémentaires aux clubs, notamment aux clubs de bassin de vie, mais aussi aux clubs de proximité et des dispositifs innovants que nous allons continuer à développer, notamment comme une délibération qui est passée hier, sur Métropole vacances sportives, qui va être étendue cette année pour les jeunes aux vacances de Pâques. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur le Vice-Président. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : La délibération précédente, n° 2021-0500, sur la subvention aux Nuits de Fourvière, a été adoptée avec 138 voix pour.

N° 2021-0505 - éducation, culture, patrimoine et sport - Végétalisation et désimperméabilisation des cours des collèges publics métropolitains - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction patrimoine et moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Moreira a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0505. Madame Moreira, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA, rapporteur : Merci Président. Mesdames et messieurs, chers collègues, il s'agit d'une autorisation de programme, avec un budget pour la végétalisation des collèges. Il s'agit ici de lutter contre le changement climatique en créant des espaces plus rafraîchissants dans les collèges. Nous accentuons une politique qui avait été démarrée en 2019, avec un budget et des objectifs plus ambitieux, parce qu'il s'agit de végétalisation, évidemment avec des plantations, mais aussi de désimperméabiliser ces cours de récréation complètement minérales et donc de permettre aux eaux de pluies de s'infiltrer dans le sol.

Ces travaux vont permettre d'aménager aussi des cours en créant des espaces plus apaisés où les filles comme les garçons pourront trouver leur place. Pour compléter, les travaux seront réalisés en lien avec les établissements, les équipes enseignantes, les jeunes et les familles. Il s'agit d'une première démarche puisque toutes les nouvelles constructions vont intégrer cette réflexion, de même que les travaux de réhabilitation et, dans chaque aménagement des cours, nous intégrerons donc la question de la végétalisation et de la désimperméabilisation.

Nous vous proposons de partir pour trois ans avec ce programme qui sera évidemment à reconduire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a six demandes d'intervention. Pour le groupe Inventer la Métropole de demain, madame Borbon.

Mme la Conseillère BORBON : Re-bonjour. Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération propose la poursuite du programme de végétalisation/désimperméabilisation des collèges initié en 2019 lors du précédent mandat et qui s'apparentait principalement à débitumer les cours de collèges.

La Métropole de Lyon possède un patrimoine de 75 collèges et annexes au sein desquels nous comptons actuellement pas loin de 2 500 arbres sur une surface totale de près de 20 ha, soit un arbre pour 18 élèves. Rappelons-le si besoin mais nous soutenons pleinement cette politique qui vise à contribuer à limiter le phénomène d'îlot de chaleur urbaine dans collèges, désimperméabiliser les sols et améliorer la qualité d'usage.

En 2019, 110 arbres et 250 arbustes ont été plantés et 6 000 m² ont été recouverts de gazon, 12 collèges étaient concernés. En 2020, plantation de 125 arbres, 300 arbustes, création de deux surfaces désimperméabilisées, six collèges étaient concernés.

Ce sujet était fléché comme une de vos priorités pendant la campagne, il a été beaucoup entendu que rien n'avait été fait précédemment, pourtant nous sommes très surpris de l'ambition limitée dont vous faites preuve en n'attribuant que 1,5 M€ à cette politique sur les trois 3 ans, de 2021 à 2023.

Alors que la majorité précédente a traité 18 collèges en deux ans, soit 24 % des collèges de la Métropole, il faudrait 37 ans à votre majorité, avec le niveau d'ambition affiché actuellement, pour traiter l'ensemble de nos collèges métropolitains.

Nous entendons vos remarques précisant que vous comptez concentrer les efforts financiers sur six établissements de manière à aller plus loin dans les travaux de végétalisation, mais tous les enfants ont le droit de bénéficier de plus de végétal et ce, sans attendre des dizaines d'années, d'autant plus que rien dans la délibération ne précise clairement le saut qualitatif que vous évoquez. Nous vous interpellons donc à ce sujet aujourd'hui, il ne faudrait pas que ce soient vos convictions qui soient désormais ensevelies sous le bitume des contraintes budgétaires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère JANNOT : Monsieur le Président, chers collègues, la végétalisation et la désimperméabilisation des cours de collèges sont devenues nécessaires et incontournables dans nos milieux urbains. Elles permettent de lutter contre les îlots de chaleurs et favorisent la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie des élèves, des équipes éducatives et des populations environnantes.

La délibération que nous votons aujourd'hui est donc essentielle. Elle était d'ailleurs au cœur de nos deux programmes pour l'éducation lors des dernières élections. Mais une nouvelle fois, comme pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti proposée en janvier, nous devons voter des travaux de rénovation sans même que la délibération ne précise le nom des établissements concernés.

Nous savons tout juste que six collèges bénéficieront de ces travaux dans les trois prochaines années, avec une clause de revoyure en 2023. Une liste de six noms d'établissements nous a été énumérée en commission, mais susceptible de modifications. Vous reconnaîtrez que c'est un peu léger.

Léger, tout comme le nombre de collèges que vous envisagez de végétaliser sur cette période, seulement six en trois ans, alors que l'Exécutif précédent, sous la houlette de David Kimelfeld et d'Éric Desbos, avait planté 110 arbres, 250 arbustes et engazonné 6 000 m² dans 12 collèges en 2019 et 125 arbres, 300 arbustes et deux surfaces désimperméabilisées dans six autres collèges en 2020, soit 18 collèges en deux ans et ce, dans une phase que nous voulions "expérimentale".

Votre programme électoral prévoyait, dans une formule un peu alambiquée, je dois le reconnaître, et je vous cite, de "végétaliser des cours des collèges pour permettre à tous les élèves d'avoir accès à un espace vert". À cette vitesse, à la fin de mandat, vous n'aurez végétalisé que 12 collèges sur les 45 restants. C'est bien peu. Nous étions beaucoup plus ambitieux puisque nous proposons que toutes les cours des 75 collèges soient végétalisées d'ici 2030, à raison de six à sept par an.

Une nouvelle fois, vos ambitions sur lesquelles nous nous retrouvons ici ne se vérifient pas dans vos actes. Passer de 12 à six et à deux collèges par an à ce jour, peut-on parler de décroissance positive ? Alors, je sais que le champ

lexical automobile est banni de cette assemblée, mais il s'agit désormais d'appuyer sur l'accélérateur, voire de changer de braquet selon les affinités.

Nous voterons donc pour cette délibération parce que c'est tout de même mieux que rien, mais nous souhaitons vivement que vous puissiez vous engager davantage sur cette question environnementale nécessaire et utile aux élèves comme aux habitants qui vivent aussi dans les quartiers, à proximité de ces collèges. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole, madame Saint-Cyr.

Mme la Conseillère SAINT-CYR : Bonjour. Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, sur ce sujet de la végétalisation et de la désimperméabilisation, votre campagne électorale de 2020 était pleine de promesses. On sait en effet combien la végétalisation de nos villes est importante, au-delà des seules notions d'agrément et de cadre de vie, car elle contribue : tout d'abord à la captation du CO₂, et donc, à petite échelle, à la limitation des gaz à effet de serre et à l'atténuation climatique, mais aussi et en premier lieu à la lutte contre les îlots de chaleur grâce à l'ombrage et surtout à l'évapotranspiration des végétaux, et donc à l'adaptation climatique de nos villes face à la hausse des températures moyennes.

La désimperméabilisation constitue également un enjeu de premier ordre, tant l'artificialisation des sols pose problème pour l'infiltration des eaux pluviales, ce qui conduit à des dérèglements du cycle naturel de l'eau, et empêche nos sols de jouer leur rôle de régulateur thermique.

Les cours des collèges, que la Métropole a hérités du Département du Rhône, mériteraient un vrai programme de végétalisation, qui a été amorcé en 2019 par le précédent Exécutif. Quand notre groupe Synergies a vu arriver ce dossier sur un sujet consensuel, on s'est dit "chouette, les écologistes vont mettre le paquet et aller encore plus vite et plus loin !". Et puis on a lu votre projet de délibération. Et, comment dire ? Nécessaire ? Oui. Mais suffisant ? Assurément non. Alors que la Métropole a végétalisé 12 cours de collèges en 2019, puis six en 2020 malgré la crise, vous nous proposez d'en végétaliser à nouveau six sur 3 ans ! Et alors que notre Métropole compte 75 collèges, vous imaginez notre déception.

Par ailleurs, les élus Synergies regrettent que vous n'ayez pas saisi là l'occasion de faire le lien entre action éducative et végétalisation. Nous aurions pu imaginer des appels à projets à portée pédagogique afin de rendre les collégiens et les équipes des collèges acteurs de leur végétalisation. Quel dommage !

Bref, votre projet n'est pas à la hauteur ni des enjeux d'atténuation et d'adaptation climatique, ni du gain attendu en qualité d'usage et d'agrément pour nos collégiens et les équipes éducatives, ni des possibilités qu'il pourrait offrir en matière de sensibilisation et d'éducation des élèves, ni de vos promesses de campagne.

En conclusion, laissez-moi vous dire qu'un tel fossé entre les discours et les actes est particulièrement déplorable tant il porte atteinte à la crédibilité de la parole publique et à la confiance entre nos citoyens et leurs représentants. En la matière, si j'ose dire, vous avez encore une sacrée forêt devant vous ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, monsieur Benzeghiba.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Ce n'est pas monsieur Benzeghiba, c'est Anne Reveyrand.

Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport aux allures techniques est en réalité bien ancré dans le réel et les enjeux auxquels nous devons répondre. Les objectifs poursuivis sont essentiels parce que l'imperméabilisation croissante des sols a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau et la qualité de vie des habitants. Les épisodes de canicule de plus en plus fréquents nous obligent à agir vite, avec des habitants en souffrance tant la différence de température jour/nuit est, dans ces périodes, négligeable. Ces travaux bénéficieront aux habitants de ces quartiers, des collèges, bien au-delà des collèges. C'est bien le rôle de notre collectivité de se saisir de cet enjeu.

Disposer de davantage d'espaces végétalisés, c'est favoriser l'ombre et dégager de l'humidité pour lutter contre les îlots de chaleur urbains. Par ailleurs, le stress hydrique, c'est un point important, induit par une trop forte minéralité, éprouve et met en danger certains arbres existants, portant atteinte directement à la petite faune et plus largement à la biodiversité.

Mais le choix des enrobés, par exemple, est primordial : leur pouvoir d'infiltration des eaux pluviales pour un retour au milieu sans passer par les réseaux d'assainissement, loin des goudrons noirs de notre enfance, leur seule couleur peut conduire à des différences de température très importantes, comme le montre une étude sur l'école Édouard Herriot à Villeurbanne, traitée ainsi en 2018 et suivie par l'INSA (Institut national des sciences appliquées)

de Lyon. L'écart y atteignait les 10 °C: un enrobé noir rejette environ 5 % des rayonnements du soleil contre 25 % pour d'autres teintes.

Ces mesures de végétalisation et de désimperméabilisation ont donc plusieurs vertus :

- une baisse de la chaleur ambiante, cela a été dit largement,
- une infiltration des eaux pluviales grâce au type de revêtement,
- une végétalisation propice aux observations de la nature et au jardinage pédagogique, par le décroûtage de sols bitumés pour remettre la terre à nu,
- la plantation de nouveaux arbres pour créer de l'ombrage,
- une implication de la communauté éducative pour définir l'ensemble de l'espace,
- mais aussi la possibilité de dégenrer ces cours d'école pour en faire des espaces qui deviennent plus apaisés, aux dires des enseignants eux-mêmes que j'ai pu rencontrer, et où chacun, filles comme garçons, pourra trouver sa place.

Un lien pourra également être fait avec les écoles des villes concernées qui, pour certaines d'entre elles, ont engagé des projets de culture de fruits, de légumes, de plantes mellifères, d'apprentissage des cycles de l'eau ou des économies d'énergie. L'enjeu est aussi d'intégrer ces aménagements dans une réflexion d'ensemble et un travail plus global. Et c'est ce que la Métropole fait. Citons ici une autre de ses démarches, toute aussi vertueuse, celle des forêts urbaines car, pour lutter contre les îlots de chaleur et avoir un effet global plus significatif, les observations et études laissent penser que mieux vaut une végétalisation en de nombreux points que trop localisée. C'est donc bien à l'échelle du territoire que la réponse doit se faire.

Nous, groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, sommes satisfaits que cet enjeu soit clairement identifié et que l'ambition pluriannuelle décrite dans cette délibération se traduise de manière concrète pour améliorer le cadre de vie des élèves, des équipes pédagogiques et des personnels des collèges publics métropolitains, et plus largement, de l'ensemble des habitants de notre Métropole. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce projet de délibération porte individualisation d'autorisation de programme pour des opérations dans les cours des collèges métropolitains. Les travaux de végétalisation et de perméabilisation des sols engagés hier et proposés pour demain sont nécessaires pour limiter le phénomène d'îlot de chaleur urbain et, plus rapidement, améliorer la qualité des usages et le confort global des usagers. Nous adhérons aux objectifs, au programme initié hier et à sa poursuite, avec néanmoins quatre observations.

Premier point, un schéma des collèges est en gestation qui doit permettre un état des lieux, un inventaire des travaux à entreprendre à court ou moyen terme, mais aussi prévoir l'évaluation des besoins avec l'adaptation des bâtiments et la création éventuelle de nouveaux établissements que l'augmentation de la population ou ses mouvements peuvent rendre nécessaires. Dans ce cadre-là, il ne faudrait pas distinguer les fonctions et sectoriser les interventions. Salles de classe, salles et partie communes, restauration, forment un ensemble à traiter comme tel.

Deuxième point, la végétalisation des cours des collèges ne peut s'abstraire de l'environnement de l'établissement et peut donc être associée à d'autres aménagements métropolitains ou municipaux, par exemple, mais cela a déjà été dit, une école voisine d'un collège et un projet municipal poursuivant le même objectif de végétalisation et, monsieur le Président, si vous le souhaitez, je pourrais vous citer un formidable projet possible entre le collège Vendôme et les écoles Jean Racine dans le 6^{ème} arrondissement.

Troisième point, 75 collèges publics, 75 cours, 75 possibilités d'évolution en tenant compte des contraintes du sol, des usages, sportif par exemple, qu'ils soient actuels ou possibles. L'approche sera donc nécessairement au plus près de l'établissement, de sa communauté éducative et de son projet d'établissement.

Quatrième point, est évoquée une grande ambition, la somme individualisée est cependant aujourd'hui modeste et les établissements concernés sur trois ans ne sont qu'au nombre de six. Je crois que certaines personnes ont contesté cette ambition, nous, nous disons plus concrètement que l'ambition se mesurera aux suites données au travail d'évolution des possibilités dans l'ensemble des collèges métropolitains. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est groupe Les écologistes, monsieur Marion.

M. le Conseiller MARION : Merci. Chers collègues, collégiennes et collégiens, citoyennes et citoyens du Grand Lyon, toutes et tous, nous pouvons faire le constat dans nos collèges, de cours très minérales. Bitume par ici, béton par-là, et au cas où vous trouveriez cela trop vivant, encore un peu de bitume au milieu. Voici le paysage quotidien de nos enfants ! Voici l'environnement avec lequel ils doivent composer pour s'épanouir, pour apprendre et pour grandir. C'est l'héritage de l'histoire !

L'organisation mondiale de la santé estime que 10 m² d'espaces verts par habitant sont nécessaires à un environnement quotidien sain. Nous en sommes encore loin ! Avec les canicules de plus en plus fortes et de plus en plus nombreuses que nous connaissons, la collectivité n'a aujourd'hui pas de quoi être fière de la situation. Ce paysage quotidien pose, en effet, de sérieux problèmes. Comment offrir à nos enfants un espace de jeux, de découvertes et de socialisation qui reste vivable malgré les températures à venir.

Une première étape de végétalisation des collèges avait été lancée sur la fin du mandat précédent. C'était beaucoup mieux que rien et qualitativement encore bien loin des besoins de nos collégiens. Ils, et d'ailleurs surtout elles, ont besoin de bien plus que de quelques arbres supplémentaires. Pour que les cours de nos collèges fassent place à toutes et tous, il nous faut en repenser profondément l'aménagement.

Pour que nos nappes phréatiques se reconstituent, il nous faut aussi redonner aux sols de nos villes la perméabilité qui leur permet de préserver nos ressources en eau, ce bien commun vital. C'est pourquoi, nous avons décidé d'approfondir des imperméabilisations et des végétalisations des collèges de la Métropole.

Pour ramener de la vie dans le quotidien de nos enfants, nous programmons donc, d'ores et déjà, 1,5 M€ sur la période 2021-2023, c'est-à-dire que nous doublons l'effort et cela avant une nouvelle phase que nous lancerons dans deux ans. Mais, d'ores et déjà, ce nouveau programme de végétalisation ira plus loin car il emmènera élèves, enseignants et personnels dans une démarche éducative d'ensemble et fera le choix de végétalisation ciblée et approfondie.

Pour rentrer dans une démarche qualitative, nous faisons le choix assumé de végétalisation approfondie qui concentre les moyens sur les établissements qui en ont le plus besoin. Ce sont donc six collèges qui bénéficieront ensemble de ces 1,5 M€. Nous plantons des arbres là où il y en a le moins. Nous apportons de l'ombre pour l'été, là où les îlots de chaleur sont les plus écrasants, à l'image des cours aujourd'hui, sans préau.

La végétalisation de nos vies n'est pas une esthétique. Elle est aussi le chemin du mieux vivre, d'une société apaisée, inclusive et épanouissante. Nous sommes ici, chers collègues, au cœur de l'écologie politique. Il ne s'agit pas seulement de verdir le quotidien. Nous voulons une ville verte et ouverte.

Trop longtemps la cour a été un espace à surveiller. Donc, une bonne cour, c'était une cour vide et avec un seul grand espace et trop souvent le centre de cet espace se trouve monopolisé par les garçons de 4^{ème} et 3^{ème}, laissant sur le côté les filles et les plus jeunes garçons. Il est temps de réaménager profondément ces espaces. Parce que nos enfants sont différents et que c'est très bien ainsi, nous voulons des cours plurielles, des cours vivantes, des cours solidaires où chacune et chacun se sentira accueilli et pourra trouver son espace. Cela veut dire qu'au lieu de cours vides et monoblocs, nous allons proposer aux enfants de la Métropole des cours composites, avec différents espaces pour que cohabitent différents usages de cet espace commun. C'est aussi cela l'éducation à la citoyenneté ! C'est aussi cela le chemin vers un espace public apaisé ! Ce que nous vous proposons, ce sont des cours écologiques, solidaires et apaisées. Pour toutes ces raisons, le groupe Les écologistes votera favorablement et avec enthousiasme. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à madame la Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente MOREIRA : Merci Président, je voulais aussi remercier chacun des intervenants et chacune des intervenantes pour l'adhésion au concept et l'insistance sur l'importance de ce chantier et l'importance des travaux à réaliser.

J'ai bien entendu le rappel des efforts antérieurs qui avaient donc eu lieu dans le mandat précédent. Pour rappel, c'est 800 000 € qui avaient été votés et mis en place pour un peu moins d'une vingtaine de collèges, 18 collèges. On n'est pas du tout sur la même échelle, effectivement, le nombre de collèges qui est proposé pour ce premier tour est moins important, mais le budget est un budget qui est le double. Donc, évidemment, on ne peut pas se contenter simplement de semer du gazon. Il s'agit de planter des arbres différents et différents végétaux, de désimperméabiliser, comme je l'ai dit, pour permettre aux eaux de pluie de s'infiltrer, de traiter l'effet albédo, en fait d'avoir une démarche systémique et beaucoup plus forte sur quelques collèges pour démarrer.

C'est un début. C'est une première programmation qui sera poursuivie et développée et qui sera évidemment, comme je l'ai dit tout à l'heure, prise en compte dans les nouveaux chantiers, dans les nouveaux collèges, mais aussi dans la réhabilitation des collèges qui est en cours.

Nous nous appuyons aussi sur des subventions d'organismes extérieurs, comme l'Agence de l'eau, pour développer le budget, mais ce que je voudrais dire aussi, c'est que nous travaillons ensemble avec un certain nombre de services de la Métropole sur une stratégie de désimperméabilisation qui existe pour la première fois et qui met de façon transversale en connexion différents services de la Métropole pour cette question de la désimperméabilisation. C'est vraiment une question portée de façon transversale et de façon conjuguée. La délégation des collèges, la direction de l'éducation participe à sa manière et contribue à ce travail qui est un travail beaucoup plus général engagé sur l'ensemble des services de la Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien madame la Vice-Présidente. Merci à toutes et tous pour vos interventions. Je suis très heureux d'abord que cela fasse consensus cette volonté de transformer les cours des collèges. Cela fait partie de nos politiques de végétalisation : on a commencé avec les prés fleuris, on a commencé les forêts urbaines. On était avec Pierre Athanaze qui fait un travail extraordinaire à Saint Priest, avec Gilles Gascon, pour une première forêt urbaine à Saint Priest. Et sur les collèges, cela a été dit, cela a commencé avant notre arrivée, avec David Kimelfeld, et je peux féliciter l'équipe précédente d'avoir lancé la végétalisation des collèges, mais comme cela a été expliqué par madame Moreira, nous sommes aujourd'hui sur un doublement du budget, sur des choses beaucoup plus qualitatives par collège. Et j'espère qu'en cours de mandat, nous pourrions aller plus loin. Je rappelle, nous avons l'ambition de revoir notre PPI dans quelques années. Mais, je rappelle aussi que certains d'entre vous, vous nous avez trouvés déjà trop ambitieux en termes de PPI. Voilà.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente MOREIRA.

M. LE PRÉSIDENT : La délibération n° 2021-0502 qui concernait les subventions aux clubs sportifs a été votée à l'unanimité avec 143 voix.

N° 2021-0506 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Pacte de cohérence métropolitain - Approbation - Période 2021-2026 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Geoffroy a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0506. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Merci monsieur le Président, chers collègues, nous voilà à une étape importante qui va consister à adopter le pacte de cohérence, outil de travail et de coopération entre les communes et la Métropole. Permettez-moi, rapidement, parce que j'imagine, désormais, que chaque Conseiller métropolitain maîtrise l'intégralité des 50 pages du pacte, de vous en résumer, malgré tout, les éléments essentiels.

D'abord, sur la méthode d'élaboration, la démarche a été souhaitée dès le départ, dans une étroite phase de concertation avec l'ensemble des 59 communes du territoire. J'ai organisé, avec l'Exécutif, trois Conférences métropolitaines des Maires. Dix-neuf contributions des communes ont été recensées et je remercie l'ensemble des Maires et des CTM qui se sont particulièrement impliqués dans l'élaboration du projet du pacte. Pour le construire, nous avons également tenu dix réunions :

- des Conférences territoriales des Maires (CTM) dont, je rappelle, que le périmètre a été délibéré au mois d'octobre de l'année dernière. Et, donc pendant tout le dernier trimestre, il y a eu des rencontres entre les CTM et l'Exécutif métropolitain, mais aussi de façon plus individuelle avec les Maires, lorsqu'il y avait des questions très particulières de territoire avec un enjeu, pouvoir être le plus pertinent possible dans l'écriture d'un projet de pacte, qui avait aussi en héritage, le pacte précédent, celui du premier mandat de la Métropole en 2015 ;

- il y a eu également (j'insiste là-dessus) trois sessions d'un groupe de travail de Maires sur le volet financier du pacte qui ont permis de partager la façon dont nous adosserons des éléments budgétaires au pacte de cohérence, ce qui est une nouveauté.

Je rappelle que ce projet de pacte a été adopté le 29 janvier 2021 en Conférence métropolitaine et qu'il est passé, pour avis, dans les Conseils municipaux du 30 janvier au 11 mars 2021 et l'ensemble des Conseillers métropolitains

a reçu ce matin la liste mise à jour des votes, sachant que les avis favorables des conseils municipaux sont au nombre de 38, avec un certain nombre de réserves dans quelques cas, avec des propositions aussi d'améliorations, qu'il y a eu 15 avis défavorables des communes et 5 abstentions. Cela veut donc dire que le concept métropolitain était débattu sur notre territoire.

Sur le contenu du pacte qui était un point essentiel, nous avons fait le choix (je vous le rappelle) de plutôt aller sur les sept axes stratégiques qui sont des compétences croisées entre les communes et la Métropole.

Vous les connaissez maintenant. Il y a peu d'axes parce que nous avons eu la volonté de pouvoir renforcer l'efficacité de cette coopération et répondre aux critiques du précédent pacte qui avait 21 domaines de coopération qui, finalement, avaient été peu investis, faute de temps.

Nous avons aussi fait le choix de garder des domaines de coopération qui fonctionnaient entre la Métropole et les communes, pour qu'ils puissent être poursuivis et donc, aujourd'hui, je crois que ces axes et dans l'ensemble des conseils municipaux, leur pertinence a plutôt été reconnue, même si évidemment, chacun pourrait avoir envie d'en rajouter.

Je rappelle que nous sommes vraiment sur les compétences dans ces 7 axes qui vont faire intervenir les compétences, à la fois, des communes et de la Métropole et que cela n'empêche pas de travailler sur toutes les autres compétences de la Métropole, dans une coopération étroite avec les Communes, mais ce sont ces axes auxquels nous adossons un pacte financier complémentaire. Et ce sera donc la dernière diapositive de présentation où pour la première fois, nous avons donc identifié une enveloppe qui a été votée à la PPI du 25 janvier 2021, d'un montant global de 200 M€ pour l'ensemble du mandat, avec 2 volets :

- un volet de financement d'opérations de proximité. Je sais que c'est souvent l'inquiétude dans les communes, comment pourra-t-on prendre en compte la spécificité des territoires ? Eh bien, c'est ce que permet le fonds d'initiative communal, le FIC (fonds d'initiative communal) et la PROX (actions de proximité), qui vont représenter 118 M€ sur le mandat.

Je rappelle que le FIC, comme son nom l'indique, fonds d'initiative communal, est un fonds finalement sur lequel les Communes vont dire à la Métropole, les interventions qu'elles souhaitent pouvoir faire, que la PROX est à l'échelle de la CTM et donc, c'est un groupe de communes qui indiquera aussi à la Métropole, le champ d'intervention qu'elle souhaite sur les questions d'aménagement ;

- sur le volet 2, ce sont les projets territoires pour 82 M€ totalement nouveaux mis à disposition des territoires, donc en très grande proximité. Ce sont des projets opérationnels que nous allons commencer à définir. Une fois le pacte adopté, ce que je souhaite à la fin du débat, les CTM auront à disposition 82 M€ répartis au *pro rata* du nombre d'habitants de chaque CTM qui vont permettre de se saisir des axes stratégiques que j'ai présentés précédemment et permettre aussi ainsi d'avoir un projet ancré sur le territoire.

Et, donc, permettez-moi, suite à cela, de rajouter brièvement quelques commentaires, suite aux échanges que j'ai eus, soit avec les Maires, soit au sein des conseils municipaux qui m'ont invitée, tout au long de ce processus d'avis qu'ils rendaient.

J'ai compris que les réserves qui pouvaient être faites étaient souvent liées à des inquiétudes dont la source provient souvent en réalité de la loi MAPTAM (de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) elle-même et le pacte de cohérence ne peut aller évidemment contre la loi même si l'on peut redéfinir, mais je précise aussi que la loi ne prévoit pas de substituer la Métropole aux communes. Chaque collectivité a ses compétences, le Président de la Métropole l'a largement rappelé lors des Conférences des Maires, des compétences qui lui sont propres et va les exercer. C'est vraiment le sens de ce pacte qui porte le respect de chacune des collectivités. Je suis Maire également et donc, je sais l'importance de l'échelon communal pour les habitants et personne ne le remet en cause.

J'ai été également Députée ; en tant que Parlementaire, j'ai voté le texte qui créait la Métropole de Lyon. C'était un débat parlementaire extrêmement dense et riche et les Parlementaires qui sont aussi maintenant dans cette assemblée qui y siégeaient pourraient en témoigner, qu'il s'agisse des Députés Philippe Cochet, Yves Blein, des Sénateurs François-Noël Buffet ou Gérard Collomb, Gérard Collomb qui fut initiateur de cette loi.

Donc, autant d'élus locaux qui connaissaient les territoires. Les lois ne sont pas par essence hors-sol, mais elles peuvent être perfectibles, mais c'est un sujet législatif. Et donc, il me semble qu'il est important maintenant de faire vivre notre double légitimité : celle des élus municipaux et celle des élus métropolitains auprès des habitants, sur un même territoire. Ce n'est pas nouveau. C'est ce que font déjà les Conseillers départementaux qui sont élus sur les mêmes territoires que les élus municipaux.

Il me semble que dans l'épisode de crise que nous traversons, sanitaire, économique, écologique, il s'agirait de pouvoir travailler le mieux possible, de nous concerter le mieux possible, chacun dans nos compétences, c'est ce

à quoi nous invite ce pacte de cohérence et cela me semble finalement démocratique qu'une PPI que nous avons votée de 3,6 milliards d'euros soient aussi décidés par le suffrage direct. C'était l'une des raisons de mon vote autrefois lorsque j'étais députée, rapprocher les décisions politiques des habitants, et je crois qu'au travers de ce pacte de cohérence qui est, encore une fois, un outil que je souhaite très opératoire, nous puissions également ainsi contribuer à construire des réponses sur nos communes, en lien avec les habitants de nos territoires et que désormais, nous nous mettions au travail autour des sept axes stratégiques qui sont inscrits. Je vous remercie de votre attention.

(VOIR annexe n° 11 page 262)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie beaucoup madame la Vice-Présidente. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur :

"Dans la partie I- **LE PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAIN, CADRE GÉNÉRAL DE LA RELATION ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON ET LES COMMUNES**, 1^{er} alinéa, il convient de lire :

"Sept"

au lieu de :

"Six"

Au 9^{ème} paragraphe, il convient de lire :

"Le Pacte de cohérence métropolitain a été construit en lien étroit avec les 10 Conférences Territoriales des Maires et les 59 Communes du territoire. Sa mise en œuvre devra prendre en compte les **spécificités de chaque commune**, viser l'**efficacité** dans la prise de décision et les actions menées et construire le **rééquilibrage** pour une plus grande justice vis-à-vis des habitantes et des habitants de **la Métropole et des communes du territoire.**"

au lieu de :

"Le Pacte de cohérence métropolitain a été construit en lien étroit avec les 10 Conférences Territoriales des Maires et les 59 Communes du territoire. Sa mise en œuvre devra prendre en compte les **spécificités de chaque commune**, viser l'**efficacité** dans la prise de décision et les actions menées et construire le **rééquilibrage** pour une plus grande justice vis-à-vis des habitantes et des habitants de **notre Métropole, de vos villes.**"

Dans la partie II- LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN, au paragraphe

2.5, il convient de lire :

Le Pacte est présenté pour avis dans les 59 Conseils municipaux des Communes de la Métropole, avant délibération en Conseil de Métropole,

Les Projets de territoire seront délibérés dans les Conseils municipaux des Communes composant les CTM, pour avis.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Pacte, les délibérations portant sur des conventions entre la Métropole et les Communes ont vocation à être débattues avec les élus municipaux.

au lieu de :

Le Pacte est **tout d'abord** présenté pour avis dans les 59 Conseils municipaux des Communes de la Métropole, avant délibération en Conseil de Métropole,

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Pacte, les délibérations portant sur des conventions entre la Métropole et les Communes ont vocation à être débattues avec les élus municipaux.

Dans la partie III- LA DÉFINITION D'UN PACTE DE COOPÉRATION ENTRE LES COMMUNES ET LA MÉTROPOLE, POUR UNE POLITIQUE MÉTROPOLITAINE EFFICACE AU SERVICE DES HABITANTES ET DES HABITANTS DU TERRITOIRE, au 4^{ème} alinéa, il convient de lire :

"Ces champs de coopération **se déploieront sur la durée du mandat**, pour certains dès 2021, selon le degré de maturité des sujets. **Chaque Conférence Territoriale des Maires aura à identifier les axes et sujets de coopération dont elle souhaite se saisir.**"

au lieu de :

"Ces champs de coopération **se déploieront sur la durée du mandat**, pour certains dès 2021, selon le degré de maturité des sujets."

Dans la partie III- LA DÉFINITION D'UN PACTE DE COOPÉRATION ENTRE LES COMMUNES ET LA MÉTROPOLE, POUR UNE POLITIQUE MÉTROPOLITAINE EFFICACE AU SERVICE DES HABITANTES ET DES HABITANTS DU TERRITOIRE, Axe stratégique N°1, au point 2, il convient de lire :

"Intervention de la Métropole et de ses satellites aux côtés des Communes, notamment dans l'approche foncière et immobilière"

au lieu de :

"Engagement d'une action spécifique sur l'acquisition d'immobiliers commerciaux sensibles."

Dans la partie III- LA DÉFINITION D'UN PACTE DE COOPÉRATION ENTRE LES COMMUNES ET LA MÉTROPOLE, POUR UNE POLITIQUE MÉTROPOLITAINE EFFICACE AU SERVICE DES HABITANTES ET DES HABITANTS DU TERRITOIRE, Axe stratégique N°2, au point 2, il convient de supprimer :

"Soutenir les démarches d'enseignement à distance : organisation de l'évènement « Super Demain » avec un module « hors les murs » proposé aux Communes"

Dans la partie III- LA DÉFINITION D'UN PACTE DE COOPÉRATION ENTRE LES COMMUNES ET LA MÉTROPOLE, POUR UNE POLITIQUE MÉTROPOLITAINE EFFICACE AU SERVICE DES HABITANTES ET DES HABITANTS DU TERRITOIRE, Axe stratégique N°6, au point 3, il convient de lire :

"Travail en lien avec les communes sur l'identification de fonciers disponibles pour la production de logements abordables"

au lieu de :

"Mobilisation des fonciers communaux dans le cadre d'un plan de cession au bénéfice de la production de logements abordables, au côté de la Métropole qui développe des consultations de cession du foncier métropolitain."

Dans la partie III- LA DÉFINITION D'UN PACTE DE COOPÉRATION ENTRE LES COMMUNES ET LA MÉTROPOLE, POUR UNE POLITIQUE MÉTROPOLITAINE EFFICACE AU SERVICE DES HABITANTES ET DES HABITANTS DU TERRITOIRE, Axe stratégique N°7, il convient d'ajouter un point 5 :

"5. Faire de l'activité économique un outil de transformation du territoire, en positionnant la Métropole en appui des territoires et en animateur de la communauté des acteurs socioéconomiques

- Positionner les développeurs économiques en concertation, coordination et association des acteurs locaux sur les questions économiques, à l'échelle des CTM (mise en place d'instances de pilotage notamment)"

Dans la partie IV- LA FORMALISATION DE PROJETS DE TERRITOIRE PAR LES CONFÉRENCES TERRITORIALES DES MAIRES, EN DECLINAISON DU PACTE, à l'alinéa 8, il convient de supprimer :

"À cette fin, durant l'élaboration du Projet de territoire, les services concernés de la Métropole évaluent l'impact en termes de moyens spécifiques financiers et humains à mobiliser pour une mise en œuvre des actions du Projet de territoire. Cette analyse est remise aux Vice-Présidents concernés afin, le cas échéant, qu'ils établissent des priorités et des arbitrages."

Dans la partie V- L'OUTILLAGE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAINE, au point 5.1, alinéa 8, il convient de lire :

"Le montant du FIC pour les années 2021 à 2026 est abondé d'un quart du montant de la PROX, dans le cadre de l'enveloppe globale retenue pour les 6 ans du mandat. Le FIC s'élève ainsi à 58,3 M€, la PROX à 59,7 M€ sur le mandat."

à la suite de :

"Concernant les opérations à financer dans le cadre des fonds PROX, les aménagements sont proposés par la CTM en lien avec les services métropolitains dans le cadre d'une co-construction à l'échelle des CTM, puis instruits par les services métropolitains en vue d'une décision finale par la Métropole."

Dans la partie V- L'OUTILLAGE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAIN, au point 5.1, alinéa 18, il convient de lire :

"Les projets identifiés doivent relever des compétences de la Métropole. Ils pourront faire l'objet d'un financement exclusif par la Métropole, mais aussi d'un co-financement par les communes si cela est souhaité. **Ils devront concerner majoritairement des opérations d'un montant n'excédant pas 2 millions d'euros.** Ces projets opérationnels sont à inscrire dans le Projet de territoire formalisé au niveau de chaque CTM et co-construit avec la Métropole. Les budgets pourront donc être mobilisés suite à l'adoption des Projets de territoire."

au lieu de :

"Les projets identifiés doivent relever des compétences de la Métropole. Ils pourront faire l'objet d'un financement exclusif par la Métropole, mais aussi d'un co-financement par les communes si cela est souhaité. Ces projets opérationnels sont à inscrire dans le Projet de territoire formalisé au niveau de chaque CTM et co-construit avec la Métropole. Les budgets pourront donc être mobilisés suite à l'adoption des Projets de territoire."

Dans la partie V- L'OUTILLAGE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAIN, au point 5.2, il convient d'ajouter un dernier alinéa :

"Un groupe de travail sera également engagé avec l'ensemble des groupes métropolitains, portant sur le rôle des conseillers métropolitains dans les territoires."

Dans la partie V- L'OUTILLAGE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAIN, au point 5.4, il convient de supprimer à l'alinéa 2 :

"Un comité politique de suivi du Pacte, interne à la Métropole, est mis en place. Il est présidé par la Vice-Présidente à l'Égalité des Territoires et se compose de membres de l'exécutif et de la Direction générale de la Métropole. Le comité exerce un suivi étroit sur l'année 2021, de la démarche de formalisation des Projets de territoire par les CTM (rôle de priorisation et d'arbitrage).

Sa fréquence est ensuite annuelle à partir de 2022 et vise à faire un suivi et un bilan des actions engagées dans le cadre du Pacte."

Dans la partie V- L'OUTILLAGE AU SERVICE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE DE COHÉRENCE MÉTROPOLITAIN, au point 5.4, à l'alinéa 4, il convient de lire :

"à mi-mandat"

au lieu de :

"à mi-parcours."

M. LE PRÉSIDENT : Il y a également un amendement du groupe Communiste et républicain qui le présentera. Et nous avons dix demandes de temps de parole. Donc, tous les groupes souhaitent s'exprimer, ce qui est bien normal et je commence à donner la parole au groupe Métropole pour tous.

M. le Conseiller CHAMBON : Eh bien ce ne sera que neuf, monsieur le Président, nous retirons notre intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci monsieur le Président, madame la Vice-Présidente Geoffroy, chers collègues, force est de constater madame la Vice-Présidente qu'à l'exercice d'équilibre entre la Métropole et les Communes, vous n'avez pas trébuché. En effet, il me semble que toutes et tous s'accordent sur la qualité du travail qui a été réalisé. Nous sommes en accord avec les grandes orientations que vous proposez. Je souhaitais simplement dire un mot sur le contexte démocratique relevant, vous l'avez dit, du volet parlementaire national que dans lequel cette délibération s'insère.

La Métropole de Lyon est un OPNI, un objet politiquement non identifié, aux compétences d'un Département et d'une Communauté de communes, exceptionnelle en France. Une Métropole qui a été pensée éloignée du citoyen,

de par la complexité de l'articulation entre les communes qui devraient être le premier niveau de compétence démocratique et la Métropole qui a récupéré de nombreuses compétences croisées.

Outre cette complexité, les Conférences territoriales des Maires et la Conférence métropolitaine ne sont pas publiques, ni les débats versés à un compte-rendu public. Pour autant, on ne peut que saluer plusieurs avancées, la présence des Maires d'arrondissement pour la CTM de Lyon, ainsi que l'enveloppe financière adossée au pacte. J'achève sur ce constat d'équilibre du pacte qui reflète l'hybridation originelle dans la conception même de la Métropole.

Le groupe Métropole en commun vous soutiendra, monsieur le Président, et soutiendra également l'amendement du groupe Communiste, pour que la visibilité des liens entre Communes et Métropole soit rendu possible, *via* un avis de la commune attaché à la délibération qui la concerne. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est au groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller BOUMERTIT : Monsieur le Président, chers collègues, la France Insoumise, membre de la majorité métropolitaine, votera le rapport de délibération présenté pour l'adoption du pacte métropolitain 2021-2026.

Ce document stratégique rappelle le fonctionnement de la Métropole de Lyon en tant que collectivité à part entière régie comme les communes par le principe de libre administration.

À cette étape de maturation d'un nouveau mode de gouvernance locale qui doit trouver le bon équilibre démocratique entre les différents échelons, la répartition des compétences et l'égalité de considération des élus, tous dorénavant issus du suffrage universel, il nous apparaît que l'on peut difficilement faire autrement.

Oui, la machinerie est complexe et il faudra la bonne volonté de tous pour que l'enjeu de son fonctionnement courant, ne devienne pas plus important que le déploiement des politiques publiques métropolitaines.

La loi MAPTAM, que nous n'avons pas appelé de nos vœux, oriente le fonctionnement vers un mode de gouvernance où l'Exécutif métropolitain est un exécutif fort. Il faut en avoir conscience. Cette gouvernance est marquée du sceau de la V^e République, pas des principes d'une VI^e République élaborée avec le peuple.

Depuis 2015, la précédente majorité a fait monter en puissance un exercice jacobin du pilotage de la Métropole de Lyon avec un Président et un véritable Gouvernement.

Il nous appartient de réinjecter dans cette gouvernance de la participation et du partage. C'est notre conviction profonde.

Aujourd'hui, nous voulons donner sa chance à l'organisation proposée par le pacte. Il y a une volonté politique d'associer de manière démocratique les communes et la population. Ce sera la pratique, qui est de notre responsabilité à tous, qui dira son avenir.

Nous jugerons donc l'arbre à la manière dont il pousse. S'il oublie le citoyen ou met dans l'ombre les communes, nous le rappellerons conformément à nos convictions et au mandat qui nous a été donné par les électeurs.

Nous jugerons l'arbre à ses fruits. En effet, les orientations de politique publique inscrites dans le pacte sont compatibles avec le projet populaire que nous portons pour notre Métropole. Nous n'allons pas commenter ces orientations qui sont complètes et ouvertes à une évolution.

Nous avons, comme vous le savez, deux aiguillons pour juger de la bonne mise en œuvre des objectifs de l'action de la Métropole : d'abord la prise en compte des réalités sociales de notre population pour une transition écologique efficace et égalitaire, ensuite l'impact pour l'évolution des territoires communaux.

Ce que nous regrettons, mais on ne pouvait peut-être pas dans ce document et à ce stade faire mieux, c'est que l'action au titre de la politique de la ville, essentielle pour la majorité des couches populaires de notre Métropole, ne soit pas plus développée et soulignée. C'est pour nous une préoccupation que nous rappellerons régulièrement pour le juste déploiement de toutes nos politiques.

Voilà, nous soutiendrons donc ce pacte métropolitain clairement, sans réserve, si ce n'est celle qu'exige le libre exercice éclairé de notre mandat politique pour nos concitoyens et notre territoire. La France insoumise est claire, elle ne fait pas dans le calcul. Nous voulons prendre soin de nos habitants dans un environnement angoissant d'incertitude et poser les jalons d'une évolution équilibrée, écologique et sociale de nos territoires. Nous serons loyaux, mais vigilants et garants de nos engagements tout au long de notre mandat. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous félicitons de ce projet de pacte métropolitain qui marque le changement politique majeur de 2020 et il se résume en une phrase concernant la conception de l'institution : la Métropole se construit avec les communes et non pas contre elles.

C'est une de ses ruses amusantes de l'histoire. Les promoteurs de la Métropole voulaient aller plus loin, absorber plus complètement les communes. Rappelez-vous, il fallait simplifier le célèbre millefeuille, mais c'était difficile. Ils ont dû chercher un compromis, qui a donc ajouté une feuille supplémentaire : le territoire des Conférences des Maires.

Mais, si la Métropole est devenue une collectivité à statut particulier, les Communes sont toujours des collectivités de plein droit et la loi MAPTAM devait bien prévoir quelque chose pour organiser les relations entre ces deux niveaux de collectivité : c'est le pacte de cohérence métropolitain. Les promoteurs de la Métropole pensaient que c'était l'outil pour poursuivre les transferts de compétences et le pacte de 2015 poussait ainsi les Communes vers la Métropole sur 24 compétences articulées. L'expérience a tranché. Si tout le monde est ouvert à des mutualisations efficaces pour la maîtrise des dépenses publiques, les Communes restent le premier lieu démocratique et citoyen et plus personne ou presque n'imagine, qu'elles deviennent un jour des arrondissements de la Métropole, qui serait devenue simplement Lyon, comme l'annonçait Gérard Collomb et le Maire d'Oullins a même oublié qu'il avait souhaité que sa commune devienne le 10^{ème} arrondissement de Lyon. Aucune autre agglomération n'est candidate pour rejoindre le statut particulier de la Métropole de Lyon.

Le projet que nous a transmis la Conférence métropolitaine des Maires est très différent, dans sa forme comme dans son contenu, du pacte adopté en 2015.

Finies l'introduction provocante et la longue partie sur les "valeurs" de la Métropole comme si le pacte était un projet constituant d'une principauté au-dessus des lois de la République ! Je crois utile de rappeler ces débats et un peu d'histoire pour les nombreux nouveaux élus qui ne les connaissent pas forcément.

Gérard Collomb, en 2015, affirmait sans honte, dans le pacte, que les métropoles sont une revanche des Villes contre les États et contre la République ! Je le cite : *"La France, toute son histoire le montre, s'est largement construite sous la monarchie comme sous la République, sans les Villes, voire contre les Villes."* Je vous invite à relire cette introduction du pacte de 2015 révélatrice des conceptions antidémocratiques et antirépublicaines de ses auteurs.

Car ce n'est pas contre les "villes" mais contre les pouvoirs seigneuriaux que l'État, puis la République, se sont construits, en inventant justement les Communes comme base de la démocratie locale ! Et ce sont les États qui, seuls, construisent le cadre de toute souveraineté populaire, donc de toute démocratie réelle. C'est la République qui invente les droits imprescriptibles et inaliénables de l'homme, pas les potentats locaux des villes qui, elles, ont inventé les péages et les banlieues.

Si "l'armée des savetiers et des avocats" terrassa, à Valmy, l'armée professionnelle des rois européens s'exprima au cri de "Vive la Nation !", ce mouvement universaliste était inscrit dans l'histoire séculaire de la construction nationale et communale ! Les Capétiens centralisateurs avaient unifié peu à peu le territoire contre l'Empire et l'émiettement féodal, en s'appuyant sur la langue française et sur les bourgeoisies urbaines et rurales pour tenir en laisse les grands féodaux et leurs appuis étrangers.

En 1214 à Bouvines, où Philippe Auguste affrontait les grands féodaux et leurs alliés étrangers, l'Angleterre, l'Empire germanique et les Flandres, c'est son alliance avec des milices communales bourgeoises qui sauveront la France capétienne aux cris de "Commune, Commune !".

C'est pourquoi les progressistes devraient reprendre Jeanne d'Arc aux fascistes, elle qui a favorisé l'émergence d'une guérilla de partisans contre l'occupant, quand c'est l'Église qui l'a envoyée au bûcher !

Oui, la Nation et les Communes se sont construites contre les guerres, les occupations et les seigneuries, et contre les églises. Voilà la leçon de l'histoire, que trahissait Gérard Collomb en 2015 !

Le 14 juillet 1789, après la prise de la Bastille, une "Commune de Paris" fut mise en place, avec une garde municipale pour protéger la ville de toute manœuvre contre-révolutionnaire. D'autres villes suivirent.

Le 14 décembre 1789, la constituante crée les municipalités comme la plus petite division administrative en France.

La loi prévoyait le non-cumul des mandats, limités dans le temps à deux mandats et (écoutez bien !) le droit d'initiative citoyenne, avec la réunion obligatoire de l'assemblée, sur demande de 150 citoyens actifs, dans les communes de plus de 4 000 habitants !

Le 20 septembre 1792, le registre des naissances, des mariages et des décès (tenu par le curé de la paroisse) passe sous la responsabilité d'un officier public élu.

Le 14 octobre 1793, le 10 brumaire de l'an II, le terme "Commune" fut imposé par un décret de la Convention nationale.

Les périodes révolutionnaires consacrent à la fois la Commune et la Nation quand chaque période réactionnaire, des restrictions mises à l'autonomie communale - Napoléon comme Vichy imposant la désignation des Maires -, à l'inverse, c'est la souffle révolutionnaire du mouvement ouvrier s'affirmant qui allait faire de la Commune de Paris un signal universel !

Oui, la Commune et la Nation se sont construites dans le même mouvement national de libération du peuple, et c'est la République qui leur a donné force de loi !

C'est pourquoi nous avons porté, dans la campagne métropolitaine, notre ambition d'une Métropole des Communes et des citoyens. Nous reviendrons sur la place des citoyens pour laquelle la Vice-Présidente Laurence Boffet est au travail, mais nous sommes convaincus que pour réussir notre projet politique, il faut absolument une nouvelle relation entre Métropole et Communes, en considérant qu'aucune politique publique ne peut associer les habitants, sans s'organiser au niveau communal.

C'est pourquoi, nous retenons de ce projet de pacte qu'il a été construit avec les Communes, à travers les Conférences territoriales des Maires, et qu'il a été adopté par la majorité métropolitaine des Maires, bien au-delà de la majorité politique du Conseil de Métropole.

Le cœur de ce pacte est le principe de projets territoriaux, élaborés par les Communes dans le cadre des politiques métropolitaines ; des projets avec des moyens en hausse, prolongeant les budgets de proximité et d'initiative communale avec 200 M€ sur le mandat.

Le projet affirme un principe nouveau sur les relations entre Métropole et commune. Je cite : "*L'information fluide et régulière des Conseils municipaux sur les projets et actions de la Métropole est primordiale.*" Nous souhaitons le renforcer par un support plus concret. C'est le but de l'amendement que nous proposons que je ne vais pas vous relire et qui ouvre la possibilité, pour une commune, de donner un avis sur une délibération la concernant, avis bien entendu, consultatif, mais qui serait la traduction, dans le processus délibératif, du lien entre la Métropole et la commune. Cela concerne les dossiers qui concernent la commune et qui sont donc travaillés entre Métropole et communes, souvent parce que les compétences sont croisées. Ce n'est, bien sûr, pas un outil du débat politique du Conseil de Métropole, mais une traduction concrète de la relation entre Métropole et communes, en donnant à l'avis d'une commune, une vraie reconnaissance dans la décision de la Métropole.

Nous sommes donc satisfaits de ce projet de pacte et nous souhaitons qu'il soit complété, dans l'année ou les mois qui suivront, par une démarche de participation citoyenne, qui devra s'appuyer, elle aussi, sur les communes et leurs outils de participation, dont les conseils de quartier.

Permettez, monsieur le Président, pour conclure une phrase complémentaire de ma collègue Christiane Charnay à qui je passe la parole.

(VOIR amendement - annexe 12 page 266)

M. LE PRÉSIDENT : Cela fait sept minutes monsieur Millet, donc madame Charnay, très vite, s'il vous plaît !

Mme la Conseillère CHARNAY : Oui, j'ai juste deux phrases, pas de souci. Monsieur le Président, mes chers collègues, je regrette infiniment que le Conseil municipal de Givors soit le seul à ne pas avoir donné un avis sur le pacte de cohérence métropolitain. J'avais donc interpellé, en date du 16 février 2021, le Maire de Givors pour qu'il réunisse un conseil municipal. Le Maire de Givors a fait le choix de ne pas le mettre en débat public. C'est dommage ! C'était une occasion qui aurait permis de mieux faire connaître la Métropole, ses compétences et ses champs d'interventions aux citoyens de Givors. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, madame Frier.

Mme la Conseillère FRIER : Monsieur le Président, chers collègues, vous nous invitez, aujourd'hui, à émettre un avis sur votre proposition de pacte de cohérence métropolitain.

Permettez-moi, en introduction, de relever que les conditions dans lesquelles il nous est présenté diffèrent, très sensiblement, de celles qui avaient vu son adoption lors du précédent mandat. Le pacte 2021-2026 est la deuxième génération du cadre de collaboration de la Métropole avec les territoires.

Les instances "Conférence métropolitaine des Maires" et "Conférences territoriales des Maires" ont trouvé (je le rappelle) leur légitimité dans la loi MAPTAM, même si elles existaient avant, créées et voulues par Gérard Collomb, qui avait cette volonté de faire participer tous les Maires à la vie de la Communauté urbaine de Lyon de l'époque. Le pacte de cohérence métropolitain est une traduction réglementaire des relations entre la Métropole et les territoires qui la composent. Sa première version, en 2015, s'est voulue tournée vers les CTM, en précisant et aussi en élargissant leur rôle, mais aussi vers les Maires, en instituant des contrats de territoires avec chacune des communes. Ainsi, tous les niveaux locaux étaient représentés.

Aujourd'hui, le pacte que vous soumettez à l'approbation de ce Conseil métropolitain et des Conseils municipaux constitue la deuxième génération du pacte de cohérence métropolitain et doit prendre en compte les deux changements majeurs dans la gouvernance métropolitaine. Les Conseillers métropolitains sont élus au suffrage universel et tous les Maires ne siègent pas au Conseil de la Métropole.

Ces deux évolutions doivent amener, bien naturellement, à réinterroger la place des Conseillers métropolitains élus dans les circonscriptions des CTM et des Maires, qui sont les premiers représentants de leurs territoires communaux. Lorsqu'il y a un point de blocage important dans une ville, c'est bien souvent autour du Maire qu'il se règle. Même si la Métropole et les communes sont chacune des collectivités territoriales de plein exercice, sans être des démembrements de la Métropole, les communes ont un rôle fort, comme en témoignent nos débats ici-même.

Nous craignons que les relations Métropole-communes ne passent que par les Conférences territoriales. Attention, celles-ci sont des instances intéressantes, mais ne peuvent pas être exclusives de relations directes entre chaque commune et la Métropole, comme c'est le cas depuis l'origine de la Communauté urbaine, puis de la Métropole.

De plus, le document sur lequel vous nous demandez de nous prononcer, n'aborde que très partiellement le rôle des Conseillers. Ce document les cantonne à un rôle de représentation sans intérêt, avec une participation, une fois par an, à une séance plénière de la CTM de notre circonscription. Nous dénonçons cette position qui est une grave remise en cause du mode électif de la Métropole. Il y a des élus de posture et des élus de l'action et vous, monsieur le Président, êtes coupable de valoriser les postures aux dépens de l'action !

Monsieur le Président, les Conseillers métropolitains ont été élus au suffrage universel, dans des circonscriptions qui correspondent aux périmètres des CTM et ont donc une vraie légitimité d'intervention sur ces territoires. Vous annoncez un groupe de travail, avec l'ensemble des groupes politiques, sur le rôle des Conseillers métropolitains dans nos territoires, sans préciser quelles seront ses modalités et, bien entendu, à quelle échéance. Nous nous interrogeons de savoir pourquoi ne pas l'avoir mis en place durant la phase d'élaboration du pacte pour intégrer nos préoccupations dans ce dernier.

Concernant les Maires, monsieur le Président, ils se retrouvent sans reconnaissance d'existence propre en dehors des CTM qui deviennent les interlocuteurs uniques de la Métropole pour les territoires. La loi n'impose absolument pas cette forme de gouvernance, il s'agit donc bien d'une volonté politique de votre Exécutif.

Le pacte que vous nous présentez ne prend pas en compte le nouveau contexte institutionnel de la Métropole. Toutes les échelles sont légitimes et pertinentes et doivent être préservées dans la gouvernance à mettre en place. Les CTM sont le lieu de réflexion pour des thématiques à traiter sur une échelle territoriale cohérente et sont légitimes, compte tenu du mode électoral. Mais il me semble qu'il faudrait aussi pouvoir associer des communes hors du périmètre, par des bassins de vie. Ensuite, les Conseillers métropolitains, élus dans leurs circonscriptions, doivent participer à l'élaboration et au suivi du projet de territoire, au-delà d'une revue de territoire une fois par an.

Sur le volet financier, l'enveloppe de 200 M€ est en trompe l'œil car la CTM n'a pas la capacité à dépenser. Surtout, la répartition, actions de proximité et axes du pacte, pose question au regard des 3,6 milliards d'euros de la PPI qui correspond à moins de 6 % de l'investissement prévu sur le mandat. C'est un montant anecdotique pour les 59 communes. En sachant qu'après avoir signé une sorte de chèque en blanc avec ce pacte, les communes seront toujours dans l'attente de connaître ce qui est prévu sur leur territoire dans la PPI.

Pour terminer, les axes proposés sont certes intéressants, en complément des domaines de coopération du pacte précédent, mais ce n'est ni ambitieux ni la grande révolution. Des axes sociaux sur l'enfance, le handicap et les seniors auraient pu être envisagés. C'est pour notre groupe un grand regret sur ce pacte. L'humain gagnerait forcément à être traité avec un vrai lien de proximité, une connaissance du terrain partagée entre la Métropole et les communes. Nous souhaitons vivement que les axes sociaux du précédent pacte puissent être maintenus et développés dans les faits, bien plus qu'ils ne le sont résumés dans ce nouveau pacte.

Nous insisterons aussi sur le volet de l'économie. Placer l'insertion en axe de travail sans évoquer réellement les acteurs économiques qui sont au cœur de la création d'emploi, c'est une erreur majeure pour les enjeux d'une grande Métropole.

Il manque aussi la question de la rénovation énergétique des bâtiments publics qui est une problématique majeure pour les communes.

Nous savons que ces propositions, ainsi que le sujet de la sécurité, ont été portées dans les Conférences territoriales des Maires sans être retenues.

La loi prévoit que la Conférence métropolitaine des Maires élabore le projet du pacte. À la lecture de ce document, on se dit que ce pacte est plutôt imposé par la Métropole aux communes.

En réalité, ce pacte manque d'ambition et contraint les territoires à travailler dans un cadre prédéfini pour quelques miettes de budget. Monsieur le Président, c'est un rendez-vous manqué !

Dès lors, dans ces conditions et parce que ce pacte ne nous semble pas à la hauteur des enjeux de notre agglomération, et encore moins de la dynamique impulsée sous le dernier mandat, nous voterons contre ce projet de pacte. Merci de votre attention !

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller DA PASSANO : Monsieur le Président, mes chers collègues, le pacte de cohérence métropolitain fixe le cadre des relations entre la Métropole de Lyon et les 59 communes qui la compose, et ce, pour la durée du mandat.

C'est un document hautement stratégique pour notre collectivité et pour chaque commune et il est donc essentiel que chacune d'entre elles puisse émettre un avis et que dans la mesure du possible, cet avis soit pris en compte.

Pour autant, le fait d'associer les Communes à l'élaboration de ce document n'empêchait pas les Conseillers métropolitains de l'être aussi et sur ce point, vous avez failli.

Nous nous devons, collectivement, de tirer les conclusions de notre élection métropolitaine, la 1^{ère} de ce genre en France, en établissant certes, un lien solide entre la Métropole et les Communes, mais aussi entre l'Exécutif métropolitain, l'ensemble des Conseillers métropolitains et les Maires et équipes municipales.

À l'heure où les modes de consultation participatifs se développent, et chacun sait bien combien vous vous en êtes faits le chancre durant la campagne électorale, il est pour le moins, vous l'avouerez paradoxal, et même très contestable, que des élus locaux issus du suffrage universel ne soient pas en premier lieu conviés à travailler sur les axes prioritaires de nos politiques territoriales. Et ce n'est pas la création annoncée à la dernière minute par raccroc dans une note au rapporteur d'un groupe de travail sur les rôles des Conseillers métropolitains dans les territoires qui nous enlèvera cette désagréable impression d'être tenus à l'écart par l'Exécutif. Au lieu de créer avec des mois de retard une énième commission pour calmer le jeu, vous auriez dû vous saisir sitôt élus de cette question essentielle. De ce fait la cohérence, terme consacré par ce document-cadre est, vous l'avouerez, bien mise à mal.

Au-delà des priorités de chaque commune et des sensibilités de chaque Maire, il est tout de même problématique qu'en Conférence métropolitaine des Maires du 29 janvier dernier, moins de la moitié des Maires aient voté pour ce pacte. Il s'agit d'une situation sans précédent. Cela prouve bien que le travail coopératif qui aurait dû prévaloir n'a pas été mené. En disant cela, nous ne voulons pas remettre en cause le travail mené par la Vice-Présidente Hélène Geoffroy et nous avons envie de dire : "heureusement qu'elle était là !"

Sur le fond, ce pacte 2021-2026 reprend les grandes lignes du contenu du pacte précédent. Il entérine sept nouveaux axes stratégiques, qui correspondent à des priorités politiques auxquelles dans l'ensemble nous adhérons. Nous saluons notamment la création d'une plateforme éducative métropolitaine, une politique agricole et alimentaire ambitieuse et, bien sûr, le développement de l'économie au service de l'emploi et de l'insertion.

Nous regrettons toutefois l'absence d'un volet sur la sécurité, où des synergies Métropole-Communes auraient pu se mettre en place. Nous rappelons notre proposition d'une police métropolitaine avec des missions de proximité, notamment aux abords des collèges et dans les transports en commun. Au fil de l'actualité, chacun peut malheureusement aujourd'hui constater la pertinence de cette proposition.

Nous regrettons aussi l'absence d'une thématique sur les difficultés des jeunes et des étudiants, une population fortement touchée, on en a longuement parlé dans ce Conseil, par la crise. Il s'agissait d'un axe important. Cela aurait pu permettre une continuité au groupe de travail métropolitain, travaillant sur la précarité et également aux contributions élaborées en faveur de ce public.

Toujours s'agissant des étudiants, des coopérations existent déjà, notamment entre la Ville de Lyon et la Métropole, pour un meilleur accueil de tous les étudiants, à commencer par les étudiants internationaux. Est-ce à dire que cette coopération est mise sous le tapis ? Nous souhaiterions le savoir.

De plus, il est dommageable que le pacte ne parle que de "coopération" et n'évoque pas de mutualisation de services, ni de décentralisation, ni de transferts de compétences. Cela est pourtant une obligation légale dans l'esprit qui a présidé à la création de notre Métropole. C'est d'ailleurs par ce biais que l'on pourrait mettre en place de véritables synergies dans les politiques publiques et améliorer le service rendu aux Grand Lyonnais.

Ce pacte est pourtant un bel outil pour poursuivre la démarche de simplification administrative initié lors du précédent mandat et permettre l'expérimentation de politiques adaptées au territoire.

Enfin, nous nous interrogeons nous aussi sur son impact sur la gouvernance locale. De nombreux élus ont été laissés de côté lors de son élaboration et semblent devoir le rester, tout au long du processus. Je parle notamment ici des Conseillers métropolitains, qui ne feront pas partie des comités de pilotage et de suivi. Ils sont pourtant des représentants des citoyens de notre Métropole, élus pour la première fois au suffrage universel direct. Le pacte affirme vouloir renforcer le lien entre communes et Métropole grâce aux CTM. C'est plus que nécessaire mais ce qui est nécessaire aussi, sachant qu'il n'y a que 24 Maires sur 59 siègent aujourd'hui au Conseil de Métropole, c'est d'associer les Conseillers métropolitains à ce travail. Ceci, d'autant plus que la nouvelle délimitation des CTM nous amène à redéfinir le rôle de certaines. Je pense notamment à Villeurbanne, qui constitue, à elle seule, une Conférence métropolitaine, où le Maire siège dans l'Exécutif métropolitain, et où les deux Conseillers métropolitains issus d'une autre tendance, qui sont d'ailleurs membres de notre groupe, ne sont pas associés. Au moins la Ville de Lyon pourra, elle, bénéficier d'un débat entre arrondissements !

Enfin, là aussi, les retours de nos collègues au Conseil municipal et dans les Conseils d'arrondissement ne nous poussent pas à être confiants sur une large association de chacun.

Ce point n'est pas anecdotique et révèle là encore les limites de la concertation telle que vous l'avez prônée devant les citoyens et abandonnée sitôt élus.

De plus, nous le rappelons à nouveau, il est inacceptable que les Conseillers métropolitains ne soient invités qu'une fois par an en CTM. C'est au contraire par un travail commun entre les Maires, les Conseillers métropolitains qu'on pourrait être collectivement efficace dans une nécessaire action de proximité.

Il serait également indispensable que les Conseillers métropolitains puissent disposer de quelques moyens, notamment en pouvant tenir, comme nous vous l'avions déjà demandé, des permanences dans les Maisons de la Métropole, vous vous étiez engagés à y réfléchir.

Nous avons bien pris connaissance de l'amendement présenté par le groupe Communiste et républicain. Ces propositions de modification nous semblent intéressantes en allant dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'avis des communes. Toutefois, cette modification demeure insuffisante pour corriger les défauts relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce pacte.

En conclusion, vous l'aurez compris, sur le fonds, nous adhérons à ce document du fait de sa continuité avec le mandat précédent, malgré certains oublis et certaines insuffisances. Cependant, il reste trop d'interrogations et de défauts de participation dans la méthode pour que nous puissions le soutenir. Ce pacte de cohérence devrait être avant tout un pacte de confiance entre la Métropole, ses élus et les Communes. Il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui cette confiance a été gravement mise à mal.

Ces carences nous interrogent, de la même manière que nous avons été choqués, lors du vote de la programmation pluriannuelle des investissements qui n'en porte que le nom, et qui n'en est vraiment pas une, et qui n'apporte aucune précision sur les projets retenus.

Les citoyens et les équipes municipales ne peuvent se contenter de grandes idées et de grands principes exposés à longueur de réunions, souvent sur un ton professoral assez peu adapté. Nous attendons tous des mesures concrètes résultant d'une véritable concertation démocratique et de la recherche d'un consensus souhaitable avec les Communes. Ce sont les raisons pour lesquelles nous nous abstiendrons sur cette délibération et sur ce projet de pacte. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, et chers collègues, alors nous arrivons, et nous l'avons bien entendu, au terme d'une séquence de travail qui a permis de nombreuses rencontres entre les Maires des 59 Communes de la Métropole et l'Exécutif métropolitain.

Précisons que ce travail, que nous reconnaissons en tant que groupe politique, mais aussi salué par de très nombreux Maires, a été possible grâce aux échanges avec Hélène Geoffroy, Vice-Présidente à l'égalité des territoires, qui a accepté d'aborder toutes les questions, tous les sujets, et a écouté les arguments que nous avons à faire valoir. Bien entendu, nous n'avons pas été toujours d'accord, et sur certains points nous ne le sommes

toujours pas, mais sa porte est toujours restée ouverte, soit durant les Conférences territoriales des Maires, soit durant les entretiens avec les Communes, ou directement avec les groupes politiques. Nous la remercions.

Mais, j'ai un tout petit bémol qui vient de tomber, c'est que finalement, vous avez pris position, alors-là, c'est un clin d'œil quand même, dans le Petit métropolitain, où vous dites, madame la Vice-Présidente : "Le pacte a été voté, lors du dernier Conseil métropolitain du 15 mars !". Je pense que savoir se projeter et avoir cette vraie compétence c'est une qualité, et assurément, vous l'avez ! (*rires et manifestations dans l'assemblée*)

Bien, poursuivons ! Monsieur le Président, non, toutes les Communes ne donnent pas leur assentiment net et sans réserve à ce pacte, d'autres s'abstiennent ou le refusent. Et il n'est pas vrai de dire comme le précise le texte introductif de la présente délibération que ce pacte respecte les compétences et les légitimités de chacun.

Ce principe fondamental pour l'équilibre de la Métropole n'est pas respecté et, en conséquence, nous souhaitons vous alerter et alerter le Conseil sur quatre points.

Sur le premier point, oui, il y a eu dialogue, je viens de le dire, et concertation. Mais ne laissons pas entendre que cela aurait conduit à un consensus ou encore mieux à une large majorité. Ce n'est pas le cas. Je vous rappelle à cet égard que 30 Maires, soit la majorité, se sont abstenus ou ont voté contre le pacte en Conférence métropolitaine le 29 janvier dernier. Seuls 26 ont voté pour.

Et dans le tableau récent que vous venez de nous donner et dont on a eu connaissance ce matin, un Conseil municipal sur deux émet des réserves. Les avis des Conseils municipaux, défavorables et abstentions, même s'ils sont minoritaires (au nombre de 20) sont en nombre suffisamment significatifs pour qu'ils soient reconnus, entendus et signalés. Et les avis lorsqu'ils positifs, sont assortis, vous le savez bien, de nombreuses et sérieuses réserves.

Concernant l'avis des Maires et des Communes sur le pacte, ce n'est donc ni un blanc-seing, ni un oui franc et massif, mais bien un oui sous conditions, un oui inquiet, un oui méfiant, avancé avec des semelles de plomb. Il vous faudra renouer les liens de confiance avec les Maires, en créant les conditions d'un véritable partenariat sur un pied d'égalité. Et "partenariat", nous tenons essentiellement à ce terme ! Sinon, et sans vouloir jouer aux prophètes, vous allez au-devant de véritables déconvenues.

Pour le second point, j'en appelle à la méthode de cadrage du pacte. Vous imposez un cadre assez contraignant avec sept axes stratégiques prioritaires et le maintien d'une poignée d'axes de coopération préexistants. Vous précisez même que le 2^{ème} volet de l'enveloppe territoriale, de 82 M€, ne permettra que "de financer des projets s'inscrivant dans un des sept axes stratégiques du pacte, à rayonnement intercommunal". En fléchissant ainsi les financements, les moyens, vous conditionnez la définition des projets dans chaque CTM et ces projets de territoire n'auront de déclinaison réelle que s'ils se conforment à votre vision. Les Communes sont dans une liberté encadrée. Que se passerait-il si le projet territorial d'une CTM s'orientait prioritairement sur la santé, par exemple, qui n'est pas dans les sept axes stratégiques proposés ?

Nous aurions compris, je le redis avec d'autres, que vous ouvriez davantage sur les champs de compétences métropolitains respectant ainsi la liberté des Communes réunies en CTM de traduire, en concertation avec la Métropole, la réalité et les priorités de leurs territoires.

S'agissant des axes stratégiques, je réitère ici deux remarques sur l'axe six, qui inquiète sérieusement les communes en proposant une stratégie offensive sur la politique foncière qui n'associerait pas assez les Maires, Maires que vous proposez, je cite de "consulter" et "mobiliser" alors qu'ils devraient être étroitement associés et décider. Les mots ont un sens, surtout dans un document-cadre, tel que le pacte.

Le troisième point concerne l'égalité et l'équité. Vous en appelez à l'égalité pour justifier des propositions qui ont été en réalité dès le départ des décisions. J'en arrive à l'enveloppe financière du pacte, qui nous laisse, vous le savez, sur notre faim. La part territorialisée de la PPI n'est pas à la hauteur avec 200 M€, soit seulement 5,5 % du montant global de la PPI. Les rectifications apportées sur le volet financier n° 1 du pacte (PROXIMITÉ et FIC) grâce au groupe de travail, dont nous saluons la ténacité, au passage, avec notamment l'instauration d'une enveloppe plancher de 25 000 € par an, ne résolvent assurément pas les problèmes. Les nouveaux critères conduisent à des réductions massives de budget de voirie pour beaucoup de communes, c'est-à-dire le quart d'entre elles.

Vous avez effectué une répartition financière en vous fondant sur deux critères dits "objectifs" qui ont le mérite, en tout cas, de la transparence, mais qui demeurent strictement quantitatifs. Vous êtes des quantitatifs et pas des qualitatifs. Les critères du nombre d'habitants et des kilomètres carrés de voirie de chaque commune ne sont pas satisfaisants car, ils ne traduisent pas la réalité quotidienne des activités et des usages des habitants dans les communes, ni de leurs spécificités territoriales. Les investissements de proximité sur la voirie n'ont pas grand-chose à voir avec le kilométrage ou les chiffres de la population municipale, mais plutôt à voir avec l'état de la voirie et les flux de circulation tous modes, qui ne sont d'ailleurs pas que le fait des habitants d'une commune.

Nous avons proposé à plusieurs reprises, pour compenser sur le court terme, un fonds complémentaire dédié et accessible aux 59 communes pour les opérations de voirie exceptionnelles, urgentes ou liées à des impératifs de sécurité. Ce dispositif n'a pas reçu votre agrément et nous le déplorons une nouvelle fois. Nous voulons que la revoyure en 2023 soit l'occasion d'augmenter globalement l'enveloppe territorialisée afin notamment que les budgets FIC soient bonifiés pour une grande part de nos communes qui sont aujourd'hui lésées et ainsi rééquilibrer ce manque sévère d'équité territoriale.

Le quatrième point est une alerte que je souhaite vigoureuse. Je rappelle à certains qui, sur ces bancs, semblent avoir oublié que le pacte est un document contractuel structurant les relations entre deux niveaux de collectivités territoriales de plein exercice, indépendantes, les communes et la Métropole, entre lesquelles il n'y a pas de hiérarchie et encore moins de tutelle. La tutelle, dans ce pacte, est quand même en fond de paysage, tutelle qui, vous le savez, est anticonstitutionnelle.

Mes remarques sur le fléchage financier que vous effectuez à travers vos sept axes stratégiques prioritaires vont dans ce sens. Il est, à ce titre, légitime que les Maires s'interrogent sur les rapports de dépendance, voire de soumission, qui peuvent en découler. Et cela explique le manque de confiance.

On me répondra que les Maires et les Conseils municipaux se sont prononcés sur le pacte. Oui, pour avis, seulement avis. En réalité, en cantonnant les Maires et les Conseils municipaux dans le registre du consultatif, c'est comme si on faisait collectivement semblant de jouer à la démocratie ouverte, collaborative, alors que l'on sait très bien que sans voix délibérative, les dés sont pipés d'avance.

J'ajouterais, pour ceux qui ont pris la parole avant nous, que pour les Conseillers métropolitains, dans le cadre du pacte, tout reste et tout est inventé, d'ailleurs en évitant de mettre tout le monde dans les mêmes instances, en créant le trouble dans le rôle et la mission de chacun. La loi MAPTAM a déjà apporté son lot préjudiciable dans ce sens à ce sujet. Donc, tout reste à inventer pour le rôle et la mission des Conseillers métropolitains.

En conclusion, monsieur le Président, avec ce pacte de cohérence, la question à laquelle nous sommes confrontés est avant tout, et cela peut vous surprendre, une question morale. Je veux dire : authenticité des relations entre le pouvoir central de la Métropole et les communes, honnêteté des engagements pris avec les communes, respect des communes par le pouvoir central métropolitain que vous présidez.

Ce ne sont pas les détails particuliers, techniques, règlementaires, voire financiers au fond qui sont en jeu, mais les principes fondamentaux de la confiance indispensable et elle doit être refondée, confiance indispensable à l'exercice de nos responsabilités respectives pour le bien commun et le respect des communes et, avec elles, le respect de chacun des habitants de la Métropole de Lyon.

Les votes de notre groupe traduiront les réserves, les alertes et les avis des Conseils municipaux respectifs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, monsieur Van Styvendael.

M. le Vice-Président VAN STYVENDAEL : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente Geoffroy, la délibération qui est proposée au vote des Conseillers métropolitains, aujourd'hui, revêt une dimension historique pour notre territoire, souligné, avec un talent que je n'ai pas, par le camarade Pierre-Alain Millet.

Pour assurer cette réussite, il faut un projet politique commun pour notre territoire métropolitain et des principes d'action qui assurent collaboration et cohérence dans l'action des Villes et de la Métropole.

Pour assurer cette réussite, nous devons poursuivre la méthode qui a été impulsée par l'Exécutif : dialogue, transparence et écoute. Cette méthode de travail mise en place par la Vice-Présidente Hélène Geoffroy (saluée unanimement par la critique, si vous me permettez cette expression du monde culturel). Méthode de travail saluée par la critique, disais-je, mais dans un exercice dichotomique parfois surprenant, pas tout à fait entérinée dans les urnes, ou plus précisément lors du vote à notre Conférence des Maires.

Ces hésitations ne nous inquiètent pas. Nous pensons qu'elles ne seront que temporaires. Nous les interprétons non pas comme une forme de défiance sur le projet proposé mais comme le signe d'une vigilance légitime et bien normale des Maires. Ces Maires qui sont en première ligne, tous les jours, avec des citoyens de plus en plus impatients, de plus en plus exigeants, de plus en plus dubitatifs parfois dans la capacité de l'action publique à changer réellement leurs conditions de vie.

Pour autant, ne comptez pas sur nous pour nous faire les chantres d'une forme de retour en arrière vers un municipalisme rabougri. Au contraire, nous pensons que notre territoire doit permettre à chacun d'agir à la bonne

échelle. Nous devons être attentifs à ce que la future organisation de la gouvernance métropolitaine mette au cœur de ses choix une place centrale à l'intercommunalité.

Sur ce texte fondateur, si nos votes étaient motivés par d'autres considérations que l'intérêt de notre territoire, des considérations politiques, par exemple, ce serait une manière, je crois, de rater le rendez-vous collectif démocratique que nous avons avec notre territoire.

Ce rendez-vous démocratique qui a déjà été raté une première fois, quand, en catimini, à l'initiative solitaire de deux hommes pensant essentiellement à leurs intérêts propres, au mépris du plus élémentaire respect des électeurs et du fonctionnement démocratique, de feu la Communauté urbaine de Lyon et de l'ex-Conseil général du Rhône, ils ont décidé de créer, en chambre, un nouvel objet territorial censé servir à la fois le développement de notre agglomération et la protection de ses habitants.

Dans nos différentes expressions, je nous invite toutes et tous à solliciter notre mémoire et à faire preuve parfois d'un peu plus de retenue.

Oui, nous pouvons et nous devons encore faire mieux dans la concertation. Oui, nous pouvons être encore plus attentifs à respecter les spécificités et les situations de chacune des 59 communes de cette Métropole. Oui, nous devons assurer que la parole de chacune et de chacun est entendue, respectée et valorisée.

À toutes celles et ceux qui semblent parfois avoir un peu la mémoire courte, je me permets de dire : non, ce n'était pas mieux avant ! Non, la gouvernance précédente mise en place par le même qui a décidé de l'évolution du statut de notre collectivité ne traitait pas toujours les Maires de manière respectueuse ! Son langage était souvent celui du rapport de force, sa boussole était liée à de subtils équilibres politiques, son crédo était d'assurer les conditions de sa réélection, le tout parfois au détriment de l'intérêt commun des habitantes et des habitants de notre territoire métropolitain. Non, la transparence, l'accès aux données, la co-production n'étaient pas toujours de mise dans la gouvernance précédente !

Pour être tout à fait honnête, nous voulons bien reconnaître qu'il y eut une éclaircie dans ce tableau un peu sombre à la fin du mandat précédent, avec une volonté d'ouverture et de dialogue réelle. Nous savons chacune et chacun à qui nous le devons. Et, pardon David Kimelfeld de le formuler ainsi, même si l'intention était louable, le temps vous a un peu manqué pour aller au bout de vos choix et transformer l'essai.

La responsabilité revient donc à ce nouvel Exécutif, désigné pour la première fois au suffrage universel, de dépasser ce péché originel qui avait placé notre territoire sur des rails peu démocratiques et fait primer les calculs politiques sur l'intérêt de toutes les populations métropolitaines.

Nous n'avons pas d'autre choix que de construire une Métropole des villes et des territoires au service de la justice sociale, écologique, une Métropole plus démocratique, plus solidaire et dont les politiques sont avant tout tournées vers celles et ceux qui y vivent.

Le pacte de cohérence, s'il n'est pas le seul outil d'une gouvernance plus démocratique de notre territoire en est à la fois la première étape et la pierre angulaire. Il doit être porteur des principes d'action suivants pour y arriver :

- associer les communes,
- prendre en compte un principe de subsidiarité,
- donner la possibilité à toutes celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir expérimenter sur leurs territoires.

Dans cette perspective, l'outil qui est proposé au vote du Conseil métropolitain est, sur certains aspects, tout à fait novateur et porte une ambition forte de collaboration entre les villes et la Métropole.

D'abord, le pacte affirme un projet politique fort pour l'ensemble du territoire et se présente comme un outil de mise en œuvre de ce projet : il associe donc les communes à ce projet. C'est essentiel, en effet il ne faut pas s'enfermer le dialogue dans une collaboration bilatérale, commune par commune, avec la Métropole (même si, Maire d'une Ville, et cela a été souligné par monsieur Da Passano, qui est la seule commune de la CTM, je conviens que je ne suis pas le mieux placé pour défendre cette préconisation). Mais, croyez-le, j'ai déjà fait plusieurs fois des offres de services aux communes limitrophes pour pouvoir travailler ensemble autour de ce projet métropolitain.

Ensuite, le pacte met en avant la notion de territorialisation, à travers les Conférences territoriales des Maires et à travers le projet territorial. C'est une manière de faire totalement différente d'un processus qui décline sur un territoire des politiques pensées d'en-haut. Cela vise bien au contraire à entretenir le dialogue régulier entre une échelle de conception et de cohérence globale de l'action et différents territoires de mise en œuvre.

La Métropole, collectivité locale de plein exercice, doit aussi préserver sa légitimité intercommunale. C'est sa spécificité et c'est ce qui fera sa plus-value. L'idée n'est pas d'avoir un département omnipotent qui finit par perdre

le contact avec son territoire, mais d'avoir une organisation territoriale qui se traduise par des modalités particulières d'associations des territoires.

La Conférence territoriale des Maires est affirmée dans sa dimension politique par le Pacte. L'étape d'après, pas encore totalement franchie mais dont on peut deviner les contours, sera de trouver un juste cadre pour la territorialisation des services métropolitains. Un cadre qui apportera une véritable capacité d'adapter les politiques métropolitaines aux caractéristiques du territoire, au dialogue avec les communes. Cette adaptation aura un autre fondement, c'est celui des projets territoriaux construits sur un diagnostic partagé.

Par ailleurs, dans le processus qui doit conduire à une évaluation et à compléter le pacte, le sujet de la relation aux habitants n'a pas été suffisamment abordé. On ne peut pas promouvoir des processus de travail où la relation avec les habitants serait l'apanage des communes. Sur un certain nombre de politiques métropolitaines, la Métropole doit mettre en place des modalités particulières pour associer des partenaires associatifs ou autres.

En revanche, à partir du moment où la commune reste impliquée, particulièrement sur les projets urbains, où il s'agit de déterminer le devenir d'un territoire communal, il est important que la concertation se fasse en lien étroit avec la commune et dans une maîtrise d'ouvrage partagée.

Enfin, un sujet reste sous-jacent au pacte, et pourtant politiquement affirmé à travers la délégation d'Hélène Geoffroy, c'est celui de l'égalité des territoires et implicitement, l'égalité des habitants et habitantes de notre Métropole ? Comment faire du pacte un outil de cette égalité ? Égalité d'accès aux services publics, égalité devant les politiques publiques et face à ces objectifs tenir compte des multiples inégalités qui caractérisent certains territoires :

- inégalités dans l'accès à la santé,
- inégalités dans l'éducation,
- inégalités en termes de sécurité,
- inégalité dans la qualité du cadre de vie.

La cohérence métropolitaine, c'est avant tout mettre en avant l'objectif de lutte contre ces diverses inégalités et utiliser les outils territorialisés, comme le pacte, pour adapter, compléter, intensifier les politiques publiques là où les inégalités se cumulent, parfois explosent.

Vous l'aurez compris, nous voterons pour cette délibération car nous avons de grandes ambitions pour ce territoire et nous considérons que la coopération la plus poussée possible entre les différentes échelles de l'action publique permettra de les atteindre. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller COHEN : Monsieur le Président, chers collègues, avec mes collègues Maires et élus métropolitains du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, nous attachons une grande importance à la coopération de l'échelon communal territorial et l'échelon métropolitain pour la mise en œuvre des projets choisis par nos habitants, lors des élections municipales métropolitaines au suffrage universel direct.

Vous nous parlez de coopération dès les premières lignes du projet. Vous envoyez un messenger, une messagère en l'occurrence, pédagogue, diplomate et qui doit rassurer l'auditoire, faire pour vous le tour des territoires...

M. LE PRÉSIDENT : On ne vous entend plus monsieur Cohen ! Vous étiez "au tour des territoires" et le son a été coupé... Je vous propose qu'on passe la parole au groupe Les écologistes et qu'on revienne vers vous, si on arrive à résoudre le problème technique... À moins que le son ne soit revenu ? Monsieur Cohen ? Non, toujours pas ! Pour le groupe Les écologistes, monsieur Badouard.

M. le Conseiller BADOUARD : Monsieur le Président, chers collègues, bonjour. La présente délibération vise à approuver le nouveau pacte métropolitain pour la période 2021-2026, qui organise notre gouvernance et la coopération entre la Métropole et les communes.

En introduction, je tiens à saluer l'important travail effectué par les services et par la Vice-Présidente à l'égalité des territoires, Hélène Geoffroy, qui a mené une concertation et un dialogue exigeants avec l'ensemble des 59 Maires de la Métropole. Il importe de le souligner, parce que c'est bien dans cet état d'esprit que nous souhaitons continuer à travailler avec les communes.

La Métropole de Lyon se trouve aujourd'hui à un tournant. Pour la première fois, les Conseillers métropolitains ont été élus au suffrage universel direct. Pour notre part, nous voulons voir dans cette situation inédite une opportunité démocratique. Les politiques métropolitaines, stratégiques et primordiales en matière de solidarité territoriale, sont mises en débat sur la scène publique. La Métropole se trouve renforcée dans son ancrage territorial par l'élection,

ce qui se traduit notamment, par un alignement des Conférences territoriales des Maires sur les circonscriptions électorales.

Cette nouvelle donne démocratique, associée à notre volonté d'engager, avec les communes, la transition écologique et solidaire du territoire, implique de redéfinir les termes de notre coopération. En tant que Conseillers métropolitains élus, nous sommes pleinement légitimes pour mettre en œuvre le programme que les électeurs ont choisi lors des dernières élections. Les Maires des communes sont tout autant légitimes ; ils jouent un rôle essentiel en matière de proximité et de démocratie locale. Donc, notre défi consiste à conjuguer ces deux politiques légitimes, à conjuguer proximité et stratégie, territoires du quotidien et bassin de vie. Par ce pacte de cohérence métropolitain, nous voulons faire réussir le fameux "modèle lyonnais".

Nous pensons que ce pacte permet de trouver un équilibre. Il conforte les Conférences territoriales des Maires comme instances de dialogue entre les communes et la Métropole, comme espaces de projet au service des territoires. Il considère les communes de manière plus équitable que le précédent : l'attribution des financements dédiés aux travaux de voirie de proximité s'effectue selon des critères plus objectifs et plus justes, prenant en compte la population de la commune et la surface de voirie et en faisant fi de la couleur politique de ces communes.

Nous soutenons, par là-même, l'amendement déposé par le groupe Communiste pour la prise en compte des avis des communes dans les délibérations de la Métropole, si elles le souhaitent. Il nous semble aller dans le sens de cet esprit de dialogue. La revue territoriale annuelle des CTM, qui réunira, au moins une fois par an, les Maires et les Conseillers métropolitains de la circonscription, nous semble être un premier pas pour intégrer les Conseillers à la nouvelle gouvernance métropolitaine. Les Conseillers métropolitains doivent progressivement trouver leur place dans les territoires, et nous savons que le dialogue avec Hélène Geoffroy sur ce point se poursuivra, notamment via le comité de suivi qui sera mis en place.

De même, nous faisons pleinement confiance à Laurence Boffet, la Vice-Présidente à la participation citoyenne et aux initiatives, pour tracer de nouvelles voies de dialogue avec les citoyennes et les citoyens de notre Métropole, essentielles pour la construction de nos politiques publiques.

Ce pacte de cohérence métropolitain est plus opérationnel que le précédent, dont le bilan soulignait le manque de portée. La nouvelle version du pacte propose une coopération plus lisible, resserrée autour de sept axes stratégiques de la transition écologique et solidaire et une enveloppe de 82 M€ est dédiée à la réalisation de projets autour de ces sept axes, présentés précédemment.

Nous nous félicitons aussi des avancées de ce pacte en matière de transparence et de concertation. Pour la première fois, la répartition des crédits dédiés à la voirie de proximité par les communes est connue de tous. Dans la construction même du pacte, un groupe de travail a été mis en place avec les Maires pour définir les règles de répartition des enveloppes financières des CTM. Et au-delà du pacte, pour la première fois, les critères de redistribution de la dotation de solidarité communautaire, qui permet des transferts de financements en direction des communes les plus en difficulté, seront discutés avec les Maires. Cette dynamique de concertation se poursuivra dans le suivi et la mise en œuvre du pacte. Et nous serons particulièrement attentifs au bilan qui sera réalisé à mi-mandat.

Enfin, nous nous félicitons de ce cadre de coopération plus équitable, plus transparent, plus opérationnel et équilibré avec les communes. Nous invitons les élus municipaux et métropolitains à être acteurs de cette coopération, à être artisans du dialogue, au service des habitantes et des habitants de notre Métropole. Nous voterons donc pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Cohen, je vous redonne la parole, si votre connexion fonctionne et si on a résolu les problèmes techniques. Monsieur Cohen ? On réessaye à nouveau ? Cela marche. Je vous remercie. Vous pouvez y aller.

M. le Conseiller COHEN : Oui. Monsieur le Président, chers collègues, avec mes collègues Maires et élus métropolitains du groupe Rassemblement de la droite, du centre de la société civile, nous attachons une grande importance à la coopération entre l'échelon communal territorial de l'échelon métropolitain pour la mise en œuvre des projets choisis par nos habitants lors des élections municipales.

Vous nous parlez de coopération, dès les premières lignes du projet de pacte de cohérence métropolitain. Vous envoyez un messenger, une messagère en l'occurrence, pédagogue, diplomate et qui doit rassurer l'auditoire. Faire pour vous le tour des territoires, porter la parole au sujet de sa "Majesté" de la rue du Lac.

Au-delà du bon ton du messenger, il nous semble pourtant relever de manière très surprenante dans la formulation du projet, une méthode et un ensemble de dispositions contraires à cette nécessaire coopération.

Sur la méthode d'abord, une conduite des échanges à marche forcée avec les Maires de la CTM. La loi est ainsi faite que là où le précédent Exécutif avait laissé plus d'une année de dialogue sur les territoires, favorisé de multiples aller-retour pour présenter son projet de pacte, la copie, cette fois, devait être présentée et l'avis rendu entre décembre et mars.

Le calendrier très contraint a fait l'impasse de tout bilan du précédent pacte et n'a pas permis que les échanges soient approfondis au niveau technique. Un problème de confiance réciproque, vos actes ne sont pas en adéquation avec les intentions affichées.

Ce pacte de cohérence métropolitain doit poser un cadre de travail apaisé avec les communes et les Maires. Or, force est de constater qu'au quotidien, le climat n'est pas à l'apaisement. Un doute quant à la réelle prise en compte de l'avis des Maires. En effet, que dire de votre méthode, lorsque vous-même, monsieur le Président, dévoilez fin décembre, à la presse, le plan de mandat du SYTRAL que vous présidez, sans aucune information et encore moins de concertation avec les élus du territoire.

C'est le cas lorsque les Maires de Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Tassin la Demi Lune apprennent là encore par la presse, que non seulement les projets de métro sur leurs territoires sont abandonnés mais qu'un téléphérique sera installé sur leurs communes, sans même qu'ils n'aient été prévenus officiellement, alors qu'une campagne d'affichage sur le projet circule dans les bus.

La clause de revoyure fixe un point d'étape à 2023. Cela nous semble une échéance trop éloignée pour permettre d'ajuster les projets et les moyens dans un temps utile, avant la fin du mandat.

Sur les dispositions ensuite, et d'abord le volet financier du pacte, si nous pouvons reconnaître une certaine évolution dans la détermination de la clé de répartition des crédits FIC et PROX entre les communes, le nouveau dispositif n'est en rien rassurant pour l'autonomie et la gestion des communes, les plus petites notamment. Un budget CTM discriminant pour les petites communes, tel que de nombreux Maires l'ont pointé. Les enveloppes territorialisées FIC et PROX sont en baisse sensible, par rapport à la situation antérieure sur certaines CTM. Une entrave à la liberté de gestion des villes par la perte de l'enveloppe financière dite "de proximité" transférée à l'échelon de la CTM auparavant gérée au niveau communal.

Une absence d'ambition budgétaire avec une enveloppe de 200 M€ qui représente à peine 1 % du budget et qui contraint très fortement l'envergure et le nombre des projets d'investissement qui pourront voir le jour au plan communal. Une inconnue de taille dans l'absence de réponse sur les projets pluriannuels des investissements alors même que le budget PPI a été adopté en janvier, sans aucun engagement vis-à-vis des Maires et des Conseillers métropolitains sur leur circonscription.

Ensuite, sur le volet opérationnel du pacte, nous faisons ici le constat du recul de l'appropriation des enjeux locaux par la Métropole dans les orientations du pacte, un cadenassage des projets locaux aux seules fins de répondre aux sept axes politiques imposés au CTM réduisant de fait, l'expression et la prise en compte de certains besoins locaux, en particulier, sur le champ de la sécurité exclue du pacte malgré la demande réitérée des élus et les attentes de la population.

Avec 22 Maires de la Métropole aux côtés du Président de la Région, monsieur Laurent Wauquiez, nous avons de nouveau rappelé vendredi dernier, l'importance que la Métropole se saisisse enfin du sujet de l'insécurité. Les derniers événements, notamment la communication inacceptable d'une élue écologiste lyonnaise du 8^{ème} arrondissement, à l'encontre des forces de l'ordre, "la culture du viol" dans la police ou encore, le défilé de dimanche dernier du Maire de Lyon, sous des pancartes "police = scandale" nous ont tous choqués.

La collectivité métropolitaine doit prendre ses responsabilités et passer aux actes en proposant un véritable plan d'investissement en matière de sécurité et dédier un budget concret à la sécurité des habitants, pour s'impliquer de manière sérieuse sur les sujets de responsabilité parentale, de protection et d'accompagnement des mineurs.

Le principe de subsidiarité est totalement oublié, pourtant plus efficient dans l'exercice des responsabilités au plus près des spécificités locales dans le respect des compétences de chacun. Au contraire, les injonctions, les vôtres monsieur le Président, celles de vos Vice-Présidents se multiplient : réseau express vélos, logement social, réduction du stationnement, etc. La concertation est remplacée par les annonces dans la presse. Exemple, le projet de télécabine, un outil, le pacte de cohérence, au service du dogmatisme motivé par le calendrier électoral déconnecté des réalités, des enjeux locaux et plus largement de ceux de cette Métropole. C'est notamment le cas de la mobilité limitée au seul développement des modes actifs, vélos et piétons dans les actes du pacte.

En définitif, le projet du pacte de cohérence proposé, loin de promouvoir l'esprit de dialogue entre les Maires et la Métropole, d'installer l'échelon local au cœur du partenariat lui substitue un mode de gouvernance qui prône et organise l'effacement de la commune.

Les Maires et les communes ont besoin de décentralisation et pas de déconcentration politique. Alors, pactiser, nul besoin pour nous et de nourrir, encore moins, la perspective de pouvoir élaborer de futurs projets de territoires de nos CTM qui demeurent, à ce stade, largement insuffisants pour vous assurer de la coopération prétendue, comme fondement de ce pacte.

Pour finir, dans le registre du mépris vis-à-vis des élus, nous découvrons lors de cette séance que vous avez déjà publié le pacte de cohérence dans une communication écrite au personnel, *le Petit Métropolitain*, avant même son approbation. On y lit : "Le pacte de cohérence a été voté en séance du Conseil de la Métropole, le 15 mars dernier". C'est simplement édifiant !

Il est aujourd'hui demandé un acte de confiance de la part des élus en leur présentant le pacte à l'approbation. À l'évidence, cela ne va pas, mais si nous continuons à travailler sur l'ensemble des sujets de ce pacte et les compétences partagées avec la Métropole pour servir nos habitants et les enjeux de nos territoires, notre groupe votera contre ce pacte de cohérence métropolitain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à la Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, je ne répondrai pas forcément à toutes les interpellations qui ont pu être faites mais malgré tout, j'essaierai de façon la plus synthétique possible peut-être de rappeler d'abord le cadre dans lequel nous sommes en train de délibérer parce que je crois qu'au fil des interventions des uns et des autres, celles et ceux qui nous écoutent, pourraient avoir oublié ce sur quoi nous délibérons.

Je rappelle que nous devons adopter un pacte de cohérence métropolitain voulu par la loi, dans un calendrier précis de 9 mois, et nous y sommes, et qui, dans la loi, avait l'intention en tout cas que, très rapidement, la façon de coopérer entre la Métropole et les communes puisse être établie. À un moment, et certains l'ont rappelé, tous les Maires ne siègent plus désormais à la Métropole de Lyon, comme c'était le cas lorsque nous étions dans une intercommunalité. Et donc, je pense et je sais que si nous n'avions pas été rapides, les Maires auraient pu regretter que nous ne disions pas, de façon précise, la façon dont nous voulons travailler. Je le rappelle, j'ai entendu toutes les inquiétudes concernant la façon dont nous pourrions parler de mise sous tutelle, j'ai même entendu le mot de "soumettre les maires". Je crois qu'on ne parle pas de la même chose.

Nous avons deux collectivités qui vont travailler ensemble, chacune avec leurs instances délibératives qui, je le rappelle, sont les Conseils municipaux et les Conseils métropolitains, deux instances parfaitement reconnues par la loi et dont les délibérations passent par le contrôle de légalité de la Préfecture. Nous sommes dans un État de droit qui garantit les compétences de chacun.

Ensuite, il y a des politiques publiques qui sont portées par les élus de la Métropole, d'une part, et par les élus municipaux, d'autre part, la question étant que chacun est élu avec une légitimité, un programme, évidemment qu'il a présenté devant les électeurs qu'il veut mettre en œuvre et la façon, c'est comment nous pouvons, chacun dans nos compétences, coopérer sur les territoires pour ne pas bloquer l'action publique, parce que l'enjeu, il est majeur, pas pour les élus municipaux et pour les Conseillers métropolitains, territoires qui doivent se demander comment on existe. L'enjeu majeur, il est que nos politiques publiques aient des effets à un moment où les citoyens sont dans une crise de défiance majeure : crise de défiance, vis-à-vis des institutions, crise de défiance aggravée par la crise sanitaire que nous traversons et donc, je crois que nous sommes à la croisée des chemins si je puis me permettre.

La loi a été votée, nous l'avons dit, chacun à un moment a pu exprimer son choix dans les instances dédiées à l'Assemblée nationale et au Sénat. Aujourd'hui, chacun peut avoir des regrets sur la forme qu'ont prises la loi et son application. Malgré tout, dans un état de droit, nous allons faire en sorte de l'appliquer le mieux possible. Et nous avons pris un chemin et c'est celui que portent le Président et son Exécutif qui est de dire plutôt que d'être dans des confrontations qui ne seraient peu opératoires, travaillons ensemble. Et pour le prouver, nous avons listé les sujets de coopération, qui sont les sujets souvent qui peuvent être ceux de tension parce qu'on a des compétences croisées. Quand on intervient sur des trames vertes et bleues, sur des sujets du logement, puisque Marc Grivel en a parlé sur les questions de mobilité et même d'éducation, puisque les villes ont les compétences des écoles et la Métropole des collèges, on voit bien que l'on a deux solutions : soit on travaille face à face, soit finalement on mutualise des énergies dans le respect des engagements de chacun et c'est ce qui est proposé désormais.

Après, il n'est demandé ni à l'Exécutif métropolitain évidemment, ni à la Métropole, ni à l'assemblée métropolitaine, ni à l'assemblée municipale de se défaire de leur part de compétences. Et pour donner des preuves de cette coopération, c'est la meilleure des preuves, je crois, ce sont les finances. On a coutume de dire que c'est le "nerf de la guerre". Et donc, nous mettons à disposition, 200 M€ sur 3,6 milliards d'euros, les 3,40 milliards d'euros restant ne vont pas non plus être en dehors des territoires : ils seront bien à destination des habitants de la Métropole.

Mais les 200 M€, ce qui fait leur particularité, c'est qu'ils sont dans une relation directe avec les communes qui pourront dire ce sur quoi elles souhaitent travailler et c'est, je crois, la nouveauté. 200 M€, c'est un engagement précis, donc c'est une preuve de confiance. C'est une élaboration qui a été claire et une transparence des moyens financiers. Je tiens à le redire et à le souligner, chaque habitant de la Métropole sait exactement ce que sa commune recevra comme financement pour le FIC, sait que sa CTM aura pour la PROX et pour le projet de territoire.

Non seulement chaque citoyen le sait pour sa commune et sa CTM, mais il sait aussi que les autres CTM et les autres communes de la Métropole percevront. Je crois qu'on est allé au bout d'un exercice d'équité et de transparence dont je pense d'autres pourraient aussi s'inspirer, ce qui éviterait un certain nombre de débats dont, je crois, que la politique ne sort pas grandie.

Et puis, nous avons proposé un groupe de suivi. Ce n'est pas quelque chose sortie *ex nihilo*. C'est un groupe de suivi parce que, comme l'objet est nouveau, évidemment un groupe de Maires va suivre son application et s'assurer qu'il n'y a pas de loupé, c'est une évidence et en 2023, nous avons une clause de revoyure. Deux ans et demi pour faire fonctionner le processus, les dispositions. Et en 2023, nous regardons de façon apaisée, je l'espère, en ayant quitté les défiances qui peuvent encore exister et en regardant ce qui a été produit sur les territoires. Moi, je n'ai pas d'inquiétude, en 2023, on fera un constat collectif que les projets ont avancé parce que c'est notre rôle d'élus de le développer.

Enfin, sur la question des Conseillers métropolitains, la loi n'a rien prévu. Moi, j'entends aussi les remarques, y compris de groupes, auxquels appartiennent finalement les Parlementaires qui ont contribué à l'élaboration du débat. Je veux bien qu'après, il y ait un regret sur la forme qu'a pris la loi.

Malgré tout, bien sûr que le rôle des Conseillers métropolitains est à préciser et je l'ai annoncé dès le départ à l'ensemble des élus, que c'était un chantier devant nous, qui n'a pas été mené sous le mandat précédent jusqu'au bout, même si un bilan et je tiens à le dire, a été fait sous le mandat précédent quand David Kimelfeld était Président, un bilan a été fait du précédent pacte, qui d'ailleurs a nourri nos travaux aujourd'hui. Il n'a pas été mené un travail sur le rôle d'un Conseiller métropolitain. Donc, nous allons le faire de façon tranquille, mais ne confondons pas tous les rôles, ceux des élus municipaux et des élus métropolitains. Je rappelle que les Conseillers métropolitains auront leur avis à dire sur le projet de territoire parce qu'il est voté en Conseil de la Métropole.

Donc, par essence, c'est à lui-même de décider, et ce ne sera pas consultatif. Ce sera bien délibératif et nous trouverons les façons de ne pas avoir effectivement des élus qui soient hors sol, cela pourrait être une inquiétude, mais qu'ils soient bien inscrit dans leur territoire et c'est un travail auquel nous avons convié l'Exécutif, l'ensemble des groupes de la Métropole.

Peut-être enfin, sur les thématiques et puis j'essaie, à peu près, je pense avoir répondu à l'état d'esprit. Sur les thématiques, nous aurions pu mettre toutes les politiques publiques qui existent : les politiques publiques nationales, métropolitaines, communales. Le choix a été fait de se concentrer sur quelques-unes d'entre elles qui vont permettre d'incarner très concrètement des compétences que nous avons, Métropole et communes. Cela n'empêche pas chaque CTM de se saisir d'autres sujets, de les travailler avec l'Exécutif et avec d'autres partenaires. C'est écrit également dans le pacte, d'ailleurs pour les Maires qui en avaient fait la demande.

Je rappelle, quand même, que la sécurité n'est pas une compétence première de la Métropole ; la question de la prévention spécialisée, qui fait partie de sujets sur lesquels on peut travailler ensemble et sur lesquels on va travailler évidemment ensemble, j'entends monsieur Cohen en faire un sujet phare. Inviter des Maires sur la sécurité pourquoi pas ? Je suis Maire et je n'y ai pas été invitée, visiblement, à cette réunion. Donc, je me dis, dans notre façon de procéder, il y a malgré tout une façon de traiter tout le monde de la même façon, quelle que soit la sensibilité qui est la sienne et je trouve que c'est important et que ce n'est pas quelque chose qui est une parole en l'air, mais qui est inscrite dans la façon dont les finances sur ces 200 M€ sont attribués.

Voilà, moi je me dis, maintenant, nous avons beaucoup débattu. Nous serons, et je sais que vous serez avec l'Exécutif, l'ensemble des 59 Maires et leurs élus municipaux, très vigilants sur la mise en œuvre du pacte de cohérence.

Évidemment, le groupe de suivi permettra de s'assurer qu'il fonctionne le mieux possible et maintenant, je nous engage tous, en tout cas, si le pacte de cohérence est adopté, puisque le vote aura lieu ensuite, je nous engage, en tout cas, à nous mettre au travail sur les projets de territoire. Cela va être un enjeu intéressant et nouveau. Comment des communes, entre elles, coopèrent à l'échelle d'une CTM, coopèrent avec la Métropole et reviennent vers les territoires et les habitants. Nous avons quelque chose d'un peu nouveau à mettre en œuvre, je le reconnais. Accordons-nous une confiance vigilante, j'entends. Certains d'entre vous garderont les caractéristiques, et, vous me pardonnerez cette image qui paraîtrait peut-être un peu connotée, j'ai compris qu'un certain nombre d'élus sont comme Saint-Thomas : "Il faut voir pour croire !". Et, donc, je vous engage maintenant à ce que nous nous mettions tous au travail, pour que, concrètement, nous arrivions sur nos territoires, avec les politiques publiques, à changer la vie des habitants. Je vous remercie monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. À nouveau, merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce pacte, madame la Vice-Présidente, les Conférences territoriales des Maires, les communes. Il y a eu un échange important, une concertation soutenue dans un délai très court, cela a été rappelé, pour des raisons juridiques qui nous étaient imposées et donc, ce document, je pense, est assez satisfaisant. Néanmoins, j'entends les avis défavorables des communes. J'entends que sur les 39 avis favorables des communes, il y a 22 communes qui ont émis des réserves. Donc, il faut évidemment en tenir compte.

Il faut aussi voir qu'une partie des réserves n'est pas liée au pacte même, mais liées soit à la loi MAPTAM, soit à la PPI, soit à des sujets divers et variés, qu'on a vus dans les déclarations des groupes et des uns et des autres, puisqu'on critique également le SYTRAL qui n'a pas forcément un grand lien avec le pacte métropolitain. On critique la politique de la Ville de Lyon alors c'est quand même assez paradoxal, ici, de dire qu'il faut respecter les communes et, à chaque fois, d'aller attaquer une politique communale, soit de Lyon ou d'ailleurs, au sein de l'instance.

Moi, je crois qu'il est important de rappeler, et tout le monde le dit, qu'il y a une double légitimité : celle des Maires élus sur leur territoire et celle que nous avons à la Métropole des 150 élus du Conseil de la Métropole. Les Maires ont des compétences connues : la gestion des écoles, la culture, le sport, la sécurité et d'autres et la Métropole ne prétend pas entrer dans ces actions communales et influencer sur ces compétences des Maires.

Et puis, la Métropole a énormément de compétences, énormément de compétences liées à la loi et pour avoir des politiques efficaces et efficaces, il faut naturellement travailler avec les communes. Mais c'est bien nous, Métropole, qui avons la responsabilité de ces politiques et qui avons été élus par les électeurs, je le rappelle, et donc, quand on rend une partie de cette légitimité aux communes, à travers ce pacte métropolitain et les budgets et les enveloppes territoriales, c'est bien un geste qu'on fait vers les communes pour être plus efficaces sur des politiques choisies, donc sur sept axes stratégiques que nous avons choisis et pour lesquels nous avons été élus, où chaque territoire peut choisir une ou plusieurs de ses politiques pour la développer plus fortement sur son territoire et pour qu'elles soient plus efficaces.

Alors, on est très loin d'une tutelle ou d'une entrave. On est, au contraire, ouvert pour être plus efficace à redonner une partie du pouvoir de la Métropole aux territoires. C'est le sens de notre action et j'espère qu'au fil des années, nous allons être compris et j'espère que ces enveloppes territoriales qui sont une nouveauté vont réussir et que nous pourrions, pourquoi pas, les augmenter en court de mandat, si la situation financière le permet.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix l'amendement qui a été déposé. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Alors, nous allons entendre le résultat du vote sur l'amendement avant de voter la délibération principale. Puis, nous ferons une suspension de séance jusqu'à 13 heures 30, heure à laquelle nous reprendrons notre Conseil pour essayer de le terminer avant 18 heures.

Le scrutin est clos. Donc, l'amendement a été voté, je vous donnerai exactement le nombre. Du coup, je mets aux voix le pacte métropolitain amendé aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

L'amendement a été adopté avec 104 voix pour et 30 voix contre. On aura dans quelques instants le résultat du vote du pacte et je vais vous le donner avant qu'on fasse la pause. Merci. Donc, le pacte a été adopté avec 90 voix pour, 43 voix contre et 16 abstentions. Je vous remercie.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

M. LE PRÉSIDENT : Pour la délibération n° 2021-0505 qui portait sur la végétalisation des cours des collèges publics, elle a été adoptée à l'unanimité avec 144 voix.

Je suspens la séance et nous nous retrouvons à 13 heures 30.

(La séance est suspendue à 12 h 52 et reprend à 13 h 30).

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, nous reprenons la séance. J'espère que tout le monde a pu profiter de cette pause méritée !

N° 2021-0507 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Taux 2021 - Délégation Pilotage et ingénierie administrative et financière - Direction finances et contrôle de gestion -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Artigny a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0507. Monsieur Artigny, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ARTIGNY, rapporteur : Merci monsieur le Président, chers collègues, voilà un sujet, un dossier, qui va nous tenir éveillés après la pause-déjeuner, tant ce dossier est délicat. C'est un dossier qui est sensible. C'est un dossier qui est aussi complexe. Et puis, c'est un dossier qui est ancien. Il est question aujourd'hui de sécuriser, d'un point de vue juridique, nos relations avec la CANOL. En tout cas, de faire en sorte que nous puissions ne plus être fragilisés par les différents recours qui sont intentés et, à ce titre, c'est une forme de "marotte" que l'on a depuis une dizaine d'années, les anciens Exécutifs n'ont pas su, n'ont pas pu, en tout cas, réglé le problème et nous héritons de ce dossier délicat.

J'en veux pour preuve qu'en 2018, à la demande d'ailleurs du groupe Les Républicains, une mission d'information et d'évaluation avait été mise en place et qui a rassemblé l'ensemble des groupes politiques. Je ne veux pas reprendre toutes les recommandations qui ont émané de cette mission. Je veux en reprendre seulement quatre qui nous ont été utiles, en tout cas, pour réfléchir à sortir de cet imbroglio juridique dans lequel nous sommes :

- le premier, il est connu maintenant depuis le 1^{er} janvier 2020, c'est la création d'une régie dotée d'une autonomie financière pour asseoir la régularité juridique de l'ouverture d'un budget annexe, je reprends exactement les propos des conclusions de la mission auxquelles je fais référence de façon à éviter tout dérapage, en tout cas toute mauvaise interprétation,

- il est évoqué également un rapprochement des taux, c'est la démarche dans laquelle nous sommes aujourd'hui et je vais y revenir,

- il est était aussi question d'avoir une étude de prospective sur l'évolution de la structure des taux de la TEOM,

- et enfin, des études préalables à la TEOM incitative.

Donc, effectivement, vous pouvez constater que l'Exécutif est resté dans la démarche qui avait été initiée en 2018 sur ce sujet, donc ce qui veut dire qu'en fait, la question de la sécurisation juridique n'est pas quelque chose qui a été faite récemment, ce n'est pas un objectif récent. C'est quelque chose qui existe depuis plusieurs années et l'Exécutif s'est effectivement attaché à ces taux, en tout cas, dès le début du mandat, de façon à examiner une situation qui pouvait éviter à la Métropole de se retrouver dans une situation financière difficile.

Alors, pourquoi il faut sécuriser ? Je ne veux pas refaire tout un historique de ce qui a été fait. Je vous l'ai dit, la Métropole de Lyon est attaquée systématiquement en excès de pouvoir par la CANOL. Donc, c'est une association qui défend les intérêts des habitants, des contribuables de l'Ouest lyonnais et cela a conduit en tout cas à ce que le Tribunal administratif annule les taux de 2016, 2017 et 2018 à la demande de la CANOL et surtout a donné aussi raison à la CANOL dans ses actions en reconnaissance de droit et qui permet à tous les habitants, tous les contribuables métropolitains de demander un remboursement de leur TEOM auprès de l'État.

Juste pour information, c'est une somme globale d'environ 400 M€, donc ce n'est pas une paille ! Mais, je dirais que quelque part, cela ne nous concerne pas directement. Ce qui est plus inquiétant pour nous, ce sont les recours sur les taux 2019-2020. Pourquoi ? Parce qu'il y a une loi de finances en 2019 qui a été très claire là-dessus et qui a considéré que si les taux étaient reconnus comme étant excessifs, l'État se ferait rembourser, auprès des collectivités, les sommes qu'il serait amené à rembourser auprès des contribuables. Donc, cela veut dire que pour les exercices 2019 et 2020, pour mener un ordre de grandeur, cela représente environ 225 M€, donc ce n'est pas non plus une paille !

Ce qu'il faut avoir aussi en tête, c'est qu'en 2019-2020, le Tribunal administratif n'a pas donné raison à la CANOL. Donc, en fait, elle a considéré que la Métropole de Lyon n'était pas dans un caractère, c'est la première fois que cela arrivait, donc on était assez content, un caractère excessif. En revanche, ce qu'il faut avoir en tête, c'est que le recours de la CANOL était à la fois sur le caractère excessif mais était également sur le caractère progressif des taux de TEOM, en fonction des fréquences.

Sur cette partie-là, la décision du Tribunal administratif n'a pas été très claire, même s'il a considéré que nous étions dans notre droit. La CANOL a décidé de faire appel, en tout cas, elle nous a indiqué qu'elle ferait appel. On

ne sait pas si à ce jour, au moment où je vous parle, si cela est fait, ce qui veut dire que la procédure, le contentieux qui porte sur les taux 2019-2020, n'est pas juridiquement stabilisé.

Face à tout cela, nous avons examiné trois scénarios :

- le premier, c'est, nous ne faisons rien. En gros, c'est ce qui a été fait jusqu'à présent ou en tout cas, à la marge, on essaie de régler le problème. Cela correspond pour nous à une fuite en avant. Cela reporte, en paraphrasant le développement durable, sur les générations futures la gestion de ce risque financier. Cela veut dire qu'en fait, certains nous disent aussi : "vous auriez dû provisionner 225 M€" et puis, naturellement, dans cette logique-là, comme on n'est pas stabilisé sur les exercices suivants 2021-2022, donc en gros, on provisionne 115 M€ par an chaque fois. Donc, ce n'est pas possible qu'on puisse effectivement bloquer cette somme d'argent. Donc, cette situation n'est pas recevable,

- la deuxième possibilité, le deuxième scénario, c'est celui sur lequel on a travaillé depuis le début du mandat, c'est de dire : il faut absolument qu'on limite ou qu'on annule, en tout cas, qu'on limite fortement le risque juridique. Et, je le disais, il y a quelques instants, la CANOL a attaqué sur la progressivité des taux, en disant que ce n'était pas justifié. Nous ne sommes pas très convaincus de la décision prise par le Tribunal administratif, ce qui veut dire que sur cet aspect-là, nous avons un risque important, en tout cas, d'être contestés, de voir nos taux annulés. En gros, pour éviter ce risque-là, la décision a été de fixer un taux fixe, pour l'ensemble des contribuables métropolitains, de manière à réduire et annuler carrément ce risque de contentieux.

Vous avez vu dans la délibération, un premier travail nous avait amenés à un taux moyen de 5,01 %. Les services ont un peu affiné ce taux, pour arriver au taux qui figure dans la délibération, de 4,93 % et nous avons aussi dans le même temps, conduit à une baisse du produit de la TEOM, puisque nous avons budgété au BP (budget primitif) de 2021, 117 M€. Nous serons à 115 M€.

Tout cela, effectivement, nous rassure dans la mesure où c'est cohérent avec les décisions qui ont été prises par le Tribunal administratif.

- Et puis, il y avait une troisième possibilité qui a été évoquée en commission finances et qui a même été évoqué aussi à la Conférence métropolitaine des Maires, c'est de travailler de manière progressive. Le problème de travailler de manière progressive, on va avoir une déclinaison, enfin un rapprochement vers un taux unique sur deux ou trois ans et ne nous garantit sur aucun aspect.

Premièrement, nous sommes toujours dans la difficulté à justifier, en tout cas, nous laissons la possibilité d'avoir un recours sur la progressivité des taux. Et puis, nous avons un deuxième aspect, c'est que, de toute façon, le problème, et je crois que pas mal d'entre vous, allez intervenir sur le sujet, sur la question des augmentations des taux pour certains et la diminution pour les autres, restera entier avec la déclinaison vers une forme de mixité, enfin une déclinaison progressive, en tout cas, du taux.

Donc, ce qu'il faut avoir en tête, c'est qu'effectivement, notre objectif au niveau de l'Exécutif, a bien été, dès l'origine, dès le début de ce mandat, de régler le problème pour les années 2021-2022, ce qui ne veut pas dire que pour les années 2019 et 2020, le problème est réglé. Nous allons attendre de voir comment les choses vont se mettre en place et là-dessus, nous avons appris, nous avons acquis, en tout cas, la Métropole de Lyon a acquis une certaine expérience sur la pugnacité de la CANOL à contester systématiquement la Métropole sur ce sujet.

Nous savons, bien entendu, que cela a aussi un impact sur les taux de TEOM pour certains contribuables, ceux qui étaient en-dessous, verront leurs taux augmenter et ceux qui étaient au-dessus, verront leurs taux baisser. Au niveau de la population, au niveau du contribuable, les estimations qui nous ont été fournies, c'est de dire qu'en fait pour deux tiers des contribuables, la situation sera soit le statu quo, soit une légère amélioration et un tiers qui verront leur taux de TEOM augmenter.

Ce qu'il faut bien avoir en tête, et pour cela, je répondrai tout à l'heure aux différentes questions, si elles arrivent en tout cas, cela n'implique pas le service rendu aux contribuables. Le nombre de collectes ou la fréquence des collectes qui est réalisée n'a pas été faite en fonction du taux de la TEOM, mais en fonction du nombre de déchets à récolter et à traiter. Cela veut dire qu'effectivement, quand on est dans une région ou dans une zone urbaine dense, il y a forcément plus de production de déchets, donc plus de tournées de façon à récolter ces déchets. Par ailleurs, si on est dans une zone pavillonnaire, on produit moins de déchets, donc la fréquence des collectes seront et sont moins importantes.

Voilà ce que je peux vous dire, pour l'instant, monsieur le Président. Je pense qu'il y aura tout à l'heure un certain nombre de questions sur ce que coûte, en tout cas, le ramassage des déchets, des ordures ménagères en centre urbain dense, par rapport à quelque chose de pavillonnaire, mais quand même, n'importe quel individu qui fait un peu de logistique industriel, et je sais que dans cette assemblée il y a beaucoup d'industriels et de gens qui ont une compétence en matière de gestion d'entreprises, peuvent tout à fait comprendre que lorsqu'un camion s'arrête au

pied d'un immeuble pour ramasser la production de déchets de 10, 20 ou 30 familles, globalement, de manière analytique, en tout cas, à la tonne ramassée, cela revient moins cher que si l'on fait plusieurs kilomètres et qu'on s'arrête à chaque fois à un pavillon pour récupérer les déchets d'une famille, puis après, au bout de 100 m, le deuxième, etc.

Voilà ce que je peux dire, en tout cas, pour l'instant. Je réponds, bien naturellement, à toutes les questions qui ne vont pas manquer d'arriver. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a sept demandes d'interventions. La parole est au groupe Communiste et républicain.

Mme la Conseillère CHARNAY : Merci monsieur le Président, c'est Christiane Charnay. L'organisation de la ville commence historiquement avec deux enjeux majeurs, on le sait : l'assainissement et les déchets. Ce ne sont pas des questions individuelles, mais des enjeux collectifs, des enjeux de politique publique. Nous avons des services publics des déchets de bon niveau et nous connaissons l'enjeu sanitaire, de cadre de vie et d'inégalités de la collecte des déchets.

C'est pourquoi, nous défendons le principe du financement fiscal de ce service public, un financement nécessairement redistributif. C'est la caractéristique de l'impôt progressif, celui inventé par la République. Le financement par la TEOM est un financement fiscal justifié par la nature du service public des déchets. Toutes les attaques contre les taux de TEOM sont, en fait, des attaques contre ce principe de financement fiscalisé et elles cherchent, au fond, à faire payer plus cher aux ménages modestes pour permettre aux plus riches d'économiser. La mise en place d'un taux unique ne signifie pas une différence territoriale, mais une différence urbaine : des villes, dans l'est comme dans l'ouest de la Métropole, sont actuellement en fréquence 3, parce que moins densément peuplées. L'injustice, ici, est d'abord celle de la fiscalité locale et de la valeur locative.

En effet, la fiscalité locale incompréhensible, injuste, ne prenant pas en compte les revenus et les valeurs locatives, est un serpent de mer de la fiscalité en France dont tout le monde parle sans aucune transparence sur les objectifs des réformes à venir. Pour notre part, nous défendons des principes simples pour la fiscalité : une fiscalité progressive basée sur les revenus qui compense les inégalités, une fiscalité transparente et compréhensible par le contribuable, une fiscalité qui assure l'autonomie des collectivités locales.

La question principale des actions juridiques est de préciser quelles dépenses peuvent être prises en compte par la TEOM. Quand il s'agit d'un prestataire privé, toutes ses dépenses, y compris sa direction générale et sa marge commerciale, sont intégrées dans le prix. Pour le service public, il y a débat. Ce devrait être le rôle de l'État de clarifier légalement ce point et de sécuriser, ainsi, juridiquement le financement par la TEOM.

Mais tous les Gouvernements successifs ont refusé de le faire et, en 2020, le Gouvernement a même mieux fait. Il n'a pas précisé dans la loi de finances les dépenses acceptées, mais il s'est débarrassé du problème pour ne pas avoir à rembourser une fiscalité qui serait, au final, refusée juridiquement. Il faut noter qu'aucun Parlementaire du Rhône n'a défendu les amendements que proposait la Métropole et même que le groupe LR (Les Républicains) avait, en 2016, proposé un amendement exonérant les commerces de TEOM avec de grands remerciements des groupes de la distribution, qui sont les premiers à avoir bénéficié des actions de la CANOL.

Si les Gouvernements ne le font pas, c'est que beaucoup d'acteurs se disent que c'est un secteur marchandisable et qu'une redevance serait préférable. Ce n'est, alors, plus un financement fiscal, mais le financement d'une prestation.

Certains croient que cela permettrait d'agir pour la réduction des déchets, en faisant payer en fonction du volume ou du poids des déchets. Nous refusons cette conception qui va contre le principe de solidarité et de mutualisation au cœur d'un service public urbain. C'est pourquoi nous refusons une tarification incitative sur les volumes ou les poids des déchets qui serait une catastrophe pour les milieux populaires. La tarification incitative ne doit pas être synonyme de pénalités pour les ménages n'ayant pas le capital financier, culturel ou temporel pour acheter leurs produits en vrac, faire du compost, faire de la cuisine, laver des couches, etc.

Dans la commission TEOM du mandat précédent, nous avons donc défendu des principes simples :

- le principe de la TEOM et l'utilisation de la TEOM incitative uniquement pour favoriser la qualité du service public, autant pour la gestion des points de collecte que pour la collecte sélective,
- une TEOM permettant l'équilibre général du budget annexe prenant en charge la totalité des dépenses, y compris les dépenses générales.

Nous voterons favorablement cette délibération. Le montant proposé conduit, certes, à une recette qui est en dessous des dépenses de l'ordre de 9 %, ce qui nécessite une subvention du budget général de 12 M€. Mais, on est très loin de la zone de risque, puisque la jurisprudence considère qu'une recette excessive se situe à un écart

de + 15 % des recettes sur les dépenses et qu'on considérait, précédemment, que l'équilibre nous mettait clairement en dehors de la zone de risque.

Le taux unique était un processus engagé par la majorité précédente et il répond à la pression du juge. Ce n'est pas un choix politique de la Métropole, mais une contrainte résultant des actions de la CANOL contre la TEOM. À chacun ses responsabilités !

Nous rappelons, d'ailleurs, que ce n'est pas une différence de taux par Commune, mais par fréquence et qu'il y a, comme exemple, à Vénissieux aussi des habitants dont la TEOM va augmenter. S'il y a injustice, ce n'est pas le taux de TEOM, mais la base des fiscalités locales. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, madame Sibeud.

Mme la Conseillère SIBEUD : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération vous proposez au Conseil métropolitain de fixer un taux unique de TEOM pour l'année 2021. Cette décision est brutale.

Pour motiver cette option, vous argumentez sur la sécurisation nécessaire de la perception de la TEOM compte tenu des contentieux en cours et de la difficulté de justifier la multiplicité des taux en fonction du nombre de collectes.

Si nous comprenons bien le contexte juridique, nous considérons néanmoins que la décision est trop rapide, eu égard aux conséquences sur les contribuables concernés par un taux plus bas que le taux moyen et qu'elle aurait mérité d'être progressive, comme d'ailleurs le rapport de la mission TEOM de 2018 le préconisait. Je cite la préconisation 12 : "profiter de la baisse de la TEOM pour engager un rapprochement des taux." L'esprit de cette préconisation était bien d'amortir l'effet du taux unique, par la diminution du produit de la TEOM.

Certes, la TEOM a baissé très sensiblement en 2020, sans que le processus de rapprochement des taux ne soit vraiment amorcé. Alors, comme chacun le sait : quand l'impôt baisse, tout le monde est content et ne dit surtout rien.

La baisse de la TEOM annoncée pour 2021 dans la délibération ne compensera pas, loin de là, l'effet du taux unique.

Mais quand l'impôt augmente, comme ce sera le cas pour de nombreux contribuables, alors ces contribuables sont très mécontents et se plaignent à leur premier interlocuteur qu'est le Maire, d'autant plus que l'augmentation ne correspondra pas à un changement de service puisque la fréquence du nombre de collectes restera identique.

J'ai bien entendu la démonstration du Vice-Président Artigny sur la logique industrielle du service, et je le rejoins d'ailleurs, mais les contribuables n'entendent pas ce discours et ne voit que l'impôt qui augmente. Les contribuables les plus pénalisés seront donc ceux des communes périphériques qui ont une fréquence de collecte faible. Les contribuables favorisés sont ceux qui bénéficient d'une fréquence de collecte élevée et dans le centre-ville.

Comme je l'ai indiqué en Conseil d'exploitation déchets au cours duquel cette délibération a été présentée, si cette décision est prise et elle le sera, il faudrait *a minima* prévoir une information des contribuables pour leur expliquer le pourquoi de l'augmentation. Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains. Est-ce que le groupe Progressistes et républicains souhaite intervenir ? C'est monsieur Galliano me dit-on.

M. le Conseiller GALLIANO : Vous ne m'entendez pas ?

M. LE PRÉSIDENT : Si maintenant, on vous entend parfaitement. Vous avez la parole.

M. le Conseiller GALLIANO : Excusez-moi, monsieur le Président, mes chers collègues, par cette délibération, vous souhaitez instaurer un taux unique de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'ensemble du territoire, pour cette année 2021.

Ce taux unique est une nouvelle étape dans l'évolution de notre fiscalité locale et rappelle une difficulté de longue date à imposer justement le service public de gestion des déchets ménagers proposé aux contribuables.

Sous la présidence de David Kimelfeld, beaucoup avait été entrepris, devant la multiplication des contentieux, d'une part, avec la mise en place d'une mission TEOM, regroupant tous les groupes politiques de la Métropole, portée par Gérard Claisse et Nathalie Frier. Un rapport avait ainsi été présenté en Conseil le 28 janvier 2019.

Ce rapport avait permis de prendre deux mesures fortes pour rétablir transparence et justice fiscale :

- en mars 2019, nous votions ainsi une baisse et une convergence des taux, permettant de rendre aux habitants de la Métropole près de 21 M€ de pouvoir d'achat à travers cette baisse de la fiscalité et de garantir une plus grande équité fiscale, territoriale et sociale,

- en novembre 2019, nous avons créé une régie dotée de l'autonomie financière relative à la prévention et à la gestion des déchets ménagers et assimilés, pour permettre une plus grande lisibilité des actions et activités relevant de ce service.

L'objectif était double pour notre Métropole : dans un premier temps, il s'agissait de sécuriser le dispositif local de la TEOM sur le plan juridique ; dans un deuxième temps, il s'agissait de renforcer le portage et le pilotage des problématiques liées aux déchets, qui constituent finalement une des politiques publiques majeures portées par notre collectivité.

Par cette délibération, vous souhaitez pour cette année 2021 établir pour la première fois un taux unique de TEOM à 4,93 %, quel que soit le territoire servi, quelle que soit la fréquence de la collecte.

Cela aura pour effet de défavoriser les habitants des plus petites communes, où la fréquence de collecte est la moins importante puisque les territoires sont moins denses et de favoriser les communes avec la fréquence de collecte la plus importante, avec un taux en légère baisse.

Je tiens à rappeler que, dans le rapport rendu par la mission dédiée à la TEOM, la mise en place de ce taux unique n'était pas inscrite. De même, la loi, qui mériterait d'évoluer vers un dispositif plus compréhensible de tous, donne la possibilité d'établir un taux unique, mais ne revêt aucun caractère obligatoire.

La réalité, c'est que d'une certaine manière, ce taux unique est la résultante d'une carence juridique, qui nous met en difficulté dans notre capacité à délimiter les périmètres des taux différenciés de manière souple.

Il eut été préférable, afin de ne pas créer une forme d'iniquité fiscale, de poursuivre un travail de fond avec l'administration fiscale, afin de définir une palette de taux différenciés avec des périmètres clairs. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole, monsieur Grivel, je crois.

M. le Conseiller VINCENT : Non, c'est monsieur Vincent, monsieur le Président !

M. LE PRÉSIDENT : C'est avec plaisir ! Vous avez la parole.

M. le Conseiller VINCENT : Je suis déjà intervenu lors de la Conférence métropolitaine des Maires et vous nous avez d'ailleurs présenté le dossier où j'ai fait part, bien évidemment, de mon profond mécontentement. Mais la Conférence métropolitaine des Maires, finalement, a très peu de pouvoir !

Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, chers collègues, je voudrais rappeler que, dans un contexte de dynamisme de l'assiette fiscale, puisque la valeur foncière progresse, nous sommes parfaitement d'accord pour une minoration des taux 2021 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, afin que son produit prévisionnel corresponde davantage aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, dans les conditions prévues par le code général des impôts, qui fait de la TEOM une taxe par destination.

Le travail de sécurisation juridique a été amplement réalisé sous le précédent mandat, suite au rapport d'une mission d'information et d'évaluation transpartisane dédiée, à laquelle j'avais participé. Nous avons pris des mesures correctives, dont une baisse et un resserrement des taux et un budget annexe pour la gestion des déchets. Il est utile de maintenir ce cap. Nous pourrions tout à fait comprendre, par exemple, que les taux évoluent pour mieux correspondre au service rendu ou que nous débattions d'une TEOM incitative.

Mais avec ce projet de délibération, vous allez beaucoup plus loin : sous couvert de sécurisation juridique, vous prenez une décision politique. Vous nous proposez aujourd'hui l'adoption d'un taux unique pour la TEOM, fixé à 4,93 %, sur l'ensemble de la Métropole, en remplacement des quatre taux existants, dont seuls trois sont encore appliqués en réalité (contre six, il y a quelques années).

Le passage au taux unique conduira à :

- une baisse du taux pour les contribuables résidents sur les secteurs bénéficiant de six collectes par semaine, à savoir Lyon et Villeurbanne et une petite partie des territoires de la 1^{ère} couronne,

- en revanche, une augmentation du taux pour les contribuables qui résident sur des secteurs bénéficiant de moins de six collectes par semaine, à savoir tout le reste de la Métropole !

Deux exemples concrets, pour illustrer :

- pour ma part, à Limonest qui est en fréquence 3, j'ai fait le calcul sur ma feuille d'impôts, c'est une augmentation de 11 %, soit 25 € en plus de TEOM par an,

- dans des communes, avec une fréquence 2, c'est le cas par exemple à Sathonay, Saint Genis les Ollières, Charly, Irigny, Vernaison, Grigny, Givors et dans le Val de Saône, c'est + 33 % sur le taux, soit par exemple pour un foyer qui aurait payé 200 € de TEOM en 2020, une augmentation de 66 €.

Nous avons là, un cas flagrant d'iniquité territoriale car ce sont les habitants des communes périphériques, alors même qu'ils bénéficient d'une plus faible fréquence de collecte, qui vont payer pour le centre-ville qui va, quant à lui, bénéficier d'une baisse d'impôts.

Dans le contexte actuel, ayons également en tête l'épisode des Gilets jaunes et le débat que nous avons eu sur la ZFE, je crains que votre décision alimente encore une fracture territoriale qui ne cesse de s'approfondir.

Je rappelle au passage que la plupart des propriétaires répercutent la TEOM sur leurs locataires, comme cela est légalement possible. C'est donc bien l'ensemble de nos habitants qui seront impactés.

Les mesures que nous prenons en matière de gestion des biodéchets et de tri sélectif vont conduire en toute logique à une baisse du volume des déchets collectés. On va donc non seulement demander à nos habitants de composter, ce qui est très bien, et d'amener eux-mêmes leur compost dans des points d'apport, mais on va en plus leur dire qu'on augmente unilatéralement leur TEOM alors qu'ils vont produire moins de déchets ! Ce n'est ni incitatif, ni cohérent, vous en conviendrez !

Dans le projet de délibération, rien ne vient étayer le risque juridique que ferait peser sur la collectivité, le maintien de trois taux différenciés. Vos réponses en commission n'ont pas non plus donné satisfaction.

Rappelons aux moins bien informés ce que le projet de délibération passe habilement sous silence, à savoir qu'en vertu de l'article 1636 B du code général des impôts, notre collectivité peut "définir des zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères" avec "des taux différents en vue de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu apprécié en fonction des conditions de réalisation du service et de son coût". Nos taux différenciés sont donc parfaitement légaux. Le seul problème qui est posé, c'est la justification de ces taux devant le juge administratif en cas de recours. Or, la requête de la CANOL sur les taux 2019 de la TEOM a été rejetée par le Tribunal administratif le 28 janvier dernier et il indique bien que la Métropole n'a pas effectué "d'erreur manifeste d'appréciation" dans la fixation de ces taux.

Si, en cas d'appel, il était demandé à la collectivité de justifier davantage ces taux différenciés, il me semble que nous sommes en mesure de le faire. Nous disposons de toutes les données nécessaires, que ce soit sur la régie directe ou sur la partie déléguée à des prestataires qui sont soumis à des marchés publics contraignants.

En résumé, retenons que des taux différenciés de TEOM sont parfaitement légaux. Le reste n'est qu'arguties juridiques, techniques et administratives qui n'ont, en vérité, pas grand-chose à faire au sein de notre Conseil.

Nous pouvons comprendre que l'acharnement judiciaire de la CANOL soulève des craintes pour l'Exécutif de notre collectivité qui veut donner des gages de sa bonne gestion. Mais n'adoptons pas un principe de précaution juridique excessif qui ferait peser sur les contribuables des communes de la 1^{ère} et de la 2^{ème} couronne de Lyon, le tribut des imprécisions du législateur et des errements d'une association dont les recours sont aussi systématiques qu'incohérents !

Je conclurai en disant que si la France est un État de droit, elle n'est pas dirigée par un Gouvernement des Juges. Et pour paraphraser le Général de Gaulle qui disait : "La politique de la France ne doit pas se faire à la corbeille", laissez-moi vous dire, chers collègues, que la politique de la Métropole ne doit pas se faire dans les prétoires sur requête de la CANOL !

Je ne peux donc que vous inviter, monsieur le Président, à retirer ce projet de délibération, afin de vous éviter d'acter une décision de taux unique pour la TEOM, avec les conséquences injustes et inefficaces que j'ai décrites.

À défaut, les élus du groupe Synergies Métropole voteront contre ce rapport et nous désolidariserons en tous points de cette décision. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

M. le Conseiller GOMEZ : Monsieur le Président, chers collègues, probablement peu de taxes ont acquis une renommée et une réputation telle que celles acquises par la TEOM ces dernières années. Je pense qu'entre communiqués de presse, polémiques et actions judiciaires à répétition, il n'y a probablement plus guère de Grand Lyonnais et de Grand Lyonnaises qui méconnaît aujourd'hui payer une taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour aller à l'essentiel, les élus du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés défendent le principe de convergence du taux de la TEOM, mesure de clarté et d'équité entre les habitants de notre territoire métropolitain.

Nous partageons d'autant plus cette mesure de convergence qu'elle s'accompagne d'une baisse du taux moyen payé par chaque Grand Lyonnais, qui passera de 5,01 % à 4,93 %. Certains ont trouvé, trouveront la baisse négligeable : les mêmes devront alors être cohérents et trouver que les hausses ponctuelles tout aussi négligeables.

Cette réforme a un effet négatif, qu'il n'y a pas de sens à nier, sur un nombre limité de Grand Lyonnais et pour des montants limités. On peut débattre de l'ampleur du nombre de personnes impactées, mais personne ne conteste, il me semble, ou ne peut contester, que les impacts négatifs restent limités. Les Maires des territoires concernés s'expriment contre cette mesure et c'est légitime et c'est même respectable, ils ne joueraient pas leur rôle de porte-paroles de leurs concitoyens s'ils ne le faisaient pas.

Mais ne nous trompons cependant pas de débat : le projet ne vient pas créer une injustice, il vient en corriger une ! Il est légitime que chaque Maire regarde les taux sur sa commune. Mais remettons le débat dans le bon sens : corriger un défaut ce n'est pas créer de l'iniquité, c'est au contraire rétablir de l'équité.

Le système hérité, déjà amendé positivement durant le précédent mandat, restait injuste. Les habitants des zones densément peuplées, et donc notamment dans les quartiers populaires, payaient plus en rapport du service rendu que les zones résidentielles qui ne sont pas forcément, rappelons-le aussi, les plus défavorisées. C'était un effet pratique d'une différence de densité, mais c'était aussi *in fine* une péréquation inversée !

On peut effectivement comprendre que la solidarité territoriale vienne limiter le surcoût pour les territoires moins denses. Mais la justice demande aussi que les habitants de Vaulx en Velin, Vénissieux, Rillieux la Pape ou Saint Fons ne viennent pas payer plus au profit de Grand Lyonnais plus favorisés, qui plus est, sans poser la question du service rendu.

On a beaucoup parlé de décisions de justice, et c'est aussi avec un certain humour que j'entends, aujourd'hui ou sur les précédentes interventions, le précédent jour, certains qui défendaient les actions en justice de l'association qui contestait les taux de la TEOM dénoncer aujourd'hui ces recours et de souligner maintenant que la décision ne remet pas en cause l'équité des anciens taux !

Si on parle des recours à la chaîne qui ont rythmé la vie de notre collectivité sur le sujet, rappelons aussi que le service de ramassage n'est pas un service rentable. La Métropole ne fait pas de bénéfices avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour conclure, car je crois que le débat sur le taux et l'équité entre territoires ne doit pas faire oublier cet élément, je veux souligner la volonté "d'expérimenter un dispositif incitatif à la réduction des déchets ou en faveur de l'amélioration du tri". Le cœur de cette délibération est le taux de collecte, mais la collecte n'est pas le but ultime d'une politique publique du déchet. On ne peut pas s'enfermer dans une logique qui est celle de la production de déchets. Il faut aussi savoir faire moins et mieux : produire moins de déchets, savoir mieux le traiter, trier, recycler. Et c'est aussi l'ambition, la direction qui nous est donnée, et que nous partageons tous. Moins produire de déchets est une démarche financièrement bonne pour les Grand Lyonnais. Moins produire de déchets, mieux trier, mieux recycler, c'est bon pour notre environnement, pour notre société, pour notre qualité de vie. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, j'interviens en lieu et place de mon collègue Gaël Petit.

Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà la TEOM, épisode 25 ! À dire vrai, cela devient compliqué pour celui qui ne se plonge pas dedans de comprendre l'évolution des taux de TEOM ainsi que le mécanisme de leur constitution depuis quelques années, malgré les qualités de pédagogie du Vice-Président Artigny.

Cette fois-ci, il s'agit d'aller vers la suppression des taux différenciés selon le niveau de service, pour aller vers un taux unique.

Il nous a été présenté en régie comme étant la solution pour se prémunir davantage contre les attaques incessantes de l'association CANOL sur le sujet.

On peut d'ailleurs se demander qui décide de quoi à la Métropole, la CANOL ou les élus, car il semble que, après avoir longtemps sous-estimé cette association, notre institution la craigne vraiment.

On n'en serait pas là si notre groupe avait été écouté depuis 2011 sur le sujet par les différents Présidents qui se sont succédé ici.

Désormais, le produit de la TEOM se rapproche petit à petit du coût du service, ce qui était le sujet des divers contentieux au Tribunal administratif. Mais, à peine avons-nous résolu un problème, qu'il s'en présente un autre, à savoir la tarification incitative.

En effet, on ne peut séparer cette délibération sur les taux de votre volonté politique affirmée de mettre en place une tarification incitative à la réduction des déchets ou en faveur de l'amélioration du tri.

Dans cette hypothèse, il est évidemment plus simple au préalable de n'avoir qu'un seul taux appliqué dans la Métropole, car nous risquons, avec la tarification incitative, de mettre en place des prélèvements différenciés en fonction du volume de déchets produits. Comme c'est déjà assez compliqué comme cela, le taux unique a le mérite d'anticiper un peu les choses.

Mais il a l'inconvénient de faire augmenter, dès à présent, la TEOM pour environ 35 % des ménages, essentiellement sur les communes périphériques, car cela concerne les collectes inférieures ou égales à cinq jours par semaine. Hausse à prévoir de 10 % à 15 %. Il est important de souligner qu'en 2019, ces communes avaient connu une baisse de la TEOM dans des proportions proches. Mais tout cela n'est quand même pas très lisible pour la population, vous en conviendrez.

Face à l'insécurité juridique qui plane toujours sur nos têtes, notre groupe a proposé que des échanges soient engagés avec la CANOL.

Nous ne pouvons pas continuer éternellement dans cette relation conflictuelle, sachant qu'ils ont de bons arguments, mais la Métropole en a aussi.

Nous appuierons toute démarche visant à normaliser ces relations, à échanger sérieusement et sans a priori avec cette association, comme cela n'a pu être malheureusement le cas pendant la mission TEOM, où l'Exécutif de l'époque n'avait pas du tout soigné la forme dans les échanges, ce qui évidemment avait entraîné une certaine crispation de nos interlocuteurs.

En attendant, et face aux incertitudes juridiques répétées sur ces taux de TEOM, notre groupe s'abstiendra. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Novak.

M. le Conseiller NOVAK : Bonjour. Monsieur le Président, chers collègues, dans l'objectif de clarifier la situation de la TEOM au sein de notre Métropole, nous proposons ce jour une délibération visant à fixer un taux unique, 4,93 %, sur tout le territoire. Nous l'avons dit plusieurs fois.

Effectivement, nous héritons d'une situation qui est complexe au sein de laquelle coexistent quatre taux en vigueur qui dépendent de la fréquence de la collecte. La diversité des taux a donc été justifiée par différentes fréquences de collecte, qui généreraient des coûts différents pour la collectivité. Toutefois, cette assertion n'a jamais été objectivée et la différenciation des taux en fonction des fréquences de collecte reste fragile. De plus, les contentieux avec la CANOL ne sont pas du tout réglés, loin de là, et il nous faut circonscrire le risque juridique aux années antérieures. Nous assumons donc, pleinement et en responsabilité, vouloir éviter des risques de perte des produits de la TEOM. Nous remarquons que cette organisation implique également des incompréhensions pour nos concitoyens.

Il ne fait aucun doute que le taux unique est équitable. Chaque usager a droit à la collecte de ses déchets pour une contribution proportionnée à sa capacité contributive que mesure la valorisation locale. Si la fréquence est plus élevée en zone urbaine, ce n'est pas pour un meilleur niveau de service à l'usager, mais bien pour adapter le flux de collecte au flux de production des déchets, directement proportionné à la densité de population et cela dans un souci d'équité. J'insiste là-dessus !

Cette évolution conduit dans la grande majorité des cas à une légère baisse de la taxe pour nos concitoyens. Là aussi j'insiste ! L'Ouest lyonnais ne sera pas lésé et bénéficiera d'un service égal à celui des autres territoires, simplement proportionné à la quantité de déchets collectés. Tout cela a été très bien expliqué par le Vice-Président Artigny, au demeurant.

À l'avenir, le service que nous proposons ira même en évoluant, et cela a été dit, avec la mise en place de la collecte des biodéchets. En somme ce taux, unique, sera plus équitable, plus clair et plus transparent.

En conclusion et en écoutant certaines interventions, on a le sentiment que la TEOM va progresser pour tout le monde, ce qui est loin d'être le cas. Plus encore, cette décision constituera un terrain favorable à l'initiation d'une réflexion collective, j'insiste aussi là-dessus, sur la tarification incitative. Elle ne doit pas être considérée comme un problème, mais à une solution que l'on peut envisager pour réduire le volume des déchets. Comment la penser sans clarifier cette situation ?

Cette délibération est donc souhaitable pour toutes et tous, elle résulte de notre responsabilité et assurera une véritable équité en matière de tarification en tenant compte du service rendu et non pas simplement, encore une fois, de leur densité démographique. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci à toutes et tous pour vos interventions. Merci au Vice-Président Artigny pour sa clarté des explications et à la Vice-Présidente Petiot qui gère également les déchets et qui a travaillé sur cette délibération. J'en profite pour dire que l'avis de la commission était favorable, ainsi que l'avis du Conseil d'exploitation de la régie de prévention et gestion des déchets ménagers.

Cela fait 10 ans que nous sommes en litige. On peut le regretter, mais en tout cas, c'est un fait. Ils sont nombreux. Nous avons un risque de 400 M€, enfin l'État a un risque, mais cela nous concerne aussi. On ne peut pas dire que c'est un sujet mineur et qu'on prendrait trop de précautions quand on a ce tel niveau de risque pour les pouvoirs publics.

Alors, naturellement, c'est la Métropole qui décide de ses politiques, mais naturellement on tient compte de cette décision du Tribunal et c'est bien normal. Quant à la CANOL, Bertrand Artigny les a rencontrés il y a peu et il a été décidé de faire une rencontre annuelle après chaque compte administratif pour dialoguer avec cette association, comme on le fait avec beaucoup d'autres.

Cela a été dit par madame Charnay, par monsieur Galliano, il y a besoin que la loi soit précisée. Il y a un risque juridique pour la Métropole de Lyon comme pour les autres collectivités et il est nécessaire d'avancer. Je compte sur les Parlementaires, Députés et Sénateurs de la Métropole de Lyon pour qu'on puisse faire ensemble des propositions dans ce sens-là au Gouvernement.

Après sur la question de la décision et du taux. Quel est le coût, pour la collectivité, de la collecte ? Cela a été très bien expliqué par monsieur Gomez, je le remercie. Madame Sibeud avait également la même analyse. Aujourd'hui, on ne sait pas justifier que la collecte coûterait moins cher dans les zones pavillonnaires que dans les zones urbaines.

En toute honnêteté, on pense que c'est le contraire, mais on n'est même pas sûr de savoir totalement l'expliquer. Les choses sont un peu complexes et donc, à partir du moment où on ne sait pas justifier différents taux, c'est compliqué qu'ils existent.

Il y a naturellement la possibilité dans le futur d'avoir une tarification incitative. Nous travaillons dessus par rapport au poids des déchets, par rapport au respect du tri et je vous rappelle, chers collègues, que cette incitation, elle est obligatoire en partie, en 2025, imposée par la loi.

Donc, c'est madame Petiot qui pilote ce dossier et nous allons naturellement avancer dessus, même si ce n'est pas l'objet de cette délibération. Donc, après, j'ai entendu madame Sibeud qui dit, finalement, cette délibération n'est pas acceptable puisque cela va faire des hausses d'impôts pour les contribuables. Il faut relativiser les choses. Cela a été dit par madame Croizier, d'abord, la TEOM a diminué ces dernières années et donc, sur les feuilles d'impôts, la diminution a été de l'ordre de 20 % de mémoire ou pas loin, ce qui n'est pas rien.

Et donc, aujourd'hui, ce taux unique provoque des modifications, mais qui ne sont pas d'un niveau très élevé, permettez-moi de vous le dire ! Alors, on peut toujours trouver le cas exceptionnel et j'y viendrai, y compris à Limonest, mais globalement, il y a naturellement plus d'habitants qui y gagnent que d'habitants qui y perdent, puisque globalement, nous diminuons, et en moyenne, je dis bien en moyenne par commune, puisque dans une même commune, selon la surface occupée par chacun, les taux et les conséquences financières, enfin le taux est le même et les conséquences financières ne sont pas les mêmes : à Lyon c'est - 7 € par an, à Villeurbanne - 6 €, à Saint Priest ou Caluire et Cuire - 2 €. Donc, ce ne sont pas des économies énormes, j'en conviens.

Mais, pour ceux qui augmentent, j'ai regardé les communes de ceux qui étaient intervenus : à Craponne, c'est 12 €, à Chassieu, c'est 15 €, à Limonest, en moyenne, monsieur Vincent, c'est 16 €. Donc, si cela augmente de 25 € chez vous, c'est que vous avez juste la chance d'avoir un tout petit peu plus de foncier que la moyenne des habitants de Limonest. Ce n'est pas d'ailleurs un problème en soi !

Donc, quand on parle d'augmentation annuelle de ces niveaux-là, permettez-moi de vous dire qu'il ne faut pas exagérer. Globalement, nous diminuons les impôts puisque le taux moyen qui était à 5,01 % passe à 4,93 %. J'en profite pour dire que nous avons un des taux les plus faibles dans les métropoles françaises. Certains sont plutôt à 8 %, donc ce qui prouve que la collectivité a été bien gérée depuis longtemps sur cette question des déchets,

même si naturellement, il y a des améliorations qu'on peut espérer toujours faire et donc, je ne vois pas trop d'alternatives à ce choix qui nous sécurise un peu plus, mais qui aussi, est probablement plus juste par rapport à ce qui a été fait précédemment.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ARTIGNY.

N° 2021-0519 - proximité, environnement et agriculture - Champ captant de Crépieux Charmy - Suivi des opérations d'abaissement de la retenue de l'aménagement hydroélectrique de Verbois en Suisse - Avenant à la convention d'expertise entre la Métropole de Lyon, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et l'expert judiciaire - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Groperrin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0519. L'avis de la commission est favorable. Il y a deux demandes d'intervention et je donne la parole au groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deuxième intervention pour le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire.

M. le Conseiller GROULT : Bonjour, merci. Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, chers collègues, d'abord j'espère que je n'aurai pas les mêmes petits soucis techniques comme pour ma dernière intervention et pour lesquels je m'excuse.

En fait, je vais reprendre quelques mots, que j'ai pu d'ailleurs dire en commission thématique car derrière l'événement d'exploitation d'envergure qui fait l'objet de cette délibération, se cachent des enjeux essentiels et ils sont, je trouve, l'occasion de poursuivre et illustrer notre pensée politique de manière tout à fait concrète et de nourrir notre débat démocratique passionnant et passionné sur la thématique de l'eau.

En effet, certains ici ont pu nous dire "hors-sol" ou d'autres même "illuminés", n'aimant pas forcément les introductions, je le concède un petit peu lyriques. Cependant, ces mots jetés au vent ne suffiront pas à cacher le souffle court argumentatif d'une pensée néo-libérale qui nous mène aujourd'hui dans l'impasse car, non, tout n'est pas affaire de données technico-économiques, comme je l'ai encore entendu lors du débat radar de Médiacités, jeudi dernier sur la régie publique de l'eau, entre monsieur Pelaez et madame la Vice-Présidente.

Oui, il y a des arguments politiques qui dépassent ces données technico-économiques, des arguments qui les transcendent et cette délibération le prouve et me permet de montrer et de recadrer l'idée qu'on est surtout porteur d'orientations nouvelles extrêmement importantes et bien loin de quelque chose de nuageux, tout au contraire.

Tout au contraire, car on le voit bien sur une opération comme celle-là, que l'on dénomme les "chasses du Rhône" habituellement, à quel point le cycle de l'eau est intégré de l'amont à l'aval par tout un ensemble d'acteurs. Et avec, ce constat de départ, nous pouvons introduire comme premier sujet la privatisation des barrages d'EDF.

Vous le connaissez ce sujet-là, je ne vous apprends rien, il se fonde justement sur des arguments technico-financiers qui nous promettent, comme toujours, une concurrence accrue pour une rentabilité plus grande et un coût moindre pour les usagers. L'objectif est donc de morceler, confier à des opérateurs privés, tous ces ouvrages d'exception par l'intermédiaire d'un appel d'offres.

Or, chers collègues, toutes les études montrent à quel point ce serait catastrophique d'avoir une fragmentation des acteurs qui rentreraient alors en concurrence et ce serait donc catastrophique de sortir de ce schéma actuel où l'État via EDF, apporte une solution intégrée de l'amont vers l'aval, en faveur de l'intérêt général et non pas pour dégager le plus possible de marges bénéficiaires d'exploitation sur chacun des ouvrages et pour chacun des opérateurs.

Le capital technique de ces ouvrages mis au patrimoine collectif est absolument nécessaire à la réussite de ces opérations qui, je vous le rappelle, partent de Suisse, pour arriver jusqu'à notre champ captant qui alimente 90 % de la Métropole en eau.

Plutôt que de voir l'extraordinaire coordination, le savoir-faire public, les arbitrages extrêmement complexes entre les périodes d'étiage, les périodes des hautes eaux pour subvenir aux besoins de chacun, à tous les usages différents en faveur de l'effet général, quel effet produira cette mise en concurrence ?

Non, on le voit bien là, l'optimisation du bénéfice ne fait pas l'intérêt général et cet exemple illustre, je crois, vraiment très concrètement. S'extraire de cette confusion entre poursuivre le profit et œuvrer à long terme pour garantir les besoins essentiels, ce sont exactement les mêmes mécanismes qui président au retour en régie publique de l'eau.

Mes chers collègues, privatiser ces barrages, finalement c'est privatiser des masses d'eau. En fait, ce projet défendu par notre Gouvernement et la République en Marche nous sortirait aujourd'hui tout simplement et tout bonnement de la conception même du bien commun que nous avons ; une extrême gravité donc, car d'ailleurs, qu'est-ce qu'un bien commun ? Cela me paraît être important de revenir à la définition, vu à quel point ce terme peut être tellement utilisé qu'il en finit par être dévoyé et en perte de sens et ce n'est d'ailleurs pas pour le simple plaisir que nous le réinscrivons dans notre délibération, mais bien pour le réaffirmer.

Un bien commun s'évalue à l'aune de deux critères : une rivalité d'usage et une excluabilité. Un bien commun, c'est un bien qui est rival, c'est-à-dire qui a un conflit d'usage, une concurrence d'usage qu'il nous faut arbitrer dans le sens du bien commun. Mais c'est un bien qui est non-exclusif, c'est-à-dire que, en théorie, tout le monde y a accès. C'est ce qui fait et ce qui fonde une régulation que nous souhaitons institutionnelle.

Demain, si on privatise les barrages, on privatise ces masses d'eau, on les rend exclusives. Or, je vous rappelle que les barrages stockent aujourd'hui 75 % de la ressource en eau disponible sur notre territoire. Et là, vous voyez bien qu'il ne s'agit pas d'attribuer les masses d'eau que possèderaient chacun de ses barrages, en ne reposant simplement que sur l'idée de choisir le coût le plus opportun. Parce que si l'on revient à un tel mécanisme, c'est la loi du marché qui s'applique et les agriculteurs d'ailleurs, qui nous demandent aujourd'hui d'utiliser le Rhône comme ressource de substitution pour demain, alors que, je vous le rappelle, son débit diminuera de 20 % à 30 % à l'horizon 2030, seront loin d'être les premiers servis. L'intérêt général disparaîtra au profit et simplement du mieux-disant.

Je vous renvoie d'ailleurs vraiment au documentaire d'Arte dont nous avons très souvent parlé, mais également à ce très bon documentaire "Barrages sous haute tension" que je vous invite à regarder.

Alors donc, chers collègues, quand on parle de biens communs, quand on parle de droit à l'eau, quand on dit que toute la régulation ne peut pas se faire uniquement par la loi de l'offre et de la demande et que la location de la ressource en eau doit se faire par des arrangements, des accords institutionnels en faveur de l'intérêt général et non pas par la loi du marché, nous sommes, oui, sur des enjeux très concrets. Elle ne peut pas impliquer la confusion avec des intérêts privés. Si on changeait ces mécanismes, la délibération présentée aujourd'hui, qui permettra à l'ensemble des 1,4 million de Grand Lyonnais de bénéficier d'une eau de grande qualité pendant cette épisode, alors que le Rhône sera complètement chargé en matières en suspension, ne serait plus garantie demain.

Alors oui, pour conclure, je n'ai nul doute que nous partageons l'idée que l'eau est précieuse. Je ne vous caricaturerai pas comme vous aimez tant le faire. Mais cela s'arrête-là en fait, parce que la méthode que vous nous proposez met en péril le principe même du commun et c'est par cette mise en péril si grande que ce discours, que votre discours devient inaudible aujourd'hui et d'ailleurs finit, peut-être à tort, par questionner sur vos intentions.

Vous me permettrez, en clin d'œil à monsieur Pelaez, même si je n'ai pas eu le plaisir de débattre de ces sujets avec vous pendant le réveillon, de vous rappeler que si nous n'avons pas le monopole du cœur...

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure monsieur Groult.

M. le Conseiller GROULT : ... vous n'avez pas le monopole du sérieux. J'espère vous en avoir convaincu et je suis à disposition pour d'autres échanges. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne le résultat de la délibération n° 2021-0507 sur le taux de la TEOM. Elle a été adoptée avec 85 voix pour et 14 voix contre.

N° 2021-0527 - proximité, environnement et agriculture - Dispositif d'aide pour le développement du compostage - Distribution de composteurs individuels - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Petiot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0527. Madame Petiot, vous avez la parole. Je lui laisse la parole pour donner les avis des deux commissions et dire un mot sur ce rapport.

Mme la Vice-Présidente PETIOT, rapporteur : Merci monsieur le Président, chers collègues. J'ai le plaisir de présenter un nouveau dispositif qui permettra de proposer gratuitement des composteurs individuels à 20 000 foyers dès 2021. Ce nouveau dispositif vient compléter notre offre d'accompagnement et de mise à disposition de matériel pour les composteurs collectifs de quartiers ou en pied d'immeubles. Ils participent à un retour direct à la terre, sans transport inutile.

Il s'agit bien d'aller plus loin et plus vite en termes de réduction des déchets. Nous répondons ainsi aux contraintes réglementaires en offrant des solutions complémentaires, durables et adaptées à l'ensemble de la population. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Synergie Métropole, madame Cardona.

M. le Conseiller GRIVEL : Intervention retirée monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pour le groupe Les écologistes, je crois qu'il y a une intervention de madame Dehan.

Mme la Conseillère DEHAN : Monsieur le président, madame la Vice-Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, la Métropole de Lyon, grâce à vous, initie aujourd'hui une démarche écologique forte. Des actions préventives ont été initiées précédemment. Aujourd'hui, nous passons à une autre échelle.

En effet, dans la lutte contre les déchets, nous abordons ici un des plans d'actions concernant les biodéchets, déchets végétaux ménagers comme les épluchures, petits déchets du jardin comme les branchages, la tonte qui, jusque-là, n'étaient pas valorisés. Pour le moment, ils sont en effet brûlés alors qu'ils sont composés en majorité d'eau. Ils peuvent représenter jusqu'à 30 % de la poubelle grise - celle du tout-venant. Si nous diminuons le contenu de la poubelle de 30 %, ce sera autant d'économisé.

À partir de 2021, la Métropole de Lyon va donc dorénavant distribuer gratuitement 20 000 composteurs individuels qui seront offerts aux habitantes et habitants métropolitains.

Et puisque les composteurs doivent être posés sur la terre, cette mesure va bénéficier aux habitants des zones pavillonnaires ainsi inclus dans une démarche globale.

Cette mesure simple et efficace répond à une attente sociétale forte. C'est une véritable politique participative et responsabilisante associant les citoyennes et les citoyens.

Ce service rendu à toutes et à tous se veut équitable. Nous avons aussi été très attentifs à la qualité des matériaux.

Dans un souci d'impliquer les communes, la Métropole de Lyon laisse la possibilité, à chaque mairie, de prendre en main la distribution, si elle le souhaite. Les communes pourraient, par exemple, accompagner la démarche avec un évènement pédagogique, incluant particulièrement les enfants.

Effort collectif et effort individuel participant ainsi à ce cercle vertueux. Nous voterons pour.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Écoutez, cette délibération permettra un déploiement des composteurs et je sais que de nombreuses communes, dont Poleymieux au Mont d'Or, sont très impliquées sur cette question. Cela permettra d'aider à financer ces installations.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

N° 2021-0528 - proximité, environnement et agriculture - Première phase de déploiement de points d'apport volontaire biodéchets sur plusieurs territoires pilotes - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Petiot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0528. Madame Petiot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PETIOT, rapporteur : Afin de compléter les dispositifs de compostage qui viennent de vous être présentés, la délibération concerne cette fois-ci une première phase de déploiement pour une solution de collecte pour ces biodéchets ou déchets alimentaires. En effet, nous restons pragmatiques et nous savons pertinemment que le compostage n'est pas possible sur l'ensemble du territoire. Nous prévoyons donc de déployer ces bornes de collecte ou points d'apport volontaire en zone urbaine dense, là où le compostage est plus difficile.

Nous avons fait ce choix plutôt qu'une collecte en porte à porte pour capter un gisement de meilleure qualité, mais aussi pour limiter les nuisances liées à la logistique des tournées de collecte. L'expérimentation proposée dans cette délibération débutera en septembre 2021, sur le 7^{ème} arrondissement de Lyon, avec environ 180 points de collecte.

Une sensibilisation et un accompagnement de la population seront faits en même temps qu'une distribution de bio-seaux et de sacs kraft. Cette expérimentation permettra de tirer les enseignements nécessaires sur la quantité, la qualité des collectes, les localisations des bornes, l'implication des habitants. Tout ceci pour poursuivre le déploiement sur les territoires pilotes, est et ouest lyonnais, représentatifs de la Métropole et ce, dès 2022.

À noter que cette collecte sera traitée par des plateformes de compostage et non en méthanisation pour plusieurs raisons. D'une part, pour valoriser un maximum ces déchets alimentaires en compost de valeur agronomique nettement supérieure, pour privilégier une solution plus sobre, moins coûteuse en investissement et moins énergivore, pour limiter les transports de collecte et proposer ainsi un traitement au plus près des émissions de biodéchets et enfin car ces plateformes de compostage seront créatrices d'emplois locaux issus notamment de l'économie sociale et solidaire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une intervention du groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, c'était une intervention que devait faire Léna Arthaud, mais elle est dans sa classe en ce moment.

Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le cadre fixé par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, imposant à la Métropole de mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets. Les biodéchets représentent aujourd'hui 30 % des poubelles ménagères. Nous soutenons le choix de la Métropole de déployer des points d'apport volontaire, en plus des composteurs partagés et des composteurs individuels. Il s'agit d'organiser, de manière collective, une solution pour les biodéchets et de ne pas simplement compter sur des pratiques individuelles. Il s'agit ici de rappeler que la gestion des ordures ménagères est une question de politique publique, de responsabilité collective.

Cependant, le moment de bilan après les premières phases de déploiement sur un territoire pilote, nous paraît fondamental. Il s'agira, notamment, de faire le point sur la qualité des déchets récoltés dans les points d'apport volontaire. Nous constatons, en effet, sur les composteurs de quartier, des approches différentes selon les communes : appel à des associations pour la Ville de Lyon avec des horaires d'ouverture, contrôle par des agents pour la Ville de Vénissieux et des composteurs libres d'accès. La question est, bien sûr, celle de l'appropriation des habitants et de la qualité des dépôts.

Quelle information, quel accompagnement et quelle vérification se feront auprès des habitants pour les points d'apport volontaire ? Comment peut-on s'assurer de la qualité des déchets déposés, sachant que tous les biodéchets ne sont pas compostables ? Cela demandera-t-il de trier les déchets après la collecte ? Nous connaissons tous, ici, la nécessaire qualité des déchets requise pour faire du compost de qualité.

Nous nous demandons d'ailleurs quelle va être la valorisation choisie de ces biodéchets ? J'ai bien entendu madame la Vice-Présidente Isabelle Petiot affirmant qu'il s'agit bien de viser du composteur, mais cela dit, ce n'est pas sans importance sur la nature des biodéchets collectés et, donc, sur l'information au public.

Il nous paraît également nécessaire que la mise en place de ces nouveaux points d'apport volontaire et de leur circuit de collecte se fasse de manière concertée avec les agents de la régie des déchets ainsi que les salariés des entreprises prestataires.

Cette nouvelle collecte va avoir des effets sur leur travail que nous ne pouvons pas ignorer. Le premier territoire choisi pour l'expérimentation est le 7^{ème} arrondissement, assuré par un marché dont le prestataire est Suez. Il est important, dans l'équilibre entre régie et marchés, de savoir comment va se développer cette collecte qui pourrait représenter une part importante des volumes collectés, puisque les biodéchets représentent donc 30 % des ordures ménagères. La part de régie et la part de marché sera donc un enjeu important, qui doit être discuté avec les agents et les syndicats. Suez est un groupe privé qui a, certes, un savoir-faire et une expérience dans la collecte des déchets valorisables, mais dont l'objectif final n'est pas la qualité de l'environnement, mais la rentabilité. Cela peut induire des choix de valorisation qui ne seraient pas nécessairement les nôtres, et nous demandons la plus grande transparence dans cette expérimentation.

Enfin, si nous arrivons à collecter une part significative des biodéchets pour leur valorisation matière, nous réduirons la part de déchets des incinérateurs alors même que nous voulons augmenter très fortement la production de chaleur pour doubler ou tripler le nombre de logements raccordés. Il faut donc alors dire comment cette chaleur sera produite et nous refusons, pour notre part, que cela conduise à de nouveaux investissements dans le gaz. Ce qui serait un comble pour une majorité qui a fait voter au Conseil de Métropole un vœu pour les désinvestissements dans le gaz.

Au total, cette délibération importante met en œuvre une feuille de route des déchets, qui n'a pas fait l'objet de validation de notre Conseil de Métropole, pour mettre à jour le plan stratégique des déchets et le programme de prévention. Nous demandons que ces documents stratégiques soient rapidement mis en débat dans notre assemblée.

Il existait un groupe de travail "déchets" dans le mandat précédent. On pourrait considérer que le Conseil d'exploitation de la régie joue ce rôle mais, de notre point de vue, la régie ne définit pas la stratégie des déchets et il nous semble donc nécessaire de mettre en place un groupe "déchets" destiné à partager cette stratégie.

Nous votons, bien sûr, favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PETIOT.

M. LE PRÉSIDENT : Les deux dernières délibérations n° 2021-0519 et n° 2021-0527 ont été adoptées à l'unanimité.

N° 2021-0530 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 1er - Lyon 5° - Commission locale du secteur sauvegardé du Vieux Lyon (quartiers Saint Jean, Saint Georges et Saint Paul) et de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des pentes de la Croix Rousse - Sites patrimoniaux remarquables (SPR) - Désignation de représentants - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0530. Il s'agit de désigner des représentants au sein de la commission locale des sites patrimoniaux remarquables du Vieux-Lyon et des Pentes de la Croix-Rousse.

Il y a deux votes. D'abord, un premier vote sur le rapport que je mets aux voix avant ensuite de désigner les personnes. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Pour la désignation, il y a cinq titulaires et cinq suppléants. Nous vous proposons les candidatures suivantes :

* *Titulaires* :

- Mme Béatrice VESSILLER,
- M. Bertrand ARTIGNY,
- M. Sylvain GODINOT,
- M. Raphaël DEBÛ,
- M. Jean MÔNE.

* *Suppléants* :

- Mme Blandine COLLIN,
- Mme Nadine GEORGEL,
- Mme Valérie ROCH,
- Mme Hélène DROMAIN,
- Mme Delphine BORBON.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vais mettre cette proposition aux voix.

(Absence d'autres candidatures déclarées).

Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

N° 2021-0532 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Modification n° 3 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation préalable - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0532. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cette modification n° 3 du PLU-H, un peu plus d'un an et demi après l'approbation de la révision en mai 2019, doit enclencher pour nous l'adaptation de notre territoire métropolitain à différents enjeux très importants :

- la production de logement abordable et la poursuite du rééquilibrage territorial, avec le logement abordable dans les communes carencées notamment,
- l'adaptation au changement climatique avec plus de végétalisation, plus de bioclimatisme dans les constructions,
- les aménagements favorisant les mobilités actives,
- la préservation renforcée des espaces naturels et des boisements et le développement du végétal, notamment avec notre nouvel outil qu'est le coefficient de pleine terre,
- le développement urbain autour des gares et des axes de transport en commun ainsi que la réservation d'emplacements pour les équipements publics, notamment les écoles dans des communes où la croissance démographique et urbaine nécessite ces nouveaux équipements,
- la protection renforcée des éléments de patrimoine bâti ou des périmètres d'intérêt patrimoniaux,
- le renforcement de l'activité économique en ville et la limitation des zones d'activités en extension pour privilégier la requalification des zones existantes avec, en corollaire, un classement en zone agricole de certains secteurs qui sont jusque-là des zones à urbaniser à vocation économique,
- et la mobilisation d'outils pour mieux maîtriser le rythme des constructions, leur meilleure intégration dans les tissus urbains existants en termes de hauteur ou de densité.

Voilà pour les objectifs. La délibération qui est proposée définit les modalités de concertation pour cette modification parce que, en effet, pour la première fois, une modification de PLU-H est soumise à concertation alors que jusqu'à présent, la loi ne prévoyait la concertation que pour les procédures de révision.

Nous nous félicitons de pouvoir engager une concertation sur cette modification et nous vous proposons un dispositif sur cinq semaines, de mi-avril à mi-mai, avec une forte place au numérique pour mener cette concertation plus que des réunions physiques, à la fois du fait d'un contexte sanitaire évidemment très contraint, mais aussi d'un temps limité puisque contrairement à la révision où nous avons pris plusieurs mois pour faire la concertation, là,

nous voulons approuver la modification en juin 2022. Il ne s'agit que d'une modification et pas d'une révision en profondeur, donc nous vous proposons ce temps de quatre à cinq semaines.

Les outils sont surtout une plateforme numérique sur le site de la Métropole avec une réunion de lancement en visioconférence et puis des ateliers qui se feront aussi à distance sur inscription et une concertation des professionnels de la construction, mais aussi des associations de l'environnement, des agriculteurs.

Les communes sont associées depuis le début au travail de la modification puisque les Maires ont été saisis par courrier des possibilités de nous faire remonter des propositions de modification. Des réunions entre les services de la Métropole et les communes ont été organisées depuis plusieurs mois et avec le Vice-Président à l'habitat ou moi-même pour certaines communes. Le travail d'analyse des propositions formulées par les communes est en cours, en termes d'opportunité ou en termes juridique et les communes peuvent être rassurées sur le fait que toutes leurs demandes seront bien sûr analysées, la plupart d'entre elles seront prises en compte et bien sûr dans la mesure où elles s'inscrivent dans les objectifs de cette modification.

Voilà ce que je peux dire pour présenter cette délibération. J'ajoute que, outre cette phase de concertation de quelques semaines, nous avons l'objectif d'engager une concertation au long court sur le PLU-H avec la population puisque cet outil PLU-H est très technique et pas forcément accessible à tous. Donc, en plus de cette période limitée de concertation, nous aurons avec ma collègue Laurence Boffet, les services de participation citoyenne et le service de la planification urbaine, nous aurons à cœur d'engager un dialogue en continu sur cet outil PLU-H parce que bien sûr, il y aura d'autres modifications après cette modification n° 3 pour améliorer sans cesse la construction de notre territoire métropolitain dans le cadre de la transition écologique et solidaire que nous souhaitons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a huit demandes d'intervention pour un temps total de 50 minutes. Je passe la parole au groupe Métropole en commun.

Mme la Vice-Présidente BOFFET : Merci monsieur le Président, chers collègues, rendre la ville aux habitantes et aux habitants, la ralentir, c'est important. Plus de 2 000 demandes de modifications sur cette modification de PLU sont dans les tuyaux, plus que le nombre de modifications dans le PLU lui-même, qui n'a pourtant qu'à peine deux ans.

La crise du Covid a au moins ce mérite d'accélérer la prise de conscience qu'il faut faire l'urbain autrement. Pour le permettre, il faut modifier ce PLU-H, que ce soit pour arrêter des projets rendus obsolètes par la crise par exemple, ou par la demande des habitantes et des habitants, ou pour permettre une sobriété en énergie et maîtriser l'extension urbaine.

Habiter moins loin de son lieu de travail, se déplacer à pied, à vélo, en transports en commun et laisser la voiture quand c'est possible, sauvegarder la trame verte et bleue, trouver des coins de nature, disposer de services, d'équipements près de chez soi, autant de nouvelles priorités qu'il faut pouvoir mettre en œuvre rapidement.

Les modifications de PLU pouvaient auparavant passer sans concertation, ce n'est plus le cas. Et même si ces échanges sont rendus difficiles par la crise sanitaire, ils seront importants.

Pour la première fois, la Métropole proposera sa plateforme de participation pour ce type de concertation. Le dialogue se poursuivra tout au long du mandat qui verra d'autres modifications encore, et j'ai l'espoir que tous ceux que le souhaitent, en particulier les collectifs d'habitants qui travaillent déjà ce sujet, participent avec nous à transformer ce PLU, pour appliquer le droit à la ville pour toutes et tous.

Nous devons encore aller plus loin et modifier petit à petit la manière de conduire les projets avec les habitantes et les habitants, mieux entendre leurs demandes, mais surtout, bénéficier mutuellement des leurs expertises, pourquoi pas au travers d'une charte comme certains collectifs le proposent, voyons où cela nous mène. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Communiste et républicain.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci monsieur le Président. Excusez-moi d'avance, je risque de dépasser quelque peu le temps imparti.

Le PLU-H est un document essentiel de la planification rationnelle du développement du territoire de notre collectivité, et doit permettre de définir les schémas directeurs qui organiseront l'aménagement du territoire métropolitain.

Ce document, et donc ses modifications, embrasse les divers aspects de cette planification, que ce soient les enjeux environnementaux, économiques ou sociaux.

Si l'ensemble de ces aspects sont importants et doivent être portés de manière systémique, je voudrais néanmoins concentrer mon intervention sur la dimension sociale et, plus particulièrement, sur le logement social.

Les besoins sont énormes, et nous observons tous les conséquences de l'inadéquation entre le nombre de logements sociaux et le nombre de demandeurs.

L'éviction par les prix, qui éloigne donc les populations les plus pauvres des centres urbains impose une "double peine" à nos concitoyens les plus fragiles, qui se trouvent également, de ce fait, éloignés des services publics, de l'offre culturelle et ludique, des services de soins et, bien sûr, des zones d'emplois. Cela induit des mouvements pendulaires importants et, donc, une dégradation de la qualité de la vie des classes populaires, qui peuvent passer plus de deux heures par jour dans les transports.

Le parc de logement social est dramatiquement sous-dimensionné. Aujourd'hui, sur dix demandes de logement, une seule est satisfaite et les délais ne cessent de se rallonger. Le rythme de création de logements ne nous permet pas encore de résorber ce déficit, pourtant souligné dans tous les rapports.

De fait, la contraction de l'accès au logement social conduit mécaniquement à une baisse du niveau de revenus des demandeurs satisfaits, ce qui alimente le discours et la méfiance vis-à-vis des habitants de ces ensembles et engendre une série d'autres problématiques sociales.

Nous observons également une dégradation du parc de logements à prix accessibles, plus prononcée, d'ailleurs, dans le marché dit "libre" que dans le parc social.

La faiblesse de l'offre entrave également le droit fondamental à vivre où on le souhaite, que ce soit pour rester dans son quartier ou au contraire, pouvoir se déplacer, se rapprocher, par exemple, de son lieu de travail. À ce titre, l'inégale répartition territoriale du parc social est un obstacle majeur et il nous appartient d'accompagner les communes qui restent sous les taux, et notamment les 11 communes carencées de la Métropole.

Enfin, et il n'est pas inutile de rappeler, c'est qu'en ne remplissant pas les objectifs de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), d'atteindre les 25 % de logements sociaux, de fait, nous ne remplissons pas nos obligations légales et nous rendons inapplicable le droit au logement opposable.

Pourtant, le logement social est un puissant outil de la mixité sociale que chacun appelle de ses vœux, mais, plus qu'un outil, c'est un droit fondamental.

Il s'agit, en premier lieu, d'une question de justice sociale dont la République doit être la garante. Il nous appartient d'être très volontaire sur le sujet.

C'est également le choix de l'efficacité : avec une offre de logement social large, chacun pourrait avoir un logement adapté à ses besoins et évolutif dans le temps (un logement de taille réduite lorsqu'on est jeune qui s'agrandit au fur et à mesure que sa famille s'agrandit aussi et qui peut être redimensionné lorsque les enfants sont grands et qu'ils ont quitté le logement).

Cela rend justice, je l'ai dit, au droit de vivre où on le souhaite et de réduire, de fait, les mouvements pendulaires contraints.

C'est un outil indispensable à l'aménagement du territoire, sous la maîtrise publique, et le marché "libre" ayant fait la démonstration de son inefficacité manifeste dans le domaine.

C'est aussi un outil de soutien à l'activité économique et, notamment, au commerce de proximité, en offrant des "pas de porte" accessibles aux commerçants. Pareillement, c'est un outil de lien social.

Notre réponse politique doit être à la hauteur, et la modification n° 3 préfigure non seulement le futur PLU-H, mais nous permet aussi d'agir sans attendre. Je rappellerai quelques axes de mise en œuvre que nous appelons de nos vœux.

D'une part, la maîtrise foncière qui est la première pierre de toute politique de logement qui se respecte et nous soutenons et encourageons en ce sens, la politique volontariste portée par notre majorité et, notamment, par la Vice-Présidente Béatrice Vessiller.

Nous nous sommes également donné l'objectif de création de 6 000 logements sociaux par an. Cet objectif, nous devons chercher à l'atteindre au plus vite. Et en plus du nombre global, il s'agit de faire un vrai effort sur la création de logement en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). Je proposerai, à ce titre, de se donner un taux plancher de 30 % à 35 % de PLAI pour chaque nouvelle opération.

Afin d'éviter le phénomène de trop forte concentration des populations défavorisées, une attention particulière doit également être portée aux programmes "diffus" et au rééquilibrage sur l'ensemble du territoire métropolitain.

"Gouverner, c'est prévoir", et si je ne suis pas partisan d'imposer la construction de logements sociaux contre l'avis des communes, je n'accepte pas non plus le discours, entendu en commission, qui, en substance, nous explique que ce n'est pas rendre service aux plus pauvres que de les accepter sur les territoires privilégiés et qu'ils seraient bien mieux ailleurs. Les 11 communes carencées de la Métropole ont un véritable effort à fournir et il appartient à la Métropole de les accompagner dans ce travail.

Enfin, par souci d'efficacité et en lien avec mon propos sur les communes carencées, il me semble qu'il est indispensable pour qu'on puisse avoir un débat démocratique, que la Métropole publie chaque année les taux de logements sociaux par commune et par arrondissement et les évolutions dans la dernière période qui ont été réalisées.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller DEBÛ : Vous l'aurez compris, nous portons une attention particulière sur le logement social et donc nous voterons la modification n° 3 du PLU-H avec cette intention portée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, madame Sibeud.

Mme la Conseillère SIBEUD : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, la délibération que vous proposez est la première étape de la procédure de modification n° 3 du PLU-H. Contrairement aux deux premières modifications, il s'agit là d'une modification générale, qui concerne l'ensemble du territoire métropolitain.

Cette procédure est bien sûr nécessaire car des évolutions sont déjà à prévoir depuis le document de 2019 et suite au renouvellement des Exécutifs locaux. Néanmoins, cette délibération nous pose questions sur les objectifs poursuivis. Nous souscrivons aux objectifs exprimés sur l'urbanisme qui met l'accent sur le développement urbain autour des gares (c'était d'ailleurs le sens de la démarche Urbagare menée depuis plusieurs années), sur le végétal et sur l'énergie.

Néanmoins, sur la politique de l'habitat, le renforcement en matière de mixité sociale est annoncé sans qu'*a minima* les principes ne soient précisés sur la question des secteurs de mixité sociale et sur le pourcentage de logements sociaux. Il est essentiel que l'objectif de mixité soit préservé, mais il faut aussi tenir compte de la spécificité des territoires et du contexte local, même pour les communes carencées.

Pour la mobilité, les objectifs concernent essentiellement les normes vélos, sans préciser les modalités d'adaptation annoncées sur les autres modes de transport.

Enfin, vos objectifs concernant l'économie remettraient en cause des secteurs entiers de zones d'activités, en extension, pour les rétro-zoner en zones agricoles. Cela alors même que la Métropole manque de foncier à vocation économique et on sait les difficultés à développer des zones d'activité dans le centre-ville. La réduction de l'offre de foncier à destination des entreprises risque de freiner le développement économique et par là-même, la dynamique de l'emploi dont bénéficie l'agglomération lyonnaise.

Cette délibération pose également question sur la méthode. Les modalités de concertation réglementaires sont bien décrites dans la délibération et nous nous félicitons de cette démarche. Mais comment seront organisés les échanges et le débat avec les élus et les communes ? Vous dites, madame Vessiller, que les échanges ont été nombreux avec les services des communes, mais qu'en est-il avec les élus ?

Comment les positions des communes seront elles prises en compte par la Métropole, notamment, quand elles seront divergentes ? Est-ce que ce sujet sera à l'ordre du jour des Conférences territoriales des Maires en présence des Conseillers métropolitains qui sont aujourd'hui exclus du dispositif ? Nous souhaitons donc que soient présentées aux élus métropolitains les traductions concrètes de vos orientations sur le PLU-H.

Alors qu'en commission, vous nous annoncez que la concertation sera restreinte sur cinq semaines et menée essentiellement au format numérique, comment les citoyens, dans ces conditions, pourraient être correctement concertés ? La crise sanitaire ne peut justifier de concertation au rabais sur un sujet aussi important que le PLU-H. Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicain.

M. le Conseiller LE FAOU : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, conformément à vos engagements de campagne et au calendrier initialement prévu par la collectivité, vous

proposez aujourd'hui d'engager la concertation pour une modification du plan local d'urbanisme et d'habitat de la Métropole de Lyon.

Le PLU-H, adopté en mai 2019 à l'unanimité des voix de l'assemblée, comptant donc notamment les voix des écologistes et de l'actuelle Vice-Présidente à l'urbanisme, avait tracé les lignes-directrices du développement de notre territoire, permettant d'agir et de tenir un certain équilibre.

En matière de développement urbain, en accompagnant la mise en œuvre du principe de mixité sociale, sur la base du volontariat des communes s'agissant de ces secteurs de mixité sociale, et en garantissant la protection de notre patrimoine et l'identité de nos communes.

En matière de développement économique, en permettant d'anticiper les besoins du territoire sur quasiment deux décennies, avec une vision de long-terme pour le développement des activités de services, des activités industrielles et agricoles. Nous avons ainsi notamment préservé 6 800 ha dédiés à des zones d'activités économiques.

Et enfin, avec une prise en compte réelle de la transition écologique, avec l'augmentation significative des coefficients de pleine terre, la protection élargie d'espaces naturels et d'espaces agricoles, ainsi que l'exigence d'intégrer l'enjeu du bioclimatisme dans nos opérations d'aménagement.

Deux chiffres à ce sujet, pour qu'il n'y ait pas mégarde de nos concitoyens sur ce qui avait, d'ores et déjà, été acté en matière de végétalisation de notre Métropole et de transition écologique :

- avec le PLU-H de 2019, ce sont plus de 2 100 ha supplémentaires de boisement préservés et classés,
- ce sont aussi 750 ha d'espaces naturels, agricoles ou de loisirs préservés, soit l'équivalent de sept parcs de la Tête d'or.

Ce PLU-H est le premier de France, de par le nombre de communes et d'habitants qu'il concerne. Ce n'est pas un document anodin. Il a fait l'objet de tout un mandat de concertation, avec une révision générale qui a débutée en 2012, associant tous les acteurs du territoire.

Il a dû nous contraindre à, et je reprends là des propos que j'avais tenus lors de son adoption : "gérer les injonctions contradictoires entre l'urbanisation et la préservation des espaces, entre la nécessité de préserver le bâti patrimonial et celle de ne pas muséifier nos territoires, entre le besoin fort de logement de nos concitoyens, mais aussi leur volonté de ne pas voir leur environnement proche évoluer, bref gérer en permanence cet équilibre entre intérêt général et la somme des intérêts particuliers".

Au travers de cette délibération, vous souhaitez faire évoluer ce document, comme nous l'avions prévu. Car, il faut le dire clairement, il n'a pas vocation à être figé et doit, en permanence, correspondre aux besoins et aux aspirations du territoire.

Cependant, à travers ce qui est mentionné dans ce rapport, nous percevons un risque de remise en cause des capacités de développement de notre territoire, tant en matière de production de logements de tout type (social, abordable, intermédiaire comme libre) que d'accueil de nouvelles entreprises, avec les emplois qu'elles génèrent, ce qui contrecarrerait une dynamique de territoire sur laquelle nous nous étions accordés, y compris avec les élus écologistes, il y a de cela moins de deux ans, après plusieurs années de concertation et de co-construction de ce document, avec les citoyens, avec les Maires, avec les associations, avec les acteurs économiques du territoire.

Par ailleurs, nous percevons une volonté hégémonique d'imposition aux communes de leur droit des sols, d'une logique de travail qui n'irait pas vers un consensus de territoire qui régnait jusqu'alors.

J'ose ainsi mentionner votre petite marotte "anti-voiture" que vous semblez agiter en permanence, en mentionnant dans les objectifs principaux de cette modification, les enjeux du stationnement des véhicules particuliers dans les bâtiments d'habitation.

Sur le sujet de la mixité sociale enfin, pour lequel vous semblez souhaiter relever très significativement les seuils et les pourcentages de logements sociaux dans les opérations, suscitant immédiatement des interrogations des élus en commission urbanisme, dans le droit fil de votre lancée à la course aux chiffres en matière de logement social, car vous commencez déjà à vous rendre compte que vos objectifs de campagne seront très difficilement atteignables.

En clair, nous sommes inquiets et nous aimerions en savoir plus.

Sur quelle base allez-vous concerter madame la Vice-Présidente, et notamment sur la relation avec les Maires qui sont un rouage essentiel de ce dispositif car ils gèrent l'opérationnalité au quotidien du PLU-H par la délivrance des autorisations d'urbanisme ?

Quels sont les scénarios que vous avez en tête sur les différents pans de ce document stratégique, et notamment sur la gestion de l'équilibre des trois piliers du document : développement urbain/mixité sociale, développement économique, protection de l'environnement et du paysage ?

Nous attendons beaucoup de la concertation, nous espérons qu'elle sera aussi large que possible, qu'elle mobilisera fortement les citoyens et qu'elle prendra en compte les nouveaux besoins exprimés par les communes de notre Métropole.

Je me souviens notamment de madame Vessiller qui se lamentait, en mai 2019, d'une "implication citoyenne limitée" malgré les plus de 11 000 interventions citoyennes comprenant des contributions de collectifs, et qui nous invitait collectivement, et je partageais ce constat, et je le partage toujours, à "améliorer nos dispositifs de concertation et d'appropriation de procédures et de documents très complexes". Je vous laisse relever le défi, madame la Vice-Présidente !

Ainsi, nous voterons pour cette délibération car tout document d'urbanisme ne doit rester figé, tout en restant très vigilants aux orientations que vous proposerez dans le cadre de la concertation et à la qualité de l'écoute avec l'ensemble des acteurs du territoire, les Maires, les élus métropolitains et municipaux, les associations, les acteurs économiques et surtout, avec les Grand Lyonnais, avec le souci de la recherche de l'unanimité des élus métropolitains sur le PLU-H, gage de son acceptation la plus large possible. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Synergies Métropole, monsieur Vergiat. Pardon, madame Coin.

Mme la Conseillère COIN : Non, c'est sa remplaçante, madame Coin. Monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez d'engager la procédure de modification n° 3 de notre plan local d'urbanisme et d'habitat. Après une modification n° 2 qui n'a pas posé de problème tant il s'agissait uniquement d'ajustements techniques, la nouvelle modification s'annonce quant à elle beaucoup plus substantielle.

Les élus Synergies Métropole considèrent qu'une modification du PLU-H est essentielle afin d'adapter ce document directeur de l'urbanisme aux réalités, aux enjeux et aux projets sur l'ensemble de nos territoires et de donner de la visibilité à tous les acteurs concernés.

À ce titre, les objectifs poursuivis tels qu'ils sont formulés ne posent pas de problème de principe. Comme souvent, c'est leur application et leur déclinaison opérationnelle, et notamment les modifications de zonage, qui détermineront la nature réelle des intentions qui guideront l'évolution du PLU-H et la cohérence entre les discours et les actes. Nous serons tout particulièrement vigilants sur ce plan-là.

Concernant les modalités de concertation, monsieur le Président, le compte n'y est pas, avec un délai d'un peu plus de quatre semaines, une concertation orientée en distanciel, avec une seule réunion en visioconférence, une page Web et un dossier de concertation dans les mairies et à l'Hôtel de la Métropole. Cela semble insuffisant.

Sur ce volet de la concertation, un autre point soulève de lourdes interrogations. Il s'agit de la place des communes dans le processus. Les réunions relatives aux demandes de modifications du PLU-H entre les Maires et les services métropolitains ont toutes été annulées sur instruction expresse de votre Exécutif. De la même manière, vous avez enjoint vos services à ne plus communiquer aucune information relative à la modification future du PLU-H auprès des Maires et des services municipaux. Je suis désolée d'être contraire à ce qui a été dit par madame Vessiller.

Vous lancez donc cette concertation publique sans être allés au bout de l'exercice d'échange préalable avec les communes. Les Maires sont dans le flou alors même que ce sont eux qui sont en première ligne pour répondre aux nombreuses sollicitations et interpellations des habitants sur ces sujets d'urbanisme au jour le jour et qui vont subir les modifications du PLU-H.

Pire, votre sujet de délibération n'évoque à aucun moment les communes, les conseils municipaux et les Maires et la façon dont ils seront informés, consultés et concertés, alors que même vous comptez sur nous pour informer le public sur cette concertation grâce à un kit et pour disposer le dossier de concertation dans nos mairies.

Pourtant, l'article L 103-2 du code de l'urbanisme que vous mentionnez, indique bien que, je cite : "Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées".

Les communes, qui ont des espaces et des équipements publics à construire ou agrandir, qui demain vont délivrer des permis de construire, ne seraient donc pas concernées par la modification du PLU-H.

Cette méthode de travail n'est ni convenable ni respectueuse. Les Maires ne sont pas des simples courroies de transmission, encore moins des agents du service de la Métropole. Il est vraiment temps que le dédain à l'égard des communes et des conseils municipaux cesse.

Car la Métropole n'est pas une collectivité territoriale comme une autre. C'est une collectivité à statut particulier, qui est née avant tout d'une volonté intercommunale, sur la base de l'adhésion des communes. Encore aujourd'hui, nos communes veulent faire la Métropole et demandent à être respectées en son sein, dans leurs attributions. Nos concitoyens, quant à eux, s'adressent à la commune, pas à la Métropole. Quand une doléance survient, qu'un problème se pose, quand ils ont une revendication, ils s'adressent à leur Maire, pas au Président de la Métropole.

Et nous vous demandons de bien vouloir indiquer de façon précise à notre assemblée comment et quand vous comptez échanger dans le détail avec les communes, à propos de cette modification n° 3 du PLU-H ?

À ce stade et en fonction de vos réponses, nous nous abstiendrons ou nous voterons contre ce dossier. Je vous remercie.

J'avais juste un message personnel à adresser à Matthieu Vieira, et je voulais lui dire que le projet du BHNS du Lyon-Trévoux est très attendu sur le Val de Saône. Donc, j'aimerais bien qu'on en parle. Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous vous communiquerons son numéro de téléphone. (*rires*) La parole est au groupe Socialistes, la gauche sociale et solidaire et apparentés. Je crois que c'est monsieur Payre.

M. le Vice-Président PAYRE : Au nom du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, en lien avec la majorité, je dois vous dire, monsieur le Président et madame la Vice-Présidente, notre satisfaction de voir s'engager une modification du PLU-H.

Elle était évidemment nécessaire pour traduire les objectifs politiques de notre mandat en outils réglementaires. C'est bien un document éminemment politique qui va être engagé puisqu'il produit notre vision commune de la ville. Cette vision est engagée avec la préservation de nos espaces naturels et agricoles, avec une adaptation extrêmement volontariste aux changements climatiques et bien sûr, une volonté sans faille de justice sociale, de rééquilibrage du territoire en matière de logement et notamment de logement abordable.

Sur ce volet là, sur le volet habitat, le document intégrera les nouveaux objectifs non seulement de notre majorité mais, il faut le rappeler, ceux assignés par l'État aux 29 communes SRU pour la période 2020-2022 à l'heure où précisément, la Ministre du logement annonce également la reconduction de la loi SRU.

Ce document procédera à un recensement des terrains susceptibles d'accueillir les logements, c'est une obligation légale de la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), mais il ajoutera le bail réel solidaire dans le règlement du PLU-H à la nomenclature des catégories de logements ou d'hébergements susceptibles d'être exigés au titre de l'objectif de mixité sociale et cela nous permettra donc de prendre en compte des logements en bail réel solidaire dans les secteurs de mixité sociale.

Il étendra également le secteur de taille minimale de logement aux constructions existantes permettant d'éviter la surproduction de petits logements au détriment du logement familial et de lutter également contre l'habitat indigne. Cet outil s'appliquera uniquement évidemment aux communes qui le souhaitent. Et le travail ne fait que débuter.

Enfin, et surtout, nous réviserons et nous créerons des secteurs de mixité sociale sur la base de quatre critères : le périmètre évidemment d'application de ce secteur, le taux de logement social appliqué, la ventilation des produits à l'intérieur de ce taux et le seuil de déclenchement.

Aujourd'hui, ce travail est mené avec les 29 communes SRU et avec les communes demandeuses. Et concrètement, dans les communes SRU, des réflexions sont menées avec les Maires et leurs équipes pour soutenir davantage la production de logements locatifs sociaux et atteindre les objectifs ambitieux fixés par l'État. Je salue les communes demandeuses et la très grande, très grande majorité des communes SRU pour leur coopération depuis des mois et leur engagement en faveur d'une Métropole plus équilibrée et plus solidaire.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés salue la méthode de concertation qui se déroulera entre avril et mai 2021, méthode inédite dans le cadre d'une modification du PLU-H, il convient de le rappeler.

Le groupe souligne également le travail d'association des communes et je suis surpris des propos de madame Coin car s'il y avait interdiction, alors nous avons fait beaucoup de réunions malgré l'interdiction qui a été sensé nous être imposée car nous n'avons pas arrêté, madame Vessiller et moi-même, de rencontrer les élus et les services se rencontrent également.

Nous voulons enfin, souligner l'importance de cette modification pour atteindre l'objectif de 6 000 logements abordables par an à la fin de notre mandat dans notre Métropole. Nous voterons donc pour.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, le 13 mai 2019, pour mon anniversaire, l'assemblée métropolitaine était appelée à se prononcer sur le plan local de l'urbanisme et de l'habitat. Un acte politique fort qui traduit une vision et bien évidemment les volontés de l'Exécutif, selon les termes de François-Noël Buffet qui intervenait au nom de notre groupe. Une procédure qui aura duré sept années, un temps particulièrement long qui a retardé nombre de projets.

L'élaboration du PLU-H est complexe car il faut allier les volontés globales, celles de la Métropole et celles des communes qui la composent. Au demeurant, certaines communes n'avaient pas alors été, en dépit du temps long, parfaitement entendues et la Ville de Meyzieu en faisait partie.

Dans son intervention, François-Noël Buffet qui se félicitait d'une Métropole en développement soucieuse d'accueillir davantage d'entreprises, pointait la faiblesse des capacités à construire du logement. Une pénurie de logements réelle et des retards importants dans les constructions et livraisons de projets, entraînant des difficultés à se loger mais aussi des prix du foncier en forte hausse, et de fait, un départ vers les extérieurs de la Métropole de nombreux ménages. Les déplacements deviennent plus nombreux suite à cet étalement urbain et participent à l'embolie du système de circulation.

Habitat, mobilité, développement économique, notre vie finalement doit aussi être guidée par la protection de l'environnement qui n'est pas une variable, mais une composante substantielle de notre politique publique.

Je cite le Sénateur Buffet qui ajoutait combien il fallait intégrer dans nos réflexions la question des déplacements et la promotion des modes doux. Vous voyez chers collègues, rien que nous ne puissions reprendre car, un peu moins de deux années après qu'aient été tenus ces propos, les problématiques demeurent les mêmes.

Aussi, dans la perspective de faire valoir votre vision de la Métropole et de dire vos volontés, vous avez annoncé à l'automne 2020, une procédure de modification du PLU-H. Vous avez précisé que ladite modification devrait s'inscrire dans un objectif de renforcement de la dimension environnementale et sociale et intégrer notamment un volet habitat.

Vous avez, pour ce faire, appelé les Maires à recenser les terrains susceptibles d'accueillir du logement. Vous avez, dans ce courrier, évoqué les projets urbains autour des différentes gares. Votre ambition en termes de délais est grande puisque, alors les villes devraient rendre leurs travaux au plus tard fin 2020, la concertation est aujourd'hui lancée pour une opposabilité espérée mi-2022.

J'évoquais en rappelant la séance de 2019 l'absolue nécessité que les volontés des uns et des autres soient entendues et que l'exercice d'élaboration ou de modification ne devienne pas un exercice d'écriture à une seule main.

Si vous avez toute légitimité à gouverner et orienter, les Maires ont été élus tout aussi démocratiquement que les Conseillers métropolitains, les Maires représentent leur territoire, ils y vivent et leur regard peut être, pour le moins, aussi pertinent que le regard porté de la rue du Lac.

Alors, si je me désolais, et d'autres avec moi, des sept années qu'a duré la procédure d'élaboration du PLU-H de 2012 à 2019, je ne voudrais pas que le marathon que vous avez engagé ne soit possible qu'en s'évitant toute concertation fine et rigoureuse avec chaque territoire et chaque Exécutif municipal.

À titre d'exemple, la Ville de Meyzieu a présenté 32 propositions de modification dont 19 intéressantes particulièrement l'habitat. Depuis l'envoi de nos propositions, aucune réunion de travail ne s'est tenue. Aucun retour. Et je ne peux hélas pas m'en étonner car mon exemple, ramené à toutes les communes de notre Métropole, se sont pour le moins pas moins de 2 000 propositions à étudier, madame Vessiller l'a rappelé.

Je sais la discipline des agents et la rigueur de leur travail, et je ne voudrais pas que la précipitation de l'Exécutif conduise à des décisions en opposition avec les volontés et les réalités locales.

Le rapport sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer reprend les deux premiers points du courrier reçu, mais annonce vos volontés sur d'autres plans et se démarque de votre commande initiale sur laquelle nous avons travaillé. En effet, à l'actualisation du volet habitat, est ajouté le renforcement en matière de secteur de mixité sociale et déploiement des secteurs de taille minimale des logements. D'autre part, la question des mobilités est présente et notamment, l'adaptation des normes en matière de stationnement de vélo et du stationnement des véhicules dans les bâtiments d'habitation. En matière d'économie, vous signifiez la suppression de certaines zones

à urbaniser en extension en mentionnant le renforcement de l'activité en centre-ville. Vous évoquiez aussi le bioclimatisme.

Concernant l'habitat et la mixité sociale, avec le déploiement de secteurs à taille minimale de logement, nous voilà au cœur de la problématique de la loi SRU. Lors d'une réunion récente de la conférence intercommunale du logement, en présence du Vice-Président Renaud Payre et de monsieur le Préfet, une rétrospective particulièrement intéressante du système d'attribution des logements depuis 20 ans était présentée. Depuis 20 ans, nous courons après l'amélioration des dispositifs et force est de constater que si nos procédures sont plus fines, plus rigoureuses, et moins sujettes à contestation, nous sommes hélas dans l'incapacité de répondre aux objectifs que la loi SRU nous soumet.

Réalité brutale que la Cour des comptes partage car si le mécanisme de l'article 55 a eu quelques impacts sur la production de logements sociaux, nous sommes, vous me permettrez l'expression, complètement "à côté de la plaque" en matière de mixité urbaine et sociale.

Pensez-vous que déployer sur tout le territoire d'une commune l'obligation de mixité sociale, comme vous le proposez à nombre de communes, y adjoindre des règles en matière de taille de logement soit de nature à booster la construction et favoriser la mixité sociale, mais aussi urbaine, paysagère et écologique ? Ce sont des procédés qui disent la précipitation et l'impréparation de la problématique.

Quelle piste devrait être étudiée ? D'abord, la prise en compte dans les calculs de logements sociaux de toutes les populations fragiles (gens du voyage installés dans des terrains familiaux, ex sans-abris recueillis dans des foyers d'hébergement, ménages en accession sociale à la propriété et propriétaires pauvres dans des collectifs dont ils ne peuvent plus assumer les charges).

Ne faudrait-il pas prendre le revenu médian comme indicateur de mixité sociale ?

Et puis, osons aller plus loin. La limite administrative d'une ville est-elle le bon échelon ? Ne faudrait-il pas penser à l'échelle d'un bassin de vie ?

Si nous tous, Maires, partageons la volonté de construire des logements à des prix abordables, nous considérons comme tout aussi vital de préserver l'identité et les équilibres parfois fragiles. Cessons d'ordonner de manière rigoriste et dogmatique pour aller vers un contrat de territoire prenant en compte cette problématique.

Et puisque nous sommes disposés à accueillir plus de ménages, quel accompagnement financier la Métropole propose-t-elle en matière d'aide aux équipements structurants, cantines, écoles ? Il conviendrait, monsieur le Président, de mettre en œuvre un outil de prospective communautaire pour l'adaptation des services publics et les besoins nouveaux en lien avec la pression démographique comme il faudrait un suivi rigoureux, objectif et partagé des besoins en termes de transport en commun. Annoncer un doublement du montant des investissements, mais ne pas concerter sur le choix entre tramway, consommateur d'espace urbain et métro n'est que simulacre de concertation.

Concernant les normes de stationnement particulier dans les bâtiments d'habitation, elles doivent se faire dans la dentelle, en fonction des quartiers. Dans les quartiers de bâti ancien de centre-ville, peu d'immeubles sont dotés de garages privés. Si l'on veut réduire les voitures sur l'espace public, même si le nombre global de voitures diminue, il reste obligatoire de prévoir du stationnement en sous-sol. Sinon, en plus d'engorger l'espace public, nous ferons exploser les prix des garages privés ce qui, une nouvelle fois, condamnera ceux qui ne peuvent se les offrir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure monsieur Quiniou.

M. le Conseiller QUINIOU : Je conclus. Concernant le développement de notre territoire au niveau économique, il passera aussi par son développement source d'emplois, source de potentiel fiscal, il convient qu'il évolue au moins aussi vite que la pression démographique.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, notre groupe votera contre ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Maire.

M. le Conseiller MAIRE : Merci monsieur le Président. Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, par cette délibération, nous engageons une troisième modification de notre plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), approuvé en mai 2019. Pour quelles raisons ?

Comme les autres grandes villes, la Métropole de Lyon subit aujourd'hui une crise du "modèle métropolitain" : un modèle d'hyper-concentration des flux et des activités, reposant sur des politiques d'attractivité excessives, induisant une saturation des transports et une flambée des prix du logement, excluant de fait les plus défavorisés.

Dans le même temps, notre Métropole fait face aux conséquences de la crise écologique, au réchauffement climatique, à la perte de biodiversité, à la pollution atmosphérique.

La prise de conscience de ces enjeux majeurs, l'aspiration à un véritable changement de modèle, à une ville plus agréable à vivre et plus solidaire, doit se traduire dans nos différentes politiques publiques, et notamment celle de l'urbanisme.

Par cette procédure de modification, qui ne remet pas en cause la structure d'ensemble du document et ses grandes orientations, nous voulons prendre en compte, encore davantage, les urgences écologiques et sociales, dans ce document stratégique et réglementaire pour l'urbanisme et l'habitat qu'est le PLU-H.

Nous voulons construire une ville plus juste et plus accessible à tous, en actualisant le volet habitat du PLU-H, en renforçant les secteurs de mixité sociale et en intensifiant la production de logements sociaux et abordables, en particulier dans les zones carencées, en introduisant également des logements en bail réel solidaire.

Nous voulons construire une ville plus agréable à vivre, depuis le logement jusqu'au quartier, en veillant à la taille et au confort des logements, par la construction de quartiers mixtes mêlant habitat, activités et équipements, en favorisant l'urbanisation autour des gares et des axes de transports structurant, en améliorant la protection du patrimoine bâti et paysager.

Nous voulons construire une ville plus respirable, en phase avec les enjeux de la transition écologique, en donnant davantage de place à la nature en ville, en renforçant la trame verte, en développant les mobilités actives et le stationnement vélo, en favorisant l'implantation d'activités en ville plutôt que l'expansion des zones d'activités en périphérie, en préservant davantage les espaces agricoles.

L'urbanisme écologique n'est pas un simple verdissement de la ville, un catalogue de réalisations prestigieuses. Il ne s'agit plus aujourd'hui de ré-enchanter la grande ville en la verdissant pour la rendre plus désirable dans un contexte de concurrence entre métropoles. Il ne s'agit pas non plus d'utiliser simplement la nature pour les menus services qu'elle peut nous rendre face au changement climatique. L'urbanisme écologique doit nous permettre de dessiner une nouvelle relation au vivant, une nouvelle manière de construire et d'habiter.

Cette modification du PLU-H est à restituer dans notre vision globale : faire évoluer la manière de construire la ville tout en développant des solutions en matière de logement abordable et de mobilités alternatives à la voiture. Nous souhaitons trouver un nouvel équilibre, en associant les Maires, les Grand Lyonnaises et Grand Lyonnais à notre réflexion. C'est pourquoi nous accordons une importance particulière à la concertation préalable que nous engageons par cette délibération, qui permettra de recueillir les demandes d'évolution des habitantes et des habitants et de les informer des évolutions envisagées dans leurs communes. Les Maires, déjà invités fin 2020 à formuler leurs demandes d'évolution, seront fortement associés à la démarche.

Nous invitons les Grand Lyonnaises et les Grand Lyonnais à entrer en dialogue autour de cette modification du PLU-H, et dans la perspective de futures évolutions du document. Nous voterons favorablement cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour ces huit interventions. La parole est à madame la Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Merci mesdames, messieurs de vos interventions qui montrent l'intérêt que vous accordez à ce document très important qu'est le PLU-H, un document à la fois réglementaire, mais aussi stratégique sur la vision que nous avons du développement de la Métropole.

Alors, je le redis, il s'agit d'une modification et non pas d'une révision donc effectivement, nous l'avons adopté au mandat précédent à l'unanimité et notre groupe l'avait bien volontiers voté. Aujourd'hui, il s'agit, tout en s'inscrivant dans ces grandes orientations, de renforcer certaines dimensions, notamment la dimension sociale avec la question de la production du logement abordable et la dimension environnementale sur différents aspects.

Donc, sur le fonds, cette question du logement, monsieur Payre l'a largement développé donc je ne m'y attarderais pas. Bien évidemment, nous voulons renforcer la production de logement abordable, logement locatif social, logement en BRS (bail réel solidaire) en accord avec les communes. Et, c'est une discussion de tous les jours, puis-je dire, que monsieur Payre mène -ou moi-même- sur ce sujet-là.

Alors monsieur Quiniou, ce n'est pas nous qui définissons ce qu'est un logement social au titre de la loi SRU, c'est la loi. Donc, aujourd'hui, c'est le logement locatif social et ce sont les logements en BRS qui font partie de la

définition de logements sociaux, les logements adaptés gens du voyage, etc. Mais effectivement, l'accession sociale à la propriété n'en fait pas partie au sens de ce que vous décriviez.

Donc, nous voulons renforcer cette dimension sociale en le faisant bien évidemment en accord avec les communes et d'ailleurs, plusieurs des Maires de la Métropole en sont d'accord, et sont d'accord pour créer des SMS quand ils n'en n'avaient pas ou à renforcer le taux de logement social sur certains secteurs. Nous nous en réjouissons.

Sur la question de l'activité, plusieurs d'entre vous s'inquiètent sur le fait qu'on réduirait les espaces dévolus à l'activité. Alors, ce n'est pas tout à fait le propos. Au contraire, nous voulons renforcer l'activité en ville, renforcer la mixité fonctionnelle dans les tissus urbains et tout cela peut se faire sans pour autant aller gagner sur des zones qui sont aujourd'hui agricoles, des zones en extension. Donc, le rétro-zonage que nous aurons de quelques dizaines d'hectares de zones en extension ne pénalisera pas la production de locaux d'activité parce qu'il s'agit bien d'avoir des locaux d'activité pour l'économie de proximité, pour l'artisanat qui, aujourd'hui, ne trouve pas forcément place, mais parce qu'on a produit beaucoup trop de bureaux et pas assez de locaux pour les activités de production. Et qu'il faudra qu'on ait des locaux à loyer abordable ce qui est aujourd'hui insuffisant et cela peut se faire à la fois dans le tissu urbain ou dans quelques extensions, mais très contrôlées parce que je vous rappelle que la loi climat et résilience va nous imposer le zéro artificialisation nette, avec des exigences très drastiques sur la non-consommation d'espaces non artificialisés aujourd'hui donc évidemment, on s'inscrit en anticipation là-dans cet objectif fort.

On a fait un travail très intéressant sur la valeur agronomique de certains espaces qui étaient classés en zones d'extension et en fonction de cette valeur agronomique, nous souhaitons préserver la vocation agricole de ces espaces sans pour autant pénaliser la production de surfaces d'activité.

Sur le stationnement, du coup, certains disent : "on ne s'intéresse qu'aux vélos", d'autres disent : "on a la marotte anti-voitures", en fait le propos est bien clairement exprimé : nous allons augmenter les stationnements dévolus aux vélos dans les locaux d'habitation et réduire, dans les secteurs bien desservis par les transports en commun, les espaces dévolus à l'automobile.

Alors, sur la concertation, je note, enfin je l'ai dit et je le répète, avant les procédures de modification n'étaient pas soumises à la concertation. Donc, vous pouvez toujours regretter que ce n'est pas assez, mais avant, ce n'était pas du tout. Donc, on fait cinq semaines de concertation. On a, monsieur Quiniou l'a rappelé, largement invité les Maires à s'exprimer sur leurs demandes de modifications, ce que vous avez fait les uns et les autres de même que les élus métropolitains puisque que ce soit les communes ou par les élus métropolitains ou par les habitants directement, cela a été dit, plus de 2 000 demandes sont actuellement en cours d'instruction. Donc, effectivement, excusez-nous de ne pas avoir listé toutes ces demandes dans la délibération, mais le retour aux communes se fait classiquement entre nos services et quotidiennement, le service planification a des réunions avec vos services mesdames et messieurs les Maires. Et je suis à disposition si besoin qu'on se reparle, plus précisément, de sujets où on aurait une divergence d'appréciation. Donc, il ne s'agit pas d'écrire la modification à une seule main, mais bien de l'écrire collectivement. Et, si les communes ne sont pas explicitement visées dans la concertation, c'est parce qu'elles le sont bien en amont et évidemment tout au long du processus.

Alors, monsieur Quiniou, je vous informe si vous n'avez pas l'information, qu'une réunion a eu lieu entre nos services le 12 mars et qu'une prochaine est prévue le 19 mars. Nous nous étions vus vous, votre première adjointe et moi, le 29 décembre, après une réunion technique entre nos services en décembre et je note que si nous devons nous revoir entre élus, je choisirais le 13 mai comme cela j'aurais le plaisir de vous souhaiter votre anniversaire !

Et pour finir, sur la question des équipements, un travail est engagé sur la dotation de solidarité communautaire sur la taxe d'aménagement. C'est un autre chantier, mais bien évidemment, il est important d'avoir cette préoccupation-là. La réalisation des équipements publics nécessaires pour accueillir la population que nous accueillerons dans les années à venir.

Voilà, je crois que j'ai répondu à peu près à la plupart des observations. Pardon, encore un mot sur la concertation. Plusieurs d'entre vous on dit que c'était insuffisant une visioconférence et une plateforme numérique. Je conviens que vous pouvez trouver insuffisant, mais je répète qu'il y aura en plus des ateliers ouverts aux habitants sur inscription (en visioconférence, là c'est le contexte qui nous l'impose) et qu'on aura des réunions avec l'ensemble des acteurs : les acteurs de l'acte de construire je le disais, les professionnels, les architectes, les entreprises et aussi avec les associations d'environnement et les agriculteurs. Donc, nous organiserons ces temps d'échange en direct sous une forme numérique.

Et puis, évidemment, nous invitons les Grand Lyonnaises et les Grand Lyonnais à s'exprimer sur la plateforme numérique et nous invitons les communes à relayer les liens vers ce site et cette plateforme numérique parce que, effectivement, je pense que vous pouvez être un relai pour faire s'exprimer vos concitoyens concitoyennes. Voilà, monsieur le Président. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour ces explications très claires. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats des délibérations précédentes :

- n° 2021-0528 sur les points d'apport volontaire - biodéchets a été adoptée à l'unanimité avec 142 voix.

- n° 2021-0530 qui concernait la désignation à la commission locale du secteur sauvegardé du Vieux-Lyon, la délibération a été adoptée à l'unanimité avec 134 voix et pour les désignations, il y a eu 133 voix pour et une voix contre.

N° 2021-0533 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Genis Laval - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Déclaration de projet et levée de réserves à la suite de l'enquête publique unique - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Déclaration d'indemnité au fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) - Mise en œuvre de la compensation environnementale - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0533. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Le projet urbain du Vallon des hôpitaux est lié à l'arrivée du métro, qui a été décidé il y a quelques années à la Métropole, et nous avons, aujourd'hui, une étape importante de validation du projet suite à une enquête publique qui s'est tenue à l'automne.

Alors, je dis quelques mots du projet important pour le territoire de Saint Genis Laval, mais important aussi à l'échelle de la Métropole puisqu'il s'agit d'un projet de ZAC sur une surface de 55 ha, une surface qui appartient essentiellement aux HCL puisqu'on est vraiment en périphérie immédiate du site des hôpitaux sud.

Donc, ce projet consiste à faire un quartier urbain important, un quartier durable, à l'arrivée du métro (peut-être qu'on peut mettre la diapositive qui donne quelques caractéristiques). Un projet de 1 500 logements avec des locaux tertiaires et des locaux liés à l'activité de l'hôpital, un peu de commerces et d'activités économiques, mais aussi des équipements publics, notamment, une école et une crèche ; des aménagements rendus nécessaires pour accéder facilement au métro qui arrivera à Saint Genis Laval fin 2023 ; un pôle d'échanges multimodal et reconfigurer l'arrivée, les accès à l'hôpital qui sont, aujourd'hui vous en conviendrez, un peu compliqués.

Le calendrier c'est que nous livrions justement le pôle d'échanges multimodal au moment de l'arrivée du métro fin 2023 et que les premiers logements arrivent plutôt en 2025-2026, puisque-là nous sommes encore en phase de procédure réglementaire. Et aujourd'hui, nous passons à une étape importante justement de procédure réglementaire puisqu'il y a eu une enquête publique à l'automne et un rapport favorable de la commission d'enquête qui nous permet de déclarer le projet et d'emporter la mise en compatibilité du PLU-H.

Vous voyez avec cette carte que c'est un projet très peu dense avec un espace, un parc du Vallon très généreux, très important, que sur les 55 ha de la ZAC, plus de 20 ha seront une trame paysagère structurante sur l'ensemble du secteur et que nous aurons des poches d'urbanisation autour du pôle multimodal dans le quartier Sainte-Eugénie et un peu plus tard dans le quartier L'Haye-Le But, mais en cœur du projet, c'est bien une trame paysagère vraiment très importante qui est préservée et qui est même mise en valeur.

D'ailleurs, dans le dossier d'enquête publique si vous l'aviez parcouru, vous verriez qu'on a eu des exigences très importantes des services de l'État, et c'est bien normal, parce qu'on est dans un terrain très fragile et très contraint sur le plan de l'environnement avec des exigences loi sur l'eau, la création de bassins de rétention à créer avant d'urbaniser, les enjeux de préservation de la biodiversité qui est importante sur ce secteur.

Et donc, c'est avec plaisir que je vous invite à voter ce dossier pour que nous engagions la phase opérationnelle de la réalisation du Vallon des hôpitaux et des espaces publics et des voiries nécessaires à l'accès au pôle multimodal.

(VOIR annexe n° 13 page 267)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Collomb.

M. le Conseiller COLLOMB : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, il y a parfois quelques vrais moments de bonheur. Et moi, j'en ai connu un lors de la dernière commission d'urbanisme, lorsque madame Vessiller a présenté, comme elle vient de le faire devant nous, le projet de la ZAC du Vallon des hôpitaux. Parce que c'est un projet pour lequel j'ai beaucoup travaillé, mais c'est évidemment un de ces grands projets, dont quelquefois on peut dire un peu de mal.

Un projet qui consiste à créer :

- 200 000 m² de surface bâtie,
- 112 000 m² pour 1 500 logements,
- 46 000 m² d'activité tertiaire et d'activité économique,
- 32 000 m² de surface à vocation productive,
- 5 600 m² de surface de commerce,
- 4 300 m² de construction d'équipements,

et ceci, comme vient de l'indiquer Madame Vessiller, dans un site extrêmement sensible.

Vous avez vu la photo qu'elle nous a montrée au départ et ce qu'est aujourd'hui ce Vallon des hôpitaux, un espace très paysagé, avec une faune et une flore particulièrement exceptionnelles : des hirondelles, des martinets, des mammifères, pour lesquels on va construire un certain nombre de passages sous les nouvelles voiries que l'on doit créer, avec également du point de vue de la flore, par exemple, la renouée du Japon, extrêmement rare.

Et tout ceci me faisait penser à ce que nous faisons lors du Grand Montout. Je me disais que ce projet, que j'avais lancé, jamais la nouvelle majorité ne le reprendrait parce qu'elle était contre les grands projets, contre ceux qui artificialisaient un certain nombre de sols et donc, qu'elle ne voulait pas développer en périphérie, qu'il fallait conserver la nature.

Et tout d'un coup, j'ai vu que ce projet qui aurait pu, par le passé, être condamné par mes amis Verts, je pense que dans leur campagne électorale dans ce secteur, ils n'ont pas été les ardents défenseurs du projet, et bien que tout d'un coup, ce projet dévoreur d'espace était devenu un projet de quartier durable.

C'est la magie du changement de position. Quand on passe de l'opposition à la majorité, ce qui vous semblait impossible dans le temps tout d'un coup devient possible.

En fait, c'est un très beau projet. Un très beau projet que nous avons lancé lorsque nous avons décidé de poursuivre la construction du métro pour aller d'Oullins jusqu'aux hôpitaux sud. Parce que ces hôpitaux sud étaient évidemment très mal desservis. On ne pouvait y arriver que par les voiries relativement étroites. Et nous pensions que nous devions desservir ces hôpitaux. Qu'amener le métro à ces hôpitaux, c'était mettre en relation à la fois cet espace du Vallon des hôpitaux, ces hôpitaux sud de Lyon d'excellence dans notre système hospitalier, avec d'une part Oullins où on allait lancer la ZAC de la Saulaie et en même temps, le parc biotechnologique de Gerland. Ce qui nous faisait un arc qui permettait de développer l'ensemble des industries de santé dans ce secteur et donc, nous souhaitions faire qu'il y ait, dans cet espace de Saint Genis Laval, un très beau projet qui soit créé. Je pense que ce projet va être très beau.

Je ne pensais pas que vous iriez sur la réalisation de ce projet qui était un projet exceptionnel, mais qui pouvait soulever un certain nombre de résistances.

Lorsque nous avons créé cette prolongation du métro, vous voyez monsieur le Président qu'il faut savoir anticiper, et même si le métro prend parfois plus de temps en réalisation, il permet aussi d'avoir de très beaux projets qui mêlent à la fois urbanisation et en même temps, comme on vient de le dire, espaces publics.

Nous avons, en effet, prévu qu'il y ait 30 ha qui soient consacrés à l'urbanisation, mais 20 ha qui permettent de protéger les espaces naturels, de mettre en valeur les paysages, de protéger la faune et la flore de ce secteur. Et donc ce sera sans doute un des plus beaux endroits de l'agglomération lyonnaise demain.

On me dira oui mais vous, vous aviez prévu de réaliser le bouclage du périphérique, l'anneau des sciences, mais pour quelle raison ? Pour essayer d'éviter, comme cela va être le cas dans les prochaines années lorsqu'on aura développé ce projet, que la circulation en surface ne soit trop dense.

Je sais que les élus du secteur s'en inquiètent et qu'ils disent, par exemple, mettre un parc de stationnement de 900 places, c'est un peu compliqué. Faire en sorte qu'il y ait 500 places dans un autre parc pour les HCL, c'est compliqué. Et donc, nous risquons d'avoir, sur toutes les voiries secondaires, une circulation qui s'accroît. Et d'ailleurs, le commissaire enquêteur y fait référence.

Alors nous, ce que nous voulions c'est que les voitures soient plutôt en souterrain, et que l'on puisse profiter de l'espace à la surface. Comme cela a pu être fait dans un certain nombre de grandes villes européennes ou par

exemple, dans une ville comme Madrid où ils ont enterré les souterrains qui traversaient l'ensemble de la ville et où ils ont planté de belles forêts.

Je sais que le Maire de Lyon est pour les plantations. Imaginez ce que nous aurions pu faire avec la création de cet ensemble métro-anneau des sciences.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure.

M. le Conseiller COLLOMB : Anneau des sciences parce qu'il joignait effectivement le bio-district aux hôpitaux.

Monsieur le Président, je suis sûr que dans quelques années vous reprendrez ce qui est nécessaire : le bouclage de ce périphérique...

M. LE PRÉSIDENT : (*rires*) Merci de conclure.

M. le Conseiller COLLOMB : ... et qu'ainsi nous n'aurons plus, en surface, des voitures qui encombreront l'ensemble des rues secondaires de ce secteur de l'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Progressistes et républicains.

M. le Conseiller LE FAOU : Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, au travers de ce rapport, la Métropole de Lyon réaffirme son engagement à mettre en œuvre le projet urbain du Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval.

Nous saluons la poursuite d'un projet que nous avons engagé et qui vise à créer une nouvelle centralité au sud-ouest du territoire, autour d'un futur pôle d'échanges multimodal, suivant les principes d'un développement urbain raisonné, prenant en compte les impératifs écologiques, l'état de la biodiversité locale et la qualité indéniable du paysage de ce vallon, en préparant l'arrivée du métro B à Lyon Sud ainsi que ses incidences potentielles en matière de démographie, de mobilités et d'attractivité du secteur.

Nous profitons néanmoins de cette délibération pour partager notre inquiétude sur la façon dont certains dossiers sont traités et abandonnés en catimini, sur un coin de table, à l'instar de ce qui est en train de se passer pour la Cité des arts du cirque, au mépris de la mobilisation et du travail engagé par madame le Maire de Saint Genis Laval, ainsi que son prédécesseur.

Nous sommes aussi inquiets sur l'absence de précision et les tergiversations sur le devenir du pôle d'échanges multimodal des hôpitaux sud, et notamment sur la future capacité du P+R (parc relais), pensé initialement pour favoriser une intermodalité ambitieuse, de la voiture individuelle vers les transports en commun et les modes doux.

Nous faisons là le lien avec nos propos tenus hier au sujet de l'élargissement de la ZFE : nous nous interrogeons toujours, comme bon nombre de nos concitoyens, sur l'absence de vision au sujet du développement des P+R aux portes de la Métropole, de même que sur l'absence de vision s'agissant du rabattement avec des lignes complémentaires de bus express, permettant par exemple de drainer depuis les Sept Chemins entre autres.

Enfin, nous nous inquiétons aussi de l'absence réaffirmée de vision pour le sud-ouest lyonnais en matière de mobilités, qu'il s'agisse de la desserte en transports en commun, du rabattement ou du devenir de nos ponts, tels que celui de Vernaison, sur lequel nous vous avons déjà alertés lors du Conseil de la Métropole du mois de janvier dernier. Depuis, sur cette question, la mobilisation des élus locaux et des citoyens croît, comme vous l'avez sûrement constaté, et vous campez sur une position incompréhensible de tous, y compris des territoires voisins et notamment du Département du nouveau Rhône, qui pâtiront de cette proposition de mise à sens unique d'un pont en désuétude et qui doit faire l'objet d'un nouveau projet.

Bref, le Vallon des hôpitaux est une occasion unique de faire émerger une nouvelle polarité métropolitaine, autour de Saint Genis Laval, Irigny, Oullins et Pierre Bénite. Ne gâchons pas cette pépite et saisissons-nous collectivement cette occasion ! Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Perez.

M. le Conseiller PEREZ : Monsieur le Président, chers collègues, je vous rassure, monsieur Collomb, en campagne, nous avons défendu le projet dans un souci d'éviter l'étalement urbain.

La présente délibération relative à la zone d'aménagement concerté du Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval vise à engager le projet au terme d'une importante phase d'études et de consultation, en prenant en compte les conclusions de l'enquête publique préalable et de l'étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Notre groupe souligne que l'avis favorable du commissaire enquêteur est une étape importante : la Métropole a su apporter des réponses aux différentes observations soulevées, et aujourd'hui, cette délibération réaffirme la volonté de la Métropole de réaliser ce projet et présente les améliorations que nous avons souhaitées lui apporter.

Le site du Vallon des hôpitaux est un site remarquable de Saint Genis Laval, par sa qualité paysagère, ses espaces boisés et son parc hospitalier. Le projet de ZAC remonte à 2017, sous la précédente mandature, et est directement lié au prolongement du métro jusqu'à Saint Genis Laval, avec le terminus hôpitaux sud de la ligne B. Il s'agit d'un projet urbain majeur pour la circonscription Lônes et Coteaux, avec de forts enjeux urbanistiques et environnementaux.

Nous ne pouvons pas le nier, le changement que représente l'urbanisation de ce secteur, pour les riverains, mais aussi en termes d'impacts environnementaux. Vous n'avez pas manqué de les mentionner monsieur Collomb, vous dont l'engagement écologique pour la préservation des terres agricoles est bien connu, vous qui avez souhaité construire l'anneau des sciences en bordure de ce site. Pour info, monsieur Collomb, la renouée du Japon est une espèce invasive. Vos leçons d'urbanisme responsable nous semblent bien mal placées aujourd'hui.

Oui, nous assumons d'urbaniser des espaces situés à proximité de l'arrivée prochaine du métro. Ne pas tenir compte de cette infrastructure d'ampleur et de l'enjeu d'intensifier l'urbanisation autour des gares et des stations de métro serait irresponsable. La construction de quartiers en proximité des lignes de transport structurantes est une nécessité pour limiter l'étalement urbain, qui frappe particulièrement le sud-ouest lyonnais, et aussi l'impact des déplacements en voiture et donc de la pollution.

Nous souhaitons faire de ce quartier un modèle d'urbanisme en phase avec les enjeux de la transition et les attentes des habitants. Aussi, nous élevons le niveau d'ambition du projet initial, en prenant en compte les avis formulés dans l'enquête publique et par l'autorité environnementale et nous faisons évoluer le contenu général du projet.

Le parc sera préservé en cœur de quartier pour respecter l'identité et le paysage du site. Il bénéficiera à l'ensemble des habitants du secteur et, notamment, au quartier des Collonges, quartier politique de la ville situé à proximité. Des aménagements seront ajoutés pour favoriser les modes actifs, y compris dans le parc relais à proximité où les places de stationnement vélo ont été augmentées. L'imperméabilisation des sols a été limitée, les grandes prairies ont été préservées ainsi que les masses boisées les plus sensibles. Des mesures de compensation environnementale renforcées ont pu être prises sur des terrains initialement destinés à l'anneau des sciences.

Oui, car il n'y a que vous qui pouviez imaginer un éco-quartier desservi par une autoroute urbaine. Grâce à l'abandon de l'anneau des sciences, nous avons ainsi pu améliorer le projet, monsieur Collomb.

Le travail autour des mesures de compensation destinées aux agriculteurs se poursuit, en lien avec la Chambre d'agriculture. La modification prochaine du PLU-H permettra d'intégrer les espaces végétalisés au zonage pour les préserver. Le quartier accueillera une diversité de fonctions, des équipements publics, des activités, du logement. Ce sera un quartier à vivre, mixte socialement, grâce au mélange de différentes formes d'habitat (classique, à loyer modéré ou mobilisant l'Office de foncier solidaire de la Métropole). Ces dispositions sont essentielles dans une commune où les prix du logement ne cessent d'augmenter.

Bien sûr, nous devons encore poursuivre le dialogue avec les riverains et la mairie autour de ce projet pour l'améliorer autant que possible, et le poursuivre, car il intègre, à présent, pleinement les objectifs de notre mandat. Nous voterons donc pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à madame la Vice-Présidente.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Rapidement, en réponse aux interventions de monsieur Collomb et de monsieur Le Faou notamment. Alors effectivement, comme vient de le dire Éric Perez, nous avons toujours soutenu ce projet urbain puisque, quand on met près de 300 M€ pour faire arriver le métro dans un des territoires de la Métropole, il est assez logique de développer un projet urbain autour pour que les futurs habitants puissent se déplacer avec ce mode de transport lourd ainsi qu'en mobilité active.

Alors, j'insiste, monsieur Collomb, sur le fait que, heureusement que nous avons abandonné l'anneau des sciences comme je vous l'ai dit en commission, sinon, les compensations environnementales qui étaient exigées par les services de la Préfecture et de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) n'auraient pas pu être trouvées. Et on sait même que s'il y avait eu un débouché de l'anneau des sciences aux hôpitaux sud, on ne savait pas faire le projet ! Heureusement, nous avons laissé tomber ce projet et cela fait que, du coup, on aura un véritable éco-quartier.

D'ailleurs, le parc relais, monsieur Le Faou, effectivement il était dimensionné de manière importante parce que justement il avait été pensé avec l'arrivée d'une autoroute. N'ayant plus l'autoroute, l'ouvrage est dimensionné tel

qu'il est, mais nous sommes en train de revoir sa fonction pour l'affecter sans doute plus à d'autres modes que la voiture particulière, individuelle. Donc, nous y travaillons.

Alors sur l'abandon de l'École de cirque, cher Michel Le Faou, écoutez, j'ai relu avec attention la délibération du 4 novembre 2019, du 12 novembre 2019, le dossier d'enquête publique que vous aviez préparé en tant que précédent Vice-Président à l'urbanisme, je n'ai pas trouvé de trace de l'École internationale du cirque. Donc, si ce projet avait été aussi important pour vous, que n'était-il dans les dossiers techniques de la ZAC du Vallon des hôpitaux ? Même la Maire de Saint Genis Laval a reconnu qu'elle n'avait jamais entendu parler du projet avant quelques semaines. Donc, arrêtez de nous dire que nous avons abandonné ce projet à Saint Genis Laval notamment. Sa faisabilité opérationnelle dans la ZAC Vallon des hôpitaux n'a jamais été établie.

Alors bien sûr, le projet de Cité internationale de cirque sur lequel nous travaillons, et notre collègue Vice-Président à la culture, monsieur Van Styvendael, travaille, se fera sûrement ailleurs, mais nous ne perdons pas de vue qu'à Saint Genis Laval, l'équipement culturel pourrait bénéficier aussi de cet équipement et on saura trouver les passerelles pour l'associer à cet art particulier.

Voilà ce que je voulais répondre rapidement monsieur le Président aux différentes observations. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Pour le rapport n° 2021-0532 qui concernait la modification n° 3 du PLU-H, la délibération a été adoptée avec 93 voix pour et 28 voix contre.

N° 2021-0535 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rillieux la Pape - Projet d'aménagement du quartier Ostérode - Substitution de la société par actions simplifiée (SAS) Ostérode Rillieux Aménagement à la société D2P - Avenant n° 1 au traité de concession - Avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction maîtrise d'ouvrage urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2021-0535. Il y a une intervention du groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, vous avez la parole.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci monsieur le Président, mes chers collègues, l'autorisation de programme sur laquelle nous délibérons constitue un investissement colossal pour notre Métropole dont l'enjeu va bien au-delà de la Ville de Rillieux la Pape.

Dans cette période compliquée, d'abord pour des raisons sanitaires, mais aussi économiques dont nous commençons tout juste à entrevoir les effets qui seront, nous le craignons, dévastateurs, peu de projets d'envergure sont aussi prometteurs en termes d'emplois. En effet, sur ce terrain, c'est un terrain militaire, qui sera une véritable porte d'entrée nord de notre agglomération, nous avons bon espoir de créer plus de 1 000 emplois pérennes à terme.

C'est un nouveau quartier, mixte, que nous allons créer, bien sûr créateur d'emplois et de richesses, mais aussi un nouveau quartier de vie avec des logements. C'est aussi un quartier exemplaire en termes de requalification d'une friche militaire.

Je suis donc heureux que la discussion que nous avons commencée avec vos deux prédécesseurs, Gérard Collomb et ensuite David Kimelfeld, aboutisse aujourd'hui, ce qui montre que nous savons bien parfois nous retrouver, quand l'intérêt général est en jeu.

Nous parlons d'une opération d'aménagement portant sur presque 19 M€, sans parler, évidemment, des investissements privés qui viendront s'ajouter à l'investissement public.

L'avenant que nous allons voter au projet urbain partenarial tel qu'il a été voté et signé le 10 mars 2020 est donc une suite logique du projet et marque une nouvelle étape dans cette aventure.

Désormais, nous arrivons à une phase plus concrète, celle où nous allons sceller notre engagement et entamer l'aménagement et le maillage de cet ancien terrain militaire.

Bien entendu, notre groupe votera ce rapport qui contribue à changer durablement la donne dans le nord de notre Métropole. Nous prouvons ainsi que rien n'est figé et que le territoire peut se restructurer et devenir productif et créateur de richesses.

Toutefois, il est nécessaire aussi de nous projeter dans l'avenir et de nous montrer capable de prévoir et d'anticiper les conséquences, de ses créations de l'emploi, de ces nouveaux habitants en termes de déplacements. On ne peut pas en effet ne pas faire comme si plus de 1 000 salariés, des clients, des fournisseurs et autres partenaires n'allaient pas arriver massivement sur Ostérode dans quelques années. Je ne parle pas également des personnes qui sur la Commune de Rillieux la Pape et aux alentours avaient besoin d'un hôtel et qui va également s'implanter sur le site.

Si nous voulons qu'ils évitent d'utiliser leur voiture, il faut être capable de nous montrer ambitieux en termes de transports en commun, c'est pour cela que notre groupe plaide pour l'application sur ce mandat d'un grand plan métro. Et, les Maires du Plateau nord, qui sera très impacté par ce projet, plaident depuis bien longtemps -vous le savez- pour une extension du métro B qui permettrait de résoudre une bonne partie de la congestion déjà importante des voies d'accès et de régler une bonne fois pour toutes les problèmes connexes de pollution et de trafic sur notre territoire. Il est grand temps de penser développement durable et nous ne pouvons que vous y encourager. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour cette intervention qui montre en effet que non seulement il y a une continuité, mais qu'on peut trouver beaucoup de terrains d'entente et que nous agissons sur l'emploi et l'activité, vous l'avez rappelé monsieur Vincendet, et que sur la PPI, il y a aussi énormément d'enveloppes qui finalement arrivent sur les territoires, 19 M€ pour celle-ci.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président BERNARD.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats de la délibération n° 2021-0533 sur le Vallon des hôpitaux : adoptée à l'unanimité avec 140 voix pour.

N° 2021-0540 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Animations de l'été 2021 - Dispositif d'attribution de subventions à des associations pour la mise en place d'actions d'animation à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) pour la période du 28 juin au 27 août 2021 - Délégation Urbanisme et mobilités - Direction pilotage urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0540. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Merci monsieur le Président. Nous engageons un programme d'été dans les quartiers politique de la ville en faveur de l'égal accès aux activités culturelles et sportives durant les congés.

Il est évident que parler de quartiers politique de la ville aujourd'hui nous conduit à avoir à l'esprit les événements récents à la Duchère, à Rillieux la Pape, à Bron ou encore dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon. Je pense bien sûr au désarroi des équipes municipales, mais aussi au désarroi des équipes projets qui ont eu le sentiment que des années d'effort, de proximité, pouvaient être balayées en quelques heures ou en une soirée.

C'est une alerte. C'est une alerte, et une alerte forte. L'alerte sur les conséquences sociales qu'engendre et qu'engendrera la crise sanitaire. Nous avons ainsi pu constater un accroissement considérable des inégalités, une forte hausse du chômage et une nette inflexion du nombre de bénéficiaires du RSA sur l'année écoulée. Cette situation d'urgence sociale est particulièrement préoccupante chez les jeunes dont le taux de pauvreté s'est accru de manière inquiétante.

C'est une alerte sur la perte de repères, de perspectives, d'issues chez des enfants, chez des jeunes, chez des collégiens, chez des lycéens, chez des jeunes adultes. Ils et elles ne pensent pas que les institutions et que notre

République les protègent. Et c'est bien cela le défi que nous devons relever toutes et tous. Redonner une sécurité pleine et entière à chacun et chacune des habitants et habitantes de nos quartiers.

Mais la sécurité ne peut souffrir d'une définition restrictive. La sécurité, c'est la confiance retrouvée, c'est la garantie donnée à chacune et à chacun, en toutes circonstances, de pouvoir vivre dignement, se réaliser et s'émanciper.

Les principes de notre vie collective, de cette confiance sont sapés aujourd'hui. Voilà pourquoi nous agissons. Nous agissons sans répit en créant un revenu de solidarité destiné aux jeunes de 18 à 25 ans, une tarification solidaire dans les transports en commun et en déployant plus de dispositifs d'accès au logement.

Cette sécurité fondamentale nous ne la retrouverons pas seulement par des mesures inédites et essentielles, nous ne la retrouverons pas seulement par les grandes opérations de renouvellement urbain. Nous devons œuvrer, toutes et tous, à une plus grande présence humaine et sociale dans nos quartiers.

Nous avons entendu, le Président et moi-même, le Premier Ministre annoncer, en janvier dernier, 300 éducateurs spécialisés et 300 médiateurs formés supplémentaires dans l'ensemble du pays. Nous avons besoin d'hommes et de femmes capables de recréer un tissu associatif perdu ou détourné de l'intérêt général. Nous avons besoin d'hommes et de femmes nécessaires pour reconstruire une vie collective des liens intergénérationnels.

Dans cet esprit, le Président adressera un courrier au Préfet pour obtenir la création et le financement de postes d'éducateurs et de médiateurs sur notre territoire. Et c'est dans cet esprit également, que nous vous proposons ce programme quartiers d'été du 28 juin au 27 août 2021. Ce programme d'un montant de 750 000 € reposera sur une pluralité d'acteurs associatifs et culturels ainsi soutenus dans ce contexte si difficile. Il concernera prioritairement les quartiers politique de la ville et les quartiers de veille active et éventuellement d'autres territoires proches de ces quartiers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a une demande d'intervention du groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés, madame Edery.

Mme la Conseillère EDERY : Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président Renaud Payre, chers collègues, le fil conducteur de ce Conseil métropolitain aura donc été la pauvreté et la précarité liées à la crise sous toutes ses formes.

Après la question de la pauvreté des étudiants, du RSJ, de la précarité alimentaire, de la ZFE pour les familles modestes, de leur difficulté d'accéder au vélo, de la protection de l'enfance, des MNA, du féminicide, de la précarité menstruelle, de l'accompagnement psychologique ou encore du logement et de la fracture numérique, nous finirons donc avec la question de la pauvreté dans les QPV et celle ensuite de la précarité énergétique.

Il est d'ailleurs surprenant qu'aucun groupe de l'opposition ne s'exprime sur le sujet des QPV, sujet sans doute moins vendeur politiquement.

Alors, le confinement, la crise sanitaire et le contexte économique délicat de 2020 ont eu comme conséquences la difficulté du départ en vacances de nombreuses familles. Dans les QPV, la situation était aggravée par la précarité, le besoin de recréer du lien social après le confinement et la nécessité d'assurer une continuité éducative.

Avec la limitation du nombre de places dans les structures d'accueil et la fermeture de certaines, les habitants des QPV, et notamment les enfants et les jeunes, se sont vus contraints pour beaucoup de rester dans leur quartier tout l'été.

En 2020, l'État, la Métropole et les communes, en lien avec le tissu associatif, se sont donc mobilisés pour renforcer les moyens dans les QPV afin de développer des actions estivales au service de tous les publics et particulièrement en direction des mineurs. Ces nouvelles actions ont dû être mises en œuvre un peu dans la précipitation et bien sûr dans un contexte particulier.

Il est à noter pourtant le bilan positif de ces actions lequel a montré une bonne participation de la population, le bon accueil réservé à ces propositions, mais aussi, la baisse des tensions et la remobilisation des jeunes.

La Covid a donc permis de révéler toute l'importance de l'animation, de la culture, du sport et des activités socio-culturelles dans les quartiers durant les congés d'été, et ce d'autant plus, au regard des derniers événements de tensions que viennent de connaître des quartiers et que nous nous devons de prévenir.

Avec l'accentuation du chômage, l'été 2021 risque donc de reproduire les mêmes difficultés de départ en vacances et la proposition de l'Exécutif de renouveler ces actions en directions des QPV pour l'été prochain apparaît une très bonne mesure.

En accentuant les interventions culturelles au pied des immeubles, c'est bien sûr, favoriser le lien social et le vivre ensemble, mais c'est aussi soutenir le milieu culturel qui en a bien besoin.

En renforçant le volet animation et l'accueil des mineurs en centres de loisirs, c'est la possibilité pour les enfants de sortir du domicile, mais aussi de se reconnecter à l'éducation populaire.

En ouvrant les collèges et en ciblant les jeunes en décrochage scolaire, c'est profiter de ce temps de congés pour réconcilier certains avec l'école.

Le fait d'afficher le portage de cette politique par quatre VP (la politique de la ville, l'enfance, famille jeunesse, éducation et collèges, vie associative et politiques sportives) témoignent de la volonté de cibler les QPV par des actions métropolitaines fortes, par une approche globale des réponses, par des moyens financiers multipliés et par la mobilisation de tous les leviers.

Ces dispositifs demeurent donc une véritable aubaine pour les QPV, mais ils doivent s'inscrire dans la continuité. Ils doivent constituer les fondements d'une véritable politique de prévention aux côtés de l'utilité d'une politique de sécurité. Une politique à construire à long terme avec la perspective, pourquoi pas, d'envisager ces mêmes actions à l'occasion de chaque congé scolaire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure madame Edery.

Mme la Conseillère EDERY : Je vais conclure. Ces dispositifs doivent aussi être associés de manière pérenne avec l'Éducation nationale et comme l'UFOVAL (Union française des œuvres de vacances laïques) qui a proposé des colos apprenantes très appréciées.

Malheureusement, vous l'aurez compris, nous devons réinvestir, nous devons repenser des actions sociales au plus près des habitants de ces quartiers. Il y a urgence, il faut faire revenir aussi les services publics.

Malheureusement, il faut que nous disions que la Région s'est désolidarisée de la politique de la ville menée dans ces QPV, et c'est bien la Métropole qui, aujourd'hui, pallie ce manque en tentant de répondre à toutes les problématiques sociales imposées par la crise, et vous l'avez répété tout au long de ce Conseil, les travailleurs sociaux supplémentaires, la gratuité des transports pour les plus démunis et tout le panel de mesures qui ont été proposées tout au long de ce Conseil.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

Mme la Conseillère EDERY : Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés soutient pleinement la politique sociale de cette majorité et l'encourage. Elle votera bien évidemment pour ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

M. LE PRÉSIDENT : Pour la délibération précédente n° 2021-0535 sur le quartier Ostérode à Rillieux la Pape, elle a été adoptée 135 voix pour.

N° 2021-0541 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - ECORENO'V - Subventions en faveur de la rénovation énergétique performante des logements et immeubles d'habitation privés et sociaux - Évolutions des règlements des aides - Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Payre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2021-0540. Monsieur Payre, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PAYRE, rapporteur : Merci monsieur le Président. La France connaît un énorme retard en matière de rénovation énergétique. La loi ne concerne aujourd'hui que les passoires énergétiques et les étiquettes F et G. Pourtant, 94 % des logements affichent une étiquette inférieure à la lettre B. Il faut donc entreprendre une politique massive.

Le dispositif ECORENO'V a été mis en place en 2015 et a engagé une lutte contre la précarité énergétique. Il s'agit aujourd'hui de l'amplifier.

Le nouvel ECORENO'V, si vous me permettez, permettra d'aider les ménages les plus fragiles, de favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés, comme de fournir une aide à la maîtrise d'œuvre qui constituait jusqu'à présent bien souvent un frein à l'adoption de ce dispositif.

Nous avons aussi des objectifs sociaux affirmés en voulant augmenter la part de logements sociaux concernés par le dispositif et qui a été trop mince dans le bilan du premier ECORENO'V.

La Métropole de Lyon engage donc un programme ECORENO'V dont l'ambition est revue fortement à la hausse, notamment en dotations, je pourrais peut-être y revenir, mais c'est surtout également une évolution en termes d'objectifs, de justice sociale qui s'impose. Elle est d'autant plus nécessaire que l'engagement de l'État en la matière n'est pas à la hauteur.

Les principales évolutions proposées par le nouveau règlement concernent d'abord une aide financière à la maîtrise d'œuvre comme je vous l'ai dit devant permettre : l'engagement plus serein de nombreuses copropriétés ; ensuite, un renforcement significatif du bonus biosourcé, notamment, pour l'isolation thermique par l'extérieur ; troisièmement, une création de nouveaux bonus pour le confort d'été, végétalisation des toitures, des façades en particulier ; et enfin, une attention particulière aux copropriétés fragiles et aux ménages très modestes.

Dans la mesure où l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) renforce ses aides dans les copropriétés banales, mais aide moins les ménages modestes qui les occupent, la Métropole de Lyon est en train d'adapter son dispositif ECORENO'V et ses interventions à vocation sociale dans le cadre de la délégation ANAH avec une augmentation importante des aides aux ménages modestes et très modestes. Ces nouvelles aides seront quant à elles présentées en mai 2021.

Vous l'aurez compris, ce règlement ECORENO'V 2 traduit une ambition forte de notre mandat. Transformer la ville en accompagnant copropriétés et immeubles du parc social, non seulement dans une lutte contre la précarité énergétique, mais également dans une végétalisation œuvrant au confort d'été, pour une transition finalement écologique concrète, au plus près des habitantes et des habitants et dans un souci de justice sociale.

Mme la Vice-Présidente BAUME, en remplacement de M. le Président, absent momentanément : Merci monsieur le Vice-Président. La conférence des Présidents a retenu un temps de parole pour le groupe Métropole en commun.

M. le Conseiller AZCUÉ : Merci madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, on ne peut que saluer l'effort fourni par la Métropole pour accélérer la rénovation thermique des logements privés et sociaux.

Évolution dans les aides aux travaux des logements collectifs et individuels, évolution des aides pour les audits énergétiques, création d'une aide à la maîtrise d'œuvre, évolution notable dans le soutien au parc social, en somme, le dispositif ECORENO'V est boosté et on ne peut que s'en féliciter, même s'il faudrait amplifier encore les dispositifs de soutien, et là, c'est la place de l'État qui est centrale, la Métropole faisant à sa mesure.

En effet, pour tenir les engagements climatiques de l'Accord de Paris dans le pays, il faudrait rénover 700 000 logements par an, et très rapidement les 500 000 passoires thermiques, et que l'État impose que tout logement soit rénové à un niveau BBC d'ici à 2030. On en est très loin, et en attendant, il continuera de faire très froid l'hiver et très chaud l'été pour nombre de nos concitoyens entraînant toutes sortes de désagréments en matière de santé, de bien-être et de coûts. La précarité énergétique concernant en effet 12 % de nos concitoyens. Je vous remercie.

Mme la Vice-Présidente BAUME, en remplacement de M. le Président, absent momentanément : Merci. Un temps de parole a été demandé pour le groupe Communiste et républicain, monsieur Debû.

M. le Conseiller DEBÛ : Merci. Une très rapide intervention parce que le dispositif ECORENO'V participe, comme cela a été dit par le Vice-Président Payre et par le précédent orateur, de l'amélioration de la qualité de l'habitat en même temps qu'il permet de réduire les déperditions d'énergie et, donc, les factures d'énergie des ménages.

Donc, je pense que nous conscients des bienfaits d'un tel dispositif, et évidemment, nous le soutenons, d'autant que ce dispositif s'adresse autant au secteur du logement social que du logement privé. Cela nous semble pertinent et juste.

Je profite juste de la délibération pour poser deux petites questions à Renaud Payre.

Est-ce que vous pouvez nous préciser l'évolution de l'enveloppe des délais engagée, autant en nombre de dossiers qui ont été traités que de budget général ? En gros, est ce que l'on a traité plus de dossiers pour des volumes, pour des aides plus modiques ou est-ce que le volume des aides est resté constant ?

Et l'autre question que j'avais, c'était sur l'équilibre justement de ventilation de ces aides entre le parc locatif social et le parc locatif privé. Quelles étaient les évolutions de cet équilibre entre les deux pendants ? Voilà, ce sera tout. Merci.

Mme la Vice-Présidente BAUME, en remplacement de M. le Président, absent momentanément : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes dans l'opposition. Ceci ne nous conduit cependant pas à dénigrer et rejeter tous les rapports que nous propose l'Exécutif.

Loin de cet état d'esprit, et nous l'avons montré durant ce Conseil, c'est, véritablement, dans une démarche d'opposition constructive que nous nous situons, et dans l'intérêt de tous les Grand Lyonnais. Ce n'est effectivement pas la ligne d'un parti et de ses seuls militants de base que nous suivons.

Et bien sûr, si notre volonté est de convaincre, nous sommes d'abord attachés à écouter et à rechercher un large consensus, loin de contraindre à nos idées qui révéleraient d'une vérité absolue que nous détiendrions envers et contre tous.

D'ailleurs, je vous rappelle que notre groupe est un groupe de rassemblement qui réunit des personnes issues de partis politiques différents et de la société civile. C'est bien l'intérêt général qui nous anime, l'enjeu de transition sociétale qui nous guide que ce soit dans le domaine économique, social ou environnemental, et la détermination de progresser et d'agir concrètement qui restent notre règle de conduite.

Le rapport proposé pour le renouvellement et le renforcement du dispositif ECORENO'V, que nous avons déjà renforcé ces dernières années, va complètement dans ce sens.

Nous voterons donc ce rapport avec détermination parce qu'il relève d'une volonté d'agir pour une écologie responsable, raisonnable et partagée, et non pas punitive et imposée à ce jour à tous par quelques-uns. Je vous remercie.

Mme la Vice-Présidente BAUME, en remplacement de M. le Président, absent momentanément : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés.

Mme la Conseillère EDERY : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre la précarité énergétique sont donc devenues les nouveaux enjeux majeurs de notre société.

Ces enjeux sociaux imposent et obligent toutes les politiques de prévoir des actions, à travers notamment la rénovation thermique de l'habitat.

Depuis 2015, la Métropole a mis en œuvre des politiques fortes en la matière puisque le territoire connaît depuis décembre 2020 plus de 16 700 logements éco-rénovés.

Toutefois, comme le disait monsieur le Président à l'ouverture de ce Conseil, il nous faut à présent aller plus loin sur la question de la transition sociale. En effet, les inégalités sociales prédominent dans ce domaine de la rénovation énergétique et les premières victimes de la précarité énergétique restent, bien sûr, les familles les plus modestes.

Confrontées de plus à la crise économique, elles doivent faire face aux factures d'énergie qui pèsent sur leur budget, principal poste de consommation, tout en supportant le froid et la chaleur par manque d'isolation des logements.

Elles doivent aussi s'accommoder d'environnements souvent bétonnés à outrance, dénués de verdure qui amplifient la chaleur l'été. Et ces situations ne sont pas sans conséquence sur la vie des grands ensembles.

En se dotant d'un nouveau règlement, proposant de nouvelles aides et de nouvelles actions, la nouvelle équipe souhaite donc répondre à cette problématique. En budgétisant 114 M€ (entre ECORENO'V et crédits à l'ANAH) contre 49,5 M€ entre 2015 et 2020, elle investit donc plus du double.

Par ailleurs, pour compenser la diminution des aides aux ménages les plus modestes envisagée en 2021 par l'ANAH, la Métropole prévoit l'augmentation importante des aides aux ménages très modestes dans le cadre de ses interventions à vocation sociale.

De plus, elle encourage le parc social qui bénéficiera d'aides supplémentaires à l'identique du privé, avec la création de nouveaux bonus pour le confort d'été (comme l'isolation et la menuiserie), la végétalisation des toitures et des façades ou pour le réemploi de matériaux.

Toutes ces mesures devraient permettre une baisse des factures de l'ordre de moins 20 % à moins 40 %. Agir donc sur la précarité énergétique, c'est lutter autrement contre la pauvreté en redonnant aux familles des moyens supplémentaires de pouvoir d'achat sur de faibles ressources.

À travers ces évolutions, la Métropole intègre les nouveaux enjeux écologiques et s'adapte au contexte national en prônant la transition sociale, sachant que 19 % des ménages de la Région AURA sont confrontés à cette précarité.

Fidèle donc à son programme de campagne écologique et social, la majorité métropolitaine affirme, par ce projet, l'ambition d'une écologie humaine au service des plus fragiles.

Une délibération qui devrait faire consensus, et on le constate, si on considère les nombreuses interventions de ce Conseil, apparemment toutes soucieuses des familles en grande pauvreté.

Le groupe Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés soutient et partage cette volonté et votera pour cette délibération.

Mme la Vice-Présidente BAUME, en remplacement de M. le Président, absent momentanément : Merci. Un temps de parole a été demandé par le groupe Les écologistes.

Mme la Conseillère SUBAÏ : Merci. Madame la Vice-Présidente, monsieur le Vice-Président, chers collègues, le secteur du bâtiment est de ceux qui pèsent le plus dans les émissions carbone de la France, comme le rappellent les derniers rapports du Haut Conseil pour le climat. C'est aussi le deuxième secteur qui accuse le plus de retard, après les transports, dans la stratégie nationale bas-carbone liée aux Accords de Paris.

Dans la Métropole de Lyon, le secteur résidentiel est responsable de près du quart des émissions de gaz à effet de serre et du tiers des consommations d'énergie, c'est dire si la présente délibération, qui porte sur la politique d'éco-rénovation de la Métropole a son importance, d'autant que la rénovation énergétique des bâtiments est aussi un enjeu en matière d'emploi et de relance économique.

L'éco-rénovation apporte une réponse globale aux enjeux économiques, écologiques et sociaux, tant par la baisse des consommations d'énergie que par la lutte contre la précarité énergétique et le recours à des matériaux biosourcés.

Depuis 2015, sous l'impulsion des élus écologistes, la Métropole a mis en place une politique d'éco-rénovation ambitieuse : le dispositif ECORENO'V a accompagné la rénovation de 16 000 logements, avec des travaux de grande performance énergétique dans les copropriétés, le logement social et les maisons individuelles. L'agence nationale de l'habitat contribue aussi au financement des travaux, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et l'Europe apportant une aide à la Métropole pour l'ingénierie.

Notre dispositif métropolitain de 2015 était déjà plus volontariste que ne l'est aujourd'hui le projet de loi climat et résilience du Gouvernement, en posant des exigences en matière de rénovation bâtiment basse consommation, ce qui n'est pas le cas de la loi actuellement en discussion.

Le renforcement que nous votons aujourd'hui pour ECORENO'V va encore plus loin afin de contribuer à l'objectif de réduction de 20 % d'énergie consommée au cours du mandat. L'enveloppe consacrée au dispositif est augmentée pour atteindre les 60 M€.

La nouvelle version d'ECORENO'V servira à amplifier notre action et à enrichir le dispositif, en le rendant plus écologique et plus juste socialement, en allant, encore une fois, bien au-delà de ce que prévoit la loi climat et résilience. Notamment, elle incite fortement à l'utilisation de matériaux biosourcés, qui ont une empreinte carbone bien moins importante que ceux issus des énergies fossiles (par exemple, les isolants en laine de bois ou de chanvre en remplacement des isolants en polystyrène, les menuiseries en bois à la place du PVC).

Des aides financières diversifiées pourront subventionner les actions de diagnostic, la maîtrise d'œuvre ou les travaux.

Un système de bonus apportera un soutien complémentaire aux rénovations à fort impact environnemental, faisant appel à davantage de matériaux biosourcés et au réemploi, favorisant la protection solaire et limitant le réchauffement par la végétalisation, favorisant les énergies renouvelables, le raccordement aux réseaux de chaleur et la sortie du chauffage au fioul.

Les interventions dans le parc social seront renforcées avec un rééquilibrage vis-à-vis du parc privé. Les aides de la plateforme ECORENO'V seront destinées plus particulièrement aux ménages modestes qui ne bénéficient pas des aides du dispositif d'État MaPrimeRénov'. Nous aurons une vigilance particulière dans le suivi et le bilan d'ECORENO'V sur les bénéficiaires du dispositif.

Alors que la loi climat et résilience est actuellement en discussion à l'Assemblée nationale, nous voulons appeler ici l'État à prendre ses responsabilités, aux côtés des collectivités, pour une rénovation énergétique d'ampleur des logements, en écho aux propositions de la convention citoyenne pour le climat. Bien entendu, nous voterons pour cette délibération.

Mme la Vice-Présidente BAUME, en remplacement de M. le Président, absent momentanément : Merci. Je laisse le soin au Vice-Président Renaud Payre de répondre aux questions et éventuellement commenter les interventions.

M. le Vice-Président PAYRE : Je vais répondre très rapidement. Je prolonge la dernière intervention pour dire qu'évidemment, nous avons réajusté le règlement ECORENO'V et nous le réajustons depuis l'annonce concrète de MaPrimeRénov'. Et effectivement, il fallait bien mesurer que les ménages les plus modestes sont plutôt desservis par MaPrimeRénov' et donc qu'ECORENO'V viendra combler cela. D'ailleurs, cela a fait l'objet d'un courrier à la Ministre du logement pour lui mentionner cela. Et il est important qu'une collectivité aussi importante que la nôtre puisse précisément combler les lacunes notamment de l'État en la matière.

Quant aux questions de monsieur Debû, quelques mots simplement pour dire qu'en termes de budget, nous sommes aujourd'hui, entre ECORENO'V et les crédits de la Métropole dans le cadre de la délégation ANAH, nous sommes à 114 M€ qui sont prévus en autorisation de programme contre 49 M€ entre 2015 et 2020. Donc, à ce titre-là, une manière de vous répondre serait de dire que nous faisons plus que doubler. Il est évident qu'il faut aussi avoir à l'esprit plusieurs choses. D'abord, que 16 754 logements ont été financés, depuis 2015, dans le cadre du programme ECORENO'V, mais qu'une partie ne sont pas encore complètement livrés, enfin les travaux ne sont pas encore livrés donc se prolongent aussi sur une partie de ce mandat.

Et que par ailleurs, le règlement propose plus de dispositifs, donc il est très difficile d'une certaine manière, je suis obligé de le dire ainsi, très difficile de vous répondre en termes de nombre de logements prévus et de manière précise. Je vous donne une indication vraiment du montant qui nous permettra d'intervenir, mais vous voyez que le portefeuille des actions est plus large. Bien sûr, nous visons plutôt à un plancher de 4 000 logements par an, mais je reste prudent quand même sur ce sujet, je le dis.

Et enfin, la question du parc social. Seulement un tiers des interventions concernait finalement le parc social dans la première période, dans la première génération d'ECORENO'V. Nous voulons rééquilibrer. Mais cela veut dire que nous travaillons évidemment avec les bailleurs, notamment avec ABC HLM qui a fait un très beau travail d'évaluation de la première génération d'ECORENO'V. Et donc, on voit bien que depuis 2015, il y a maintenant une expertise et une capacité aussi à engager des travaux en la matière et donc je ne doute pas qu'on va prolonger ce travail avec ABC HLM et avec l'ensemble des bailleurs pour avoir une part plus importante, bien plus importante, des actions ECORENO'V à destination du parc social. C'est notre objectif et nous espérons que dans cette première année, il se concrétisera, en tout cas c'est l'effort que nous déployons.

Mme la Vice-Présidente BAUME, en remplacement de M. le Président, absent momentanément : Je vous remercie monsieur le Vice-Président.

Je mets ce rapport aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

Mme la Vice-Présidente BAUME, en remplacement de M. le Président, absent momentanément : Le scrutin est clos.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PAYRE.

Mme la Vice-Présidente BAUME, en remplacement de M. le Président, absent momentanément : Je vous donne les résultats du vote de la délibération n° 2021-0540 relative à la subvention à des associations pour des actions d'animation dans les quartiers en QPV. Il a été voté à l'unanimité, je vous en remercie.

Vœu déposé par les groupes Métropole en commun, Métropole insoumise résiliente solidaire, Communiste et républicains, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés et Les écologistes concernant le projet Hercule de réorganisation d'EDF

Mme la Vice-Présidente BAUME, en remplacement de M. le Président, absent momentanément : Dans la suite de l'ordre du jour, il y a un vœu qui a été déposé par les groupes Métropole en commun, Métropole insoumise résiliente solidaire, le groupe Communiste et républicains, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés et Les écologistes. Il me semble que c'est Pierre-Alain Millet qui le présente.

M. le Conseiller MILLET : Madame la Vice-présidente, chers collègues, je vais résumer un peu le vœu que vous avez et sur un sujet que je pense tout le monde connaît. Il s'agit donc de la réforme Hercule de réorganisation d'EDF qui intervient en pleine crise sanitaire et poursuit la mise en œuvre d'une orientation de la Commission européenne sur la marchandisation, la privatisation et la concurrence sur ce secteur avec des enjeux évidemment importants.

Notre Métropole est concernée à la fois pour ses habitants, notamment pour la précarité énergétique, mais aussi en tant qu'acteur de la concession du réseau électrique de la Ville de Lyon actuellement en renégociation.

Il faut dire que ce projet Hercule réussit à faire l'unanimité contre lui. On aurait pu citer le vœu de la Région, celui de la Fédération nationale des collectivités concédantes. Vous savez que le projet prévoit la séparation d'EDF en trois entités, le vert azur qui est un Mécano économique, un Monopoly dirait-on qui ferait rentrer des capitaux privés dans les parties rentables avec l'enjeu évidemment de laisser les parties les moins rentables ou nécessitant le plus de financement au seul secteur public.

Le point de vue donc de ce vœu c'est que l'avenir énergétique global de notre pays est intimement lié à celui d'EDF et donc, on considère que le vœu propose de dire que son avenir à la mobilisation au service des enjeux énergétiques doit faire l'objet d'un véritable débat social et démocratique large qui s'inscrit évidemment dans le contexte de la transition énergétique.

C'est pour cela que le vœu demande cinq choses :

- la première, c'est la tenue d'un large débat, il demande d'abord évidemment au Président de la République de renoncer au projet Hercule, mais il demande aussi un large débat public dépassant le seul cadre du groupe EDF avec l'ensemble du secteur de l'énergie,
- l'affirmation du statut public de l'entreprise EDF pour l'ensemble de ses missions à même de garantir l'égalité de traitement des usagers et la pérennisation de la péréquation tarifaire avec évidemment le statut des agents,
- troisièmement, la gestion complètement publique d'Enedis et de RTE pour garantir une neutralité dans son organisation et notamment, sujet qui nous concerne, dans la place donnée aux collectivités locales propriétaires des réseaux,
- une réflexion fiscale juste et solidaire pour recapitaliser EDF dans l'intérêt général et non l'appel au privé,
- et enfin, la mise en œuvre d'une tarification sociale et progressive garantissant un vrai droit à l'énergie.

Voilà j'ai résumé un petit peu ce vœu dont vous avez le texte complet.

(VOIR vœu en annexe n° 14 page 270).

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. Il y a cinq demandes d'intervention. Pour le groupe Inventer la Métropole de demain, monsieur Pelaez, je crois.

M. le Conseiller PELAEZ : Mes chers collègues, sur ce vœu, je serais assez bref. Pierre-Alain Millet, vous évoquez le groupe EDF dans ce vœu et en même temps, il est intéressant de constater que vous ne dites pas un mot sur l'énergie nucléaire. Alors, peut-être que il s'agit pour vous de ne pas froisser vos alliances entre les pro et anti-nucléaire de votre majorité.

Sur le fond, nous sommes bien évidemment favorables à la tenue un grand débat public sur notre politique énergétique car s'il y a un point où nous pouvons être d'accord avec vous, c'est sur la nécessité que notre politique énergétique soit délibérée et arbitrée collectivement pour ne pas reproduire le passage en force des années 70.

Pour autant, le projet Hercule n'est toujours pas définitivement établi. Les négociations avec la Commission européenne sont toujours en cours, et nous ne pouvons aujourd'hui nous prononcer avec certitude sur le fond du projet.

Au fond, encore une fois, je pense qu'il y a surtout une volonté de se positionner face au Gouvernement.

Pourtant, ces 12 derniers mois, au vu de la situation sanitaire, nos concitoyens ont plutôt eu l'impression de faire face, non pas aux 12 travaux d'Hercule, mais plutôt aux 10 plaies d'Égypte.

Et je crois aujourd'hui que nos concitoyens commencent à être fatigués de voir qu'on ne parle plus que de notre belle ville ou de notre Métropole que sous l'angle des polémiques à répétition, de mise en scène d'une lutte avec le Gouvernement, de vouloir faire en quelque sorte de notre institution une vitrine avec en ligne de mire non pas l'intérêt métropolitain, mais les futures élections, notamment présidentielles.

Donc, nous ne voterons pas ce vœu car nous ne participerons pas au vote pour ce vœu qui nous semble être uniquement politique vis-à-vis des prochaines échéances électorales. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Progressistes et républicains.

Mme la Conseillère JANNOT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Le groupe Synergies Métropole, monsieur David.

M. le Conseiller DAVID : Monsieur le Président, chers collègues, nous comprenons nous aussi que le projet Hercule d'EDF soulève des inquiétudes, dont certaines sont légitimes tant la mise en concurrence à marche forcée a parfois conduit à des aberrations économiques et sociales. L'intersyndicale d'EDF a notamment appelé à la grève le 8 avril.

Néanmoins, le projet de vœu, tel qu'il nous est soumis par les groupes de la majorité métropolitaine, comprend des suspicions et des allégations que nous ne pouvons partager au regard des négociations toujours en cours entre Bercy et Bruxelles, l'État français portant notamment le fer sur la nécessité de conserver un groupe EDF intégré et une quasi-régie sur les barrages hydroélectriques d'EDF afin d'éviter de les remettre en concurrence.

Votre vœu semble, par ailleurs, refuser par principe l'idée de finance verte privée, alors qu'il y a un fort enjeu sur l'orientation massive des capitaux privés vers des projets plus écologiques, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables et de la performance des réseaux de stockage et de distribution.

C'est dommage car sur bien d'autres aspects, nous pouvons nous retrouver dans les propos qui sont développés, à savoir le rôle de l'État en tant que stratège économique et protecteur des actifs industriels, et surtout s'agissant de la production et de la distribution d'énergie, l'enjeu de la transition énergétique, l'accès de tous à une énergie accessible, la décentralisation énergétique, la nécessité d'un large débat public autour de ces sujets, etc.

Nous regrettons vivement que tous les groupes n'aient pas été associés en amont à la rédaction de ce vœu car je pense que nous aurions pu trouver un terrain commun qui aurait permis à notre Conseil d'adresser un message collectif fort dans un contexte de négociations tendues entre l'État français et la Commission européenne. Pourtant, vous avez bien su faire ce travail en interne avec votre majorité, alors que tous vos groupes n'ont pas, comme le disait monsieur Pelaez, c'est un euphémisme, la même vision de la transition énergétique, notamment de la place du nucléaire dans le mix énergétique.

Après deux jours de Conseil, je crois que personne ne souhaitera entrer dans des échanges laborieux sur des amendements afin de rendre plus consensuel le texte du vœu soumis par les groupes de votre majorité. En l'état, et malheureusement, nous serons contraints de nous abstenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile, monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Merci monsieur le Président, chers collègues, à l'issue de ce Conseil, je voudrais indiquer que l'acerbité de certains des élus de votre majorité dénote dans un débat républicain d'autant plus sur des rapports obtenus à l'unanimité.

Nous aussi nous contestons le projet Hercule qui vise à réorganiser EDF en trois entités et fait peser un risque inacceptable sur la souveraineté française. Il ne s'agit rien de moins que de démanteler le producteur historique en trois entités : une société pour le nucléaire, une autre pour l'hydroélectrique et la dernière pour les activités concurrentielles.

On ne comprend pas en quoi ce démembrement serait une avancée utile au développement d'un mix énergétique performant et financièrement acceptable par tous les usagers. On ne voit pas la portée industrielle mais plutôt une réflexion financière.

Mais votre vœu a deux écueils. Il met en avant les lubies de la gauche sur une vision antiéconomique de la production de l'énergie et il ne donne pas les gages nécessaires à un soutien à la production nucléaire. Encore une fois, les faux défenseurs des ouvriers de l'énergie se mettent entre les mains des écologistes. De ce fait, nous voterons contre ce vœu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est au groupe Les écologistes, monsieur Guelpa-Bonaro.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO : Merci monsieur le Président, chers collègues, dans la mythologie grecque, Hercule est fils de Jupiter. Quelle étrange coïncidence que le nom de ce fameux projet.

Je voudrais en préalable remercier les camarades communistes pour leur proactivité et leur vigilance sur ce dossier. En premier lieu le Conseiller Raphaël Debû qui nous a permis de rencontrer, début février, des agents EDF très inquiets, certes de leur propre sort, mais surtout du sort de cette grande entreprise nationale.

Je ne vais pas revenir sur les origines de l'entreprise publique EDF, vous savez tous qu'elle est fille du Conseil national de la résistance, en 1946. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale justement, notre civilisation occidentale est en état d'ébriété. Le rapport Meadows il y a 50 ans aurait dû nous alerter. Désormais, ce sont les limites physiques de la planète qui se font sentir : tensions géopolitiques sur les ressources, dérèglement climatique et effondrement du vivant.

Malgré les observations scientifiques, une part de la population, de plus en plus marginale heureusement, reste dans l'illusion, la croyance, que dis-je la religion de la croissance économique, de l'illimitisme absolu et du "on trouvera bien une solution technique" sans faire le lien entre cette ébriété et les chocs récents ou actuels, tels que la zoonose de la COVID-19 ou la hausse d'intensité et de fréquence des catastrophes climatiques.

Qu'elle soit choisie ou subie, la descente énergétique et matérielle rythmera ce siècle et le schéma directeur des énergies voté en 2019 à l'unanimité entérine cette baisse nécessaire de la consommation.

Alors, cette descente : on la subit ? Ou on la choisit, on la pilote, on l'explique et on la transforme en opportunité de progrès humains justes, démocratiques et durables ?

Pour l'électricité, comme pour les autres énergies, il nous faut mettre des points de passage et des limites. Celles en premier lieu de ce que peut nous offrir la planète durablement et qui soit démocratiquement compréhensible. Il nous faut mettre un plafond de consommation pour réduire les gaspillages mais aussi un plancher car l'électricité est un besoin vital pour toutes et tous.

Et pour mettre ces limites de façon démocratique, il est nécessaire de garder le contrôle par les collectivités de toute la chaîne de valeur de l'électricité. Ce qui gagne de l'argent et ce qui en coûte.

Des grands outils de production historiques, en passant par la distribution, le transport et jusqu'à un socle minimum de fourniture, le service public de l'électricité doit demeurer et être réaffirmé.

Exemple concret et très actuel pour les citoyens et la collectivité, la négociation sur le contrat de concession de distribution d'électricité de la Ville de Lyon, dont la Métropole de Lyon est autorité concédante. Nous avons en ce moment à négocier avec ENEDIS, filiale d'EDF, déjà partiellement privatisée et en situation de monopole. Cette négociation engagée et non-aboutie par la majorité précédente est difficile et ENEDIS a bien du mal à entendre les attentes de notre collectivité, pourtant propriétaire du réseau d'électricité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de conclure monsieur Guelpa-Bonaro.

M. le Vice-Président GUELPA-BONARO : Oui, je conclus. Qu'en sera-t-il si ENEDIS est détenue par encore plus d'actionnaires privés, comme le propose le gouvernement avec le Projet Hercule ?

En conclusion, nous voterons bien sûr pour ce vœu. Le Projet Hercule doit être stoppé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

Je mets ce vœu aux voix. Le vote est ouvert.

(Opérations de vote)

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos.

(Le vœu est adopté et a donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2021-0561.)

M. LE PRÉSIDENT : La délibération n° 2021-0541 sur les subventions ECORENO'V a été adoptée à l'unanimité.

**Question orale déposée par le groupe Communiste et républicain
concernant l'avenir de l'hôpital Henry Gabrielle**

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons pour finir une question orale du groupe Communiste et républicain détaillée sur l'avenir de l'hôpital Henry Gabrielle. Tout le monde a pu la lire. Je crois néanmoins que le groupe Communiste et républicain de madame Burricand souhaite en faire un résumé. Madame Burricand vous avez la parole.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes de nouveau alertés sur la situation de l'Hôpital Henry Gabrielle. Une importante mobilisation rassemblant usagers et leurs familles, personnels et habitants défend le maintien et le développement d'Henry Gabrielle sur le site de Saint Genis Laval, comme un élément essentiel du service public hospitalier dans ce secteur de la Métropole.

Nous avons défendu ensemble cette position notamment avec la liste "Les Écologistes et la Gauche avec Bruno Bernard" conduite par monsieur Kohlhaas.

Le transfert d'Henry Gabrielle à l'Hôpital des armées Desgenettes a finalement été abandonné. Pour autant, l'incertitude demeure quant à l'avenir alors que des rumeurs de transfert au Vinatier se répandent sans que les HCL et l'ARS n'informent clairement de leurs intentions.

Nous avons voté deux délibérations. La première en juin 2020, dans le cadre d'une procédure d'urgence pour l'attribution d'une subvention d'investissement au Groupement de coopération sociale et médicosociale pour la construction d'un bâtiment au Vinatier permettant la mise en place d'un dispositif d'accueil pour des personnes post-AVC et cérébrolésées. Plus de nouvelles de la délibération. En janvier 2021, maintenant l'objectif, mais cette fois-ci pour la réhabilitation d'un bâtiment. Ces deux délibérations nous interrogent.

L'activité citée dépend du service du professeur Gilles Rode, basé aujourd'hui à Henry Gabrielle. Dans une présentation de ce projet au Conseil de surveillance du Vinatier, le professeur Gilles Rode évoque, comme élément positif pour le projet visé dans ces deux délibérations, la proximité des hôpitaux Est de l'hôpital neurologique, de l'hôpital cardiologique et, prochainement est-il écrit, de l'hôpital de réadaptation fonctionnelle Henry Gabrielle.

Ces deux délibérations, tout particulièrement celle de juin qui initiait la démarche, préfigurent-elles un transfert des activités d'Henry Gabrielle au Vinatier ?

Dans tous les cas, dans l'absence de position claire des HCL, il nous semble qu'au moment du vote, nous n'avons pas disposé de tous les éléments nécessaires à la prise de décision.

Le transfert d'Henry Gabrielle au Vinatier serait lourd de conséquences quant à l'activité de cet hôpital et l'offre hospitalière sur le sud de la Métropole. Ces opérations se traduisent, souvent, par une baisse des lits d'hôpitaux au bénéfice d'un médico-social trop souvent délégué au privé. Nous rappelons qu'Henry Gabrielle bénéficie d'un environnement de grande qualité avec son parc, élément important pour des personnes hospitalisées sur de très longues durées.

Les conséquences seraient identiques pour l'hôpital du Vinatier qui a déjà perdu trop de lits. Nous savons que l'hôpital public n'est plus en situation de répondre aux besoins de soins croissants dans la population dans le domaine psychiatrique.

Nous ne pouvons accepter le silence des HCL et de l'ARS sur ce dossier qui concerne toute la population. Les hôpitaux publics comme le parc d'Henry Gabrielle sont notre patrimoine commun.

Nous demandons, d'une part, que la Métropole s'adresse de manière officielle aux HCL et à l'ARS pour que toute la clarté soit faite sur le devenir des hôpitaux Henry Gabrielle et Vinatier.

Et nous sollicitons, d'autre part, au sein de notre assemblée, à venir, un débat transparent sur cette question qui puisse conduire chaque groupe à se positionner et permette, éventuellement, en tout cas c'est notre souhait, d'aller vers une position commune de notre assemblée au soutien des défenseurs de l'Hôpital Henry Gabrielle à Saint Genis Laval et plus globalement du service public hospitalier.

(VOIR question orale en annexe n° 15 page 272)

M. LE PRÉSIDENT : Merci pour cette lecture.

Mme la Conseillère BURRICAND : J'ai oublié quelque chose.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Burricand, vous avez tout dit. Vous avez lu la totalité de la question.

Mme la Conseillère BURRICAND : J'ai oublié de dire que le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire se joignait à notre vœu.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Ce n'est pas un vœu, c'était une question orale, mais nous allons tout de même vous répondre.

Mme la Conseillère BURRICAND : Je voulais dire que le groupe Métropole insoumise résiliente solidaire se joignait à notre question.

M. LE PRÉSIDENT : C'est très clair, je vous remercie. Je vous disais que le vœu précédent sur Hercule avait été adopté avec 79 voix pour et 32 voix contre.

C'est monsieur le Vice-Président Pascal Blanchard qui répond à cette question orale.

M. le Vice-Président BLANCHARD : Merci monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues, madame Burricand, vous abordez là un dossier qui fera couler de l'encre dans les prochains mois et je vous en remercie. Et déjà de nombreuses prises de positions se font entendre par voie de presse ces derniers temps.

J'entends votre souhait de transparence, alors je vais tenter une réponse très factuelle et rapidement, je vous rassure, pour ne pas plus alourdir ce très long Conseil.

Réponse à votre adresse, mais également, puisque cette séance est publique, à toutes celles et tous ceux qui s'interrogent légitimement sur ce dossier, parfois de façon moins nuancée que vous ne le faites. Concernant la structure ARRPAAC (accompagnement, réadaptation, répit, post-AVC et cérébrolésés), vous l'avez rappelé, la délibération a été votée en juin 2020 sous l'ancien Exécutif. La deuxième, que j'ai portée devant vous en janvier 2021, est venue confirmer la subvention minorée accordée à ARRPAAC.

ARRPAAC n'est pas, comme je l'ai entendu et/ou lu encore hier dans un tract distribué dans le métro, une structure privée qui participerait au démantèlement organisé d'Henry Gabrielle, mais bien un groupement de coopération autonome et souverain qui a pour vocation la recherche dans le domaine des technologies innovantes en matière de rééducation fonctionnelle. Elle n'a aucune activité de soins contrairement à l'hôpital Henry Gabrielle.

En son temps, les élus métropolitains ont reçu toutes les informations nécessaires pour statuer en conscience sur le dossier de subvention à l'ARRPAAC. Il n'a pas été fait de rapport avec l'activité de l'hôpital Henry Gabrielle car ce lien d'intérêt ne se base sur aucun fait avéré.

Je rappelle aussi que le projet d'Henry Gabrielle, au moment du premier Conseil que nous évoquons, prévoyait encore un éventuel transfert vers le site du Centre de santé des armées de Desgenettes, projet qui est aujourd'hui abandonné.

Concernant maintenant le projet actuel de déménagement, vous nous sollicitez de saisir officiellement la direction des HCL et l'ARS pour que toute clarté soit faite sur la situation. Alors, je vous informe que, depuis le début de ce mandat, nous suivons le dossier de très près. Pour ma part, j'ai reçu et échangé plusieurs fois avec chacun des acteurs concernés. J'ai reçu les deux collectifs de défense, je suis régulièrement en lien avec la mairie de Saint Genis Laval et avec la direction des HCL ainsi qu'avec l'Agence régionale de santé. Je me suis aussi entretenu avec plusieurs élus, dont vous madame, à votre demande, quelle que soit leur sensibilité politique. Et cela dans une totale transparence, sans aucune volonté d'opacité.

Enfin, pour illustrer mon discours et pour votre parfaite information, la présidente de la Commission développement solidaire et action sociale, madame Runel, et moi-même recevront prochainement à leur demande les comités de défense d'Henry Gabrielle pour entendre leurs nouveaux arguments et en prendre acte.

Parallèlement, j'ai initié une audition des professeurs Rode et Claris qui sont respectivement pour le premier Président de l'ARRPAC, chef de service à Henry Gabrielle et doyen de la faculté de médecine, et pour le second, Président de la commission médicale d'établissement des HCL. À cette occasion, plusieurs Vice-Présidents et élus de la Métropole entendront ces médecins quant au contenu du projet de déménagement. Le Maire de Lyon, Président du conseil de surveillance des HCL, est également convié à cette concertation. Cette rencontre est programmée pour le 2 avril prochain.

Toutes ces entrevues ont pour vocation d'avoir une vision la plus large et instruite possible sur le dossier pour en tirer les conséquences qui s'imposeront. Tout cela pour vous rassurer, si besoin était, quant au fait que la Métropole reste mobilisée sur ce dossier et vous tiendra informés de son avancée.

Chers collègues, le temps du débat politique viendra, mais en son temps. Il est prématuré de s'emparer d'un dossier qui n'est pas encore suffisamment instruit pour échanger en pleine connaissance de cause, au risque de ne s'inscrire que dans un débat stérile.

Croyez-le, vous serez associés à cette concertation et vos contributions seront précieuses. D'ores et déjà, je me tiens pleinement à votre disposition pour tout échange ultérieur qui pourra édifier chacune et chacun sur les intentions de la Métropole quant au sujet qui nous intéresse.

En espérant toutefois que les échanges porteront sur des faits vérifiables et vérifiés. En espérant avoir répondu à votre question. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur le Vice-Président. Merci à l'ensemble des groupes pour la qualité et la sérénité de ces débats qui ont duré deux jours. Merci à nos services d'avoir fait le nécessaire pour que tout se passe bien. Je mets donc fin à ce Conseil. Je vous souhaite une très bonne fin de journée. À très bientôt.

La séance est levée à 16 heures 48.

Annexe 1 (1/40)
Résultats des votes

Résultats vérification du quorum (15/03 matin)	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	5	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	55	0	52	0	0	0	52
Métropole en commun	2	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	2	0	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	11	0	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	30	0	25	0	0	0	25
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	0	7	0	0	0	7
TOTAL	134	0	124	0	0	0	124

Résultats approbation principe urgence	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	1	8
Les écologistes	58	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	2	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	0	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	33	0	23	0	0	0	23
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	8	0	0	0	8
TOTAL	146	2	131	0	0	1	132

Résultats approbation principe vote scrutin public rapport	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	1	0	1	0	2
Communiste et républicain	6	0	3	0	0	0	3
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	58	0	30	13	0	1	44
Métropole en commun	2	0	1	1	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	2	0	2	0	4
Progressistes et républicains	11	0	9	1	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	0	22	9	1	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	4	3	1	0	8
Synergies-Métropole	8	2	7	2	0	0	9
TOTAL	144	3	87	29	5	1	122

Annexe (2/40)

Résultats approbation principe vote scrutin public amdt	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	58	0	9	47	1	0	57
Métropole en commun	2	0	0	2	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	2	2	0	4
Progressistes et républicains	11	0	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	0	26	3	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	12	0	0	12
Synergies-Métropole	8	2	9	0	1	0	10
TOTAL	144	3	65	72	4	0	141

Résultats 0470 - amendement 1 IMD	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	5	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	58	0	0	57	0	0	57
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	0	4	0	4
Progressistes et républicains	11	0	10	1	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	30	2	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	0	0	12	0	0	12
Synergies-Métropole	8	2	8	0	2	0	10
TOTAL	144	4	58	80	6	0	144

Résultats 0470 - amendement 2 IMD	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	58	0	0	58	0	0	58
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	0	4	0	4
Progressistes et républicains	11	0	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	29	3	0	1	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	10	0	0	0	10
TOTAL	145	4	60	83	4	1	148

Annexe (3/40)

Résultats 0470 - amendement 3 IMD	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	2	4	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	58	0	1	55	1	0	57
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	0	4	0	4
Progressistes et républicains	11	0	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	30	2	0	1	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	10	0	0	0	10
TOTAL	145	4	62	75	9	1	147

Résultats 0470 - amendement 4 IMD	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	1	0	9
Les écologistes	58	0	0	55	0	0	55
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	0	4	0	4
Progressistes et républicains	11	0	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	4	27	0	1	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	10	0	0	0	10
TOTAL	145	4	35	104	5	1	145

Résultats 0470 - amendement 5 IMD	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	9	0	0	0	9
Les écologistes	58	0	0	57	0	0	57
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	0	4	0	4
Progressistes et républicains	11	0	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	0	30	1	1	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	10	0	0	0	10
TOTAL	145	4	32	109	5	1	147

Annexe (4/40)

Résultats 0470 - amendement 6 Synergies	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	9	0	0	0	9
Les écologistes	58	0	0	57	0	0	57
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	0	4	0	4
Progressistes et républicains	12	0	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	1	27	3	1	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	10	0	0	0	10
TOTAL	146	4	34	106	7	1	148

Résultats 0470 - amendement 7 Synergies	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	9	0	0	0	9
Les écologistes	58	0	0	57	0	0	57
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	0	4	0	4
Progressistes et républicains	12	0	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	6	24	0	1	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	10	0	0	0	10
TOTAL	146	4	39	103	4	1	147

Résultats 0470 - amendement 8 Synergies	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	58	0	0	57	0	0	57
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	0	4	0	4
Progressistes et républicains	12	0	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	29	2	0	1	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	10	0	0	0	10
TOTAL	146	4	61	81	4	1	147

Annexe (5/40)

Résultats 0470 - amendement 9 progressistes	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	9	0	0	0	9
Les écologistes	58	0	0	58	0	0	58
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	0	4	0	4
Progressistes et républicains	12	0	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	30	2	0	1	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	10	0	0	0	10
TOTAL	146	4	63	82	4	1	150

Résultats 0470 - amendement 10 progressistes	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	1	0	1	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	9	0	0	0	9
Les écologistes	58	0	0	57	0	0	57
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	0	4	0	4
Progressistes et républicains	12	0	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	29	3	0	1	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	10	0	0	0	10
TOTAL	146	4	61	82	5	1	149

Résultats 0470 - amendement 11 progressistes	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	58	0	0	57	0	0	57
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	0	4	0	4
Progressistes et républicains	12	0	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	32	1	27	4	0	1	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	10	0	0	0	10
TOTAL	146	4	59	83	4	1	147

Annexe (6/40)

Résultats 0470 - amendement 13 progressistes	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	1	0	57	0	0	57
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	0	3	0	3
Progressistes et républicains	12	0	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	1	4	0	22	1	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	12	0	0	12
Synergies-Métropole	8	2	0	0	9	0	9
TOTAL	142	5	25	78	34	1	138

Résultats 0470 - amendement 14 multi groupes	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	6	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	1	0	55	0	0	55
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	0	4	0	4
Progressistes et républicains	12	0	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	28	0	0	1	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	10	0	0	0	10
TOTAL	144	5	61	77	4	1	143

Résultats 0470 - amendement 15 majorité	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	1	0	5	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	1	0	8	0	9
Les écologistes	57	1	58	0	0	0	58
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	2	2	0	0	4
Progressistes et républicains	12	0	2	0	10	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	31	1	0	28	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	1	9	0	0	10
TOTAL	144	5	83	39	23	0	145

Annexe (7/40)

Résultats 0471	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	0	0	0	0	0
Communiste et républicain	5	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	1	4	0	0	0	4
Les écologistes	55	0	43	0	0	0	43
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	2	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	0	6	1	1	0	8
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	28	3	21	0	0	0	21
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	8	1	9	0	0	0	9
TOTAL	134	6	104	1	1	0	106

Résultats 0472 - amendement	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	5	0	0	5	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	0	0	9	0	9
Les écologistes	58	0	0	55	0	0	55
Métropole en commun	3	0	0	2	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	3	0	0	3
Progressistes et républicains	11	0	4	3	3	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	12	0	0	12
Synergies-Métropole	8	1	9	0	0	0	9
TOTAL	139	8	42	80	14	0	136

Résultats 0472	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	58	0	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	0	9	0	1	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	2	7	21	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	8	1	9	0	0	0	9
TOTAL	140	8	110	7	22	0	139

Annexe (8/40)

Résultats 0473	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	58	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	0	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	9	0	0	0	9
TOTAL	141	8	141	0	0	0	141

Résultats 0482	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	2	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	0	0	0	9	9
Les écologistes	58	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	0	29	2	1	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	0	0	10	0	10
TOTAL	140	9	94	31	12	10	147

Résultats 0483	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	1	8
Les écologistes	58	0	53	0	0	1	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	8	0	0	0	8
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	1	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	135	1	0	2	138

Annexe (9/40)

Résultats 0484	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	1	9
Les écologistes	58	0	54	0	0	1	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	8	0	0	0	8
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	1	9	0	0	0	9
TOTAL	140	9	137	0	0	2	139

Résultats 0485	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	1	9
Les écologistes	58	0	54	0	0	2	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	1	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	10	0	0	2	12
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	137	0	0	6	143

Résultats 0481	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	4	0	2	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	58	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	1	0	2	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	1	0	3	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	9	0	0	0	9
TOTAL	140	9	136	0	7	0	143

Annexe (10/40)

Résultats 0512	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	0	4	2	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	58	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	28	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	1	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	134	4	3	0	141

Résultats CRC	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	56	1	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	22	0	1	7	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	10	133	0	1	7	141

Résultats CRDP - 0467	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	56	1	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	22	0	1	7	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	10	133	0	1	7	141

Annexe (11/40)

Résultats CRDP_0468	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	0	0	0
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	5	0	0	0	5
Les écologistes	56	1	50	0	0	0	50
Métropole en commun	3	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	11	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	20	0	0	7	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	10	113	0	0	7	120

Résultats CRDP_0469	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	0	0	0
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	5	0	0	0	5
Les écologistes	56	1	51	0	0	0	51
Métropole en commun	3	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	11	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	20	0	0	7	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	1	8	0	0	0	8
TOTAL	139	10	112	0	0	7	119

Résultats 0474	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	53	0	0	1	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	140	0	0	1	141

Annexe (12/40)

Résultats 0475	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	1	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	139	1	0	0	140

Résultats 0477	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	0	52	0	0	0	52
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	138	0	0	0	138

Résultats 0478	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	0	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	139	0	0	0	139

Annexe (13/40)

Résultats 0479	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	0	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	27	0	0	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	135	0	0	0	135

Résultats 0480	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	0	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	24	0	0	0	24
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	9	0	0	0	9
TOTAL	139	9	131	0	0	0	131

Résultats 0487	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	7	1	6	0	0	0	6
Les écologistes	57	0	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	1	9	0	0	0	9
TOTAL	139	9	131	0	0	5	136

Annexe (14/40)

Résultats 0488	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	56	0	0	1	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	144	0	0	1	145

Résultats 0490	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	141	0	0	0	141

Résultats 0494	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	139	0	0	0	139

Annexe (15/40)

Résultats 0486	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	145	0	0	0	145

Résultats 0491	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	1	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	143	1	0	0	144

Résultats 0492	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	142	0	0	0	142

Annexe (16/40)

Résultats 0493	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	140	0	0	0	140

Résultats 0497	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	139	0	0	0	139

Résultats 0498	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	56	0	0	1	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	1	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	143	0	0	2	145

Annexe (17/40)

Résultats 0499	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	1	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	143	0	3	0	146

Résultats 0501	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	9	0	0	0	9
TOTAL	139	9	143	0	0	0	143

Résultats 0503	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	56	0	1	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	143	0	1	0	144

Annexe (18/40)

Résultats 0504	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	56	0	1	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	142	0	1	0	143

Résultats 0508	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	5	27	1	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	116	27	1	0	144

Résultats 0509	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	1	6	1	0	0	7
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	6	26	1	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	9	0	0	0	9
TOTAL	139	9	115	27	1	0	143

Annexe (19/40)

Résultats 0510	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	140	0	0	0	140

Résultats 0511	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	53	0	0	2	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	21	0	1	2	24
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	1	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	129	0	1	5	135

Résultats 0513	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	33	0	0	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	147	0	0	0	147

Annexe (20/40)

Résultats 0514	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	21	0	1	10	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	135	0	1	10	146

Résultats 0515	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	142	0	0	0	142

Résultats 0516	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	143	0	0	0	143

Annexe (21/40)

Résultats 0517	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	143	0	0	0	143

Résultats 0518	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	9	0	0	0	9
TOTAL	139	9	140	0	0	0	140

Résultats 0520	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	0	1	7
Les écologistes	57	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	9	0	1	0	10
TOTAL	140	9	144	0	1	1	146

Annexe (22/40)

Résultats 0521	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	56	0	0	1	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	144	0	0	1	145

Résultats 0522	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	143	0	0	0	143

Résultats 0523	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	142	0	0	0	142

Annexe (23/40)

Résultats 0524	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	1	9	0	0	0	9
TOTAL	140	9	138	0	0	0	138

Résultats 0525	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	1	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	145	1	0	0	146

Résultats 0526	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	2	0	0	0	2
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	145	0	0	0	145

Annexe (24/40)

Résultats 0529	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	9	0	0	0	9
TOTAL	140	9	143	0	0	0	143

Résultats 0531	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	142	0	0	0	142

Résultats 0534	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	9	0	0	0	9
TOTAL	140	9	140	0	0	0	140

Annexe (25/40)

Résultats 0537	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	141	0	0	0	141

Résultats 0538	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	1	9
Les écologistes	57	0	53	0	0	2	55
Métropole en commun	3	0	1	0	0	0	1
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	1	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	136	0	0	4	140

Résultats 0539	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	140	0	0	0	140

Annexe (26/40)

Résultats 0542	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	144	0	0	0	144

Résultats 0543	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	142	0	0	0	142

Résultats 0544	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	144	0	0	0	144

Annexe (27/40)

Résultats 0545	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	145	0	0	0	145

Résultats 0546	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	143	0	0	0	143

Résultats 0547	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	9	0	0	0	9
TOTAL	140	9	141	0	0	0	141

Annexe (28/40)

Résultats 0548	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	9	1	0	0	10
TOTAL	140	9	141	1	0	0	142

Résultats 0549	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	143	0	0	0	143

Résultats 0550	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	143	0	0	0	143

Annexe (29/40)

Résultats 0551	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	54	0	0	0	54
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	141	0	0	0	141

Résultats 0552	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	55	0	0	1	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	143	0	0	1	144

Résultats 0553	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	145	0	0	0	145

Annexe (30/40)

Résultats 0554	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	145	0	0	0	145

Résultats 0555	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	1	9
Les écologistes	57	0	54	0	0	2	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	140	0	0	3	143

Résultats 0556	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	1	9
Les écologistes	57	0	54	0	0	2	56
Métropole en commun	3	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	1	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	139	0	0	4	143

Annexe (31/40)

Résultats 0557	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	145	0	0	0	145

Résultats 0558	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	57	0	0	0	57
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	146	0	0	0	146

Résultats 0559	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	145	0	0	0	145

Annexe (32/40)

Résultats 0536	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	9	0	0	0	9
Les écologistes	57	0	56	0	0	0	56
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	8	0	0	0	8
TOTAL	140	9	143	0	0	0	143

Résultats 0476	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	56	1	53	0	0	0	53
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	11	1	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	4	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	10	136	0	0	0	136

Résultats 0560 - amendement 1 multi groupes	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	1	3	0	0	0	3
Communiste et républicain	6	0	0	5	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	1	9
Les écologistes	56	1	2	54	0	0	56
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	3	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	9	2	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	30	0	1	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	140	9	62	80	1	1	144

Annexe (33/40)

Résultats 0560 - amendement 2 multi groupes	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	1	3	0	0	0	3
Communiste et républicain	6	0	0	5	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	1	9
Les écologistes	56	1	2	54	0	0	56
Métropole en commun	3	0	0	3	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	0	3	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	10	2	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	30	0	1	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	0	13	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	9	0	0	0	9
TOTAL	140	9	62	80	1	1	144

Résultats 0560 - rapport	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	1	3	0	0	0	3
Communiste et républicain	6	0	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	1	8
Les écologistes	56	1	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	2	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	11	1	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	29	3	28	0	2	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	13	0	11	0	0	1	12
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	139	9	138	0	2	2	142

Résultats vérification du quorum (16/03 matin reprise)	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	1	0	0	0	1
Communiste et républicain	3	0	3	0	0	0	3
Inventer la Métropole de demain	7	0	6	0	0	0	6
Les écologistes	51	0	45	0	0	0	45
Métropole en commun	2	0	2	0	0	0	2
Métropole insoumise résiliente solidaires	2	0	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	8	0	7	0	0	0	7
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	26	0	24	0	0	0	24
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	0	10	0	0	0	10
Synergies-Métropole	8	0	8	0	0	0	8
TOTAL	120	0	107	0	0	0	107

Annexe (34/40)

Résultats 0489	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	7	0	6	0	0	0	6
Les écologistes	52	6	53	0	0	2	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	2	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	28	5	29	1	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	8	2	1	1	8	0	10
TOTAL	131	17	123	2	8	2	135

Résultats 0495	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	0	6	0	0	0	6
Les écologistes	50	7	55	0	0	0	55
Métropole en commun	3	0	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	2	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	28	5	28	0	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	1	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	8	2	10	0	0	0	10
TOTAL	129	18	135	0	0	0	135

Résultats 0496	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	5	0	0	0	5
Inventer la Métropole de demain	8	0	5	0	0	0	5
Les écologistes	50	8	52	0	1	2	55
Métropole en commun	3	0	0	2	1	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	0	0	3	1	4
Progressistes et républicains	9	2	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	28	5	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	9	0	0	0	9
TOTAL	127	21	126	2	5	3	136

Annexe (35/40)

Résultats 0500	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	5	1	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	7	0	0	0	7
Les écologistes	50	8	55	0	0	0	55
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	2	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	27	6	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	10	0	0	0	10
TOTAL	126	23	138	0	2	0	140

Résultats 0502	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	9	0	8	0	0	0	8
Les écologistes	50	8	54	0	0	0	54
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	2	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	27	6	32	0	0	0	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	10	0	0	0	10
TOTAL	126	23	143	0	0	0	143

Résultats 0505	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	2	0	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	9	0	9	0	0	0	9
Les écologistes	52	7	58	0	0	0	58
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	2	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	27	6	33	0	0	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	8	0	0	0	8
TOTAL	129	22	144	0	0	0	144

Annexe (36/40)

Résultats 0506 PACTE - amendement 1 communistes	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	5	1	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	1	8	0	0	9
Les écologistes	48	10	45	6	0	0	51
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	6	2	1	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	26	8	17	13	0	2	32
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	3	14	0	0	0	14
Synergies-Métropole	8	2	8	1	1	0	10
TOTAL	122	30	104	30	4	2	140

Résultats 0506 PACTE - rapport	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	2	0	2
Communiste et républicain	5	1	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	0	9	0	0	9
Les écologistes	49	9	57	0	0	0	57
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	4	0	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	3	2	0	10	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	26	7	0	33	0	0	33
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	2	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	8	2	5	1	4	0	10
TOTAL	123	27	90	43	16	0	149

Résultats 0507	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	1	0	0	8	0	8
Les écologistes	46	12	58	0	0	0	58
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	2	0	2	0	4
Progressistes et républicains	10	2	0	0	10	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	25	7	1	4	24	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	0	10	0	0	10
TOTAL	120	28	85	14	44	0	143

Annexe (37/40)

Résultats 0519	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	1	0	7
Les écologistes	46	12	57	0	0	0	57
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	2	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	25	7	30	0	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	121	28	142	0	1	0	143

Résultats 0527	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	8	0	0	0	8
Les écologistes	46	12	57	0	0	0	57
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	2	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	25	7	27	0	0	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	121	28	141	0	0	0	141

Résultats 0528	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	46	12	55	0	0	0	55
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	2	11	0	0	0	11
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	25	7	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	121	28	142	0	0	0	142

Annexe (38/40)

Résultats 0530 - rapport	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	8	1	7	0	0	0	7
Les écologistes	46	12	56	0	0	0	56
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	2	8	0	0	0	8
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	25	7	27	0	0	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	8	0	0	0	8
TOTAL	121	28	134	0	0	0	134

Résultats 0530 - désignation	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	3	0	0	0	3
Inventer la Métropole de demain	8	1	6	0	3	0	9
Les écologistes	46	12	55	0	0	0	55
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	10	2	10	0	0	0	10
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	25	7	31	0	0	0	31
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	12	1	11	0	0	0	11
Synergies-Métropole	9	1	8	1	1	0	10
TOTAL	121	28	133	1	4	0	138

Résultats 0532	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	4	0	0	0	4
Inventer la Métropole de demain	7	2	0	0	7	0	7
Les écologistes	45	12	55	0	1	0	56
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	3	0	0	0	3
Progressistes et républicains	10	2	12	0	0	0	12
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	25	7	2	26	0	0	28
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	1	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	1	0	2	8	0	10
TOTAL	118	29	93	28	16	0	137

Annexe (39/40)

Résultats 0533	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	2	9	0	0	0	9
Les écologistes	46	12	57	0	0	0	57
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	9	2	9	0	0	0	9
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	25	7	27	0	0	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	2	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	118	30	140	0	0	0	140

Résultats 0535	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	2	9	0	0	0	9
Les écologistes	45	13	57	0	0	0	57
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	1	0	0	0	1
Progressistes et républicains	9	2	8	0	0	0	8
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	25	7	28	0	2	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	2	12	0	0	0	12
Synergies-Métropole	9	1	9	0	0	0	9
TOTAL	117	31	135	0	2	0	137

Résultats 0540	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	2	7	0	0	0	7
Les écologistes	45	13	55	0	0	0	55
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	2	6	0	0	0	6
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	25	7	27	0	0	0	27
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	2	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	115	31	133	0	0	0	133

Annexe (40/40)

Résultats 0541	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	2	0	0	0	2
Communiste et républicain	5	1	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	7	2	6	0	0	0	6
Les écologistes	44	14	48	0	0	0	48
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	3	1	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	7	2	7	0	0	0	7
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	24	8	29	0	0	0	29
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	11	2	13	0	0	0	13
Synergies-Métropole	9	1	10	0	0	0	10
TOTAL	113	33	128	0	0	0	128

Résultats Vœu EDF	Présents	Pouvoirs reçus	Pour	Contre	Abstention	NPPV	Total
La Métropole pour tous	1	1	0	0	0	2	2
Communiste et républicain	5	1	6	0	0	0	6
Inventer la Métropole de demain	6	2	0	0	0	7	7
Les écologistes	44	14	53	0	0	0	53
Métropole en commun	2	1	3	0	0	0	3
Métropole insoumise résiliente solidaires	2	2	4	0	0	0	4
Progressistes et républicains	6	2	0	5	2	0	7
Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile	24	8	3	27	0	0	30
Socialiste, la gauche sociale, écologique et apparentés	10	3	10	0	0	0	10
Synergies-Métropole	9	1	0	0	10	0	10
TOTAL	109	35	79	32	12	9	132

Annexe 2 (1/9)

Amendements déposés par le groupe Inventer la Métropole de demain
Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026
(dossier n° 2021-0470)



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 15 mars 2021

Amendement n°1 Zone à Faibles Émissions

Projet de délibération N° 2021-0470 - Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026

Exposé des motifs :

La délibération soumise au vote propose un objectif d'interdiction des véhicules particuliers Crit'Air 5 et non classés dès 2022 sur le périmètre actuel de la ZFE.

Si la date exacte de l'entrée en vigueur de la mesure n'est pas précisée dans la délibération, celle-ci ne peut décemment se faire au 1^{er} janvier 2022.

Ce choix reviendrait à donner seulement un délai de 9 mois aux possesseurs de véhicules Crit'Air 5 pour trouver de nouvelles solutions de mobilité.

D'autant plus que la campagne d'information en amont de l'entrée en vigueur de l'arrêté de circulation n'interviendra qu'après la conclusion de la consultation réglementaire le 30 octobre 2021.

De plus, ce sont souvent les populations les plus fragilisées qui s'accommodent des véhicules les plus anciens.

Une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ne serait pas une situation acceptable.

Quant à une entrée en vigueur au cours de l'année 2022, celle-ci n'interviendrait que quelques mois avant l'échéancier d'interdiction des véhicules Crit'Air 5 au 1^{er} janvier 2023 prévu par la loi « Climat et résilience » présentée le 10 février 2021 en conseil des ministres.

Il ne s'agit pourtant pas simplement de « *faire plus vite que l'État nous le demande* » mais de prendre le temps d'accompagner économiquement et socialement cette mesure.

Au vu du faible nombre de véhicules concernés (29 000 sur un parc automobile de 660 000 véhicules particuliers) mais de leur important coût social, l'échéance de 2022 doit être repoussée au 1^{er} janvier 2023 tel que proposé selon l'échéancier de la loi « Climat et résilience ».

Annexe (2/9)**Amendement :**

En page 7 de la délibération :

Modifie :

- Le délibéré suivant :

« b) - l'objectif d'une interdiction en 2022 des véhicules particuliers classés Crit'Air 5 ou non classés, sur le périmètre de la ZFE actuelle, »

EN

« b) - l'objectif d'une interdiction au 1^{er} janvier 2023 des véhicules particuliers classés Crit'Air 5 ou non classés, sur le périmètre de la ZFE actuelle, »

- Le délibéré suivant :

g) - l'organisation, conformément à l'objectif d'interdiction en 2022 des véhicules particuliers classés Crit'Air 5 ou non classés sur le périmètre de la ZFE actuelle (première étape dite "VP5+"), d'une concertation règlementaire au titre des articles L 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales et L 123-19-1 du code de l'environnement, en vue de définir précisément les dispositions à inclure dans un arrêté de circulation portant création et mise en œuvre de la ZFE "VP5+"

EN

g) - l'organisation, conformément à l'objectif d'interdiction au 1^{er} Janvier 2023 des véhicules particuliers classés Crit'Air 5 ou non classés sur le périmètre de la ZFE actuelle (première étape dite "VP5+"), d'une concertation règlementaire au titre des articles L 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales et L 123-19-1 du code de l'environnement, en vue de définir précisément les dispositions à inclure dans un arrêté de circulation portant création et mise en œuvre de la ZFE "VP5+"

- Les mentions correspondantes dans le corps de la délibération pour faire correspondre les dates de « 2022 » en « 1^{er} janvier 2023 »

Annexe (3/9)



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 15 mars 2021

Amendement n°2 Zone à Faibles Émissions

Projet de délibération N° 2021-0470 - Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026

Exposé des motifs :

La délibération soumise au vote prévoit un objectif d'interdiction progressive de 2023 à 2026 des véhicules particuliers Crit'Air 4 et 3 sur un périmètre central de la ZFE à définir.

Ces interdictions concernent potentiellement 240 000 véhicules immatriculés aujourd'hui dans la Métropole de Lyon. Ces véhicules font l'objet d'une importante part du volume de transactions sur le marché du véhicule d'occasion (150 000 immatriculations de véhicules d'occasion dans le Rhône en 2019 source : SDES).

Cette situation du marché de l'occasion illustre notamment la fracture sociale de notre pays, offrant une solution de mobilité individuelle pour un coût acceptable pour la majorité de la population, qui ne peut s'offrir de véhicules neufs.

Les citoyens ayant achetés ces véhicules d'occasion Crit'Air 4 et 3 ces derniers mois doivent pouvoir amortir financièrement et écologiquement ces acquisitions. Aussi, le calendrier d'interdiction progressive pour les véhicules Crit'Air 4 et 3 doit suivre l'échéancier proposé par la loi « Climat et résilience » à savoir :

- 1er janvier 2024 pour les véhicules Crit'Air 4
- 1er janvier 2025 pour les véhicules Crit'Air 3

Annexe (4/9)**Amendement :**

En page 7 de la délibération :

Ajoute :

- Après le délibéré suivant :

« d) l'organisation d'une concertation portant sur les périmètres, les échanciers, le cadre dérogatoire et les mesures d'accompagnement à mettre en place pour maintenir ou améliorer les conditions de mobilité à l'aune des enjeux de santé publique et de transition énergétique ; l'adaptation des modalités de cette concertation à la diversité des publics qu'elle nécessite d'impliquer (communes, acteurs économiques dont professionnels du secteur de l'automobile et des transports, grand public, territoires voisins, etc.) ; la sollicitation de la Commission nationale du débat Public pour en garantir la rigueur des restitutions,

Le principe d'une interdiction progressive pour les véhicules Crit'Air 4 et 3 au :

- *1er janvier 2024 pour les véhicules Crit'Air 4*
- *1er janvier 2025 pour les véhicules Crit'Air 3 »*

Modifie :

- Les mentions correspondantes dans le corps de la délibération pour préciser le calendrier d'interdiction progressive des véhicules Crit'Air 4 et 3 au :
 - 1er janvier 2024 pour les véhicules Crit'Air 4
 - 1er janvier 2025 pour les véhicules Crit'Air 3 »

Annexe (5/9)



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 15 mars 2021

Amendement n°3 Zone à Faibles Émissions

Projet de délibération N° 2021-0470 - Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026

Exposé des motifs :

D'après une enquête d'Assurland, la durée de vie moyenne d'un véhicule en France est de 9,4 ans.

La mise en place de la ZFE ne doit en aucun cas provoquer une obsolescence réglementaire mais permettre un amortissement économique, écologique et social des véhicules.

Cet enjeu concerne particulièrement les véhicules Crit'Air 2 achetés neufs quelques temps avant la présentation et, éventuellement le vote de la délibération le 15 mars 2021. En interdisant la circulation des véhicules Crit'Air 2 d'ici au 1^{er} janvier 2026, ces citoyens de bonne foi devront donc se débarrasser de leur véhicule acquis neuf sous 4 années ½.

Dans ces conditions, nous proposons que pour les véhicules Crit'Air 2 la date de restriction d'accès soit :

- Au 1^{er} janvier 2026 pour les véhicules de plus de 9 ans ou achetés après la délibération de ce jour.
- Au 9^{ème} anniversaire de la première immatriculation des véhicules achetés avant la délibération de ce jour.

Cette disposition permettrait d'arrêter la croissance du nombre de véhicules Crit'Air 2 dès maintenant, tout en laissant le temps nécessaire aux propriétaires actuels pour préparer leur renouvellement et/ou passage à une autre solution de mobilité.

C'est donc aussi un enjeu d'équité sociale que de permettre le lissage du retrait des véhicules Crit'Air 2 dans le temps.

Annexe (6/9)**Amendement :**

En page 7 de la délibération :

Ajoute :

- Après le délibéré suivant :

« c) le principe d'une sortie du diesel :

-à partir du 1er janvier 2026 (accès limité aux véhicules classés Crit'Air 0 et 1) pour les véhicules de plus de 9 ans ou achetés après le vote de la délibération le 15 mars 2021

-au 9^{ème} anniversaire de la première immatriculation des véhicules achetés avant la délibération de ce jour.

, sur un périmètre central à définir, assorti d'un ensemble de dérogations et de mesures d'accompagnement »

Annexe (7/9)



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 15 mars 2021

Amendement n°4 Zone à Faibles Émissions

Projet de délibération N° 2021-0470 - Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026

Exposé des motifs :

L'amplification de la ZFE va fortement impacter les habitants et acteurs économiques de la Métropole de Lyon.

Dans ce contexte il est indispensable que la Métropole soit exemplaire dans le respect de l'ensemble des critères de la ZFE.

Amendement :

En page 6 de la délibération après le paragraphe suivant :

« - la poursuite du volet « Métropole exemplaire » engagé à l'étape 1. »

Ajoute :

« Cette exemplarité nécessite que son parc de véhicules respecte les nouveaux critères ZFE. Pour accompagner cette nécessaire jouvence, la Métropole de Lyon, lance un appel d'offre afin de mutualiser les achats pour ses services, ainsi que les communes ou les structures publiques du territoire métropolitain. »

Annexe (8/9)



Conseil de la Métropole de Lyon
Lundi 15 mars 2021

Amendement n°5 Zone à Faibles Émissions

Projet de délibération N° 2021-0470 - Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026

Exposé des motifs :

L'amplification de la ZFE va fortement impacter les habitants et acteurs économiques de la Métropole de Lyon. Pour qu'une telle ZFE puisse être supportable par tous il est indispensable que la Métropole mette en place au préalable des mesures d'accompagnement ainsi que des alternatives de mobilité.

On peut notamment citer : accompagnement financier au changement de véhicules, soutien à la mise en place d'une filière industrielle de retrofit, développement de l'offre de transport en commun, de l'autopartage, du covoiturage, conseil à la mobilité, mise en place d'une carte mobilité donnant accès à l'ensemble des offres de mobilité, développement d'un RER à la Lyonnaise, développement des modes actifs, développement des infrastructures de recharge pour les motorisations alternatives, développement des P+R y compris au-delà des limites administratives de la Métropole de Lyon ...

Certaines de ces mesures sont citées dans la délibération mais sans aucune information sur le niveau à atteindre et sans indication des budgets que la collectivité est prête à mobiliser.

L'effectivité de ces mesures d'accompagnement ou de ces solutions alternatives de mobilité est indispensable à la soutenabilité sociale et économique de la ZFE. Il est donc de la responsabilité de l'exécutif de faire les choix politiques permettant de mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre le plus rapidement possible cet objectif de résultat sur les mesures d'accompagnement.

Annexe (9/9)**Amendement :**

En page 6 de la délibération après le paragraphe suivant :

« - la poursuite du volet « Métropole exemplaire » engagé à l'étape 1. »

Ajoute :

« Dans un délai d'un an l'exécutif de la Métropole de Lyon présentera au conseil de la métropole un plan d'action et d'investissement permettant d'accompagner l'amplification de la ZFE et de valider ainsi la soutenabilité de l'amplification de la ZFE. »

En page 7 de la délibération après le délibéré suivant :

« c) - le principe d'une sortie du diesel à partir du 1er janvier 2026 (accès limité aux véhicules classés Crit'Air 0 et 1), sur un périmètre central à définir, assorti d'un ensemble de dérogations et de mesures d'accompagnement »

Ajoute :

«d) Dans un délai d'un an, l'exécutif de la Métropole de Lyon présentera au conseil de la métropole un plan d'action et d'investissement permettant d'accompagner l'amplification de la ZFE et de valider ainsi la soutenabilité de l'amplification de la ZFE. »

Annexe 3 (1/3)

Amendements déposés par le groupe Synergies Métropole
Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026
(dossier n° 2021-0470)



Conseil de la Métropole du 15 mars 2021
Projet de délibération n° 2021-0470
Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+)

Amendement n°1

Présenté par le groupe *Synergies Métropole*

Exposé des motifs

Au regard de l'impact économique et social du dispositif ZFE et de ses déclinaisons, la transparence de l'information, la rigueur et l'authenticité de la concertation et de sa restitution sont des enjeux cruciaux.

À cet égard, la simple désignation d'un garant par la Commission nationale du débat public (CNDP) ne semble pas suffisante. Il est proposé de saisir la CNDP pour l'organisation d'un véritable débat public sur l'étape 2 de l'amplification de la ZFE.

Amendement

Dans la partie IV, sous-partie 2°, point a, en page 6 du projet de délibération, il est proposé de **remplacer** la phrase :

« Pour garantir la rigueur du bilan de cette concertation, il est proposé de solliciter la Commission nationale du débat public (CNDP) afin qu'elle désigne un garant. »

par la phrase suivante :

« Pour garantir la rigueur et la transparence de la phase de concertation et de sa restitution, il est proposé de solliciter la Commission nationale du débat public (CNDP) afin d'organiser un débat public sur l'étape 2 de l'amplification de la ZFE. »

Dans le délibéré, partie 2°, point d), en page 7 du projet de délibération, il est proposé de **remplacer** les termes :

« la sollicitation de la Commission nationale du débat Public [sic] pour en garantir la rigueur des restitutions, »

par les termes suivants :

« la sollicitation de la Commission nationale du débat public (CNDP) afin d'organiser un débat public sur l'étape 2 de l'amplification de la ZFE afin de garantir la rigueur et la transparence de la phase de concertation et de sa restitution, »

Annexe (2/3)



Conseil de la Métropole du 15 mars 2021
Projet de délibération n° 2021-0470
Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+)

Amendement n°2

Présenté par le groupe *Synergies Métropole*

Exposé des motifs

La convergence des calendriers entre l'amplification de la ZFE et le déploiement des alternatives fiables à la voiture individuelle et des solutions opérationnelles favorisant le report modal (transports en commun, modes actifs, parcs-relais, autopartage, covoiturage, etc.) constitue un enjeu majeur pour l'acceptabilité sociale du dispositif et son efficacité qui passera notamment par la réduction de la part modale de la voiture dans les déplacements du quotidien.

Il est proposé que le Conseil de la Métropole soit régulièrement et précisément informé du déploiement de ces alternatives et de ces solutions sur le territoire de la Métropole de Lyon afin de s'assurer en toute transparence de cette convergence des calendriers.

Amendement

Dans la partie IV, sous-partie 2°, point a, en page 6 du projet de délibération, il est proposé de d'**insérer** après la phrase « *La consultation réglementaire sur cette seconde étape sera lancée dans la foulée de cette seconde délibération* », les termes suivants :

« *Le déploiement des alternatives fiables à la voiture individuelle et des solutions opérationnelles favorisant le report modal sur le territoire de la Métropole de Lyon (transports en commun, modes actifs, parcs-relais, autopartage, covoiturage, etc.) fera l'objet d'un point d'information annuel suivi d'un débat au sein du Conseil de la Métropole, afin de s'assurer de la convergence des calendriers avec l'amplification de la ZFE.* »

Dans le délibéré, partie 2°, en page 8 du projet de délibération, il est proposé d'**insérer** un point i) dans les termes suivants :

i) – *le principe d'un point d'information annuel suivi d'un débat au sein du Conseil de la Métropole au sujet du déploiement des alternatives fiables à la voiture individuelle et des solutions opérationnelles favorisant le report modal sur le territoire de la Métropole de Lyon,*

Annexe (3/3)



Conseil de la Métropole du 15 mars 2021

Projet de délibération n° 2021-0470

Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+)

Amendement n°3

Présenté par le groupe *Synergies Métropole*

Exposé des motifs

La définition et la mise en œuvre des alternatives à la voiture individuelle, des mesures d'accompagnement, notamment sur le plan financier, et du dispositif de dérogations sont essentiels à la réussite de l'amplification de la ZFE dans les années à venir.

Il est proposé que le délibéré soit modifié afin de mieux prendre en compte ces impératifs et d'être plus cohérent avec le texte de la délibération, en particulier la mention suivante en page 6 : « À l'issue de ces travaux, la seconde étape fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil de Métropole, précisant l'échéancier, les périmètres, les dérogations et les mesures d'accompagnement. »

Amendement

Dans le délibéré, partie 2°, en page 7 du projet de délibération, il est proposé de **remplacer** le point c) par les termes suivants :

« c) – le principe d'une sortie du diesel à partir du 1^{er} janvier 2026 (accès limité aux véhicules classés Crit'Air 0 et 1), sur un périmètre central et selon un échéancier qui seront précisés par une nouvelle délibération du Conseil de Métropole à l'issue de la concertation, et à condition que le dispositif de dérogations, les mesures d'accompagnement, notamment sur le volet financier, et le déploiement des alternatives à la voiture individuelle permettent de répondre aux besoins en termes de capacités opérationnelles de report modal et de conversion écologique des véhicules sans porter atteinte au pouvoir d'achat des ménages les plus modestes et à l'équilibre financier des petites et moyennes entreprises (PME),

Annexe 4 (1/8)

Amendements déposés par le groupe Progressistes et républicains
Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026
(dossier n° 2021-0470)

LES
PROGRESSISTES
 Métropole de Lyon

Amendement – Conseil de la Métropole du 15 mars 2021
Rapport n°2021-0470 – Amplification de la ZFE (ZFE+)

AMENDEMENT N°1

Présenté par le groupe Progressistes et Républicains

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'amplification de la Zone à Faibles Émissions ne sera une mesure de transition écologique forte et juste seulement si elle allie l'impératif climatique avec le souci de justice sociale et de cohésion territoriale. Cet amendement vise à faire de l'étude de l'impact des nouvelles mesures sur la situation sociale et le pouvoir des ménages, notamment les plus modestes, une priorité, en complément de celles dédiées à l'impact sur la qualité de l'air et sur les conditions de mobilité, sur le modèle de ce qui a pu être réalisé dans d'autres métropoles européennes. Il s'agit par ailleurs d'étudier l'impact sur les ménages qui ne vivent pas dans la Métropole de Lyon mais qui travaillent quotidiennement en son sein et qui sont, eux aussi, directement concernés.

Dans un souci de transparence du débat démocratique, ces études devront être présentées dans les prochains mois en Conseil de la Métropole, en amont de la mise en place de nouvelles mesures visant les véhicules particuliers.

AMENDEMENT

À la fin du 1^{er} alinéa du 3^{ème} paragraphe de la deuxième page du rapport, **remplacer** la phrase suivante :

« Il conviendra d'aborder ces questions dans les études qui seront menées. »

Par les dispositions suivantes :

« Des études spécifiques seront menées d'ici la fin de l'année 2021 pour évaluer l'impact social, ainsi que sur le pouvoir d'achat des ménages de l'amplification de la Zone à Faibles Émissions. Elles cibleront particulièrement les Grands Lyonnais les plus modestes, les travailleurs et salariés métropolitains, ainsi que les personnes habitant hors de la Métropole de Lyon mais travaillant quotidiennement sur le territoire métropolitain. Ces études seront présentées en Conseil de la Métropole au cours du 2^{ème} semestre 2021. »



Annexe (2/8)

AMENDEMENT N°2

Présenté par le groupe Progressistes et Républicains

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'amplification de la Zone à Faibles Émissions ne sera une mesure de transition écologique forte et juste seulement si elle allie l'impératif climatique avec le souci de justice sociale et de cohésion territoriale.

Cet amendement vise à faire de l'étude de l'impact des nouvelles mesures sur la situation sociale et le pouvoir des ménages, notamment les plus modestes, une priorité, en complément de celles dédiées à l'impact sur la qualité de l'air et sur les conditions de mobilité. Il s'agit par ailleurs d'étudier l'impact sur les ménages qui ne vivent pas dans la Métropole de Lyon mais qui travaillent quotidiennement en son sein et qui sont, eux aussi, directement concernés.

AMENDEMENT

Remplacer le 1^{er} alinéa du 2^{ème} paragraphe de la quatrième page du rapport :

« - de finaliser les études techniques permettant d'éclairer les mesures de restriction à l'aune de leurs impacts sur la qualité de l'air et sur les conditions de mobilité, »

Par les dispositions suivantes :

« - de finaliser les études techniques permettant d'éclairer les mesures de restriction à l'aune de leurs impacts **sur le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes et des travailleurs habitant dans et en dehors de la Métropole de Lyon**, sur la qualité de l'air et sur les conditions de mobilité, »

Remplacer le 1^{er} alinéa du 2^{ème} paragraphe de la sixième page du rapport :

« - de finaliser les études techniques permettant d'éclairer les mesures de restriction à l'aune de leurs impacts sur la qualité de l'air et sur les conditions de mobilité, »



Annexe (3/8)

Par les dispositions suivantes :

« - de finaliser les études techniques permettant d'éclairer les mesures de restriction à l'aune de leurs **impacts sur le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes et des travailleurs habitant dans et en dehors de la Métropole de Lyon**, sur la qualité de l'air et sur les conditions de mobilité, »

Remplacer l'alinéa e) du 2^{ème} paragraphe du délibéré du rapport :

« e) la réalisation, pour éclairer cette concertation, d'études permettant de mesurer l'impact des dispositions envisagées sur la qualité de l'air (efficacité de la ZFE), sur les conditions de mobilité (effets sur la trafic) et sur la situation des différents publics concernés notamment ceux les plus en difficulté quant à la capacité à se déplacer dans les périmètres envisagés ; »

Par les dispositions suivantes :

« e) la réalisation, pour éclairer cette concertation, d'études permettant de mesurer l'impact des dispositions envisagées sur la qualité de l'air (efficacité de la ZFE), sur les conditions de mobilité (effets sur la trafic) et sur la situation des différents publics concernés, **notamment les plus modestes et les travailleurs habitant dans et en dehors de la Métropole de Lyon, s'agissant de leur pouvoir d'achat** et de leur capacité à se déplacer dans les périmètres envisagés ; »



Annexe (4/8)

AMENDEMENT N°3

Présenté par le groupe Progressistes et Républicains

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'objectif poursuivi par un outil tel que celui de la Zone à Faibles Émissions est de réduire la place de la voiture et l'autosolisme, avec des moyens adaptés pour favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun et les modes doux. Sans moyens conséquents pour permettre l'intermodalité, un tel outil peut être voué à l'échec.

À travers cet amendement, il s'agit d'acter l'engagement par la collectivité et le SYTRAL d'un vaste plan d'investissements en faveur de la création et du renforcement des parkings-relais, au niveau des pôles d'échanges multimodaux et des portes de la Métropole, pour inciter au report modal vers les transports en commun, le vélo ou la marche à pieds, en donnant la possibilité à chacun et en particulier aux habitants de la 1^{ère} et de la 2^{ème} couronne, ainsi qu'aux travailleurs habitant en dehors de la Métropole de Lyon, de stationner leur véhicule. Pour rappel, près d'un tiers des emplois (27%) dans la métropole sont pourvus par des travailleurs n'habitant pas sur le territoire.

AMENDEMENT

Remplacer le 6^{ème} alinéa du 4^{ème} paragraphe de la cinquième page du rapport :

« - le développement de facilités intermodales (P+R) en lien avec l'offre TCL, vélo et covoiturage, »

Par les dispositions suivantes :

«- le développement de facilités intermodales, en lien avec l'offre TCL, vélo et covoiturage, **à travers la création et le renforcement de parkings-relais en cœur et aux portes de la Métropole de Lyon, qui feront l'objet d'un plan d'investissements spécifique,** »

Remplacer le 6^{ème} sous-alinéa de l'alinéa f) du 2^{ème} paragraphe du délibéré du rapport :

« 6. Développement de facilités intermodales (P+R) en lien avec l'offre TCL, vélo et covoiturage, »



Annexe (5/8)

Par les dispositions suivantes :

« 6. Développement de facilités intermodales, en lien avec l'offre TCL, vélo et covoiturage, à travers la création et le renforcement de parkings-relais en cœur et aux portes de la Métropole de Lyon, qui feront l'objet d'un plan d'investissements spécifique, »



Annexe (6/8)



Amendement – Conseil de la Métropole du 15 mars 2021
Rapport n°2021-0470 – Amplification de la ZFE (ZFE+)

AMENDEMENT N°5

Présenté par le groupe Progressistes et Républicains

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'amplification de la Zone à Faibles Émissions ne sera une mesure de transition écologique forte et juste uniquement si elle allie l'impératif climatique avec le souci de justice sociale et de cohésion territoriale. Pour ce faire, des investissements conséquents et des mesures d'accompagnement devront être mis en œuvre pour limiter l'impact de ces mesures sur le quotidien et le pouvoir d'achat des ménages, en particuliers les plus modestes et les travailleurs habitant dans et en dehors de la Métropole de Lyon.

Cet amendement vise à inscrire cet engagement de développement d'un accompagnement financier dans le présent rapport, en évaluant au cas par cas les demandes des particuliers impactés par ces nouvelles mesures (situation professionnelle, ressources, ...).

AMENDEMENT

Ajouter un nouvel alinéa à la suite du 5^{ème} alinéa du 2^{ème} paragraphe de la sixième page du rapport :

« - Définir et développer de nouvelles mesures d'accompagnement financier à destination des particuliers concernés par l'obligation de conversion ou de changement de véhicule, lorsque leur situation personnelle et professionnelle le justifie, afin de concilier justice sociale et transition écologique et de limiter l'impact du renforcement de la ZFE sur le pouvoir d'achat des ménages, notamment les plus modestes (personnel soignant, personnel éducatif, agents de collectivités, employés, retraités, ...), . »

Modifier le 10^{ème} sous-alinéa de l'alinéa f) du 2^{ème} paragraphe du délibéré du rapport :

« 10. Solutions permettant de faciliter l'acquisition de véhicules moins polluants ou le changement de motorisation des véhicules existants (rétrofit), tenant compte des performances environnementales des véhicules, de leur coût et des ressources des publics concernés, avec un dispositif spécifique pour les publics les plus affectés dans leur capacité à se déplacer au sein du ou des périmètres envisagés, »



Annexe (7/8)

Par les dispositions suivantes :

« 10. **Des aides financières et** des solutions permettant de faciliter l'acquisition de véhicules moins polluants ou le changement de motorisation des véhicules existants (rétrofit), tenant compte des performances environnementales des véhicules, de leur coût et des ressources des publics concernés, avec un dispositif spécifique pour les publics les plus affectés dans leur capacité à se déplacer au sein du ou des périmètres envisagés, »



Annexe (8/8)



Amendement – Conseil de la Métropole du 15 mars 2021
Rapport n°2021-0470 – Amplification de la ZFE (ZFE+)

AMENDEMENT N°6

Présenté par le groupe Progressistes et Républicains

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'amplification de la Zones à Faibles Émissions, visant à intégrer les véhicules particuliers dans les mesures d'interdiction en place, doit s'accompagner d'une vaste démarche de concertation et d'information publique à destination des Grands Lyonnais et des travailleurs résidant en périphérie de la Métropole de Lyon.

Afin d'assurer l'efficacité, la lisibilité et la transparence autour de ces nouvelles mesures, cet amendement vise à s'engager à une information par écrit de la Métropole de Lyon aux propriétaires de véhicules particuliers résidant sur le territoire, leur indiquant l'interdiction d'utiliser leur véhicule à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les véhicules Crit'air 5 et non-classés, et selon l'échéancier défini pour les véhicules Crit'air 4, 3 et 2, trois mois au moins avant l'entrée en vigueur des mesures. Ce courrier pourra notamment faire mention des mesures d'accompagnement financier et des solutions proposées aux particuliers pour mener cette transition.

AMENDEMENT

Ajouter un nouvel alinéa au 2^{ème} paragraphe du délibéré du rapport :

« i) le principe d'une information systématique par écrit de la Métropole de Lyon aux propriétaires de véhicules particuliers résidant sur le territoire, leur indiquant l'interdiction d'utiliser leur véhicule à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les véhicules Crit'air 5 et non-classés, et selon l'échéancier défini pour les véhicules Crit'air 4, 3 et 2, trois mois au moins avant l'entrée en vigueur des mesures. »



Annexe 5

**Amendement déposé par les groupes Progressistes et républicains, Synergies Métropole,
Inventer la Métropole de demain et la Métropole pour tous
Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026
(dossier n° 2021-0470)**



Conseil de la Métropole du 15 mars 2021 – Rapport n°2021-0470 - Amplification de la ZFE+

AMENDEMENT

Présenté par les groupes *Progressistes & Républicains, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de Demain et la Métropole pour tous*

EXPOSÉ DES MOTIFS

Cet amendement vise à élargir la concertation qui sera engagée en amont du renforcement de la ZFE aux territoires voisins de la Métropole de Lyon, comprenant des habitants qui travaillent chaque jour sur notre territoire. Aussi la mise en place d'une ZFE ne peut être une action isolée de la métropole sans un travail partenarial avec les collectivités locales voisines. Un focus sur l'économie montre que chaque jour 150 000 actifs n'habitant pas la métropole de Lyon viennent y travailler, dans l'autre sens 50 000 grands lyonnais vont travailler dans un territoire limitrophe.

Ces collectivités et EPCI, partenaires de la Métropole de Lyon, notamment dans le cadre du Pôle Métropolitain, ont vocation à être informés et à être écoutés pour adapter au mieux les mesures d'accompagnement qui seront prises en parallèle de l'extension de la ZFE aux véhicules particuliers.

AMENDEMENT

Ajouter un nouvel alinéa à la suite du 5^{ème} alinéa du 2^{ème} paragraphe de la sixième page du rapport :

« - Dans le cadre de cette concertation, organiser des échanges avec les collectivités et EPCI membres du Pôle métropolitain, ainsi que les départements du Rhône, de l'Ain et de l'Isère, sur les modalités de déploiement de ces nouvelles mesures de restrictions. En parallèle des discussions devraient être engagées par le SYTRAL au niveau du syndicat mixte des transports de l'aire métropolitaine Lyonnaise (SMT AML).

L'objectif étant d'arriver à mettre en synergie les politiques de lutte contre la pollution atmosphérique, de développer les transports à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise (RER à la Lyonnaise par exemple) et d'améliorer la stratégie de lutte contre l'étalement urbain.»

Annexe 6 (1/2)**Amendement déposé par les groupes Les écologistes, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés et Métropole en commun****Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026
(dossier n° 2021-0470)****Exposé des motifs :**

La délibération engage simultanément deux démarches :

- l'étape dite « VP5+ », qui se concrétisera par un arrêté de circulation portant création et mise en œuvre sur le périmètre actuel de la ZFE, publié trois mois au moins avant l'entrée en vigueur de la mesure, en 2022 ;
- l'étape portant sur les échéances suivantes de restriction d'accès à la ZFE, allant jusqu'à l'interdiction des véhicules Crit'Air 2 sur un périmètre central à déterminer au 1^{er} janvier 2026, pour laquelle une seconde délibération sera soumise au vote du Conseil de Métropole, à l'issue d'une vaste concertation.

Compte tenu de ce double calendrier, il est important que les mesures d'accompagnement de l'étape Crit'Air 5 soient précisées suffisamment tôt, pour permettre aux propriétaires de véhicules Crit'Air 5 et non classés d'en être informés et d'en bénéficier. En particulier, les solutions financières permettant de faciliter l'acquisition de véhicules moins polluants doivent être mises au point suffisamment tôt pour les personnes et familles à faibles ressources, ne bénéficiant pas d'alternatives pour leurs déplacements quotidiens.

Dispositif :

Page 4 du projet de délibération, dans le descriptif de l'étape 1 dite « VP5+ », ajouter l'orientation suivante comme indiqué ci-après (en gras) :

Étape 1 dite « VP 5+ » : Interdiction des véhicules particuliers Crit'Air 5 et non classés en 2022

En réponse à ces objectifs, la Métropole de Lyon souhaite commencer par élargir le dispositif actuel aux véhicules particuliers les plus polluants et les plus anciens. Il est ainsi proposé d'interdire d'accès, dès 2022, au périmètre actuel de la ZFE pour tous les véhicules classés Crit'Air 5 et non classés, soit les véhicules diesel immatriculés avant le 31 décembre 2000. Ce dispositif s'appuierait a minima sur :

- un guichet unique pour informer et conseiller l'ensemble des usagers concernés, notamment les personnes et familles à faibles ressources,
- une amplification de la tarification solidaire du service TCL, allant jusqu'à la gratuité pour les usagers les plus précaires et un tarif occasionnel avantageux pour les familles avec enfants,
- l'incitation à l'usage du vélo par des mesures d'aide à l'acquisition (vélos classiques, vélos à assistance électrique, triporteurs électriques), notamment à destination des jeunes et des personnes à faibles ressources, et par le renforcement des formations de type « remise en selle » à destination des publics éloignés de la pratique, en lien avec les associations de cyclistes,
- **des solutions financières permettant de faciliter l'acquisition de véhicules moins polluants pour les propriétaires de véhicules Crit'Air 5 ou non classés ne bénéficiant pas d'alternatives pour leurs déplacements quotidiens, sous conditions de ressources,**
- un dispositif de dérogations pour certains cas d'usage, en l'absence d'offres alternatives disponibles pour les trajets du quotidien, notamment pour les publics dépendant de leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail dans une zone non desservie par les transports en commun et/ou travaillant en horaires décalés,
- un dispositif de contrôle du respect des mesures de circulation et de stationnement, lequel ne relève pas, à l'heure actuelle, des compétences de la Métropole : il dépend de l'État pour l'homologation et le déploiement des équipements de contrôle-sanction automatisé, et des communes pour le contrôle des véhicules en stationnement (interception par les polices municipales ou vidéo-verbalisation) ;
- un volet « Métropole exemplaire », intégrant le plan de mobilité de l'institution et une trajectoire ambitieuse de renouvellement ou de transformation de son parc roulant.

Annexe (1/2)

Page 8 du projet de délibération, entre les points g) et h) du délibéré actuel, insérer l'orientation suivante comme indiqué ci-après (en gras) :

g) l'organisation, conformément à l'objectif d'interdiction en 2022 des véhicules particuliers classés Crit'Air 5 ou non classés sur le périmètre de la ZFE actuelle (première étape dite « VP5+ »), d'une concertation réglementaire au titre des articles L 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales et L 123-19-1 du code de l'environnement, en vue de définir précisément les dispositions à inclure dans un arrêté de circulation portant création et mise en œuvre de la ZFE « VP5+ » ;

h) la mise à disposition, trois mois au moins avant l'entrée en vigueur des mesures de l'arrêté de circulation, de solutions financières permettant de faciliter l'acquisition de véhicules moins polluants pour les propriétaires de véhicules Crit'Air 5 ou non classés ne bénéficiant pas d'alternatives pour leurs déplacements quotidiens, sous conditions de ressources ;

i) la préparation d'une campagne d'information locale en vue de faire connaître le dispositif de l'arrêté « VP5+ » à l'ensemble des publics concernés, trois mois au moins avant l'entrée en vigueur des mesures.

Annexe 7 (1/8)

Résultats du scrutin public sur appel nominal sur l'amendement n°12 au dossier n° 2021-0470

Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026

METROPOLE DE LYON

VOTE AU SCRUTIN PUBLIC SUR APPEL NOMINAL

- Conseil de la Métropole du 15 mars 2021

- Dossier n° 2021-0470 – Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) – Objectifs et démarche 2021-2026 - Amendement n° 12

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
Mme	Arthaud Léna			X		
M.	Artigny Bertrand			X		
Mme	Asti-Lapperrière Florence		X			
M.	Athanaze Pierre			X		
Mme	Augey Camille			X		
MM.	Azcué Mathieu			X		
	Badouard Benjamin			X		
	Bagnon Fabien			X		
	Barge Lucien			X		
	Barla Nicolas			X		
Mme	Baume Émeline			X		
M.	Ben Itah Yves			X		
Mme	Benahmed Fatiha			X		
MM.	Benzeghiba Issam			X		
	Bernard Bruno			X		

Totaux intermédiaires :

1

14

0

0

Annexe (2/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Blache Pascal		X			
MM.	Blanchard Pascal			X		
	Blein Yves		X			
Mmes	Boffet Laurence			X		
	Borbon Delphine		X			
	Bouagga Yasmine			X		
M.	Boumertit Idir				X	
Mme	Bramet-Reynaud Nathalie		X			
M.	Bréaud Jérémie		X			
Mme	Brossaud Claire			X		
M.	Brumm Richard		X			
Mme	Brunel Vieira Vinciane			X		
MM.	Bub Jérôme			X		
	Buffet François-Noël		X			
Mmes	Burillon Carole		X			
	Burricand Marie-Christine			X		
	Cabot Marie Agnès			X		
M.	Camus Jérémie			X		
Mmes	Cardona Corinne		X			
	Chadier Sandrine		X			
MM.	Chambon Pierre		X			
	Charmot Pascal		X			
Mme	Charnay Christiane			X		

Totaux intermédiaires :

12

10

1

0

Annexe (3/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Chihi Mohamed			X		
	Cochet Philippe		X			
M.	Cohen Claude		X			
Mmes	Coin Gisèle	Mme Saint-Cyr Maryline	X			
	Collin Blandine			X		
MM.	Collomb Gérard		X			
	Corazzol Guy		X			
Mmes	Corsale Doriane		X			
	Credez Dominique			X		
	Crespy Chantal		X			
	Creuze Catherine			X		
	Croizier Laurence		X			
MM.	Da Passano Jean-Luc		X			
	Dalby Hugo			X		
	David Pascal	Mme Cardona Corinne	X			
	Debû Raphaël			X		
Mmes	Dehan Nathalie			X		
	Delaunay Florence			X		
MM.	Devinaz Gilbert-Luc			X		
	Diop Moussa				X	
	Doganel Izzet		X			
	Doucet Grégory			X		
Mmes	Dromain Hélène			X		

Totaux intermédiaires :

11

11

1

0

Annexe (4/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Dubois Bertrand Véronique			X		
	Dubot Fanny			X		
	Dupuy Catherine		X			
Mmes	Edery Michèle			X		
	El Faloussi Messaouda		X			
	Etienne Christine			X		
	Fautra Laurence		X			
	Fontaine Myriam		X			
	Fontanges Séverine		X			
	Fournillon Rose-France		X			
	Fréty Laurence			X		
	Frier Nathalie		X			
MM.	Galliano Alain		X			
	Gascon Gilles		X			
Mmes	Geoffroy Hélène			X		
	Georgel Nadine			X		
MM.	Geourjon Christophe		X			
	Girard Christophe		X			
Mme	Giromagny Véronique			X		
MM.	Godinot Sylvain			X		
	Gomez Stéphane			X		
	Grivel Marc		X			
Mme	Grosperin Anne			X		

Totaux intermédiaires :

12

11

0

Annexe (5/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Groult Florestan	M. Legendre Laurent			X	
	Guelpa-Bonaro Philippe			X		
Mmes	Guerin Monique			X		
	Hemain Séverine			X		
Mme	Jannot Brigitte		X			
M.	Kabalo Prosper		X			
Mme	Khelifi Zemorda			X		
MM.	Kimelfeld David		X			
	Kohlhaas Jean-Charles			X		
Mme	Lagarde Caroline			X		
MM.	Lassagne Lionel		X			
	Le Faou Michel		X			
Mme	Lecerf Muriel			X		
MM.	Legendre Laurent				X	
	Longueval Jean-Michel			X		
	Lungenstrass Valentin			X		
	Maire Michaël			X		
	Marguin Christophe		X			
	Marion Richard			X		
	Millet Pierre-Alain			X		
	Mône Jean		X			
	Monot Vincent			X		
Mmes	Moreira Véronique			X		

Totaux intermédiaires :

7

14

2

0

Annexe (6/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Nachury Dominique		X			
M.	Novak Floyd			X		
Mme	Panassier Catherine		X			
MM.	Payre Renaud			X		
	Pelaez Louis		X			
Mme	Percet Joëlle			X		
M.	Perez Éric			X		
Mmes	Perrin-Gilbert Nathalie			X		
	Petiot Isabelle			X		
M.	Petit Gaël		X			
Mmes	Picard Michèle			X		
	Picot Myriam		X			
M.	Pillon Gilles		X			
Mme	Popoff Sophia	Mme Georgel Nadine		X		
M.	Portier Elie			X		
Mmes	Pouzergue Clotilde		X			
	Prost Émilie		X			
MM.	Quiniou Christophe		X			
	Rantonnet Michel		X			
	Ray Jean-Claude			X		
Mmes	Reveyrand Anne			X		
	Roch Valérie			X		
M.	Rudigoz Thomas		X			

Totaux intermédiaires :

11

12

0

0

Annexe (7/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
Mmes	Runel Sandrine			X		
	Saint-Cyr Maryline		X			
	Sarselli Véronique	Mme Pouzergue Clotilde	X			
	Sechaud Joëlle			X		
MM.	Seguin Luc		X			
	Sellès Jean-Jacques		X			
Mme	Sibeud Nicole		X			
M.	Smati Julien		X			
Mme	Subaï Corinne			X		
MM.	Thevenieau François			X		
	Uhlich Yves-Marie		X			
Mme	Vacher Lucie			X		
MM.	Van Styvendael Cédric			X		
	Vergiat Éric		X			
Mme	Vessiller Béatrice			X		
MM.	Vieira Matthieu			X		
	Vincendet Alexandre		X			
	Vincent Max		X			
Mmes	Vullien Michèle		X			
	Zdorovtsoff Sonia			X		

Totaux intermédiaires :

11

9

0

0

Annexe (8/8)

SYNTHESE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
TOTAUX	65	81	4	0

Nombre de **votants** = **150**

A déduire (abstentions) : 4

Nombre de **suffrages exprimés** = **146**

Majorité :

74

RESULTAT DU VOTE :

Adopté

Rejeté

Constaté et arrêté tel que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,

BARLA Nicolas

Annexe 8 (1/8)

Résultats du scrutin public sur appel nominal sur le dossier n° 2021-0470
Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) - Objectifs et démarche 2021-2026

METROPOLE DE LYON

VOTE AU SCRUTIN PUBLIC SUR APPEL NOMINAL

- Conseil de la Métropole du 15 mars 2021

- Dossier n° 2021-0470 – Amplification de la zone à faibles émissions (ZFE+) – Objectifs et démarche 2021-2026

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTEN- TION	NE PREND PAS PART
Mme	Arthaud Léna				X	
M.	Artigny Bertrand		X			
Mme	Asti-Lapperrière Florence			X		
M.	Athanaze Pierre		X			
Mme	Augey Camille		X			
MM.	Azcué Mathieu		X			
	Badouard Benjamin		X			
	Bagnon Fabien		X			
	Barge Lucien			X		
	Barla Nicolas		X			
Mme	Baume Émeline		X			
M.	Ben Itah Yves		X			
Mme	Benahmed Fatiha		X			
MM.	Benzeghiba Issam		X			
	Bernard Bruno		X			

Totaux intermédiaires :

12

2

1

0

Annexe (2/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Blache Pascal			X		
MM.	Blanchard Pascal		X			
	Blein Yves			X		
Mmes	Boffet Laurence		X			
	Borbon Delphine			X		
	Bouagga Yasmine		X			
M.	Boumertit Idir				X	
Mme	Bramet-Reynaud Nathalie			X		
M.	Bréaud Jérémie			X		
Mme	Brossaud Claire		X			
M.	Brumm Richard			X		
Mme	Brunel Vieira Vinciane		X			
MM.	Bub Jérôme		X			
	Buffet François-Noël			X		
Mmes	Burillon Carole			X		
	Burricand Marie-Christine				X	
	Cabot Marie Agnès		X			
M.	Camus Jérémie		X			
Mmes	Cardona Corinne				X	
	Chadier Sandrine			X		
MM.	Chambon Pierre				X	
	Charmot Pascal			X		
Mme	Charnay Christiane				X	

Totaux intermédiaires :

8

10

5

0

Annexe (3/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Chihi Mohamed		X			
	Cochet Philippe			X		
M.	Cohen Claude			X		
Mmes	Coin Gisèle	Mme Saint-Cyr Maryline			X	
	Collin Blandine		X			
MM.	Collomb Gérard			X		
	Corazzol Guy			X		
Mmes	Corsale Doriane			X		
	Credoz Dominique		X			
	Crespy Chantal			X		
	Creuze Catherine		X			
	Croizier Laurence			X		
MM.	Da Passano Jean-Luc			X		
	Dalby Hugo		X			
	David Pascal	Mme Cardona Corinne			X	
	Debû Raphaël				X	
Mmes	Dehan Nathalie		X			
	Delaunay Florence		X			
MM.	Devinaz Gilbert-Luc		X			
	Diop Moussa				X	
	Doganel Izzet				X	
	Doucet Grégory		X			
Mmes	Dromain Hélène		X			

Totaux intermédiaires :

10

8

5

0

Annexe (4/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Dubois Bertrand Véronique		X			
	Dubot Fanny		X			
	Dupuy Catherine		X			
Mmes	Edery Michèle		X			
	El Faloussi Messaouda			X		
	Etienne Christine		X			
	Fautra Laurence			X		
	Fontaine Myriam			X		
	Fontanges Séverine			X		
	Fournillon Rose-France				X	
	Fréty Laurence		X			
	Frier Nathalie			X		
MM.	Galliano Alain			X		
	Gascon Gilles			X		
Mmes	Geoffroy Hélène		X			
	Georgel Nadine		X			
MM.	Geourjon Christophe			X		
	Girard Christophe			X		
Mme	Giromagny Véronique		X			
MM.	Godinot Sylvain		X			
	Gomez Stéphane		X			
	Grivel Marc				X	
Mme	Grosperin Anne		X			

Totaux intermédiaires :

12

9

2

Annexe (5/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Groult Florestan	M. Legendre Laurent			X	
	Guelpa-Bonaro Philippe		X			
Mmes	Guerin Monique		X			
	Hemain Séverine		X			
Mme	Jannot Brigitte			X		
M.	Kabalo Prosper			X		
Mme	Khelifi Zemorda		X			
MM.	Kimelfeld David			X		
	Kohlhaas Jean-Charles		X			
Mme	Lagarde Caroline		X			
MM.	Lassagne Lionel			X		
	Le Faou Michel			X		
Mme	Lecerf Muriel		X			
MM.	Legendre Laurent				X	
	Longueval Jean-Michel		X			
	Lungenstrass Valentin		X			
	Maire Michaël		X			
	Marguin Christophe			X		
	Marion Richard		X			
	Millet Pierre-Alain				X	
	Mône Jean			X		
	Monot Vincent		X			
Mmes	Moreira Véronique		X			

Totaux intermédiaires :

13

7

3

0

Annexe (6/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Nachury Dominique			X		
M.	Novak Floyd		X			
Mme	Panassier Catherine			X		
MM.	Payre Renaud		X			
	Pelaez Louis			X		
Mme	Percet Joëlle		X			
M.	Perez Éric		X			
Mmes	Perrin-Gilbert Nathalie		X			
	Petiot Isabelle		X			
M.	Petit Gaël			X		
Mmes	Picard Michèle		X			
	Picot Myriam			X		
M.	Pillon Gilles				X	
Mme	Popoff Sophia	Mme Georgel Nadine	X			
M.	Portier Elie		X			
Mmes	Pouzergue Clotilde			X		
	Prost Émilie			X		
MM.	Quiniou Christophe		X			
	Rantonnet Michel			X		
	Ray Jean-Claude		X			
Mmes	Reveyrand Anne		X			
	Roch Valérie		X			
M.	Rudigoz Thomas			X		

Totaux intermédiaires :

13

9

1

0

Annexe (7/8)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
Mmes	Runel Sandrine		X			
	Saint-Cyr Maryline				X	
	Sarselli Véronique	Mme Pouzergue Clotilde		X		
	Sechaud Joëlle		X			
MM.	Seguin Luc			X		
	Sellès Jean-Jacques			X		
Mme	Sibeud Nicole			X		
M.	Smati Julien			X		
Mme	Subaï Corinne		X			
MM.	Thevenieau François		X			
	Uhlrich Yves-Marie			X		
Mme	Vacher Lucie		X			
MM.	Van Styvendael Cédric		X			
	Vergiat Éric				X	
Mme	Vessiller Béatrice		X			
MM.	Vieira Matthieu		X			
	Vincendet Alexandre			X		
	Vincent Max				X	
Mmes	Vullien Michèle			X		
	Zdorovtsoff Sonia		X			

Totaux intermédiaires :

9

8

3

0

Annexe (8/8)

SYNTHESE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
TOTAUX	77	53	20	0

Nombre de **votants** = 150

A déduire (abstentions) : 20

Nombre de **suffrages exprimés** = 130

Majorité :

66

RESULTAT DU VOTE :

Adopté

Rejeté

Constaté et arrêté tel que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,

BARLA Nicolas

Annexe 9

**Amendement déposé par le groupe Rassemblement de la droite, du centre et de la société civile
Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos - Attribution d'aides pour l'année 2021 -
Individualisation d'autorisation de programme pour les dispositifs 2020-2021
(dossier n° 2021-0472)**

GRAND LYON LA METROPOLE**RASSEMBLEMENT DE LA DROITE DU CENTRE ET DE LA SOCIETE CIVILE****Conseil du 15 mars 2021****Délibération n° 2021-0472****Dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos**Explications :

La délibération propose de modifier le dispositif d'aide pour favoriser les personnes ayant les plus faibles revenus mais aussi pour faire face à un afflux massif de demande d'aides qui ne permettra pas au budget de la Métropole de supporter la dépense totale.

La proposition de moduler l'aide à un montant de 500 € pour certains revenus et à 100 € pour les autres crée une différence trop forte qui n'est pas justifiée pour une aide à l'investissement.

Par ailleurs, la faiblesse du montant de 100€ annule l'effet de levier recherché, qui est l'achat d'un équipement adapté à l'usage du demandeur pour limiter le recours à la voiture individuelle.

Enfin, le calcul du montant de l'aide doit plutôt être modulé en fonction du montant de l'achat et donc du pourcentage appliqué plutôt que sur le montant plafond.

Aussi, il est proposé de conserver une différenciation selon le revenu fiscal de référence mais avec une modulation qui rétablit les moyens utiles pour atteindre les objectifs.

Amendement :

Modifier le délibéré (gras)

Dans sa partie 3°)

3^e ligne du tableau :

Aides niveau 2 : revenu fiscal de référence/nombre de parts fiscales = montant supérieur à 13 489 €	25 % du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 500 €	50% du prix d'achat TTC dans la limite d'un plafond de 500 €
---	---	--

Annexe 10 (1/2)

Amendements déposés par les groupes Progressistes et républicains, Synergies Métropole, Métropole pour tous et Inventer la Métropole de demain

Lutte contre la précarité des étudiants - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la COMUE
(dossier n° 2021-0560)



Conseil de la Métropole du 15 mars 2021
Projet de délibération n°2021-0560
Lutte contre la précarité des étudiants

Amendement n°1

Présenté par les groupes *Progressistes & Républicains, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain et La Métropole pour tous*

Exposé des motifs

L'enjeu de l'accès aux droits et dispositifs existants et de la lutte contre le non-recours a été au cœur des échanges au sein du groupe de travail au sujet de la précarité étudiante.

C'est pourquoi nous proposons l'ajout d'une mention explicite d'une communication rapide, via les écoles et universités et auprès de l'ensemble des étudiants de la Métropole, au sujet du fonds de solidarité logement (FSL) et du fonds exceptionnel complémentaire pour les impayés de loyers et de charges, auxquels les étudiants sont éligibles.

Amendement

Dans la partie III du projet de délibération, et après les termes « *Un fonds exceptionnel complémentaire pour les impayés de loyers et de charges, auquel les étudiants sont éligibles, a été créé et prolongé* », il est proposé d'**insérer** la phrase suivante :

« *Afin de faciliter l'accès à ces deux dispositifs, la Métropole sollicitera, avant la fin du mois de mars 2021, l'ensemble des présidents d'universités et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur pour qu'ils adressent un courrier électronique à l'ensemble de leurs étudiants afin de les informer de l'existence et des critères de ces deux fonds et de leur indiquer précisément la procédure, les modalités et les coordonnées pour effectuer une demande.* »

Annexe (2/2)



Conseil de la Métropole du 15 mars 2021
Projet de délibération n°2021-0560
Lutte contre la précarité des étudiants

Amendement n°2

Présenté par les groupes *Progressistes & Républicains, Synergies Métropole, Inventer la Métropole de demain et La Métropole pour tous*

Exposé des motifs

Le suivi de la situation des étudiantes et étudiants et des mesures déjà engagées ou qui restent à définir en matière de lutte contre la précarité étudiante constitue un enjeu qui dépasse les clivages politiques et partisans.

Attachés à l'évaluation des politiques publiques, nous souhaitons que le groupe de travail sur la précarité étudiante, au sein duquel l'ensemble des groupes politiques du conseil de la Métropole sont représentés, se transforme en véritable comité de suivi, réuni à minima de façon biannuelle pour un audit de progrès afin de faire un point régulier et détaillé sur la mise en œuvre et l'avancée de chacune des mesures décidées par la Métropole de Lyon et ses partenaires, et les éventuels aménagements nécessaires.

Amendement

Dans la partie III du projet de délibération, et après les termes « *Ces informations sont mises à jour sur la cartographie de l'urgence sociale sur TodeGo [sic] par l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels* », il est proposé d'**insérer** les phrases suivantes :

« *Dans la continuité du groupe de travail informel réuni à partir du 4 février 2021, un comité de suivi de la précarité étudiante et des politiques publiques de la Métropole de Lyon en la matière sera constitué.*

Il sera réuni au moins deux fois par an à l'initiative du Vice-Président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il rassemblera les Vice-présidentes et Vice-présidents concernés par les thématiques et un représentant par groupe au sein du conseil de la Métropole.

Le comité assurera le suivi de la mise en œuvre et de l'adaptation de chacune des mesures engagées par la Métropole afin de lutter contre la précarité étudiante sur tous les volets concernés (santé, alimentation, logement, déplacements, emploi-insertion, etc.), au moyen d'un audit de progrès, avec le support de l'administration métropolitaine, en particulier les services vie étudiante et universités. »

Dans le délibéré, il est proposé d'**insérer** au 1°, après le point « b) » :

c) – la création d'un comité de suivi de la précarité étudiante et des politiques publiques de la Métropole de Lyon en la matière, selon les modalités prévues dans la présente délibération.

Annexe 11 (1/4)**Pacte de cohérence métropolitain - Approbation - Période 2021-2026****(dossier n° 2021-0506)****Document projeté lors de la présentation de Mme la Vice-Présidente Geoffroy****PACTE DE COHERENCE
METROPOLITAIN****2021 – 2026****GRANDLYON**
la métropole

Annexe (2/4)

Retour sur la démarche d'élaboration du Pacte

Le projet de Pacte de cohérence métropolitain a été élaboré à l'issue d'une **phase de concertation avec les Communes** du territoire :

- ▶ **3 Conférences Métropolitaines des Maires, 19 contributions des Communes** au projet de Pacte ayant permis d'aboutir à la version définitive
- ▶ Tenue de **10 réunions de CTM** entre le 23 septembre et le 13 novembre 2020
- ▶ 3 sessions du **Groupe de travail Maires** sur le volet financier du Pacte : 6 novembre, 1^{er} et 17 décembre 2020

➔ **Une adoption du projet de Pacte en Conférence métropolitaine du 29 janvier**

➔ **Le passage pour avis dans les Conseils municipaux, du 30 janvier au 11 mars**, avant vote en Conseil de Métropole du 15 mars 2021

Annexe (3/4)

Le contenu du Pacte de cohérence métropolitain

- ▶ La définition de 7 axes stratégiques prioritaires en matière de coopération entre la Métropole et les Communes et la consécration de 6 domaines de coopération préexistants

7 Axes stratégiques, pour lesquelles la coopération avec les communes est indispensable

- *Revitalisation des centres-bourgs*
- *Éducation*
- *Modes actifs*
- *Trame verte et bleue*
- *Alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage*
- *Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité*
- *Développement économique responsable, emploi et insertion*

6 domaines de coopération

Action sociale, Santé, Culture-sport-vie associative, Propreté-nettoisement, Politique de la ville, Développement urbain

- ▶ Des champs de coopération qui ont vocation à se déployer **sur la durée du mandat**, pour certains dès 2021, selon le degré de maturité des sujets
- ▶ Des coopérations qui peuvent se nouer **en dehors du Pacte de cohérence** entre les communes, et entre la Métropole et les communes

Annexe (4/4)

L'outillage au service de la mise en œuvre du Pacte

L'identification d'enveloppes financières dédiées aux territoires, et permettant la mise en œuvre des Projets de territoire

- ▶ L'allocation d'enveloppes territoriales à chacune des CTM, d'un montant global de **200 M€** pour 2021-2026

- ▶ **2 volets possibles pour l'activation de ces enveloppes territoriales**
 - ↳ Volet 1 : le financement d'opérations d'aménagement du domaine public en proximité via le FIC et la PROX – 118 M€ sur le mandat

 - ↳ Volet 2 : le financement de projets opérationnels s'inscrivant dans les axes stratégiques du Pacte – 82 M€ sur le mandat



Annexe 12**Amendement déposé par le groupe Communiste et républicain
Pacte de cohérence métropolitain - Approbation - Période 2021-2026
(dossier n° 2021-0506)**

**COMMUNISTES
ET
RÉPUBLICAINS**
GRAND LYON LA MÉTROPOLE

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU LUNDI 15 MARS 2021**Amendement sur le Pacte de cohérence métropolitain – N° 2021-0506****Amendement :**

Cet amendement porte sur l'article 2.5 et fait suite à la phrase "*L'information fluide et régulière des Conseils municipaux sur les projets et actions de la Métropole est primordiale.*"

Il ajoute la phrase suivante :

"Elle peut conduire une ville à transmettre, par courrier de son Maire, un avis sur un projet de délibération métropolitaine ayant fait l'objet d'échanges entre la Métropole et la Commune. Cet avis doit être transmis un mois avant la séance du conseil où cette délibération est inscrite. Il est alors cité dans la délibération."

Motivations :

Le caractère primordial des échanges entre la Métropole et les Communes est clairement affirmé dans le projet de pacte. C'est le cœur de l'article L. 3633-3 créé par la loi MAPTAM et instituant un "Pacte de cohérence métropolitain" entre la Métropole et les Communes destiné à prendre en compte la nouveauté créée par cette loi avec une Métropole devenue collectivité à statut particulier et des Communes restées des collectivités de plein droit.

Ces échanges sont nombreux en pratique :

- sur les grandes délibérations stratégiques qui font l'objet de consultation des Communes, soit parce que la loi l'exige (PLU-H) soit parce que la pratique métropolitaine l'organise.
- sur les projets urbains, d'équipements, de cadres de vie qui sont naturellement discutés entre la Métropole et les Communes pour tenir compte des complémentarités de compétences pouvant être concernées par ces projets.

C'est pour ces dossiers qui font l'objet d'échanges entre la Métropole et les Communes qu'il est pertinent de permettre à la Commune qui le souhaite de formuler un avis transmis à la Métropole par courrier du Maire. Dans ce cas, le fait de citer l'avis de la Commune dans la délibération métropolitaine est la mise en pratique de la reconnaissance, par la Métropole, de ce besoin d'information fluide et régulière des Communes.

Annexe 13 (1/3)

ZAC Vallon des hôpitaux - Déclaration de projet et levée de réserves à la suite de l'enquête publique unique - Mise en compatibilité du PLU-H - Déclaration d'indemnité au FSFB - Mise en oeuvre de la compensation environnementale (dossier n° 2021-0533)

Document projeté lors de la présentation de Mme la Vice-Présidente Vessiller



Saint-Genis-Laval
ZAC Vallon des Hôpitaux
Conseil Métropolitain – 15 et 16 mars 2021

CONTEXTE URBAIN ET GRANDS OBJECTIFS

Un site de grande qualité paysagère
55 Ha essentiellement propriété des HCL (85%),

Les objectifs du projet :

- Accompagner l'arrivée du métro B (2023) et du futur pôle multimodal (P+R et gare de bus)
- Créer un nouveau quartier durable mixte, équipé,
- Développer une trame verte structurante



Annexe 14 (1/2)

Voeu déposé par les groupes Métropole en commun, Métropole insoumise résiliente solidaire, Communiste et républicain, Socialistes, la gauche sociale et écologique et apparentés et Les écologistes

Voeu contre le Projet Hercule de réorganisation d'EDF



Voeu du Conseil de la Métropole contre le Projet Hercule de réorganisation d'EDF

En pleine crise sanitaire, le Gouvernement continue son travail de sape des services publics en s'attaquant à celui de l'électricité et à EDF, entreprise publique créée en 1946 par le Conseil National de la Résistance.

Le projet « Hercule » de réorganisation d'EDF, défendu par Emmanuel Macron et la Commission Européenne, s'inscrit dans la droite ligne d'une série de réorganisations de plusieurs secteurs "structurants", dont celui de l'électricité, inspirée directement du dogme néolibéral et de son entreprise de déréglementation. Les résultats depuis 20 ans sont terribles : les investissements nécessaires sur l'outil productif ne sont plus assurés, la péréquation tarifaire est menacée alors que c'est un élément essentiel à notre démocratie.

La métropole de Lyon est concernée pour ses habitants confrontés au gaspillage et à la précarité énergétique, mais aussi en tant qu'acteur de la concession du réseau électrique de la ville de Lyon, actuellement en négociation avec Enedis.

Ce projet du gouvernement Macron réussit à faire l'unanimité contre lui, de la droite jusqu'à la gauche, des syndicats et des associations. Le projet inquiète particulièrement les salariés d'EDF. Le 5 février dernier, une délégation de représentants syndicaux CGT d'EDF a d'ailleurs été reçue à ce sujet par Mr Guelpa-Bonaro, vice-président en charge de l'énergie.

Le projet Hercule prévoit la séparation d'EDF en trois entités distinctes qui seraient mises en concurrence :

- **EDF Bleu**, détenue par l'Etat à 100%, regrouperait le nucléaire et RTE (le réseau de transport structurant haute-tension)
- **EDF Vert**, détenue à 70% par l'Etat et ouvert aux capitaux privés pour 30%, qui regrouperait les activités énergies renouvelables ainsi qu'Enedis.
- **EDF Azur**, regroupant les barrages hydroélectriques, prendrait dans un premier temps la forme d'une entreprise publique, avec une très probable ouverture aux capitaux privés à moyen terme, puisque la Commission Européenne exige cette ouverture à la concurrence.

Ce Projet Hercule est symptomatique de l'entreprise d'ouverture à la concurrence et de destruction des services publics chère au dogme libéral et prônée par la Commission Européenne. Cette déstructuration d'EDF, une nouvelle fois, fait peser le risque de voir les activités rentables du groupe offertes aux capitaux privés quand la collectivité publique, donc les contribuables, ne conserveraient que la gestion du réseau et du nucléaire, deux activités moins rentables voire déficitaires.

Or, l'avenir énergétique du pays est intimement lié à celui d'EDF, et il nous paraît donc indispensable que son avenir et sa mobilisation au service des enjeux énergétiques et

Annexe (2/2)

climatiques du pays fassent l'objet d'un véritable débat social et démocratique avec l'ensemble des citoyens : que l'on soit usager, salarié du secteur ou élu, **l'énergie est notre bien commun !**

La nécessaire transition énergétique et l'accès de tous à l'énergie imposent de structurer les services d'efficacité et de performances énergétiques permettant de **gérer collectivement nos ressources dans le seul souci de l'intérêt général, présent et futur**, et de la réponse aux besoins de nos concitoyens.

C'est pourquoi, nous demandons au Président de la République de renoncer au projet « Hercule », et de redonner à EDF une stratégie intégrale de service public en intégrant les bilans financiers mais aussi humains et environnementaux de la production, du transport, de la distribution et de la fourniture d'électricité.

La Conseil de la Métropole demande :

1. **La tenue d'un large débat public dépassant le seul cadre du groupe EDF** et impliquant l'ensemble des filières du secteur de l'énergie, les collectivités locales, autorités organisatrices de la distribution d'électricité et propriétaires des réseaux, pour jeter les bases d'un véritable grand service public de l'énergie.
2. **L'affirmation du statut public de l'entreprise EDF** pour l'ensemble de ses missions, à même de garantir une égalité de traitement des usagers et la pérennisation de la péréquation tarifaire et la tarification réglementée, ainsi que le **maintien du statut protégé des agents EDF**
3. **La gestion complètement publique d'ENEDIS et de RTE** pour garantir une neutralité qui donne dans son organisation et dans ses contrats de concession une réelle place aux collectivités locales, propriétaires des réseaux
4. **Une réflexion fiscale juste et solidaire pour recapitaliser EDF** dans l'intérêt général et non un appel aux capitaux privés, financement participatif déguisé, pour gérer notre patrimoine énergétique public, financé au XXème siècle par les contribuables, et ainsi protéger les rentes qu'il offre à la collectivité
5. **La mise à l'étude d'une tarification sociale et progressive de l'électricité**, garantissant un droit opposable à l'énergie et une incitation à la modération et à l'efficacité via des pénalités en cas de gaspillage

Le débat public devra porter entre autres sur une réforme de l'ARENH, une organisation décentralisée permettant la transparence du réseau de distribution pour les autorités concédantes, un mix électrique avec les sources pilotables décarbonées, les énergies renouvelables et les technologies de stockage pour la maîtrise du pilotage globale de l'énergie.

Annexe 15 (1/2)

Question orale déposée par le groupe Communiste et républicain
Avenir de l'hôpital Henry Gabrielle

**COMMUNISTES
ET
RÉPUBLICAINS**
GRAND LYON LA MÉTROPOLE

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU LUNDI 15 MARS 2021

Question orale du mardi 9 mars 2021 sur l'avenir de l'Hôpital Henry Gabrielle

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Nous sommes de nouveau alertés, depuis maintenant plusieurs semaines, sur la situation de l'Hôpital Henry Gabrielle. Depuis plusieurs années maintenant, une importante mobilisation rassemblant usagers et leurs familles, personnels et habitants défend le maintien et le développement d'Henry Gabrielle sur le site de Saint Genis Laval, élément essentiel du service public hospitalier dans ce secteur de la Métropole. Nous avons, pour notre part, toujours défendu cette position et, lors des élections métropolitaines, plusieurs candidats ont apporté leur soutien à l'action du Comité de défense d'Henry Gabrielle, tout particulièrement ceux de la liste "Les Écologistes et la Gauche avec Bruno Bernard" - conduite par monsieur Kohlhaas- sur laquelle s'étaient rassemblés l'essentiel des groupes de notre majorité.

Le transfert d'Henry Gabrielle à l'Hôpital des Armées Desgenettes a finalement été abandonné. Pour autant, l'incertitude demeure quant à l'avenir d'Henry Gabrielle alors que les rumeurs de transfert au Vinatier se répandent sans que les HCL et l'ARS n'informent clairement de leurs intentions.

Nous sommes, tout d'abord, alertés par deux délibérations. La première a été votée en juin 2020, dans le cadre d'une procédure d'urgence : délibération n° 2020-4324 - Attribution d'une subvention d'investissement au Groupement de coopération sociale et médicosociale (GCSMS) Accompagnement, réadaptation, répit, post-avc et cérébro-lésés (ARRPAC) pour la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil de jour - Individualisation totale d'une autorisation de programme globale-. En janvier 2021, le Conseil métropolitain a voté une nouvelle délibération (n° 2021-0382), reprenant les termes de la précédente mais modifiant les sommes allouées puisqu'il ne s'agissait plus de construire un nouveau bâtiment sur le Vinatier mais de réhabiliter un bâtiment, toujours pour accueillir les activités prévues.

Depuis, plusieurs éléments conduisent à nous interroger sur ces deux délibérations. L'activité citée dépend du service du professeur Gilles Rode, basé aujourd'hui à Henry Gabrielle. Dans une présentation de ce projet au Conseil de surveillance du Vinatier, le professeur Gilles Rode évoque, comme élément positif pour le projet visé dans ces deux délibérations, la proximité des Hôpitaux Est et particulièrement de l'Hôpital Neurologique, de l'Hôpital Cardiologique et, prochainement, de l'Hôpital de Réadaptation Fonctionnel Henry Gabrielle. Nous sommes donc amenés à nous interroger. Ces deux délibérations, tout particulièrement celle de juin qui initiait la démarche, préfigurent-elles un transfert des activités d'Henry Gabrielle au Vinatier ? Dans tous les cas, il nous semble qu'au moment du vote de ces délibérations, les élus métropolitains n'ont pas disposé de tous les éléments nécessaires à la prise de décision.

Le transfert d'Henry Gabrielle au Vinatier serait lourd de conséquences quant à l'activité de cet hôpital et l'offre hospitalière sur le sud de la Métropole. Ces opérations se traduisent, le plus souvent, par une baisse des lits d'hôpitaux au bénéfice d'un médico-social trop souvent délégué au privé. Nous rappelons qu'Henry Gabrielle bénéficie d'un environnement de grande qualité avec son parc, élément important pour des personnes hospitalisées sur de très longues durées.

... / ...

Annexe (2/2)

Dans un transfert au Vinatier, les conséquences seraient identiques pour l'hôpital psychiatrique qui a déjà perdu trop de lits. Nous savons aujourd'hui que l'hôpital public n'est plus en situation de répondre aux besoins de soins croissants de la population dans ce domaine.

Dans cette période de pandémie, qui a démontré l'urgence de renforcer le service public hospitalier, en lits comme en personnels, nous ne pouvons accepter le silence des HCL et de l'ARS sur un dossier qui concerne toute la population. Les hôpitaux publics comme le parc d'Henry Gabrielle sont notre patrimoine commun.

C'est pourquoi nous demandons d'une part que la Métropole s'adresse de manière officielle aux HCL et à l'ARS pour que toute la clarté soit faite sur le devenir de l'Hôpital Henry Gabrielle.

Nous sollicitons d'autre part, au sein de notre assemblée, un débat transparent sur cette question qui conduise chaque groupe à se positionner et permette, éventuellement, d'aller vers une position commune de notre assemblée en soutien des défenseurs de l'Hôpital Henry Gabrielle à Saint Genis Laval.

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 21 juin 2021.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,
